Digitized by Google

Digitized by Google

201
8 F
17

13

LORD

PALMERSTON

L'ANGLETERRE ET LE CONTINENT

½ X

PAR

LE COMTE DE FICQUELMONT

Ancien Ambassadeur à Constantinople et à Saint-Pétersbourg,
Ancien Ministre d'État et des Conférences, ancien Président du Conseil
et Ministre des Affaires étrangères d'Autriche.

EDITION ORIGINALE ÉCRITE EN FRANÇAIS PAR L'AUTEUR.

TOME PREMIER.

VENISE,
IMPREMERIE DE PIERRE NARATOVICH.

1852.

LORD
PALMERSTON
L'ANGLETERRE ET LE CONTINENT

PAR

LE COMTE DE FICQUELMONT

Ancien Ambassadeur à Constantinople et à Saint Pétersbourg,
Ancien Ministre d'État et des Conférences, ancien Président du Conseil
et Ministre des Affaires étrangères d'Autriche.

ÉDITION ORIGINALE ÉCRITE EN FRANÇAIS PAR L'AUTEUR.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

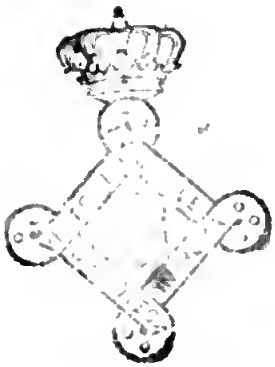

TOME PREMIER.

VENISE,
IMPRIMERIE DE PIERRE NARATOVICH.

1852.

Digitized by Google

LORD PALMERSTON,

L'ANGLETERRE

ET LE CONTINENT.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

I.

Les annales de l'Europe n'auront jamais eu à enregistrer des événements d'une nature aussi générale, aussi violente et aussi extraordinaire que l'ont été ceux de l'année 1848. Il y avait un pressentiment presque universel que des événements graves se préparaient. On voyait l'agitation, on en connaissait les causes, les moyens, on en signalait le but; et cependant tout le monde fut pris comme à l'improviste. Il n'y a pas eu d'imprévoyance, mais il y a eu irrésolution. Il y a eu ce manque d'appréciation du danger qui fait que, sans le méconnaître, on ne sait cependant pas se préparer à le combattre.

Je ne ferai pas l'honneur aux partis qui se proclament hautement révolutionnaires de leur attribuer exclusivement les bouleversements qui menacent d'une destruction totale l'ancienne organisation politique et sociale de l'Europe. C'est un ennemi qui, depuis longtemps, avait fait sa déclaration de guerre et s'était mis en campagne. S'il a eu des succès aussi décisifs que l'ont été ceux de l'année 1848, n'est-ce pas parce qu'on lui avait laissé choisir son champ de bataille tel qu'il voulait l'avoir; qu'on lui avait laissé prendre tous les ouvrages avancés des positions qu'il fallait défendre; qu'on avait laissé ses agents, les uns secrets

Digitized by Google

les autres connus, s' introduire dans toutes les places ? N' est-ce pas parce qu'on n' a su opposer à la hardiesse, à la vivacité et à la persévérance de ses attaques qu' une résistance passive; au déluge de ses paroles que le silence d' une dignité mal comprise ; ou bien à ses sophismes que des armes émoussées par le temps? Les théories de l' erreur peuvent sans doute varier à l' infini ; tandis que la vérité a des limites nécessaires : mais les moyens de faire valoir et de défendre les droits de la vérité ne sont pas enfermés dans ces limites. L' intelligence doit savoir prendre et varier les formes qui la feront pénétrer plus avant dans l'esprit et dans la conscience de ceux à qui elle s' adresse : mais ce n' est que dans la vérité seule que doivent être prises ces formes. Peut-on désarmer l' erreur, quand soi-même on emploie des armes qui lui sont empruntées ? Il est difficile d' entrer dans notre époque la plume à la main. Elle est si agitée, si confuse, qu'il faut craindre de ne pas en parler avec clarté ou avec justice. Quand les événements sont plus forts que les hommes ; quand des peuples entiers sont emportés sans l' avoir voulu et sans le savoir, l'homme isolé ne doit-il pas craindre de l' être aussi ? Pourra-t-il continuer à marcher dans la direction qu'il a choisie ? Pourra-t-il ne dire que ce qu' il veut dire ? Les paroles ne s' entraînent-elles pas elles-mêmes, encore avec plus de facilité que les choses ? Sera-t-il possible de parler avec calme d' un mouvement auquel rien n'a pu résister, au centre duquel on se trouve placé ? Et, si l'on peut voir les résultats qu' il a produits comme on voit les dégâts après un orage, sera-t-il facile d' en saisir les causes? Il y a toujours des accusateurs après de pareils malheurs; ou plutôt tout le monde est accusateur ; car personne ne veut reconnaître ses fautes. On se dit victime pour se faire innocent. Mais, si les difficultés sont si grandes, pourquoi ne pas laisser au temps le soin d' écrire l' histoire? Ne lui léguons-nous pas assez de faits et de matériaux? Laissons-lui le soin de les mettre en ordre. Auteurs du mal ou ses victimes, le devoir le plus pressant que nous ayons à remplir n' est-il pas celui de le réparer et d' en prévenir le retour? Je veux souscrire à cet acte de bon propos.

Mais comment travailler à cette réparation ? L' orage est-il apaisé ? Les passions sont-elles éteintes? Le feu qu'elles ont allumé peut-il cesser, tant qu' on lui livre du combustible ? Comment sauver ce qui reste encore de notre édifice, si nous le laissons se consumer de fond en comble ? Pour agir en réparateur, il nous faut donc étudier les ruines qu'

a déjà produites l' incendie. Il nous faut rechercher les causes qui les ont faites. Ce n' est pas comme juges que nous avons à travailler. Nous n'avons de sentence à prononcer contre personne ; nous n' avons que des événements à juger. Mais les hommes ne font-ils pas les événements ? Comment donc les séparer de la condamnation ? La solution de cette difficulté est grande. La chercher est toutefois un dèvoir de moralité qu'il faut remplir.

Plaçons-nous, sans hésiter, au point le plus élevé de la question. Les gouvernements accusent les peuples ; les peuples accusent les gouvernements. Loin de prendre cette séparation pour point de départ de nos recherches, établissons, comme base fondamentale de tout ordre social qui doit aspirer à prospérer et à durer, un principe de constante solidarité entre les gouvernements et les peuples ; et disons tout d' abord que, dans le partage do cette solidarité, la plus grande part incombe aux gouvernements, et que cette part est d' autant plus grande, qu'ils se rapprochent davantage d' une monarchie pure.

La confiance est détruite des deux côtés. Chaque parti veut se justifier en accusant l'autre. Il y a, d' un côté, dans cet acte d' accusation, un principe de réaction. C'est ne pas tenir compte d' une pensée de Pascal, qui disait que « vouloir rétablir un ancien ordre de choses détruit, c' est faire une nouvelle révolution ; » ou bien, il y a, de l' autre côté, la volonté de continuer son attaque contre ce qui existe. Mais ne finirait-on pas par tout détruire, puisqu'on détruirait alors jusqu'au germe d' un nouvel avenir ?

L' admission d' un principe de solidarité entre les gouvernements et les peuples ne doit-il pas plutôt les conduire au sentiment comme à l' aveu de leurs fautes ? Et toute faute, pour être effacée, pour être pardonnée, veut être confessée.

Serait-il possible d' admettre que des peuples gouvernés avec habileté, avec justice, auraient pu être tous entraînés à se révolter, pour ainsi dire, simultanément ? Des hommes heureux, protégés dans leurs droits comme dans leurs intérêts, pouvant se livrer sans entraves au mouvement d'un ordre social bien établi, qui favorise le développement progressif de l' intelligence, sans altérer ce principe de conservation qui seul peut assurer la durée ; des hommes qui pourraient jouir à la fois des douceurs d' une vie domestique que leur garantissent les moeurs plus encore que les lois, et prendre part, chacun selon sa mesure, aux avantages que

donne la vie d'une nationalité politique, riche et puissante ; de pareils hommes pourraient-ils vouloir se révolter ou se laisser entraîner à la révolte ? S' il était possible de l'admettre, il faudrait alors désespérer de l'humanité tout entière. Ne serait-elle pas livrée à tous les mouvements suscités au hasard par une cause qui manquerait à la fois de prévoyance, de raison, de justice ? Ne serait-ce pas mettre en question les lois de la Providence elle-même ? Et quand l' homme ne croit plus à la Providence, tous ses bienfaits ne sont-ils pas perdus pour lui? Sera-t-il vrai, quand il n'a plus le sentiment de la vérité ? Sera-t-il juste, quand il ne croit pas à la justice ? Ne se livrera-t-il pas à toutes ses passions, quand il ne croit plus à aucune règle ? Quand un pareil homme aspire au pouvoir, peut-il avoir un autre but que celui de satisfaire à tous ses goûts ? Que pourrait devenir un monde ainsi gouverné ? L' histoire l' a déjà dit plusieurs fois. Voulons-nous donc lui donner le droit de le dire une fois de plus ? Pour rétablir la foi dans les lois de la Providence, il faut donc prouver que les malheurs que nous avons eu à subir, et qui ne sont rien encore en comparaison de ceux qui nous menacent, sont la suite nécessaire des fautes des hommes, et que la part la plus grande de ces fautes retombe à la charge de ceux qui avaient mission de les gouverner. Car, il faut le répéter, une société qui aurait été bien gouvernée ne pourrait pas tomber dans un état de confusion pareille à celle que nous avons sous les yeux.

Pour rétablir l'ordre, il faut en rétablir la base. Or, celle-ci ne peut être placée que dans les gouvernements. Cette vérité est tellement évidente pour tout le monde, que le siècle tout entier s' est mis à rechercher cette base. On semble croire que, cette base une fois retrouvée, la société pourrait se refaire et marcher toute seule. On oublie que des principes ne sont rien, s' ils ne sont pas mis en action. C'est ainsi qu'on avait voulu faire durer les monarchies, sans rester royaliste ; comme on veut aujourd' hui fonder des républiques sans être républicain. C'est de même lu' on veut soutenir la religion, sans être religieux ; je veux dire, sans remplir les obligations qu'elle impose. Et je n'entends pas seulement, par ces obligations, les pratiques qu' elle commande, mais les sentiments qu' elle doit inspirer. Est-on religieux, quand la vérité n' a plus de culte? quand la parole donnée n' est plus obligatoire ? quand le mariage n' est qu' un acte passé par-devant notaire, pour stipuler des intérêts, et quand c' est par des chiffres qu' on veut assurer l' avenir de ses enfants ? Est-ce avoir de la religion, que de retenir le pouvoir sans l'exercer, soit par-

Digitized by Google

ce qu'on répugne au travail qu' il impose, soit parce qu' on manque des facultés d'intelligence qu' il exige ? Il ne faut donc absoudre ni les gouvernements qui ont failli, ni les hommes qui les ont portés à faillir ; car ne pas les condamner, c' est mettre la Providence en question. Et quand les gouvernements ont été renversés et que les peuples se sont emparés du pouvoir, ce sont les peuples qu'il faut condamner, lorsqu'ils veulent le retenir sans savoir et sans pouvoir l' exercer ; ou lorsqu'ils permettent à tous les ambitieux de se le disputer ; ce qui mettra à son rétablissement un obstacle qui durera aussi longtemps que durera la lutte des passions qui veulent s' en emparer.

Je n' émettrai de blâme que ce qui sera strictement nécessaire pour la vérité que je veux prouver. Mais je veux dire et je veux prouver que les maux qui pèsent sur les hommes sont leur propre ouvrage ; et qu' il faut, pour guérir le mal, s' enquérir des causes qui le produisent. Je ne voudrais rien dire de plus, mais aussi rien de moins. Le blâme est plus facile à émettre, quand on peut l' appliquer aux hommes dans une acception collective, soit comme classes, soit comme peuples. Si cependant je trouve, sur le chemin que j'ai à parcourir, des individus qui ont voulu ou qui veulent encore gouverner les nations, je dois me réserver le droit de parler d' eux, autant que me le commandera ma profonde conviction, qu' il faut, pour rendre plus vive la foi en Dieu, savoir rendre à l' homme ce qui est de l' homme.

Et, quand on dit que les maux infligés aux hommes sont la punition de leurs fautes, ce qui est vrai, il faut, au moins, savoir quelles sont ces fautes, et quels sont les coupables.

Les dogmes d' aucune confession chrétienne ne s' occupent des fautes commises dans la conduite des affaires temporelles de ce monde. Ces fautes font cependant le malheur des nations. Comme la justice, parmi les hommes, ne peut être qu' incomplète, il en résulte que les événements punissent les innocents et les confondent avec les coupables. Cette circonstance n'impose-t-elle donc pas à chacun le devoir de chercher à prévenir des fautes dont tous doivent être solidaires ?

C' est le sentiment de ce devoir qui peut seul donner le courage d' exercer cette sorte de ministère public et qui devient en même temps l' excuse de celui qui ose l' entreprendre.

Les événements de l' année 1848 ont eu pour effet de produire un nouveau danger: celui du découragement. Aussi le premier besoin du mo-

Digitized by Google

ment actuel a-t-il été celui de reprendre courage. Les hommes qui avaient eu la force de tout renverser n'ont rien su fonder. Leurs armes de destruction étaient des idées. Ces idées, victorieuses, n'en sont pas moins impuissantes. Elles manquent donc de vérité. Il faut dès lors, pour expliquer notre époque, faire deux choses : montrer les fautes et prouver les erreurs.

Parmi les événements graves, la révolution qu'a eu à subir l'empire d'Autriche est celui qui a le plus étonné. Il a été, en effet, difficile de comprendre comment un corps politique aussi considérable, qui s'était toujours maintenu sur la première ligne de résistance, a pu si facilement être renversé par l'ennemi qu'il n'avait cessé de vouloir combattre. L'illusion que produit la distance ne laisse pas à l'observateur la possibilité de distinguer les véritables causes des événements qui le frappent ; il se trompe alors sur la nature des forces qui sont entrées en action. C'est ainsi qu'au premier choc l'Europe a dit : l'*Autriche est perdue*. Et le vide que devait produire la chute d'un pareil corps fit faire fausse route à l'opinion publique et même à plus d'un gouvernement.

Plus les événements sont grands, plus ils doivent nécessairement se rattacher à des causes positives. Et, quand ils arrivent d'une manière instantanée, c'est que ces causes agissaient depuis longtemps d'une manière, pour ainsi dire, occulte, et qu'elles ne peuvent être aperçues que par les hommes qui sont placés assez près d'elles pour les découvrir sous des dehors qui trompent l'observateur éloigné ou superficiel.

Les voies par lesquelles les pays entrent en révolution sont de différentes sortes. Pour le montrer, nous ne ferons le rapprochement que des deux plus grands États du continent européen : la France et l'Autriche.

On ne sait que trop, et déjà depuis trop longtemps, comment la France est entrée en revolution. Elle était puissante, éclairée, riche de commerce et d'industrie, autant que les États l'étaient alors. Elle était fière d'elle-même. Elle se mettait au premier rang. Mais de nouvelles doctrines, adoptées par tous les hommes d'intelligence et de savoir, conduisirent tout son état social dans des voies nouvelles. On a dit la force de la révolution irrésistible, et on s'est servi de cet exemple de la France pour dire, depuis, aux autres peuples qu'il y avait en chacun d'eux une force à laquelle rien ne pouvait resister. Mais les uns n'ont pas remarqué, les autres n'ont pas voulu remarquer, que la révolution française de 1789 était déjà faite quand on la vit éclater. Elle se montra irrésistible, parce

Digitized by Google

qu'aucun des principes de l'ancien ordre social n'existait déjà plus. C'est par la philosophie, par la littérature et par les mœurs, que s'était faite la révolution française. Quand elle fut proclamée, ce ne fut que la prise de possession de tout ce qu'elle avait déjà conquis. Elle n'a fait, depuis, que vivre du butin qu'elle avait fait alors, sans s'occuper d'ensemencer de nouveau le terrain moral duquel on avait tout déraciné. Ce peu de mots suffisent pour expliquer l'état dans lequel la France se trouve encore aujourd'hui.

La situation de l'Autriche en face de sa révolution est d'une nature entièrement différente. L'Autriche y a été amenée par des voies purement matérielles. Son histoire nous conduira mieux que l'histoire d'aucun autre État à une plus juste appréciation des événements de notre époque.

Un mouvement de révolution aussi subit, aussi général, n'est pas un événement simple qui puisse s'expliquer par de l'audace d'un côté, et de la faiblesse de l'autre. Il faut, pour produire de pareils résultats, des causes premières, préesistantes de longue main; des causes secondes qui viennent en préparer l'explosion; et enfin des causes de troisième ordre, fortuites, accidentelles, qui, ne trouvant nul obstacle, mettent la révolution en scène.

Le caractère particulier de l'empire d'Autriche, corps politique de nature mixte, ajoute des difficultés à l'explication du mouvement révolutionnaire qui l'a fait entrer dans de nouvelles voies. Un sujet d'une nature aussi complexe exige, pour être compris, que les éléments dont il se compose soient rigoureusement classés.

Il y a des révolutions qui sont amenées par une surabondance de vie à laquelle l'état social ne donne point d'emploi et qui est refoulée sur elle-même par la langueur d'un système politique qui se refuse à l'activité, ou par un degré de modération qui aime à donner à cette langueur le nom d'une vertu. Mais, comme il sera toujours aussi dangereux pour un État de ne pas remplir la mission qui lui est assignée par sa position et par ses forces que de vouloir en passer les limites, les événements ne lui tiennent aucun compte d'une modération qui ne manque jamais d'avoir les mêmes résultats qu'aurait eus sa faiblesse. La révolution de l'Autriche, en 1848, a été, en effet, une révolution de faiblesse. Depuis longtemps, personne n'y voulait du pouvoir. Les princes, qui par leur rang et par les fonctions qui leur étaient attribuées, étaient les premiers appelés à suppléer à ce qui manquait à l'exercice de la souveraineté, s'y refusaient, soit par respect

pour le trône, soit par vertu privée. Chacun d'eux restait dans la sphère circonscrite de sa position, laissant au temps le soin de suppléer à ce qui faisait défaut. Les ministres qui, par leur place, auraient pu le vouloir, ne le voulaient pas, par des raisons à peu près semblables. Mais les plus humbles comme les plus hautes vertus ne suffisent pas aux soins du gouvernement. Conjointement assises sur le trône, elles n'exerçaient pas le pouvoir de la manière que l'époque l'eût exigé; son action, sans être suspendue, n'était pas assez forte. On paraissait craindre de le compromettre en le rendant plus actif. Il y eut donc comme une espèce d'interrègne du pouvoir souverain. On n'était pas aveugle. On voyait les signes que le siècle donnait de toutes parts. On ne se refusait pas à l'évidence de certaines nécessités. On sentait du danger. Mais ce danger venait de loin. La pression des événements restait encore extérieure. On ne travaillait qu'à les tenir éloignés. Un culte peut-être trop idolâtre du principe monarchique, dans de semblables circonstances, ne laissait toutefois pas admettre qu'il fût possible de fortifier de quelque manière que ce fût la puissance souveraine, sans que l'initiative en vînt du souverain lui-même. On craignait alors d'amener, par une autre voie, les secousses qu'une telle modification aurait eu pour objet de prévenir. Le pouvoir était traité comme une arche sainte sur laquelle personne n'osait porter la main; et quand il était nécessaire de la mouvoir pour la montrer au peuple, tous les soins étaient dirigés vers le but d'empêcher que personne ne vînt se placer trop près d'elle. Ce sanctuaire ou reposoir d'un principe que l'on tenait avec raison pour sacré était donc entouré d'un voile que l'on cherchait à rendre impénétrable. Mais l'action de la souveraineté est pour un État une nécessité à laquelle un culte inerte, quoique dévoué, ne peut pas suffire.

Une administration fortement organisée occupait et remplissait bien toutes les régions inférieures. Mais le vide se faisait sentir là où des pensées supérieures devaient donner le mouvement et la direction. Le mouvement de cette administration n'était, en effet, qu'une sorte d'opération galvanique faite sur un corps dont le principe vital était inactif. Ceux qui lui dirent qu'ils allaient lui insuffler une autre vie l'entraînèrent facilement, car ce corps ne demandait qu'à regagner, n'importe de quelle manière, le sentiment de soi-même qu'il avait perdu. Le mort qui revient à la vie ne demande pas quelles en seront les nouvelles conditions. Tandis que les révolutions des grands États se font ordinairement parce que des princes, des ministres, ou des partis s'y disputent le pouvoir; la révolution

Digitized by Google

de Vienne se fit parce que, depuis plusieurs années, personne ne voulait y gouverner. Cette position avait nécessairement fait prendre à la politique extérieure le même caractère de négation qui existait à l'interieur. Tout y était réduit à de simples apparences. A l'exception de quelques questions vitales que le cabinet de Vienne sut défendre avec énergie, il n'y avait que le simulacre du mouvement pour tout le reste. Il y avait la parole habile et féconde de celui qui produisait ce simulacre. Mais des jambes qui se remuent sans avancer, des bras qui s'ouvrent pour ne rien saisir, des paroles qui frappent l'air sans aucun effet, des conseils qui ne sont pas écoutés parce qu'il leur manque l'autorité de l'exemple, ont fini par faire croire qu'il n'y avait plus là que l'apparence d'un empire, facile à renverser, plus facile encore à depouiller. Cette opinion, qui devint européenne, rendit plus difficile la position politique de l'Autriche, qui ne trouva chez les puissances qui ne lui étaient pas hostiles, que cette sorte de sentiment que l'on accorde à un ami que l'on regarde déjà comme perdu. Ce ne fut donc qu'en lui-même que l'empire d'Autriche put trouver à la fois la force qui lui etait nécessaire pour rendre de la confiance à ceux de ses sujets qui voulaient lui rester fidèles, pour soumettre ceux qui lui étaient rebelles, pour triompher de ses ennemis extérieurs, et pour reprendre son rang politique en Europe. Mais, avant d'arriver aux détails de cette époque de véritable renaissance, il faut exposer les causes qui étaient venues menacer son existence.

L'accusation de faiblesse porterait à faux, si l'on voulait la faire retomber sur les individus. Quel que soit le degré d'influence que peuvent exercer des princes et des hommes d'État placés aux premiers rangs, ce ne sera jamais leur défaillance qui aurait pu causer une chute aussi instantanée et aussi complète que l'a été momentanément celle de l'empire d'Autriche. La cause, la seule cause véritable de cette chute a été la faiblesse de son organisation. Il faut l'avoir étudiée pour la comprendre, car elle était ancienne : et il faut en parler pour l'expliquer.

Si personne, en Autriche, ne voulait du pouvoir, c'est que l'exercice en était difficile, parce qu'il ne présentait rien de saisissable. Toute voiture a besoin d'un timon. Tout vaisseau, petit ou grand, veut un gouvernail. La volonté seule ne suffit pas pour donner la direction. Il en est de même d'un État. Il faut qu'il y ait quelque chose que la main de l'homme puisse saisir ; quelque chose au moyen de quoi il puisse imprimer un même mouvement, donner une même direction. Les vaisseaux sans gouvernail

ne seraient que des planches plus ou moins bien jointes et travaillées. De même, de vastes provinces peuvent n'avoir qu' un seul maître sans cependant pour cela former un empire. Le souverain le plus fort, l' homme d' État le plus consommé, resteront impuissants, ou, du moins, leurs efforts n'auront point de résultats, si la machine du gouvernement manque de ce quelque chose qui doit faire l'effet du gouvernail.

Comme cet écrit ne doit pas être de nature didactique, je veux tout de suite en venir au fait.

Les formes collégiales d'administration doivent nécessairement reposer sur le principe de la majorité des voix. Cette forme tutélaire des intérêts publics et privés devient cependant vicieuse, quand on en fait l'application à la région gouvernementale la plus élevée; cette région dans laquelle la raison d' État doit souvent dominer le point de vue rigoureusement administratif. Il faut alors un acte de volonté supérieure au principe de la majorité collégiale, c'est-à-dire qu' il faut un acte de souveraineté. Pour décider entre des opinions différentes, il faut, en un mot, le : *Je le veux, car telle est ma conviction.* Là où cette décision manque, les papiers d'affaires sortent sans cesse de l'engrenage des rouages du gouvernement, comme l'on voit sortir des machines ce papier que l'on appelle *papier sans fin.* Ne faut-il pas qu'il soit coupé, pour que l'on puisse s'en servir?

Il y avait désaccord dans les principaux éléments constitutifs de l'État. Ce désaccord était le produit du temps; ce qui veut dire, de l' histoire. Il devait avoir pour suite inévitable la faiblesse de l'organisation.

Il ne sera pas nécessaire d'entrer dans de grands details, quand les causes principales en auront été signalées.

Le caractère de l'empire d' Autriche était celui d'un État fédératif.

Le temps avait amené la centralisation de l'administration.

Le principe de fédération politique affaiblit l' État, parce qu' il laisse trop de liberté aux parties, qui, selon leur force, la prennent dans une mesure inégale. Le sentiment de cette liberté est le seul lien de la forme politique fédérale. Est-il assez fort pour en assurer la durée?

Mais la centralisation administrative, quand elle est trop tendue, doit nécessairement enlever cette liberté et détruire le lien fédéral. La fédération doit donc se rompre, si un lien politique de souveraineté plus forte ne vient pas rendre l' unité à des parties qui tendent a se dissoudre.

Peu de mots suffiront pour montrer que telle fut l' histoire des derniers temps de l' empire d' Autriche.

Digitized by Google

Tout le monde y sentait, depuis longtemps, le côté faible de sa position politique. Charles VI fut le premier de ses souverains, qui, inspiré par le danger dont pouvait être menacée la succession au trône, posa, par sa pragmatique sanction, le principe de l'unité. Les soins et la prévoyance de l'empereur assurèrent à sa fille Marie-Thérèse la possession de tout son héritage. Attaqué, elle sut le défendre par son courage; elle sut le gouverner par ses vertus autant que par ses lumières. L'héritière de la maison de Habsbourg sut donner encore plus d'éclat à cette position déjà si élevée. Son ascendant mit la couronne de l'empereur d'Allemagne sur la tête du prince qu'elle avait choisi pour époux. Elle sut conserver à la nouvelle souche qui devait sortir d'elle la puissance qui, depuis des siècles, était l'apanage de sa maison. Son fils devint, pour ainsi dire, l'héritier d'une couronne élective, comme il l'était des États autrichiens héréditaires.

L'avénement de Marie-Thérèse au trône signala le commencement d'une nouvelle époque pour l'Autriche. Tout ce qui existe dans les différents pays qui composent l'ensemble de cette monarchie date de son règne et de celui de l'empereur Joseph: lois, administration, tous les établissements d'éducation, commerce, industrie, etc., etc. C'est Marie-Thérèse qui posa les bases sur lesquelles se sont développés les principes, les moeurs et les intérêts matériels, qui, depuis lors, ont fait le mouvement social de l'empire. Les formes sévères, dures et souvent arbitraires des anciennes lois criminelles firent place à l'esprit de justice et d'humanité que demandait la civilisation moderne. Marie-Thérèse avait aboli le servage; elle avait réglé pas des lois et par l'*urbarium* en Hongrie les rapports entre les paysans et les seigneurs. C'est en 1776 que Marie-Thérèse, devançant la plupart des États européens, abolit la torture. Son règne et celui de l'empereur Joseph donnaient le droit d'espérer que le passage, si difficile, des formes, des doctrines et des principes du moyen âge aux législations des États modernes, se ferait progressivement et sans secousses. En effet, Marie-Thérèse avait songé à régler tous les rapports de son empire dans l'esprit de cette pensée: que toutes les lois des temps anciens devaient cesser, puisque les moeurs de ces temps n'existaient plus.

Une des questions les plus épineuses pour les souverains était, depuis longtemps, le règlement des rapports de l'État avec l'Église. Le conflit d'autorité entre les deux pouvoirs avait souvent troublé la paix des peuples. Marie-Thérèse, souveraine pieuse et fille soumise de l'Église, sut

néanmoins mettre tous les droits de sa souveraineté à l'abri de toute atteinte.

L'empereur Joseph dépassa, sous ce rapport, les limites que s'était posées Marie-Thérèse. Mais toutes les principales dispositions qui ont réglé, depuis son époque, les relations de la cour de Vienne avec celle de Rome, sont émanées d'elle.

L'empereur François, pendant son long règne, les a toujours conservées, en les prenant toujours pour régle de sa conduite.

L'histoire blâme Joseph II du mouvement trop rapide qu'il voulut donner au développement de son empire. Son impatience le conduisit à sortir des voies de la prudence et quelquefois même de celles de la justice. Il en fit l'aveu par une rétractation trop tardive. Elle fut pourtant utile, car elle facilita à l'empereur Léopold le moyen de rentrer dans les limites des voies qu'avait ouvertes Marie-Thérèse.

Les événements qui se sont passés en Autriche depuis l'année 1848, et la forme qu'y a prise la révolution, sont venus toutefois témoigner que, si l'empereur Joseph avait manqué de prudence, la juste appréciation de ce que demandait l'avenir de l'empire d'Autriche ne lui avait pas échappé.

Le dernier siècle de l'histoire d'Allemagne prouvait, en effet, que le souverain de l'Autriche ne pouvait trouver les moyens de conserver son trône et sa haute position politique que par l'unité de son empire. Les événements de la Gallicie, et, bien plus encore, ceux de la Hongrie, sont la plus éloquente apologie des vues politiques de l'empereur Joseph.

Les nouvelles lois que l'impératrice Marie-Thérèse avait promulguées dans la Gallicie, au moment où elle prit possession de cette province, et l'application que fit l'empereur Joseph de ces lois par l'administration qu'il y introduisit, ont donné la reconnaissance unanime des populations pour base a la fidélité qu'elles ont montrée dans ces derniers temps de crise.

Les événements de la Hongrie ont prouvé que, si l'empereur s'était trompé sur le choix des moyens qu'il employait, il ne s'était certes pas trompé ni sur l'importance ni sur la nécessité de resserrer les liens par lesquels il fallait attacher ce royaume au corps de la monarchie.

Cette mesure était l'affaire la plus importante. Elle était inévitable. Personne n'ayant su ni la régler ni la diriger dans des voies de sagesse et de modération, des passions aveugles sont venues accomplir ce que l'esprit seul aurait dû faire.

La rébellion de la Hongrie, la guerre qui en fut la suite, et la nouvelle position qui lui est faite, ne sont que des formes accidentelles. C'est le fond de la question qu'il faut traiter.

Au commencement des guerres de la révolution de France, la bannière de la république française était celle de la démocratie la plus absolue. Un pays aussi exclusivement aristocratique que la Hongrie devait lui être hostile. Aussi malgré tout ce que les innovations qu'avait voulu introduire l'empereur Joseph avaient fait naître d'éloignement et d'inquiétude dans l'esprit de la nation hongroise, se rallia-t-elle cependant franchement à l'empereur et lui resta-t-elle fidèle pendant tout le temps de la lutte que la cour de Vienne soutint contre la France. Cette époque était tellement agitée, qu'il était impossible d'y trouver le temps et le calme nécessaires pour régler, dans les formes constitutionnelles de la Hongrie, les questions que les dernières diètes avaient laissées ouvertes. Les Hongrois attendaient le rétablissement de la paix pour les remettre en délibération et pour se défendre contre ce qui aurait pu encore rester des projets de l'empereur Joseph dans l'esprit du gouvernement de Vienne.

Aucune des diètes, rassemblés depuis 1791, n'avait été appelée à mettre en délibération un seul des griefs du pays ni aucune question organique, soit d'administration, soit de législation. Si l'empereur François eût choisi l'epoque de son retour de Paris pour convoquer la diète à ce sujet, l'ascendant moral que lui donnaient les grands succès qu'il avait obtenus et l'honneur que lui faisait l'Europe de se rassembler à Vienne en congrès, étaient de nature à donner la certitude que nul esprit de résistance factieuse n'aurait trouvé moyen de s'organiser dans le pays, et encore moins de se montrer dans les délibérations de la diète. L'empereur François animé, comme il l'avait toujours été, d'un véritable esprit de justice, serait donc parvenu à faire disparaître du pays jusqu'au moindre germe de défiance. Mais, soit que les grandes affaires de l'empire absorbassent tous ses soins, ou que l'empereur ne voulût pas troubler la satisfaction intérieure qu'il éprouvait d'avoir non-seulement rétabli l'intégrité de son ancien empire, mais encore de lui avoir donné augmentation de force et de splendeur, Sa Majesté Impériale, éprouvant d'ailleurs un sentiment de malaise par le souvenir de tout ce qu'il y avait toujours eu de difficile entre la Hongrie et le gouvernement de Vienne, la convocation d'une diète qui aurait eu pour mission de trancher des questions aussi épineuses, fut remise à un temps plus éloigné.

Ce premier moment passé, on ne tarda pas à voir surgir en Hongrie, sous différentes formes, le mécontentement qu'on y éprouvait d'être privé depuis si longtemps de l'exercice de ses droits politiques. Il arriva donc tout naturellement que la répugnance de l'empereur augmentait en proportion du mécontentement qui s'y manifestait. Comme il y a cependant des choses qu'il est impossible de ne pas faire, il fallut bien enfin aborder cette nécessité. La diète fut convoquée en 1825.

Mais pendant les dix années qui s'étaient écoulées depuis la fin des guerres, un nouvel esprit s'était emparé des Hongrois. En effet, l'ancienne position fédérative de la Hongrie était entièrement changée depuis le moment où l'empereur François avait abdiqué la couronne de l'empire d'Allemagne. Quelque faible qu'ait pu avoir été, dans les temps antérieurs, le lien fédératif entre les différentes parties qui constituaient la monarchie autrichienne, le lustre qu'ajoutait la couronne de Charlemagne à la puissance du souverain des États héréditaires de l'Autriche était si grand; l'ascendant politique qu'elle lui donnait en Europe était si prépondérant, qu'aucun de ces pays n'aurait osé concevoir la pensée de se séparer de cette fédération, illustre par son chef et puissante par sa grandeur. Mais, quand après la nouvelle forme politique définitivement donnée à l'Europe par le congrès de Vienne, la Hongrie vint à mesurer sa nouvelle position, elle trouva qu'elle formait à elle seule presque la moitié de la superficie de la monarchie autrichienne et renfermait près des trois septièmes de la population de tout l'empire. Si l'on ajoute au sentiment de cette supériorité celui de posséder un pays plus riche qu'aucun autre de tous les dons de la nature, il devait en résulter la prétention toute naturelle de prendre dans le nouvel empire una place plus importante que celle d'une simple province.

Cette disproportion entre la Hongrie et les autres parties de l'empire détruisait le principe de pondération politique qui doit être la base de tout État fédératif.

La Hongrie, par son histoire, se trouvait beaucoup plus éloignée du principe de l'unité que ne l'était aucun des autres Etats de l'empire. La longue interruption de l'action législative augmentait les embarras des deux côtes. Les affaires importantes ne pouvaient pas se faire sans le concours de la diète. Les griefs du pays s'étaient donc considérablement augmentés. Beaucoup d'intérêts étaient en souffrance. On se demanda, à Vienne, dans quel esprit le gouvernement devrait agir. L'empereur et ceux de

ses conseillers auxquels il accordait le plus de confiance furent d'avis qu'on ne pouvait gouverner la Hongrie qu'au moyen de sa constitution ; que l'autorité constitutionnelle du roi était assez grande pour qu'il fût possible de conserver le principe monarchique dans toute son intégrité, tout en la faisant servir à rattacher la Hongrie d'une manière plus solide au corps de l'empire.

Mais quand les constitutions, vieilles ou jeunes, n'importe leur âge, ne sont pas d'accord avec les mœurs, ni avec les besoins, avec le mouvement social du pays, ni avec la position politique que le temps lui a faite, ces constitutions deviennent des machines de destruction. On en voit plus d'un exemple de nos jours. Celui de la Hongrie en est le plus mémorable.

La Hongrie agissait sur la monarchie depuis longtemps comme une entrave. Je consens à dire que la majorité le faisait sans le vouloir, sans le savoir, et qu'elle était de bonne foi. Mais elle ne voulait être fidèle qu'à la personne du roi ; et il est arrivé que les Hongrois les plus fidèles, en séparant, comme ils l'ont toujours fait, la personne du roi de celle de l'empereur, ont mis l'arme la plus puissante dans les mains du parti révolutionnaire. On a vu comme il a su s'en servir.

Le roi ne pouvait paraître en Hongrie qu'après s'être dépouillé de la pourpre impériale. Il ne pouvait y parler que des intérêts séparés de la Hongrie, jamais des intérêts collectifs de l'empire. Les Hongrois, jaloux de l'indépendance que leur donnait leur constitution politique, jaloux comme le sont les hommes de sentiments impétueux, mais d'un esprit rétréci par l'isolement, voulaient tous, à tout prix, conserver cette position d'indépendance. Ils attachaient une telle importance à la conserver entière, qu'ils n'ont même jamais cherché à exercer sur le gouvernement de la monarchie une influence dont les moyens leur étaient donnés par la cour elle-même. Ils craignaient que l'exercice de cette influence ne les conduisit à se rapprocher plus qu'ils ne le voulaient. Ils préféraient sacrifier leur importance plutôt que de compromettre, en quoi que ce fût, leur position d'Etat séparé. Toujours défiants, et, dans les derniers temps, accusateurs, ils parlent sans cesse de la perfidie de la cour.

Voyons les faits. Ils resteront toujours la meilleure réfutation des mots.

Pendant longues années du règne de l'empereur François, un comte Zichy fut le ministre des finances, et son ancienneté comme ministre d'État et des conférences le fit, à l'époque la plus difficile et la plus in-

téressante de ce règne, président du conseil. Il occupa cette place jusqu'à sa mort. La sphère de son action, si importante pour les finances de la monarchie, ne lui donnait aucun droit sur celles de la Hongrie, qui n'était pas imposable.

Le comte de Zichy avait nommé un Hongrois (le baron de Gervay) secrétaire de la conférence. Le secrétaire survécut au ministre. Il garda sa place, qui devint plus importante encore par la nouvelle organisation qui fut donnée à la conférence et au conseil d'État, après la mort de l'empereur François. Un Hongrois se trouvait donc en possession de tous les secrets de l'État et il était le rédacteur des décisions impériales les plus importantes. Il mourut dans l'année 1845.

Un autre conseiller hongrois (le conseiller Czillich) fut nommé à sa place.

A la mort du comte de Zichy, un autre Hongrois, le comte de Nadasdy, lui avait succédé dans le ministère des finances. Il ne quitta cette place, après l'avoir occupée plusieurs années, que pour prendre la présidence de la section des finances, au conseil d'État. Il siégeait dans ce conseil avec le titre de ministre d'État et des conférences.

Il y avait pour collègue un autre Hongrois, le comte Cziraky.

Ils étaient les deux seuls ministres d'État et de conférence qui fissent partie du conseil d'État.

Un autre Hongrois était, dans ce conseil, conseiller référendaire des affaires financières de la Hongrie.

Pendant que des Hongrois étaient appelés aux postes les plus élevés de l'administration des autres parties de la monarchie, la chancellerie aulique de Hongrie, exclusivement composée de Hongrois, résidait à Vienne, pour y faire les affaires de la Hongrie. Elle était le seul intermédiaire entre le roi et le pays.

Des hommes affranchis de tout impôt en Hongrie étaient appelés, non par le roi, mais par l'empereur, à diriger les finances des autres parties de l'empire. Et c'est de la Hongrie que vient l'accusation de perfidie! Ne sont-ce pas bien plutôt les autres sujets de l'empereur qui auraient eu à se plaindre d'un pareil degré de confiance? Et si les Hongrois ne veulent pas attribuer de pareils procédés à de la confiance, de quels autres moyens fallait-il donc se servir pour leur en inspirer? Quel motif oseraient-ils donc prêter à ces procédés s'ils ne veulent pas les reconnaître comme une preuve du désir qu'avait la maison impériale de les rapprocher d'elle?

Digitized by Google

La cour de Vienne avait quatre places d'ambassadeurs. Pendant une longue série d'années, trois de ces ambassades furent occupées par des grands seigneurs hongrois. Plusieurs autres missions de second ordre, en tête desquelles il faut nommer celle de Berlin, étaient également confiées à des Hongrois.

Ce sont trois comtes d'Esterhazy qui occupent encore aujourd'hui les missions de Rome, d'Espagne et de Munich. Singulière perfidie, en vérité, qui donnait à sa victime une si grande part d'influence sur la direction des affaires étrangères de l'empire!

Mais rien ne pouvait changer l'opinion qu'avait la Hongrie relativement à l'indépendance de sa position politique. La Hongrie ne voulait que son roi parce qu'il n'était question que du roi dans la constitution. Que ce roi fût empereur, ce n'était pour elle qu'un incident historique. Elle avait souvent trouvé dans cet incident une puissante protection, mais sans y trouver jamais une obligation de plus.

Quand la révolution vint à envahir Vienne, c'est avec enthousiasme que la Hongrie eût reçu son roi, s'il eût voulu déserter le trône impérial pour n'occuper que celui de la Hongrie. N'est-ce pas en invoquant la fidélité que les Hongrois devaient à leur roi qu'on leur fit prendre les armes pour combattre l'empereur? Et, si tous, il est vrai, ne le combattirent pas, combien cependant est petit le nombre de ceux qui vinrent se ranger à ses côtés! Pour ceux qui se donnèrent plus tard le titre de vieux conservateurs, le roi restait cependant toujours séparé de l'empereur; c'est-à-dire qu'ils voulaient conserver le principe qui devait nécessairement finir par rompre le lien qui unissait la Hongrie à l'empire.

Les Hongrois auraient voulu arriver à rompre ce lien par des voies que les révolutionnaires modernes appellent légales.

Comme il n'y a pas d'idée plus contraire à la raison que celle que l'on veut consacrer par le mot de *révolution légale*, et que le but que je me suis proposé est de prouver que les malheurs de nos temps ont été amenés par les fautes de tous les partis, il sera utile de montrer que c'est le masque de la légalité qui a jeté la Hongrie dans les voies de rébellion, suite inévitable de l'obstination qu'elle mettait, depuis si longtemps, à vouloir conserver une position politique, position, qui, manquant absolument de vérité, après avoir été longtemps défendue par la plus astucieuse hypocrisie, devait finir par lui mettre les armes à la main.

Il suffira, à cet effet, de signaler le moment qui la vit entrer dans cette voie.

La révolution de Vienne venait d'éclater le 13 mars. La diète hongroise siégeait à Presbourg. Le 16 mars arriva à Vienne une députation des états hongrois, pour solliciter du roi la concession d'un ministère hongrois indépendant. Cette députation présenta au roi la formule de cette concession. Quelques jours après l'empereur fit assembler une conférence particulière sous la présidence de l'héritier présomptif de la couronne. Ce conseil était composé de plusieurs des sommités de l'administration hongroise et de deux ministres autrichiens, qui y furent appelés comme des hommes de la confiance particulière de l'empereur, mais non pas en qualité de membres du nouveau conseil des ministres, déjà institué alors, qualité qui d'aucune manière ne leur aurait donné le droit d'intervenir dans les affaires de la Hongrie, car la révolution de Vienne n'avait encore changé aucune des formes du gouvernement impérial, relativement à la Hongrie. Les affaires de ce royaume étaient restées dévolues sans partage à la chancellerie hongroise. La question soumise à ce conseil était de savoir si la concession d'un ministère hongrois, telle qu'elle était demandée, ne séparait pas entièrement la Hongrie de l'empire.

Outre la concession d'un ministère indépendant, les Hongrois demandaient encore que, dans l'absence du roi hors de la Hongrie, l'exercice des attributions les plus importantes, réservées à la couronne, fût donné au palatin, qui à ce titre devait joindre encore celui de gouverneur lieutenant du roi (statthalter). De ces deux concessions, l'une aurait annulé le roi, l'autre le gouvernement. Il était donc impossible de les accorder.

Il y eut un compromis passé entre les ministres hongrois et autrichiens rassemblés dans ce conseil, en vertu duquel toutes les attributions qui ne pouvaient être abandonnées sans annuler le roi, seraient conservées à la couronne. Ceux des ministères qui devaient nécessairement former le lien entre l'empire et la Hongrie seraient réservés à la nomination de l'empereur, et les titulaires seraient destinés à résider près de sa personne comme ministres de l'empire.

Ces ministères étaient ceux des affaires étrangères, de la guerre et des finances.

Ces réserves ayant obtenu la sanction de l'empereur, la chancellerie

de Hongrie rédigea un rescrit souverain qui en contenait les motifs et les détails. Il fut adressé, en date du 28 mars, et porté le même jour aux états, à Presbourg, par le conseiller Zsédényi faisant fonction de vice-chancelier. La délibération des états hongrois, réunis en séance, les conduisit à refuser la réception du rescrit souverain, et ils déclarèrent que l'empereur avait donné sa parole à la députation de concéder les demandes qu'elle lui avait soumises. La discussion fut violente et ne se calma que lorsque le palatin eut promis de se rendre sur-le-champ à Vienne et d'intervenir, pour que Sa Majesté Impériale accordât la concession entière telle qu'elle lui avait été demandée. Après quelques heures passées à Vienne, le palatin apporta aux états un second rescrit, qui, sans faire mention du premier, accordait tout ce qu'exigeait la Hongrie.

La négociation du palatin s'était faite, dans des voies strictement et exclusivement hongroises, par son influence directe; la chancellerie de Hongrie ayant été seule appelée à y intervenir.

L'homme qui veut chercher à se faire une opinion juste des graves événements qui ont renversé les anciennes formes sous lesquelles la Hongrie existait depuis si longtemps, doit fixer son attention sur le moment que je viens de signaler.

C'est, en effet, ce moment qui a décidé du sort de la Hongrie. Et ce n'est pas un parti qui en a décidé; car ce qui se fit alors eut lieu sans trouver une opposition qui méritât ce nom. Les états avaient encore dans leurs rangs tout ce qu'il y avait d'illustre, de distingué et d'influent en Hongrie. Le ministère qui fut nommé ne comptait, parmi ses membres, qu'un seul homme se disant homme du peuple. Tous les autres appartenaient aux plus hautes sommités de l'aristocratie ou de l'administration. On vit bientôt ce ministère réaliser toutes les pensées qui se cachaient encore au moment où l'on travaillait à l'obtenir. Sa première oeuvre fut de prendre possession, en Hongrie, de tout ce qui appartenait au département de la guerre: places fortes, artillerie, munitions, et d'en disputer la libre disposition au ministère de la guerre impérial; d'exiger la rentrée de toutes les troupes hongroises en Hongrie et la sortie de toutes les troupes allemandes hors de ce pays. Vit-on jamais une déclaration de guerre plus positive, un acte de rébellion plus fortement caractérisé? C'était un acte de la trahison la plus perfide; car l'Autriche avait à se défendre, dans ce moment, contre un ennemi étranger qui était venu avec toute son armée au secours de l'insurrection des provinces italiennes.

BIBLIOTECA NAZIONALE ROMA

Et cependant la cour négociait encore. Elle voulait encore se flatter que ce n'était que l'oeuvre d'un parti. Mais, quand tous les hommes d'action sont d'un côté, et que, de l'autre, il n'y a que quelques paroles sans effet, la question doit être définitivement jugée pour tout esprit impartial.

Il ne reste plus alors qu'à examiner les affaires de la Hongrie sous un rapport plus élevé et plus général. A cet effet, il faut avant tout se demander si le peuple hongrois était appelé, par son histoire, par son nombre, par ses lumières, en un mot, par le degré de sa civilisation, à jouer le rôle d'indépendance qu'il a voulu jouer vis-à-vis de l'empire d'Autriche, et à prétendre à la suprématie qu'il usurpait sur les autres races, qui, avant lui et depuis des siècles avec lui, occupaient les vastes territoires auxquels il avait donné son nom, en vertu de la prépondérance de ses armes.

Le droit que l'on a de parler d'un peuple augmente en raison de la position qu'il veut prendre, des prétentions qu'il forme, et de l'influence qu'il veut exercer. Tout esprit généreux viendra toujours au secours d'une nation, ou, au moins, lui accordera sa sympathie, quand elle cherche à sortir d'une position gênée, embarrassée, et que, pour ce qui est de la Hongrie, l'on ne peut qualifier par un seul mot qu'en la disant *arriérée*. Mais, si cette nation élève la prétention de prendre une première place, de jouer un premier rôle, n'a-t-on pas le droit de lui demander ses titres? Il faut sans doute admirer des hommes de courage, qui, les derniers arrivés d'Asie, sans annales, sans aucun souvenir ni d'histoire ni de patrie, eurent la force de se conquérir un territoire, de s'y maintenir et de se constituer en peuple, qui eurent la sagesse, en devenant chrétiens, d'emprunter à d'autres une langue et des lois pour se gouverner eux-mêmes et pour assujettir, en les gouvernant, d'autres peuples, devenus déjà plus tranquilles, mais encore aussi peu civilisés qu'ils l'étaient eux-mêmes. Et de pareils hommes, il faudrait les admirer encore, s'ils avaient également su comprendre que la position qu'ils s'étaient faite n'était qu'une position secondaire de laquelle ils ne pouvaient sortir sans se détruire eux-mêmes, car ils étaient inférieurs de tout point à tout ce qui les entourait. Si, au moment où cette révolution constitutionnelle qui faisait le tour de l'Europe venait de pénétrer en Autriche, les Hongrois avaient su comprendre l'avantage que leur donnait ce qu'ils avaient conservé de ces anciennes formes constitutionnelles germaniques que les modernes veulent prendre pour principe de leur renaissance politique, loin de cher-

cher à profiter des embarras qu'éprouvait l'Autriche, ils eussent cherché à se rapprocher d'elle, à l'éclairer de l'expérience qu'ils avaient des formes représentatives. N'y auraient-ils pas trouvé le moyen d'étendre leur influence? Riches comme ils le sont de toutes sortes de biens, ils seraient devenus les hommes prépondérants de l'empire. Leur grandeur aurait été la suite naturelle, et comme la récompense de leur fidélité envers d'anciens confédérés. En un mot, la Hongrie ne pouvait prospérer que par le principe de réunion. Elle devait se perdre par le principe opposé: celui de la séparation.

La Hongrie n'a jamais compris le mal que la sourde hostilité de sa constante opposition avait fait à l'Autriche. Et, quand un public superficiel accuse le cabinet de Vienne de n'avoir pas donné, dans des circonstances graves, à sa marche politique le caractère qui convient à la dignité d'un grand empire, on oublie qu'il ne pouvait déjà plus faire entrer la Hongrie dans ses calculs comme un élément de force. Moralement immobile, la Hongrie n'était qu'un poids, d'autant plus lourd à remuer, qu'elle se refusait à tout mouvement.

Par exemple, dans cette question orientale qui a occupé l'Europe pendant de si longues années, l'attitude que pouvait prendre l'Autriche était-elle libre? Est ce en face d'une position comme celle où se trouvait la Hongrie, que l'Autriche aurait pu entrer dans des combinaisons politiques qui, si l'Autriche se fût prononcée, eussent infailliblement soulevé tout l'empire ottoman? Est-ce avec un idiome qui n'est encore pour personne une langue de science, de littérature, de commerce, d'industrie? Est-ce avec le comté *(comitat)* hongrois et la diète hongroise que l'Autriche pouvait exercer sur l'Orient l'influence d'une puissance civilisatrice? Y avait-il entre les populations limitrophes un autre échange possible que celui de la peste et de l'ignorance? Est-ce, enfin, avec un pays qui se refusait à faire des routes pour ne pas avoir à en payer le péage qu'il était possible d'avancer? La guerre civile qui a eu lieu en Hongrie et qui a montré une lutte de races pareille à celles qui auraient pu avoir lieu dans les temps les plus primitifs de l'Europe, répond suffisamment à cette question. Est-ce avec de pareils éléments, si discordants (et les deux dernières années autorisent à dire si sauvages), que l'on pourrait avoir la prétention d'intervenir dans les conflits d'un État voisin, pour y porter les lumières de la civilisation? N'est-ce pas de proche en proche et par le contact incessant des populations que cette propagation doit se

faire? Les Hongrois ne devraient pas oublier que la ville de Bude a été pendant cent cinquante ans le chef-lieu d'un pachalik turc, et que, si, depuis la délivrance de leur territoire, tous les bienfaits de la civilisation de l'Europe centrale n'ont pas pu pénétrer jusqu'aux extrêmes frontières de l'empire, c'est qu'ils n'ont pas cessé de lui opposer un mur de séparation.

Les Hongrois se plaignent aujourd'hui que le gouvernement autrichien ne sait pas porter remède aux désordres, suite inévitable de la guerre civile et de la destruction de ses anciennes institutions; mais lui serait-il possible de la faire à lui seul? Il ne peut y parvenir qu'avec le concours des Hongrois eux-mêmes. En refusant de se placer sous la direction de ministres dans lesquels ils s'obstinent à ne voir que des étrangers, parce qu'ils ne sont pas Hongrois et ne résident pas en Hongrie, ils ne veulent donc servir ce qu'ils appellent la cause nationale que par l'excès du désordre? C'est la seule arme qui rest à leur disposition. Ils ne veulent pas renoncer à en faire usage. Voudraient-ils en faire leur *ultima ratio*? C'est l'ancienne forme du *liberum veto* des peuples peu avancés en civilisation. Mais se rendre ingouvernables pour conserver l'indépendance, n'est-ce pas détruire l'existence ellemême? Est-ce donc vouloir asservir un peuple que de travailler à le civiliser?

Le titre que la Hongrie fait valoir en faveur de sa constitution et de son organisation sociale est celui d'avoir duré longtemps, comme si la vieillesse à elle toute seule était un avantage. Le temps n'est rien par lui-même. Il n'a d'autre valeur que celle qu'on lui donne par l'usage qu'on sait en faire. L'homme ne se donne pas la vie. Il ne peut être fier que de ses œuvres. La civilisation a toujours fini par détruire tout ce qui lui faisait obstacle. Aucun peuple n'a encore eu le droit de jouir de ses bienfaits sans se soumettre à ses lois.

Mais les tempêtes viennent de loin. Elles nous arrivent alternativement des tropiques ou des immenses surfaces glacées des terres et des mers du nord. L'excès de la chaleur comme celui du froid rompt également l'équilibre de l'atmosphère.

De même nous arrivent les tempêtes de la pensée. C'est après que de fausses doctrines ont pénétré toutes les intelligences ou que de fausses mesures ont dénaturé toutes les positions que les orages éclatent. Les vagues humaines ont des lois comme celles de l'Océan. De même que ces dernières ne s'apaisent que quand les vents ont cessé, de même le

mouvement des hommes ne se tranquillise que quand les causes d'une trop grande excitation viennent à cesser. C'est à faire cesser ces causes qu'il faut travailler; mais, pour y réussir, il faut apprendre à les connaître. Cette étude doit prouver à tous ceux qui s'en occupent combien l'art de gouverner est difficile.

Dans toute pensée de législation, il y a, en effet, nécessairement, un germe d'avenir, dont le développement naturel dépassera souvent le but rapproché que la loi voulait atteindre. Non-seulement il le dépassera, mais même il agira souvent dans un sens tout opposé. On en trouve des exemples dans l'histoire de tous les peuples. Nous en trouverions donc aussi dans celle de la Hongrie. La Hongrie, toujours si jalousee de ses droits, toujours si occupée à barricader toutes les avenues de sa législation et de son administration contre des influences étrangères, ne doit son histoire intérieure qu'à elle-même. Elle a le triste avantage d'avoir imprimé à son ordre social un cachet qui lui est particulier. Au milieu d'un mouvement politique déterminé par des circonstances générales, supérieures à sa volonté, elle ne s'est pourtant donné que les lois qu'elle a voulu se donner. Ce qui prouve plus que toute autre chose l'empire qu'elle a exercé sur elle-même, c'est la puissance de ses us et coutumes. Cette puissance a toujours été plus grande en Hongrie qu'elle ne l'a jamais été dans aucun autre pays et elle prouve en même temps combien était grande la force de répulsion que la Hongrie opposait à tout ce qui ne venait pas d'elle-même.

Les derniers temps de l'histoire de Hongrie ont mis dans la plus grande évidence que le trouble et l'anarchie qui ont régné si longtemps provenaient de l'organisation des comitats. Ils ont été proclamés par les Hongrois eux-mêmes, pendant le cours de leur dernière révolution, comme étant tous et chacun pour soi des républiques indépendantes.

Comment la Hongrie était-elle arrivée à cet état de choses? C'est ici le lieu d'appliquer l'observation que nous avons faite plus haut, que les orages politiques les plus violents arrivent souvent de points desquels on n'attendait que du calme.

Le roi qui a le plus organisé en Hongrie, c'est Sigismond. Il a régné cinquante et un ans et n'a réuni à la couronne royale de Hongrie la couronne impériale d'Allemagne que pendant les quatre dernières années de sa vie. Il avait eu, depuis le commencement de son règne, beaucoup plus à souffrir des factions turbulentes des magnats, qu'aucun an-

tre souverain du pays. Obligé de reconquérir sa couronne, les armes à la main, à la tête de ses partisans, il comprit qu'il fallait d'autres moyens que les armes pour conserver l'autorité royale. Il chercha donc dans les lois la force qui lui manquait. Pour diminuer la puissance des magnats, il créa dans les comtés *(comitats)* une noblesse nombreuse. La plupart de ces noveaux nobles n'avaient qu'un écusson, des titres, et très-peu de biens. Il affranchit les paysans du servage, voulant qu'ils relevassent uniquement de la couronne. Dans la vue de neutraliser ou au moins de diminuer la haute et presque exclusive influence de l'aristocratie, il autorisa la correspondance directe de la chancellerie royale avec les autorités des comitats.

Il y avait dans ces institutions des germes de liberté pour le pays, et des garanties pour la couronne. Ce qui a amené la Hongrie à la crise de sa dernière révolution, n'est que le développement de ces germes de liberté que les siècles avaient grandis, sans leur opposer de contrepoids.

Les résultats politiques les plus immédiats de cette nouvelle organisation furent :

1. D'amener à la diète du royaume une seconde chambre, composée de cette petite noblesse, démocratie nobiliaire, qui ne tarda pas à devenir rivale de la primière, qui etait composée des magnats ;

2. L'indépendance absolue des autorités des comitats, qui devinrent des républiques, parce que la base de leur organisation reposait exclusivement sur le principe républicain de l'élection. — Cet esprit républicain ne tarda pas à se faire jour dans la sphère politique la plus élevée. Les comitats avaient à nommer leurs representants à la diète. Ils avaient le droit de les munir d'instructions que chaque comitat rédigeait pour soi ; mais ils usurpèrent celui de changer ces instructions, pendant le cours des sessions, selon la nature des débats. Le temps leur donna un droit encore plus considérable, celui de rappeler leurs députés, pendant la durée des sessions, et de les remplacer par d'autres, à leur fantaisie.

Il est clair qu'en face d'une diète constituée de cette manière, les comitats s'attribuaient un degré d'independance qui ne trouvait de contre-poids nulle part ; ni dans le chambre haute, stationnaire comme le principe de l'hérédité qui lui servait de base, ni dans la couronne, dont l'administration intérieure des comitats se trouvait entièrement affranchie.

Digitized by Google

Quant à l'ordre des paysans, auxquels le roi Sigismond avait voulu donner une existence, sinon politique, au moins légale, il l'avait perdue depuis longtemps. Cette existence n'était pas encore devenue assez forte pour résister au choc des guerres civiles et de l'invasion des Turcs. Les paysans retombèrent tous dans le servage le plus complet. Sous ce rapport, la nouvelle petite noblesse se mit d'accord avec l'ancienne. Il ne fut plus question d'eux que pour mesurer les charges qu'ils pouvaient supporter.

La maison de Habsbourg était entièrement étrangère à la Hongrie, au moment où cette organisation prit naissance. Quand la Hongrie, écrasée par ses propres discordes et par la domination turque, se vit redevable de sa délivrance à un prince de cette maison, et qu'elle lui décerna la couronne héréditaire du pays, comme un témoignage de reconnaissance pour les services qu'il venait de lui rendre, l'organisation intérieure, donnée plus de deux siècles auparavant, avait déjà pris tous les développements qui viennent d'être indiqués.

Sigismond était mort l'année 1437 ; et ce fut l'année 1687 que la succession au trône fut rendue héréditaire, et assurée à la maison d'Autriche, par délibération de la diète.

C'est dans l'indépendance des comitats que l'empereur et roi trouva toujours, depuis, le plus grand obstacle aux améliorations administratives dont le pays avait si impériensement besoin. Les magnats, secrètement satisfaits, sans doute, de retrouver cette nouvelle barrière contre l'autorité de la couronne, pour remplacer celle qu'ils n'avaient plus la puissance de lui opposer, ne vinrent que rarement et que faiblement au secours de l'autorité royale. Il faut bien leur prêter cette vue; car, s'ils ne l'avaient pas eue, il ne resterait plus qu'à les accuser d'une bien coupable imprévoyance; coupable envers eux-mêmes, autant qu'elle l'était envers le trône.

Pendant le cours du XVIII siècle, deux écoles politiques s'étaient naturellement fondées en Hongrie. L'une, qui était celle de la haute aristocratie, était issue de l'école anglaise; l'autre, qui était celle de la petite noblesse et des autres classes inférieures, appartenait à l'école révolutionnaire de France: toutes deux opposées au trône, quoique dans une mesure différente; la première voulant seulement limiter l'autorité royale dans ses intérêts à elle; la seconde voulant, sinon la détruire, au moins lui donner la base nouvelle de la souveraineté du peuple. On a vu ces deux écoles aux prises dans les tout derniers événements de la Hongrie. Elles

pensaient à se disputer le pouvoir; mais aucune des deux n'a pensé à la part d'autorité qui devait appartenir au roi.

Cependant des hommes éminents, par leur caractère, leur talents et leur position, avaient depuis longtemps reconnu la nécessité de rendre au roi quelque autorité sur l'administration. Le moyen d'y parvenir ne pouvait se trouver que dans une profonde modification de l'organisation des comitats. La prérogative du roi se bornait à la nomination du comte suprême, *Obergespan*, dans les comtés où cette place n'était pas devenue l'apanage héréditaire de puissantes familles. Il n'était pas tenu à residance parce qu' il n'avait pas la gestion des affaires du comitat. Elle était exclusivement confiée au *Vicegespan* et au conseil d'administration: toutes places électives. Les hommes qui voulaient porter remède au mal regardèrent comme absolument nécessaire de substituer, au moins pour le chef de cette administration, le choix libre du roi au droit populaire de l'election. Des hommes choisis par la couronne furent nommés administrateurs des comitats et soldés par elle, à titre d'indemnité, pour les soins qu'entraînait leur résidence non interrompue dans le chef-lieu du comitat. Cette mesure, prise peu d'années avant l'époque de la révolution, était trop tardive. Le pays, trop avancé dans les voies de son indépendance absolue, la repoussa unanimement. Il venait d'acquérir une force immense d'agression. Les hommes qui en dirigeaient le mouvement, violant une loi fondamentale du pays qui interdisait aux comitats de se concerter directement entre eux, établirent ce concert. Le comitat de Pesth devint le chef de cette nouvelle ligue politique, qui entraîna rapidement toute la Hongrie dans les événements dont nous avons été les témoins; sans que le pays pût trouver une seule force capable de lui faire opposition. La mesure ordonnée par le roi et que le dernier chancelier de Hongrie, le comte George d'Appony, qui en avait été le promoteur, devait mettre à exécution, fut repoussée comme l'atteinte la plus forte qui pût être apportée aux libertés du pays. L'agitation causée par cette mesure prouva qu'elle avait porté sur la racine du mal.

La nomination de tels administrateurs aurait pu suffire à rétablir l'ordre en Hongrie, parce que l'uniformité de leur action sur les comitats aurait rapproché l'administration du principe monarchique. Il en serait résulté l'uniformité des instructions pour les députés à la diète. Le pays n'aurait perdu à cette mesure que l'indépendan-

ce de l'anarchie. Il lui serait resté assez de liberté pour défendre ses droits.

On voit déjà combien la position intérieure de la Hongrie, qui annulait absolument l'autorité du roi, était en même temps de nature à diminuer la puissance de l'empire d'Autriche. Mais ce qui vient d'être exposé ne suffit pas. La Hongrie suscita une question plus dangereuse encore pour l'empire. Ce fut celle de la nationalité.

La Hongrie, comme pays constitutionnel, devait avoir des partis. Elle en avait toujours eu. Si l'on ajoute à ce principe de division la différence des nationalités, on comprendra comment la Hongrie n'avait jamais pu, dans aucun temps de son histoire, échapper à l'anarchie. Kossuth le savait mieux que personne. Cependant, en même temps qu'il fut le plus ardent excitateur de l'idée de nationalité hongroise, il était aussi l'homme de parti le plus emporté. Il espérait pouvoir se servir de cette idée de nationalité comme d'une machine de guerre, au moyen de laquelle il ferait tomber l'empire d'Autriche en débris, et pourrait alors, au milieu de ces débris, faire prendre la première place à son pays.

L'Europe a été entraînée, dans les derniers temps, par un sophisme politique qui manque absolument de base. L'émigration polonaise ayant à sa disposition des secours d'argent considérables, qu'elle tenait de ses compatriotes, s'était constituée, pour ainsi dire, en gouvernement de la Pologne. Partant du principe que le partage de la Pologne n'avait pas diminué d'un seul homme le nombre des Polonais, ils en vinrent à l'idée de prendre pour base de la restauration de leur patrie le principe d'une nationalité qui n'aurait rien perdu de son nombre. Cette émigration, active, intelligente, travailla donc à faire adopter l'axiome, que le principe de la nationalité était le seul qui pût servir de base aux États. Cette théorie trouvait un puissant auxiliaire dans cet autre principe: la *souveraineté du peuple*, devenu le dogme politique de l'époque. Mais précisément l'histoire de la Pologne prouve, par le fait, combien il est faux de vouloir faire de la nationalité un élément constitutif des États. Car l'existence politique de la Pologne aurait-elle pu être détruite, quand le nombre des Polonais n'avait souffert aucune diminution? S'il suffit de parler la même langue, d'avoir les mêmes moeurs et d'occuper sans mélange le même territoire, pourquoi donc les Arabes, les Kirghis, les Mongols ne for-

ment-ils pas des États? Il doit être clair pour la plus faible des intelligences que l'existence d'un État a d'autres conditions, et des conditions d'un ordre supérieur à celles de la nationalité. La destruction de l'État polonais n'a enlevé à aucun Polonais sa nationalité de race. Cet État a péri, parce qu'il n'avait plus en lui aucune des conditions qui seules font la vie des États.

Cette idée de nationalité, appliquée à la Pologne, fit cependant d'autant plus de prosélytes, qu'on croyait y trouver un principe de réparation, conséquence d'un droit naturel. La littérature politique s'empara de ce thème. Il devint un argument qui avait d'autant plus de force qu'il avait été un des moyens de résistance opposés aux envahissements de Napoléon. On en fit l'application à toutes les positions. Les ennemis secrets de l'Autriche s'en emparèrent comme de l'arme qui menaçait le plus directement l'existence politique de cet empire, composé de tant de nationalités différentes. La Hongrie le prenait depuis longtemps comme le palladium sacré de son existence politique. On la vit donc s'opposer à la nationalité allemande, qu'elle accusait de vouloir l'asservir. Et, pendant qu'elle portait cet acte d'accusation, la race magyare n'hésitait pas à exiger, de la manière la plus absolue, la soumission des autres nationalités, plus nombreuses qu'elle, au milieu desquelles elle se trouvait placée. Une telle contradiction annulait la force de la résistance que la Hongrie voulait faire de ce chef; car une absence aussi complète de logique, de justice et de raison, ne peut jamais être dangereuse, si ce n'est pour celui qui s'en rend coupable. Les événements ne tardèrent malheureusement pas à faire une trop sanglante justice de cette contradiction.

A la lutte des nationalités était venue se joindre celle des idiomes; elle était un sujets de plus de haine et d'animosité.

Quand on pense à tout ce qu'il faut de culture d'esprit et de puissance politique pour rendre une langue prépondérante; quand on réfléchit à toutes les combinaisons dont il faut la réunion pour lui assurer de l'empire sur les intelligences, on acquiert la conviction que l'histoire des langues est un des chapitres les plus intéressants de l'histoire des nations. Que de lumières n'a-t-il pas fallu aux Grecs pour fonder la gloire de leur idiome? Que de puissance aux Romains pour faire du latin la langue du monde? Qu'on rassemble en un groupe tous les faits qui ont donné tant de vogue à l'italien comme langue de science, de poésie, de mu-

sique et de commerce! L'espagnol n'a-t-il pas suivi toutes les chances politiques de la domination de l'Espagne?

Tout le monde sait les conditions de culture, de puissance politique et d'ascendant de mœurs, qui ont donné à la langue française une mission de médiation entre les hommes.

Quelle accumulation de richesses n'a-t-il pas fallu pour faire de l'anglais la langue qui colonise le monde?

La puissance politique de l'Allemagne fut annulée par l'affaiblissement successif du pouvoir impérial; ce ne fut, depuis cette époque, que par la culture de son intelligence et de sa langue que le peuple allemand parvint à conserver encore une place importante parmi les nations.

On reste vraiment stupéfait d'étonnement de voir comment, en face de toutes les grandeurs de l'histoire des langues, a pu s'élever d'un jour à l'autre la prétention d'assigner à une langue, encore complétement ignorée, sans affinité quelconque avec d'autres, un rôle de domination, comme la pourrait prétendre la haute culture d'un peuple puissant par le nombre et par son influence politique.

Si ce fait extraordinaire peut trouver son explication dans ce sentiment naturel qui porte l'homme à repousser en aveugle toute prétention quelconque qui lui serait opposée, cette explication n'est toutefois pas une justification. Elle prouve seulement que l'empire d'une langue ne peut être conquis que par l'incontestable supériorité de sa culture et par les soins qu'il faut mettre à l'enseigner, ainsi que par l'exercice continuel de cette supériorité. Se reposer sans travail dans l'idée de la suprématie d'une langue, c'est en abdiquer la puissance. L'inertie limitrophe allemande n'a-t-elle pas, sous ce rapport, nourri la prétention magyare?

Les meneurs hongrois surent faire, dans une autre direction, du principe de la nationalité, un usage plus habile et plus dangereux pour l'Autriche. Ce principe les rattacha au mouvement général d'insurrection que préparaient partout les chefs révolutionnaires. Les Hongrois devinrent les alliés des Italiens et des Polonais. L'histoire de la révolution d'Autriche a montré combien les intrigues de ces trois races ont été actives et simultanées, et combien a été grand le danger qui, momentanément, a menacé l'existence de l'empire.

Il nous suffit ici de le consigner comme un fait dont personne ne peut nier la réalité. Ce fait est le complément de tous ceux qui ont déjà été exposés, et qui prouvent combien l'existence politique de la Hongrie,

Digitized by Google

telle qu'elle se l'était faite et qu'elle voulait la maintenir, embarrassait la position politique du cabinet de Vienne.

Cette position, si gênée à l'intérieur, l'était encore, d'une autre manière, par les rapports que l'Autriche avait avec l'Allemagne, lesquels ne lui imposaient que des devoirs, des obligations, sans lui rien donner de ce genre de force qui aurait pu devenir una partie de sa propre vie, et corroborer son organisation politique.

Si la faiblesse de cette organisation donnait à ceux qui gouvernaient l'empire peu de moyens de lutter contre les dangers d'une révolution que l'on voyait approcher de toutes parts, il reste à examiner si l'organisation du gouvernement intérieur était de nature à donner ces moyens.

Il suffira d'un examen sommaire pour prouver, au contraire, que ce sont les vices ou, pour dire plus juste, les difficultés de cette organisation qui ont amené la crise, et que ce n'est qu'en dehors des règles de cette organisation que la force de résistance a pu se trouver.

L'État cherchait, depuis longtemps, dans les voies de l'administration, la force que sa composition politique ne pouvait lui donner L'action souveraine était affaiblie par la nature fédérative de l'empire. Cette cause de faiblesse provenait surtout de la grande inégalité des parties, et ce qui y ajoutait encore, c'était la résistance des nationalités, qui repoussait l'idée de l'unité, bien plus par orgueil que par la diversité de leurs intérêts. On croyait pouvoir trouver dans la concentration administrative ce qui manquait à l'union politique.

Ce nouveau terrain présentait des difficultés d'un autre genre, mais qui n'étaient pas moins grandes que celles dont on cherchait à s'affranchir. Il y avait, dans l'état de civilisation, de culture et de richesse des diverses parties de l'empire, des différences si profondes, qu'il était impossible de faire à toutes, avec le même avantage, l'application des mêmes maximes politiques et des mêmes mesures administratives.

Une partie des provinces de l'empire pouvait supporter, sans autre dommage que celui du retard, les mesures restrictives nécessitées par un mouvement que la prudence politique conseillait de modérer, dans la crainte qu'étant trop hâtif, il ne devînt dangereux. Mais ce système de retenue, qui retardait le développement de toutes les ressources, pouvait-il convenir à des provinces comme la Gallicie, la Bukowine, la Transylvanie, et toutes celles qui étaient dans la dépendance de la Hongrie, où

ce développement n'avait, pour ainsi dire, pas encore commencé ? Laisser ces provinces sans moyens de communication, sans industrie, sans agriculture, c'était se priver des richesses qui auraient pu se trouver dans cette moitié de l'empire.

La faiblesse inhérente à la nature fédérative de l'empire n'aurait donc pu être compensée que par une puissante administration. Toutefois la force que l'administration peut donner à l'État ne se trouve pas dans le pouvoir qu'elle exerce, mais dans l'intelligence qu'elle sait mettre à éloigner tous les obstacles qui s'opposent au libre développement des intérêts et des éléments de richesse dont le pays est doué, comme de ceux qu'il peut acquérir par son industrie.

L'organisation politique des anciens pays héréditaires autrichiens avait été réduite à de simples formes, qui n'avaient plus rien de la vie qui les avait animées autrefois. Ces formes traînaient encore avec elles toutes les barrières, toutes les restrictions faisant partie d'un système dans lequel on croyait trouver la garantie de la stabilité du pouvoir. Mais privée du principe de vie qui lui était propre, cette stabilité ne fut plus que de l'immobilité.

En face d'un mouvement qui grandissait chaque jour, le sol était immobile comme l'étaient les hommes destinés à le cultiver. Une partie du pays marchait, l'autre ne marchait pas.

Dans la situation actuelle des États modernes, un gouvernement ne peut pas exister sans un budget considérable, que l'administration seule peut lui donner.

L'administration, ce qui veut dire le gouvernement des intérêts, a des besoins de tous les jours, qui varient selon tous les mouvements de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, même selon les moeurs qui font qu'une société est plus ou moins restreinte dans ses habitudes, comme dans ses dépenses. Un pareil état de choses exige liberté de mouvement à la fois pour les hommes et pour les choses.

L'État, ne voulant pas, ou plutôt ne pouvant pas encore donner isolément à l'industrie, qu'il avait appelée à la vie, toute la liberté de mouvement sans laquelle elle ne peut pas prospérer, se vit forcé de lui accorder une protection qui alla jusqu'au système proibitif.

Des impôts indirects, prélevés sur les principaux objets de consommation, avaient élevé le prix de toutes les denrées. Les arts et métiers n'avaient déjà plus la protection de leur ancienne organisation. Ils n'ava-

ient pas encore les avantages concédés à la nouvelle industrie. On vit donc la bourgeoisie, à l'exception de celle des villes manufacturières, s'appauvrir. Tandis que l'industrie manufacturière était seule en voie de prospérité, toutes les professions languissaient. L'équilibre était rompu entre les besoins de la vie et les moyens de gagner de quoi les satisfaire.

Le rapport absolu qui existe entre la nécessité d'avoir de l'argent et la recherche des sources qui doivent le produire, demande la plus intime connexion entre l'organisation politique administrative et le ministère des finances. C'est dans cette connexion d'un ordre plus élevé, et uniquement en elle, qu'il faut chercher l'esprit de centralisation. On n'avait pas su placer ce principe assez haut. On avait pensé qu'il suffirait, pour en recueillir les bienfaits, de faire aboutir toutes les affaires des provinces à Vienne. Elles s'y traitaient sans doute dans des vues voisines les unes des autres, mais sans accord et dans un esprit différent. Il y avait lacune dans l'organisation. On l'avait senti. On avait cru y porter remède par la réforme de l'ancien conseil d'État, qui eut lieu en 1836. Mais la formation de ce corps, divisé en sections correspondantes aux différents ministères, n'en faisant qu'une autorité de surveillance de plus, chargée de la révision des travaux de tous les ministères et du soin de mettre sous les yeux de l'empereur ceux qui avaient besoin de la sanction souveraine, ou qui devaient être censurés et renvoyés aux ministères pour meilleur ou plus ample informé. Le conseil d'État n'était qu'un degré de plus pour la gestion des affaires. Les attributions qui lui étaient dévolues détruisaient l'ordre hiérarchique, qui doit toujours être soigneusement conservé, car il est la base de toute bonne discipline. Une organisation qui met les honneurs et les rangs d'un côté, tandis qu'elle place les affaires et le pouvoir qu'elles donnent de l'autre, sera toujours dangereuse. Un conseiller au conseil d'État, ayant à parler en dernier ressort, devenait plus puissant que les chefs des chancelleries aulliques. Ces chefs furent annulés dans l'esprit des administrés, comme dans celui de leurs employés. Le pouvoir fut placé dans des mains subalternes. On ne le voulait sans doute pas ainsi. Mais l'action continue d'un collége placé si haut ne pouvait manquer d'avoir ce résultat. Les chefs de toutes les branches de l'administration, pour la sanction des mesures auxquelles ils attachaient de l'importance, comme les particuliers, pour leurs intérêts privés, devinrent tous des clients du conseil d'État. Les

Digitized by Google

affaires traînaient plus en longueur, leur issue devenait plus incertaine.

Le grand vice d' une échelle de surveillance trop étendue fut augmenté d' une manière qui se faisait sentir à tout le monde. Le conseil d' État était composé d' hommes honorables, presque tous éminents, chacun dans sa specialité. Ils ne pouvaient cependant, d'aucune manière, rendre à l' État la force que leur organisation enlevait à l'administration. Le conseil d'État, n' ayant ni faculté d' initiative, ni faculté législative, ni même une voix consultative qui le rendît propre à déterminer les buts qu'il fallait atteindre, les limites qu'il ne fallait pas dépasser, affaiblissait le jeu de tous les rouages de l'administration, parce qu' il n'agissait lui-même que comme un corps administratif plus élevé que tous les autres. Il n' y avait donc plus d'autorité nulle part. Dans la crainte, émanée tout entière d'une intention protectrice, qu' il n' y eût abus de pouvoir, on avait à la fois détruit le principe et l'action de l'autorité: le principe, en ne laissant de responsabilité à personne; l'action, en ne laissant à la volonté aucun moyen d'exécution.

La révolution de 1848 a mis cet état de choses dans la plus incontestable évidence.

Dans le moment qui précéda son explosion, il n'y avait aucune autorité investie du pouvoir qu' il aurait fallu exercer, soit pour la prévenir, soit pour la réprimer, selon l'ordre de choses qui existait. Une circonstance extraordinaire exigeait un mandat spécial. Ce mandat n'ayant été ni conseillé ni donné, le mouvement se fit sans obstacle, selon le programme qui en avait été préparé.

Les premiers coups devaient frapper le ministre qui, depuis quarante ans, dirigeait le cabinet de Vienne. Ces coups partaient d'une hauteur égale à la sienne. On vit alors à Vienne ce qui s'est vu dans toutes les révolutions: c'est que les instruments d'une conjuration laissent loin derrière eux les imprudents qui les ont employés; victimes qu' ils auraient été d'un mouvement réprimé, ils se font, après le succès, chefs de révolution.

La suite des événements a prouvé que ce n'est pas dans les hommes, mais dans l'organisation de l' État qu' il faut chercher l'explication de ce qui s'est passé.

La même impuissance de répression se montra, en effet, dans les capitales des provinces, telle qu'on l'a vue dans la capitale de l'empire.

Prenons pour exemple l' Italie, où le mal se montra avec le plus d'in-

tensité. L'attaque y avait été préparée de plus longue main. Elle fut plus vive. On y a donc vu plus qu'ailleurs combien les moyens de résistance y manquaient. Une centralisation mal comprise, loin de donner ces moyens, les enlevait à ceux qui auraient dû les avoir.

Un gouverneur de province se trouvait en général placé dans deux sortes de dépendance. Il dépendait directement des autorités centrales, plus élevées que lui, qui lui donnaient des ordres. Il dépendait indirectement des autorités locales aux-quelles il n'avait point d'ordres à donner.

Le *Manuel de la cour* (1) donne la nomenclature détaillée de toutes ces autorités telles qu'elles étaient constituées avant 1848.

Toutes les chancelleries auliques, qui étaient en Autriche ce qu'on appelle *ministéres* dans les autres pays, donnaient des ordres aux gouverneurs. Chacune des autorités locales correspondantes à chacune de ces chancelleries auliques, recevait directement de ces dernières les ordres et les instructions nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Le gouverneur se trouvait placé comme une cheville ouvrière au centre provincial de cette marée d'affaires montantes et descendantes, sans pouvoir jamais rien changer à ce qu'elle apportait non plus qu'à ce qu'elle emportait. Il n'avait à sa disposition ni un seul florin, car aucune caisse n'était autorisée à le lui donner, ni aucun soldat. Tout ce qui appartenait à l'ordre judiciaire, à l'exception des affaires en police correctionnelle, qui étaient du ressort des autorités civiles; toutes les affaires de finances, impôts, douanes, commerce, administration des biens de l'État, etc., les affaires de l'Église, comme celles du clergé; les affaires de haute police, travaux publics, dépendaient toutes des chancelleries centrales de Vienne. Le gouverneur n'y participait que sous le rapport de l'exécution, pour laquelle l'intervention de l'administration civile était nécessaire. Cette fonction du pouvoir exécutif était exercée par le collége, qui constituait le gouvernement provincial, dont le gouverneur était le président. Même dans cette sphère de son activité, déjà si restreinte, son autorité etait bornée par la majorité de son conseil.

Il ne pouvait y avoir dans de pareilles institutions d'autre force que celle qui aurait pu leur venir du centre. Mais cette force, le centre ne pouvait la donner, car elle lui manquait à lui-même, par suite du même vice d'organisation. Vienne était une circonférence dans laquelle entraient tou-

(1) Hof-und Staats-Handbuch des Oesterreichischen Kaiserthums.

tes les affaires, pour y être manipulées. Elles en sortaient alors, après des détours plus ou moins longs, chacune partant du point qui lui était propre, sans rien avoir de la vitesse, de la chaleur et de la clarté, qu'auraient portées avec eux des rayons qui seraient partis d'un même centre, foyer de lumière.

Dans toutes les provinces, l'autorité civile se trouva donc insuffisante pour prévenir les mouvements révolutionnaires qui se préparaient de toutes parts, plus insuffisante encore pour en comprimer l'explosion.

Le livre cité plus haut (*Manuel de la cour*) fournit à cet égard un fait de plus ; lequel, pour tout homme attentif, se présente à l'esprit comme une explication toute naturelle dont l'importance ne peut être niée.

Les deux fonctions les plus élevées du pouvoir souverain sont celles de la législation et de l'instruction publique. Elles sont les plus élevées parce qu'elles dominent l'avenir.

Personne ne peut ignorer qu'il y avait en Autriche beaucoup d'intérêts livrés sans règle et sans protection à tous les obstacles qui leur étaient opposés par d'anciennes lois qui n'étaient plus en harmonie avec beaucoup de positions nouvelles.

Les codes publiés depuis l'année 1810 étaient irréprochables. Ils étaient le résultat de longues études, qui remontaient jusqu'au règne de Marie-Thérèse. Rédigés avec toute la précision qui convient à des lois organiques, ils formaient une source riche de principes, d'où pouvaient jaillir ces lois subsidiaires que le mouvement social ne cesse d'exiger, mais qui, pour ne pas être discordantes entre elles, doivent sans cesse émaner de la même source et être conçues toujours dans le même esprit. Cette conviction existait, car il y avait deux commissions aulliques permanentes : l'une pour la législation, la seconde pour l'instruction publique. Mais leur organisation était vicieuse. Elle ne les formait pas en corps constitué. Ces commissions étaient composées d'employés empruntés à tous les autres ministères. Ils avaient à remplir près de ces ministères les fonctions journalières que le service courant leur imposait. Le travail qu'aurait exigé la nature de ces commissions n'était pour eux que secondaire. Elles n'avaient donc pas de séances régulières. Elles ne pouvaient donc, en aucune manière, remplir l'intention primitive de leur institution.

Un État aussi fortement organisé que l'était l'empire autrichien pouvait supporter longtemps des vices ou des lacunes de législation ; mais aucun État ne peut supporter, pendant trois générations, sans marcher à sa

décadence, un système d'instruction publique vicieux, et moins encore une absence complète de système.

Les causes physiques de force ou de faiblesse sont visibles à tous les yeux. Leurs causes morales demandent à être étudiées. De même que le caractère est caché dans les replis les plus secrets de la nature de l'homme, de même aussi les causes morales de force ou de faiblesse, en matière politique, se cachent dans les profondeurs de l'organisation sociale.

Le but de l'instruction publique est de donner pour base à l'État l'accord, aussi intime qu'il est possible de l'établir, de la religion avec la science et la politique; et, quand cet accord est impossible, au moins le degré de concordance nécessaire à une commune existence. L'importance de ce but est tellement grande, les éléments qu'il faut mettre d'accord pour l'atteindre sont, de leur nature, si vastes, si compliqués, que les hommes qui ont mission de s'en occuper doivent être places de manière à pouvoir y vouer tout leur temps et toutes leurs facultés. La direction des études et de l'éducation, dans un grand empire, ne peut pas être une occupation secondaire. Mettre d'accord des opinions dont quelques-unes n'ont quelquefois pour base que des préjugés, est une des premières difficultés qui se présentent. Les préjugés ne s'instruisent pas. Il faut les vaincre. Et quand, trop profondément enracinés ou trop puissants de position, ils résistent à tous les efforts de la raison, il n'y a plus que les événements qui puissent les vaincre. Les événements de 1848 ne laissent à personne le droit de dire que les grands établissements d'éducation étaient bien conduits, bien disciplinés; que l'instruction y était donnée telle que l'État pouvait désirer qu'elle le fût. Les hommes de cette spécialité ont et auront à s'occuper des causes spéciales du mal. Il suffit, sous le point de vue plus général d'organisation, de faire remarquer que l'absence d'une autorité constituée en a été la seule et unique cause.

Le mot d'*éducation* n'aurait pas de sens, s'il ne voulait pas dire qu'il s'agit d'enseigner aux enfants les connaissances élémentaires qui seront plus tard nécessaires aux jeunes gens pour apprendre les sciences à l'étude desquelles ils voudront se vouer spécialement. Les enfants et les jeunes gens ne peuvent savoir que ce qui leur a été enseigné.

Un second but de l'éducation, tout aussi essentiel que celui de l'instruction, est de donner des principes à la jeunesse et de lui former le caractère. Si les générations qui sortent des écoles publiques sont ignorantes, ou si elles savent autre chose que ce qu'elles devraient savoir; si

elles sont faibles de caractère, de moeurs trop faciles, souvent dissolues, on ne peut en accuser que le système d'éducation, que la discipline des écoles.

Il y a dans les principes générateurs des institutions humaines une loi de rétribution qui, tôt ou tard, ne manque jamais de se manifester. Une partie des professeurs et les étudiants des universités de Pavie, de Padoue, comme de toutes les autres universités de l'empire, mais particulièrement ceux de la ville de Vienne, sont devenus la verge qui a puni le grave péché d'omission qui les avait laissés sans discipline d'esprit, sans instruction suffisante.

Jusqu'à l'année 1846, aucun symptôme d'une prochaine insurrection ne s'était encore manifesté dans aucun des vastes territoires de l'empire. Tous étaient encore obéissants au gouvernement. Personne n'était encore sorti des voies légales. Toutes les autorités pouvaient prendre toutes les mesures qu'elles auraient trouvées convenables et nécessaires sans craindre de rencontrer de la résistance. Il est clair que, sous de pareils auspices, les événements qui ont eu lieu ne peuvent être expliqués que par l'existence de vices organiques.

Au milieu du vaste désordre qu'aucune autorité ne savait réprimer, qu'aucune force ne pouvait combattre, on vit l'armée seule rester ferme, inébranlable, fidèle à tous ses devoirs. Elle combattit avec une égale décision les ennemis extérieurs et intérieurs.

C'est que l'armée dépendait directement de l'empereur, c'est qu'elle ne devait obéir qu'aux autorités militaires. Elle était indépendante de toute autre autorité. Le président du conseil aulique de guerre était son chef. Ce conseil la gouvernait. L'armée avait ses maisons d'éducation pour les enfants de soldats, comme pour ceux d'officiers. Elle avait ses tribunaux, ses établissements d'économie, de manutention, d'habillement, de remonte; elle avait ses règlements de recrutement. Tout individu militaire ne relevait, pour toutes les affaires civiles, que des tribunaux militaires, auxquels étaient adjoints, pour les affaires de cette nature, des assesseurs des tribunaux civils.

L'armée était fière de ne dépendre que de la volonté de l'empereur. Elle avait la conscience de n'appartenir qu'à elle-même, de vivre sous la loi constante d'une même discipline. Elle s'enorgueillissait de sa vieille histoire, que chaque soldat apprenait à l'école de son régiment et par le moyen naturel d'une tradition vivante qui forme le culte du drapeau;

elle se conservait pure de toutes ces influences dissolvantes des temps modernes qui affaiblissaient le gouvernement dans presque toutes ses branches.

Il y avait unité de principe, unité de pensée, unité de commandement. Le souvenir d'un ancien honneur se rajeunissait sans cesse. Et, quand cet honneur reconnut qu'on voulait lui porter atteinte, on le vit éclater avec plus de force, en raison des difficultés qui se présentaient et dont il finit par triompher.

L'histoire en a déjà recueilli les nombreux et glorieux témoignages. Elle a nommé les chefs qui lui ont ouvert cette carrière d'une gloire nouvelle, plus difficile que celle des anciens champs de bataille.

Il n'appartient pas à ce livre d'en faire le récit. Il est cependant un fait qui doit y trouver sa place; car il est à la fois la preuve la plus évidente de la puissance d'organisation de cette armée, et la réfutation la plus éloquente de tout ce que les détracteurs de l'Autriche ont avancé de faux relativement à la guerre de Hongrie.

A peine cette guerre venait-elle d'être terminée, que tous les soins du gouvernement durent être voués à la pacification du pays. Il avait été si profondément agité, si complétement bouleversé, que l'oeuvre devait paraître difficile. Les anciens régiments hongrois dont les révolutionnaires hongrois surent à la fois égarer et séduire la fidélité, avaient formé le noyau de la résistance. Ils avaient été l'école des nouvelles levées. Il y avait encore, à la fin de la guerre, dans le pays déjà soumis, de soixante à quatre-vingt mille hommes, tant anciens que nouveaux soldats. Livrés pendant deux ans à tous les désordres d'une guerre de révolte et d'insurrection, ces hommes que devait inquiéter leur passé, ne pouvaient que former un élément dangereux au repos du pays. Il fallait une grande mesure. Elle fut prise. L'empereur ordonna que tous les soldats qui avaient servi dans l'armée de l'insurrection sortiraient du pays; qu'on en formerait les anciens régiments hongrois, hussards et infanterie, et que ce qui dépasserait le nombre d'hommes nécessaires à cette formation serait incorporé dans les autres régiments de l'armée. Plus de soixante-dix mille hommes rentrèrent de cette manière sous le drapeau impérial. Cette opération se fit sans la moindre résistance, sans la moindre difficulté. L'empereur donna les ordres les plus sévères pour que jamais un mot de reproche ne leur fût adressé. Il ne fallait que les instruire et les éclairer sur leur nouvelle position. Il y avait dans les nouvelles levées hongroises

des hommes de toutes les conditions. Tous, rangés dans l'armée comme simples soldats, se conduisirent d'une manière exemplaire. Aussi, dès la première année de service, plusieurs milliers furent-ils congédiés et renvoyés dans leurs foyers.

L'armée avait rempli sa mission. Elle avait, par son exemple et par l'instruction, ramené des hommes égarés au devoir et à la raison. Et ce n'est pas la moins importante des victoires qu'elle a remportées.

Il appartient aux Anglais mieux qu'à personne d'apprécier cette puissance d'organisation de l'armée autrichienne. L'armée anglaise, dans l'Inde, exerce le même genre d'influence morale sur les troupes du pays qui veulent lui résister. C'est ainsi qu'on a vu, il y a peu de temps encore, l'armée anglaise, après avoir défait les Sikhs, ses ennemis les plus belliqueux, en incorporer une partie dans les rangs de ses divisions. C'est par l'intermédiaire de l'armée indo-britannique que les populations indiennes acquièrent ces notions d'ordre et de justice qui leur sont si étrangères, ainsi que le sentiment de la protection de la loi. L'armée indo-britannique n'est donc pas seulement la force armée qui maintient cet empire en obéissance; elle est aussi une grande institution, faisant partie du peuple par sa composition et contribuant à le civiliser, à le rapprocher des moeurs et des idées européennes par l'exemple de l'ordre, de la discipline et des qualités morales que présente sa vie journalière.

Tel est aussi le genre d'influence que l'armée autrichienne a exercée sur la nombreuse armée rebelle et révolutionnaire de la Hongrie, que l'empereur n'hésita pas à faire entrer dans ses rangs.

Déjà, à l'epoque de l'entrevue des deux empereurs à Olmütz, à la fin du mois de mai 1851, on vit quatre régiments de hussards faire partie du corps de troupes qui s'y trouvait réuni. Tous ne parlaient plus de la guerre dans laquelle on les avait jetés que comme d'une époque de délire et d'enivrement.

Un autre fait qu'il faut consigner et qui prouve combien le pays désirait rentrer dans des relations d'ordre et de soumission, c'est que, depuis le dernier coup de canon des champs de bataille, aucun acte d'agression n'a été commis contre aucun individu de l'armée. Des soldats isolés ont traversé tout le pays dans toutes les directions avec la plus entière sécurité. La Hongrie pourra peut-être encore essayer de ce genre d'opposition dont son histoire lui a donné l'habitude, mais elle ne pren-

dra plus les armes. Elle ne voudra plus ni déchirer les liens qui unissent depuis si longtemps ses destinées à celles de la race allemande, ni dicter des lois aux races slaves et valaques qui l'entourent.

Les anciens agitateurs ont, sous ce double rapport, fini leur rôle. Leurs paroles, s'ils en prononcent encore, resteront inintelligibles, comme le son ces bruits des forêts agitées par les vents: ce ne sont que des signes d'orages que l'on redoute, loin de les désirer, et contre lesquels l'expérience indique la nécessité de se prémunir. La Hongrie veut espérer de meilleurs jours; et, quand c'est la raison qui mesure l'espoir, il devient une garantie d'avenir.

L'empire d'Autriche, placé comme il l'est au centre de l'Europe, ne pouvait rester étranger à aucun des mouvements des trois grandes races qui l'habitent. Il était ouvert à toutes leurs impressions. Mais ces trois races, entrant dans la composition de ces divers États, ne pouvaient, de leur côté, rien ignorer de son organisation intérieure. Elles avaient toutes eu l'occasion dans les derniers temps de connaître ses côtés faibles ; ce qui explique comment il a pu se faire qu'un aussi grand corps politique ait pu être simultanément attaqué de tous les côtés à la fois. On vit des hommes se faire ennemis, lesquels n'avaient, pour ainsi dire, d'autres moyens d'entrer dans une aussi grande lutte qu'un acte de leur simple volonté. Il fallait mépriser sa puissance pour oser ainsi l'attaquer, et l'avoir fait apparaît aujourd'hui comme une véritable insulte.

Vienne, terrain vierge encore pour la révolution, fut facile à égarer. L'illusion dura aussi longtemps que le mot de liberté semblait devoir être le lien qui devait unir tous ceux qui la demandaient et tous ceux qui la désiraient.

Mais, quand il fut clair à tous les esprits que chacun voulait la sienne aux dépens de celle des autres; quand il fut évident que l'empire allait tomber en débris, l'excès du mal produisit alors le remède. Un vieil orgueil historique se réveilla. Le souvenir du passé sauva l'avenir. Ce qui avait été calculé comme devant être le signal d'un démembrement général, fut le coup de canon d'alarme qui fit prendre les armes à tout ce qui voulait rester autrichien. Personne ne voulut plus d'une liberté qui commençait par exiger le sacrifice de l'honneur, pour détruire ensuite une ancienne et glorieuse existence.

La perfidie avec laquelle le Piémont vint au secours de la révolte des populations lombardes et vénitiennes serait, en effet, restée comme le plus

haut degré d'humiliation, si elle n'avait pas été punie ou châtiée comme elle avait mérité de l'être.

Qu'est-ce donc, en effet, que le Piémont, pour oser ainsi attaquer, les armes à la main, un empire comme celui d'Autriche?

On sait quels sont les pays dont il se compose. D'abord, la Savoie, province française de langue, de moeurs et de position, et qui n'a d'autres rapports avec le Piémont que d'avoir été la souche des rois qui le gouvernent. Si cette maison perdait le trône, aussitôt se romprait le faible lien qui rattache la Savoie à l'Italie. Puis, le Novarais, province détachée de la Lombardie, cédée au roi de Sardaigne pour acheter sa neutralité dans la guerre que Marie-Thérèse allait entreprendre contre le roi de Prusse. Tous les grands propriétaires du Novarais sont restés Lombards de fait. Ils habitaient tous Milan. Cette position ambiguë en a fait des instruments faciles de conspiration. Les derniers événements ne les ont pas élevés plus haut.

L'État de Gènes, récemment annexé au Piémont, lequel, fier de ses anciens souvenirs, avait trouvé, l'année 1815, l'occasion d'exprimer les regrets que lui donnait la nouvelle position qu'on lui faisait. Les mouvements des années 1847 et 1848 ont mis aut grand jour le désir qu'il conservait de redevenir indépendant.

Enfin, la Sardaigne, qui n'a donné jusqu'à présent à la maison régnante que le titre de roi, sans rien ajouter à sa puissance.

Et c'est avec un ensemble de quatre millions et demi de population, composé de parties si peu homogènes, que le Piémont se mit en campagne.

Cet événement est, de sa nature, tellement hors de toute proportion, qu'il faut l'expliquer, si l'on veut comprendre notre époque.

Il est évident que le roi de Sardaigne, prince qui avait eu la réputation d'un homme sage et réfléchi, n'agissait pas de propos délibéré et que des conseils secrets le dirigeaient, que des forces occultes l'entraînaient.

Il y avait en Allemagne, à cette même époque, une école politique qui disait philosophiquement: « L'empire d'Autriche ne peut plus exister. Il ne peut pas résister à la fois au double principe de la souveraineté du peuple et du droit de nationalité. Donc il n'existe plus. Ce n'est plus qu'une question de temps. L'homme d'Etat éclairé doit savoir devancer le temps ».

Tel a été le raisonnement des publicistes d'université qui s'étaient réunis en parlement à Francfort.

La même politique s'était établie comme une sorte d'axiome en Italie; mais elle avait une autre source.

Napoléon, après avoir expulsé l'Autriche de toute l'Italie, faisait entrer dans ses calculs, à l'époque de la guerre de 1809, la destruction totale de cet empire. M. de Talleyrand, qui avait cette mesure de sagesse que donne un esprit éclairé, quand le caractère manque de force, écrivit à Napoléon une lettre, dans laquelle, après l'avoir loué de ce qu'il avait expulsé l'Autriche de l'Italie, il l'engageait cependant à conserver cet empire, pour lui donner un autre centre de puissance, un autre but d'existence «. La possession des provinces danubiennes, disait-il, en ferait un contre-poids à opposer à la Russie; l'Autriche deviendrait alors une alliée de la France pour les affaires du Levant ». Ce conseil était, de la part de M. de Talleyrand, une manière de protester contre les combinaisons de Tilsitt et d'Erfurth, aux quelles il était resté étranger. Cette feuille, arrachée à ses évangiles politiques, a été depuis adoptée par tous ses croyants. Mais la paix générale avait rendu la position de l'Autriche en Italie plus forte qu'elle ne l'avait jamais été. Ce projet était donc devenu d'une exécution difficile.

Napoléon passait sa vie à jouer avec des empires. Il détruisait les anciens pour en créer de nouveaux. C'était procéder dans un ordre logique. On a voulu de nos jours simplifier la méthode, mais dans un ordre inverse. On s'est servi de l'opinion publique pour décréter partout la destruction. Puis on s'est mis à construire avant même d'avoir détruit.

Tout le monde sait comment on avait fini par persuader aux Italiens qu'une révolte morale suffirait pour chasser les Autrichiens de toute l'Italie. Tout le monde se rappelle que, dans la distribution des rôles, le pape devait être l'âme de l'entreprise et que Charles-Albert devait en être l'épée. On vit alors ce qui n'était jamais arrivé. A peine la lutte avait-elle commencé, que ce souverain proclama la réunion au Piémont de tout le royaume lombardo-vénitien et des duchés de Modène, de Parme et de Plaisance. A cette époque, l'armée autrichienne était encore à Vérone. Toutes les places fortes, à l'exception de Venise, qui avait fait défection, étaient encore dans les mains des Autrichiens. La Convention, de sinistre mémoire, à laquelle un illustre et sage écrivain vient d'assigner la place qui lui convient dans les annales du monde, la Convention elle-même

n' alla jamais si loin ; car elle ne décréta la réunion de la elgique et de la rive gauche du Rhin à la France, qu' apres que les armées françaises en eurent fait la conquête. En face d' une pareille énormité, qui commence d' abord par violer la raison, pour violer ensuite tous les droits, la France et l'Angleterre ont gardé le silence. On conçoit le silence de la France. Envahie par une révolution, qu' elle ne savait pas encore contenir, elle ne ponvait, certes, rien empêcher de ce qui se passait autour d' elle. Mais pent-on expliquer celui de l' Angleterre, fière comme elle l' est d' avoir été à l'abri de toutes les atteintes révolutionnaires? Or, n'est-ce pas subir soi-même une révolution morale que de laisser ainsi fouler aux pieds toutes les règles du droit international? Ce droit ne règle-t-il pas les formes d' après lesquelles nn territoire peut légalement passer d' une domination sous nne autre? Avant de proclamer la rénnion d' nn pays conquis, n'avait-il pas toujours fallu obtenir la renonciation de l' ancien possessenr? Mais comment qualifier un acte de réunion qui se proclame, même avant la conqnête?

Cette sorte de révolution, qui laisse faire, parle moins haut, il est vrai, mais n' agit-elle pas, n' impressionne-t-elle pas davantage?

La presse française, moins prndente, moins réservée, inondait l' Italie des publications les plus incendiaires et les plus dangereuses pour son avenir. Des pamphlets sur son indépendance, par Timon, traduits en italien, circulaient de toutes parts. Voici, entre autres, un des conseils que donnait ce moraliste: « Peuples et princes coalisés de l' Italie, vous n'avez rien de commun je le dis à votre gloire, avec ces gens-là, qui, sous le rapport de la justice internationale, n'ont rien oublié ni rien appris, depuis qu' ils sont sortis de leurs antres et de leurs forêts.

» Et dès que ces barbares, tels que vos pères les appelaient jadis, et tels que vous pouvez parfaitement encore les appeler *de ce nom*, auront mis le pied sur le sol de l' Italie, ce ne sont pas seulement vos troupes de ligne qui doivent leur faire front; ce ne sont pas seulement vos flottes qui doivent sortir du port tout appareillées; ce n'est pas seulement l'arteillerie de vos forts qui doit tonner; ce n'est pas seulement votre garde civique qui doit former ses bataillons; c'est toute l' Italie qui doit se lever en masse comme nne seule nation, comme une seule cité, comme un seul village, comme une seule famille, comme un seul homme. Laissez-les entrer .....

» Enfin les voici qui s'offrent à vos coups. Allez, armez-vous, partez,

valeureuse jeunesse. Vos pères vous exhortent, vos mères vous bénissent, et Dieu vous absout. Ne poussez qu'un cri: Italie! Italie! Et que, des Alpes aux Apennins, ce cri de vie pour vous et de mort pour eux retentisse comme la foudre! Que chaque artisan et que chaque laboureur se change en garde national! Et que chaque garde national soit un guérilla, que chaque caisse devienne pour vous un tambour, chaque bout de fer un glaive, chaque bâton un assommoir! Que chaque pan de muraille devienne une meurtrière, que de chaque buisson parte un coup de feu, que de chaque fontaine coule une eau empoisonnée, que chaque gorge de vos montagnes soit l'écho de votre appel et des râlements étouffés de leur agonie! Point de trêve! point de merci! Tous est permis contre les tyrans. Montez à vos clochers et, à grandes volées, sonnez le tocsin sur ces misérables! Traquez-les le jour comme des bêtes fauves! traquez-les la nuit! Prenez-les par devant avec vos faux recourbées, et par derrière avec vos poignards! Courez sur leurs baïonnettes! Enclouez leurs canons! Faites-vous tuer, pourvu que vous tuiez! Le sabre d'une main, la torche de l'autre, percez leurs seins, incendiez leurs camps, épouvantez leur sommeil! De quelque nation qu'ils soient, de quelque pays qu'ils viennent, cavaliers ou fantassins, chefs ou soldats, qu'il n'en reste pas un seul, et que l'Italie soit vengée! »

C'est avec répugnance que je retrace de pareilles paroles. Elles ne peuvent être que l'expression d'une frénésie sans pareille. Mais elles deviennent un crime, quand on les adresse à un peuple pour l'entraîner dans une lutte à mort, sans lui donner aucune des armes nécessaires pour un pareil combat; car des phrases ne sont pas des armes.

Et pendant que ce Timon adressait ces phrases à l'Italie, M. de Cormenin était en 1848 le législateur de la France; il donnait une constitution à la nouvelle république!

Un pamphlet plus récent, de l'année 1851, sous le titre de *Révision*, fait connaître au public la part qu'il a prise à cette œuvre. Si les Italiens ont eu l'occasion d'apprécier ses services comme allié, la France est à la recherche aujourd'hui de ses mérites comme législateur.

Les Italiens sont, en général, un peuple trop bien avisé pour se laisser entraîner par des phrases seules. La révolte du royaume lombardo-vénitien a donc été produite par d'autres causes que par des insinuations étrangères.

Le mouvement journalier de l'administration avait détruit la con-

fiance, parce qu' il laissait en souffrance de graves intérêts publics et privés, sans que l' État en retirât aucun avantage. On n'accusait le gouvernement ni d'aucune mauvaise intention ni d'aucun acte de violence ou d' injustice; mais on l'accusait d'avoir paralysé l'organisation politique qui avait été donnée aus pays par l'empereur François. Il y avait dans cette organisation ce degré de liberté administrative, compatible avec le principe de centralisation qu'exige le lien politique nécessaire pour relier entre elles les diverses parties d'une monarchie composée de différents États comme l'est l'empire autrichien.

Cette organisation avait été signalée par d' habiles publicistes étrangers (1) comme favorable au développement de tous les intérêts du pays et comme lui donnant une garantie suffisante pour tous les droits qui lui étaient accordés.

Chacune des deux parties de ce royaume avait une congrégation centrale permanente, organe intermédiaire entre les délégations provinciales et les deux gouvernements de Milan et de Venise. Ces deux assemblées avaient droit de délibération. de représentation, là où elles croyaient que les intérêts du pays étaient lésés, soit par des mesures inopportunes ou par l'absence de celles que réclamaient de véritables besoins et dont l'ignorance ou la négligence ne savaient pas reconnaître la nécessité. Or, elles ne firent jamais usage du droit qui leur avait été donné. Quelle que fût la cause de leur silence, toujours est-il que cette cause était locale. Ce silence fit du mal; car on prenait à Vienne l'absence totale de représentation comme une preuve de l'assentiment complet du pays à la manière dont il était gouverné. On y vivait donc dans une entière sécurité sur la position de l' Italie.

Ce fait n'a été que trop prouvé par la manière dont l'armée devint dans les premiers moments victime de cette sécurité. Il fallut alors des prodiges de constance, de fermeté, et plus tard de valeur, pour réparer les pertes que lui avait fait subir une des conspirations les plus habilement ourdies de l' histoire. La confiance qu' on avait dans la fidélité du pays, laquelle témoignait au moins des intentions les plus pures (car on ne se fie jamais d'une manière aussi entière à ceux à qui l'on veut faire du mal) ne laisse à personne le droit d' invoquer des circonstances atténuantes, à l'égard d'une révolte qui n'a su être que coupable.

(1) Voy. la Correspondance administrative de Frièvné.

L'agitation qui se manifestait par plusieurs symptômes était attribuée à cet esprit de propagande révolutionnaire qui agissait du dehors, mais qui ne présentait aucun danger réel tant que le pays se montrait satisfait. Et ne l'était-il pas, puisque ses organes légaux n'articulaient jamais aucun sujet de plainte?

Ce fut, en effet, comme une espèce de manifestation de reconnaissance pour la fidélité que montraient les provinces italiennes que l'empereur Ferdinand prit la résolution de venir en Italie, l'année 1838, pour y célébrer son couronnement, désirant s'attacher encore davantage, par cette formalité, ses sujets italiens. Il y eut alors une acclamation universelle, mais on y ajoutait en même temps l'espoir qu'à cette occasion, plusieurs des griefs qu'alléguait le pays seraient redressés. Or comment auraient-ils pu l'être, quand ils n'avaient jamais encore été légalement formulés, et qu'ils étaient véritablement ignorés du gouvernement central?

On trouve ici une preuve de plus combien il est dangereux pour un pays que des institutions soient réduites à devenir de simples formes. Des apparences ne suffisent pas au gouvernement des peuples.

L'empereur François, qui savait mesurer l'avenir, aimant mieux abdiquer volontairement la couronne de l'empire d'Allemagne que de se voir forcé d'y renoncer par un traité de paix que lui imposerait une guerre malheureuse, ne voulant cependant pas descendre du rang qu'occupait sa maison depuis si longtemps, s'était déterminé à constituer tous ses pays héréditaires en un seul corps politique, à en former un empire, et à prendre le titre d'empereur d'Autriche.

Cette mesure fût prise par lettres patentes du 1.er août 1804.

Par l'article 4 de cette patente, Sa Majesté Impériale Imposait à ses successeurs l'obligation de se faire couronner comme empereurs d'Autriche, se réservant de régler plus tard le céremonial et le mode d'après lequel cet acte solennel devait avoir lieu.

Cette nouvelle position prise par l'empereur pour sa maison et pour sa monarchie fut reconnue sans difficulté, sans observation, par l'Europe entière.

Quand on se demande ce qui a pu mettre obstacle à l'exécution d'un acte d'une aussi grave importance que celui d'un couronnement par lequel une même formule d'obligation de la part du prince, ainsi que celle d'une égale obéissance de la part de tous ses sujets, devait, en se prononçant comme serment, devenir le lien d'une existence commu-

ne entre tous les membres d'un nouvel empire, il est impossible d'en trouver une autre cause que la crainte du refus qu'aurait fait la Hongrie d'y paraître. La pragmatique sanction, aurait-elle dit, garantissait sa fidélité, ce qui devait suffire au trône; tandis qu'un nouvel acte aurait affaibli les anciens droits dont cette même pragmatique lui assurait la possession.

Les événements qui eurent lieu plus tard ne motivèrent que trop cette opinion. On fut retenu par la crainte de les précipiter. On ne voyait que trop que la Hongrie s'opposait à l'empire pour conserver sa position de royaume isolé. Il en résulte que le couronnement d'Italie, n'ayant été ni précédé ni suivi par celui de l'empereur, devint un principe de séparation bien plutôt que de réunion.

Le fait de ce couronnement, loin de réaliser aucune des espérances qu'on y avait attachées de part et d'autre, devint donc, au contraire, une des causes des événements qui, peu de temps après, commencèrent à fermenter en Italie. A l'exception d'un acte de grâce et d'amnistie pour des sujets coupables, la solennité du couronnement ne produisit rien qui eût été réellement avantageux aux sujets fidèles. Ils ressentirent, au contraire, d'autant plus pesamment les liens étroits d'une administration centrale éloignée, que la reconnaissance solennelle d'un royaume italien, distinct de tout le reste de la monarchie, leur avait donné le droit d'espérer des mesures plus favorables à leurs intérêts de localité.

On vit, en effet, depuis cette époque, le mécontentement intérieur aller toujours croissant. C'est depuis lors que beaucoup de sujets lombards-vénitiens se rattachèrent à cette vaste conspiration morale qui s'était organisée en Italie, et qui, en prenant pour bannière l'unité et l'indépendance italiennes, augmentait chaque jour le nombre de ses adeptes. C'est aussi depuis cette époque que bien des individus appartenant à ce parti national, employés du gouvernement, loin de l'éclairer sur les vices de l'administration, ont bien plutôt cherché les moyens de le conduire à prendre des mesures de nature à augmenter le mécontentement, car chaque mécontent de plus était un conjuré de plus.

La presse révolutionnaire de tout le pays se mit au service de cette conspiration. Elle se proposa deux objets. Combattre la haute opinion qu'on avait en Italie de la puissance autrichienne; montrer qu'elle était, au contraire, en décadence; que c'était un colosse aux pieds d'argile, qu'il ne fallait que le toucher pour le renverser; que son armée était sans

discipline; que toutes ses troupes étaient prêtes pour l'insurrection; que cet amalgame forcé de diverses nationalités ne demandait qu'à se dissoudre. La fabrication de mensonges, de fausses nouvelles, comme preuves à l'appui, devait donner du courage aux assaillants.

Le second objet était un système de dénigrement de l'administration. On disait que le gouvernement de Vienne voulait appauvrir l'Italie pour la dominer plus facilement; que l'écoulement du numéraire par les impôts amènerait nécessairement ce résultat. Les pamphlétaires lombards, qui se faisaient publicistes et qui avaient leur officine à Lugano, dénaturaient tous les faits. Ils ne considéraient dans leurs calculs que le gouvernement autrichien et ne tenaient aucun compte de l'empire. Ils comptaient les impôts et ne disaient rien du numéraire que le commerce autrichien devait solder à l'Italie; car il restait passif de sommes considérables pour la soie brute et manufacturée, et pour tant d'autres articles, tels que riz, fromage, salaisons, pâtes, etc, etc., etc. En outre, la plus grande partie de l'impôt restait dans le pays. Il y était employé à la solde de l'administration et des troupes, dont le nombre était toujours supérieur à celui que fournissait le royaume lombardo-vénitien. C'est donc ce royaume qui s'enrichissait par la liberté de commerce, dont il jouissait dans tout l'empire.

Tous les arguments étaient employés pour détruire la confiance et pour susciter la haine. Avec quelle perfidie on savait agir sur l'ignorance des masses! En veut-on une preuve? Le bien-être des populations était tel, qu'elles furent en état de construire des chemins vicinaux qui reliaient entre elles la presque totalité des communes. Toutes ces routes aboutissaient aux grands centres de communication du commerce. L'industrie agricole y trouva un immense développement. Les communes de la Lombardie y dépensèrent, dans vingt ans, plus de quarante millions de *lire* autrichiennes. Ces travaux, entrepris plus tard dans le Vénitien, s'y firent à peu près dans la même proportion. L'avantage en fut d'autant plus visible que l'agriculture y était plus arriérée. « Que deviendrons-nous, disaient ces écrivains économistes, sous ce gouvernement autrichien, tellement inerte, qu'il ne sait rien faire et que nous sommes obligés de soigner nous-mêmes tous nos intérêts? Et puisque, seuls, nous pouvons y suffire, qu'avons-nous besoin d'un pareil gouvernement? Nous ne serons heureux qu'en nous détachant de lui ». Et ces hommes, qui avaient la prétention de faire de la politique anglaise, prenaient pour motif d'ac-

cusation, contre le gouvernement autrichien, un résultat qui est de la nature de ceux qu'on admire le plus en Angleterre. N'y voit-on pas les intérêts privés faire librement et à leurs frais tout ce qui peut favoriser leur développement progressif? Et si les provinces italiennes étaient assez riches pour faire de pareilles dépenses, cela ne prouve-t-il pas que l'administration ne faisait tarir aucune des sources de leur prospérité? Il y avait des sujets de plainte qui sans doute étaient fondés. Mais ils se rattachaient à des causes d'une application générale à tout l'empire. Les tarifs et les règlements en matière de commerce n'avaient rien d'exceptionnel. Toutes les autres provinces avaient à en souffrir comme l'Italie. Mais la Lombardie, ouverte de tous les côtés, souffrait davantage d'une surveillance qui gênait de toute manière le commerce licite au profit d'une contrebande qu'elle ne pouvait pas réprimer.

La loi du timbre, rédigée d'après le calcul que c'était dans la masse des petites affaires, plutôt que dans les grandes, que devait se trouver l'augmentation du revenu, avait un caractère opposé à l'esprit habituel de la législation autrichienne, qui avait toujours eu pour maxime de protéger spécialement les petits intérêts. Le peuple italien souffrait de cette loi plus que celui des autres provinces de l'empire; parce que le mouvement des petites affaires y est beaucoup plus considérable, et qu'un principe naturel de défiance ne permet à personne d'y faire même la plus petite affaire, sans la soumettre à toutes les formalités exigées par la loi; tandis qu'en Allemagne un sentiment de confiance réciproque faisait souvent éluder la loi du timbre. Cette loi se faisait sentir à tous, en Italie, comme un poids inévitable et de tous les instants.

La direction des études donnait lieu aux mêmes récriminations en Italie que dans les autres parties de l'empire. Mais les ennemis de l'Autriche, toujours actifs dans la recherche des moyens d'augmenter la défiance et d'exciter la haine, ne perdaient aucune occasion de dénaturer les meilleures intentions.

Par un sentiment de ménagement pour la susceptibilité nationale, le gouvernement autrichien n'avait introduit l'enseignement de la langue allemande que dans quelques établissements d'éducation publique. De sorte que cette étude, loin d'être obligatoire, n'était pas même toujours facultative, puisque les moyens n'en existaient pas pour tous les habitants. Beaucoup de pères de famille des classes moyennes, soigneux de l'avenir de leurs enfants, regrettaient qu'il en fût ainsi; car savoir la

langue de l'empire devait devenir pour eux un plus prompt moyen d'avancement.

« Vous voyez bien, disaient les agents de cette vaste conspiration qu'on tramait de toutes parts, que le gouvernement autrichien ne veut pas que nous apprenions l'allemand, parce que notre ignorance doit devenir pour lui le prétexte de continuer à introduire dans notre administration des employés allemands auxquels il a soin de faire enseigner l'italien. Il a de plus pour objet de nous fermer à tous la carrière des emplois, dans les autres parties de l'empire, et de nous enlever la possibilité de nous réunir. Il veut nous maintenir dans une position séparée, comme des étrangers, qu'il pourra plus facilement gouverner à son gré. »

Des égards, debienveillantes intentions, pour la nationalité italienne, mais qui manquaient de cette raison d'État que les hommes savent comprendre quand elle est fondée sur la réciprocité des intérêts, donnèrent lieu à cette maligne interprétation,

Le gouvernement central de Vienne continuait donc à vivre dans la plus complète ignorance sur la véritable situation morale des provinces italiennes. La longue et timide résignation des Italiens à supporter, sans mot dire, une administration, quelquefois nuisible par ses interminables longueurs, mais jamais vexatoire par ses rigueurs, faisait mépriser les avis, qui commençaient à devenir nombreux, sur l'existence d'un véritable danger. On ne croyait pas au mécontentement ; et, dût-il exister, on ne le craignait pas. A côté des hommes du gouvernement central qui étaient sincèrement tranquilles, parce qu'ils avaient la conscience de bien gouverner et parce qu'un peuple d'apparence si soumise ne leur donnait aucune inquiétude, il y avait, à Vienne, des complices affiliés qui n'auraient pas voulu aider à renforcer la position du gouvernement en Italie. Ils abondaient donc dans le sens de ceux qui croyaient à sa solidité. Un des calculs ordinaires des conspirations n'a-t-il pas toujours été d'inspirer une fausse confiance?

Outre ce travail de conspiration générale, il y avait à Vienne plus de trente mille Italiens qui s'y trouvaient établis pour leurs affaires de commerce et d'industrie. Un grand nombre d'entre eux avaient chaudement épousé la cause de l'indépendance italienne. Ils devinrent des agents intermédiaires, dont se servirent des chefs habiles pour établir, entre la Hongrie et l'Italie, une intelligence d'abord secrète, mais qui ne tarda pas à être hautement avouée. La conviction que cette intelligence

existait pénétra bientôt dans les provinces allemandes, qui, bien que révolutionnaires sous quelques rapports, voulaient cependant avant tout être fidèles.

Ce fut dans ce moment que les nombreuses populations slaves de l' empire, séparées les unes des autres par leur position géographique, donnèrent à l' empereur des preuves de leur fidélité. Quelques sommités littéraires seules étaient factieuses; elles ne faisaient toutefois qu' agiter le présent sans pouvoir même lui donner la perspective d' un avenir quelconque. Leurs paroles pleines d' illusions séduisirent cependant le parti slave de Prague, au point de lui mettre, pour un instant, les armes à la main. Mais ce mouvement, quoique seulement local, étant de nature à pouvoir s' étendre, il fallait le combattre. Le commandant général de Bohême n' hésita pas; bien que dès le primier instant frappé dans sa plus chère affection, le prince de Windischgraetz sut réunir à l' habileté de son opération militaire le triomphe plus élevé de sa propre douleur; il fut sage et modéré. Son coeur n' eut, apres la soumission de la ville, que de la clémence pour ceux qui l' avaient si profondément blessé.

La Bohême n' avait pris aucune part active au soulèvement de Prague. Ce mouvement cessa, désarmé qu' il était à la fois par la force et la générosité.

Ce fut le moment où le prince de Windischgraetz, voyant de plus grands orages à Vienne, prit la résolution d' y porter secours.

L' épisode le plus considérable du mouvement slave fut celui de la Croatie; il mériterait un historien séparé, car il a été l'élément le plus prononcé du grand drame hongrois. Il a été le plus décisif parce qu' il en a été le plus décidé; il a entraîné avec lui tout le midi de la Hongrie, les Serbes, les Valaques, les régiments frontières; l'élite de ces régiments avait été envoyée comme renfort à l'armée d' Italie: le pays, sans être désarmé, en était cependant considérablement affaibli. Pour entrer en lice contre les Hongrois, il fallait ne plus se livrer à l' unique calcul des forces matérielles, mais s'élever à la hauteur des principes; il fallait, en opposant la nationalité slave à la nationalité magyare, opposer, en même temps, la bannière de la fidélité à celle de la révolte; il fallait, en un mot, un homme pour déployer cette bannière et la porter haute. Cet homme s' est trouvé; l' histoire a déjà dit comment le Ban Jellachich apparut devant Bude; il ne cherchait sa force que dans un principe, il comptait que ceux qui portaient le drapeau impérial à Bude se joindraient à lui; il les

trouva comme ennemis; on les avait entraînés dans une fausse voie qui n'était encore que celle de l'erreur. La suite des événements assura le triomphe de la fidélité. C'est devant Vienne que le Ban Jellachich vint se réunir à M. le prince de Windischgraetz; leur réunion fut le signal du salut. C'est ainsi que, dans les grandes luttes, l'on voit toujours les résolutions les plus fortes et les plus généreuses assurer le triomphe du droit et du dévouement.

A l'exception de l'Italie et du magyarisme en Hongrie, tout le reste de l'empire se réunit dans une seule et même pensée; celle d'en maintenir l'existence et d'en rétablir l'intégrité. La nécessité des deux guerres qu'il fallait soutenir pour atteindre ce but fut sentie de façon à faire taire toute arrière-pensée.

L'administration autrichienne, qui avait été nuisible, quand on lui avait laissé étendre sa sphère d'activité au delà de ses limites, rendit alors, en vertu de sa fort organisation, les services les plus essentiels. Ceux de ses membres qui avaient servi la cause de la révolution, soit de fait, soit par une connivence tacite, satisfaits des résultats obtenus, redevinrent aussi zélés pour l'accomplissement de leurs devoirs que l'étaient restés ceux qui n'avaient pas un istant dévié de la ligne d'une consciencieuse fidélité.

On vit alors, en Autriche, un phénomène qui ne saurait être assez remarqué.

Un nouvel ordre de choses venait de naître. Tout ce qu'il y avait de patrimonial avait disparu. Le domaine avait fait place à la commune. En termes plus clairs, le seigneur avait cessé d'exister; la commune rurale avait été appelée à la vie. Mais, trop nouvelle, trop faiblement constituée, elle n'était encore, pour ainsi dire, qu'un germe d'avenir. Elle ne pouvait encore avoir aucune aptitude ni pour jouir de sa nouvelle liberté, ni pour remplir aucune de ses nouvelles obligations. Le désordre le plus grand aurait inévitablement envahi tout le pays; ce désordre aurait paralysé toutes les forces de l'État, si la bureaucratie n'avait pas su remplacer tout ce qui manquait à ce nouvel ordre de choses. Un contact de tous les instants avec le peuple, dont elle avait mission de soigner, de protéger les intérêts, lui avait gagné sa confiance. Toutes les anciennes autorités constituées avaient été renversées; elle restait seule. L'ancienne confiance que le peuple avait en elle, lui donna les moyens de le diriger, de le conduire.

Toutes les formes de l'administration avaient été changées. Il y avait une autre délimitation des sections territoriales administratives; il y avait un nouveau système d'impôt, un nouveau mode de perception. L'ordre judiciaire était entièrement réformé. Il y avait une nouvelle loi de conscription. Le cours de l'administration n'avait rien conservé de son ancien mouvement. Il était soumis à de nouvelles règles: seul, le corps administratif qui a été appelé *bureaucratie*, était resté debout. Il fut le seul instrument qui se trouvât être à la disposition du nouveau gouvernement; et cet instrument suffit à tous les besoins si multipliés du moment. Le service administratif se fit régulièrement; l'ordre public fut maintenu partout; les impôts rentrérent avec exactitude. Les levées d'hommes qu'exigeaient les deux guerres d'Italie et de Hongrie étaient considérables. Il n'y eut nulle part de résistance. Les hommes désignés par la loi se présentaient avec un empressement qui avait le caractère d'une résolution libre. Le nombre demandé était partout dépassé par suite de nombreux enrôlements volontaires où toutes les classes venaient s'associer. Le sentiment du danger était général, personne ne pouvait le méconnaître : une guerre étrangère et la révolte en Italie; une guerre de rébellion et de séparation en Hongrie, l'indifférence hostile de l'Allemagne. Il fallait des efforts et du courage pour faire tête à un pareil orage. Il fallait plus, il fallait d'anciennes habitudes d'ordre et de confiance. Cette époque restera comme le titre d'une gloire qui appartient à l'ancien gouvernement. L'esprit d'ordre et de règle, de justice et de confiance qu'il avait donné à l'État était si profond, que la trombe révolutionnaire qui avait passé sur lui n'avait pu le déraciner.

Personne ne peut révoquer en doute aujourd'hui qu'il existe un comité central qui dirige les opérations des partis révolutionnaires en Europe. On peut en parler avec connaissance de cause, car tout le monde a vu ses œuvres: beaucoup ont senti directement son action.

Une feuille de son programme écrite depuis longtemps était le renversement de l'empire d'Autriche. De simples calculs d'ambition politique ont aidé à l'exécution de ce programme; il y a donc eu complication. L'attaque dirigée contre l'Autriche a donc été à la fois action de révolution, œuvre de gouvernement. Cet empire s'est montré d'abord plus faible qu'on ne l'avait présumé, plus fort ensuite qu'on ne l'aurait cru possible désormais. Il était nécessaire d'indiquer, au moins à grands traits, les causes de ce double phénomène.

Digitized by Google

L'Angleterre ne pouvait exercer d'influence sur l'Autriche que par l'Italie; il ne pouvait pas convenir au caractère de sa politique actuelle d'y être neutre. Depuis longtemps elle ne voulait plus être l'alliée de l'Autriche, elle lui fut donc hostile, hostile comme elle sait l'être, quand elle veut l'être, sans aller jusqu'à la guerre. Nous le montrerons plus tard.

Comme cet écrit a pour objet de montrer la position qu'a prise l'Angleterre vis-à-vis du continent, et que nécessairement l'empire d'Autriche est par sa position autant que par son étendue un des éléments principaux de ses calculs, l'examen de cette première base exigeait de ne laisser subsister aucun doute sur la nature comme sur les causes des événements qui ont eu lieu en Autriche.

Ce travail préliminaire fait, nous allons passer aux questions générales que suscite la position qui a été faite à l'Europe par le cataclysme politique de l'année 1848. Nous chercherons à distinguer entre la part directe et la part indirecte qu'y a prise l'Angleterre.

On lit dans l'écrit: *Révision*, par M. de Cormenin, 1851, page 39, le passage suivant:

« Je mets au défi de réintégrer en France une monarchie qui ne donnerait pas le gouvernement des chambres et la liberté de la presse; et je mets au défi une monarchie qui donnerait la liberté de la presse de durer plus de trente-six mois.

» La question ne se posera plus désormais en Europe, dans les grands gouvernements, qu'entre la monarchie absolue et la république. »

Ce serait avoir l'esprit trop hardi que de vouloir donner la solution d'une question ainsi posée. Les feuilles qui suivent se borneront donc à entrer dans la discussion des différents éléments dont elle se compose. Ces éléments ne sont pas ceux d'une théorie politique, mais bien ceux du mouvement social, tel qu'il existe aujourd'hui.

Nous changerons donc la position de la question, et nous demanderons:

Le développement des affaires pourra-t-il conduire l'Europe au but que veulent atteindre ceux qui se sont chargés de la direction de ses destinées?

II.

De toutes parts surgit une question : le gouvernement représentatif parlementaire peut-il se soutenir? L'histoire de France, depuis l'année 1815, ne prouve-t-elle pas son impossibilité? Mais, s'il ne peut pas se soutenir, par quoi pourra-t-il être remplacé? Faudra-t-il sacrifier la liberté, qui est le principe du mouvement des États modernes? Le vice n'est-il pas plutôt dans la forme que dans le principe? Et s'il faut sauver le principe de la liberté, peut-il être sauvé autrement que par une forme constitutionnelle? En effet, la liberté politique, pour ne pas devenir du despotisme ou de l'anarchie, a, plus que tout autre état politique, besoin d'être fortement constituée; c'est-à-dire que l'idée de constitution est inséparable de l'idée de liberté.

Une femme qui avait assez d'esprit pour n'avoir pas besoin d'être belle, a dit que ce n'était pas la liberté qui était nouvelle en Europe, mais le despotisme. Il y avait dans le moyen âge beaucoup plus d'indépendance politique que dans les temps modernes. Cette indépendance avait pour base le fractionnement des États. Ce fractionnement nuisait au développement de la puissance. La vie des États les conduit nécessairement à un principe de centralisation qui ne peut jamais se réaliser qu'aux dépens de l'indépendance des fractions. Dans ce cas, la puissance de l'État augmente à mesure que la liberté des fractions diminue. Il y a dans un emploi rationnel de la puissance le principe de l'augmentation de la richesse; parce que la puissance, qui n'a pu s'établir que par l'affaiblissement des fractions, possède tous les moyens de faire disparaître les obstacles que les intérêts particuliers opposaient à l'intérêt général. Dans une pareille situation, tout est préparé pour le despotisme. Nous l'avons vu s'établir. La force des choses amène la soumission d'esprits autrefois indépendants. Chaque fraction, chaque classe, chaque individualité regrette les libertés perdues. De ce sentiment de regret devait naître l'idée d'une liberté nouvelle. Il était impossible de revendiquer d'anciens droits

de liberté. Tous avaient été détruits; leur principe, comme leur forme. Ce fut donc au nom de théories philosophiques que se fit l'infiltration dans tous les esprits de l'idée d'une nouvelle liberté. La scène s'agrandit. Ce ne fut plus au nom de provinces dépouillées, d'associations détruites, de corporations désarmées, ayant perdu tous les prestiges de positions qui avaient été fortes d'ancienne gloire et de richesse, qu'il aurait été possible de combattre un pouvoir concentré, qui réunissait en lui tant de forces jadis éparses. On opposa donc les droits de l'homme au pouvoir du prince, qui n'était lui-même qu'un homme semblable à tous les autres, et les droits de l'humanité à ceux que l'État avait usurpés.

La genèse de ces nouvelles théories est indiquée par les courtes observations qui précèdent; mais il faut leur donner plus de corps pour la faire mieux comprendre.

Y a-t-il dans l'organisation sociale de l'Europe actuelle la possibilité qu'une grande nation puisse se constituer en république?

Parmi les questions qui sont mises aujourd'hui en discussion, celle-ci est la plus essentielle; car sa solution doit nécessairement modifier toutes les autres. Ce qui constitue essentiellement le principe républicain, c'est l'idée que la base du gouvernement doit reposer sur une organisation collective. La mesure donnée à cette organisation formera une république aristocratique ou démocratique, ou bien une république mixte, tempérée par un simulacre de monarchie.

Une organisation collective, pour être républicaine, doit nécessairement reposer sur le principe de l'élection. Le caractère du gouvernement de la république sera déterminé par les modifications de l'élection, depuis le suffrage universel, jusqu'à l'élection la plus restreinte.

Une modification plus restreinte encore du principe républicain sera celle qu'une partie des pouvoirs soit héréditaire.

Mais n'importe la forme qui peut être donnée à un gouvernement républicain, cette forme et par conséquent la république elle-même ne pourra se maintenir, si les moeurs ne la soutiennent pas. Plus elle se rapprochera du principe pur de la république, plus elle aura besoin de l'appui des moeurs.

Au moyen du mécanisme des gouvernements représentatifs, la plus grande partie du peuple est appelée, par le droit électoral, à prendre part au gouvernement. Il y aurait, dans ce mécanisme, la possibilité d'organiser une république d'une manière assez solide pour la faire durer, s'il y

avait dans les moeurs un contre-poids qui fût de nature à diminuer l'instabilité du principe d'élection.

L'étude des moeurs est donc nécessaire pour trouver réponse à la question qu'il s'agit de résoudre.

Les moeurs d'un peuple se composent de ses principes et de ses intérêts.

Quand les principes dominent, le mouvement des intérêts diminue. Il augmente, au contraire, en raison de l'affaiblissement des principes.

Le caractère de notre époque se manifeste chaque jour davantage. Le monde devient une vaste manufacture dans laquelle chaque peuple est employé selon ses facultés. La vie n'a de prix qu'autant qu'elle est productive. La richesse, ce qui veut dire aujourd'hui la puissance, ne s'acquiert que par le travail. La loi qui règle les échanges est devenue la loi suprême. Le mouvement des intérêts auquel il serait impossible de se soustraire, sans se condamner à la misère, ou au moins à l'infériorité, exige donc la forme du gouvernement qui lui sera le plus favorable. Ce n'est donc plus l'homme seul qu'il faut étudier pour déterminer le principe d'après lequel il faudra le gouverner. C'est la question des intérêts qu'il faut mettre en délibération. Devenue la question dominante, elle n'est pas d'une nature aussi simple que le serait une question de principe; une question, par exemple, comme le serait celle de savoir sous quelle forme de gouvernement les droits et la liberté de l'homme seront le mieux garantis. La question des intérêts se complique par leur prospérité, qui augmente nécessairement leurs points de contact. Ils ont besoin de s'étendre pour prospérer. Ils ont donc besoin de mouvement. Le mouvement a besoin de la liberté. Le commerce demande à la fois le libre mouvement des hommes et des choses.

La forme républicaine, qui donne le plus de liberté, a donc toujours aussi développé et fait fleurir le commerce. Il n'y avait dans les temps anciens que les nations libres qui fussent commerçantes.

En tant que les nations modernes se font essentiellement commerçantes, la question paraîtrait donc être résolue. Le commerce, étant devenu le principe de la vie et du mouvement des États, devrait les conduire tous à des formes républicaines. Mais la nature des intérêts matériels est tellement différente de ce qu'ils avaient été autrefois qu'il faut, avant tout, étudier les nouveaux rapports dans lesquels ils sont placés.

Les intérêts matériels dominent tellement le mouvement des États

modernes, que ce n'est que dans une étude plus approfondie de leur nature que peuvent se trouver des éléments de calcul pour l'avenir. Le développement des intérêts matériels se fera-t-il dans la direction que les nouveaux systèmes politiques ont imprimée à l'organisation sociale? En d'autres termes, les intérêts matériels conduiront-ils les peuples à la liberté, les États à la republique? Cette question doit intéresser tout le monde: ceux qui veulent la liberté à tout prix, comme ceux qui en craignent les écarts; ceux qui veulent la forme républicaine, comme ceux qui veulent conserver le principe monarchique.

L'examen de cette question met l'esprit plus à l'aise, parce qu'il ne s'agit pas de théories, mais de faits positifs. Il y a dans les choses qui grandissent une nécessité de développement qui se fera toujours d'une manière indépendante de la volonté des hommes. Plus une combinaison est grande, plus le mouvement en est rapide; plus aussi s'annulera la volonté de l'homme; son action ne deviendra productive qu'autant qu'elle se fera dans la direction du mouvement; mais le mouvement produira des résultats conformes à la nature de son principe, sans que la volonté de l'homme puisse atteindre ceux qu'il tenait en vue.

Il faut donc, pour ne pas se tromper, poser cette question: à quelle forme de gouvernement l'état social, tel qu'il existe aujourd'hui, je ne dirai pas en France, mais en Europe, peut-il conduire les États?

La forme d'un gouvernement n'est pas une affaire de choix; il est des conditions préexistantes pour chacune des formes possibles de gouvernement. En France, on a rendu la souveraineté du prince impossible, l'ancienne comme la nouvelle, c'est-à-dire la monarchie pure, comme la monarchie représentative. La souveraineté du peuple veut en prendre la place. Le gouvernement qui émane de la souveraineté du peuple n'a d'autre forme possible que la forme républicaine, et pour un peuple de trente-six millions d'hommes le principe représentatif est le seul possible. La question pour les Etats modernes, tels qu'ils tendent à se constituer, est donc celle-ci: Devront-ils être *monarchie représentative* ou *republique représentative?*

Car, dès le moment qu'on appelle tout un peuple à l'exercice de droits politiques, il est clair que plus il sera nombreux, plus aussi lui sera imposée la forme représentative comme une nécessité absolue.

La forme représentative ayant pour base le principe de l'élection, exige donc impérieusement que le principe du gouvernement soit d'ac-

cord avec les forces vives de l'état social. Il faut donc, avant tout, rechercher quelles sont les forces qui donnent à la société moderne ces impulsions de mouvement qui la caractérisent.

Il y a dans ce que nous voyons quelque chose d'inconnu dont la grandeur doit surprendre. Mais l'homme a sa mesure; il ne pourrait pas la dépasser sans danger. Toutes les conditions de son existence doivent être correspondantes à cette mesure. La tempête fait naufrager un vaisseau en déchirant les voiles au moyen desquelles des vents modérés l'auraient conduit à bon port.

Les tremblements de terre qui renversent les édifices des hommes ne cessent que quand les feux souterrains qui les ont amenés s'échappent par des volcans, tandis que les modestes flammes de nos foyers domestiques sont l'élément le plus utile de notre vie et de notre civilisation.

Il faut des soupapes de sûreté à toutes les machines qui sont mises en mouvement par des forces de trop grande puissance.

En admirant donc la puissance des sociétés modernes, il faut cependant appliquer une échelle de comparaison à la rapidité du mouvement qui leur est imprimé, il faut en le comparant étudier sa nature, calculer sa vitesse, et parvenir à savoir où il conduit.

Les intérêts matériels sont devenus l'affaire principale du monde. Le palais de cristal de Londres en a donné la preuve la plus manifeste. Pour apprécier la direction dans laquelle tous les peuples du globe sont engagés, il faut donc étudier comment les intérêts matériels sont arrivés au degré de puissance qu'ils ont acquise; car les principes qui ont formé cette puissance devront nécessairement devenir la base constitutive des Etats dont l'existence repose sur leur développement.

Commençons cet examen par le mouvement des routes de fer; il est le plus rapide; il devient le plus général; il entraîne à la fois les hommes et les choses. Il constitue le monopole le plus grand qui ait jamais existé; car rien ne peut lui faire concurrence. Là où il existe cessent toutes les autres forces motrices. L'homme n'est plus libre de choisir le moyen de transport dont il voudrait se servir. En échange de la liberté qu'il perd, on le transporte plus vite et à meilleur marché. Il n'est plus possible à l'homme riche de voyager plus vite que le pauvre. Ce monopole de transport, qui remplace la liberté par l'égalité, semble agir au profit des classes les moins aisées, en faveur desquelles il établit la nécessité d'une loi de communauté.

Le monopole du transport existe pour les marchandises, comme il existe pour les personnes. Les unes comme les autres ne peuvent être transportées, par aucun autre moyen, ni aussi vite ni à aussi bon marché que par les voies de fer. Cet avantage sera surtout très-grand pour les objets qui seront livrés sur-le-champ à la consommation; car il est clair que l'avantage du bon marché diminuerait en raison du temps que les objets transportés auraient à rester en magasin, puisque l'avantage de la célérité du transport deviendrait inutile.

La construction des chemins de fer et les moyens de les exploiter exigent des capitaux si considérables, qu'il fallait, pour les rendre possibles, que le monopole fût une suite naturelle de leur existence. La puissance de leur action est, en effet, telle que tout ce qui veut être transporté vient s'y soumettre. Il y a donc une force inhérente à cette entreprise. Cette force d'où vient-elle? Il est positif que ni les États ni aucune société de capitalistes n'auraient voulu risquer les immenses frais de première construction ni ceux qui étaient nécessaires à l'établissement des moyens d'exploitation, s'il n'y avait pas eu certitude de retirer un intérêt suffisant des capitaux déboursés. Cette certitude se trouve dans le fait d'une supériorité qui attire tout à elle.

Les voies de fer ont, comme toutes les grandes inventions, causé une perturbation à laquelle rien ne peut se soustraire. Ce qui est inévitable n'est plus une question de calcul; c'est une loi qu'il faut subir; mais c'est une question d'appréciation. De nombreux intérêts on été déplacés; mais un déplacement n'est pas une destruction. Cependant, quand un déplacement est de nature à pouvoir amener une modification générale de l'économie sociale, la question s'élève alors à la condition d'un intérêt qu'il faut analyser pour en comprendre l'importance.

Beaucoup de petites industries ont été absorbées par les chemins de fer. Peu importe sans doute à la communauté que les entrepreneurs de roulage, que les rouliers eux-mêmes et tous les artisans, charrons, maréchaux, selliers, que les aubergistes, en un mot, que tous ceux employés à servir une grande ligne de poste et de communication commerciale, aient perdu leurs établissements et les moyens de faire valoir leurs petits capitaux. Le mouvement de concentration, qui fait la force des grandes entreprises, les aura ruinés, il est vrai, mais il aura augmenté la richesse publique. L'industrie, qui circulait dans

les plus petites veines du peuple, se concentre aujourd'hui dans les principales artères; les pulsations en deviennent plus fréquentes, plus énergiques; les résultats correspondent à cette surexcitation de principaux organes.

Toutes les familles qui vivaient du travail et des bénéfices que leur procuraient les anciennes voies de communication jouissaient d'une existence industrielle libre, indépendante, qui rendait à chacun selon ses œuvres et sa capacité. Toutes aujourd'hui, dépossédées de cette existence, sont, à la solde des entreprises des chemins de fer, ou comme employés à salaire fixe ou comme prolétaires, ouvriers à la semaine.

L'argent par lui-même ne donne pas la liberté dans le sens politique que l'on attache à ce mot; il ne donne que l'indépendance, et il ne la donne qu'à celui qui en possède plus qu'il ne lui en faut pour vivre.

L'indépendance du pauvre est réduite au choix qu'il pourra faire des moyens de gagner l'argent nécessaire à son existence.

L'exploitation d'une force motrice qui est de nature à mettre en danger la vie des voyageurs, si la surveillance la plus sévère ne la garantissait pas, exige une autorité absolue. Il n'y a dans ce service public de visible à tous les yeux, de sensible à toutes les personnes, que le principe d'égalité qui soumet tout le monde à la même loi. Une route de fer ne laisse de liberté à personne, ni aux conducteurs qui en dirigent la marche, ni au voyageurs qu'elle transporte, ni aux ouvriers qui la servent. Que l'entreprise reçoive de l'argent ou qu'elle en paye, c'est toujours elle qui fait la loi. Hormis la forme exterieure du communisme, y a-t-il quelque chose dans un pareil établissement qui puisse conduire à des idées de liberté republicaine, dont le but veut être aujoud'hui d'établir le pouvoir du gouvernement de tous par tous?

Mais il y a plus encore. Ce mouvement des routes de fer se concentre dans les foyers principaux de leur exploitation; les localités intermédiaires ne peuvent prendre aucune part aux bénéfices des travaux qu'exige cette exploitation; elles n'y trouvent que la facilité d'un transport plus rapide. Les producteurs seuls peuvent y trouver avantage; les petites professions doivent s'appauvrir; car le mouvement qu'elles voient ne leur apporte jamais ni travail ni consommateurs.

On se tromperait fort si l'on croyait que ces observations sont écrites dans un esprit d'opposition à l'établissement des routes de fer. Ce serait folie de le faire. Ce serait la folie de l'impuissance, la pire de toutes.

Digitized by Google

Elles tendent donc, au contraire, bien plutôt à prouver qu'elles sont une loi qu'il faut subir et que les pays qui ont tardé à se relier à ces nouvelles voies de communication doivent s'empresser de le faire; ils perdraient trop à se tenir en dehors de ce mouvement.

Ce sont particulièrement les lignes transversales qui manquent encore à ce système; les intervalles entre les lignes qui courent du centre pour sortir par la circonférence gisent comme abandonnés. Les points intermédiaires où les lignes transversales rejoindraient les grandes lignes, deviendraient les centres de ces directions secondaires.

Les voies fluviales seules ne suffisent plus à l'activité commerciale, surtout à celle qui est nécessaire à l'existence de l'Europe centrale; il lui faut les routes de fer pour rapprocher, le plus qu'il est possible et dans toutes les directions, les terres intérieures des débouchés et des arrivages maritimes. Mais on se laisse trop facilement et trop légèrement entraîner à croire que le mouvement qui produit la richesse donne aussi et prouve à la fois la liberté.

Ce qu'il s'agit de savoir, c'est si le développement d'une innovation qui ne laisse de liberté à aucune des personnes qui entrent en contact avec elle et qui agit d'une manière irrésistible sur ceux qui s'en servent comme sur ceux qui ne s'en servent pas, peut, sous une autre forme, rendre la liberté qu'elle enlève. Ce qu'il s'agit de connaître, c'est la voie dans laquelle le caractère général du mouvement des intérêts matériels fait nécessairement entrer les questions politiques.

Il faut donc rechercher quelle est la nature de ce mouvement.

C'est dans le principe de l'association que toutes les entreprises trouvent la force qui les fait grandir et prospérer.

La compagnie des Indes orientales, qui a conquis, fondé, et qui gouverne encore l'empire indo-britannique, n'a été et n'est encore qu'une association marchande.

C'est la double concentration de l'argent et de l'autorité qui a fondé cette puissance, la plus grande qui ait jamais existé sous cette forme; c'est surtout la concentration de l'autorité qui la maintient.

Les populations de l'Inde sont-elle appelées au conseil central qui, de Londres, dirige, de concert avec le gouvernement anglais, les affaires de cet empire, qui compte plus de cent millions de sujets? Sont elles appelées aux conseils secondaires de Calcutta ou de Bombay? On consulte, dans ces conseils, les intérêts de l'Inde, mais non la volonté des Indiens.

Digitized by Google

On le fait avec sagesse, avec prévoyance, mais avec une autorité qui n'a d'autre règle que celle d'une intelligence qui trouve sa force dans des principes de raison et de justice. Il n'y a dans cet établissement aucune trace d'esprit de liberté, soit monarchique à forme représentative, soit républicaine. Qu'on examine comment sont constituées toutes les sociétés marchandes et industrielles qui existent, on trouvera que les actionnaires seuls qui ont concouru à les former en sont les directeurs et qu'ils en sont les directeurs absolus; car ils se sont donné à eux-mêmes les règles d'après lesquelles leurs sociétés doivent être conduites. Si le principe de l'association paraît avoir quelque chose de républicain dans le mode de sa formation, il n'en est pas moins vrai que l'autorité qu'exerce l'association est entièrement absolue.

C'est contre cet absolutisme que les sectes des modernes socialistes dirigent leurs efforts. Les cris de liberté des classes inférieures avaient toujours eu pour objet, dans tous les temps, d'obtenir la diminution, l'allégement des peines du travail. De nouveaux cris se font entendre. Pour la première fois on exige le travail comme un droit. On a lu sur la bannière de l'émeute armée: *Du travail, ou la mort!*

Une ère nouvelle est, en effet, ouverte aux intérêts matériels.

Il n'y a pas de doute que leur émancipation des anciens liens qui les enchaînaient a puissamment contribué à l'essor qu'a pris l'industrie. Ceux qui croient cependant que la liberté seule a produit le développement dont nous sommes les témoins, comme ceux qui croient que ce développement doit davantage assurer la liberté des peuples, se trompent également. Il faut savoir donner à chaque principe sa véritable valeur et bien se garder de lui attribuer des résultats qu'il n'a pas produits et qu'il ne peut pas produire.

Une des questions les plus importantes de notre époque me paraît être celle du rapport qu'il y a entre l'argent et la liberté. Si, d'une part, un principe de liberté est nécessaire pour donner à l'argent cette puissance de création que nous lui voyons aujourd'hui, l'argent peut-il, à son tour, assurer la liberté de ceux qui lui ont donné celle dont il jouit? J'ai déjà dit plus haut que l'argent ne donnait que l'indépendance et qu'il ne la donnait qu'à ceux qui en possèdent plus qu'il ne leur en faut pour vivre. En d'autres termes, y a-t-il réciprocité entre l'argent et la liberté? L'argent peut-il rendre au monde la liberté que le monde lui a donnée? N'y a-t-il pas bien plutôt dans la nature de l'argent un principe d'iné-

vitable asservissement? Ce principe ne réside-t-il pas dans le mouvement d'une concentration qui lui est naturelle? N'est-ce pas pour acquérir la force que donne ce mouvement que se forment toutes les associations?

L'intelligence des industriels a devancé par l'association la concentration que le temps produit par des voies naturelles, mais plus lentes. On voit tous les jours de capitalistes se réunir et former des maisons ou des sociétés qui deviennent tout à coup puissantes d'action et de prospérité. Plus cette prospérité devient grande, plus augmente nécessairement le nombre des individus qui entrent en rapport d'affaires avec ces sociétés; mais ces affaires ne sont conduites que par des chefs délégués ou par le conseil des actionnaires; elles sont conduites avec une autorité absolue, puisque cette autorité n'est dépendante ni d'aucun autre individu, ni d'aucune autre société.

On voit que tous les intérêts particuliers et matériels sont conduits dans un esprit entièrement opposé au principe républicain que l'on veut prendre pour base des États; ce qui explique comment il se fait qu'on voit une république sans républicains; car ce n'est pas être républicain que de s'en donner le nom sans en avoir ni les moeurs ni les principes.

C'est ainsi que depuis longtemps on criait encore dans plus d'une capitale: *Vive le roi*, sans avoir aucune des convictions qui seules constituent le royaliste. Cette sorte d'idolâtrie, qui ne veut que le simulacre d'un principe, conduit les hommes en politique, comme l'athéisme en religion, à ne plus admettre d'autre culte que celui de la force; que cette force soit celle de la supériorité d'une intelligence plus habile, qu'elle soit celle de l'argent ou celle du sabre, peu importe. On ne trouve dans aucune des garanties de liberté.

Mais continuons l'examen des autres branches des intérêts matériels.

Des maisons de banque et de commerce, accumulant de nombreux millions dans leurs coffres, peuvent exister sans se mettre en opposition directe aux principes du républicanisme, qui, susceptible de prendre aussi une forme aristocratique, admet l'inégalité des fortunes comme l'une des conditions de cette forme. L'activité des maisons de banque et de commerce, se portant d'ailleurs toujours de préférence au dehors, parce qu'elles y trouvent de plus gros bénéfices, leur donne peu d'influence sur les populations de l'intérieur. Elles peuvent donc augmenter leurs richesses, sans changer la condition politique des classes qui sont étrangères à leur commerce.

Il n'en est pas ainsi des grandes entreprises industrielles; elles exercent une influence directe, inévitable sur les nombreuses populations qui les servent. L'application des sciences physiques et mécaniques à tous les travaux de fabrication a produit dans peu d'années des résultats immenses; leur progression toujours croissante sera pour le sort des classes laborieuses d'une importance dont le caractère ne me paraît pas encore avoir été suffisamment apprécié.

La découverte d'une nouvelle combinaison chimique qui facilite la production, qui embellit les produits de l'industrie, ne reste pas longtemps le secret de celui qui l'a faite; elle entre bientôt dans le domaine universel; car toute loi naturelle lui appartient, personne ne peut en faire sa propriété.

Ainsi la découverte galvanique de Jacobi, si féconde en résultats, a franchi toutes les distances avec une rapidité qui semblait tenir de la nature du fluide dont elle dérivait. Il en est de même, et il en sera de même de toutes les découvertes que l'intelligence peut s'approprier sans avoir besoin de secours étrangers pour l'employer; elles sont alors d'un avantage dont chacun peut prendre sa part; il y a là jouissance et bénéfice pour tout le monde.

Il en est autrement de l'application de la dynamique à l'industrie. La science, pour mettre en mouvement les forces dont elle soumet la puissance à ses calculs, a besoin du secours de l'argent. Il s'est donc fait une alliance naturelle entre les hommes de la science et les hommes de l'argent. Cette alliance a fait entrer le monde dans des voies nouvelles. Dans les grands foyers de l'activité humaine se concentrent à la fois la science et l'argent. Aucune idée n'y tombe à terre; elles circulent avec la vitesse de la pensée; tous les esprits les saisissent, les élaborent; la concentration des intelligences multiplie leur force, comme la concentration de l'argent multiplie sa puissance. On applaudit aux premiers résultats obtenus par l'alliance intime de ces deux grands facteurs de l'industrie, comme s'il n'y avait aucun doute que cette double concentration dût amener une amélioration du sort des hommes.

Cependant ne serait-il pas permis d'élever un doute quand on voit que les forces mécaniques mises au service de l'industrie anglaise produisent un travail dont l'appréciation varie entre celui de trois cents à quatre cents millions d'hommes? Quelle liberté pourrait faire concurrence à ce qu'il y a d'absolu dans cet empire de l'argent sur la matière?

Les intérêts matériels sont donc asservis par une puissance contre laquelle l'intelligence seule ne peut pas lutter. J'abandonne aux économistes le soin de décider s'il est possible que les pays du continent puissent égaler l'Angleterre dans l'emploi des forces mécaniques appliquées à l'industrie. Et, si la chose est possible, je leur demanderai alors où ils trouveraient des consommateurs pour un pareil excès de production? L'Angleterre les cherche au moyen du commerce libre. Il me parait, au contraire, que le seul moyen qu'il y aurait de lutter avec quelque espoir de succès en faveur du travail naturel de l'homme serait d'égaliser les prix par un droit plus élevé à imposer sur les produits des machines. N'a-t-on pas vu l'Angleterre chercher à employer ce moyen en faveur de la culture libre du sucre dans ses colonies, en imposant un droit plus élevé sur les sucres des pays à esclaves?

On dit que l'usage des machines n'a pas diminué le nombre des hommes employés par l'industrie. Cette assertion serait peut-être contestable; mais je ne veux y opposer qu'une question. Les ouvriers sont-ils restés dans leur position antérieure? Si elle a été changée, est-elle devenue meilleure ou pire?

Les ouvriers doués de talent, d'un caractère actif et persévérant pouvaient autrefois, en acquérant les connaissances techniques de leur métier, devenir à leur tour chefs d'établissement; l'histoire de l'industrie en offre de nombreux exemples. Une vie laborieuse et sage pouvait donc conduire un homme intelligent à se faire une existence aisée, indépendante et libre. Cette possibilité n'existe plus depuis que la coalition de la science et de l'argent a donné l'intelligence aux métaux. Les ouvriers sont aujourd'hui placés au service des machines intelligentes, infatigables, plus promptes et plus exactes qu'ils ne pourraient jamais l'être eux-mêmes. Le plus habile, le plus distingué obtiendra un emploi supérieur de surveillance. Mais, de fait, l'intelligence est un métal, le service machinal est à l'homme.

Les progrès de moeurs et de caractère que l'on remarque dans les classes ouvrières sont le produit du temps qui a précédé l'emploi des machines. Les trois derniers siècles ont développé l'intelligence des populations européennes, telles que nous les voyons aujourd'hui. Chacun avait, dans ce temps, l'obligation de penser pour bien faire ses affaires. L'esprit travaillait; l'ouvrier avait besoin de talent pour devenir maître. La carrière lui était ouverte, car il n'avait pour concurrents que d'autres hom-

Digitized by Google

mes comme lui. Peut-il lutter à présent contre des machines qui produisent plus vite, à meilleur marché, et font mieux que lui?

Les marchands avaient aussi besoin d'une active intelligence pour s'enquérir des voies et moyens de se procurer, à meilleur prix, et de meilleure qualité, les objets de leur commerce. Les grandes entreprises commerciales déposent aujourd'hui à leur porte tout ce qu'ils leur demandent. Les marchands sont placés à peu près comme ces débitants des monopoles de régies qui ont tant pour cent de bénéfice sur le débit des sels et des tabacs. Qu'on se demande, avec ce calme de raison qu'il faut pour des questions de cette gravité, si trois autres siècles de vie industrielle, telle qu'on la façonne aujourd'hui, produiront des populations aussi fortes, aussi éclairées, aussi énergiques que celles qui existaient au commencement du XIX siècle. Que l'on compare l'existence morale et physique de ces millions d'ouvriers enfermés dans de longues salles, séparés de leur famille et attachés au travail pendant un nombre d'heures pour la fixation duquel les législateurs charitables se croient obligés d'intervenir, avec ces artisans libres, travaillant dans leurs maisons, aidés de leur famille ou se réunissant en petit nombre chez des maîtres qu'ils choisissent jusqu'à ce qu'ils deviennent maîtres à leur tour. Que l'on mette la main sur le coeur, et que l'on dise en conscience de quel côté se trouveront la force, la santé, l'énergie, les vertus domestiques et la morale. S'agit-il de l'homme ou seulement de ses oeuvres? Les produits de l'industrie moderne sont certainement supérieurs à ceux de l'ancienne; mais au profit ou aux dépens de qui cette perfection est-elle atteinte?

Quand des ouvrières, recluses forcément pendant plusieurs mois de mauvaise saison, centuplaient la valeur première du lin en faisant de la dentelle, le luxe était une charité. En est-il encore ainsi, quand ce sont des machines qui font le tulle et la dentelle?

Il ne peut, certes, entrer dans la pensée d'aucun homme raisonnable de vouloir faire rétrograder le monde jusqu'à l'époque à laquelle l'homme n'avait encore su se rendre maître d'aucune des grandes forces de la nature. Aucun homme, pour peu qu'il soit digne de porter ce nom, ne pourrait se permettre le regret de voir comment l'espèce à laquelle il appartient est parvenue à jouer, pour ainsi dire, avec les plus énormes masses; tant est grande la facilité avec laquelle l'homme les soulève et les lance dans l'espace; et tant grande est aussi la rapidité avec laquelle

il leur fait parcourir et parcourt lui-même les plus grandes distances par terre et par mer. La question, au moins celle qui m'occupe, n'est pas là. Ce qu'il s'agit de savoir, c'est si la science et la richesse, qui donnent incontestablement la force et la puissance, donnent en même temps la liberté, cette liberté morale et individuelle qui sera toujours pour l'homme le plus précieux des trésors, de la perte duquel tous les prodiges du génie ne sauraient l'indemniser, quand même il pourrait avoir l'orgueil de dire qu'il en est un des collaborateurs.

Ces prodiges, l'avenir en verra de plus grands encore, car nous ne sommes qu'aux premiers jours de cette nouvelle époque Mais n'y a-t-il pas matière à réfléchir dans le spectacle que nous présentent nos grandes métropoles de l'augmentation du nombre de ceux qui ont à souffrir de tous les maux de la misère la plus extrême à côté de toutes les jouissances du luxe le plus raffiné et d'une accumulation de richesse sans mesure? Et que l'on ne dise pas que la liberté politique sera le moyen d'empêcher un tel mal. Ne voyons-nous pas New-York, la seule ville des États-Unis d'Amérique qui puisse se comparer aux grandes villes de l'Europe, nous offrir déjà le même spectacle? Il ne faut donc pas se faire illusion. Les conditions de la puissance et de la richesse ne sont pas les mêmes que celles de la liberté. N'est-ce pas en faisant la conquête du monde que les Romains, de libres qu'ils étaient, perdirent à la fois liberté et patrie? Il en sera toujours de même. La grandeur des œuvres que l'homme accomplit lui fait souvent perdre sa liberté. Ne le voyons-nous pas déjà, dans quelques endroits, devenir esclave de ses propres travaux? Serait-il libre de les suspendre et de les reprendre à son gré? Non, le peuple qui fonde sa richesse sur l'engrenage des machines est entraîné lui-même par ce mécanisme qui ne lâche plus rien de ce qu'il a une fois saisi. La prépondérance des intérêts matériels repose sur un principe de nécessité absolue : c'est la réunion des trois facteurs dont se compose leur grandeur: *acheter, vendre* et *produire*. Il faut toujours acheter, toujours vendre, toujours produire. Quand toute l'existence sociale d'un pays est rendue dépendante de ces trois actes, aucun d'eux ne peut alors cesser son action sans danger pour tous les trois : mais la continuité de cette action déplace nécessairement la puissance, et, en la déplaçant, elle en change le caractère. N'en voit-on pas la preuve dans le sentiment d'inquiétude que montre l'aristocratie anglaise? elle cependant si puissante par la richesse de ses possessions territoriales, comme par les fonctions politiques héréditaires

qu'elle exerce. Mais elle sent le poids qui pèse sur l'Angleterre; car elle sait comme tout le monde le sait, que les canaux dans lesquels se meut la puissante organisation de son industrie ne pourraient pas se fermer sans la faire éclater; comme éclateraient ces machines à vapeur à haute pression, auxquelles on enlèverait leurs soupapes de sûreté.

Le gouvernement anglais a cherché à élever l'exhibition du palais de cristal à la hauteur d'un événement qui doit faire époque dans l'histoire des hommes. De cette époque doit dater une paix durable, universelle. Parce que tous les produits de l'industrie sont venus se laisser ranger sous le même toit et se montrer à une fête, la rivalité des forces de production aura-t-elle cessé? La suite inévitable de ce moyen de comparaison ne sera-t-il pas de l'exciter davantage? Ce but n'est-il pas hautement proclamé?

Dans un discours parlamentaire, à la séance du 17 juin 1851, en réponse à M. Cobden, qui demandait le désarmement des marines de France et d'Angleterre, lord Palmerston a décoré l'Angleterre du titre de *Temple de la paix du monde*, en défendant toutefois le droit qu'avait l'Angleterre de rester armée selon que le gouvernement le trouverait nécessaire. Est-ce comme néophytes de ce nouveau culte que l'on voit se promener sous les portiques de ce temple les Mazzini, les Ruge, les Ledru-Rollin, etc., ou comme des hommes de bonne volonté, qui se tiennent en réserve pour d'autres combinaisons politiques que celle d'une paix universelle?

Au milieu des produits inoffensifs de l'industrie ne voit-on pas marcher de front l'active invention des moyens de destruction? Les armes et les munitions de guerre de toute espèce ne forment-elles pas une des branches du commerce anglais? Le tableau ci-annexé (1) des douanes prouve

(1) TABLEAU de la valeur déclarée des armes et munitions de guerre exportées de la Grande Bretagne depuis l'année 1827.

1827	406 312	livres	sterling.
1828	335 761	»	»
1829	279 287	»	»
1830	241 641	»	»
1831	562 765	»	»
1832	274 958	»	»
1833	322 773	»	»
1834	313 038	»	»
1835	407 573	»	»
1836	411 286	»	»
1837	289 142	»	»
1838	333 727	»	»
1839	394 721	»	»
1840	332 101	»	»
1841	343 776	»	»

comment il augmente ou diminue selon les chances de paix ou de guerre. Les fabriques anglaises sont toujours prêtes à fournir des armes à tous les hommes qui veulent se battre.

Il faut du reste peu de mots pour réduire ces paroles de paix industrielle à leur veritable valeur. Si les productions de l'industrie donnent la richesse, parole qui est synonyme de celle de puissance, tous les peuples possèdent-ils les mêmes moyens de production? S'ils ne les possèdent pas, ils ne deviendront pas également riches, ils seront donc de puissance inégale. Leur position relative ne sera donc pas changée. Il faudrait alors à la prépondérance industrielle un degré d'abnégation et de vertu que l'on voit bien rarement se réunir au sentiment de la puissance. L'industrie n'a-t-elle pas, pour faire la guerre, des armes qui paraissent inoffensives et qui cependant portent les plus vives atteintes à la vie des nations? Pour mon compte, je ne crois ni à la paix, ni à la liberté, ni à la richesse que veut donner l'industrie, n'importe de quel pays elle soit. L'argent, qui est l'âme de l'industrie, n'a jamais rien donné à personne. Il se prête à plus ou moins gros intérêt, mais il ne se donne pas.

Le palais de cristal a donné au gouvernement anglais, comme aux organes les plus accrédités de la presse anglaise, l'occasion de dire aux gouvernements et aux peuples du continent combien l'esprit de respect pour la loi a pénétré tous les étages du peuple anglais; que l'ordre qui a régné dans les masses qui se sont pressées autour et dans l'interieur de ce fragile édifice, provient du sentiment de liberté qui anime chaque Anglais et le rend fier de s'imposer à lui-même ces dehors de bienséance qui sont une preuve de véritable civilisation.

Il y a, certes, une espèce de monomanie à penser que tout Anglais qui se conduit en homme sage et raisonnable ne le fait que parce qu'il porte en lui la conscience de sa liberté constitutionnelle. Il y a, dans cette manière de présenter le peuple anglais aux hommes du continent, ou étroitesse d'esprit ou cette intention de propagande constitutionnelle, calcul assez habituel à tous les hommes d'Etat anglais. Je rends justice, autant que qui que ce soit, aux qualités qui distinguent le peuple anglais.

1842	383 606	»	»
1843	387 928	»	»
1844	390 338	»	»
1845	518 888	»	»
1846	484 711	»	»
1847	483 617	»	»
1848	595 559	»	»
1849	549 311	»	»

J'ai toujours admiré ses grandes actions, comme l'ordre qu' il sait observer chez lui; mais, si je consens à attribuer la haute position qu' il a prise à sa constitution, ce n'est pas au principe seul de liberté de cette constitution que je puis en faire honneur.

Il n'existe pas d'état social plus fortement discipliné que celui de l' Angleterre. Comme peuple maritime, tout Anglais est élevé dans la conviction que la grandeur de son pays est inséparable de ce respect pour l'autorité qu'exige le service de la mer. L'autorité du capitaine d'un bâtiment marchand est aussi respectée que celle du capitaine d'un vaisseau de ligne. S' il y a différence dans la sévérité des formes, il n' y en a pas dans le principe. Croit-on que ce principe, dont les vagues mugissantes des côtes d' Angleterre proclament sans cesse la nécessité, puisse rester sans influence sur l'esprit du pays? Chaque Anglais ne voit-il pas, ne sent-il pas que l'obéissance seule lui donne les moyens de maîtriser un élément qui, sans cette obéissance, le retiendrait prisonnier dans son île? Telle est, en Angleterre, la première base du respect pour la loi; elle est simple, naturelle, pour ainsi dire, innée.

Dans toutes les circonstances les causes naturelles agissent sur les hommes d'une manière plus certaine et plus égale que les lois qu' ils se donnent.

C'est ainsi que l'on voit, dans tous les pays, les populations agricoles être ordinairement plus religieuses, plus résignées que celles des villes. L'agriculteur, qui voit un orage détruire en peu d' instants l'esperance qu' il avait d'une bonne récolte, apprend deux choses: qu' il existe une puissance qui lui est supérieure, et qu' il doit joindre à la peine du travail la sagesse de l'économie. La propriété foncière a l'avantage d'enseigner à l' homme qu' il ne doit pas vivre au jour le jour; elle exige, avec le travail, du calcul et de la prévoyance; elle est à elle toute seule une école de moralité. Que dire de ces fous d'une nouvelle espèce qui la signalent comme un vol?

Le terme de *constitution* est de nature à renfermer en soi des éléments si divers et souvent si différents, que son emploi comme terme général, ne donne jamais l' idée exacte de ce que l'on veut dire. Ce n'est donc pas le mot de *constitution*, mais celui d' *organisation* qui peut rendre l'opinion que je veux exprimer sur l' Angleterre.

Chaque Anglais a sans doute la conscience d'appartenir à un peuple qui se dit libre. Chaque Anglais est cependant placé individuellement dans

une dépendance continue à laquelle rien ne peut le soustraire, et qui est l'habitude de toute sa vie.

La charité elle-même, cette vertu chrétienne, qui devrait être si douce, puisqu'elle repose sur la loi naturelle d'une égale fraternité, prend, en Angleterre, la forme la plus despotique.

Le principe anglais, qu'*une association politique ne peut laisser aucun de ses membres mourir de faim*, en imposant aux communes l'obligation de subvenir aux besoins de tous leurs pauvres, leur donne le droit de ne laisser aucun individu étranger fixer sa demeure dans une commune au delà d'un certain temps, s'il n'apportait pas avec lui les moyens d'exister sans avoir besoin de secours. Les lois de charité ont donc pris nécessairement un caractère politique opposé à l'idée de liberté. Le pauvre perd une partie de la sienne en échange de la contribution d'argent que paye le riche en sa faveur. Le pauvre est attaché à cette nouvelle glèbe de la misère, comme il était autrefois partout et comme il est encore en quelques endroits, attaché à la glèbe de la terre. Le fermier est envers le propriétaire du sol dans une position de dépendance dont il ne peut s'affranchir qu'en le quittant. La réciprocité de l'intérêt accomplit seule entre eux l'œuvre de la médiation.

Il en est de même de tous les ouvriers qui travaillent à l'exploitation des mines, dans les ateliers, et dans les fabriques de tout genre.

Les corporations des métiers et professions, que l'on voit encore si puissantes et si considérées dans la métropole, ne doivent cette puissance et la considération dont elles jouissent qu'à leur discipline intérieure.

On voit ce même esprit d'ordre et de règle animer toutes les corporations, les associations (qu'elles soient permanentes ou temporaires), les paroisses, les colléges, les universités. Les clubs, qui ne sont que des réunions de plaisir et d'agrément, sont soumis à des règles qu'aucun de ses membres n'oserait enfreindre. Si la liberté forme les associations, c'est la discipline de l'esprit qui seule les rend fortes et durables.

Même les grands partis politiques sont constitués de la même manière; ils sont animés du même esprit. Un Anglais peut ne pas être content de toutes les mesures que prend son parti; mais il dit: Je suis né whig, je ne puis pas me séparer du parti auquel appartient ma famille. S'il est homme de grande capacité, il cherchera à ramener son parti à son opinion. S'il ne possède pas les qualités qui commandent aux hommes, il suivra ses chefs malgré une conviction contraire. Enfin celui qui,

ne voulant pas forfaire à ce que l'honneur politique exige d'un homme de parti, ne veut pas davantage capituler avec sa conscience, se retire des affaires et rentre dans la vie privée.

Voilà l'esprit de discipline qui fait la force de l'Angleterre; et c'est l'alliance de cet esprit avec celui de la liberté (qu'on l'appelle alors *constitutionnelle* si l'ont veut) qui fait sa grandeur.

Ce qui distingue le peuple anglais entre tous les peuples, c'est que chacun a su comprendre pourquoi et comment l'obéissance lui est utile. L'ordre paraît alors le résultat d'une loi de liberté, tandis qu'il n'est, au contraire, qu'une suite de sa limitation.

Ce qui distingue également le gouvernement anglais entre tous les gouvernements, c'est qu'il n'exige pas l'obéissance en vertu du droit qu'il a de commander, mais en vertu de la faculté qu'il a de prouver que l'ordre qu'il donne repose sur un principe de justice et qu'il sera utile aux intérêts publics de l'accomplir.

C'est également par suite de ce double principe d'obéissance et de liberté que l'état militaire n'est d'obligation pour personne; il est intièrement volontaire; et, cependant, la discipline n'est dans aucune autre armée aussi sévère que l'est celle de l'armée anglaise.

Qui donc ne serait pas heureux de voir à son pays une aussi puissante organisation? Mais plus on l'étudie, moins on comprend cette propagande anglaise qui dit vouloir donner la liberté à tous les peuples, sans qu'elle puisse leur donner l'organisation qui la produit en Angleterre.

L'opinion publique, entraînée par de fausses apparences, croit arriver à la liberté par le mouvement de l'industrie beaucoup plus sûrement que par toute autre voie. J'ai essayé d'éclairer cette question sous le point de vue strictement industriel, maintenant il faut aussi l'examiner sous le point de vue politique. Il sera facile de montrer que le mouvement du commerce et de l'industrie en s'agrandissant, c'est-à-dire en devenant international, doit assujettir le pays moins riche de capitaux à celui qui en possède davantage. Il restera constant que l'argent ne peut donner de l'indépendance et de la liberté qu'à ceux qui le possèdent. Les États qui vivent dans un système de communauté politique sont placés, sous ce rapport, dans la même condition que les particuliers.

Tous les peuples de l'Europe centrale commençaient à comprendre la connexité de la politique et du commerce. L'exemple de l'Angleterre, après avoir été depuis longtemps un objet d'envie, était devenu celui de

l'étude; on cherchait à la comprendre, afin de pouvoir l'imiter. Mais les intérêts matériels n'ont de puissance que quand un long travail préparatoire leur en a donné les moyens par l'accumulation de riches capitaux. Les États qui veulent entrer dans cette carrière, avant d'en posséder les moyens, sont obligés de demander au crédit la force que l'Angleterre possède depuis longtemps.

La lutte industrielle qui s'engage et à laquelle l'Angleterre convie toutes les nations par le principe du libre échange, pourrait-elle être égale, quand un crédit qui manque de base, loin d'augmenter la richesse, ne montre, au contraire, que la faiblesse. Le particulier qui emprunte pour bâtir une maison ou pour acheter une propriété territoriale, livre son avenir au hasard, car il contracte une dette dont les intérêts sont invariables, tandis que le rapport de la propriété qu'il acquiert, dépendant de circonstances qui ne peuvent pas être soumises à un calcul exact, sera souvent inférieur aux intérêts qu'il doit payer.

Il faut excepter le cas d'un acheteur qui spécule sur le malheur des autres, et qui cherche des achats au-dessous de leur valeur. Mais ce cas, de nos jours très-frequent partout, même en Angleterre, et particulièrement en Irlande, montre surtout combien est despotique la puissance de l'argent.

C'est ici qu'on peut, à l'aide d'une échelle plus vaste, prendre une plus juste mesure de cette puissance.

Le crédit ne donne avec avantage de l'argent qu'au pays qui en possède assez pour établir une juste proportion entre l'emprunt et la richesse qui doit le garantir.

Tous les gouvernements qui sont entrés dans la voie du crédit, avant que le pays ne fût riche, ont abdiqué une partie de leur indépendance: ils sont livrés à la merci des étrangers. Qu'on ne dise pas que les papiers à intérêts, en passant dans des mains étrangères, augmentent les capitaux du pays. C'est une erreur; car ce qui est un emprunt n'est pas une propriété. Aussi voit-on ces capitaux user de la faculté qui leur appartient de pouvoir sortir du pays aussi vite qu'ils y sont entrés; ce qui ne manque jamais d'arriver dans les moments de crise, et ce qui en augmente les dangers. Mais quelle que soit la crise et sans égard à la sortie des capitaux, il faut, sous peine de mort politique, continuer à en solder les intérêts.

Ce même cas se présente sous une autre forme. Quand le capital em-

prunté est dépensé, ce qui arrive promptement, car l'État n'emprunte que quand il y est forcé par une nécessité pressante, les intérêts deviennent un tribut imposé par le plus riche au plus faible. Pour payer ce tribut, il faut un impôt, ou bien il faut retrancher de la dépense de l'État ces avances qui ont force productive; de manière que les opérations du crédit tournent toujours au dommage de celui qui emprunte.

L'art du crédit moderne pour les États peu riches de fait, ou appauvris par des malheurs politiques, ou par incapacité, tient beaucoup des opérations de banqueroute.

Suivant les nouvelles formes dans l'existence desquelles on veut trouver la plus grande garantie, le gouvernement présente tous les ans son bilan. Il dit aux prêteurs : Je suis en état de faillite; si vous ne venez pas à mon secours, vous perdrez ce que vous m'avez déjà prêté.

N'est-ce pas ce que l'on voit dans la plupart des États constitutionnels ? Que l'on veuille bien se donner la peine d'observer la progression croissante des budgets.

L'Angleterre elle-même s'est trouvée dans une position semblable à la fin des grandes guerres qu'elle avait soutenues contre la France. Mais, pendant que le gouvernement empruntait et dépensait, le pays s'était enrichi; il avait acquis la force de prendre la dette à son compte.

La dette fondée de l'Angleterre monte encore aujourd'hui à trente-deux millions de livres sterling d'annuités. Mais ce n'est pas un tribut payé à des étrangers; les Anglais se doivent cette somme à eux-mêmes. Le gouvernement n'a eu que deux choses à faire: introduire de l'économie dans les dépenses, afin de mettre de l'équilibre entre ses dépenses et ce qui restait de disponible du revenu, après en avoir prélevé les intérêts de la dette publique ; puis, ouvrir de larges voies à l'industrie et au commerce.

Quand les habitants d'un pays sont riches, ils dépensent davantage; le rapport des impôts indirects croît dans la même proportion.

En Angleterre, l'échelle comparative des impôts indirects est à la fois le baromètre qui annonce le plus prochain avenir, comme elle est en même temps le thermomètre qui signale la température existante d'une manière plus infaillible que ne le font ces instruments qui annoncent aux observateurs du temps les variations de l'atmosphère.

Ces observations n'affranchissent pourtant pas l'Angleterre de la servitude qui lui est imposée comme État. Le gouvernement anglais n'est

plus, en effet, maître de la destinée de l'Angleterre. Et quand je dis le *gouvernement*, je le prends pour l'expression de la nation. Il faut qu'il marche, bon gré, mal gré, dans la voie que lui trace une nécessité absolue. Le char de l'Angleterre roule sur des rails d'or et d'argent que son histoire a posés, comme roulent toutes ses locomotives sur les rails de fer. Ce char ne pourrait pas dérailler sans verser, sans se briser, ou du moins sans perdre la force de se mouvoir. Et cependant ses conducteurs ne peuvent en soigner que le service matériel. Ils ne possèdent aucun moyen de régler sa vitesse ni de la maintenir dans la direction de la voie sur laquelle il roule. Un accident violent, imprévu, venant de loin, pourrait l'en faire sortir.

Comme on ne peut emprunter de l'argent qu'à ceux qui en ont, il est clair que, quand un pays est pauvre de capitaux, le gouvernement qui en demande doit les chercher ailleurs. Mais, quel que soit le lieu où se fait un emprunt, les effets d'une dette publique appartiennent à qui veut les acheter. Il en résulte une migration continuelle des capitaux représentés par les titres de cette dette, de manière que l'État n'est plus le maître de cette fortune, qui n'est, d'ailleurs, que fictive, car elle est une dette d'une nature d'autant plus dangereuse, qu'elle n'a pas d'échéance fixe, et qu'on peut en réaliser le remboursement quand on le veut, ce qui se fait en vendant le titre. Une dette publique, par elle-même de nature improductive, car les jeux de bourse, qui peuvent enrichir les joueurs, n'augmentent jamais le capital, l'est encore bien davantage d'une autre manière, parce qu'elle a pour inévitable résultat d'enlever des capitaux à des emplois productifs; beaucoup de personnes donnant la préférence à ce mode de placement, qui n'exige d'autre soin que celui de prélever les intérêts, et qui ne fait pas cesser un instant la libre disposition du capital. L'État qui se rend, par l'abus du crédit, tributaire de l'étranger, finira par perdre son indépendance politique; il descendra nécessairement, quels que puissent être l'étendue de son territoire et le chiffre de sa population, à la condition de ces États secondaires toujours entraînés, malgré eux, comme satellites dans l'orbite d'un autre corps. Le système des emprunts a dénationalisé une masse considérable de capitaux; mobiles et sans patrie, liés entre eux par affinité, ils forment une vaste coalition, dont le but est l'exploitation des plus faibles. Il faut donc, pour conserver l'indépendance d'un État, restreindre autant que faire se peut la quantité des capitaux rendus mobiles par la nature d'une dette publique.

Pour cela deux choses sont nécessaires : que la dette publique soit dans une telle proportion avec la richesse du pays, qu'elle puisse s'y placer d'une manière stable, et que le cours en soit réglé de manière à empêcher cet écoulement des monnaies d'or et d'argent qu'amènent les pertes que fait le commerce par le change.

On voit combien de toutes parts est grande la puissance politique de l'argent. Il n'est jamais neutre, car alors il ne rapporterait rien ; il est donc toujours ami ou ennemi : quand on ne l'a pas pour soi, on l'a contre soi. Ainsi, la condition première de l'indépendance est d'en emprunter le moins possible, comme la condition première de la puissance sera d'en avoir le plus possible. Le premier talent politique des hommes d'État sera donc toujours celui de l'économie, afin de rétablir l'équilibre entre les dépenses et les revenus. Le second sera celui de développer les ressources du pays et de les rendre productives. Mais cette habileté manque souvent. Combien n'a-t-on pas tué de poules aux oeufs d'or par une inintelligente fiscalité qui ne sait calculer comme richesse que ce qui entre dans ses coffres ?

Cette discussion sur, ou plutôt contre l'emprunt, formulée comme une théorie, ne trouverait peut-être que des contradicteurs, si des faits ne venaient l'appuyer. A une époque où certains sophismes s'établissent dans l'opinion publique comme des axiomes, le travail le plus important est celui de les combattre.

On a dit qu'il fallait une dette publique à un État, parce que le crédit était le moyen d'augmenter la richesse. C'est répondre à ce sophisme que de faire cette question : la richesse de qui ?

On a dit que les meilleurs emprunts étaient ceux qui se font plus ou moins éloignés du pair, parce que l'appât des bénéfices de la hausse facilite leur placement. Quelques mots suffisent aussi pour mettre ce sophisme hors de cours. Il est celui qui a le plus dénaturé l'emprunt en en faisant un jeu public qui finit par ruiner le crédit ; et voici comment. Dès qu'un emprunt arrive au pair ou le dépasse, beaucoup de joueurs travaillent à le faire baisser, afin de ramener des chances de jeu. Dans les pays à grands capitaux, où l'on opère avec de grandes sommes, les petites différences suffisent pour entretenir ce jeu. Dans les pays qui ont peu de capitaux, et qui ne sont pas de force à faire digue à l'agiotage, les fluctuations deviennent si considérables, que peu d'individus plus riches ou plus hardis et quelques jours de mauvaise bourse suffisent pour porter la

plus dangereuse atteinte au crédit de l'État, en diminuant la valeur des papiers dont il fait émission.

L'Angleterre qui, sous tant de rapports, est un pays qu'il faut étudier, nous présente aussi sous celui-là les plus utiles enseignements.

Lors du dernier ministère de sir Robert Peel, il y avait dans le budget de l'État un déficit annuel de deux millions de livres sterling. Il n'entrevoyait pas la possibilité de le couvrir et de rétablir l'équilibre par la diminution de la dépense. Il pouvait, sans aucun doute, proposer à un pays aussi riche en capitaux que l'Angleterre de couvrir le déficit par la voie de l'emprunt, jusqu'à ce que des chances meilleures de revenus indirects en eussent fait cesser la nécessité ; il préféra l'impôt direct à l'emprunt. Il n'hésita pas à demander à l'Angleterre l'*income-taxe* pour un temps limité, établissant, comme principe, qu'aucun État, quelque florissant qu'il puisse être, ne pourrait se soutenir, si annuellement ses dépenses étaient plus élevées que ses revenus. Quelque petite que puisse paraître cette différence, elle devrait finir par amener un désordre grave, si elle se prolongeait. Il se décida donc à exposer sa position personnelle à l'impopularité de la mesure qu'il proposait, plutôt que de demander un emprunt aux capitalistes anglais, toujours disposés cependant à prêter leur argent à tous les étrangers qui en sollicitent. Il ne le voulut pas, parce que la facilité de l'emprunt amène la facilité de la dépense et que cette double facilité conduit infailliblement au désordre des finances ; tandis que la difficulté de l'impôt arrête, au contraire, les hommes d'État ou trop faciles ou trop aventureux.

Il y a sans doute dans la vie des États des moments de crise, amenés par des événements plus forts que les hommes, et qui forcent à engager l'avenir. Que chacun fasse donc à l'histoire de son pays l'application de l'enseignement qu'a donné sir Robert Peel, et qu'il apprenne alors à distribuer le blâme et la louange selon les temps et selon les actions.

L'histoire la plus récente de l'Angleterre a d'autres enseignements à donner, lesquels seront plus utiles encore à ceux qui sauront les comprendre. On a vu, dans les derniers temps, le cabinet anglais mettre la Grèce à exécution pour le payement d'une créance particulière qu'avait à faire valoir un sujet anglais (par adoption). Une flotte anglaise vint occuper le Pirée. Tout le monde connaît les détails de cette affaire. L'arbitrage de la France fut accepté par les deux parties, à l'effet d'assigner de justes limites à la prétention de don Pacifico. Le prononcé de l'arbitre

vient de prouver ce que l'on savait déjà, que cette affaire était par elle-même de valeur trop minime pour qu'on puisse admettre qu'elle eût été la véritable cause d'une démonstration aussi considérable que celle qui fut faite alors.

Lord Palmerston a montré trop d'habileté dans le maniement des grandes affaires; il a su trop bien défendre les intérêts anglais pour admettre qu'il eût voulu mettre en jeu la puissance de l'Angleterre pour une cause aussi peu digne d'elle. Quand on se rappelle l'inexactitude qu'avait mise le gouvernement de la Grèce à payer, aux termes fixés, les quotes d'intérêt et de remboursement du prêt que les trois puissances protectrices de la Grèce lui avaient faites afin de l'aider à se constituer et la sévère exigence que, malgré l'exemple contraire de la France et de la Russie, l'Angleterre avait mise à poursuivre la rentrée de sa quote-part, il faut se persuader que la Grèce n'a été qu'une occasion de montrer que l'Angleterre saurait partout faire usage de sa puissance pour faire respecter, non-seulement ses droits directs comme gouvernement, mais aussi pour couvrir de son égide ceux que les sujets de l'empire britannique auraient à faire valoir. La discussion qui eut lieu dans le parlement à l'occasion de don Pacifico mit la chose en évidence dans une forme qui devait la faire connaître dans toutes les parties du monde où arrive le nom de l'Angleterre.

Sous ce point de vue, c'était une vaste question pour l'Angleterre; c'est à ce titre que le parlement devait mettre de l'importance à s'en occuper; c'est au moins le but que doit avoir eu lord Palmerston.

Le Portugal, l'Espagne, et, dans ce moment, le Piémont, ont fait des emprunts en Angleterre; tous les nouveaux États de l'Amérique du Sud sont depuis longtemps dans le même cas. Les Anglais ont engagé partout des capitaux immenses dans le commerce, comme dans les entreprises de tout genre: constructions des routes de fer, éclairage au gaz, fabriques de toutes sortes, filatures, en Allemagne, en Russie, en France; les mines du Mexique, du Pérou, du Chili, du Brésil, sont exploitées par des capitalistes anglais; une partie de la culture des vignes d'Oporto et de Sicile ainsi que le commerce des soufres de ce dernier pays, appartiennent aux Anglais.

Dans les discussions avec la Grèce pour le payement de sa dette, l'Angleterre a répondu aux représentations du gouvernement grec, qui s'excusait du retard de payement par la pénurie de ses finances, que sa

situation était mauvaise, non par défaut de ressources, mais parce qu'il ne savait ni administrer, ni gouverner son pays. Voilà donc, au moyen de la dette, une influence ouverte, une espèce de droit fondé à une ingérence politique.

Que l'on oppose la sévère retenue que met le gouvernement anglais à se servir de la voie de l'emprunt pour son propre compte à l'extrême facilité qu'apportent les capitalistes anglais à prêter leur argent aux gouvernements étrangers et à s'engager dans des entreprises commerciales et industrielles liées à un sol étranger; que l'on calcule combien le gouvernement anglais encourage cette facilité par l'appui qu'il lui donne, on comprendra alors quel degré de puissance politique l'Angleterre doit trouver dans cette exploitation du monde par des capitaux anglais.

Mais où est le siége de cette puissance? Où est le principe qui réunit les éléments si divers, si individuels du commerce et de l'industrie anglaise, de manière à en faire un élément politique? Comment et depuis quand ce principe est-il devenu force d'action? La réponse à ces questions se trouve dans les faits. Il faut donc les interroger.

On vient de publier en Angleterre le tableau comparatif du revenu de la Grande-Bretagne des deux années 1850 et 1851.

Du 5 juillet 1849 au 5 juillet 1850, ce revenu a été de . . . . . liv. stel. 50 414 750.

Du 5 juillet 1850 au 5 juillet 1851, de . . . . 50 204 011.

En prélevant sur cette somme la dette publique annuelle de . . . . . 32 000 000.

il reste disponible 18 204 011,

pour subvenir à toutes les dépenses d'un gouvernement qui met en mouvement une aussi vaste machine que l'empire britannique et qui le fait tenir en ordre, défendre et protéger sur tous les points du globe.

La comparaison de cette somme avec celle que les autres grands États de l'Europe ont à dépenser et dépensent en effet, et les différences qu'il y a dans les résultats obtenus, prouvent combien sont différents les principes d'organisation et d'administration; cet exposé prouve aussi à lui tout seul combien doit être différente la base de la puissance de l'Angleterre. En faisant abstraction des utiles enseignements que chacun peut y trouver sous les rapports si complexes du gouvernement intérieur, le but de cet écrit ne demande que l'examen du dernier point de vue.

Il est évident que ce n'est pas dans les mains du gouvernement an-

glais que se trouve la force de l'Angleterre, mais dans le pays lui-même. Aussi voit-on que tout ce qui coûte de l'argent, comme tout ce qui s'exécute de grand en Angleterre, se fait par le pays. Le gouvernement n'intervient comme régulateur que quand une entreprise particulière est de nature à devenir service public. Le gouvernement n'a pas fait construire un seul mille de voie de fer; tout appartient à des particuliers: invention, exécution, exploitation. L'accumulation d'immenses capitaux qui ne trouvaient pas d'emploi a été le véhicule principal de cette innovation, qui révolutionne tous les intérêts. La presque totalité des lignes de communication par bateaux à vapeur, qui sillonnent toutes les mers, sont des entreprises particulières. Les gigantesques constructions, comme le tunnel sous la Tamise, le pont tubulaire de Menai, le palais de cristal sont l'œuvre de souscriptions particulières; de même que les explorations scientifiques, les sociétés bibliques et toutes leurs missions. Il y a des associations pour toutes les différentes branches des sciences, comme pour celles du commerce et de l'industrie. Il y a des voyageurs qui parcourent les régions les plus éloignées, comme envoyés de ces différentes sociétés; il y a des explorateurs volontaires, curieux et intrépides, qui vont pour leur propre compte courir les aventures. Toutes ces entreprises individuelles tournent toujours au profit de la mère patrie, qui apprend à connaître par ces divers moyens tout ce qui peut intéresser le gouvernement, les sciences ou l'industrie. L'action d'aucune de ces forces individuelles n'est perdue. On peut voir l'importance à laquelle peut s'élever quelquefois cette action individuelle par l'exemple de sir James Brooke, qui était parvenu à jouer un rôle assez important dans les mers de l'Inde, pour que le gouvernement anglais lui donnât une position officielle dans l'île de Bornéo. Accusé d'avoir abusé de la position qu'il s'était faite, sa conduite devint l'objet d'une enquête parlamentaire, que lord Palmerston, dans la séance du 10 juillet 1851, termine à son avantage, en déclarant qu'*il était persuadé qu'à la suite du vote que la chambre allait donner, sir James Brooke continuerait à jouir de l'estime de ses compatriotes, comme un homme qui, se mettant au-dessus de l'outrage, affrontant les dangers des climats éloignés et les périls de pays inconnus, avait fait plus que d'autres pour les intérêts du commerce de son pays et pour la diffusion des lumières de la civilisation dans des contrées qui, avant lui, étaient plongées dans les ténèbres de la barbarie.*

Cet incident, que je recueille sur le chemin de lord Palmerston, est

une preuve de plus des soins qu'il met à rattacher tous les efforts isolés des Anglais au système politique qu'il poursuit. Il ajoute à sa propagande constitutionnelle la protection diplomatique qu'il accorde à tous les intérêts et à toutes les entreprises des Anglais, de quelque nature qu'elles puissent être.

Nous n'aurions rien à ajouter à ce qui a été dit avec tant d'éloquence dans les deux chambres du parlement d'Angleterre pour prouver combien cette protection dépasse quelquefois les limites du droit public. On y a fait justice de cet orgueil romain, *civis romanus sum*, qu'il voulait donner à chaque Anglais. Un étranger n'a pas, du reste, le droit de parler comme un Anglais et d'assigner des limites aux sentiments d'un autre peuple. Je ne puis donc pas avoir l'intention d'attaquer lord Palmerston comme l'ont attaqué lord Stanley, M. Gladstone et ses autres adversaires. Ce n'est pas de ce que pense l'Angleterre, mais de ce qu'elle fait que nous avons le droit de nous occuper. Or, après le vote qui a terminé la célèbre discussion qu'avait suscitée l'affaire de la Grèce en consacrant la politique suivie dans cette occasion par le principal secrétaire d'État, la question du fait reste entière. Nous aurions de nombreux arguments de droit à lui opposer; nous ne rappelons cet incident de don Pacifico, que parce que le vote du parlament lui a donné une nouvelle importance.

Le droit se résume en deux mots:

Nul individu établi dans un pays étranger ne peut être affranchi des lois du pays pendant le séjour qu'il y fait. S'il y commet un crime, il ne doit être jugé que par les tribunaux du pays. Les capitaux qu'il engage dans des entreprises qui se rattachent au sol ne peuvent pas être indépendants des lois du pays. Prétendre qu'il en soit autrement, ce serait assimiler les pays civilisés à ceux qui n'ont encore adopté aucun des principes de législation et de justice qui les gouvernent, et dans lesquels les gouvernements européens ont des capitulations pour leurs nationaux. Mais laissons de côté cette question de droit; elle aura pour défenseurs ceux qui sont appelés à l'être. Je ne veux que montrer comment le caractère despotique que je crois avoir prouvé être inséparable de l'argent, doit nécessairement devenir celui d'une politique qui prend pour première base de son action les intérêts isolés du commerce et qui prétend vouloir soutenir partout chaque négociant anglais comme un représentant de la cité marchande, en lui donnant la même importance que tout pays doit attacher à ce que les droits et les honneurs de son représentant diplomatique soient respectés.

La paix du monde serait-elle possible, si tous les ministres des affaires étrangères voulaient placer dans chaque affaire commerciale et par conséquent dans la personne de chaque marchand l'honneur, la dignité et les droits de leur pays? Protection lui est due sans doute; la lui accorder est un devoir de l'État; mais on ne peut, on ne doit le faire que dans les limites du droit des nations.

L'affaire de la Grèce à laquelle il faut donner le nom de don Pacifico, puisqu'il a été choisi pour en être la cause, a donné à lord Palmerston l'occasion de faire l'exposé de son système. C'est donc lui que nous laisserons parler. Nous ne lui prêterons pas une seule pensée, pas une seule intention qui ne soit la sienne.

Accusé par ses adversaires, lord Palmerston a eu à se défendre devant le parlement. Son discours doit être envisagé sous deux rapports: celui de l'avocat qui défend une cause, celui de l'homme d'État qui defend un système politique. Malgré l'habileté de la défense, l'avocat ne fut sauvé que par le ministre. La cause fut blâmée, sans doute, comme peu digne de servir à proclamer les droits, la dignité et les immunités des citoyens anglais à l'étranger; mais le système politique exposé par le ministre fut approuvé par le vote du parlement.

Un mois après, au mois de juillet 1850, le club de la réforme donna un grand banquet à lord Palmerston pour célébrer son triomphe personnel et celui de son système. Lord Palmerston profita de cette ovation populaire pour faire une fois de plus l'exposé des bases de ce système. Cette circonstance donne à ce discours d'après-dîner une valeur aussi officielle, aussi solennelle que peut l'être une déclaration faite par-devant jury. Elle est d'autant plus importante, qu'elle n'était pas obligatoire, comme l'avait été la défense devant le parlament. Elle était l'expression spontanée du fond de sa pensée, qu'il voulait faire connaître dans cette forme plus libre, plus indépendante, et qui plaît davantage aux Anglais. Il faut donc la prendre pour l'assurance la plus positive que lord Palmerston continuera à suivre son ancienne propagande constitutionnelle avec autant sinon plus de zèle encore qu'auparavant.

Nous devons, par cette raison, consigner ici, tel que l'ont publié les journaux anglais, ce discours de valeur déjà historique et encore gros d'avenir.

« Messieurs, vous vous êtes rassemblés ici aujourd'hui, non-seulement pour témoigner vos sentiments d'amitié à un individu, mais aussi, je le crois, pour rappeler, par cette publique démonstration, les grands princi-

pes directeurs d'une politique générale. Je pense être autorisé à en conclure que les principes de politique qui ont guidé le gouvernement dont j'ai l'honneur d'être membre et que l'administration des affaires étrangères de ce pays ont été, généralement parlant et dans leur teneur générale, de nature à mériter votre approbation. Peu de paroles peuvent suffire pour expliquer cette politique. Les vues qui ont dirigé la politique du gouvernement de Sa Majesté dans ses relations avec l'étranger ont été les intérêts de l' Angleterre; intérêts qui ont pour point de départ le bien-être de ce pays, et qui comprennent dans leur développement le bien-être de tous les autres pays. Relativement à ce pays, il n'est pas nécessaire de dire que le premier but de ceux qui sont chargés des affaires étrangères est de maintenir intacts son honneur, sa dignité et ses droits. Il est ainsi de leur devoir de protéger nos compatriotes dans quelque pays qu' ils puissent se trouver. Messieurs, nous sommes un peuple essentiellement voyageur, investigateur et commerçant. Il n'est aucune partie du grand Océan qui couvre une si vaste partie du globe, qui ne voie flotter nos vaisseaux et nos marchandises. Il n'y a aucun pays, rapproché ou éloigné, sauvage ou civilisé, dans lequel on ne trouve des Anglais, soit pour cause de santé ou de plaisir, ou pour des recherches scientifiques, ou pour des affaires de commerce, ou avec la vocation plus élevée de répandre dans des régions de ténèbres la lumière de notre foi chrétienne.

» Je soutiens, messieurs, que nos concitoyens, quels qu' ils puissent être, ont le droit de penser et de savoir qu' ils sont placés sous la sauvegarde attentive de leur pays, et que le bras de l' Angleterre saura les préserver du mal, ou que, si du mal devait leur être fait, ce bras sera assez puissant pour en obtenir réparation.

» J'ai dit, messieurs, que les intérêts de l' Angleterre ne se trouvent pas seulement dans nos propres affaires, mais aussi dans le bien-être de toutes les autres nations. Ils sont passés ces temps, au moins pour ce pays où des hommes pensaient et des peuples imaginaient que leur prospérité ne pouvait être augmentée (*promoted*) que par l'adversité des autres. Nous nous glorifions de notre bien-être, de notre bonheur et de notre propre liberté; mais nous ne désirons pas posséder le monopole de ces bienfaits; nous pensons, au contraire, que le devoir du gouvernement est de contribuer, autant que cela nous est possible, à aider les autres nations à suivre notre exemple, et de les encourager dans leurs efforts pour obtenir une position pareille à la nôtre. »

A ces mots, la compagnie se leva en masse pour applaudir, pendant quelques instants, le noble lord.

» Je ne veux pas dire, comme ceux qui se sont efforcés de contrecarrer notre politique l'ont faussement assuré, que nous pensions aller comme d'autres chevaliers errants, imposer des institutions à d'autres pays, y exciter des mécontentements, et les encourager au désordre (*disturbance*). Pareilles choses ne sont pas du devoir du gouvernement de l' Angleterre. *Mais, quand nous voyons des nations s'efforcer de se joindre à leurs gouvernements pour améliorer leurs institutions; quand nous voyons des nations, sensibles aux maux qu'elles ont à souffrir, s'efforcer raisonnablement, avec calme et mesure, d'ameliorer leur condition, je dis qu'elles méritent au moins notre sympathie. Et, si d'autres pouvoirs, différemment impressionnés par leurs opinions, devaient chercher à intervenir pour empêcher le développement de la liberté, j'ai la conviction que le gouvernement de l' Angleterre sera toujours soutenu et appuyé par le peuple anglais, quand il voudra jeter notre poids dans la balance et qu'il s'efforcera de le faire pour rétablir l'équilibre.* Je suis persuadé que cela peut se faire souvent sans compromettre le maintien de la paix. N' imaginez pas que nous soyons moins sensible qu'aucun autre homme du pays à la valeur et à l'importance de la paix; n'imaginez pas que nous pensions avec légèreté aux calamités de la guerre et aux interruptions que la guerre apporte à tout progrès social, politique et commercial; n' imaginez pas que nous ne tenions aucun compte des raisons majeures qui peuvent faire craindre au gouvernement d'un autre pays d'engager, sans une nécessité absolue, le peuple des destinées duquel il est chargé, dans toutes les misères et les calamités de la guerre. Mais ne laissez pas non plus le peuple de ce pays s' imaginer que chaque parole d' irritation que prononceront d'autres gouvernements sera immédiatement suivie de coups. Ne laissez pas croire au peuple de ce pays que chaque démonstration de colère, chaque manifestation de mécontentement, soit diplomatique ou d'autre sorte, qui pourrait venir des gouvernements dont les vues et la politique auraient été contrariées par les vues et la politique de l' Angleterre, doive nécessairement conduire à des hostilités entre eux et nous.

« Désireux, comme l'est le peuple de ce pays (et que cela soit dit à son honneur, je crois qu'aucun autre peuple ne l'est plus que lui), de conserver la paix et d'éviter la guerre, croyez que tout autre peuple n'a pas plus envie, et cela par la meilleure des raisons, de faire la guerre à l' Angleter-

re que l'Angleterre elle-même n'aurait envie de lui faire. Messieurs, la conscience de notre propre force, le sentiment de la puissance nationale, ne feront jamais que le gouvernement anglais ou le peuple soit tenté de faire une chose qui serait injuste ou mauvaise. Mais ceci doit au moins nous conduire à soutenir la cause de la justice et de l'honneur, et nous engager à ne pas céder facilement à des craintes qui ne sont fondées sur aucune base réelle. Messieurs, je sens que nous pouvons être fiers et raisonnablement fiers du pays dans lequel nous avons le bonheur d'être nés. Il me semble que si la nation britannique a été destinée par la Providence à prendre, dans tous les temps, une part active et honorable à l'avancement de la civilisation du monde, c'est de cette ruche que l'essaim le plus actif et le laborieux s'est envolé, et que c'est lui qui couvre des travaux de son industrie créatrice les forêts vierges et sauvages de l'Amerique du Nord.

» Il n'y a pas de terres, si éloignées qu'elles soient, où des Anglais n'aient introduit et ne continuent d'introduire les arts de la civilisation et les bénédictions du christianisme. Et ici, dans un pays où nous sommes chez nous, nous pouvons être fiers en pensant que nous donnons, à toutes les nations civilisées du globe, l'exemple d'organisation intérieure, celui d'une amélioration systématique et progressive, comme aussi une preuve pratique de notre conviction, qu'en réparant et améliorant d'anciennes institutions, loin de les renverser et de les détruire, nous leur donnons une nouvelle force. Je dis que ce pays donne aux nations civilisées du globe un exemple digne d'être imité par les hommes d'État les plus capables, digne d'être admiré des plus sages philosophes. »

Comme on le voit, par la teneur de ce discours, lord Palmerston ne se laisse arrêter par rien. Les tragédies nombreuses, jouées sur plusieurs points de l'Europe, depuis l'année 1848, ne changent rien à ses déterminations. Si je me permets de qualifier de pareils événements de *productions dramatiques*, c'est qu'il y a eu, en effet, des lieux d'action préparés; des acteurs désignés, engagés; des rôles distribués, étudiés; des comparses exercés, pour occuper la scène et préparer l'action principale. Que ceux qui protégent et dirigent de pareils mouvements soient de bonne ou de mauvaise foi, peu nous importe, du moment où les résultats sont les mêmes. Là où nous ne pouvons pas espérer convertir, il nous faut combattre. La seule arme utile qui nous reste est de prouver à l'homme qui encourage tant de mouvements par son approbation qu'il lui sera impossible d'atteindre le but qu'il se propose.

Digitized by Google

L'entreprise est si haute, qu'on a peine à comprendre comment un homme d'État peut avoir l'infatuation de la proclamer. Car il s'agit du globe entier. Lord Palmerston n'a-t-il pas dit: *Il n'est aucune partie du grand Océan, qui couvre une si vaste partie de la surface du globe, qui ne voie flotter nos vaisseaux et nos marchandises; il n'y a aucun pays, rapproché ou éloigné, sauvage ou civilisé, où l'on ne trouve des Anglais*, etc.? Et c'est comme marchands, comme législateurs, comme missionnaires, qu'ils parcourent tous les coins de la terre.

Je comprends le fait. J'honore les hommes de courage et d'entreprise, tant que l'entreprise reste personnelle et individuelle. Mais je ne comprends pas qu'on ose l'élever à la hauteur d'une mission de la Providence. Je ne comprends pas que l'homme qui, en face de l'intelligence de l'univers, n'a qu'un atome de raison, qui n'a de vie que la durée d'un éphémère, ose embrasser tout le globe et tous les peuples dans ses combinaisons. Je ne comprends pas comment il veut les faire monter tous sur l'échelle fantastique de la civilisation qu'il s'est construite. C'est ne tenir compte d'aucune des leçons du passé. C'est ne pas se demander pourquoi tant de peuples ont péri. Mais les ruines ne sont pour lui d'aucun enseignement. Son esprit s'occupe sans crainte de l'avenir. Si d'autres hommes se sont trompés, son œuvre à lui doit durer: car il ne se trompe pas. Son nom sera grand; car des millions d'hommes se succéderont pour lui rendre sans cesse témoignage. Il a trouvé toutes les conditions de la justice, de la grandeur, de la richesse, de la force et de la durée. Le monde va être éclairé de sa lumière, une constitution, un parlement, deux chambres, deux tribunes suffisent à sa grande œuvre. Cette proclamation de vérités n'est-elle pas d'autant plus sublime que la forme en est simple?

Et cependant que se passe-t-il aux portes de l'Angleterre? Y trouve-t-on la preuve de cette infaillibilité qui devrait être le caractère distinctif de qui veut être le législateur du monde?

Le dernier recensement de la population d'Irlande a montré que, depuis dix ans, quatre cent cinquante mille familles ont abandonné leur pays ou lui ont été enlevées. Je ne fais que citer ce résultat, sans rechercher aucune des causes qui l'ont amené; car je ne puis vouloir soumettre la conduite des hommes d'État anglais à un examen pour ce qui regarde l'Angleterre. Ils peuvent gouverner l'Irlande comme ils l'entendent, sans que personne ait le droit de s'en mêler; mais il reste à chacun celui de placer, dans son propre intérêt, les faits en regard des conseils.

Si le parlement anglais a son livre bleu, dans lequel sont arrangés les actes mutilés de sa diplomatie, l'histoire a aussi le sien, mais complet, sans réticence, sans altération, dans lequel sont enregistrés tous les faits et les noms de tous les hommes qui les ont produit : laissant à chacun sa part de bien et de mal, de bonne et de mauvaise influence, de mensonge et de vérité : *suum cuique*.

L'histoire a le droit d'examiner si, dans la part que l'Angleterre a prise aux événements, il y a eu plus de génie que de vertu, plus d'ambition que de sagesse ; si, dans la mesure des intérêts, la balance a toujours été celle de la justice ; et, si l'histoire ne devait donner ce droit d'examen qu'à la postérité, la prétention proclamée par lord Palmerston, au nom de l'Angleterre, d'être le législateur du monde, d'être arbitre souverain entre les peuples et les gouvernements, cette prétention donne à tous ses contemporains le droit de lui déclarer qu'il n'est aucun homme, sur la terre, qui puisse réunir en lui assez de savoir, de sagesse, et de qualités, je ne dis pas, pour accomplir, mais pour oser entreprendre et proclamer une pareille mission.

L'ardeur que je mets à la combattre ne vient pas de la mesquine opposition que l'on fait quelquefois en diplomatie à un adversaire politique. Elle serait d'ailleurs insuffisante contre un homme dont les combinaisons sont plus élevées que celles d'une diplomatie ordinaire. Les affaires ne sont pour lui, prises une à une, que des moyens pour réaliser un plus vaste système ; et, comme lord Palmerston lui même en a fait l'exposé, ce système n'a point de bornes.

N'aurait-il d'autre défaut que d'être trop grand, trop sublime, de trop difficile exécution ? Ou bien serait-il une erreur ?

Le danger d'une erreur d'une aussi grande échelle menacerait donc alors tout le monde à la fois. Or, c'est parce que j'ai la conviction qu'il est une erreur que je m'en déclare l'adversaire le plus décidé.

Il s'est fait en Angleterre une espèce d'incarnation de circonstance. Lord Palmerston en est le verbe, l'Angleterre en est le corps. Le verbe n'a de puissance que celle que lui donne le corps ; et, pour se donner le plaisir d'être plus haut, ne fait-il pas abus de ce corps ? Or, si le système est une erreur, cet abus de la force, après avoir bouleversé tous les intérêts, ne finira-t-il pas par ruiner ceux de l'Angleterre elle-même ? Je livre donc les observations que je vais faire tout autant à la méditation des Anglais qu'à celle des peuples du continent.

Il vaut mieux se placer sans hésitation au point le plus élevé de cette position ; elle se présentera alors à l'esprit plus distinctement que si je voulais arrêter successivement l'observateur à tous les plans secondaires pour le conduire péniblement au sommet. Nous examinerons ces divers plans en descendant. C'est une question d'univers que lord Palmerston a posée. Il me la faut donc aborder par le sommet, puisque je l'ai en face.

C'est avec une âme tourmentée d'inquiétude que je pense à l'avenir de l'Europe. J'écris *sans colère et sans artifice*, sans fiel et sans amertume. Le sujet est trop élevé pour cela. Je n'ai pas le patriotisme étroit d'une frontière politique, mais j'ai celui d'un Européen. Je ne suis pas, je ne veux pas être citoyen du monde. Je me trouve trop petit; le monde est trop grand. J'aime l'Europe comme le berceau qui nous est commun à tous, comme le centre de notre civilisation, comme le foyer de cette lumière qui pénètre toutes les régions du globe. Quand je veux rester Européen, c'est parce que je voudrais que ce foyer ne s'éteignît point. S'il venait à s'éteindre, la lumière portée par le monde aurait-elle assez d'intensité pour conserver sa clarté primitive ? je ne le crois pas. Je gémis donc de voir comment la rivalité des nations qui habitent l'Europe lui a déjà fait perdre une partie de la haute position qu'elle avait prise. C'est une triste histoire à retracer que celle de cette rivalité.

On comprend les luttes que firent naître les premiers établissements des colonies. Cela avait lieu à une époque où l'Europe, moins éclairée, était encore mal assise sur sa propre base.

Les possessions, en s'agrandissant, agrandissaient aussi la lutte. Cependant l'Europe n'y perdait rien encore. Les peuples navigateurs se disputaient entre eux tous ces nouveaux rivages ; les Anglais, les Français, les Espagnols, les Portugais, les Hollandais.

Le monde, tout grand qu'il était encore alors, était déjà trop petit pour l'ambition des hommes. La paix les voudrait plus loin les uns des autres. Le mouvement qui les rapproche n'est qu'un principe d'hostilité de plus, car les passions, cette électricité de l'âme, s'allument par le frottement.

Les peuples libres de l'antiquité, comme ceux de temps modernes, ont tous été conquérants, marchands et colonisateurs. Il y a dans la liberté un principe d'agitation et de mouvement tel, que, pour ne pas être destructeur de soi-même, il doit devenir une force d'expansion, qui, toujours agissante, porte, sous différentes formes, l'exubérance de

la vie au dehors. Les États libres, refoulés sur eux-mêmes, ont tous péri sans parvenir à se développer. Ceux qui se sont développés ont péri par la perte ou par l' émancipation de leurs colonies.

Les Phéniciens, les Carthaginois ont été marchands. Faibles de population, ils ne faisaient point de conquêtes ; ils ne colonisaient que les points nécessaires à leur commerce. Les Grecs, sans avoir été ce qui mérite le nom de conquérants, ont été colonisateurs. Ils s' étendaient par le mouvement de leur commerce et de leur civilisation. Les Romains, conquérants, n' ont été marchands et colonisateurs qu' autant que cela était nécessaire à leur système de conquêtes. On reconnaît encore aujourd'hui l' application de leur système le long du Rhin et du Danube. Ces deux fleuves servaient de frontière à leur empire. La plus grande partie des villes qu'on y trouve sont de fondation romaine; elles sont situées sur la rive gauche du Rhin et sur la rive droite du Danube, presque toutes en face de l' embouchure des rivières venant des terres intérieures de la Germanie. Les villes étaient des points stratégiques; les rivières à la fois voies de commerce et routes d' incursions. Il suffit de nommer les principales : Trèves, Cologne, Bonn, Coblentz, Mayence, Strasbourg, Ratisbonne, Passau, etc.

Poursuivons l' examen de l' existence qu' ont eue les peuples libres des temps modernes. Si elle a été, sous le rapport que j' envisage, semblable à celle des peuples libres de l' antiquité ; l' Angleterre, si studieuse du passé, ne pourra pas contester la vérité de l' application aux peuples libres d' aujourd' hui.

De toutes les républiques italiennes sorties du moyen âge, les deux seules qui aient eu une longue et brillante existence historique sont celles de Gènes et de Venise. Toutes les autres ont misérablement péri dans les convulsions de leur propre liberté.

Barberousse mit fin à la ligue des villes libres lombardes, qui n' avaient pas craint de défier sa puissance. Le plus riche des marchands devint le maître des trois républiques de Florence, de Sienne et de Pise, qui, divisées et rivales, s'étaient réciproquement enlevé la force d' expansion qui, en les préservant de leurs propres fureurs, aurait prolongé leur existence.

Gènes et Venise ont été des États conquérants, marchands et colonisateurs. Leur décadence politique a suivi la décadence successive de leur commerce, la perte de leurs conquêtes et celle des riches échelles qu' elles avaient fondées dans le Levant.

Venise, dépouillée de ses établissements au dehors, se mit alors à conquérir les petits États de la terre ferme qui l'avoisinaient. Elle sut en même temps ouvrir de nouvelles voies de terre à son industrie pour remplacer le commerce maritime qu'elle venait de perdre. La ville de Venise seule avait, au XVIe siècle, avec la Lombardie, la Toscane et les États romains, un mouvement de commerce industriel de plus de dix millions de ducats par an.

La république de Gènes après avoir perdu, comme Venise et par la même cause, l'*invasion des Turcs*, toutes ses possessions dans le Levant; resserrée dans un territoire trop étroit et trop difficile; ayant d'ailleurs à ses portes un voisin trop puissant pour qu'il lui fût possible de s'étendre, sut donner aux capitaux qu'elle avait amassés le mouvement de sa liberté. Elle fonda la science de la banque et du crédit. Son histoire intérieure fut cependant plus agitée que celle de Venise. Mais les bénéfices que l'argent génois allait chercher au dehors donnaient les moyens de calmer les factions. Chacun y trouvait son compte et son profit.

Dès que la Hollande se fut affranchie de la domination espagnole, la liberté politique qu'elle venait de conquérir, avec son indépendance, en fit un peuple colonisateur et marchand. Aucune histoire ne prouve mieux que la liberté politique ne peut trouver la condition de sa durée que dans la liberté d'expansion. La perte de ses colonies en fit sur-le-champ une province de l'empire français. Ce ne fut qu'en lui rendant ses colonies que l'Angleterre lui rendit aussi sa liberté politique. Tous ces exemples me donnent l'incontestable droit d'établir comme axiome, *que toute liberté politique empêchée de faire usage de la force d'expansion qui lui est inhérente, doit finir, en se détruisant elle-même, par conduire un État à des principes diamétralement opposés à ceux que cette liberté avait pour objet d'établir.*

On pourrait peut-être vouloir opposer l'exemple de la Suisse comme une preuve contre cet axiome. Enfermée dans ses montagnes, la Suisse est cependant à la fois libre, industrielle et commerçante. Elle est libre, sans doute, mais elle n'a pas d'indépendance politique. Son existence a pour base une loi de neutralité qui lui est garantie par l'assentiment du droit public européen. C'est une situation entièrement exceptionnelle.

La politique que poursuit l'Angleterre est depuis longtemps marquée du sceau de la contradiction la plus manifeste. Peut-être n'avait-

elle pas encore, dans les temps antérieurs, la conscience du mal qu'elle préparait à l'Europe. Elle cherchait simplement alors à élever sa puissance commerciale en apportant le plus d'obstacles possible au développement des relations maritimes des autres États, mais laissant à chacun d'eux le soin de se gouverner, bien ou mal, selon qu'il l'entendait.

Je n'examinerai pas l'histoire des rapports de l'Angleterre avec l'Europe moderne dans tous les détails qu'elle présenterait à l'appui de mon assertion. Je me borneral à l'Autriche et à une époque de son histoire, celle de l'empereur Charles VI. L'empire d'Autriche ne pouvait, certes, alors inspirer aucune inquiétude à l'Angleterre, ni comme État maritime, ni comme État marchand ; et cependant elle exigea de Charles VI la dissolution de la compagnie des Indes qu'il avait fondée à Ostende.

Le traité de la barrière avec la Hollande eut toujours l'appui de l'Angleterre. L'objet de ce traité avait été de fermer le port d'Anvers, qui fut à la fois annulé comme place de guerre maritime et comme entrepôt commercial.

Un siècle plus tard nous retrouverons l'Angleterre suivre la même politique. La Belgique et les territoires allemands qui en sont le plus rapprochés sont aujourd'hui, comme ils le furent alors, privés de la libre navigation de ce port.

Charles VI avait également voulu créer à Trieste une compagnie du Levant. Il fut par les mêmes causes obligé d'y renoncer. Ce souverain, fatigué de la longue lutte qu'avait amenée la succession d'Espagne, n'avait plus la force ni la volonté d'entrer de nouveau en lice contre l'Angleterre, qui n'était plus son alliée ; il céda.

L'histoire moderne est si riche de faits positifs dont les conséquences prouvent la thèse que je soutiens, que je n'ai pas besoin de me livrer à des hypothèses. Il serait donc inutile de demander l'influence qu'aurait exercée le port d'Anvers, débouché libre d'actives relations commerciales, sur la Belgique, sur tous les pays de la rive gauche du Rhin, et, par leur action intermédiaire, sur l'Allemagne centrale. Personne ne pourra en contester l'influence importante et bienfaisante. Cela suffit. Mais cette échelle est trop petite. Prenons celle de l'Angleterre moderne. Lord Palmerston nous a donné cette échelle ; il faut donc nous en servir.

Dans le temps où l'Angleterre se bornait à gêner l'activité commerciale, soit par la guerre, soit par des traités de paix et de commerce,

elle n' avait pas encore été conduite par les événements qui datent de la première révolution de France à exercer une action directe sur l'organisation sociale des États. Aujourd'hui cette action, élevée à la puissance d' un système politique, les appelle tous à la liberté, tandis que toutes les voies d' expansion sont plus que jamais fermées à cette liberté.

Comme la contradiction que je signale est la plus grave de toutes les causes qui agitent l' Europe, je crois devoir l'énoncer dans les termes les plus précis.

Pour être sincère, l' Angleterre doit, si elle veut continuer à s' opposer au développement des forces et des relations maritimes de l'Europe, cesser de l' exciter sans cesse par tous les moyens qui sont en son pouvoir à prendre les formes de gouvernement les plus libres ; car alors elle ne lui donne, comme nous avons le malheur d' en être les témoins, que les convulsions de la liberté sans aucun de ses avantages.

Si elle veut, au contraire, par un calcul que je ne saurais expliquer, parce qu'il m'est impossible de le comprendre, ne pas cesser d' appeler tous les peuples à la liberté, elle doit alors ouvrir toutes les voies au mouvemeot que produit nécessairement la liberté.

Venons au fait : car il s' agit d' un avenir qui fait peur à tout le monde. Les pressentiments qui assiégent mon esprit sont partagés par tant d' autres esprits, que je puis les exprimer sans avoir la crainte de paraître exagéré. Mais, pour ne pas rester d' une opinion isolée sur ce que je considère comme la principale cause du mal, j' ai besoin de motiver l' opinion que je m'en suis formée. Y a-t-il un Anglais qui osera prétendre que l' Angleterre, à elle toute seule et sans le concours d' aucun autre peuple, aurait pu conquérir et former tous les établissements que l' Europe a fondés dans toutes les parties du monde ? Ces établissements étaient un bien commun. Qu'en est-il advenu, et qu'en adviendra-t-il ? Il est impossible qu' un seul peuple puisse en rester le maître. Le prétendre serait folie. Aussi l' Angleterre ne forme-t-elle pas cette prétention. Mais elle ne veut pas que d' autres Européens possèdent ce qu' elle ne peut pas posséder elle-même. Dans le temps des premiers établissements, l' Angleterre y prit la plus faible part. Elle n' avait su s' emparer que d' une partie des terres américaines les plus rapprochées de ses rivages. Encore les partageait-elle avec la France, qui possédait le Canada. Au moment de la séparation des États-Unis, l' Angleterre y laissa-t-elle des établissements comparables à ceux des Espagnols et des Portugais dans

l'Amérique du Sud, des villes comparables à Mexico, à la Vera-Cruz, à Buenos-Aires, Montevideo, Rio-Janeiro, Lima, etc.? Les îles anglaises pouvaient-elles se comparer à ce qu'étaient devenues celles de Cuba et de Saint-Domingue?

L'Angleterre ne possédait encore alors que de faibles comptoirs dans les mers des Indes orientales. Les Portugais, les Espagnols, les Hollandais y dominaient exclusivement.

La decadence qui menace l'Europe datera de l'émancipation des colonies. Cet événement est de sa nature inévitable. Car une colonie, pour durer, doit prospérer; et sa prospérité la conduit nécessairement à l'émancipation. Mais les puissances coloniales en ont devancé le moment naturel par leur rivalité.

La France et l'Espagne s'étaient coalisées en faveur de la révolte des colonies anglaises, qui sont devenues les États-Unis du nord de l'Amérique. La France avait voulu se venger de la perte du Canada, que l'Angleterre lui avait enlevé antérieurement. L'Angleterre, à son tour animée du même esprit, saisit l'occasion de l'invasion de Napoléon en Espagne et en Portugal pour rompre les liens qui unissaient l'Amérique du Sud à l'Europe. Cette séparation prit dans son origine une couleur de fidélité monarchique. C'étaient des Espagnols américains qui voulaient se soustraire à une mère patrie envahie par un étranger qui en avait expulsé la maison régnante. Mais bientôt cette couleur devint exclusivement américaine; comme l'émigration portugaise qui avait suivi la maison de Bragance devint bientôt brésilienne.

La diplomatie anglaise créa l'empire du Brésil; ce qui fit tromber le Portugal dans l'état où nous le voyons depuis.

Les possessions espagnoles étaient trop étendues, trop séparées, trop différentes les unes des autres, pour pouvoir avoir été réunies autrement que par la force et le prestige d'une domination étrangère. Dès le moment que cette force et ce prestige vinrent également à cesser, elles devaient tomber en fractions territoriales et se gouverner chacune comme elles le pourraient. Personne ne peut méconnaître ce qu'il y eut de grand dans les établissements que fondèrent les Espagnols en Amérique, après en avoir fait la conquête. Mais l'abaissement de la puissance politique de l'Espagne en Europe lui enleva ce génie créateur dont les premières œuvres avaient été si brillantes. Elle laissa languir ses possessions lontaines, comme elle languissait elle-même.

C'est en sens inverse de celui de l'Espagne que se fit le mouvement colonial anglais. A mesure que les forces de l'Angleterre grandissaient en Europe, son système colonial s'agrandissait aussi. Mais il eut bientôt à subir une révolution complète. Ce sujet est si vaste, que je ne puis, pour ainsi dire, qu'en tracer le sommaire.

Peu d'années après la séparation des États-Unis, vint en Europe l'époque des révolutions et des guerres. L'Europe et l'Angleterre se replièrent sur elles-mêmes. La nouvelle Amérique, éloignée du bruit, grandit en silence. Pavillon neutre, la guerre maritime lui facilita les moyens de s'enrichir par le commerce.

L'Angleterre, après avoir détruit pendant les premières années de la guerre, les marines française, espagnole, hollandaise et portugaise, fit, pour ainsi dire, virer de bord à sa politique coloniale. Elle ne s'amusa pas à troubler la jeunesse des nouveaux États-Unis d'Amérique; elle dirigea toute son attention et ses forces vers les Indes orientales. Il y avait là une proie riche et plus facile.

Elle expulsa les Français de la presqu'île de l'Inde, et travailla sans relâche à y fonder son empire indo-britannique.

Elle s'empara de toutes les colonies hollandaises. Elle garda pour elle le cap de Bonne-Espérance et l'île de Ceylan, que sa proximité rendait inséparable du continent indien. A la paix générale elle rendit à la Hollande toutes ses autres colonies. Elle s'empara d'immenses terres dans l'Australie. *De sages calculs d'avenir* lui font attacher de l'importance à peupler, à cultiver et à civiliser ces nouvelles possessions.

C'est dans cette partie des mers de l'Inde que se trouvent aujourd'hui la force d'avenir et la richesse coloniale de l'Angleterre.

A peine la paix générale avait-elle été conclue en Europe en 1814, que l'Angleterre voulut cependant encore une fois essayer de compter avec les États-Unis d'Amérique. Après s'être emparée de quelques points, après avoir detruit et brûlé quelques établissements, elle reconnut bientôt que ce nouvel État était déjà trop fortement constitué, qu'il était déjà trop fort de population et d'argent, pour qu'elle s'obstinât à continuer une guerre dont la base d'opération était si éloignée. L'Angleterre fit la paix et invita le gouvernement des États-Unis à envoyer des plénipotentiaires en Europe pour y régler, d'un commun accord, des points encore en litige depuis l'époque de la séparation. Ils se réunirent en congrès à Gand avec les négociateurs anglais. Ces republicains, devenus si fiers

depuis, avaient alors consenti à se soumettre à l'arbitrage du roi de Hollande.

Pour mesurer le chemin qui depuis a été fait des deux côtés, il suffira d'observer que c'est l'Angleterre qui envoya, il y a peu de temps, un plénipotentiaire à Washington pour s'y arranger sur plusieurs difficultés de délimitation et de possession territoriale. La reine d'Angleterre en élevant son négociateur à la pairie, voulut exprimer la satisfaction que lui avait donnée l'accommodement pacifique du différend.

Et les États-Unis venaient cependant, depuis peu, de s'annexer le Texas, terre riveraine du golfe du Mexique, si fertile, et qui peut devenir si riche de produits. Ils s'étaient approprié les vastes régions de l'Orégon, par lesquelles ils voulaient se frayer une route vers l'océan Pacifique. Mais leur guerre contre le Mexique les y conduisit par une ligne plus courte. Ils firent la conquête, à main armée, du nouveau Mexique (Santa-Fé) que le gouvernement mexicain leur céda comme prix de la délivrance de son ancien territoire et de sa capitale.

Ils viennent enfin de s'emparer de la Californie.

La richesse inattendue des mines de cette contrée est le plus petit des avantages de cette possession.

Le pavillon américain médite déjà la domination des mers de l'Inde et de la Chine, et, comme pour lui en faciliter la route, les îles Sandwich, station intermédiaire, paraissent solliciter le protectorat des États-Unis.

Et le cabinet anglais qui a fait tant de bruit pour quelques cantares de soufre en Sicile, pour quelques milliers de drachmes à Athènes, pour quelques franchises de commerce en Espagne et en Portugal, n'a pas proféré une seule parole sur des événements qui sont gros de l'avenir. La presse anglaise, si occupée des petites affaires de l'Europe continentale, qui surveille et gourmande si souvent outre mesure son propre gouvernement, mais bien plus encore les gouvernements étrangers, a gardé le silence, comme le cabinet. L'Angleterre tout entière semble reconnaître à l'Amérique du Nord une puissance contre laquelle elle n'ose plus lutter. L'Amérique n'est plus pour elle une question d'honneur, une question de suprématie; elle ne se permet même plus l'expression d'humeur que pourrait lui donner une jalousie secrète. Ce n'est plus qu'une question d'argent. La cité de Londres a reconnu que de bonnes relations com-

merciales apportent plus de profit que des disputes de suprématie politique.

Le tableau comparatif de la progression des deux villes qui sont les points aboutissants et les centres de ces relations donnera la mesure de leur importance. Il ne sera pas sans intérêt de la placer ici.

LIVERPOOL.

Sous le règne de Charles II, Liverpool n'avait, dans son port, que quinze bâtiments de 2500 tonneaux.

Sous la reine Anne, ses vaisseaux montaient à cent soixante-dix.

En 1756, ses chantiers (*docks*) percevaient seulement 2200 livr. sterl. de droits. En 1801, ils s'élevèrent à la somme de 28,000 livr. sterl. En 1850, ils montèrent à 230,000 livr. sterl.

Ses chantiers couvrent une surface de 200 à 300 acres; et leur construction n'a pas coûté moins de 10,000,000 livr. sterl.

La population de tout le comté de Liverpool n'était, en 1700, que de 170,000 âmes. Elle est aujourd'hui d'environ 2,000,000.

L'accroissement de la population de la ville est encore plus remarquable. Elle n'était en 1700, que de 6000 habitants. En 1801, elle était de 78,000; et en 1851, elle est de près de 400,000.

NEW-YORK,

la ville la plus commerçante et la plus peuplée de l'Amérique.

New-York fut fondée par les Hollandais, en 1633, sous le nom de Nieuw-Amsterdam.

En 1694,	la population était	de 4,300	âmes;
En 1783,	»	de 20,000	»
En 1791,	»	de 33,630	»
En 1801,	»	de 60'490	»
En 1821,	»	de 120,000	»
En 1824,	»	de 150,000	»
En 1830,	»	de 203,000	»
En 1840,	»	de 354,000	»
En 1845,	»	de 442,000	»
En 1850,	»	de 643,000	»

L'augmentation de la population de ces deux villes commence à la même époque de 1801 à devenir considérable et suit une progression ascendante, plus forte en faveur de New-York. Cette jeune ville américaine s'élèvera bien plus haut que Liverpool, car elle est pour

les États-Unis ce que Londres est pour l'Angleterre, le point central de tout le commerce. Mais Liverpool donne la plus juste appréciation des bénéfices que ses relations commerciales avec les États-Unis donnent à l'Angleterre. Ce sont aussi, dans les deux villes, à chaque occasion, des hymnes à la paix, entre les deux nations. Mais ce n'est que la lyre marchande qui donne ces accords de bonne foi. On a des pensées d'un autre avenir à Washington.

Cet avenir est renfermé comme antagonisme entre ces deux mots: *Europe, Amérique.*

En vain l'Angleterre veut-elle placer le levier de sa puissance dans une autre partie du monde. Quoi qu'elle fasse, elle restera toujours l'Europe. C'est un point de vue qui, dans ce moment, paraît ne pas appartenir au cadre de la politique anglaise; mais, comme il ne doit jamais cesser de faire partie de la nôtre, cette différence doit donc devenir l'objet d'un examen.

L'émancipation totale de l'Amérique du Sud a créé la force morale de l'Amérique. Elle en a fait un continent qui sait s'appartenir à lui-même. Le développement progressif des États du sud sera plus lent que ne l'a été celui du nord. Les conditions de populations et de géographie sont différentes. Les tribus indiennes, encore à demi sauvages ou peu éclairées, y sont cependant chrétiennes. Elles ne peuvent pas être vouées à une extermination totale, comme les peaux rouges du nord; la différence de couleur n'enlève pas le caractère d'homme; mais le mélange des couleurs affaiblit les races. Le travail de la formation des États y est rendu plus difficile. Ce travail ne s'arrêtera cependant plus. Les richesses natives de l'Amerique du Sud se développeront comme celles du nord, au profit du pays. C'est alors que cette nature, qui n'est encore qu'exubérante, prendra sa place dans l'histoire des hommes. Ce continent, majestueusement insulaire, situé entre l'Europe et l'Asie, riche des lumières de l'Europe, fort de ses propres forces et de sa position géographique, deviendra tout ce qu'il peut devenir. L'Angleterre ne veut pas l'arrêter. Mais elle ne l'arrêterait plus, quand même elle le voudrait. Ce serait le plus grand *trop tard* de l'histoire.

Après avoir demandé s'il y a un Anglais capable de prétendre que l'Angleterre, à elle toute seule et sans le concours d'aucun autre peuple, aurait pu conquérir et former tous les établissements que l'Europe a fon-

dés dans toutes les parties du monde, j'en viens à faire une seconde question.

Quand l'Amérique sera parvenue au développement de puissance morale, matérielle et politique, vers lequel son propre mouvement et le mouvement du monde la conduisent, y a-t-il un Anglais qui osât prétendre que l'Angleterre toute seule, que la marine anglaise toute seule, sans le concours d'aucun autre peuple et d'aucune autre marine de l'Europe, serait assez puissante pour défendre et protéger l'Europe dans une guerre qui viendrait à s'allumer entre l'Europe et l'Amérique? Croit-on que ces jeunes États américains, forts comme ils le seraient encore du principe d'unité qui les appelle à la vie, viendraient se combattre en Europe, comme les États européens ont eu le malheur d'aller se combattre dans toutes les parties du monde? Il n'en serait pas ainsi. Ce serait la guerre de l'Amérique réunie contre l'Europe divisée; leur jeunesse les préserverait de ces vieilles rivalités qui ont si longtemps déchiré et qui déchirent encore l'Europe. Car, malgré le *fard* des paroles, c'est encore la rivalité de la France et de l'Angleterre qui la déchire. La lutte a changé de caractère, parce que les deux pays ont changé de forme; mais elle est d'autant plus dangereuse que les armes du combat sont moins visibles, et qu'un seul parti sait employer ce qu'elles ont de plus aigu.

Dans cette lutte, l'Europe continentale défendrait sans doute son territoire. Mais de quelle manière? La liberté politique pourrait-elle y suffire, quand cette liberté divise bien plus qu'elle ne réunit? D'où viendrait la protection?

Si l'émancipation des colonies doit créer des forces qui peuvent devenir un jour dangereuses à l'Europe, je veux me borner à dire dangereuses à sa liberté politique, une autre lutte, celle des richesses matérielles des autres parties du monde, n'amènera-t-elle pas son affaiblissement? L'Europe, bien inférieure aux terres de l'Amérique et de l'Asie en étendue, ne l'est-elle pas encore davantage quant aux riches productions du sol? Peut-elle résister à une concurrence à laquelle la distance ne fait plus obstacle?

De longs détails à cet égard ne peuvent pas entrer dans le cadre de cet écrit. Il est cependant nécessaire d'en dire quelques mots.

L'Europe, déjà tributaire depuis longtemps des autres parties du monde, pour des articles de sa consommation journalière, tels que le thé, le café, le cacao, le sucre, les épices, l'indigo, la cochenille, et bien d'autres

objets, tous plus ou moins indispensables à ses besoins, l'est encore devenue pour le coton. L'Angleterre a trouvé dans ce tribut nouveau, payé à des terres lointaines, la source d'une nouvelle richesse, parce qu'au moyen de la filature mécanique et du bon marché des cotonnades, elle a pu en fabriquer des quantités immenses et faire rentrer tous les capitaux employés à l'achat de la matière première avec les bénéfices de la confection.

Les peuples du continent se sont aussi approprié cette industrie. Ils filent et tissent du coton le plus qu'ils peuvent. Mais, comme ils ne le renvoient pas confectionné, ou ne le renvoient qu'en très-faible partie aux pays qui leur livrent la matière première et qu'ils en usent eux-mêmes, il en résulte un achat qui n'a pas de retour. On pense déjà, en Angleterre, que l'industrie cotonnière, en ruinant celle des fabrications de chanvre et de lin, est une des causes de la misère de l'Irlande. La substitution de l'usage des toiles de coton à celui des toiles de chanvre et de lin doit devenir aussi, pour peu qu'il continue dans la mesure qu'on lui donne, une source constante d'appauvrissement pour le continent. L'industrie indigène ne devrait-elle pas plutôt fabriquer les matières premières que lui donne le sol qui lui appartient, que des produits qu'il faut aller chercher si loin? Elle ferait ainsi, sans rien y perdre, revivre une des productions importantes de l'agriculture. Les Indiennes, dont le nom indique la provenance, étaient autrefois un objet de luxe. Le bon marché des cotonnades, de formes si variées et si perfectionnées, n'est pour l'Europe qu'un appât trompeur, qui ne fait qu'ajouter un tribut de plus à ceux qu'elle paye déjà nécessairement aux autres parties du monde. Si les tissus de chanvre et de lin sont plus chers que ceux de coton, cette différence de prix se trouve compensée par une plus longue durée; et, quand on peut ajouter à ces deux matières premières la laine et la soie pour s'habiller, ne pourrait-on pas se passer du coton, au moins ne pas en faire un article d'un usage aussi général?

Mais nous sommes menacés d'un autre mal qui n'est encore qu'à l'état de premier symptôme. Les Anglais commencent à importer en Europe les laines de l'Australie. Cette importation, dont les premiers essais furent faibles et douteux, augmente dans une progression qui prouve la certitude du bénéfice. La grande étendue des terres australes peu habitées, la bonté des pâturages, la multiplication facile des troupeaux, l'amélioration de la qualité de la laine, déjà remarquée, sont des preuves que cette

importation fera baisser les prix de la laine, de manière à ruiner cette branche si riche de l'industrie agricole de l'Allemagne.

Il y a quelques années, un propriétaire de moyenne fortune, ayant quelques milliers de mérinos dans les montagnes qui séparent la Bohême de la Moravie, reçut de son intendant l'avis qu'il ne pouvait pas vendre sa laine; que les prix, au marché de Breslau, avaient baissé par l'absence des maisons anglaises qui venaient habituellement en enlever la plus grande partie. Ne pouvant se rendre compte de ce phénomène, il écrivit en Angleterre pour en avoir l'explication. Il apprit que des quantités considérables de laines de l'Australie venaient d'y arriver; que les fabriques avaient trouvé à couvrir leurs demandes à meilleur marché. Ceci n'était qu'un premier essai ; les laines, mal assorties, ne satisfirent pas aux besoins de la fabrication ; cette branche intéressante du commerce de l'Allemagne et de l'Autriche reprit sa première activité. Mais il partit de l'Angleterre pour l'Australie des instructions sur les moyens d'ennoblir encore la race des moutons et d'améliorer l'assortiment des laines. Ces instructions ont été suivies. Depuis deux ans, l'Angleterre, au lieu d'acheter les laines de l'Allemagne, en jette des quantités déjà considérables sur ses marchés.

Que doit-il advenir de la théorie du libre échange, quand la trop grande supériorité de production et de fabrication, d'un côté, ne laisse plus rien, de l'autre, ni à produire, ni à fabriquer?

Que peut-il advenir de l'existence de l'Europe, quand celle d'un particulier, propriétaire d'une moyenne économie rurale, se trouve compromise, peut-être détruite par des produits qui arrivent des régions les plus reculées du globe ?

Un homme peut lutter contre d'autres hommes, ses voisins, par son intelligence et son activité. Il sait ce qu'il peut faire, ce qu'il peut entreprendre. Mais que peut-il contre l'univers ?

Ne sent-on pas tout ce qu'il y a de dangereux pour un état social dans lequel toutes les existences, même les plus modestes, se trouvent sans cesse troublées, ébranlées, sans pouvoir d'aucune manière prévoir le coup qui les frappe, sans pouvoir se préserver ni se défendre ? L'agitation de l'Europe ne provient-elle pas de ce que, dans presque toutes les positions, personne ne sait plus compter sur ce qu'il est ni sur ce qu'il deviendra ?

Les relations de l'Europe avec les autres parties du monde ne de-

vraient jamais cesser d'être dominées par un sentiment européen. L'avenir de l'Europe, je dirai plus, l'avenir du monde est attaché à cette condition.

Et quand je dis *l'avenir du monde*, voici comment je l'entends.

Quand un peuple, arrivé à un haut degré de puissance politique, devient dominateur, chacune de ses déterminations est appelée à exercer une influence qui peut pour longtemps décider de la destinée des nations. Il arrivera alors qu'une de ses déterminations puisse être suivie d'un cataclysme social semblable à ceux dont l'histoire nous a transmis les tristes souvenirs. Croit-on qu'il y ait aujourd'hui dans le monde des éléments de conservation assez forts pour le préserver du retour de pareilles époques ?

On trouve dans quelques-uns des débris de la littérature romaine l'expression d'une inquiétude, qui, malgré les magnificences de la civilisation dont Rome était devenue le seul et unique foyer, entrevoyait dans la grandeur de l'empire le danger de sa destruction. Ces rares esprits ne pouvaient pas comprendre ce que deviendrait le monde, si ce grand foyer de lumière venait à s'éteindre. Et, quelque noirs qu'aient pu être leurs pressentiments, aucun d'eux n'aura pu se faire une idée de cette nuit de l'intelligence qui allait succéder à tant d'éclat.

Les Romains étaient fiers à juste titre de l'admiration, du respect, que le monde entier portait au majestueux édifice qu'ils avaient élevé. Avertis par l'exemple de ces peuples et de ces empires dont Rome avait précipité la chute, le long frémissement de barbarie que l'on entendait à toutes les frontières devait sans doute les effrayer et leur inspirer des craintes pour leur propre empire. Mais les esprits d'élite, s'élevant au-dessus de Rome elle-même, étaient agités plus encore par les dangers qu'aurait à courir la civilisation que par la perte de la puissance.

Arrêtons-nous un instant sur une hypothèse historique dont notre avenir pourrait montrer une nouvelle application et faire naître un nouveau mais trop tardif regret. Un écrivain célèbre (Niebuhr) s'est occupé à refaire les annales et les traditions de l'histoire romaine d'après des recherches qui ont illustré son savoir. Il conteste souvent l'authenticité des faits. Il les remplace par ceux de ses combinaisons.

Dans un ordre d'idées d'un autre genre, nous pourrions demander : que serait-il advenu si tel fait n'avait pas eu lieu ?

Par exemple, Rome n'aurait-elle pas duré plus longtemps, si elle

n'avait pas détruit Carthage? Le Scipion, qui devait plus tard s'appeler l'Africain, combattait dans le sénat l'opinion de l'atrabilaire Caton, qui finissait chacune de ses harangues par demander la destruction de cette rivale de Rome. Pourquoi donc Scipion, d'une famille dans laquelle se conservaient les meilleures et les plus sages traditions de la politique romaine, parlait-il en faveur de l'ennemie la plus acharnée de Rome? Quel autre but pouvait-il avoir que celui de contenir par la rivalité de Carthage l'ambition trop active de sa patrie? Ne craignait-il pas qu'une fois cet obstacle renversé, Rome ne se livrât tout entière à ce système de conquêtes auquel ses luttes intérieures ne l'entraînaient que trop? Telle est en effet la suite inévitable d'un état de guerre continuel; car qui fait toujours la guerre doit se faire conquérant, pour échapper à sa propre destruction.

Il y a dans les États qui de nos jours se sont mis en mouvement plus de Catons que de Scipions, plus de ces hommes qui, ne sachant pas que *conserver* est un principe de commune solidarité, croient fortifier leur existence par la destruction des autres.

Dans la position du peuple anglais il y a plusieurs côtés qui rappellent celle de Rome. Les voies par lesquelles ces deux peuples sont arrivés à un degré de suprématie politique qui peut se comparer sont cependant différentes.

Les Romains faisaient la conquête des territoires et des hommes par la guerre : puis, ils les asservissaient par la colonisation militaire.

Les Anglais savent, sinon détruire, au moins neutraliser leurs adversaires par la guerre : puis ils font la conquête des choses et asservissent les hommes par leurs besoins. Ils ont toujours su gagner plus par les traités de commerce que par les traités de paix.

Les Romains, pour fonder leur puissance, détruisaient les peuples civilisés dont l'existence pouvait leur faire ombrage. Ils civilisaient les peuples barbares dont il faisaient la conquête pour les attacher à leur empire par leur ordre administratif et par leurs lois.

Les Anglais civilisent les hommes, non pour les assujettir et les gouverner, mais pour leur donner des besoins et en faire des consommateurs.

Malgré ce qu'il y a d'incomplet dans un système de civilisation qui a pour premier objet le développement des intérêts matériels, il n'y a cependant pas de peuple qui, dans ce moment, soit en position d'exercer

autant d'influence sur les destinées de l'avenir du monde que le peuple anglais. A l'aide des Anglo-Américains, brillant essaim sorti de la ruche anglaise, sa langue est celle qui pénètre le plus loin et qui déjà est parlée ou au moins comprise par le plus grand nombre d'hommes. Avec cette langue pénètrent aussi partout les lumières et les connaissances dont elle est un si riche interprète. C'est par elle que se répandent par le globe les divers éléments dont se compose la grandeur intellectuelle, politique et commerciale de l'Angleterre. Chaque peuple en prend la part qui convient à son degré d'intelligence et à ses besoins.

Si ce foyer de lumières venait à perdre de son intensité ; si les rayons qui en partent venaient à pâlir, cette décadence porterait à toutes ces civilisations naissantes et éloignées un coup plus facilement funeste que ne l'a été celui que la décadence de Rome a porté à tous les peuples d'ancienne civilisation au centre desquels était placé cet empire.

Ces observations me conduisent à une dernière question.

Y a-t-il un Anglais qui osât prétendre que l'Angleterre se doit à elle seule tout ce qu'elle sait, toutes les capacités dont elle est douée ; qu'elle ne se doit qu'à elle-même toute cette civilisation qui la distingue et que ses bâtiments marchands colportent partout avec ses marchandises?

Aucun Anglais n'oserait le dire. La renaissance des lettres ne date pas de l'Angleterre. Les Anglais ont été, il est vrai, les hommes qui ont le plus étudié l'antiquité classique ; ils y ont surtout puisé la science de la politique ; mais ils n'ont pas été les seuls à s'instruire. Que les Anglais, à l'aide de ce principe de classification dont Bacon a su faire une si judicieuse et si utile application aux sciences, fassent à chaque peuple la part qui lui revient dans cet empire de l'intelligence ; qu'ils se rappellent que c'est par suite de ce partage qu'a été fondé en Europe ce qui s'est appelé la république des lettres, dans le gouvernement de laquelle chacun a pris sa place selons ses œuvres. Cette république ne continue-t-elle pas à exister ? Et, pendant que les États se déchirent entre eux par des guerres qui ont toutes sortes de motifs, ne voit-on pas les corps savants de tous les pays entretenir les relations les plus suivies, les plus intimes et les plus sincères, ne luttant que de zèle pour l'avancement des sciences, travaillant tous à l'envi à en faire la plus utile application à la vie journalière des peuples, comme à l'art de les gouverner ?

Le principe qui soutient cette république des lettres est celui d'une solidarité complète entre tous ses membres. *Ce que l'un perd ne peut*

jamais tourner au profit de l'autre. Telle est la différence qu'il y a entre elle et cette autre république marchande qui s'empare aujourd'hui de l'univers. La diffusion des lumières augmente la clarté pour tous et multiplie la force de production de chacun ; tandis que l'obscurité projette des ombres sur les pays les plus éclairés. Voyez comme preuve à l'appui l'état dans lequel sont les contrées voisines des peuples encore barbares. La culture de l'intelligence et du caractère n'y est-elle pas plus lente, plus difficile, que dans celles où les lumières pénètrent de tous les côtés à la fois ?

L'Angleterre est, à juste titre, fière de ce qu'elle fait et de tout ce qu'elle veut faire pour cette diffusion des lumières. Mais, si les moyens de la culture de l'esprit peuvent être importés, la culture elle-même, qui est le travail de l'homme sur soi-même, ne se rattache-t-elle pas à des conditions primordiales, qu'il faut créer là où elles n'existent pas encore, et dont il faut bien se garder d'empêcher l'action là où elles existent ?

Il y a, sous ce rapport, désaccord complet entre ce que veut l'Angleterre et ce que fait son gouvernement actuel. Il y a un genre d'agitation qui produit la force ; il y en a un autre qui la détruit. Il y a des guerres civiles qui retrempent le caractère des nations ; il y en a qui les conduisent à leur perte.

Les *hommes libres* de l'Angleterre avaient trouvé que les discussions parlementaires françaises sous la restauration n'avaient pas ce caractère que doit avoir le parlement d'un peuple libre ; que l'intervention du pouvoir royal y était trop prépondérante, trop directe. C'est alors qu'on vit proclamer cette maxime : *Le roi règne et ne gouverne pas ;* fausse parodie de ce mot adressé par Léon Zamoisky à Sigismond III : *Sumus electores regum, destructores tyrannûm ; regna, sed non impera :* mot qui peut se comprendre ; tandis qu'il serait plus conforme à l'esprit constitutionnel du jour de dire : *Le roi gouverne et ne règne pas.* Ce mot, ainsi retourné, amena la révolution de 1830 ; elle fut applaudie en Angleterre par les uns, parce que la politique de la branche aînée se montrait, sinon hostile, au moins rivale ambitieuse de l'Angleterre ; par les autres, parce que cette maison n'était pas entrée franchement dans la voie libérale constitutionnelle. En 1848 le nouveau roi perdit le trône parce qu'il avait voulu et qu'il ne devait pas gouverner.

Le caractère de l'agitation qui domine la France depuis 1830 est-il de nature à la rasseoir sur une base d'ordre et de stabilité ? Les An-

glais eux-mêmes commencent à en douter. Ils trouvent le gouvernement que s'est donné la république de forme vicieuse. Ils trouvent qu'il y a dans les discussions publiques absence de principes et de raison ; qu'il n'y a rien en elles qui puisse donner l'idée de la durée. Que les Anglais, avec cet esprit de méthode qui leur est propre, et qu'ils savent mettre à toutes leurs recherches, fassent le résumé des discussions politiques qui ont eu lieu dans toutes les chambres et assemblées du continent, et qu'ils disent en conscience s'ils ne trouvent pas que tout ce qui en sort ressemble bien plutôt à ce que les sorcières de Macbeth faisaient sortir de l'ébullition de leur chaudière qu'à ce qui devrait se trouver au fond d'un creuset dans lequel les hommes d'État broient ensemble les divers ingrédients des différentes théories constitutionnelles.

Cela ne prouve-t-il pas que plusieurs de ces ingrédients sont de mauvais aloi, et qu'ils empêchent l'amalgame ?

Depuis le rétablissement de la paix générale en 1815, l'agitation morale du continent n'a-t-elle pas toujours été croissant ? Y a-t-il dans les événements qu'elle produit des manifestations de nature à faire croire qu'elle soit un travail de formation ? Ne voit-on pas des leviers employés de toutes parts à soulever l'ordre social hors de ses fondements, sans que d'autres constructions soient préparées pour lui servir de base nouvelle ?

Le nombre des hommes qui ont voulu détruire ce qui existait pour faire place à de nouvelles constructions dont les plans étaient tracés, a été grand depuis la fin du dernier siècle ; mais ce nombre diminue chaque jour, depuis que la preuve est acquise qu'une partie des nouvelles théories découlent de principes faux ; ce qui rend leur substitution à l'ancien ordre de choses tellement difficile, qu'il n'y a plus que le véritable génie de la destruction qui veuille à tout prix continuer l'œuvre tel qu'il a été commencé.

Il faut montrer à ceux qui ne seraient pas encore assez convaincus des suites inévitables que doit amener un pareil travail, quel doit en être le résultat.

Cet avertissement ne se trouve-t-il donc pas dans l'ancienne histoire de l'Europe ? Notre organisation sociale a-t-elle été assez puissante pour rendre à la civilisation de l'Europe toutes les parties qui en ont été séparées ? Avons-nous exercé, sous ce rapport, la moindre influence même sur les parties de l'Afrique et de l'Asie qui nous sont limitrophes ? Ni la pro-

pagation de la foi, ni les guerres que nous avons faites, ni les anciennes lumières retrouvées, ni celles qui ont été nouvellement acquises, rien n'a suffi pour affranchir ces vastes contrées d'une barbarie que nous pourrions dire n'y avoir jamais existé antérieurement, car nos pionniers archéologues n'y découvrent-ils pas chaque jour des preuves qu'une grande civilisation y avait existé avant celle que nous avions tenue pour être un commencement? Quand nous voyons que nos institutions paraissent ne plus avoir en elles assez de germes pour prendre racine dans cette poussière formée des débris de tous les anciens peuples, soyons plus attentifs à notre propre sort. Ne continuons pas des bouleversements qui nous trouveraient incapables d'une nouvelle force de régénération.

Que les hommes qui nourrissent tous les jours leur intelligence de la lecture de la Bible réfléchissent aux complaintes des Hébreux sur les grandes destructions dont ils étaient les témoins; qu'ils interrogent ces autres témoins retrouvés, ces débris d'apparence muette, mais d'une éloquence si riche; et, quand ils voient que, depuis cette époque si reculée, les siéges de tant d'empires ne sont que des ruines, qu'ils disent s'il est sage de jouer, comme on le fait, avec tous les éléments de notre civilisation. Est-elle donc impérissable? Voyez si des milliers d'années ont pu rendre l'ancienne Babylone à la vie ou en fonder une nouvelle!

Constantinople, à qui la décadence de Rome avait donné naissance, n'est-elle pas restée capitale de décadence? L'existence de l'empire byzantin a-t-elle été autre chose qu'une longue agonie? Et sa transformation en capitale d'un nouvel empire en a-t-elle fait autre chose que le chef-lieu d'une barbarie sans précédent dans l'histoire du monde? Car elle est organisée, cette barbarie; elle a sa religion, ses lois, sa discipline, ses coutumes, ses mœurs; des mœurs d'une empreinte si profonde, que tous les croyants de cette barbarie se ressemblent, depuis les bords de l'Atlantique jusqu'aux mers des Indes orientales. Et ce véritable génie d'ignorance et de destruction se nourrit depuis des siècles des ruines de l'ancienne et de la nouvelle civilisation du monde.

L'islamisme a pris une trop grande place dans l'histoire des hommes; il a institué des formes de gouvernement qui sont trop en opposition aux véritables lois sociales de l'humanité; les preuves de la stérilité morale dont il est frappé, et dont il frappe tout ce qu'il soumet à son empire, sont trop manifestes; cette stérilité a déjà eu une trop longue durée; l'islamisme se ressemble partout trop à lui-même; il est trop différent de

ce qui a existé avant lui, et de ce qui existe autour de lui, pour qu'il soit possible de lui contester la possession d'un principe vital qui lui est particulier. Il faut admettre de plus que la nature de ce principe est hostile à tout ce qui n'est pas lui. Les longues luttes que nous avons eu à soutenir contre l'islamisme n'ont fait qu'émousser sa force d'expansion sans briser son principe. Comprimé, il s'est arrêté sur le terrain qu'il occupait sans rien perdre de la force de répulsion qui lui est propre.

Sans tenir compte, pour le moment, de la nature exceptionelle des relations diplomatiques que les États européens entretiennent avec les États musulmans; sans vouloir rien dire encore de la politique qu'a suivie l'Europe envers la Turquie, j'ai cru devoir rapprocher le caractère général de cet empire de celui de la mission que s'est donnée l'Angleterre. Quand elle appelle tous les peuples à venir se ranger sous le drapeau de ses doctrines; quand on la voit porter si loin ses lumières, je me sens le droit de lui demander, comme Européen, comment il se fait que l'action de sa double propagande religieuse et politique soit restée et reste encore sans influence sur cette longue zone d'obscurité qui borde les rives méridionales et orientales de la Méditerranée; barrière d'obscurité tellement opaque qu'il avait fallu faire le tour du monde pour retrouver l'Asie que l'Europe avait perdue.

Rien dans la vie politique de l'Angleterre ne peut faire admettre, comme une combinaison, qu'elle aurait pu agir sur cette zone de manière à la rendre à la lumière, et qu'elle n'a pas voulu le faire. Elle n'aura donc pas le droit de se plaindre, si je viens à en conclure que, puisqu'elle ne l'a pas fait, c'est qu'elle n'a pas pu le faire. Elle a été, en effet, sous ce rapport, tout aussi impuissante que l'a été et que l'est encore l'Europe.

L'Angleterre n'a, en général, ni dans aucun lieu particulier, exercé une influence civilisatrice d'une nature supérieure à celle qu'ont exercée les autres pays européens. Elle ne peut aucunement s'affranchir du principe de solidarité qui, de toute manière, la rattache à l'Europe. Elle en est géographiquement séparée par sa position insulaire; mais il n'y a rien en elle qui porte des traces qu'à aucune époque de son histoire, elle en aurait été moralement séparée. Conquise par les Romains, comme l'ont été les Gaules, elle a été de même, et à la même époque, convertie au christianisme.

Elle a été envahie par des peuples germaniques, qui y ont substitué leurs principes à ceux qu'y avait implantés la civilisation romaine. Sa lan-

gne, ses grandes institutions politiques et de justice, sont d'origine germanique. La réforme religieuse, qu'elle s'est appropriée d'une manière qui lui est particulière, lui est venue de l'Allemagne. Sa littérature, avec quelque différence dans les nuances du coloris, n'a rien, ni dans les formes ni dans l'esprit, qui ne soit le produit d'un échange continuel d'idées entre elle et l'Europe.

Quant aux beaux-arts, en posséder des chefs-d'œuvre, ce n'est pas en être l'école. A en juger par leur histoire, si le génie des arts s'éteignait sur le continent, ce ne serait pas en Angleterre qu'il se rallumerait.

Sa vie politique est devenue différente de celle des autres États européens; mais les principes sur lesquels elle repose lui sont venus du continent. Elle ne sait rien de plus que le continent; mais elle sait faire un plus utile usage de ce qu'elle sait. Sa civilisation progressive n'a pas eu une marche de développement autre que celle qu'a eue le continent; mais elle a été plus riche en résultats, parce qu'elle a été moins troublée, moins interrompue.

Serait-ce au moment où elle cherche à multiplier, le plus qu'il lui est possible, tous les moyens de communication avec le continent que des hommes d'État anglais pourraient vouloir donner à leur pays une existence qui en serait distincte et séparée? Jamais, au contraire, les liens de solidarité qui ont de tout temps rattaché l'Angleterre au continent n'auront été ni aussi étroits ni aussi indissolubles qu'ils vont le devenir. L'Angleterre pourra continuer à trouver les éléments de sa richesse hors de l'Europe; mais ce n'est qu'en Europe qu'elle pourra continuer à trouver le principe de sa puissance morale. L'influence de l'Angleterre est prépondérante aujourd'hui; elle doit donner une scrupuleuse attention à l'usage qu'on en fait en son nom; car le mal qu'elle ferait au continent finirait par lui revenir. L'histoire du développement progressif de l'intelligence, en Europe, autorise à dire que, de même que l'Angleterre en a partagé tous les bienfaits, elle aurait de même, par les mêmes causes, à subir toutes les phases de sa décadence.

C'est donc dans un intérêt commun que nous nous sommes imposé le travail d'examiner la nature de son influence.

Cette influence est d'une double nature: celle des doctrines, et celle de son action diplomatique sur chacun des principaux événements politiques qui ont eu lieu sur le continent.

La première partie de ce travail se compose, en forme d'introduction,

de l'examen des doctrines que professe et que prêche l'Angleterre; tandis que la seconde sera l'examen de son intervention diplomatique.

Quand un gouvernement intervient dans une grande affaire, il a toujours deux objets à tenir en vue: l'intérêt qui lui est particulier, et l'intérêt général.

L'Angleterre a-t-elle toujours, dans chaque affaire, obtenu le résultat qu'elle s'était proposé? Quand elle ne l'a pas obtenu, elle se sera donc trompée ou dans le choix des moyens qu'elle a employés, ou sur la nature de l'affaire elle-même.

Depuis longtemps, l'Angleterre avait pris, pour base de sa politique en Europe, un système de protection en faveur des États les plus faibles. Son but était de maintenir l'équilibre des forces. Cet équilibre devait garantir l'existence des États secondaires. Aucun homme équitable ne voudra dire que l'Angleterre soit la cause des malheurs de l'Europe.

Cependant, comme c'est à l'époque de sa plus grande prépondérance et de sa plus grande activité politique qu'a eu lieu la plus grande perturbation que la nouvelle Europe ait eu à souffrir, il faut bien chercher à faire à l'Angleterre la part qui doit lui en revenir.

La pensée qu'un grand corps politique, comme l'Angleterre, puisse tout à coup changer la direction qui lui a été imprimée, ne peut entrer dans l'esprit d'aucun homme réfléchi. Trop de richesses, trop d'existences sont engagées dans cette voie, pour qu'il soit possible de la quitter, quand même on le voudrait. On ne peut demander à aucun État de renoncer à ce qui a fait sa grandeur, de gouverner selon d'autres principes que ceux qui lui servent de base, de rétrécir la sphère de son action, de diminuer son activité commerciale. Mais, s'il est prouvé que l'Angleterre n'est devenue ce qu'elle est que parce que le continent lui en a fourni tous les moyens; si le continent, de son côté, est intéressé à ce que l'Angleterre conserve sur les autres parties du monde l'influence qu'elle y exerce; s'il est prouvé que l'Angleterre ne peut pas la conserver sans le concours de l'Europe, soit direct ou indirect, l'Angleterre devrait alors cesser de suivre envers le continent une politique qui ne cesse d'y semer le trouble et le désordre. Si ce désordre diminue la concurrence de l'industrie et du commerce au profit des fabricants et des marchands anglais, les hommes politiques devraient penser que la durée de la prospérité des États exige d'autres conditions que celles de la prospérité de leur commerce. La ri-

chesse est le produit de la durée. Loin d'en être le principe, elle amène souvent, au contraire, la corruption qui l'abrége.

Les Anglais diront que, loin de vouloir séparer leurs intérêts de ceux de l'Europe, tous leurs efforts tendent, au contraire, à rapprocher le continent de l'Angleterre par la similitude des principes et des formes de gouvernement. Ils diront que c'est parce qu'ils conservent le souvenir de l'influence que dans tous les temps l'Europe a toujours eue sur les destinées de l'Angleterre, qu'ils croient devoir combattre les principes et les maximes de gouvernement qu'ils trouvent être dangereux pour la liberté des peuples, dangereux, par conséquent, pour celle à laquelle ils doivent le bonheur et la grandeur de leur patrie.

La sincérité des intentions ne peut être jugée que par un tribunal plus élevé que celui de l'homme. Ce n'est donc pas un acte d'accusation que nous portons contre l'Angleterre. Nous n'avons en vue que l'examen de l'application qu'elle veut nous faire de ses principes, sans qu'elle veuille tenir aucun compte ni des différences de position et de besoins qui existent entre elle et nous, ni de l'effet que les formes de gouvernement doivent produire sur le caractère des peuples. Je dis des peuples, parce que, les formes constitutionnelles les appelant à prendre part aux affaires, ils se trouvent collectivement soumis à cette influence.

Selon les idées des hommes d'État et des publicistes anglais, la forme de constitution qu'ils préconisent ne doit pas être seulement un moyen de meilleur gouvernement; elle doit être de plus l'institution la plus active de civilisation. En faisant à chacun la part de ses droits et de ses obligations, elle enseigne en même temps la défense du droit comme l'accomplissement de l'obligation. Elle doit donc donner au peuple des mœurs politiques dans lesquelles se trouveront les germes d'une régénération, d'une progression morale. Telle est la théorie: je ne la mets pas encore en discussion. Ce qu'il faut admettre comme un fait visible pour l'esprit le moins clairvoyant, c'est la différence déjà considérable qui se manifeste entre le caractère antérieur de l'état social et celui de notre époque.

Je ne veux dans ce moment signaler qu'une seule face de cette différence, parce qu'elle est celle qui a le plus d'influence sur le sujet que je traite.

Le trait distinctif des sociétés qui ont pris naissance au moyen âge a été celui que la vérité était la base de toutes les relations des hommes entre eux. La religion commandait la vérité, pour la conscience, comme

l, honneur en faisait une loi pour les mœurs. C'est au nom de Dieu qu'on prêtait serment. C'est au nom de l' honneur qu'on donnait sa parole. La loi religieuse et la loi féodale reposaient toutes deux sur le principe de l' individualité de l'homme et lui donnaient la vérité pour base. Cette base commune a suffi pour former un état social qui a duré plusieurs siècles.

Le lien féodal reposait sur l'engagement pris, sur la parole donnée. On disait d'un homme qu' il était *félon*, quand il manquait à sa parole: on le disait du maître comme du vassal. Car l' homme n'était vassal qu'à des conditions. Pour tous les deux l' honneur consistait à ne pas les violer. Ce trait distinctif du lien politique était passé dans les mœurs de ceux qui étaient en dehors de ce lien. La féodalité fonda ce sentiment d' honneur qui devint ensuite l'apanage de toutes les classes. Le plus grand éloge que l'on pût faire alors de quelqu'un était de dire: c'est un homme d' honneur; ce qui voulait dire: c'est un homme qui tient ses engagements et qui ne dit que la vérité; comme la plus grande injure était de dire de lui le contraire. Cette injure était si grande, qu'elle ne pouvait être lavée que dans le sang quand elle était directe.

Ce caractère si honorable de l' homme des sociétés modernes s'efface chaque jour davantage. Si ce caractère se maintient encore dans les relations privées, il n'existe déjà plus dans les affaires publiques. L' honneur avait pris naissance comme vertu politique. On ne lui rend déjà plus, sous ce rapport, d'autre hommage que celui de l' hypocrisie.

D'où vient cette profonde altération ?

Elle doit nécessairement provenir de l'élément qui agit à la fois et avec le plus d' intensité sur les hommes et sur les événements. Cette ancienne base de la vérité, dont nous venons de parler, a fléchi. On lui a superposé cette nouvelle base constitutionnelle dont on veut faire une panacée universelle.

Examinons le principe d'action qui en sort; et, puisque l'Angleterre en donne le modèle, prenons-la pour exemple.

Il n' y a pas un Anglais qui ne porte avec lui, dans toutes les relations de sa vie, le secret ou au moins une partie du secret de son parti. Il est toujours placé vis-à-vis de ses adversaires dans une position de retenue, d'observation de soi-même; il cherche à se rendre impénétrable et à pénétrer les autres le plus qu' il le pourra. L' homme parlementaire le plus habile sera celui qui parle sur tout et qui parle longtemps, sans jamais laisser deviner le fond de sa pensée. Les chefs eux-mêmes, vis-à-vis

des hommes de leur parti, sont pour la plupart dans la position d'un général vis-à-vis de ses soldats. Le but est avoué, mais les moyens d'y parvenir ne le sont pas; les plans d'attaque et de défense sont un secret; les marches, les contremarches sont souvent improvisées; une obéissance aveugle est la loi de cette tactique. Pour les hommes dans les affaires, la vie ne cesse pas un instant d'être publique. Croit-on que ce genre de vie ne donne pas une empreinte profonde au caractère? N'est-ce pas ainsi que se forment les mœurs politiques d'un pays? La vie ne devient-elle pas une école d' intrigue perpétuelle? La dissimulation n'est-elle pas une nécessité permanente, et l'investigation incessante qu'amène le droit de publicité ne l'impose-t-elle pas comme règle de prudence? Le silence devient sans doute la vertu des hommes le plus strictement honorables; mais le silence n'est pas toujours possible; il ne suffit pas aux affaires; il faut parler. Mais, quand la parole doit servir de voile à la pensée, ce voile ne sera-t-il pas souvent de l' hypocrisie? Les Anglais en sont arrivés au point de porter la plus haute estime aux qualités qui, dans la vie privée, rendent seules possibles et durables de bonnes relations sociales. L'homme d'État anglais qui sait être franc et vrai sans trahir le secret de son parti, est placé au premier rang. Ses amis, comme ses adversaires, lui rendent tous hommage. Mais il reste permis aux moins habiles, ou à ceux qui ont la conscience plus large, de parcourir à leur gré tout l'espace qui sépare la vérité de ce qui cesse d'être vrai, et de faire faire sur ce terrain fausse route à leurs adversaires autant qu' ils le pourront.

Pourrait-on exiger d'un Anglais, dans ses relations avec des étrangers, d'avoir d'autres mœurs que celles qu' il a dans son propre pays? Non, sans doute.

Quand un Anglais arrive en mission dans un pays étranger, son premier soin est donc de s'enquérir de la situation des partis; il fait choix de celui qui ostensiblement se rapproche le plus des intérêts de l'Angleterre. Si un tel parti n'existait pas, il travaillerait à le former. Dès qu' il existe, le but constant de son activité est de le porter au pouvoir.

La diplomatie des pays constitutionnels a donc toute l'activité et le même genre d'activité que produit l'esprit de parti; elle a tout le mouvement d' intrigue inséparable de cet esprit. Cependant, comme la vie politique a pour objet de s'occuper d' intérêts qui sont superieurs à ceux des partis, il en résulte que l'on voit souvent la rivalité diplomatique s'occuper davantage d'un intérêt que d'un principe. Les partis deviennent alors

des instruments aveugles dans les mains des gouvernements étrangers. Ainsi l'on a vu dans le même temps le gouvernement anglais donner son appui, en Portugal, au parti du pouvoir royal, tandis que la France y soutenait le parti libéral. Tout au contraire, en Espagne, Espartero, le chef ou l'instrument du parti libéral le plus avancé, était soutenu par l'Angleterre, dans la lutte contre la reine Christine que la France défendait autant qu'elle pouvait le faire. Quand les personnages principaux de la scène espagnole furent changés, on vit l'Angleterre se mettre plus directement, plus ouvertement, à la tête du parti libéral, tandis que la France appuyait Narvaez, dont les efforts tendaient à contenir les progressistes exagérés pour rendre plus de force à l'autorité royale.

La même situation s'est vue en Grèce.

Mauroeordato, formé à l'école politique anglaise, était en Grèce à la tête du parti que l'Angleterre y avait formé, et que son envoyé y soutenait avec une irritabilité d'humeur et un mépris des convenances qui étaient un des traits distinctifs de sa fierté britannique.

Coletti, formé à l'école politique française, était l'adversaire naturel de Maurocordato. La lutte entre ces deux chefs de parti n'était pas celle de la Grèce, mais un simple épisode de la rivalité de la France et de l'Angleterre. Coletti, abreuvé d'injures et d'ignominies, trop faible pour pouvoir résister à la persécution dont sir Edward Lyons était le plus actif instrument, mourut victime des efforts inutiles qu'il fit pour soustraire sa patrie à une domination qui, plus tard, devait se montrer si tyrannique.

Mais ce feu qui s'allume à un foyer constitutionnel aussi puissant que l'est celui de l'Angleterre, n'a pas des organes officiels pour seuls conducteurs de son activité. Chaque Anglais voyageur est un apôtre des doctrines de son pays. Chaque publiciste, chaque rédacteur de feuilles politiques anglaises est un collaborateur de l'œuvre que poursuit le ministère. Tous reçoivent leurs inspirations des princes marchands de la cité. Le fond des questions est alors de nature purement commerciale. C'est, en Portugal, la compagnie pour le commerce des vins d'Oporto; c'est, en Espagne, la concurrence que voudraient faire Manchester et Liverpool à Barcelone pour les manufactures de coton; c'est, en Sicile, le commerce des soufres; c'est, en Grèce, le développement trop rapide qu'y prend la marine marchande; c'est, en Égypte, les monopoles établis par Méhémet Ali, qu'il s'agit d'abolir. Les constitutions ne sont

que des arsenaux qui donnent des armes pour le combat que l'on veut livrer.

L'esprit public est depuis longtemps formé à ce genre de guerre, en Angleterre. Aussi la conduit-elle avec un ensemble qui doit en garantir le succès.

La France, plus novice dans cette carrière, n'a pas encore appris à conduire, pour ses affaires domestiques, cette guerre intérieure des partis dans les voies constitutionnelles convenues d'avance, et qui, faisant abstraction des passions, veulent donner des règles à ce genre de lutte. Il en résulte que cette guerre des partis a toujours pris en France le caractère de guerre civile. De même que l'on vit, du temps de la Ligue et de le Fronde, l'aristocratie lutter à main armée contre la couronne, nous avons vu de nos jours en France toutes les grandes questions de réforme sociale ou de législation constitutionnelle se décider par l'épée. Les journées de Paris sont nombreuses à partir de celles du 14 juillet 1789 et du 10 août 1792.

Depuis que la révolution de 1830 a fait entrer les masses dans les partis politiques, la lutte a grandi dans la mesure de la progression du nombre. Les hommes modérés qui voudraient la resserrer dans les bornes fictives des doctrines constitutionnelles, sont débordés par ceux des extrémités opposées, qui demandent le suffrage universel et se disposent à décider à main armée de l'avenir de la France.

Un cabinet pouvait autrefois, en prenant le caractère du souverain ou celui de son conseil, diriger la politique d'un État, de manière que le peuple n'y avait aucune part. Il y avait un droit public qui réglait les relations internationales ; il y avait un droit pour la guerre comme pour la paix. Tous les gouvernements de l'Europe avaient accepté ce droit public ; la différence des formes de gouvernement ne faisait pas encore exception. L'Angleterre fut le premier pays qui se fit un droit public particulier ; elle modifia le mouvement de ses relations extérieures d'après les nouveaux principes de son gouvernement intérieur. Dès ce moment, ce ne fut plus le roi ou son conseil qui régla la marche politique du pays ; ce fut la constitution de l'Angleterre qui devint la base de cette politique, et l'esprit public du peuple anglais qui devint son droit public. Dès ce moment, le mouvement de la politique extérieure de l'Angleterre devint semblable à celui de son intérieur ; il prit la même direction et les mêmes formes. Sa politique devint à la fois aristocratique et marchande.

Les nations étrangères ne sont le plus souvent que des jetons avec lesquels les ministres anglais marquent leur jeu parlementaire. Mais, pour jouer ce jeu avec avantage, il leur faut des analogues dans les pays étrangers. La propagande constitutionnelle a pour objet de les créer là où ils n'existent pas encore. Aucun homme n'a été plus habile dans ce jeu que lord Palmerston.

Sir Robert Peel, le chef du parti dont lord Palmerston était devenu l'adversaire, avait fondé l'autorité dont il jouissait sur la connaissance profonde qu'il avait du jeu intérieur des grandes institutions constitutionnelles de l'Angleterre. Il ne voulait de pouvoir que celui qui devait lui donner la prépondérance dans le parlement ; il ne voulait de réforme que celle que demanderait, non pas l'intérêt d'un parti, mais l'intérêt bien compris, bien démontré du peuple anglais. Il avait combattu des projets de réforme qu'il regardait comme devant changer l'esprit de pondération de la constitution anglaise. Il avait donné au parti qui l'avait choisi pour chef le titre de *conservatif*, mais conservatif de choses spéciales déterminées ; ce qui n'excluait pas ce mouvement progressif qui doit rester inséparable de toute institution politique, car l'immobilité de la vie serait la mort.

Sir Robert Peel s'opposait de tous ses moyens à l'invasion des nouvelles doctrines démocratiques professées par un parti qui exigeait une réforme électorale et demandait que le nombre des électeurs fût augmenté, que le mode d'élection fût modifié, que la durée septennale du parlement fût abrégée, etc., etc. ; mais il voulait en même temps réunir à l'esprit de conservation de son parti tous les avantages et tous les bénéfices d'une plus grande liberté dans les affaires ; il voulut être à la fois aristocrate politique, libéral industriel. Aucun homme ne peut réunir en lui l'antagonisme de doctrines opposées. Il devait donc, malgré son incontestable habileté, malgré la pureté de ses vues, malgré la véritable philanthropie qui l'animait à travailler au soulagement des classes pauvres (persuadé, comme il l'était, que c'était en même temps travailler à garantir les droits de toutes les autres classes), il devait, dis-je, succomber sous le poids des difficultés d'une pareille entrepise.

Il faut en dire la raison.

La désorganisation des anciens partis a laissé le pouvoir à l'intérieur chancelant, incertain ; l'union des intérêts, qui devrait le donner et le rendre fort, n'existe plus ; l'équilibre a été rompu. Ce n'est plus une

opposition factice et conventionnelle qui se dispute le pouvoir ; ce n' est plus l' ambition de deux partis rangés en ordre de bataille, comme le sont deux armées, qui produit le mouvement politique : de nouvelles forces vives créées par la double augmentation de la population et des richesses sont entrées en lice. Les intérêts le plus importants du pays, profondément divisés entre eux, agitent l' Angleterre tout entière. Les intérêts de l' Église nationale, ceux de l' agriculture et ceux de l' industrie, sont en présence pour se combattre.

Lord Palmerston, plus habile que n' a voulu l' être son rival, a pris position en dehors de cette lutte. Lui, ancien tory, il s'est jeté au travers de cette mêlée, sans y entrer, mais sans la craindre pour lui-même, parce qu'en imprimant à la politique extérieure de l'Angleterre un mouvement correspondant à celui dont il prévoyait le triomphe à l' intérieur, il appuyait sa position ministérielle sur les nouvelles théories du nombre et de l'argent ; théories qui exigent le mouvement : car le nombre qui ne serait pas remué et l' argent qui ne circulerait pas seraient des poids mais ne seraient pas des forces. Le danger consiste à ne pas savoir ou à ne plus pouvoir régler la vitesse du mouvement.

On voit à Londres, dans l' abbaye de Westminster, un monument dont l' inscription porte : *Érigé par le roi et le parlement comme un témoignage des vertus et de l' habileté de William Pitt, comte de Chatam, durant l'administration duquel, sous les règnes de Georges II et de George III, la divine Providence a élevé la Grande-Bretagne à une hauteur de prospérité et de gloire qu' elle n' avait pas connue jusqu' alors. Né en* 1708, *mort en* 1778. Ses biographes y ont ajouté la paraphrase suivante : *Au ministre qui, le premier, a découvert le moyen de faire fleurir l' industrie et le commerce pendant la guerre encore plus que pendant la paix.* Cet acte de reconnaissance du peuple anglais se rapporte à l'époque de la guerre de sept ans, qui paraît avoir donné pour la première fois au peuple anglais le sentiment que la guerre sur le continent ne pouvait que favoriser le développement de l' industrie anglaise et lui donner la supériorité sur les industries étrangères. Ce fut d' ailleurs l' époque à laquelle l' Angleterre brisa, par la conquête du Canada, l' avenir colonial de la France en Amérique.

Les longues guerres de la révolution de France, en donnant plus tard à l' Angleterre l' occasion de conquérir à main armée la suprématie commerciale qu' elle a conservée depuis, ont cependant imposé au peuple

anglais une dette nationale tellement élevée, qu'il lui serait impossible de soutenir une seconde fois une pareille lutte. Sa marche politique a donc été changée. L'état de ses finances lui commandait les économies de la paix, tandis que la possession de la suprématie qu'elle avait acquise par la guerre ne pouvait lui être conservée que par la guerre.

Lord Palmerston a droit à un monument qui dirait que c'est à lui que le peuple anglais doit la solution de ce problème ; car, si la paix règne en Angleterre, il y a eu chez tous les peuples du continent un état de guerre presque continuel.

Est-ce une époque de paix que celle où l'on vit quatre années de guerre civile entre don Pédro et don Miguel ; sept ans de guerre entre don Carlos et les deux reines ? Les soulèvements successifs de l'Italie, qui ont fini par la catastrophe de Charles-Albert, sont-ils un état de paix? Deux années de guerre entre la Pologne et la Russie ; les troubles du grand-duché de Posen, ceux de Cracovie, ceux de la Gallicie, sont-ils un état de paix ? Quel nom donner à la guerre des nationalités en Hongrie et à deux campagnes de guerre civile ? Quel nom donner à la sanglante querelle entre le Danemark et les deux duchés, qui veulent être à la fois réunis et séparés ? Était-ce un état de paix que celui de la confédération germanique, à la fin de l'année 1850, où les hommes de politique aventureuse et les surexcités de bonne foi ne reculèrent que devant la grandeur des préparatifs de la guerre ?

Les sourdes machinations qui tiennent depuis si longtemps les gouvernements et les peuples sur un *qui vive* continuel, impriment-elles à notre époque le caractère d'un état de paix ?

L'Angleterre, dans sa grande lutte, avait fait la guerre avec ses flottes et ses armées dans toutes les parties du monde à la fois. Elle payait des subsides ou prêtait de l'argent aux gouvernements ses alliés. Elle appelait les peuples aux armes en faisant appel à leurs passions. Elle a, depuis la paix, rayé de son budget toutes les dépenses de la guerre ; mais elle continue l'appel aux passions ; elle sait les rendre, pour ainsi dire, permanentes, en les excitant au moyen des questions les plus difficiles de l'ordre social et de l'ordre politique. On en voit les résultats.

Les grands événements n'ont jamais rien de spontané. Les causes qui les produisent doivent nécessairement les précéder. Ce qu'ils ont d'accidentel et d'imprévu, ce n'est que la forme que leur donne le moment de l'explosion.

Depuis l'année 1848, le ministère anglais a, chaque année, saisi l'occasion de l'ouverture du parlement pour féliciter le peuple anglais du calme de son attitude et de la paix politique que le gouvernement savait conserver au milieu des révolutions qui déchiraient le continent.

Le langage du ministère anglais est simple, naturel et candide, comme le serait celui de l'innocence. Cependant nous avons à lui poser une question aussi très-simple et très-naturelle.

Aucun pays n'a été, depuis longtemps, aussi jaloux de son influence que l'est l'Angleterre de la sienne. Aucun ministre n'a non plus, depuis longtemps, donné à l'exercice de cette influence un degré d'activité pareil à celui que lui a imprimé lord Palmerston. Aucun ministre, avant lui, n'avait jamais aussi hautement que lui proclamé la volonté de l'Angleterre d'exercer cette influence. Le parti tory avait pris pour base de sa conduite politique le principe de non-intervention. Les discussions dans lesquelles il s'est engagé avec les puissances du continent ont été amenées par la défense de ce principe, qu'il opposait au droit d'intervention qu'elles réclamaient pour certains cas donnés.

Lord Palmerston a quitté franchement cette politique, qu'il trouvait trop timide pour la fierté de l'Angleterre, trop peu productive pour ses besoins. Il n'a cessé d'intervenir dans toutes les affaires, dans les grandes comme dans les petites, en déclarant cette intervention comme un droit qui appartenait à l'Angleterre.

Pour motiver ce droit, lord Palmerston ajouta à la politique des intérêts celle des doctrines et des principes. L'élasticité de cette politique des principes se prêtait merveilleusement à l'ambition de celui qui voulait se mêler de tout. Là où n'existait pas une question d'intérêts positifs existait, au gré de l'Angleterre, la question des doctrines.

On a donc le droit de poser à l'Angleterre le dilemme suivant :

Ou bien l'influence qu'elle voulait exercer a été nulle; elle n'a rien su prévoir, rien diriger, rien régler ; elle n'a rien atteint de ce qu'elle voulait atteindre ; elle n'a rien empêché de ce qu'elle voulait empêcher ; — ou bien, si, ne voulant pas descendre à ce degré de nullité, l'Angleterre ne recule pas devant l'influence qu'elle voulait exercer et qu'elle a exercée en effet, si elle accuse la résistance qui a été opposée à ses doctrines, à ses conseils, ou les fautes qu'ont faites les gouvernements, comme les causes des révolutions, dans ce cas sa politique aurait éprouvé

une defaite complète ; elle aurait été malhabile, insuffisante à l'œuvre qu'elle entreprenait. Si l'Angleterre ne veut pas, si elle ne peut pas nier la part qu'elle a prise à tous les événements de l'Europe, soit par son influence directe, soit par la prédication de ses doctrines ; si, d'un autre côté, elle soutient n'avoir commis aucune faute, ne s'être trompée dans aucune de ses opérations, il ne reste plus alors qu'une troisième hypothèse : celle qu'elle a voulu tout ce qui arrive.

Lord Palmerston a plus d'une fois déclaré officiellement et confidentiellement que le gouvernement anglais avait pris la résolution de ne faire alliance qu'avec des gouvernements qui professeraient des principes semblables à ceux de l'Angleterre. Telle a été la base de l'alliance de la France et de l'Angleterre, en opposition à celle des trois grandes puissances continentales.

Mais il n'y a entre la nature des gouvernements de France et d'Angleterre d'autre similitude que celle des formes. Les bases de l'ordre social des deux pays sont entièrement différentes.

Le gouvernement anglais repose sur un principe de classification qui n'admet pas celui de l'égalité, et sur un principe d'hérédité qui assigne des bornes étroites à celui de l'élection.

Le gouvernement français exclut, au contraire, le principe de classification et celui de l'hérédité. L'égalité est la base du nouvel ordre social de la France, comme l'élection est la base de son ordre politique.

Il résulte de cette première différence que l'élément aristocratique est celui qui domine en Angleterre et qui gouverne le pays, tandis que l'élément démocratique est le seul qui règne en France.

Il résulte de cette seconde différence que les luttes intérieures constitutionnelles sont décidées en Angleterre par la supériorité de l'intelligence, tandis qu'en France la force seule les décide.

L'histoire le prouve depuis longtemps. Ce fait découle des principes comme une nécessité. Pour qui voudrait mettre en doute cette nécessité, il en est encore une autre preuve dans la manière si différente dont sont conduites les affaire étrangères des deux pays. Depuis que leur alliance les a fait entrer dans les mêmes voies diplomatiques de propagande constitutionnelle, nous avons vu leurs agents conduire les relations internationales dans un esprit semblable à celui du pays qu'ils représentent. Ainsi, pendant que l'Angleterre n'employait que son habileté pour fonder son influence sur la division des partis, on a vu la France toujours prête à

décider les questions de politique constitutionnelle par l'emploi de sa force matérielle.

La France a fait cinq expéditions, pendant que l'Angleterre, tout en paraissant ne se tenir qu'en observation, agissait au moyen de l'action des partis. Elle exerçait de cette manière une influence qui lui mettait en mains des ressorts plus intimes, et qui ne cessait pas, tandis que celle de la France diminuait dès l'instant que cessait l'action de sa force matérielle. Tel a été le cas lors de l'expédition du duc d'Angoulême en Espagne, du maréchal Maison en Grèce, du maréchal Gérard en Belgique et de celle d'Ancône. Il en sera de même de l'occupation de Rome, quand elle aura cessé. La vanité nationale ne manque jamais, en pareil cas, de qualifier d'oppression le secours étranger.

C'est de concert, ou tout au moins avec l'assentiment du gouvernement britannique que la France intervenait ainsi à main armée. L'Angleterre, loin d'y trouver du dommage ou un amoindrissement de son influence, savait, au contraire, ce qu'elle devait y gagner. Pour qui voudrait en douter, qu'on se rappelle qu'elle demandait à Louis-Philippe de faire entrer une armée française en Espagne.

Mais le service rendu est bientôt oublié. Il ne reste dans la mémoire que comme un souvenir d'humiliation pour lequel il a fallu payer. La protection morale, au contraire, apparaît comme un sentiment de bienveillance désintéressée ; la confiance que donne ce sentiment assure l'influence du protecteur ; il n'y a là de dépense pour personne, ni pour le protecteur ni pour le protégé.

Les deux premières des cinq expéditions que je viens de citer ont eu lieu sous la restauration ; les deux suivantes sous Louis-Philippe ; la dernière sous le président de la république. La différence des principes des gouvernements de ces trois époques n'en a produit aucune dans leur manière de procéder. Il y a donc là une cause permanente qui les a dominés. Il doit être utile de s'en rendre raison.

Bien que les principes sur lesquels repose l'ordre social en France et en Angleterre soient diamétralement opposés, il y a toutefois, dans la similitude des formes gouvernementales, un même esprit. On y voit la monarchie sur le trône, tandis que les grands conseils des deux nations sont de constitution républicaine ; la différence est que l'esprit du parlement anglais est aristocratique, tandis que celui des chambres françaises a toujours été démocratique.

La proclamation de la république, en 1848, n'a été que la suite naturelle, inévitable de cette autre proclamation de l'année 1830, prononcée par un homme toujours instrument plutôt que chef de parti, fausse copie d'un modèle qu' il avait vu sans le comprendre, par Lafayette, qui donna la main à Louis-Philippe, pour le faire monter sur un trône entouré d' institutions républicaines. Quand les hommes se comptent, les plus nombreux ne se contentent pas du pouvoir seul, ils en veulent encore le titre; la royauté n'existait plus déjà depuis longtemps; le trône, en 1848, a été mis de côté comme un meuble inutile qui faisait encore obstacle. Cela explique la facilité de l'operation et l'aveuglement de la plupart des hommes qui la préparaient sans le vouloir.

Telle est encore l'erreur de ceux qui demandent au suffrage universel le rétablissement d'une royauté.

L'antagonisme entre le principe monarchique et le principe démocratique est trop hostile pour ne pas être destructeur. Le trône doit périr, ou les conseils doivent devenir monarchiques ou du moins se tempérer par des éléments aristocratiques.

Napoléon avait aussi cru en finir avec la révolution, en fondant son pouvoir sur un simulacre de suffrage universel. L'esprit républicain de France prit, après sa chute, ce simulacre pour un droit de son avenir.

L'aristocratie anglaise, qui gouverne en vertu d'un principe de liberté républicaine, est cependant pénétrée de cet esprit de conservation qui sera toujours le caractère de toute aristocratie. Quand elle gouverne, elle veut conserver l' État; quand elle ne gouverne pas, elle travaille à se conserver elle-même. L'aristocratie anglaise a donc voulu conserver la royauté, quoique le caractère irresponsable qui lui a été donné n'en fasse, pour ainsi dire, qu'un simulacre: simulacre, cependant, qui a quelque chose de sacré; car personne n'ose y porter la main. C'est l'arche sainte.

Les hommes pris en masse ont malheureusement quelque chose de la race des mouches: ils salissent tout ce qu' ils touchent.

Il sera donc toujours important, pour tout le monde, qu' il y ait dans l'ordre social quelque chose sur quoi aucun homme ne puisse se poser.

Le titre de cet écrit demande une explication. Elle vient se placer ici naturellement, et je vais la donner. — Il pourrait, en effet, paraître extraordinaire de placer un nom propre en tête des questions les plus graves des intérêts publics.

Le principe fondamental des théories constitutionnelles est de faire

du prince un être moral irresponsable ; il doit être le représentant de la souveraineté ; sa personne doit être sacrée ; mais le culte qu'on lui porte ressemble à celui des idoles qui représentent la divinité sans en avoir la puissance. Cette puissance, qui est celle de la souveraineté elle-même, ne pouvait pas être annulée ; elle n'a donc été que déplacée.

Les théories constitutionnelles ont donc pris pour base de leur action le principe que, dans l' État, aucun individu ne doit s'élever à un degré de pouvoir assez considérable pour ramener tous les dangers que la position fictive donnée au prince a pour but d'éviter.

Ainsi les dépositaires de l'exercice du pouvoir sont responsables de leurs actes aux assemblées délibérantes dans le concours desquelles réside la souveraineté.

Tout le monde, en Europe, les gouvernements et les peuples se sont demandé comment il se faisait qu'en opposition à un principe constitutionnel fondamental, il fût possible qu'un ministre anglais suivît une marche politique, évidemment arbitraire, puisqu'elle était pleine de contradictions ; évidemment violente, puisque tant de voix s'élevaient pour s'en plaindre, tenant peu de compte des principes, puisqu'elle les proclamait ou les violait à son gré.

Telle est, en effet, la manière dont lord Palmerston a conduit la politique de l'Angleterre. Il faut, pour le comprendre, examiner comment la carrière qu' il a parcourue a pu le rendre propre à jouer un pareil rôle. Il réunit en lui la double nature des deux deux partis qui, depuis deux siècles environ, se disputent alternativement le gouvernement de l'Angleterre. Le mouvement d'oscillation qui devait nécessairement toujours en résulter était plus ou moins rapide, selon la durée du temps que chacun de ces partis conservait le pouvoir. Ce mouvement, se personnifiant dans la double nature d'un seul et même individu, a gagné un degré de vitesse que déterminait la mobilité de son esprit, et qui devait nécessairement prendre le caractère de révolution qui consiste à faire, par des moyens de violence et avant maturité des changements que le temps amène d'une manière plus sûre et plus profitable, quand la sagesse sait les attendre.

Depuis la première révolution de France, l'Angleterre s'était mise résolûment à la tête du mouvement du monde. Elle a été, selon les circonstances, ou force de résistance ou force d'agressiou. Elle s'est mêlée à tous les événements, ou pour les faire naître ou pour dominer ceux qu' elle trouvait sur sa route ; dans tous les cas, pour tirer parti de tous à son

profit. L'Angleterre était enfin sortie victorieuse de sa double lutte; elle avait fini par vaincre à la fois la France révolutionnaire et la France impériale. Louis XVIII, se croyant sage comme Solon à son retour d'Égypte, donnait, aux Tuileries, une constitution de forme anglaise; Napoléon qui, certes, devait sentir ses fautes, dictait des Mémoires, à Sainte-Hélène, pour les effacer de son histoire.

Lors de cette longue époque du pouvoir des tories, lord Palmerston avait occupé quelque temps la place de secrétaire d'État pour le département de la guerre; il a hérité de cette école la grandeur des combinaisons, le courage de l'action, l'art de combattre à la fois ses ennemis par des alliances régulières et par l'excitation des peuples. Tous ces moyens étaient alors employés avec l'intention de raffermir le principe monarchique.

Les whigs, de leur côté, ont, au contraire, dans tous les temps cherché à fortifier leur position par le principe politique qui les établissait partout comme les défenseurs de la liberté des peuples. Ne se sentant pas assez forts en Angleterre pour y lutter contre la couronne, quand elle y était soutenue par le parti sincèrement monarchique, et pour la forcer à leur donner accès au pouvoir, ils ont toujours cherché des auxiliaires au dehors; ce principe a fini par les rendre propagandistes. On trouve des traces de ce double mouvement dans plusieurs des épisodes de la longue guerre contre la France. Il sera utile de les montrer, parce qu'alors les complications de la politique anglaise deviennent plus faciles à comprendre.

Napier, militaire distingué d'une famille whig, dit dans l'histoire qu'il écrivit sur la guerre de l'indépendance d'Espagne (t. Ier, p. 31; traduction française):

« Si Napoléon, en entrant en Espagne, eût pris soin de mettre le peuple et le gouvernement d'abord dans un contact hostile (et combien d'occasions un tel gouvernement n'offrait-il pas pour cela!) au lieu de se montrer arbitre perfide dans une querelle domestique, il aurait été accueilli comme le libérateur d'un grand peuple. »

Voilà le fond de la politique du parti whig. Lord Wellington, au contraire, pendant tout le temps de sa guerre en Espagne, s'est maintenu sur le terrain militaire. L'Espagne était pour lui le champ de bataille sur lequel devait se décider la grande lutte entre la France et l'Angleterre. Il se tint le plus éloigné que possible des intrigues des cortès, qui siégeaient à Cadix. On en trouve des preuves nombreuses dans la publication qui a

été faite de sa correspondance. En voici une (extrait d'une lettre du duc de Wellington au comte Bathurst. Sesaco, 5 septembre 1813, vol. VI, p. 743):

Après avoir parlé du mauvais système des cortès à Cadix, le duc dit dans cette lettre:

« Il est tout à fait impossible qu' un pareil système puisse durer. Ce que je regrette, c' est de devoir être celui qui est destiné à le maintenir. Si j'étais éloigné, il y a une quantité de généraux qui le renverseraient. Ballesteros en avait positivement l' intention, et je me tromperais fort, si O' Donnel, même Castaños, et probablement d' autres n' étaient également prêts à le faire. Si le roi revient, lui aussi renversera toute cette fabrique, s'il a quelque courage. Mais les choses ont été si loin, et ces messieurs de Cadix sont si complétement maîtres de cette assemblée, que je crains fort qu' un nouveau bouleversement ne devienne nécessaire, et je recommande sérieusement au gouvernement britannique de se défendre de la démocratie, et de ne se mêler de rien, tant que le pouvoir sera entre ses mains, excepté de poursuivre la guerre et de s' opposer à l' entrée de l' ennemi étranger. »

Lord William Bentinck était dans ce temps un des hommes d'action influents du parti whig.

Il commandait les troupes anglaises en Sicile ; il y était l' organe le plus accrédité du gouvernement britannique près la cour de Naples, qui s'y était retirée. La Sicile avait un parlement, de fondation normande, qui, malgré toutes les vicissitudes de son histoire, comptait huit siècles d' existence. Cette institution politique fonctionnant dans l' esprit du moyen âge, qui l' avait vue naître, avait toujours été un obstacle au bien-être du pays, bien plutôt qu' un moyen de le développer. Lord W. Bentinck usa de son influence pour introduire dans cette assemblée les idées modernes du parlement de la Nouvelle-Angleterre. Il en résulta la constitution de l' année 1812.

A cette époque les Français n' étaient pas, en Italie, en mesure de pouvoir menacer la Sicile. Une partie de l' armée anglaise qui l' occupait pouvait avec d' autant plus de sécurité être employée ailleurs, que la flotte anglaise qui, depuis plusieurs années, bloquait le port de Toulon, surveillait en même temps les côtes italiennes. Lord Bentinck proposa donc au gouvernement britannique qu' il lui fût permis de faire avec une partie de son armée une expédition sur les côtes orientales de l'Espagne.

On voit par une lettre du duc de Wellington à lord Bentinck que, relativement à la manière de conduire la guerre d'Espagne, ces deux chefs partaient de deux points de vue différents.

L'extrait suivant de cette lettre, prise dans le VIe volume des dépêches du duc de Wellington, suffira pour le prouver.

« *Barcello*, 28 *juin* 1812.

« . . . . . Pour ce qui regarde le secours qui doit advenir à l'Espagne par cette expédition, je suis affligé de voir que vous avez changé d'opinion, depuis que vous avez proposé cette mesure au gouvernement ; et, si je n'espérais pas que le général Maitland, l'état-major, et les autres officiers de l'armée de Sicile, pensent autrement, en voyant de plus près ce qu'ils ont à accomplir et l'effet qui en résultera pour notre lutte, je désespérerais du succès de personnes venant accomplir un service avec une semblable opinion. Mais il n'est pas impossible que mes succès en Castille et ceux du général Maitland sur les côtes orientales ne soient cependant d'aucun secours à l'Espagne ; sur quoi je n'ai rien à dire. C'est un sujet qui doit être pris en considération par les hommes politiques. Comme officier militaire, je ne puis m'occuper d'un plan que pour juger s'il peut avoir un succès militaire quelconque. Mais je vous prie de remarquer que la même observation est applicable, de la part des hommes politiques, non-seulement à chaque plan militaire, mais aux opérations générales de toute guerre, ainsi qu'à l'objet de la guerre elle-même.

« J'ai appelé votre attention sur ce sujet, parce que, d'après moi, vous avez, par vos paroles, et sans en avoir eu l'intention, donné aux ministres du roi une plus grande responsabilité que celle qui leur revient, quant au succès de l'expédition du général Maitland.

« Je suis certain qu'elle réussira ; et, en tout cas, elle sera utile à mes opérations. Tout en en désirant le succès, je puis cependant vous assurer que pour cet objet seul je ne conseillerais pas d'exposer la réputation du général Maitland ni la sûreté de ses troupes. »

Cette dépêche prouve que lord Bentinck faisait entrer de la politique dans ses projets militaires, et la sévérité de la rédaction prouve, de plus, que cette politique n'était pas conforme à celle du ministère britannique.

Mais retournons en Sicile. Là, nous en trouverons des preuves encore plus évidentes.

Napoléon était en 1812 à l'apogée de sa puissance. Quoique la résistance que lui opposait l'Angleterre s'accrût dans une mesure égale au progrès de son élévation, aucun Anglais ne pouvait cependant avoir la prévision d'un triomphe aussi prochain que celui que lui préparait l'expédition de Russie. Aussi le gouvernement anglais, encouragé par les succès qu'il avait obtenus en Espagne et en Portugal, travaillait-il à faire entrer les Italiens dans cette lutte de réaction du peuple contre l'oppression de la France. C'est en Sicile que devait être essayé le levier destiné à soulever l'Italie. Lord Bentinck reçut donc l'ordre de quitter les rivages de l'Espagne où sa coopération avait d'ailleurs été de peu d'utilité. Il ramena son armée à Palerme.

Une légion italienne avait été formée en Sicile. Elle était composée en partie de prisonniers faits en Espagne sur les troupes italiennes, et commandée principalement par des officiers de l'ancienne armée piémontaise. Cependant l'Italie était tenue en obéissance par l'armée napolitaine, dans le midi ; par celle du royaume d'Italie, dans le nord. Les désastres mêmes de l'armée française en Russie n'y avaient fait voir aucun symptôme d'insurrection. Murat et le vice-roi vinrent y reprendre la direction des affaires et le commandement des troupes. Ils trouvèrent toutes les populations dociles à leur voix.

Murat, qui regagnait de l'importance par cette position, en profita pour négocier avec l'Autriche une paix séparée, à laquelle acquiesça l'Angleterre ; de manière que n'ayant plus à craindre pour la Sicile, lord Bentinck pensa à faire une expédition dans le nord de l'Italie. L'entreprise était tardive. L'époque où elle eut lieu, au mois de mars 1814, la rendait militairement inutile. D'autres événements et d'autres champs de bataille avaient décidé la question entre l'Europe et Napoléon. Mais lord Bentinck profita de l'occasion pour donner à la position qu'il faisait prendre à l'Angleterre, en Italie, la couleur politique de son parti.

Il adressa aux Italiens une proclamation datée de Livourne, 14 mars 1814, pour les appeler aux armes. Il leur parlait au nom de l'Angleterre seule. Elle se terminait ainsi :

« L'Italie seule doit-elle rester sous le joug ? Seuls, entre tous les peuples, les Italiens doivent-ils porter les armes contre leurs frères, pour un tyran, pour l'asservissement de leur patrie ? Italiens, ne tardez pas plus longtemps. Soyez Italiens. Toi, surtout, armée d'Italie, le sort de ta patrie est entre tes mains. Soldats d'Italie, nous ne vous appelons pas

pour venir à nous ; nous vous appelons, pour que vous fassiez valoir vos droits et que vous recouvriez votre liberté. Si vous nous demandez, nous viendrons. Nos efforts réunis tendront à ce que l'Italie redevienne ce qu'elle fut dans ses plus beaux jours ; ce que l'Espagne est aujourd'hui. »

(Voy. cette proclamation au tome II du *Recueil des pièces officielles*, par Schœll, p. 177.)

La légion italienne, débarquée à Livourne, faisait appel aux Italiens, par ses drapeaux, qui portaient les mots : *indépendance italienne*, entourés de lauriers et d'emblèmes de liberté.

Le comte de Bathurst, par une dépêche en date de Londres, le 28 décembre 1813, disait à lord William Bentinck : « J'ai l'honneur de vous transmettre quelques renseignements qui me sont parvenus sur les dispositions des habitants de Gènes et du Piémont, ainsi que sur le dénûment où l'ennemi se trouve dans ce pays. . . . . .

. . Si l'état des forces que vous commandez le permet, vous y enverrez un détachement de troupes, et les suivrez bientôt vous-même ; supposé que la situation de la Sicile vous permette de vous éloigner si longtemps de ce royaume. Le principal objet serait l'occupation de Gènes, ou au moins des deux forts qui commandent l'entrée du port.

« Pourvu que ce soit manifestement avec l'entier concours des habitants, *vous pourrez prendre possession de Gènes au nom et pour le compte de Sa Majesté Sarde.* »

Ainsi, trois mois avant la fin de la guerre, car c'est le 31 mars 1814 que les armées alliées entrèrent à Paris, le gouvernement anglais exprimait la volonté de réunir l'ancien état de Gènes au Piémont.

Lord Bentinck venait d'occuper Gènes. Les Français, trop faibles, en avaient évacué toute la rivière. Les habitants n'avaient opposé aucune résistance. Sa Seigneurie y avait institué un gouvernement provisoire.

Lord Castlereagh lui écrivait alors : « Quant à l'arrangement que Votre Seigneurie a fait pour le gouvernement provisoire de Gènes, vous adopterez telles mesures qui puissent lui concilier l'affection du peuple ; mais vous éviterez de parler de l'ancienne forme de gouvernement en termes qui puissent causer des illusions ; car il se pourrait que des considérations dictées par l'intérêt général fissent adopter un autre système. »

Cependant lord William Bentinck écrivait en date de Gènes le 27

avril 1814 à lord Castlereagh que, les habitants et le commerce lui ayant exprimé le vœu unanime des Génois de reprendre leur ancien état et réclamant l'appui de la Grande-Bretagne, il avait, en date du 26 avril, donné une proclamation, dont voici les trois premiers articles.

Il déclare :

1° Que la constitution des États de Gènes, telle qu'elle existait en 1797, est rétablie avec les modifications que le vœu général, le bien public, et l'esprit originaire de 1576 paraissent exiger ;

2° Que les modifications organiques, avec la manière de former les listes des citoyens éligibles, et le grand et le petit conseil, seront publiées aussitôt que possible ;

3° Qu'un gouvernement provisoire, composé de treize membres et partagé en deux colléges, comme anciennement, sera incessamment proclamé, et continuera ses fonctions jusqu'en janvier 1815 ; époque à laquelle les deux colléges seront portés au nombre prescrit par la constitution.

Enfin, par le sixième et dernier article, lord Bentinck nommait treize sénateurs et les déclarait élus pour former le gouvernement provisoire de l'État de Gènes. Il invitait et exhortait tous les habitants de toutes les classes et conditions à leur prêter assistance et à leur être obéissants.

Cette proclamation était signée :

« Donné à mon quartier général de Gènes, le 26 avril 1814. W. Bentinck, commandant en chef. »

Tandis que ces faits se passaient en Italie, les plénipotentiaires anglais adhéraient aux conditions du traité qui fut signé à Paris, le 30 mai 1814. Presque au moment où lord Bentinck revenait de reconstituer, de son chef, l'ancien État de Gènes, le gouvernement britannique stipulait son annexion au Piémont, et la dépêche de lord Bathurst, du 28 décembre 1813, citée plus haut, autorise à dire que l'initiative de cette dispotion venait de l'Angleterre.

Pendant tout le temps qu'avait duré l'occupation française en Italie, le roi de Sardeigne, retiré à Cagliari, y avait vécu sous la protection de l'Angleterre. En remettant Gènes aux mains d'un souverain dont l'Angleterre avait fait son allié, elle prenait, pour toutes les éventualités, une position maritime utile à tous ses intérêts. C'était donner à la fois au Piémont un gage de l'intimité de son alliance et la certitude du

secours. L'Angleterre victorieuse réintégrait les deux rois de Naples et de Sardaigne dans leurs États, et cette réintégration se faisait alors dans un esprit de restauration monarchique. Cependant les germes d'indépendance et de liberté italienne déposés par lord Bentinck, en Sicile, à Livourne, à Gènes, ont été développés plus tard par le parti whig, dont il était alors l'organe. Ces germes avaient pris racine dans le nouveau parlement qu'il lui avait donné.

La Sicile, depuis cette époque, a toujours été pour Naples un embarras et souvent un danger; les derniers événements de l'Italie l'ont prouvé plus encore que tous ceux qui les avaient précédés. La cause d'une agitation qui se renouvelle sans cesse provient de l'ignorance des Siciliens sur leur propre situation.

Parce qu'à l'époque d'une prospérité qui est sans égale dans leur histoire, ils étaient séparés de Naples, ils croient qu'il suffirait de ramener cette séparation pour retrouver la même prospérité. Ils sont donc, pour ainsi dire, en conspiration permanente contre Naples. D'anciennes haines ajoutées à des regrets sans mesure maintiennent allumé ce foyer de conspirations politiques, plus dangereux pour la Sicile que ne l'est aujourd'hui le vieux foyer de l'Etna.

Il faut, pour être juste envers tout le monde, retracer quelques souvenirs de cette époque.

Lorsque dans l'année 1806 l'expédition anglo-russe qui s'était faite dans le royaume de Naples, fut obligée de l'abandonner, les troupes anglaises de cette expédition, au nombre de six mille hommes, se retirèrent en Sicile. Ils occupèrent ce pays jusqu'au retour du roi de Naples dans ses États, c'est-à-dire pendant dix années. Elles s'y étaient successivement accrues jusqu'à y former une armée de dix-sept mille hommes. Les troupes siciliennes, fortes de dix mille hommes, étaient soldées par l'Angleterre, qui de plus, payait à la cour de Naples un subside annuel considérable.

La flotte qui bloquait Toulon tirait la plus grande partie de ses approvisionnements de la Sicile; cinquante bâtiments de transport, toujours prêts à mettre à la voile pour le service de l'armée anglaise, étaient sans interruption présents dans les ports de la Sicile. Les Anglais dépensèrent alors plus d'un million des livres sterling pour mettre les places de la côte en état de défense. L'attitude, toujours menaçante de l'armée française dans le royaume de Naples, commandait cette précau-

tion. Ils avaient organisé une légion italienne forte de quatre régiments, dont une partie des objets d'équipement étaient fabriqués sur les lieux.

L'Angleterre a donc pendant dix ans jeté en Sicile des sommes immenses sans exiger aucun sacrifice de ce pays, où son armée payait toutes les dépenses à des prix que les circonstances rendaient très-élevés.

Ces avantages, déjà si considérables, n'étaient pas les seuls.

Le système continental fit alors de Malte et de la Sicile, pendant plusieurs années, le grand entrepôt du commerce de l'Angleterre pour la Méditerranée, pour l'Adriatique et pour les Échelles du Levant; direction par laquelle il pénétrait alors dans l'Europe centrale.

La Sicile fournissait à l'approvisionnement de ces nombreuses flottes marchandes; elle pouvait associer ses capitaux à des spéculations qui donnaient des profits considérables et toujours certains, car ce commerce se faisait sans rivalité sous la protection des nombreuses croisières anglaises.

Cette prospérité ne tenait qu'à des conditions passagères: la paix vint les détruire toutes; la cour rentra à Naples; l'armée anglaise, et même une partie des troupes siciliennes, quittèrent la Sicile. Le commerce, rentré dans des voies régulières, ne laissa plus à cette île que les ressources de sa propre industrie, bien faible pour résister à la concurrence trop voisine de Malte.

Les Siciliens n'ont cessé depuis d'attribuer leur prospérité d'alors à l'influence des idées anglaises, à la constitution Bentinck, et surtout à leur séparation d'avec Naples. Ils ne pensèrent pas que c'était son armée et non pas son parlement qui faisait alors la richesse de la Sicile. Les Anglais, depuis cette époque, sont donc toujours restés populaires en Sicile; et, il faut être juste, ce n'était pas à eux à repousser cette sympathie; c'était aux Siciliens eux-mêmes à mieux apprécier leur situation. Des événements postérieurs à cette époque leur avaient toutefois donné lieu de croire que l'Angleterre leur devait protection. Ils prirent un sentiment d'honorable délicatesse du ministre anglais pour la preuve d'une obligation que l'Angleterre aurait eu à remplir envers la Sicile. Il pourra encore être utile de signaler le fait suivant pour mieux faire comprendre comment les Siciliens rattachaient aux intrigues politiques auxquelles ils n'ont cessé de se livrer, un espoir qu'ils croyaient fondé.

Jusqu'à la révolution de Naples de 1820, rien n'avait affaibli la confiance qu'avaient les Siciliens d'être encore en possession de la con-

stitution qui leur avait été octroyée l'année 1812. Bien que depuis cette époque le parlement n'eût pas été convoqué, le roi n'avait cependant manqué en rien à ses engagements, car la convocation du parlement n'était obligatoire pour le roi que dans le cas où le gouvernement demanderait au pays des impositions plus élevées que celles qui avaient été consenties par le parlement de 1812. Or, comme à cette époque la situation si prospère de la Sicile avait donné la base de ces impôts, il en résultait la conséquence que jamais le roi ne se trouverait dans l'obligation de convoquer le parlement. La richesse de la Sicile ne pouvait que diminuer. En effet, on la vit bientôt solliciter la diminution de charges qu'elle ne pouvait plus supporter. Ce devait être un acte de munificence pour lequel le concours du parlement n'était pas nécessaire.

Quand arriva la révolution de 1820, la Sicile prit les armes pour son propre compte, voulant profiter de l'occasion pour se séparer de Naples. Le parlement révolutionnaire qui venait de s'y constituer envoya donc une armée en Sicile, pour la ramener à l'obéissance et lui imposer le statut espagnol, promulgué comme constitution du royaume de Deux-Siciles.

L'intervention armée, faite au nom des trois cours continentales, ayant remis le roi sur son trône, l'organisation politique qui avait été donnée en 1816 au royaume fut rétablie. Mais la Sicile, qui s'était révolutionnée, perdit la réserve qui avait été faite en sa faveur dans cette organisation de 1816. Elle se plaignit alors à l'Angleterre, et lui dit que, si lord Bentinck n'avait pas changé son ancienne constitution autant qu'il l'avait fait, jamais le roi de Naples n'aurait enlevé à la Sicile son ancien parlement ; que l'Angleterre avait donc l'obligation d'intervenir, afin que, d'une manière ou de l'autre, cette ancienne forme de franchise et de liberté lui fût rendue.

La position du ministère anglais était délicate; placé comme il l'était entre l'abus qu'avait fait lord Bentinck de la présence de son armée, pour donner à la Sicile une constitution qui était contre le vœu du roi et de son gouvernement, comme ne l'avait que trop prouvé la transportation violente de la reine Caroline, et le reproche des Siciliens d'y avoir perdu toutes leurs libertés. Quoique n'ayant aucun titre diplomatique pour intervenir, le ministère anglais ne refusa cependant pas ses bons offices aux Siciliens.

Le cabinet anglais s'adressa donc aux cabinets des trois cours in-

tervenantes; leur demandant d'user de leur influence sur celui de Naples, afin d'obtenir que Sa Majesté Sicilienne laissât la Sicile dans la position où l'avait mise l'organisation de 1816.

Les trois cours, qui attachaient une haute importance à retenir celle d'Angleterre dans les rangs de leur alliance et qui ne demandaient pas mieux que de lui faciliter les moyens d'y rester, engagèrent le roi de Naples à rétablir la Sicile dans la position où elle était avant la révolution de 1820, en passant par-dessus cet événement.

Le roi Ferdinand répondit que la révolution avait changé tous ses rapports avec la Sicile; qu'elle avait fait de l'existence d'un parlement un symbole révolutionnaire, et qu'au moment où il avait été forcé de supprimer celui de Naples, il lui serait impossible de rétablir celui de Palerme; que ce serait jeter de nouveau le trouble dans tous les esprits. Cette démarche n'eut donc point de résultat. Le roi ne voulut pas renouveler la réserve qu'il avait donnée en 1816; il ne voulut rien dire qui pût autoriser la Sicile à croire qu'il lui conservait son parlement.

Les Siciliens, ne sachant pas comprendre ou feignant de ne pas comprendre la conduite du ministère anglais, y virent une preuve de l'obligation qui liait l'Angleterre envers la Sicile. Ils en firent une question d'honneur pour l'Angleterre, à laquelle il ne fallait que donner une meilleure occasion. Aussi vit-on la Sicile se soulever de nouveau en 1848. Les Napolitains ayant été expulsés de Palerme, la constitution de 1812 fut remise en vigueur, le parlement rassemblé, et la protection de l'Angleterre demandée comme un droit.

La fidélité de l'armée et de la marine napolitaine donna au roi de Naples les moyens de soumettre encore une fois la Sicile.

Lord Palmerston ne voulant pas rester dans le cercle vicieux où les Siciliens s'efforçaient de retenir l'Angleterre, et voulant aussi peu se laisser entraîner que donner des motifs d'accusation contre lui, se décida à faire cesser une intrigue qui se déguisait sous l'apparence d'un droit.

Dans les papiers soumis au parlement, on trouve une dépêche adressée à lord Normanby, ambassadeur à Paris, en date de Londres, 13 janvier 1848, dont voici la teneur (traduction de l'anglais):

« Mylord,

» Des bruits ont circulé dernièrement sur ce que la constitution

donnée aux Siciliens en 1812 aurait été garantie par le gouvernement britannique. Je crois bien faire en informant Votre Excellence que la correspondance du ministère des affaires étrangères avec la Sicile, dans les années 1811-1812, lorsqu'il s'agissait de la révision de la constitution de cette île, et dans l'année 1813, après que cette constitution avait enfin été sanctionnée par le roi, ne fait mention d'aucune proposition de garantie de la part de la Grande-Bretagne; cette garantie n'ayant été ni demandée ni offerte; de même que cette constitution, sanctionnée par le roi des Deux-Siciles, en février 1813, ne parle également d'aucune garantie qui aurait été donnée.

» PALMERSTON. »

Cette franche déclaration doit, une fois pour toutes, mettre fin à l'opinion qu'on avait rendue populaire en Sicile, qu'une révolte contre Naples avait le droit de compter sur l'appui de l'Angleterre.

On trouve dans les actes du congrès de Vienne (voy. le *Recueil des pièces officielles* par Schœll, t. VII, p. 314-378) une série de pièces relatives à la ci-devant république de Gênes, lesquelles prouvent qu'il n'a pas été facile à l'Angleterre de sortir de la fausse position où l'avait placée la conduite arbitraire de lord Bentinck à Gênes, après qu'il se fut emparé de cette ville.

Quand on voit qu'il a suffi de l'action d'un seul individu, opposée à celle de son gouvernement, pour donner alors à toute l'Italie la direction politique qui la tient agitée depuis quarante ans, on comprendra quelle influence doit exercer un cabinet, quand même il se bornerait à ne donner, au mouvement des peuples, que l'appui moral de la profession des mêmes principes.

L'année 1847 nous a donné ce nouvel exemple en Italie. L'influence qu'a exercée à cette époque lord Minto sur l'Italie se rattache à des événements d'une trop haute importance, pour que le souvenir puisse en être déjà effacé. Homme considérable du parti whig, il a été fidèle aux traditions politiques de ce parti. Son influence devait être d'autant plus grande qu'il était membre du cabinet. Son voyage de touriste a été le sujet de vives interpellations dans le parlement. Sa constante réponse à toutes les questions fut une simple dénégation. Le cabinet répondit qu'il n'était pas responsable des actions d'un voyageur; que lord Minto avait fait avec sa famille, en Italie, un voyage de santé et d'agrément. Mais en niant une coopération officielle, on s'applaudissait qu'un Anglais, agissant comme in-

divido, eût pu mériter à ce point la confiance des princes, des gouvernements et des peuples de l'Italie.

Cependant le cours des discussions qui ont eu lieu en 1850, sur la question religieuse, a mis au jour une déclaration contraire de lord Minto.

Voici le fait tel qu'il a été consigné dans la presse anglaise :

Le révérend E. Wilmot, vicaire de Kenilworth, ayant écrit à lord Minto pour lui demander d'être autorisé à contredire l'assertion faite par les journaux, « qu'il aurait fait connaître à Rome, de la part du gouvernement anglais, que, si le pape prenait la résolution de nommer des évêques en Angleterre, le gouvernement n'y mettrait aucune opposition, » reçut de lord Minto la réponse suivante :

« *Minto*, 1er novembre 1850.

» Monsieur,

» Je regrette beaucoup que la réserve nécessairement imposée à ceux qui ont des devoirs diplomatiques à remplir ne me permette pas d'entrer dans des explications auxquelles je ne suis pas autorisé, sur des sujets qui se rattachent à ma mission en Italie, et qu'autrement j'aurais été très-empressé de vous donner. J'ose espérer cependant que l'expérience récente du peu de confiance qu'il faut accorder aux assertions qui viennent de pareille source vous engagera à ne pas donner si facilement crédit à l'insinuation que j'aurais été consulté sur un plan quelconque d'organisation de l'église catholique dans ce pays et que je l'aurais sanctionné.

» MINTO. »

(Extrait de l'*Atlas*.)

Quoi qu'il en soit de cette contradiction, ou plutôt à cause de cette contradiction, l'observateur doit s'en tenir aux faits. Or, l'ingérence de lord Minto dans les affaires de l'Italie, dans les années 1847 et 1848, a été de notoriété publique.

Lord Palmerston avait, par la déclaration citée plus haut, coupé court à l'ancienne intrigue sicilienne, qui se perpétuait comme une tradition depuis l'année 1812.

La révolution de Naples de 1847 et la révolte de la Sicile vinrent donner à l'activité de lord Minto un nouveau point de départ. La politique whig, fidèle à tous ses antécédents, en prit possession.

Le cabinet anglais peut avoir eu des raisons particulières d'être hostile à l'Autriche. Ces raisons peuvent avoir été plus ou moins secrètes, obscures, ou passionées, peu importe. Quand une cause générale et placée

plus haut suffit à l'explication des événements, il n'est pas digne de l'histoire de s'arrêter à la recherche des causes secondaires. Les petites dimensions ne vont pas à de graves sujets. Un coup d'oeil rétrospectif sur le caractère de la politique du parti whig nous suffira pour comprendre celle que lord Palmerston a suivie en Italie.

L'alliance de l'Angleterre avec la France était la base du système politique qui avait donné en Angleterre le pouvoir au parti whig; c'était le nouveau principe de l'union de deux grands peuples, dont la rivalité avait suscité des guerres qui ont duré des siècles, alliéa aujourd'hui dana un même aystème moral, qui le maintenait au pouvoir: ce système était celui d'un développement progressif, d'après des principes de plus grande liberté et surtout d'un partage plus égal de cette liberté entre toutes les classes.

Car, il faut bien le remarquer, ce n'est pas le principe de liberté qui a gagné plus de force en Angleterre; ce n'est que la manière dont la liberté est placée qui a changé; et c'est ce changement qui distingue le parti whig du parti tory.

En France, la liberté était nouvelle. Les idées qui la firent naître la donnèrent à ceux qui venaient de la conquérir, c'est-à-dire aux classes moyennes. Le parti whig se trouvait placé sur le même terrain politique que la France; car son principe est précisement d'étendre aux classes moyennes la liberté, dont la plus grande part était l'apanage de l'aristocratie seule. En effet, l'ont vit la révolution de 1830, qui rétablissait l'empire des principes de la révolution de 1789, que la restauration avait essayé de combattre, faire sortir les tories du pouvoir pour y faire entrer les whigs.

Depuis cette époque, la paix générale de l'Europe fut différentes fois menacée. Il ne suffit pas, en effet, de vouloir la paix pour qu'elle puisse être maintenue. Il y a pour tout ce qui est des conditions nécessaires d'existence. Il y a donc aussi des conditions sans lesquelles la paix ne peut pas durer. La première de toutes est le caractère de fixité qui convient à la politique des grands États. Cette fixité ne peut sans doute pas être absolue. Aussi la politique doit-elle tenir compte de tout ce qui arrive. Elle doit se modifier d'après les modifications que subissent les États, par suite naturelle de leur développement, malheureusement plus souvent encore, d'après les changements qu'amènent les passions, l'ignorance, ou l'inhabilité des hommes. Mais changer de direction sans motif suffisant et passer

d'un système d'alliance à un autre système qui lui est opposé, comme le fait un de ces transfuges vulgaires qui changent de drapeaux par humeur, telle, en vérité, ne doit pas être la politique d'un grand État. Car il n'y a pas de main d'homme assez forte pour jouer impunément avec des poids pareils à ceux des nations, et pour les déplacer au gré de ses passions, ou pour servir des intérêts fugitifs et passagers.

L'histoire n'a tant de guerres à raconter qu'à cause de l'extrême versatilité avec laquelle la politique des États a presque toujours été conduite. On a trop souvent ajouté à l'opposition naturelle et légitime des intérêts la mobilité des résolutions.

Il y eut, il est vrai, pendant plusieurs siècles, en Europe, deux éléments fixes qui en ont dominé la politique : c'était la rivalité de la France et de l'Angleterre, et simultanément celle de la France et de l'Autriche. Il y avait donc dans cette double rivalité un principe d'alliance naturelle entre l'Angleterre et l'Autriche.

Si les États eussent été constitués alors comme ils le sont aujourd'hui, il y aurait eu dans la fixité de cette position un principe de repos.

Mais la suprématie des grandes puissances n'était pas établie. Les États de second ordre étaient relativement plus forts, plus influents. Il y avait alors plutôt la prépondérance que donnent les alliances qu'une puissance positive. Ces temps étaient donc ceux des intrigues politiques. Les États secondaires étaient tour à tour attirés vers les pôles opposés. Ils se complaisaient dans ce jeu où ils cherchaient et trouvaient des profits. La versatilité naturelle des États de second ordre détruisait donc le principe de paix qui aurait pu se trouver dans la fixité politique des grands États. Il n'y avait jamais d'équilibre possible entre des forces dont des parties considérables changeaient à tout moment de position.

La paix n'était pas possible quand les États d'Italie prenaient tantôt le parti de la France, tantôt celui de l'Autriche, et quand la France trouvait à chaque instant de nouveaux auxiliaires en Allemagne.

Il y avait à cette époque de vastes territoires qui n'avaient encore aucune importance politique. L'histoire n'avait pas encore, pour ainsi dire, passé l'Elbe. Son mouvement se concentrait entre l'Italie, l'Espagne, la France, l'empire d'Allemagne et l'Angleterre. Il était plus facile d'en saisir toutes les combinaisons.

On reconnaît, dans cette histoire ainsi concentrée, que c'était le mouvement des petits États qui rendait la fortune des grands États incertaine,

flottante, et qui prolongeait des luttes dont les proportions étaient trop changeantes pour amener des résultats.

Il y avait cependant alors encore d'autres raisons qui rendaient les guerres plus fréquentes et plus longues. Le métier des armes, moins bien réglé qu'il ne l'est aujourd'hui, avait conservé quelque chose de ce caractère d'aventure individuel qu'il avait eu à l'époque des temps de la féodalité. Des esprits turbulents, ambitieux, ou simplement excités par un désir de gloire ou d'argent, ont souvent allumé des guerres que l'intérêts des États n'aurait pas exigées.

Les États eux-mêmes se trouvaient alors, pour ainsi dire, dans un état de formation. Il y avait un travail d'agglomération entre les parties homogènes auquel s'opposaient les droits d'ancienne possession.

Tous ces éléments peu réglés faisaient naître des questions pour la solution desquelles manquait un esprit de justice et d'habileté qui n'était pas de ces temps. Les passions étaient plus ardentes, les caractères moins assouplis. La main sur la garde de l'épée, était toujours prête à la tirer, et la guerre se trouvait facilement au bout de questions qui n'en valaient pas la peine, sans jamais indemniser aucune des parties des maux qu'elle leur causait. Il existe aujourd'hui un mouvement moral qui a soumis les individus à son action, qui les entraîne malgré eux ou qui les fait tomber devant un intérêt général.

Il en est de même des États de second ordre. Ils sont trop faibles pour supporter le mouvement moral que donne le double principe de la liberté et de la publicité. Ils ne peuvent que devenir des satellites obéissants.

Les lancer comme des espèces de guérillas pour harceler des voisins plus puissants qu'eux, les engager dans une lutte inégale sans les soutenir, n'est-ce pas les vouer à une destruction certaine ou à l'humiliation de ne devoir leur existence qu'à la modération d'un vainqueur ?

Le cabinet whig, allant du petit au grand, veut faire à la politique générale l'application des principes qui lui ont donné le pouvoir en Angleterre. De même qu'il l'a fondé sur son alliance avec les classes moyennes par les avantages qu'il leur fait; de même il veut donner pour base à son influence politique la protection qu'il accorde aux États secondaires. Mais si cette politique, qui est celle d'un autre temps, et que je n'hésiterai pas à qualifier de retrograde, est dangereuse pour tout le monde, elle l'est en premier lieu pour ces États eux-mêmes.

Il y a contradiction manifeste dans la marche politique du parti

whig. L'exagération de la propagande constitutionnelle de ce parti compromet sans cesse l'existence de petits États, trop faibles pour supporter les secousses périodiques inséparables d'une forme de gouvernement comme celle qu'on voudrait leur faire adopter. Il voudrait pourtant les grouper autour de soi, pour les opposer aux grand États, dont il craint la puissance, et qu'il a le désir d'affaiblir. Il croit y parvenir par le principe d'agitation qu'il veut leur inoculer; mais il se trompe. L'agitation détruit les corps trop faibles pour lui résister; tandis qu'elle fait grandir ceux qui sont assez forts pour se l'assimiler et se la rendre homogène.

Le ministère anglais ne sent-il donc pas que le principe d'agglomération, de concentration de tous les genres d'affaires dont l'Angleterre est le siége principal s'applique inévitablement aussi à la marche politique des États? N'est-ce pas une loi toute simple, toute naturelle, quand on met à la fois en mouvement tout le monde, petits et grands, que le mouvement de plus forts écrase les plus faibles, sans même que la volonté y soit pour rien? Loin donc de lancer les petits États dans une arène où ils doivent se perdre, quand on veut les protéger, le seul moyen qu'on en ait serait, au contraire, de les calmer, de les tranquilliser et de leur laisser prendre un mode d'existence mieux approprié aux dimensions étroites de leurs territoires.

On est militairement trop habile en Angleterre pour ne pas savoir y calculer la faiblesse stratégique de la configuration physique de l'Italie, comparée à celle des deux grands États ses voisins. Je répéterai ici ce que j'ai eu occasion de dire ailleurs, que ce ne fut pas un simple caprice, ou le désir d'avoir une capitale d'un site plus beau et d'un air plus salubre qui fit prendre à Constantin la résolution de sortir de l'Italie pour aller établir le siége de l'empire sur le Bosphore. Constantin venait de quitter les rivages britanniques, il connaissait la Gaule, les Francs et les Germains; il savait quel degré d'organisation militaire ces peuples avaient déjà su s'approprier. Quand il eut à défendre l'empire dont il venait de s'emparer, stratégiste habile, comme l'étaient les Romains, il reconnut que l'Italie ne présentait aucun des moyens qui eussent été nécessaires pour résister à l'invasion prochaine des barbares. Il l'abandonna. Que s'est-il passé depuis ces quatorze siècles, qui ait changé la position de l'Italie? N'est-elle pas une grandeur immuable, bornée comme elle l'est par la mer et les Alpes? Et les peuples ses voisins, barbares alors, ne

sont-ils pas devenus civilisés, comme aussi plus nombreux, plus riches de tout ce qui fait la force de nations ?

La grandeur de l'Italie n'a jamais pu être que relative. C'est la tromper que de lui en présenter sans cesse le souvenir comme un phénix qui pourrait renaître de ses cendres.

On avait cru dans plus d'un endroit, comme on l'écrivait en Allemagne, comme on le désirait en Italie, que l'empire d'Autriche allait tomber en dissolution ; que son expulsion de l'Italie se ferait, pour ainsi dire, d'elle-même, par la seule force des choses ; que, si, pendant ce temps, Londres continuait à dominer Paris, l'Angleterre pourrait alors régler les destinées de l'Italie, comme cela conviendrait le mieux à sa politique et à ses intérêts.

Les batailles gagnées ont assuré le triomphe matériel de l'Autriche; mais, seules, elles n'auraient pas suffi pour lui donner la prépondérance qu'elle exerce aujourd'hui en Italie. Le vice capital de la politique suivie par le cabinet whig y a contribué davantage encore. Ce vice consiste dans un système d'excitation, qui manque à la fois de but et de soutien. Il n'y a pas de but ; car un objet qui ne peut s'atteindre n'est pas un but. Une Italie unitaire, indépendante, est un rêve. Une Italie forte, indépendante, divisée en petits États, est un autre rêve.

Ce système d'excitation manque de soutien ; car un appui moral ne suffit pas au peuple que l'on excite à prendre les armes.

L'Autriche, depuis l'année 1815, n'a pas prétendu une seule fois régler les affaires de l'Italie à elle seule. Elle a toujours cherché à s'entendre avec les puissances qui, par leur position, avaient un intérêt direct à s'en occuper. La base de cette politique est très-simple. Elle découle du principe que l'indépendance des États secondaires et, plus encore, celle Etats de des troisième ordre, ne peut etre assurée que par le concert des grandes puissances. Chercher la garantie de cette indépendance dans la lutte des faibles contre les forts, c'est évidemment une erreur.

La série des faits qui viennent d'être exposés et les observations qui les accompagnent doivent suffire pour prouver que, plus les études que l'on fera sur le mouvement social de notre époque seront profondes, plus aussi on verra clairement combien sont encore incertains les principes qu'on veut donner pour base aux États modernes.

Les principes constitutifs sur lesquels les anciens États avaient re-

posé pendant si longtemps sont abandonnés, ou ils ont été modifiés dans une mesure tellement inégale, qu'il en est résulté une anarchie complète dans les idées et un grand trouble dans les États eux-mêmes. Ils ne sont plus d'accord sur rien. Personne ne sait plus régler ni son esprit, ni ses intérêts. Ce que l'on tient pour vrai dans un pays passe pour être faux dans un autre. Or, quand la vérité manque d'une base commune, la justice en manque également. De sorte que l'on voit la même action être punie comme un crime dans un endroit, tandis qu'on la récompense comme une vertu dans un autre.

Les hommes politiques de notre temps se livrent souvent à des idées abstraites qui les éloignent de la vérité ou qui du moins ne donnent à personne la certitude que leurs conclusions soient vraies. Il faut aujourd'hui, pour se préserver de l'erreur, suivre un ordre de raisonnement plus serré.

La base de toute institution doit nécessairement se trouver dans l'homme. Tout homme, comme être individuel, doit choisir un principe qui serve de régulateur à sa vie. Il doit en être ainsi, parce qu'un homme seul ne peut pas réunir en lui les éléments si complexes de la nature humaine.

Il en est autrement d'un peuple qui, par le mode de son existence collective, renfermera d'autant plus en lui-même tous les éléments divers de la nature humaine, qu'il sera plus nombreux.

Les institutions qui ne tiendraient compte que de l'individu, ou qui, faisant abstraction de l'individu, ne tiendraient compte que de tel peuple, ne parviendraient donc pas à fonder un ordre social susceptible de durée.

Puisque l'homme est d'une nature composée, les institutions destinées à le régir doivent être également composées. Elles doivent renfermer en elles tous les éléments qui se trouvent réunis dans la nature de l'homme.

Il y a donc erreur quand on veut prendre un seul principe pour base de l'ordre social.

C'est en prenant cet axiome pour fil conducteur qu'il faut tâcher de mettre l'analyse de la nature de l'homme d'accord avec l'analyse des institutions qu'il veut se donner. C'est un travail préparatoire qu'il faut faire avant d'entrer dans le labyrinthe des affaires politiques.

L'homme est le produit naturel de deux affections libres. C'est dans cette réunion élective qui lui donne naissance que réside le principe de

l'élection, comme principe social. Ce principe représente celui de la liberté. Cette liberté est cependant soumise au principe d' hérédité : loi de nécessité, de restriction, qui tempère le principe de liberté.

La liaison de ces deux principes générateurs renferme en elle la loi du progrès social.

L' hérédité seule, qui est une loi de nécessité, ne donnerait à l'homme que la vie. Ce serait naître sans exister d' une manière qui soit digne de ce nom.

L' élection seule le conduirait à un état de liberté tellement anarchique, que son existence collective de peuple en deviendrait impossible. Cette liberté, sans le principe destiné par la nature à lui faire contre-poids, ne serait plus qu' une succession de mouvements convulsifs qui ne perdraient de leur violence qu' aux approches de la mort.

Qu' on examine l' organisation sociale de l' Angleterre ; qu'on recherche les causes de sa haute prospérité, on en trouvera la raison dans le fait que toutes ses institutions politiques ont été mises d' accord avec la double nature de l' homme. On remarquera tout d' abord comment la liaison intime des deux principes d' hérédité et d' élection se combinent sans cesse avec tous les échelons de son organisation.

Je ne veux que signaler cet objet d' étude aux lecteurs qui prendront la peine de lire cet écrit et les engager à comparer, sous ce premier rapport, l'état dans lequel se trouvent les deux pays de France et d' Angleterre.

Le principe d' hérédité a été écarté de l' organisation française. On lui a donné pour base le principe unique de l'élection. Les partisans de cette doctrine ont été si jaloux de tout ce qui pourrait diminuer la puissance du principe d' élection, qu' ils ont abrégé la durée de toutes les fonctions, afin de multiplier l' action de leur principe.

Il en résulte un gouvernement presque quotidien. Les jours de tous sont comptés. C'est une vie presque sans lendemain. N'est-ce pas se tuer pour échapper à la trop grande quiétude d'un principe d'hérédité auquel aucun autre principe ne viendrait donner de mouvement ?

Ne sera-t-il pas utile de montrer dans ce moment comment les dangers de la situation de la France proviennent nécessairement de la nature du principe d'élection, auquel on a donné une extension trop générale et trop exclusive ?

Ces dangers sont tellement dans la nature des choses, que la réunion

de tous les hommes de talent de la France se montre insuffisante pour les conjurer.

Mais d'où viennent donc les dangers du principe de l'élection ?

Ce principe tient à la nature de l' homme par ce qu'il y a en lui de plus noble, de plus élevé, de plus libre.

Le principe d'élection, qui est la liberté elle-même, découle immediatement de celui du libre arbitre. C'est-à dire que c'est, à chaque fois que l' homme fait un choix, la question du bien et du mal tout entière, avec tous ses dangers ou avec toutes ses gloires. C'est le triomphe des passions ou le triomphe de la raison. C'est l'égoïsme qui ne voit dans la liberté de l'élection qu'un moyen de servir son intérêt personnel. Ou bien, c'est l'oubli de soi-même qui fait le sacrifice de toutes ses convoitises à une idée générale d'ordre et de justice.

La loi de l'élection remet en question à chaque occasion tous les intérêts auxquels il s'agit d'en faire l'application ; de même que l' homme met tout son être moral en question, chaque fois que le mouvement de sa vie l'appelle à choisir entre le bien et le mal.

Un système d'élection qui s'applique à toute l'échelle de l'état social, sans aucune exception, le soumet donc à tous les dangers, à toutes les incertitudes, à toutes les fragilités de la nature humaine ; de cette nature qui n'a jamais cessé et ne cessera jamais de flotter entre le bien et le mal.

L' État se trouvera donc, à chaque fois, toujours aussi près de sa chute que de son triomphe.

A l'aide de quoi l' homme triomphe-t-il du principe du mal qui est inné en lui ?

A l'aide de principes qui sont hors de lui, qui sont au-dessus de lui, qui sont offerts à sa faiblesse comme appui, à sa raison comme guide, à son esprit comme lumière.

Mais hors de lui sont aussi placés les vices de ceux qui veulent le séduire, les fausses lumières que lui présentent les pervertis, moins dangereux que les esprits égarés. Il y a de plus en lui ses propres passions qui ne le quittent pas, suffisantes à elles seules pour l'entraîner, quand il n'a pas la force de leur résister.

On voit combien sont nombreuses les difficultés qui circonviennent l'homme, chaque fois qu' il est appelé à faire usage de son libre arbitre.

Toutes ces difficultés existent pour lui au moment où l'organisation sociale de son pays lui impose le devoir d'une élection. Elles sont augmen-

tées par toutes les complications que produisent les intérêts privés et les partis politiques. Il y a donc toujours, pour l'électeur, un double danger: se mettre au service d'une intrigue ou en être la dupe.

Si la preuve d'une corruption matérielle frappe le vote de nullité, la corruption ou la faiblesse morale n'est-elle pas toujours hors d'atteinte?

Quand Montesquieu, qui a souvent caché le manque de profondeur sous le brillant de l'antithèse, a dit que la vertu était le principe du gouvernement républicain, il ne faut pas comprendre cette phrase comme la comprennent ceux qui l'ont prise pour devise de leur bannière politique. La république ne donne pas la vertu, mais elle l'exige comme condition première de son existence. La nature du principe d'élection, qui forme la base du gouvernement républicain, explique cette pensée.

Quand le suffrage universel appelle tout un peuple à prendre part aux affaires, il est naturel qu'elles ne soient bien faites que s'il possède les lumières et les qualités qu'elles exigent. Il en est du pouvoir comme de l'argent. L'un et l'autre prennent le caractère de celui qui les possède. L'argent de l'avare n'est de secours à personne, de même que le pouvoir du républicain peut être tyrannique. C'est dans les mœurs que s'élabore la destinée des nations. On ne la cherche dans les formes que pour s'affranchir du frein des mœurs.

Regardez, comparez et jugez.

Les pays où se fait sentir le manque d'une force morale qui leur soit propre sont entraînés dans des directions opposées, sans qu'aucune opinion puisse y gagner assez d'empire pour y faire loi. De tels pays se voient constamment déchirés par des guerres civiles qui ne décident rien, et les révolutions s'y succèdent sans amener de solution. On en comprend facilement la raison.

Les deux grandes nations qui, en qualité de peuples libres, se sont mises à la tête du mouvement du monde, et qui se sont réciproquement donné et reconnu cette mission, paraissent poursuivre un même but, quoique chacune d'elles donne chaque jour des preuves du peu d'accord qu'il y a entre elles sur plusieurs des questions capitales de l'époque.

Résumons celles de ces différences dont l'évidence est prouvée par les faits.

La France poursuit du même pas la liberté et l'égalité, tandis qu'en Angleterre il est de principe que l'égalité rend la liberté impossible.

La théorie de la souveraineté du peuple a conduit la France au suf-

frage universel. Elle n'y laisse aucune valeur politique au principe de l'hérédité; tandis qu'en Angleterre cette même théorie, qui n'admet qu'un mode d'élection restreint, laisse une grande importance politique au principe de l'hérédité.

La majorité du peuple français est catholique, tandis qu'en Angleterre elle est protestante. (Il faut excepter l'Irlande, qui n'est pas libre, puisqu'elle est soumise à des lois contre lesquelles elle ne cesse de protester.)

En France, l'église catholique, en sa qualité d'église universelle, travaille sans cesse à se rendre indépendante de l'État. En Angleterre, l'église protestante est nationale; elle y constitue une partie éminente de l'institution politique.

Il est impossible qu'avec de pareilles différences le principe de la liberté puisse être le même (1).

Comme on veut, cependant, que ce principe soit la base du gouver-

(1) Dans la séance du parlement du 18 mars 1851, lors de la discussion sur le bill des titres ecclésiastiques, lord Palmerston, dans un discours en faveur de ce bill, a pris soin lui-même de définir le caractère de l'église anglicane en opposition à celui de l'église catholique.

Il a dit les paroles suivantes :

« Le caractère de l'église catholique n'est pas seulement différent de celui des autres églises, mais il les surpasse toutes dans leurs empiétements sur le pouvoir temporel. Les églises sont des corporations, et toute corporation est naturellement portée à empiéter; mais il y a entre l'église catholique et l'église d'Angleterre la différence suivante : la dernière est une église britannique qui a son commencement et sa fin (*his beginning and end*) dans ce royaume. L'église romaine tire son origine d'un centre étranger; elle s'efforce d'étendre son autorité sur tous les lieux du monde chrétien; mais de quelle nature est l'action de cette église? Quelle est son action temporelle et politique? »

Ces deux définitions sont assez caractéristiques pour en tirer la conséquence que l'apostolat est nécessairement la mission d'une église qui est universelle, parce qu'elle n'appartient à aucun pays, tandis que l'église anglicane attachée au sol britannique par des liens temporels et politiques, ayant *son commencement et sa fin* dans ce royaume, ne peut d'aucune manière travailler avec succès à la propagation du christianisme, comme lord Palmerston veut lui en attribuer la mission. Le premier signe de cette mission ne doit-il pas être avant tout le caractère d'universalité?

Le différend qui s'est élevé entre les deux gouvernements de France et d'Angleterre à Taïti à l'occasion du missionnaire Pritchard, en donne la preuve. Cette longue contestation qui a occupé les deux tribunes parlementaires de France et d'Angleterre, n'a rien eu de religieux, et c'est après de longs débats que la mission evangélique du révérend Pritchard fut estimée à vingt mille francs, qui lui furent payés par la France comme indemnité.

nement des deux pays, il en résulte nécessairement que les corps représentatifs qui doivent être l'expression de cette liberté, ne peuvent pas être animés du même esprit. Le croire, ce serait être dans l'erreur. Le dire, sans le croire, ce serait vouloir induire les autres en erreur.

En face de pareilles divergences, non-seulement la discussion doit être permise, mais elle est même inévitable. Il faut appartenir à l'une ou à l'autre de ces deux écoles; ou bien il faut rester étranger à toutes les deux. Mais il faut alors savoir par quoi les remplacer. Or, puisque cette recherche doit devenir l'objet d'une étude à laquelle il est impossible de se soustraire, personne ne peut en contester le droit.

Si aucun homme ne peut reconnaître à aucun autre homme le droit de lui imposer sa croyance, ses opinions, ses principes, ses convictions, sur quelque sujet que ce soit, moins encore pourrait-on reconnaître ce droit à un peuple envers un autre peuple.

L'Anglais, si fier comme homme, si indépendant, si volontaire, consentirait-il à soumettre sa pensée à la pensée d'un autre homme? Voudrait-il renoncer à ce sentiment de patriotisme donnant à tout son être moral une force d'attraction qui l'unit à tout autre Anglais? Voudrait-il renoncer à ce principe d'unité qui fait sa force et son orgueil? Voudrait-il être, pour ainsi dire, transfuge et passer à d'autres convictions que les convictions anglaises? s'il en est ainsi, et s'il a le droit d'en agir ainsi, qu'il ne trouve donc pas mauvais que, faisant usage de mon droit comme il fait usage du sien, je déclare ne pas vouloir accepter une loi que voudrait me faire un autre homme ou un autre peuple, et que je ne céderai à aucune injonction morale qui me dépouillerait de ma liberté et de mon individualité.

Aucun autre homme, chez aucun autre peuple, ne peut donc me contester le droit de me livrer à l'examen de principes que je trouve si incertains, puisqu'ils diffèrent si essentiellement entre eux.

Cet examen n'a d'autre objet que la recherche de la vérité. Ce travail est commandé par cet instinct secret qu'a tout homme de veiller à sa propre conservation. Car, lorsque des principes si différents font une alliance d'action, les gages de la sincérité de cette alliance ne peuvent être donnés qu'aux dépens des tiers.

Nous passerons donc successivement en revue les questions qui réunissent la France et l'Angleterre, comme celles qui les séparent. Toute question de principe est d'une nature générale qui ne peut se discuter

que par une analyse philosophique. L'application seule de ce principe est une question spéciale, dont chacun a le droit de chercher la solution selon ses convenances.

Ainsi, par exemple, si nous parvenons à prouver que la liberté de la presse ne peut pas être exigée comme un droit qui serait absolu, nous ne contesterons cependant à personne la faculté de l'accorder dès que nous conservons la faculté de la refuser ou de la modifier.

Si nous parvenons à prouver que la souveraineté est un des principes générateurs de la société humaine; qu'elle ne peut être le droit de personne puisqu'elle est nécessaire à tous, nous en conclurons que le peuple qui la dispute au prince n'a pas le droit de la prendre pour lui. De cette manière, la question de la souveraineté se trouvera posée sur un terrain neutre; ce qui en facilitera la discussion.

Nous placerons ensuite le mouvement social de la France en face de celui de l'Angleterre. Nous chercherons à découvrir, par les contrastes que présentera cette comparaison, ce qu'il y a de vrai ou ce qu'il y a de simulé dans le principe de l'alliance des deux pays. En se servant de ce tableau comparatif pour mesurer la marche des événements, il sera facile de comprendre pourquoi les relations internationales ont été si fortement ébranlées, et pourquoi l'ancien droit public a été entièrement renversé, sans que nul autre droit lui ait été substitué. Le seul lien qui existe encore entre les États, ce sont quelques restes des anciennes formes diplomatiques; lesquels ne sont plus, à tout prendre, qu'un vernis qui recouvre, tant bien que mal, le désordre qu'il y a dans les principes et dans les idées.

S'il était possible de rassembler un aréopage composé des hommes les plus sages de tous les États européens pour délibérer sur les moyens de rétablir un droit public qui serait obligatoire pour les nations et pour les gouvernements, la première question que cet aréopage aurait à examiner serait celle de savoir s'il peut être libre à un peuple qui veut continuer à faire partie de cette grande association politique que forme l'Europe de se donner des lois qui auraient en elles un principe de constante hostilité contre les autres peuples. Aucune forme de gouvernement ne peut donner le droit d'avoir, dans sa législation, des principes hostiles aux autres États.

Les pays libres, comme tout État quelconque, n'ont de droits que sur eux-mêmes. Ils ne peuvent, à aucun égard, faire l'application de leurs

principes aux relations des États entre eux ; car la liberté qui donnerait des droits sur les autres serait une arme d'oppression, que chacun aurait le droit de chercher à briser. Les rapports des États doivent être réglés par d'autres lois que celles qu'il peut plaire à un peuple de se donner. Tous les gouvernements ont des intérêts communs à défendre : ce sont ceux de la paix générale, de l'ordre et de la justice. Mais il paraît qu'on ne sait plus ou que beaucoup de gens ne veulent plus savoir les conditions qui sont inséparables d'un véritable état de paix.

Quand un gouvernement signe un traité de paix ou un acte de neutralité, n'a-t-il stipulé que sa volonté de faire la paix, que son intention de neutralité ? N'a-t-il pas, de plus, stipulé la paix et la neutralité des citoyens du pays ? L'État, surtout, dont la constitution autorise l'examen des actes du gouvernement, n'a-t-il pas contracté des obligations encore plus fortes ?

Ainsi, par exemple, quand le parlement anglais a donné son assentiment à une transaction politique passée par le gouvernement, ou toutes les doctrines anglaises de souveraineté du peuple et de représentation nationale sont fausses, ou la transaction approuvée est devenue plus fortement obligatoire pour tout Anglais, lequel doit être, en vertu de l'esprit de sa constitution, personnellement engagé à ne violer aucune des conditions de la paix. Les actes les plus sacrés entre les nations ne deviendraient-ils pas illusoires, si l'exagération de la liberté individuelle laissait chaque homme en dehors des obligations qu'a signées son gouvernement?

Ou bien, est-ce que les actes de droit international n'obligent que les étrangers envers l'Angleterre ; et la liberté anglaise livre-t-elle le monde au bon plaisir de chaque Anglais ?

Une autre des questions qui devraient être soumises à cet aréopage serait celle du droit d'asile ; non pour le supprimer, mais pour le contenir dans les limites destinées à lui conserver le caractère sacré que doit toujours avoir le malheur.

On ne devrait pas oublier que le droit d'asile a été un des principaux agents de destruction de l'ancienne Grèce, comme des États que le moyen âge avait formés en Italie. Ce droit, exercé entre des États voisins et rivaux, n'avait toutefois rien qui blessât la justice. On enrôlait les exilés et les bannis d'un pays ennemi. Cela appartenait au droit de la guerre. C'est en exerçant ce droit, sans trêve et sans merci, que les *fuorusciti* des républiques italiennes ont amené leur commune destruction.

Les exilés de tous les pays et de tous les temps n'ont jamais cessé de travailler à la ruine de leur patrie. Que tel soit leur but ou non, tel sera toujours le résultat des efforts d'exilés auxquels on accorde une protection politique, qui dépasse le droit d'asile. Cela démontre comment les pays liés par des traités de paix, ne peuvent avoir le droit de donner à l'asile un autre caractère que celui d'un port toujours ouvert au naufragé qui vient s'y réfugier. Est-il compatible avec les intérêts d'une paix sincère et véritable, de laisser les réfugiés se former en associations ; tenant des séances publiques, ou au moins connues, ayant pour objet, dans un but de subversion, d'entretenir des relations patentes et secrètes avec les pays dont ils sont sortis, ayant partout des affiliations, des émissaires, prélevant des subsides, ou par l'affinité des opininons, ou par un système de terreur secrète, organisant une résistance morale, et préparant ainsi une explosion de révolte et d'insurrection ? Un traité de paix, la plus haute de transactions que les hommes puissent faire, et qui doit en être la plus sacrée, ne descendrait-il pas alors à n'être qu'une simple ligne de démarcation territoriale ?

Aucun État ne peut donc avoir le droit de laisser former et organiser dans son sein des associations hostiles à d'autres États. Ce serait une violation de la paix publique, une atteinte à la paix des nations. Aucun gouvernement ne peut avoir le droit de se constituer en tribunal d'appel, en faveur d'individus condamnés par des tribunaux qui ont prononcé des sentences selon les lois de leur pays. La liberté devrait-elle devenir le palladium de la révolte et des crimes qu'elle entraîne? Ne serait-ce pas proclamer cet axiome de si sanglante mémoire : que l'insurrection est le plus saint des devoirs ? De pareils exemples ne doivent-ils pas porter le trouble et la terreur dans tous les esprits ?

Les hommes qui disent vouloir s'occuper du sort des nations devraient penser qu'il existe une hygiène morale aussi nécessaire à la santé des corps politiques qu'une sage hygiène matérielle est nécessaire à la santé de l'homme. Or, l'expérience de tous les jours et de tous les instants prouve à l'homme le plus simple que les règles de cette hygiène ne peuvent pas être les mêmes pour l'universalité des hommes.

La jeunesse est douée d'une si active faculté d'assimilation, que la sobriété lui est moins nécessaire qu'elle ne le devient quand l'âge vient émousser cette faculté. Trop de nourriture produit alors une surexcita-

tion de tous les organes qui détruit la santé. Cette prétention de jeunesse ajoute le ridicule au danger.

La facilité, la vivacité des émotions, leur transmission au siége de la vie, sont les qualités d' un organisation en travail de formation. Quand ces qualités survivent à cette époque, elles ne sont plus que des surexcitations maladives. L' homme mûri par le temps qui ne sait pas leur résister devient à la fois le jouet des hommes et des événements.

Il en est de même des nations d' âge mûr ou déjà vieillies. Une forte alimentation, qui fait grandir et prospérer les jeunes peuples, fait pour ainsi dire retomber les anciens en enfance.

Digitized by Google

III.

Il a fallu l'explosion d'une machine infernale et la mort de victimes innocentes pour changer le langage des hommes qui gouvernaient la France, et pour donner au roi le courage d'attaquer la presse. Le projet de loi qui fut présenté aux chambres en 1835 signalait tous les dangers de la licence de la presse et prouvait la nécessité de la réprimer. Il y avait du courage dans l'exposé des motifs de cette loi ; il y avait plus que du courage dans les dispositions pénales : mais il y avait erreur ou faiblesse dans le principe même de la loi. Elle punit ce qui est qualifié de délit, mais elle reconnait le droit de le commettre ; elle punit l'incendiaire, mais elle lui permet d'incendier. Elle consacre ainsi le droit d'écrire comme un droit d'une nature tellement indépendante, qu'aucune sorte de danger ne pourrait justifier l'atteinte qu'on voudrait lui porter. Ou bien l'on trouve la presse tellement puissante, que la loi recule devant elle, et qu'elle n'ose être que répressive, de préventive qu'on voudrait peut-être la faire.

Les différents essais que l'on a déjà faits pour modifier ou réprimer la presse reconnaissent tous le principe de sa liberté. La censure n'a donc jamais été regardée comme un droit permanent du gouvernement. Elle n'est, pour ainsi dire, qu'une concession temporaire faite à un moment de danger ; comme les Romains consentaient à suspendre le principe de leur liberté par la nomination d'un dictateur.

La révolution de 1830, qui a fait marcher la France plus avant dans les voies de trouble et d'anarchie, ne veut même plus faire cette concession. Elle veut que l'action législative soit dépouillée de la puissance de prévenir le mal, et qu'elle soit bornée au droit de le punir, quand il a été fait. La nouvelle loi ne fait donc autre chose que spécifier ce qui sera délit, et prononcer les peines. Elle n'aura d'autre résultat que d'ajouter le scandale du procès à celui de la presse, ou d'amener les écrivains par ses rigueurs à l'art de dire toutes leurs mauvaises pensées dans des formes qui sauront échapper aux poursuites du gouvernement.

Qu'y aura-t-il de gagné pour l'ordre? Le danger subsistera dans toute son étendue; son intensité seule aura été modifiée. L'extrême sévérité des peines proposées excitera l'intérêt du public en faveur des condamnés, ou amènera l'indulgence des juges. Cela prouve que le principe de la loi est vicieux, car une loi de raison et de justice n'a pas besoin d'une pénalité aussi excessive pour être respectée.

Les difficultés de faire une bonne législation sur la presse proviennent de ce que l'on en proclame la liberté comme un droit, tandis que l'on proclame en même temps la nécessité de lui imposer des bornes en punissant ses écarts. Cette question est la plus importante de toutes celles qui agitent le monde, puisqu'il s'agit du levier qui soulève toutes les autres.

Les écrivains sont depuis longtemps parvenus à faire déclarer la liberté de la presse comme un droit des nations. C'est, disent-ils, une conquête de la civilisation sur les temps d'ignorance et de barbarie. C'est un acte de tyrannie et de despotisme que de vouloir faire cesser cette liberté. Ils déclarent donc que les gouvernements qui se rendent coupables de cet acte de despotisme sont les ennemis des peuples, puisqu'ils veulent priver les hommes du premier de leurs droits. Cette idée a tellement pris racine dans les esprits, que ceux même qui sont obligés de prendre des mesures contre la licence de la presse regardent cette nécessité comme un malheur, et ils votent ces mesures dans l'espoir qu'elles ne seront que temporaires. Tous les moyens employés contre la presse ne seront cependant que des palliatifs, qui ne porteront pas remède au mal, tant qu'on ne sera pas d'accord sur la nature du droit de sa liberté.

L'expérience paraît déjà suffire pour prouver que l'exercice illimité de ce droit n'est pas compatible avec l'ordre, qui doit toujours être la première condition d'un État quelconque. Cette expérience ne suffit cependant pas encore pour changer des convictions qui ont été amenées par des théories générales sur les droits de l'homme. Elles ont pris racine dans l'esprit des hommes; c'est donc là qu'il faut les combattre.

La liberté de la presse peut-elle être un droit qui sortirait de la catégorie de tous les autres droits? Cette question est le fond du procès qu'il faut juger; les pièces de conviction sont exposées aux yeux du monde; il n'est pas nécessaire de le reproduire. Tout ce que l'on pouvait dire en faveur ou contre la liberté de la presse a été dit; les faits décident partout la question pour les esprits sages; ceux qui ne le sont

pas cèdent à la nécessité du moment, mais en en appelant à l'avenir pour réserver un droit à la suspension duquel ils peuvent consentir, mais qu'ils déclarent être inaliénable. Il faut donc analyser ce droit pour lui assigner sa véritable place. La vérité n'a jamais besoin de beaucoup de mots pour être prouvée, et la logique est concise. Je serai donc aussi court qu'il est possible de l'être sur une matière qui d'ailleurs a déjà soulevé de si longues et si nombreuses discussions.

Penser est une faculté libre ; car elle est indépendante de l'être qui pense ; on ne pense pas quand on veut, ni comme on le veut ; les pensées arrivent à l'esprit de l'homme par des chemins qui lui son inconnus. Si l'homme était le maître de la faculté de penser, chaque homme se ferait génie, philosope ou poëte.

Puisque penser n'est pas un acte de la volonté, cet acte ne peut être soumis à aucune volonté ; il est en effet impossible que la pensée indépendante de la volonté de celui qui pense ne soit pas entièrement libre, car personne n'a la puissance de forcer une intelligence à penser ou à penser autrement qu'elle ne le fait.

La parole a été donnée à l'homme pour exprimer sa pensée. Aucun homme n'a et ne peut avoir le droit de forcer un autre homme à parler d'une manière contradictoire à sa pensée ; il est impossible d'avoir le droit d'imposer le mensonge.

Quand l'homme parle, il a donc acquis le droit de le faire librement, puisque la parole ne lui a été donnée que pour exprimer sa pensée qui est libre.

Mais il n'existe pour l'homme aucun droit qui puisse être absolu ou isolé. L'état de société oppose de tous côtés des barrières au droit naturel.

La parole est la plus belle comme la plus noble des facultés de l'homme ; la parole seule a constitué l'état social ; sans la parole le monde intellectuel n'existerait pas pour l'homme ; mais si l'homme a le droit de parler, l'homme a aussi le droit de s'opposer à tout ce qui peut lui être nuisible ; il a le droit de combattre ce qui lui est hostile. Quand la parole devient hostile, elle trouve donc un adversaire.

D'un autre côté, si la parole a le droit d'exprimer librement une pensée vraie, a-t-elle le droit d'exprimer le mensonge avec une égale liberté ? La faculté de le faire n'en donne pas le droit. Est-il un homme qui oserait soutenir le contraire ? Écoutez cette classe, qui par absence

d'éducation, se trouve placée plus près du droit naturel : « Tu en as menti, tais-toi, » dit l'homme du peuple à son interlocuteur, et si le silence ne succède pas à cette injonction, des voies de fait décident à qui restera la parole. Tel est le droit public des rues ; la parole reste au plus fort. Mais le droit du plus fort peut-il être celui de l'état social ? Non, sans doute. Aussi toutes les législations tendent à prévenir et punissent l'abus de la parole. Les calomniateurs peuvent être traduits devant les tribunaux et l'opinion publique flétrit le mensonge.

Si la première de toutes les facultés de l'homme, celle qui en est la plus noble et la plus libre, peut être soumise à restriction, si le bien-être de la société exige qu'elle soit restreinte, comment une faculté moins naturelle, puisqu'elle n'existe pas par elle-même, pourrait-elle revendiquer un degré de liberté plus grande que celui d'une faculté naturelle, et d'une essence par conséquent plus libre ? Quand il n'est pas permis et ne peut pas être permis de tout dire, comment pourrait-il-être permis de tout écrire ?

Qu'est-ce qu'écrire ? C'est donner de la durée à la parole, et c'est en même temps lui donner une portée sans limites ; c'est donc ajouter une puissance immense à la parole. Cette dernière, fugitive et bornée, n'a de puissance que sur le petit nombre qui veut l'écouter, et cependant, livrée à elle-même, elle exposerait le monde à une lutte continuelle, ou elle le soumettrait au droit du plus fort ; le droit resterait au dernier mot, et le plus fort le prononcerait.

L'écriture plus puissante, livrée à elle-même, finirait donc par l'assujettir entièrement. Mais une nouvelle puissance a encore été ajoutée à l'écriture ; c'est celle de la presse qui multiplie à l'infini la pensée écrite ; l'organisation sociale actuelle y ajoute encore une autre force, celle du mouvement. Écrire aujourd'hui veut dire, parler à l'univers et lui parler toujours. Et la société n'aurait aucun droit sur une pareille puissance ? Affranchie de toute barrière et de tout frein, cette puissance pourrait à son gré, mensonge ou vérité, parcourir l'espace ?

Il n'existe pas une seule force dans la nature qui ne trouve une autre force qui lui est opposée, et par laquelle sa puissance est modifiée. Il doit en être ainsi ; car une force sans barrière serait necessairement destructive de tout ce qui n'est pas elle. Il n'existe pas un être organisé dont l'existence ne soit limitée par d'autres existences, et qui ne soit dépendante des éléments qui l'entourent ; ces éléments lui donnent en

même temps la vie et lui imposent des bornes. L'être organisé qui se trouverait affranchi de tout ce qui l'entoure deviendrait le maître de la création tout entière. Toutes les grandes forces de la nature ne sont-elles pas, pour ainsi dire, enchaînées, c'est-à-dire, liées et combinées avec d'autres forces ? et quand elles se dégagent des liens qui les retiennent pour agir seules, ne deviennent-elles pas des forces de destruction ?

Il est si vrai que les barrières sont une des premières conditions de l'ordre dans l'univers, que plus un être s'élève dans l'échelle de l'organisation, et plus les conditions de sa dépendance deviennent nombreuses. Voyez l'homme. S'il occupe la première place sur cette terre, n'a-t-il pas aussi le plus de besoins ? S'il est supérieur à tout ce qui l'entoure, cette supériorité n'est-elle pas le résultat de l'influence qu'exercent sur lui tous les éléments au milieu désquels il se trouve placé? Et, parmi les facultés dont il est doué, la plus noble, celle de la pensée, qui paraît la plus libre, n'est-elle pas la plus dépendante ? N'est-elle pas celle qui a le plus besoin de soins et de culture pour se développer? Et quand elle est développée, n'est-elle pas soumise à l'empire de toutes les misères humaines et aux accidents les plus matériels de l'existence ? Et la parole, le premier comme le plus beau de ses droits, n'est-elle pas toujours dépendante d'une autre circonstance, d'une autre volonté ? La parole serait inutile à l'homme seul, comme elle le serait si personne ne voulait écouter celui qui parle. Ainsi la faculté qui a été nécessaire pour rendre possible l'état social en est en même temps la plus dépendante.

Il est donc de principe que, plus une cause est riche de forces et de conséquences, plus elle doit trouver de bornes à sa puissance.

L'homme sauvage est plus libre que l'homme civilisé, parce qu'il a moins de puissance de pensée et moins d'habileté pour faire usage des facultés qui lui ont été données. Ainsi, plus il y aura de civilisation, moins il y aura de liberté possible ; c'est-à-dire, plus la liberté ne pourra être que le résultat de lois d'ordre et de protection. En état de civilisation, la liberté ne peut pas être principe ; elle n'est qu'une conséquence, un produit. Une liberté entière et indéfinie, nécessairement hostile à tout ce qui l'entoure et la gêne, finirait par détruire la civilisation elle-même. S'il est de l'essence de la civilisation de protéger tous les droits, elle doit donc aussi tous les borner.

Comment se fait-il que surgit tout à coup une puissance qui réclame pour elle une liberté illimitée, qui n'est et ne peut être concédée à

aucune autre puissance ? Et quand elle se déclare elle-même un pouvoir, comment veut-elle ne pas se soumettre au principe en vertu duquel elle travaille à limiter tous les pouvoirs ?

Si ce que j'ai dit est de stricte logique, cela suffirait pour prouver qu'une liberté entière ne pourrait être concédée à la presse, sans lui donner en même temps la puissance, je dirai plus, sans lui imposer la nécessité de détruire tout ce qui l'entoure. Car tel sera toujours le résultat nécessaire de toute force à laquelle ne serait opposée aucune barrière. Il ne sera pas donné à l'homme de pouvoir changer cette loi de la création.

Je pourrais donc m'arrêter et ne pas me livrer davantage à la discussion de cette question qui, d'après cette loi, doit être résolue pour tout esprit logique. Mais nous ne vivons pas aujourd'hui sous l'empire de la logique. Cette question a été si diversement posée et, je ne crains pas de le dire, si peu comprise encore, qu'elle fascine tous les esprits et les trouble tellement par les résultats que donne la presse, que les hommes qui s'en sont le plus occupés, soit comme ses défenseurs, soit comme ses adversaires, ne savent plus qu'en penser.

Quand les hommes se trompent, ou plutôt quand ils sont trompés, c'est toujours au moyen d'une idée générale exprimée par une seule parole qui exerce d'autant plus d'empire sur les esprits qu'elle est plus vague, plus difficile à définir et qu'elle est par conséquent moins comprise. Le mot liberté de la presse appartient à cette catégorie. Pour le ramener à une idée positive, il faut commencer par détruire ce qu'il présente de vague. Qu'est-ce que la presse ? Est-ce cet instrument passif qui reçoit également toutes l s empreintes qu'on veut lui donner? qui reste indifférent au vice comme à la vertu, à la vérité comme au mensonge, à la chaste mélancolie de René ou aux impudiques productions des modernes romanciers ? qui met la même indifférence à publier les doctrines de l'impiété ou celles de la religion, des lois d'ordre et d'obéissance ou des maximes de désordre et d'insurrection ? Puisque la presse se livre avec une égale ardeur à des travaux si divers, elle n'est donc qu'un mécanisme aveugle placé dans les mains d'un ouvrier qui en fait usage à son profit. Est-ce en faveur de l'imprimeur et à son bénéfice que s'élèvent les prétentions de la presse ? Mais pourquoi donc cet intérêt exclusif pour une classe d'hommes très-honorables sans doute, mais qui sont des industriels dont le travail n'est que manuel et mécanique ? Ils

ne sont certainement pas l'objet de la discussion, les prétentions de la presse ont un caractère qui veut être plus élevé. Qui se trouve donc placé derrière la presse ? Cette expression généralisée ne couvre de son voile qu'un seul individu. Ainsi, quand on parle de la liberté de la presse, c'est de la liberté de celui qui écrit qu'il faut parler. Ramenée à sa véritable valeur, c'est-à-dire à celle d'un droit individuel, la question deviendra peut être plus facile à traiter. L'usage libre de la première des facultés naturelles, celle de la parole, devant nécessairement aboutir au droit du plus fort, on a senti la nécessité d'en limiter l'usage. Cette nécessité a été reconnue même dans les pays qui proclament la liberté de la presse.

Quand le droit de parler sa pensée n'est pas entièrement libre, comment celui de l'écrire pourrait-il l'être ? L'écriture n'est-elle pas mille fois plus puissante que la parole ? Pourquoi donc lui donner encore le privilége exclusif d'une liberté que rien ne devrait borner ? Pourquoi tant de droits à l'écrivain ? N'est-ce pas, d'ailleurs, la société qui lui fournit tous les moyens qui ajoutent tant de puissance à sa pensée ? Et quand on a commencé par lui donner l'éducation qui développe en lui la faculté de penser et qui lui donne celle d'écrire, qu'on lui donne ensuite l'imprimerie et qu'on assure la rapide circulation de la feuille imprimée, n'a-t-on pas le droit de faire les conditions du marché ?

Que deviendrait ce prétendu droit naturel dont on exige le libre exercice, si l'homme avait à l'exercer sans le secours de tous les moyens que lui donne l'état social ? En soumettant la presse à des lois restrictives, la société ne blesse donc aucun droit, elle ne fait au contraire que régler l'usage d'une faculté que l'état social seul a pu donner, et qu'il a donc le droit de ne jamais laisser employer à son dommage.

Quand même le droit d'écrire librement serait la suite immédiate d'un droit naturel et, par conséquent, individuel, comment se fait-il que ce soit le seul droit individuel en faveur duquel on réclame une entière indépendance ? Existe-t-il un seul droit individuel qui ne soit pas soumis au droit nécessairement plus fort de l'intérêt général ? Le droit même de la propriété, qui forme la première base de l'état de l'homme civilisé, n'est-il pas dans certains cas soumis à une loi d'expropriation forcée ? Et quand l'État a le droit de demander aux citoyens le sacrifice de leurs biens et de leur vie, on n'aurait pas celui d'imposer des restrictions à un droit individuel comme celui d'écrire, qui n'est que l'exercice des

facultés acquises? Quand les lois peuvent avoir la puissance de prévenir le mal, doivent-elles le permettre pour le punir ensuite? Les institutions humaines doivent-elles oser parodier ainsi le mystère du libre arbitre? Ne suffit-il pas que ce ressort immense du mouvement moral du monde soit placé dans la conscience? Faut-il encore le placer dans la législation? Non, soyez bien certains qu'il sera toujours conforme à la condition de l'homme, et par conséquent plus sage, de chercher à prévenir le mal que d'imaginer des peines pour le punir. Aucune législation, ni divine, ni humaine, n'a jamais proclamé la faculté de faire le mal comme un droit. Elles reconnaissent sans doute cette faculté, mais seulement par la défense de commettre le mal. Puisque la presse renferme en elle les moyens les plus puissants de faire également le bien et le mal, et qu'elle résume, pour ainsi dire, en elle l'homme tout entier, ne faut-il pas la traiter comme l'homme est traité par toutes les législations? Les lois, en punissant l'homme du mal qu'il commet, parce que ce mal fait du tort à d'autres hommes, ne doivent sans doute borner les droits de sa liberté qu'autant qu'il le faut pour protéger les autres hommes; mais c'est précisément pour rester dans cette mesure que les lois ne doivent jamais proclamer que la faculté qu'a l'homme de faire le mal soit un des droits de sa liberté.

Mais avant d'entrer plus avant dans cette discussion, essayons d'en éclairer les abords par quelques considérations préliminaires.

La presse, qui demande la liberté de l'esprit comme un droit qui lui appartiendrait, ne lui enlève-t-elle pas le caractère de cette liberté? La pensée, cette fille libre du ciel, ne perd-elle pas cette liberté dès qu'elle est enchaînée dans les formes matérielles de la presse? N'a-t-elle pas pris un corps; n'a-t-elle pas un poids? N'est-elle pas soumise à la nécessité d'être transportée? N'est-elle pas colportée, vendue comme une chose? Qu'est-ce donc qui pourrait lui donner un droit entièrement exceptionnel?

De même que tous les peuples ne se trouvent pas constitués de manière à jouir du même degré de liberté politique, de même la presse ne peut pas avoir chez tous un égal degré de liberté.

Toutes les forces vives de l'organisation d'un peuple, quand elles sont en pleine et libre activité, forment un contre-poids naturel à la trop grande liberté de la presse. Là où il n'existe point de résistance naturelle à l'action de la presse, il faut que des lois viennent y suppléer.

Mais comment en trouver la juste mesure? La puissance de l'imprimerie est immense, puisqu'on ne peut lui assigner de bornes, ni dans le temps ni dans l'espace.

Le plus grand mal que fait la presse à l'ordre public comme aux individus est un mal moral, indéfinissable, parce qu'il est incommensurable. Prenons pour exemple le délit le plus fréquent de la presse d'aujourd'hui, celui de la calomnie. Comment une loi pourrait-elle l'apprécier? Ce délit ne se commet-il pas autant de fois qu'il aura été imprimé; et, plus encore, autant de fois qu'il aura été lu? Ne se renouvelle-t-il pas chaque jour et pour aussi longtemps que subsisteront les feuilles qui en sont coupables? La calomnie ne finit-elle pas par devenir un fait historique? Y a-t-il dans la position d'un écrivain la possibilité de donner une garantie qui puisse être de la même mesure que le mal qu'il peut faire, ou qu'il puisse, en cas de condamnation, payer une indemnité qui serait équivalente à ce mal?

Mais il y a plus, comment une législation quelconque pourrait-elle soumettre un ouvrage imprimé à sa puissance, quand un auteur lui-même n'est plus le maître des pensées qu'il a livrées à l'impression? Les lois peuvent empêcher la libre circulation d'un livre; mais les pensées qui s'en sont détachées pour entrer dans le domaine des intelligences sont libres comme l'intelligence elle-même.

La rétractation de l'auteur lui-même reste impuissante; il ne calmera plus les passions qu'il a soulevées; il ne connaîtra pas lui-même combien sont profondes les atteintes qu'il aura portées aux principes de justice et de vérité.

La société tout entière repose sur le principe d'une solidarité commune à tous ses membres. La presse s'est mise en dehors de ce principe de solidarité. Si le mal que doit faire cette position exceptionnelle n'était qu'matériel, les lois pourraient le saisir et en faire justice. Les lois, dites répressives, pourraient y suffire; mais un mal qui ne peut être ni mesuré ni saisi a conduit à penser aux moyens de le prévenir. Cette question a soulevé une longue discussion sur la nature des lois préventives ou répressives. La crainte de la censure a fait adopter généralement le système de lois répressives. Le mouvement des esprits et les événements de l'époque ne permettent certainement nulle part le rétablissement d'une censure pareille à celle qui avait existé; mais est-ce à dire que cette situa-

tion doive livrer la presse à tous les écarts d'une liberté absolue, là où rien n'existe pour lui faire une digue ?

La justice humaine n'a pas le droit de punir le mal parce qu'il est mal ; c'est une autre justice qui en aura le soin. L'homme n'a le droit de punir une action que quand elle est nuisible à d'autres hommes. La mesure de la peine ne devrait pas alors dépasser celle du dommage. Cependant la justice ne se borne pas à condamner un voleur à la restitution ou à la réintégration du bien volé ; elle y ajoute une peine ; elle punit le voleur ; cette punition qui veut prévenir la récidive prend le caractère de loi *préventive*. Il en est de même de toute la législation, qu'elle soit correctionnelle ou criminelle, son but principal a toujours été de prévenir le retour du crime ; c'est ainsi que la religion, la morale, l'éducation, n'ont pour objet que de combattre dans l'homme le principe du mal, pour l'empêcher de le faire. Toute législation qui voudrait se dépouiller de ce caractère préventif ne serait pas digne d'une époque qui veut être orgueilleuse de sa civilisation. Le principal but de la civilisation n'est-il pas celui d'ouvrir à l'avenir des voies d'ordre et de justice ? Des juges qui ne seraient occupés qu'à punir le mal, sans jamais penser à en prévenir le retour, ne ressembleraient-ils pas aux geôliers des maisons de force? Et la presse qui doit être un si puissant moyen d'éducation ne doit-elle être régie que par une législation pénale et son code n'être qu'une nomenclature de châtiments ?

Si la liberté absolue de la presse ne peut pas être un droit, la question se réduit donc à savoir dans quelle mesure il pourra être utile ou nuisible de l'accorder. Qui dit loi, dit protection. Tous les hommes sauraient-ils, pourraient-ils faire de la presse un égal usage ? Doit-on livrer ceux qui ne savent pas ou n'ont pas le temps d'écrire, sans réserve et sans défense à la puissance des écrivains ? Ne voit-on pas que c'est un autre servage qui prend naissance, le servage de l'intelligence ? Ainsi nos temps verront le droit de l'épée du moyen âge remplacé par celui de la plume ; mais si le peuple n'avait pas le droit de porter l'épée, il en avait au moins la force ; ce n'est que parce que les masses étaient désarmées que l'épée seule a pu régner si longtemps ; mais enfin chacun pouvait la saisir et la manier, mais la plume, d'apparence si légère et si facile et cependant de puissance si grande, peut-elle être à l'usage de tout le monde ? Y a-t-il égalité de forces, et la société ne

doit-elle pas toujours protéger les faibles ? Écrivains, qui vous dites hommes de liberté, prenez-y garde ! il y a toujours une pensée d'asservissement dans la prétention d'exercer sans limites un droit qui ne peut pas être à l'usage de tout le monde. Quand l'usage des armes à feu vint désarmer la chevalerie et faire cesser le système féodal, il devint nécessaire de régler ce nouvel état de choses. S'il fût resté permis à tout individu quelconque de porter une arme à feu, la civilisation aurait péri. Le droit du mieux armé, c'est-à-dire le droit du plus fort aurait renversé tous les autres droits ; il y eut donc dans tous les pays des lois fortement restrictives du port d'armes ; et ceux où elles n'existent pas sont des pays barbares ; là, vous voyez les populations désarmées être les esclaves des hommes qui ne se montrent jamais qu'avec deux pistolets à la ceinture.

On demande, il est vrai, la liberté de la presse comme une arme seulement défensive ; elle doit être le palladium de toutes les autres libertés. Mais où est donc la garantie que l'écrivain ne se servira jamais de sa plume que comme d'une arme défensive ? La faculté d'écrire est-elle une preuve de vérité, de véritable savoir, de modération et de vertu ? Ce que l'imprimerie vomit aujourd'hui de tous côtés sur le monde a-t-il un caractère inoffensif ? Ne voyez-vous pas, au contraire, les écrivains se réunir dans des plans d'attaque combinés, et chacun, dans cette lutte, prendre le caractère de son esprit ? Ceux qui sont armés à la légère se répandent sous mille formes différentes pour couvrir des travaux plus sérieux ; les plus réfléchis vont comme des mineurs marchant à la sape, tandis que les plus hardis avancent à découvert et vont à l'escalade. Vous dites que la presse est une arme défensive ! mais dites-moi donc quelque chose qui ne soit pas journellement attaqué : religion, morale, mœurs, lois, administrations, gouvernements, individus. Derrière quel rempart est-il possible de se dérober aux coups que porte la presse ?

Et l'arme qui a la terrible puissance de lancer des traits aussi loin et aussi nombreux que le veut celui qui la porte, sans jamais l'exposer, pourrait-elle être jamais une arme défensive ?

D'ailleurs, qui réclame le plus ardemment la liberté de la presse ? N'est-ce pas le parti légalement constitué sous le nom d'*opposition* ? Ce titre ne devrait exprimer, il est vrai, qu'une idée de défense ; mais l'opposition, là où elle existe comme parti, n'est-elle pas continuellement agressive et ne donne-t-elle pas nécessairement ce même caractère à la

presse ? Mais la presse elle-même ne prend plus le soin de déguiser son attitude. Elle parle de sa puissance comme d'un nouveau pouvoir dans l'ordre social; elle proclame sa dignité. Que veut dire ce langage? la presse est-elle donc un être moral, et au nom de qui parle-t-elle? le pouvoir de qui? la dignité de qui? Si la presse finit nécessairement par descendre à un individu, c'est donc un écrivain seul qui parle ici de son pouvoir et qui, se posant en face du monde, armé d'une plume comme d'un sceptre, a l'impudeur de proclamer lui-même sa dignité ; et ce César d'une nouvelle espèce a la prétention d'imposer librement des tributs à la faiblesse des intelligences, comme les vieux Césars les imposaient à la faiblesse des peuples. Et cependant l'écrivain journaliste qui proclame ainsi sa dignité descend tous les matins du trône qu'il s'est élevé pour faire vendre sa pensée dans la rue. Tel est ordinairement le premier but de ses efforts. Il s'impose le travail de la pensée comme une industrie.

Je comprends que des hommes de faction dont les vues, bornées par la passion, ne s'élèvent pas au-dessus du calcul du moment, réclament la liberté de la presse comme l'arme la plus fortement aiguisée pour le genre de combat qu'ils ne cessent de livrer ; je comprends que des journalistes la réclament comme le meilleur moyen de faire valoir leur esprit ; je comprends encore que des écrivains médiocres puissent la désirer comme un moyen de cacher leur médiocrité sous les écarts de la licence. Mais ce que je ne comprends pas, c'est que des hommes d'État veuillent en faire un principe de droit public, et, par conséquent, un principe de durée pour la société. Ont-ils donc oublié que l'erreur n'existe nulle part dans l'univers, hormis dans l'intelligence de l'homme? Ce que je ne comprends pas, c'est que des écrivains, riches de toutes les qualités qui peuvent les rendre illustres, se fassent les défenseurs zélés d'une liberté qui ne peut être nécessaire qu'au mensonge et aux fausses doctrines. Qu'en ont-ils besoin ? y a-t-il aujourd'hui une censure qui mettrait obstacle aux œuvres du génie et du talent ? y a-t-il un gouvernement qui voudrait aujourd'hui s'opposer à la publication de vérités utiles ? y en a-t-il un qui le pourrait ? Le mouvement des hommes s'y opposerait ; il est devenu trop fréquent, trop rapide ; leur rapprochement donne trop de puissance à la parole ; son action suffit aux besoins de la journée ; celle de la presse, comme moyen de communication entre les hommes, est moins nécessaire, et, pour être utile sans être dangereuse, elle doit être réservée à des œuvres plus graves et plus sérieuses.

Quand des écrivains distingués, qui trouveraient toujours dans leur génie la garantie d'une entière liberté d'écrire, plaident en faveur de la liberté absolue de la presse, ils y sont donc excités par un sentiment d'association qui leur fait unir leur sort à celui de tous les hommes qui écrivent ou qui voudront écrire. Les écrivains se présentent donc alors comme une vaste corporation, au nom de laquelle ils demandent une liberté absolue. Mais existe-t-il une seule association qui, en obtenant des priviléges, ne contracte pas l'obligation de se soumettre à un principe de garantie et de solidarité entre tous ses membres? Les écrivains sont placés les uns envers les autres dans la plus entière indépendance; il n'existe entre eux aucun lien, aucune obligation qui leur feraient partager une responsabilité qui leur serait commune. L'expression généralisée de la presse ne représente donc pas la corporation des écrivains comme un corps moral qui donnerait à la société une garantie pour les œuvres de son association. Puisqu'elle ne la donne pas et qu'elle ne peut pas la donner, c'est donc l'État qui doit la chercher et qui ne peut la trouver qu'en refusant à la presse la liberté absolue qu'elle réclame.

Il y a dans cette question quelque chose qui lui est particulier; la liberté de la presse finit par descendre à un individu, c'est la liberté de celui qui écrit; mais quand il a fait du mal, il s'élève une vaste corporation qui demande pour lui l'impunité ou qui réclame au moins pour tous les écrivains la liberté de faire le même mal. Cette prétention d'immense immunité à laquelle aucune autre ne peut être comparée, est fondée sur l'allégation que le mal qu'elle fait est compensé par le bien qu'elle peut faire. Singulière législation que celle qui autorise à faire le mal parce qu'elle donne en même temps la faculté de faire le bien. Mais c'est l'état de nature, et peut-on le replacer ainsi au milieu des complications d'une société civilisée? Quand aucune autre classe ne peut avoir cette liberté primitive du libre arbitre, comment les hommes qui écrivent osent-ils former la prétention d'en avoir seuls la jouissance? S'affranchissant de toutes les règles et de toutes les entraves qui seules font l'état social, ils veulent parcourir librement tous les domaines de l'intelligence, comme le sauvage parcourt ses prairies et ses forêts. Mais ne savent-ils donc plus que la discipline seule de l'esprit a rendu la civilisation possible, et que son indépendance absolue nous reconduirait nécessairement à la barbarie? N'ont-ils pas encore compris pourquoi et comment les temps de haute civilisation ont toujours ame-

né les époques de décadence? Et faut-il laisser une égale liberté au principe du mal comme à celui du bien?

Il y a des écrivains qui disent que la tendance du siècle conduit à un nivellement général, que toutes les supériorités sociales sont abaissées, qu'il n'y a plus qu'un seul genre d'aristocratie possible, celle de l'intelligence; qu'il faut donc, pour qu'elle puisse gouverner, lui laisser une pleine et entière liberté. Et c'est sur un sophisme de pareille espèce qu'un homme d'esprit fondait la prétention de la liberté de la presse. M. Guizot n'a-t-il donc pas compris que la liberté de la presse n'est, au contraire, que la démocratie de l'intelligence et qu'elle amène l'anarchie des idées, comme la démocratie politique amène celle des factions?

M. de Chateaubriand, plus sincère sur les dangers de la liberté de la presse, quoiqu'il en ait toujours été le défenseur, se livre à d'autres utopies; il dit quelque part:

« La presse, machine qu'on ne peut plus briser, continuera à détruire l'ancien monde, jusqu'à ce qu'elle en ait formé un nouveau. » Mais il ne s'agit pas de la briser, cette machine, il ne s'agit que d'en régler l'usage; il est d'autant plus urgent de le faire, que sa puissance de destruction est reconnue par le plus illustre prophète de cette nouvelle loi: mais écoutons-le.

M. de Chateaubriand nous a légué les Mémoires de sa vie, il leur a donné le titre pittoresque d'*Outre-Tombe;* cependant il avait permis, de son vivant, des indiscrétions. Nous avons donc connu ses dernières pensées, avant d'avoir eu des regrets à donner à ses derniers soupirs. Ses plus sinistres prédictions n'ont rien qui nous étonne. Toutes les œuvres de M. de Chateaubriand sont pleines du néant de la terre et de l'espérance du ciel; c'est le poëte des ruines; ce sont des débris de temples et de peuples ou de rois détrônés qui lui donnent ses plus belles inspirations. Ses descriptions, si riches d'images, si harmonieuses, si puissantes d'expression, ne sont que des guirlandes de fleurs dont il fait des immortelles autour d'une pensée de mélancolie et de mort. Selon lui le cœur ne donne son baume que quand il est blessé; l'histoire est l'inutile exemple; le mouvement des hommes les conduit, non pas au but qu'ils se proposent, mais à celui que la Providence a marqué.

Il faut supposer que tel a été le résultat de l'expérience personnelle de l'auteur et qu'il a voulu nous montrer sa vie comme une utile leçon

à mediter. En effet, M. de Chateaubriand a dit que sa vie avait eu trois buts différents :

Il a voulu découvrir un passage au pôle nord ; c'est sa vie de voyageur ;

Il a consacré les efforts de sa pensée au rétablissement du catholicisme si fortement ébranlé ; c'est sa vie d'auteur ;

Il a travaillé à fonder en France la monarchie représentative ; c'est sa vie politique.

Il a fait des voyages sans arriver au but qu'il s'était proposé.

Il a vu les principes du christianisme s'affaiblir chaque jour davantage et sa voix ne s'est si fort élevée que pour marquer davantage son impuissance.

Il a vu la forme politique qu'il travaillait à établir en France ne donner que des troubles et des malheurs à sa patrie ; il a vu la vieille race, l'objet de son culte, vouée à l'exil et au mépris des hommes. C'est donc dans sa propre histoire que M. de Chateaubriand a puisé les leçons de philosophie qu'il nous donne. Mais alors pourquoi se complaire à retracer dans de longs discours les inutiles efforts d'une vie fortement agitée ? A t-il voulu seulement léguer à la postérité des matériaux pour l'histoire de son temps et peindre ses contemporains ? Ne fallait-il pas alors à ce travail plus de naturel, plus de simplicité ? S'il se fait le héros de son odyssée pour nous montrer combien tous ses travaux ont été stériles, s'il veut nous prouver par son exemple le néant des choses humaines et combien l'homme est le jouet de forces qui lui sont supérieures, nous devons rendre justice à ce sentiment de morale et d'humilité chrétienne. Mais pourquoi se choisir en exemple ? qu'y a-t-il de si merveilleux dans la vie de M. de Chateaubriand ? Les vicissitudes qu'il a éprouvées n'ont-elles pas été celles de tous les hommes ses contemporains ? Il a marché à côté des événements, leur opposant souvent un très-beau et très-noble caractère. Voilà son titre de gloire comme homme. Mais il n'a eu aucune influence sur ces événements. Simple soldat de l'honneur, ses compagnons ont été nombreux et sont plus modestes ; s'il eût laissé aux autres le soin de le louer, on lui aurait fait meilleure part ; car ce n'est qu'à sa propre conscience qu'il faut parler de soi.

M. de Chateaubriand a traité sa vie comme un poëme ; l'inspiration ne le quitte pas ; il a du génie ; il en a toujours ; mais c'est

le génie de l'amour propre, qui n'a pour l'homme que des regards intérieurs. Il ne voit pas juste autour de lui, il a deux mesures : la plus haute est pour lui. Il sait, en habile écrivain, faire valoir les contrastes de sa vie. Ainsi, après avoir raconté les misères du jeune émigré en Angleterre, il annonce tout à coup et sans dire le temps qu'il a fallu pour opérer la métamorphose : « M. le vicomte de Chateaubriand, ambassadeur extraordinarie de Sa Majesté Très-Chrétienne, etc., etc., etc. » Mais ceci n'est que du fracas de style ; c'est de l'artifice d'auteur ; qu'y a-t-il donc d'extraordinaire dans ce fait ? qu'y a-t-il d'étonnant dans ce changement de fortune ? comment s'étonner aujourd'hui de sa propre destinée, d'une destinée quelconque ? Et comment oser la produire à l'admiration et à l'instruction des hommes ?

Un simple gentilhomme corse, lieutenant d'artillerie, a signé comme empereur des Français des décrets impériaux datés de Moscou : cet homme est mort sur un rocher perdu dans l'Océan. Il a fait monter et descendre avec lui des millions d'hommes ; il a brisé des trônes ; il a pris et donné des couronnes. Et c'est au milieu de cet immense mouvement de gloire et d'infortune qu'on ose citer une destinée particulière !

Il y avait à Marseille une fille de négociant ; elle était jeune, riche et jolie. Un capitaine d'artillerie, pauvre et jeune, la demande en mariage ; la famille tient conseil. Son frère aîné avait épousé la sœur ainée, c'est assez. Ce second parti n'est pas trouvé sortable ; le jeune homme est refusé. Un autre militaire, aussi jeune, aussi pauvre, mais plus beau, plus insinuant, se présente ; il plaît, il est accepté : le premier était Napoléon, le second Charles-Jean. Cette fille de marchand pouvait être impératrice ; elle n'est que reine. Et M. de Chateaubriand s'étonne de se trouver ambassadeur au bout de quarante ans de mouvement et d'agitation ; il s'étonne d'avoir parlé aux rois, aux empereurs, d'avoir assisté à des congrès, d'avoir signé des traités ! Tant d'autres hommes l'ont fait avant lui, avec lui, autour de lui, que ce fait seul n'est encore qu'une destinée commune ; ce n'est pas la signature qui forme un titre, c'est la chose signée ; c'est l'influence seule que l'on exerce sur les hommes et sur les événements qui donne la gloire ou tout au moins la célébrité. Mais, enfin, il est le maître de son histoire ; elle est à lui, il peut en faire ce qu'il veut, l'estimer à la valeur qui lui convient, c'est son bien ; à lui ses œuvres

et ses récits ; à nous le droit de les juger. Nous avons plus que le droit, nous en avons le devoir, car il a fait du mal. Il a remué les esprits, mais sans savoir les conduire ; il a créé du mouvement sans direction fixe ; il a fait du bruit, il a acquis de la célébrité, mais la célébrité n'est pas de la gloire, de la veritable gloire. Ce n'est pas de l'homme littéraire que j'aurais la hardiesse de parler, mais de l'homme politique tel qu'il a voulu l'être. M. de Chateaubriand a su longtemps cacher les erreurs de son esprit sous des fleurs qu'il savait toujours jeter à pleines mains, riches de fraicheur et de couleur ; le poëte cache l'homme, et l'homme était faible ; car personne plus que lui n'avait mangé de ce fruit que porte l'arbre de la science du bien et du mal. Il est à lui tout seul le paradis perdu ; il a le souvenir et l'expression d'un temps d'innocence et de pureté ; mais sa pensée n'est jamais libre de remords et de regrets. Il a l'orgueil, qui fait tomber, et ses pensées d'outre-tombe en sont pleines. Il n'y a rien de radieux et de doux dans son espérance. Assis sur des ruines, il chante les misères du cœur ; il raconte celles du monde ; et, comme un prophète de la vieille loi, il n'élève la voix que pour en prédire de plus grandes encore. Chateaubriand cherche des suffrages ; sa phrase est ambitieuse comme son caractère ; il veut régner ; n'ayant pas de sceptre, il veut en faire un de sa plume ; c'est sous ce rapport que ces considérations sur lui rentrent dans le sujet qui m'occupe. Faites une révolution, disait-il, donnez-moi une plume et du papier, et dans un an je rétablirai les Bourbons sur leur trône. La révolution est faite, le trône qu'il voulait servir est renversé ; on lui laisse sa plume ; elle est libre, plus libre que jamais, et les Bourbons exilés pleurent sans doute, comme une de leurs fautes, la confiance qu'ils lui avaient donnée.

M. de Chateaubriand veut de la gloire : avant tout il veut celle de la fidélité ; mais elle n'a plus assez d'éclat, car la fidélité seule ne pouvait plus suffire au triomphe de la race qu'il avait servie : il veut encore celle des principes ; mais la résistance est inutile : l'orage emportait le roi, le trône et la monarchie. Sa pensée devient transfuge ; mais, pour l'être avec honneur, il se fait mort et croit se délivrer ainsi, sans manquer à sa parole, des obligations que sa vie lui imposait. Il dit dans un article intitulé *l'Avenir du monde :*

« Quand je ne serai plus, mes sacrifices donneront à ma tombe le droit de dire la vérité ; mes devoirs seront changés ; l'intérêt de ma patrie l'emportera sur les engagements de l'honneur dont je serai délié.

« Aux Bourbons appartient ma vie, à mon pays appartient ma mort. »

Mais était-il donc déjà mort? Pourquoi devions-nous savoir avant le temps cette apostasie d'outre-tombe?

« Hommes qui aimez la gloire, dit-il, soignez votre tombeau; couchez-vous-y bien, tâchez d'y faire bonne figure, car vous y resterez; » et, après avoir prononcé de semblables paroles, c'est en renégat de sa vie que M. de Chateaubriand cherche à se grandir dans son cercueil.

Selon lui, nous ne sommes que « des générations de passage; générations intermédiaires, obscures, vouées à l'oubli, formant la chaîne pour atteindre les mains qui cueilleront l'avenir. »

Et cet avenir que doit-il être?

Écoutez le prophète, ce Jérémie moderne de la moderne Babylone. Après en avoir sur tous les tons chanté les misères et raconté les crimes, il ne l'appelle pas au Seigneur, il ne prêche pas la conversion; le génie du christianisme l'a abandonné. M. de Chateaubriand est mort et tout doit mourir, puisqu'il n'a rien pu sauver.

« Rien n'est possible maintenant, dit-il, hors la mort naturelle de la société, d'où doit sortir la renaissance. »

Et sur quoi se fonde cette prophétie? Il est vraiment curieux d'examiner ce manifeste de destruction et cette proclamation de renaissance.

Quand saint Jérôme voyait l'empire s'écrouler sous ses vices, il quittait Rome, et se retirait au désert avec sa nouvelle croyance; là se déroulait à ses yeux le vaste avenir du monde; la loi du ciel rajeunissait la terre et les faux dieux s'en allaient. M. de Chateaubriand, témoin lui aussi de la ruine d'un empire causée par les vices, voit pour le monde un nouvel avenir sans aller au désert. Je ne puis pas m'arrêter ici à discuter longuement l'opinion de l'établissement d'un monde nouveau à la place de celui que de toutes parts on travaille à détruire. Oui, la presse pourra détruire l'ancien monde, mais il ne lui sera pas donné d'en former un nouveau, car le même instrument ne peut pas à la fois détruire et créer. La puissance de créer est d'une nature moins bruyante et plus mystérieuse.

Les conditions de l'ordre social ne sont-elles pas d'ailleurs immuables? L'homme peut-il sortir du cercle qui a été tracé autour de lui? Quels que puissent être ses progrès, ses passions ne changent pas.

L'envie est au cœur de l'homme aujourd'hui comme elle était au

cœur de celui qui commit le premier homicide. N'est-ce pas l'illusion d'un noble esprit que de croire à une progression indéfinie du genre humain ? Et quand la nature de l'homme est invariable, comment la destinée de l'humanité pourrait-elle être changée ? Le temps qui ramène tous les ans un nouveau printemps, qui couvre de nouvelles fleurs et de nouveaux fruits des troncs qui paraissaient desséchés, qui, après avoir soulevé des montagnes, les abaisse aujourd'hui ; qui fertilise des plaines stériles par de nouvelles alluvions, tandis qu'il couvre ailleurs la plus riche culture de sables qui la détruisent ; le temps a-t-il changé dans sa marche lente et successive les lois organiques du globe ? De même, le temps modifie les sociétés humaines, les formes extérieures peuvent varier avec des circonstances différentes ; les facultés de l'homme, dans sa double qualité d'être individuel et collectif, peuvent rester longtemps engourdies, et pour ainsi dire latentes dans les masses, ou bien elles peuvent se développer et acquérir la force d'action dont elles sont susceptibles ; les hommes alors peuvent s'amuser à jouer avec les éléments de l'ordre social, mais ils ne peuvent pas en créer de nouveaux ; le pouvoir se placera d'une autre manière, mais il aura changé de place sans changer de nature, et sa nature finira par le ramener à son ancienne place. Tel est, en effet, le résultat des jeux de la liberté : ils ne sont que le déplacement momentané du pouvoir.

Non, la presse n'aura pas la puissance de former un monde nouveau ; abandonnée à elle-même, elle deviendra un instrument de destruction, mais elle ne changera pas les lois organiques du monde moral.

Je ne connais pas de plus ridicule orgueil que celui de la destruction.

Renverser trois rois en trois jours ! quelle gloire ! ont dit les écrivains qui avaient amené la catastrophe de juillet 1830.

Mais un roi n'est puissant que par le respect et l'obéissance ; quand on ne le respecte pas et qu'on cesse de lui obéir, un roi redevient l'égal de tout autre homme. Y a-t-il de la gloire à se lever en masse contre celui qui reste seul ? Ne sait-on plus à Paris, quand on y est si fier de sa puissance, que le cri d'un prétorien a souvent suffi pour prendre ou pour donner l'empire ? Ce fait que prouvait-il ? la force du prétorien ou la faiblesse de l'empereur ? Ni l'une ni l'autre. Il prouvait la faiblesse de l'empire, et cette faiblesse provenait de sa corruption.

C'est, en effet, un signe de décadence que la facilité de renverser un trône, et c'est peut-être encore un signe de plus grande décadence

que la facilité d'y monter. Aussi la destruction a-t-elle été prompte; tous les écrivains conspiraient depuis longtemps pour la rendre facile. Cette vaste conspiration pourrait-elle être un titre de gloire?

Ce qui est digne, je ne dirai pas d'admiration, mais d'estime, ce n'est donc pas l'acte de colère auquel on a donné le nom de glorieuse révolution; car je ne sache pas qu'un mouvement de colère ou d'indignation puisse jamais devenir et soit jamais devenu un titre de véritable gloire pour un peuple. Ce qui est donc digne d'estime, mais surtout digne d'être observé, c'est l'acte de nouvelle soumission qui a suivi les trois journées d'insurrection; c'est cette abdication, pour ainsi dire, spontanée d'un pouvoir que l'on disait aux masses armées être leur droit légitime. Mais ce qui est encore une erreur, pour ne pas dire une déception, c'est l'obstination que mettent les hommes qui possèdent le pouvoir, depuis cette révolution, à ériger en dogme politique un acte nécessairement passager de violence et de révolte. Je vais m'arrêter quelques instants sur ce sujet et appuyer mon opinion sur des exemples de notre histoire contemporaine. Elle est mieux comprise et parle à tous les esprits plus éloquemment que le passé, si diversement jugé par les historiens.

Un peuple qui, dans un moment de crise, sait se maîtriser soi-même, est, sans aucun doute, plus digne d'admiration que celui qui se laisse entraîner par un sentiment de colère et d'indignation. On peut admirer un individu qui soulevé par une grande injustice, préfère se dévouer à tous les dangers de la résistance et à la mort même plutôt que de supporter avec résignation l'injure qui lui a été faite, ou la lésion de ses droits. Mais en est-il de même d'un peuple? Quand il veut venger une injure qui lui a été faite, sans calculer les moyens qu'il possède, ne s'expose-t-il pas à succomber dans une lutte qui ne fera que rendre pire sa position matérielle et susciter dans son coeur tous les orages du désespoir? Il vivra (car un peuple ne meurt pas quand il le veut, comme il ne vit pas quand il voudrait encore vivre), il vivra pour ressentir à la fois l'injure et l'humiliation d'avoir succombé. Ce ne sont donc pas les actes instantanés et irréfléchis de révolte et de violence qui peuvent jamais être dignes d'admiration. Ce qu'il faut admirer dans un peuple, c'est la sagesse qu'il a d'obéir aux hommes qu'il croit assez habiles pour le conduire dans les moments de crise; c'est la raison qu'il a de se soumettre spontanément et pour ainsi dire d'instinct à des événements con-

tre lesquels il reconnaît l'impossibilité de lutter. Ainsi la France, par un retour sur elle-même, sentit le droit qu'avaient les peuples de l'Europe de venir lui demander raison de toutes les agressions de l'empire. Elle sentit qu'un lien trop fort les unissait, pour qu'elle pût espérer de les diviser. Elle reconnut que la résistance ne pouvait offrir aucune chance de succès. Maîtresse d'elle-même et sachant faire taire à propos sa fierté, elle se soumit à cette immense réaction qu'elle sentait avoir provoquée. Son armée se laissa congédier ; ses gardes nationales rentrèrent tranquillement dans leurs foyers. Les villes ouvraient leurs portes ; le peuple des campagnes cachait ses armes, sans en avoir fait aucun usage ; des soldats étrangers traversaient isolément la France dans toutes les directions sans qu'ils fussent l'objet d'aucune agression, sans même qu'il leur ait été fait la moindre insulte. Napoléon, trop tardivement maître de lui-même, sut renoncer aux chances qu'il avait encore de susciter de la résistance. Il en avait compris l'inutilité.

La paix se fit. Les conditions en furent imposées. Elles étaient sévères ; elles devaient l'être. Ce qu'il faut admirer, c'est ce calme sérieux et unanime que mirent la France et ses conseils à souscrire aux conditions que le congrès d'Aix-la-Chapelle demandait pour devancer l'époque de la libération de son territoire. Cette seconde victoire morale, remportée sur elle-même, fit entrer la France dans des voies de richesse et de prospérité qui lui avaient été inconnues jusqu'alors. Si cette haute raison ne l'eût pas quittée l'année 1830, si elle eût su, avec le même calme, venir au secours d'un roi, qui manquait peut-être de ce genre d'intelligence qu'il faut pour gouverner dans la situation nouvelle qui lui avait été faite ; si elle eût fait usage des moyens qu'elle possédait de s'opposer légalement au système que suivaient des conseillers imprudents et incapables, la France eût évité les agitations qui menaceront peut-être encore longtemps son avenir, comme la punition de ce qu'elle a cédé sans réflexion à un accès de colère, suscité sans doute par un fait illégal, mais amené par une longue et sourde préméditation. La France a conspiré. Qu'en avait-elle besoin ? A quoi servent donc les théories constitutionnelles, s'il faut encore une révolution pour prévenir ou pour réparer les fautes du pouvoir ? Mais les factions en voulaient le déplacement ; les unes dans l'intérêt d'une maison dont elles servaient depuis longtemps l'ambition ; les autres avec l'intention d'imposer une nouvelle loi à un nouveau pouvoir. On a remplacé l'unité d'une forte

volonté par la lutte de principes opposés. La France devra subir les conséquences inévitables d'un pareil changement.

Mais passons à d'autres exemples.

La Pologne, qui depuis des siècles voyait à la fois décroître sa puissance et s'augmenter celle de sa vieille rivale, la Russie, avait fini par succomber entièrement. Des voisins, plus habiles et mieux gouvernés qu'elle, s'étaient partagé tout son territoire ; elle avait perdu jusqu'à son nom. Les bienfaits, peut-être ambitieux, peut-être irréfléchis de l'empereur Alexandre, lui avaient rendu ce nom que Napoléon n'avait pas voulu prononcer. Le grand-duché de Varsovie était devenu royaume de Pologne. Les vastes provinces russes polonaises avaient été soumises à une administration centrale, établie à Varsovie. La Samogitie, la Lithuanie, la Volhynie, la Podolie, reprenaient l'habitude d'obéir à leur ancienne capitale. De larges concessions commerciales avaient été faites à ce royaume, au détriment des intérêts russes. Un système militaire polonais avait été rétabli. Le corps de Lithuanie portait les mêmes couleurs que l'armée du royaume. L'administration, favorisée de toutes les manières, faisait prospérer le pays dans une mesure qui ne lui avait jamais été connue, car sa longue existence politique n'avait été qu'une suite également longue de dissensions intestines et de toutes les misères qui en sont la conséquence inévitable. Il n'y avait jamais eu, en Pologne, ni science gouvernementale, ni science administrative. On n'y avait donc jamais vu aucun développement de civilisation ni d'industrie. L'éducation des hautes classes n'avait rien de national et restait sans profit pour le peuple. L'empereur Alexandre venait de rappeler à la vie des éléments éteints. La Pologne venait de retrouver, avec son nom, de l'espoir pour l'evenir. Ses destinées dépendaient encore une fois d'elle-même. Mais il fallait pour cela savoir profiter des leçons d'une longue expérience et des malheurs qu'avaient amenés ses fautes. Que devaient faire les Polonais, dans la nouvelle situation où les avait placés l'empereur Alexandre? Leur rôle était facile. Il fallait s'enrichir. Tous les moyens leur en étaient offerts. Le développement rapide de l'industrie en était la preuve. Il fallait se servir de ses richesses et de sa supériorité d'intelligence pour civiliser davantage le peuple. Il fallait, en augmentant le bien-être du paysan et en lui donnant plus d'instruction, l'émanciper de la honteuse servitude dans laquelle l'usure des juifs, depuis si longtemps, le retenait captif. Il fallait être fidèle, pour mériter de la confiance, et savoir atten-

dre du temps ce que le temps ne manque jamais de donner au peuple qui sait être sage et maîtriser ses passions. Il fallait que les grands de la Pologne, au lieu de se livrer à une haine impuissante et d'aller chercher les dangereuses sympathies de flatteurs étrangers, vinssent s'établir au centre de la puissance qui maîtrisait ses destinées. C' est là que les hommes distingués, qui se plaignent que leurs provinces soient livrées à l'impéritie ou à la vénalité d' agents subalternes russes, devaient venir se préparer à la carrière de l'administration et devenir ainsi les administrateurs de leurs propres provinces. Qui peut douter que douze à quinze millions d' hommes, parlant la même langue, professant le même culte, unis de pensées et d'intérêts, agissant avec sagesse et persévérance, marchant ensemble vers le même but, n'eussent fini par l' atteindre ? Est-ce à Paris ou à Londres que les Polonais devaient aller chercher des remèdes à leurs souffrances ? L' exemple de Napoléon n' avait-il donc pas suffi pour les instruire qu' un peuple qui forme la prétention d' avoir une existence indépendante ne doit compter que sur lui-même ? Mais quelles étaient les souffrances dont se plaignaient les Polonais de Varsovie, au moment de leur révolte ? Le prince qui résidait à Varsovie était violent de caractère, capricieux, arbitraire, inquisitorial. Beaucoup d' individus avaient à souffrir de ses défauts. Mais enfin, il ne gouvernait pas, il n'administrait pas le pays selon l' arbitraire de son caractère. L' administration était, au contraire, parfaitement réglée, et les finances étaient florissantes. Le mal dont on se plaignait ne pouvait donc être que passager ; on pouvait en mesurer la durée, tandis que le bien reposait déjà sur des bases permanentes. Dans une pareille situation, des mécontentements individuels et passagers s' adressèrent à ce sentiment de haine que tous les Polonais portaient à la Russie. De perfides provocations étrangères vinrent le stimuler davantage ; et ce peuple, se livrant à cette joie que donne l'espoir de se venger, prit les armes sans calcul et sans mesurer l'inégalité des forces. Cette résolution du désespoir, qui pourrait être admirée dans un individu, peut-elle l' être chez un peuple ? Les résultats sont là pour répondre à cette question. Les Polonais se sont laissé emporter par un sentiment de haine. Ils auront longtemps à gémir sur la dernière de leurs fautes. Ils regretteront longtemps les efforts d'un courage inutile.

Ces actes de souveraineté du peuple, comme on les appelle, où conduisent-ils donc les nations ?

Mais on cherche à couvrir ce désordre d' expressions destinées à

fasciner l'imagination. On dit : « Nous sommes arrivés à une époque de transition et de transformation sociale ; c'est à la jeunesse à s'emparer de l'avenir et à travailler. » « Arrivez, France nouvelle ! » Et la jeune France arrive : on lui dit : « Vos pères étaient des barbares, adoucis plus tard par de nobles sentiments, mais encore barbares et plongés dans l'ignorance. Vous êtes les hommes de la nouvelle science, les hommes de la véritable civilisation. C'est par vous et vos lumières que le genre humain doit acquérir le sentiment de sa dignité et marcher à sa véritable destinée ; marchez donc en avant et renversez tout ce qui voudrait s'opposer à votre passage. » Mais que veut donc dire cette expression de jeune France à laquelle on promet l'avenir ? Quel doit donc être son avenir, à elle ? A peine les enfants auront-ils le menton garni d'une barbe qu'ils dessineront sous toutes les formes ; à peine seront-ils, en vertu de ces poils, entrés au pouvoir, que cette barbe sera déjà grise ; car la vie de l'homme est courte ; et cette barbe, dès qu'elle paraît, doit-elle, comme les cheveux de Samson, donner la force ? Et quand elle la donnerait, les Dalilas ne sont-elles pas nombreuses aujourd'hui ? Ce n'est pas pour la couper qu'elles endorment et séduisent ; elles font bien autre chose : elles flétrissent, elles énervent le caractère. Voyez plutôt la *Confession d'un enfant du siècle*, ouvrage d'Alfred de Musset. Lui resterait-il, à cet enfant, la force d'ébranler de ses derniers efforts, les colonnes du temple et d'écraser les Philistins ?

En vertu de quel titre appelez-vous donc la jeune France à la vie, avant que son époque soit arrivée ? Et, quand elle en sera mise en possession, doit-elle le conserver, cet avenir ? L'autre jeune France, qui grandit derrière elle, ne viendra-t-elle pas la pousser, la presser, et lui crier de lui faire place ? n'aura-t-elle pas le même droit ? Ainsi, par ce mouvement hâtif que vous imprimez à la jeunesse, vous ferez toujours sortir de la vie la génération qui la précède avant qu'elle ait cessé de vivre. Vous ressemblez à ces sauvages qui assomment leurs pères à coups de massue, dès qu'ils trouvent leur existence inutile. Certes, celui qui le premier a dit cette parole a fait l'oeuvre de Satan sur la montagne. Il a montré les lointains de l'avenir, riches de toutes les illusions que produisent le désir de la possession et le mirage de l'ambition ; il a dit aux jeunes hommes : « Tout cela doit vous appartenir un jour ; mais pourquoi pas dès aujourd'hui ? Allez, marchez plus vite, et prenez ce qui doit être à vous. » C'est ainsi que ce nouveau Satan a voulu séduire et conduire

à mal. Aurait-il pu croire sérieusement que la jeune génération à laquelle il s'adressait fût tellement riche de facultés et de génie, que tout ce qui la précédait dût à l'instant même lui faire place, et que tout ce qui la suivrait attendrait le moment naturel de la remplacer dans l'immobilité de l'admiration ? Il n'a pas pu le penser, il n'existe en faveur de la jeunesse actuelle aucune raison pour lui donner un droit aussi exceptionnel. Ces expressions creuses de *jeune France*, de *jeune Italie*, de *jeune Allemagne*, de *jeune Europe*, n'ont donc d'autre valeur que celle d'une flatterie perfide. Elles ont pour objet d'exciter du mouvement; mais ce mouvement, jeunes gens, savez-vous quelle est sa nature? Parce que vous sentez en vous de la jeunesse et de la force; parce que vous êtes à une époque de développement individuel, vous croyez que le mouvement que vous voyez autour de vous, semblable à celui que vous sentez intérieurement, est aussi un mouvement de développement et de progression; mais prenez-y garde. N'êtes-vous pas dans l'erreur? Ne sont-ce pas les convulsions de la mort; n'est-ce pas le travail d'une société qui lutte contre le sentiment intérieur de sa dissolution? Oui, sans doute, vous êtes à une époque de transition; c'est-à-dire que vous allez mourir pour faire place à autre chose; et vous vous en réjouissez, imprudents que vous êtes! Comme si vous deviez être cette autre chose qui ne sera que l'ancienne, et qui sortira seulement plus forte et rajeunie de dessous les ruines et les débris. Mais vous, vous ne serez que les ruines; ce sont vos membres et vos esprits qui vont se séparer et tomber en débris. Vous êtes de jeunes vieillards usés avant d'avoir vécu; désabusés des illusions du monde par une expérience qui n'a pas été la vôtre. Ce prisme de la jeunesse qui colore le monde de tous les éclats d'une immense espérance, n'a pas existé pour vous. Sans savoir jouir du temps qui vous est donné, vous vous élancez vers un avenir éloigné. L'analyse sèche et sans couleur vous a conduits sans jouissance au fond du creuset; vous n'y trouvez que des cendres, et vous dites dans votre orgueil: le monde n'est pas bien tel qu'il est, il faut le régénérer.

Eh bien! moi, qui me suis nourri, jeune, de toutes les illusions naturelles de la jeunesse, moi, qui ai vécu de ma propre vie, et non pas de celle des autres, moi qui suis riche d'une expérience qui est à moi, homme à tête grise, mais dont les cheveux se tiennent encore droits, je vous dis que vous êtes dans l'erreur; que vous faites un sacrifice inutile à un

avenir qui ne sera pas le vôtre, parce que cet avenir ne sera pas tel que vous désirez qu'il soit.

Soyez donc simplement jeunes; tout le monde y gagnera; c'est un assez beau rôle à jouer dans cette courte vie; on le regrette toujours quand il est fini. Aimez, couronnez vos maîtresses de myrtes et de roses; vivez avec votre cœur; chantez ses joies et ses douleurs; voilà les droits de l'homme au début de sa vie; ou bien livrez-vous à l'étude, cultivez les sciences. L'esprit de l'homme a su leur donner aujourd'hui un immense attrait; laissez mûrir votre esprit; et, quand vous ne serez plus dans l'âge des jeux, pensez à gouverner les hommes, si la fantaisie vous en prend; faites des lois alors; elles seront peut-être plus sages que celles que vous voulez faire aujourd'hui. Mais n'oubliez pas que, si la science avance, l'homme n'avance pas; car, s'il avançait selon les rêves de progression qui dominent notre époque, il finirait par changer de nature, ce qui ne peut être.

Est-il possible, en effet, de penser que l'homme puisse dépasser ces intelligences qui brillent comme des phares lumineux dans l'obscurité des siècles? Qu'il se nomme donc, celui d'entre vous qui le pense, et qu'il dise: « Je suis un plus habile législateur que Moïse; mes codes auront une plus longue durée que les siens; j'enseigne mieux et une meilleure philosophie que Socrate; mes disciples sont plus habiles et plus sages que Platon; j'ai l'intelligence plus élevée que le Christ; je saurais vivre et mourir mieux que lui; j'ai l'âme plus pure que la sienne; je comprends mieux que lui les droits et les devoirs de l'homme; ma parole est à la fois plus éloquente, plus simple et plus onctueuse. »

Vous n'oserez pas tenir un pareil langage; il trahirait à la fois trop d'orgueil et de blasphème; mais vous direz que vous êtes plus savants que ne l'étaient Aristote, Bacon, Descartes, Leibnitz, et que vous en saurez bientôt plus que La Place, Cuvier, Davy, Berzélius, Oken et que tous les savants de nos jours.

J'en suis persuadé. Qu'est-ce que cela prouve? Que la science avance, qu'elle doit avancer, qu'elle marche aujourd'hui plus vite qu'autrefois; mais cela ne prouve pas que l'homme avance.

Si l'intelligence divine du Christ n'a pas reculé les bornes de l'intelligence humaine, c'est qu'au delà de ce que nous sommes commencerait un autre être.

Aucun homme n'osera donc articuler individuellement une pareille

prétention. Mais l'orgueil est ingénieux; pour s'affranchir des bornes qui lui sont imposées, il se lève en masse, et dit:

« Le genre humain est en marche; nous allons tous vers de plus grandes destinées, inconnues jusqu'à ce jour; rien ne peut arrêter aujourd'hui le mouvement de l'esprit; l'humanité tout entière va revêtir de nouvelles formes et l'ordre social s'asseoir sur une base plus juste et plus universelle. »

Je suis loin de le croire; je pourrais d'abord me borner à vous demander si vous savez avec certitude où vous conduira le mouvement dont vous êtes si fiers et si, au bout de cette carrière si rapide que vous voulez parcourir sans tenir compte du chemin, il ne se présentera pas un abîme. Je pourrais vous remettre en mémoire le nécrologe des peuples; il est déjà bien nombreux. Croyez-vous que ce soit liste close? Trouvez-vous dans la sagesse du jour des raisons pour croire à l'immortalité des nations? Mais je veux vous faire toutes les concessions que vous voulez et les faire aussi grandes que votre imagination peut les concevoir. Je veux convenir avec vous que l'histoire compte d'horribles pages; je veux désirer et espérer avec vous que l'avenir n'en verra plus de pareilles. Et cependant, pour vous prouver que rien ne pourra changer la nature de l'homme, je ne veux vous dire que quelques mots.

L'ignorance est nécessaire à l'esprit de l'homme; c'est le désir de connaître qui développe la faculté de penser. Si l'homme savait tout, il cesserait de penser. Mais il est des choses qu'il a le désir de connaître et qu'il ne connaîtra jamais. Le mouvement de l'intelligence est produit par le besoin d'aller le plus loin possible. Elle travaille toujours, parce qu'elle n'arrive jamais. Elle se reposerait, si elle était arrivée, puisque marcher deviendrait inutile. Prenez-y donc garde, vous autres promoteurs d'un mouvement trop rapide. Voyez l'infériorité de la situation politique, ainsi que la décadence de la littérature et des beaux-arts chez les peuples qui ont été trop vite et qui survivent à leur gloire.

Le cœur de l'homme cesserait de sentir, s'il possédait tout ce qu'il désire. Le sentiment n'est éveillé que par le désir de posséder; il n'est prolongé que par la crainte de perdre. Si l'homme possédait tout avec une entière sécurité, il n'aurait ni désir, ni crainte; il cesserait donc de sentir. La reclusion des femmes a fait cesser l'amour; là où elle existe, l'homme possède les femmes comme une chose dont les lois lui garantissent la propriété et que les moeurs rendent inviolable. Le riche devient

facilement insensible aux misères du pauvre; c'est souvent autant la crainte que la charité qui dicte des lois en sa faveur.

L'âme de l'homme n'est appelée à la connaissance de soi-même que par la nécessité où elle se trouve placée de résister à de mauvais penchants. L'homme n'aurait pas de conscience, si le vice n'existait pas, car elle lui serait inutile. Cette lutte intérieure de la conscience contre ce qui est mal devient la manifestation de l'âme; elle la fortifie, l'élève et donne en même temps de plus hautes pensées a l'esprit.

Si donc vos institutions pouvaient devenir assez parfaites pour faire disparaître le vice de la terre, l'âme de l'homme cesserait d'avoir la conscience de son existence et ne se manifesterait plus. Cet état de perfection, où le bien existerait sans l'opposition du mal, ne peut pas être donné à l'homme sur cette terre.

Si le besoin disparaissait, le travail disparaîtrait également; car ce n'est pas pour s'amuser que l'homme travaille; son génie inventif ne serait donc pas éveillé, ce serait une faculté latente, l'industrie n'existerait pas.

Si les besoins de tous les hommes pouvaient être satisfaits de la même manière; s'il n'y avait pas des individus qui ont deux millions de revenus, tandis que d'autres cherchent des vers pour les vendre et acheter du pain (1); si toutes les fortunes devaient se niveler, les hommes se nivelleraient à la manière des hirondelles, qui font toujours le même voyage, qui bâtissent partout leurs nids avec de la boue, et mangent toujours des mouches.

Non, l'homme aurait beau vouloir s'abaisser, qu'il resterait cependant encore la première espèce de notre globe, et pour son espèce il n'existe point de nivellement. Il y a des Lapons qui possèdent cinq cents rennes, pendant que d'autres n'en ont pas cent; il y a des Arabes qui ont cent chameaux, tandis que d'autres n'en ont pas dix; il y a des Tartares qui ont dix chevaux et d'autres qui n'ont que la jument dont ils boivent le lait.

Il y a des hommes qui savent calculer le système du monde et découvrir les forces les plus cachées de la nature; il y en a d'autres qui ont à peine assez d'intelligence pour se livrer au travail manuel le plus simple.

L'égalité de condition et de fortune ne peut donc pas exister, et si elle était possible, elle appauvrirait le genre humain tout entier; car c'est

(1) Expression de M. de Chateaubriand.

en descendant qu'il faudrait chercher le niveau. Mais cette égalité que vous prêchez, vous la rendez vous-même plus impossible que jamais par le mouvement si rapide que vous donnez au monde. Tous les hommes peuvent-ils donc le suivre? Vous les appelez tous; mais tous ont-ils la force et les moyens d'arriver? Ainsi, pour résumer cette courte digression:

L'ignorance est nécessaire à l'esprit; le désir au coeur; le vice à la conscience; le besoin au travail; l'inégalité à l'industrie.

Après cela, amusez-vous à changer le monde comme vous le voudrez; rêvez d'autres institutions; c'est vous qui perdez votre temps et qui n'arriverez pas. Le vieux monde, comme tout ce qui a vie, se modifiera dans ses formes; mais il restera toujours ce qu'il a été; vous aurez beau écrire, vous n'en formerez pas un nouveau. La liberté de la presse ne sera pas une nouvelle puissance créatrice. Malgré le mal qu'elle a fait et celui qu'elle fera, elle est cependant arrivée à un tel degré d'émancipation qu'il est impossible de pouvoir la remettre en lisière.

Qui d'ailleurs pourrait ne pas reconnaître dans l'écriture le plus puissant moyen de civilisation? N'est-elle pas à la fois force productive et conservatrice? Ne sont-ce pas les richesses littéraires de l'ancien monde, apportées par l'émigration byzantine, fuyant devant la barbarie, qui firent sortir l'Europe si resplendissante de lumières des épaisses ténèbres du moyen âge? Honneur donc à l'écriture; plus d'honneur encore à l'imprimerie, qui en est la si puissante multiplication! Laissez donc une pleine et entière liberté à vos écrivains; qu'ils écrivent librement sur toutes les matières: religion, philosophie, histoire, politique, gouvernement, littérature; mais que leurs discussions soient réfléchies et approfondies. Les mauvaises maximes n'ont pas de durée. Dans un demi-siècle, que restera-t-il de la philosophie du XVIIIe siècle, et de toute l'école politique qu'elle avait fondée? Les débris de cette école ne sont-ils pas déjà à tort ou à raison la risée de votre jeunesse? Tout passe hormis la vérité.

J'honore plus que personne les écrivains de conscience qui consacrent leur vie à la chercher; même leurs erreurs sont utiles; car tracer la route qu'il ne faut pas suivre est encore un moyen d'indiquer la bonne voie.

Le mal renferme en lui-même un principe qui lui sert de correctif; c'est une loi de la nature. Il ne faut qu'examiner ce qui s'est passé depuis l'existence de l'imprimerie pour cesser de croire à sa toute-puis-

sance. Combien d'auteurs des siècles précédents se trouvent-ils encore dans les mains du public? placés sur les poudreux rayons des bibliothèques, la plupart d'entre eux ne sont connus que d'un très-petit nombre d'érudits. Croyez-vous, par exemple, que beaucoup des livres qu'on imprime aujourd'hui auront un long avenir? Peu d'auteurs ont eu et peu d'auteurs auront le privilége de survivre aux siècles; car le génie seul est immortel; l'imprimerie ne changera rien à la condition de la médiocrité.

Dans les temps anciens, personne ne se donnait certainement la peine et ne faisait la dépense de multiplier les manuscrits des ouvrages médiocres. Le nombre et le temps feront justice des modernes, comme la difficulté de l'écriture faisait justice des anciens. Tout ce qu'il y a de mauvais moisit oublié.

Ainsi le temps, qui fait justice de tout, corrige de lui-même les abus de l'imprimerie; mais une trop grande facilité amène en toute chose des dangers. Ne voit-on pas l'esprit le plus éminent, le plus fertile arriver à l'idiotisme par la surexcitation du cerveau? N'est-il pas à craindre qu'une trop facile et trop rapide diffusion d'idées contradictoires ne conduise à l'affaiblissement des intelligences? C'est donc la presse qui vit de la journée et qui meurt avec elle, qui est seule dangereuse; ce sont ces feuilles éphémères et faciles, sans avenir et, par conséquent, sans garantie, qui font le mal, ou qui lui donnent au moins ce degré d'intensité qui met tout en péril. La raison seule vit d'avenir; les passions ont besoin de la vie de la journée; c'est donc aux passions que s'adresse toujours la presse périodique pour les flatter et les caresser ou pour les soulever.

L'art de cette industrie consiste à se faire lire par le plus grand nombre d'hommes possible. Le métier pour être lucratif, a donc besoin de créer du mouvement et de l'agitation; il lui faut l'agitation des idées comme le choc des intérêts; il est donc essentiellement ennemi de la paix et du repos des peuples.

Pour juger ce qui s'appelle la presse quotidienne et périodique, lisez seulement l'article des nouvelles dans les journaux qui écrivent dans des opinions différentes. Ceux qui voudraient être véridiques devraient tous dire la même chose; car la vérité doit être la même pour tous. Il peut être utile à l'intérêt d'un parti de ne pas dire un fait qui est vrai; mais il ne peut jamais être utile, ou c'est au moins un genre d'utilité

que réprouve la morale, de donner pour vrai un fait qui ne l'est pas. Et, cependant, lisez les articles écrits sur les mêmes événements. Lisez, par exemple, les journaux anglais et français depuis quelques années sur les affaires du Portugal et sur celles de l'Espagne; et dites si vous n'y trouvez pas toujours les nouvelles les plus contradictoires?

L'esprit de parti donnerait-il donc le droit de se servir du mensonge comme d'une arme permise? Et les dangers de la presse périodique ne sont-ils pas devenus bien plus grands encore depuis que les gouvernements eux-mêmes s'en servent comme d'une arme politique? Si le journalisme se permet, dans des intérêts de parti, de ne pas toujours prendre la vérité pour base de sa rédaction, le mensonge du journaliste veut souvent servir des intérêts placés plus bas. Il se fait l'allié de l'agiotage; il tend des piéges à la crédulité ou lui donne, souvent pour mieux tromper, une forme officielle; enfin tous les moyens sont bons pour tromper un parti ou pour gagner de l'argent.

Dans la vie privée, les faux matériels sont punis par les tribunaux et les hommes qui usent de fraude perdent à la fois confiance et considération; ils sont marqués par l'opinion et désignés comme des êtres dangereux, dont il faut éviter le commerce. Comment se fait-il donc qu'un homme puisse tous les matins signer une feuille imprimée et se dire responsable de tout ce qu'elle contient, quand il voit qu'elle trahit la vérité? Comment se fait-il que cet homme puisse continur à occuper une place honorable dans l'opinion et puisse oser parler de sa puissance et de sa dignité?

Tel est cependant le cas. Ce qui déshonorerait un homme dans la vie privée ne doit-il porter aucune atteinte à la réputation, à la considération du journaliste? Le mensonge en devient-il moins coupable parce qu'il est imprimé, et l'impudence de la publication pourrait-elle en devenir l'excuse?

Faites votre métier comme vous l'entendez; exploitez dans votre intérêt les erreurs du temps, les passions des hommes, la faiblesse des gouvernements et la crédulité des bonnes gens; faites des dupes, servez un parti, gagnez de l'argent; mais, déchus comme vous l'êtes de la dignité qui n'appartient qu'à l'homme intègre et qu'à l'homme vrai, ne venez pas réclamer pour le métier lucratif que vous faites une considération qui n'est due qu'à des services nobles et désintéressés.

Si je m'élève ainsi contre la presse périodique, c'est parce que j'ai

l'intime conviction, et le monde commence à la partager avec moi, que sa forme actuelle, l'extension qu'elle a prise, et la liberté qui lui est laissée, en font l'instrument le plus puissant de troubles et d'anarchie, sans qu'elle puisse jamais offrir la possibilité de devenir aussi utile qu'elle s'est déjà montrée dangereuse.

La presse périodique veut être aussi considérée comme une industrie. Mais si c'est une industrie que vous réclamez, ne doit-elle pas être soumise au principe de restriction qui régit tous les genres d'industrie? Les fabrications qui troublent le repos par le bruit ou qui menaceraient la santé par des odeurs ou des évaporations insalubres ne sont-elles pas éloignées du centre des villes? Des limites ne sont-elles pas tracées aux cultures dangereuses à la santé? Les aliments de toute espèce, étalés sur vos marchés, ne sont-ils pas visités avant d'être vendus? et ceux qui seraient trouvés gâtés et dangereux ne sont-ils pas détruits? Le commerce des drogues est-il libre? celui de toutes les espèces d'armes n'est-il pas soumis à surveillance? Pourrait-il être permis de vendre des pistolets chargés à tout enfant qui a la force de presser une détente? Croyez-vous qu'il puisse vous être libre de vendre sans contrôle vos phrases à tout homme qui sait lire? Et beaucoup de ces hommes ne sont-ils pas comme cet enfant qui ne connaît pas le danger du pistolet? Parce que les blessures que vous faites ne saignent pas, doivent-elles être permises? Singulier genre d'industrie, que celui qui attaque tous les principes, toutes les autorités, toutes les réputations; qui veut sans cesse et toujours parler à toutes les intelligences, et soulever toutes les passions! Peut-il jamais être possible de traiter pareille chose comme une industrie marchande?

La pensée, si elle veut rester noble et puissante, puissante pour le bien comme elle doit l'être, peut-elle se rabaisser elle-même et vouloir s'appeler industrie? Un auteur a certainement le juste droit de vendre son ouvrage comme un peintre vend son tableau; le génie et le talent n'affranchissent pas des besoins de la vie; mais quand celui qui écrit renonce volontairement au moyen noble de vivre de sa plume, quand il fait vendre tous les matins ses pensées au marché comme on y vend de la viande et du pain, qu'il se soumette alors aux mêmes lois de police, et qu'il soit, avant la vente, vérifié que sa marchandise n'est pas nuisible et corrompue. C'est dans toute la sincérité d'une profonde conviction que je dénonce la liberté de la presse périodique comme la plus

exorbitante prétention qui puisse se concevoir. Elle peut être concédée dans les pays qui s'en accommoderont et ne la trouveront pas dangereuse; mais elle ne peut jamais être nulle part exigée comme un droit. Et, je le répète aux écrivains, c'est une tyrannie que l'exercice illimité d'un droit qui ne peut pas être à l'usage de tout le mond. Permettre l'exercice de ce droit, c'est inféoder la foule à un nouveau servage, le plus humiliant qui se puisse concevoir, au servage de l'intelligence elle-même. Surprise tous les matins à son réveil, on lui impose sa pensée de la journée. On calomnie le passé; on lui en prêche l'oubli; on obscurcit l'avenir en lui donnant toutes les couleurs de fausses espérances ou de fausses craintes; la journée seule a de la puissance, et la presse du jour la domine exclusivement.

Y a-t-il là de la place pour une autre liberté que pour celle des journaux? C'est à peine si d'autres sphères restent ouvertes à l'activité de l'esprit. Ne voit-on pas en effet diminuer les travaux sérieux de l'intelligence? Et quand la guerre politique absorbe toutes les pensées, les sources des sciences ne viendront-elles pas à tarir? Mais on réclame la publicité comme la plus sûre garantie des libertés publiques, et les journaux libres sont, dit-on, le seul moyen d'avoir cette publicité.

L'Angleterre s'est vantée longtemps qu'elle savait jouir avec sagesse et maturité de la liberté de la presse; que cette liberté, sans pouvoir être nuisible, parce que l'esprit du peuple n'était pas accessible à ses séductions, donnait le moyen de pouvoir défendre toutes les autres. La publicité, dit-on, est à la fois l'âme et la garantie d'un gouvernement libre; c'est la publicité qui fait connaître à la fois au peuple ses droits et ses devoirs; qui avertit le gouvernement de ses propres excès ou de ses erreurs. C'est elle qui signale les prévarications des juges, les infidélités des administrateurs, les vices des grands, les mauvaises moeurs; c'est la publicité qui, en un mot, instruit le peuple, avertit le pouvoir et retient les mauvaises consciences par la crainte de ne pas pouvoir couvrir les mauvaises actions d'un voile qu'elle soulève toujours. Tant de bienfaits que l'on croyait sans dangers ont donc fait mettra la liberté de la presse au rang des premiers besoins de la civilisation. Elle est à la fois, dit-on, l'institutrice des peuples et l'égide de leur bonheur. L'imprimerie et la liberté d'en faire usage garantiront à jamais le monde du retour d'un autre moyen âge. C'est un jour perpétuel qui se fera dans le domaine d'intelligence; c'est un soleil qui s'élève toujours et aug-

mente toujours de chaleur et de clarté ; il n' y aura plus d' accident pour la pensée de l' homme ; elle éclaire à la fois la totalité de l' univers et ne laisse pas, comme l' astre lumineux du ciel, un hémisphère dans les ténèbres ; si la nuit est nécessaire à la nature pour la reposer des richesses du jour, l' esprit de l' homme, dans sa puissance, supérieur au soleil, s' avance sans se reposer jamais et pénètre à la fois tout le globe de ses clartés.

Orgueilleux, comme je puis l' être aussi, moi, de la puissance des facultés de l' homme, mon esprit, avant de se laisser entraîner par la magie d'un mot, sent cependant toujours le besoin d' observer dans le mouvement du monde le pouvoir de l' idée représentée par ce mot. Cet examen m' a prouvé que la publicité, aussi étendue que la veut et la fait la liberté de la presse, ne peut jamais être un bon principe de gouvernement ; car la publicité n' est principe de rien ; elle n' est jamais dans l' ordre naturel que la suite d' un fait accompli, d' une chose achevée ; quand elle devance ce moment, elle le retarde, ou le corrompt, ou le rend impossible. C'est-à-dire que tout ce qui se fait dans la nature se fait dans le plus profond secret, comme une espèce de mystère, et ne se montre aux yeux que dans les résultats.

L' état social serait impossible, si toutes les pensées devaient à l' instant même se traduire en paroles. Il n' y a pas une pensée d' avenir dans l' esprit de l' homme qu' il ne tienne secrète, s' il en attend des résultats. Le général d' armée fait mouvoir de grandes masses sans mettre personne dans le secret de son plan ; il échouerait s' il était connu. — Le chef d' une maison de commerce ne fait confidence à personne de ses spéculations, et ses livres ne sont ouverts au public que le jour de sa banqueroute.

Il n' y a pas une création de l'art que le poëte ou l'artiste conçoive ailleurs que dans le silence du cabinet; c'est là, dans la retraite, que le premier type qu'il a conçu s'empare de son âme; c'est là qu'il est élaboré et se développe; c'est là que l'imagination lui donne ses couleurs les plus vives et les plus vraies; l'ouvrage de la solitude est plein de grâce et de vérité ; la publicité de la première idée lui ôterait toute sa fraîcheur ; elle grandirait sans naturel, car quand l'âme laisse échapper et dévoile trop tôt sa pensée, la manière remplace l' inspiration. Ce n'est pas dans les salons que se font et s'écrivent les méditations.

Ce n'est pas en place publique que se dictent les bonnes lois ; le mont

Sinaï et la grotte de la nymphe Égérie en sont depuis longtemps la preuve; ce n'est que la nuit, dans la solitude de sa tente, que Mahomet disait recevoir les inspirations du ciel qu' il se composait.

Les affections profondes, ainsi que les vertus, aiment toutes à se couvrir d'un voile. Il n'y a rien de si secret que les pensées du coeur; si le monde voyait et comprenait ces premiers regards qu'échange un premier amour, il perdrait cette puissance secrète qui entraine et décide de deux vies à la fois. L'amitié va-t-elle raconter ses épanchements? et n'est-ce pas la retraite seule qui fait son plus grand charme?

La charité va chercher en secret la demeure de l'indigent, et la main gauche ne sait pas ce que la main droite a donné.

Le secret du secours fait naître la reconnaissance; elle n'existe pas quand c'est une main publique qui donne un secours collectif. Les taxes des pauvres divisent les hommes en deux classes: ceux qui possèdent et ceux qui n'ont rien; les deux classes que forme la charité sont ceux qui reçoivent et ceux qui donnent; il y a position différente, mais il n'y a pas division. La publicité tue la charité; une espèce de loi agraire, exigée par la misère, imposée par la crainte, vient la remplacer.

C'est en public que le juge prononce des sentences; c'est en secret que le conciliateur cherche à rapprocher les parties.

Le fanatisme court les rues une torche ou le glaive à la main, tandis que la douce et vraie religion baisse les yeux et entre humble et silencieuse à l'église.

Ce sont les douleurs solitaires de la montagne des Oliviers qui ont changé la face du monde. Les prières de l'innocence arrivaient au ciel secrètes et puissantes.

Si la publicité ne convient pas aux vertus, aux affections nobles, ni aux travaux de l'intelligence, et qu'elle soit dangereuse aux intérêts, qu' allons-nous trouver en allant de l'homme à la nature? Si l'homme est entouré de phénomènes qu' il ne comprend pas encore; s'il lui a fallu de si longues observations pour parvenir à en comprendre quelques vues, cela ne prouve-t-il pas que les grands ressorts du monde ne sont pas à la surface, que les forces sont cachées, et que, plus elles sont grandes, plus elles doivent être productives, plus elles sont mystérieuses et se dérobent aux yeux? La nature, en effet, plus modeste que l'homme moderne, montre son ouvrage sans exposer au public les moyens qu'elle emploie pour le faire.

La graine pour germer et reproduire doit être enfoncée dans la terre; c'est là qu'elle accomplit mystérieusement cette grande opération; jetée sur la surface du sol, elle y périrait par l'action de l'atmosphère ou par l'appétit d'un oiseau.

Tous les procédés de reproduction s'exécutent couverts d'un voile. Le silence et la pudeur sont des vertus de la nature.

Je n'ai pas pu reussir encore à trouver une seule force dont le ressort ne soit caché, ni une seule opération productive qui n'ait besoin de mystère pour s'accomplir. La rosée même, phénomène de tous les jours, le ciel ne l'envoie à la terre que quand le jour a cessé et avant qu' il ne commence.

Je ne sais pas comment l' homme a pu trouver tant de vertus à la publicité. Ja ne les vois nulle part écrites que dans les codes qu' il se donne. Se croit-il donc placé en dehors de la création, et croit-il pouvoir donner à l'ordre social des lois opposées à celles qui régissent l'univers? Croit-il que la société humaine n'irait pas assez bien, si elle allait comme le monde, et pense-t-il pouvoir lui ouvrir une plus vaste carrière et la conduire plus loin? Quant à moi, homme de prétention moins altière et plus humble d'esprit, je crois, d'après tout ce que je vois, que la publicité est destinée à montrer des résultats, mais jamais à les produire. Employée hors de temps, elle fait tout avorter. Ainsi, en considérant la publicité comme un des moyens de gouverner, il ne faudrait en faire l'application qu'aux choses faites, et non pas aux choses à faire. Et, puisque dans votre système, le pouvoir est une délégation, laissez donc agir votre délégué; réservez-vous seulement le droit de lui demander compte en public de l'usage qu' il en a fait. Mais la première cause qui vous fait demander la publicité ast un principe de défiance. Ce principe peut-il être jamais un moyen de gouverner? N'est-il pas, au contraire, un obstacle? La confiance n'est-elle pas toujours le premier mobile de tout ce qui va bien dans le monde? La foi sert de base à la religion, comme la confiance à tous les bons rapports des hommes entre eux. Veillez pour qu' il ne soit pas fait abus de celle que vous accordez; cela suffit à vos intérêts et à votre droit: mais ne lancez pas tous les matins une légion d'écrivains contre tous ceux qui ont charge de vous gouverner. La chose n'est pas si facile. Venez plutôt à leur aide; et, puisqu' il est nécessaire à l'existence d'un peuple d'être gouverné, prenez votre mal en patience et ne rendez pas la chose impossible. Or, elle le devient, si la presse périodique continue à jouir d'une

liberté illimitée; par la raison très-simple que le pouvoir moral appartient alors aux écrivains, qui ne font au gouvernement que la part qu' ils veulent bien lui laisser; et nous avons déjà vu plusieurs fois que cette part se réduit à rien; car le pouvoir lui-même ne peut déjà plus presque nulle part se soustraire à ce nouveau genre de tyrannie.

Mais n'importe, répondez-vous; les maux qu'elle peut causer, ce sont les inconvénients d'un état de liberté, mille fois préférables au despotisme qui se rétablirait sans la liberté des journaux; la publicité est la première arme à employer contre lui, parce que c'est toujours dans le secret qu' il cherche la base de sa puissance. Cependant, jamais, à aucune époque de l'histoire, les gouvernements n'ont été aussi soigneux du bonheur des peuples; jamais l'administration des États n'a été aussi éclairée, ni aussi régulière. Les impôts se payent partout avec facilité; ce qui prouve qu'on approche de l'equité de leur répartition; la justice se rend, ou du moins on veut la rendre d'un poids égal au faible comme au fort; les armées se distinguent partout par de la discipline et des vertus guerrières; le courage n'a rien d'oppresseur; les gens de guerre ont cessé d'être l'effroi du peuple qu' ils doivent défendre; les souverains sont facilement accessibles; les hautes classes n'ont plus autant de cet ancien orgueil qui suscitait tant de haine, en irritant les amours-propres; les talents de tous les genres sont estimés et se font jour partout; la justice et les soins des gouvernements protégent les individus, sans différence de situation. L'extérieur de l'ordre règne partout; le commerce est en honneur; les routes offrent une entière sûreté; les communications sont nombreuses, libres et rapides; le crédit public est fondé sur de nouvelles bases; tous les intérêts ont été appelés à le fonder et à le maintenir. Il y a partout de nombreux établissements d'éducation, cette éducation est le plus souvent gratuite; toutes les classes y ont accès. Il y a des établissements de bienfaisance où l'on recueille les enfants qui ne savent pas où ils sont nés, comme des vieillards qui ne savent pas où ils pourraient mourir. Le peuple est partout mieux nourri, mieux vêtu, mieux logé, et par conséquent mieux portant; l'aisance et la santé augmentent la population; les moeurs de toutes les classes sont meilleures; il y a moins de crapule, moins d'ivrognerie dans les derniers étages de la société; moins de déréglements dans les étages supérieurs; et cependant, malgré cet état, qui paraitrait devoir donner plus de calme et plus de bonheur, il y a partout de l'inquietude, de l'agitation.

Il est évident que ce n'est pas la situation matérielle des peuples qui

cause le malaise dont on voit souffrir la société. L'inquiétude qui les agite est une inquiétude d'esprit suscitée par des discussions sur les principes constitutifs des États. Ceux qui soulèvent ces discussions manquent souvent de sincérité; ils les soulèvent à dessein, afin de produire des troubles; c'est une arme dont ils veulent se servir dans des intérêts privés, et quelquefois, selon leur position, dans des intérêts politiques; ils attaquent le siége même de la vie des États en en détruisant le principe et l'organisation. Ces hommes prennent un masque de liberté et s'annoncent aux nations comme des libérateurs; pour que leur mission ait un but, ils proclament donc que tous les princes sont tyrans, qu'il faut leur résister, que leurs gouvernements sont despotiques, qu'il faut les changer. Pour atteindre leur but, tous les genres de sophismes sont employés; le plus dangereux de tous consiste à séparer les peuples de leurs gouvernements et à les mettre en regard les uns des autres dans une position de défiance et d'hostilité permanente. Ce calcul de destruction est habile; car le peuple, toujours le plus fort, doit finir par renverser tout gouvernement quelconque. Ce principe est le plus dangereux de tous ceux qui peuvent être promulgués, puisqu'il engendre l'anarchie et rend tout gouvernement impossible. En isolant ainsi les gouvernements, en mettant d'un côté les rois et de l'autre les peuples, on a fait naître d'abord des doutes sur la nature et sur les droits de la souveraineté; ces doutes ont fini par être remplacés par une affirmation. On a dit: le titre de roi se réduirait à rien, si le peuple ne le reconnaissait pas; le roi ne peut pas exister sans le peuple tandis que le peuple n'a besoin de personne pour exister; il est, parce qu'il est; le principe de son existence est en lui-même; c'est donc en lui que réside aussi celui de la souveraineté; elle lui appartient comme un droit inaliénable; il peut, quand il le trouve conforme à ses intérêts, en conférer l'exercice; mais il ne lui est pas plus libre d'en aliéner le droit qu'il ne lui serait libre de cesser d'exister.

Cette question ne peut pas être posée d'une manière aussi simple; un peuple est un être complexe; tout question de gouvernement l'est donc également. On a posé deux principes absolus en regard l'un de l'autre, ils doivent servir de bannière aux deux partis qui divisent l'Europe; il n'y a pas eu de bonne foi dans l'énonciation de ces principes; mais ce qui n'avait été qu'un moyen pour quelques hommes est devenu une erreur pour le grand nombre; il faut donc la combattre.

Il y a des choses placées en dehors des discussions humaines;

l'esprit ne peut vouloir les expliquer sans marcher à l'erreur. La souveraineté est une de ces choses. Elle est un mystère comme celui de la vie, comme celui de la liberté morale de l'homme. Cette liberté que nous réclamons comme notre plus bel apanage, qu'est-elle cependant? Malgré l'orgueil qu'elle nous donne, elle n'est autre chose que la puissance de l'erreur. Si l'homme ne pouvait jamais se tromper, il ne serait plus libre, puisqu'il serait placé sous l'empire nécessaire de la vérité. Son intelligence ne serait que de l'instinct; il vivrait comme vit tout ce qui est placé plus bas que lui, sous l'empire d'une loi de nécessité absolue.

La liberté n'existe que par le choix que l'homme peut faire entre la vérité et l'erreur, entre le bien et le mal; elle existe parce qu'il a la faculté de comprendre la vertu, d'en avoir le sentiment et de se livrer au vice. Il peut nier Dieu et dire que la vertu est une convention humaine; il peut nier la nécessité de la raison et ne reconnaître d'autre loi que celle de ses penchants et de ses passions; il peut livrer son corps et son âme à la destruction des vices; il peut mettre la loi de son intérêt audessus de toutes les lois, opprimer et dépouiller le faible à son profit; il peut faire usage de toutes les facultés de son intelligence pour violer toutes les lois morales de l'intelligence; il peut, en un mot, faire le mal en se trompant et le faire sciemment: tels sont les droits de sa liberté.

Mais, à côté de l'erreur et de la perversité, la liberté donne aussi à l'homme la faculté de reconnaître ce qui est le bien et de le pratiquer; son âme peut sentir l'existence de Dieu; son intelligence peut la comprendre, son esprit peut la prouver. Il reste fidèle à cette loi morale dont il a le sentiment dans le coeur; il a la force de résister à ses passions; il sait se rendre maître des penchants qui entraînent un mal. Il obéit enfin à une loi de dévouement, plutôt qu'à celle de l'intérêt personnel; son esprit est libre; la preuve de sa liberté existe par sa puissance; il peut, selon sa volonté, s'imposer des limites ou s'élancer au delà de toutes les bornes et parvenir à l'immensité, comme il s'élance au delà de tous les temps pour y trouver l'éternité. La pensée libre a le droit de ne croire que ce qu'elle comprend; elle a le droit de rejeter tout ce qu'elle ne sait pas expliquer; mais elle a aussi, dans l'homme sage et modeste, la faculté de s'humilier et de croire.

Tels sont les nombreux mystères de la liberté de l'homme; son

orgueil est la puissance de l'erreur, sa grandeur provient de sa fragilité.

Le mystère de la souveraineté n'est pas moins profond que celui de la liberté, mais il est d'une autre nature.

L'homme, comme être collectif, est placé sous une loi de nécessité continuelle ; si tout est liberté pour lui comme individu, aucune trace de cette liberté n'existe dans sa position d'être collectif ; il n'a le choix ni du sol qu'il habite, ni du peuple dont il fait partie, ni de la religion qu'il professe, ni des lois sous l'empire desquelles il est destiné à vivre.

Tous les actes de sa vie sont soumis à des formes qu'il n'a pas consentis, et dont il ne saurait cependant s'affranchir. On prend pour lui à sa naissance l'engagement d'une loi religieuse ; on lui donne une éducation d'après des principes que peut-être sa raison condamnera plus tard ; quand il voudra devenir père de famille, les lois d'après lesquelles il le deviendra lui sont imposées ; ses rapports avec la femme sont fixés ; sa puissance sur ses enfants est bornée ; sa volonté trouve partout des obstacles et des conditions auxquelles il est obligé de se soumettre. Il n'est pas libre de disposer de ses biens comme il le voudrait ; s'il a des contestations avec d'autres hommes, elles seront décidées d'après des règles qu'il voudrait ne pas reconnaître ; s'il commet un crime, il sera jugé d'après des lois qu'il n'a pas faites, et par des juges qu'il voudrait récuser ; il ne peut, en un mot, ni vivre ni mourir selon qu'il aurait la volonté de le faire.

L'ensemble de toutes les nécessités sous l'empire desquelles l'homme se trouve placé constitue le principe de la souveraineté. Ce principe qui domine tous ses rapports avec les autres hommes, domine en même temps le genre humain tout entier. Aucun peuple n'en a jamais été affranchi, et ne peut jamais l'être. La souveraineté est d'une nature trop générale, d'une essence trop mystérieuse et trop élevée pour qu'elle puisse jamais avoir été le produit de la volonté des hommes. Telle est l'erreur de la doctrine du contrat social ; il n'a jamais pu être ni signé ni consenti. Qui l'aurait fait ? qui aurait eu le droit de le faire ? quelle génération se serait trouvée fondée de pouvoir pour aliéner ainsi la liberté du monde ? En vertu de quel principe et au profit de qui l'aurait-elle fait ? Si la soumission des peuples au pouvoir eût été un acte spontané de leur volonté, comment se fait-il donc que les hommes, si souvent

rebelles au commandement, n'aient jamais pu s'en libérer? Ils ont renversé des princes, ils ont déchiré des codes, ils ont brisé ce qu'ils appellent des fers, mais c'est toujours pour se soumettre à d'autres princes, pour reprendre d'autres fers, pour obéir à d'autres codes.

Ainsi, l'homme, dans cet ordre de raisonnement, se trouverait toujours malgré lui soumis à une domination à laquelle aucun de ses efforts ne pourrait le soustraire. Sa condition serait donc un esclavage perpétuel et l'univers ne serait qu'une vaste maison de force. Non, ce n'est pas ainsi que la société humaine a été faite.

Le principe de la souveraineté est au-dessus de l'homme; c'est une loi du monde moral; elle n'appartient à personne, puisqu'elle est au-dessus de tous les hommes. Mais, comme toutes les lois, elle a besoin, pour ne pas rester une abstraction, de se manifester par une application; c'est donc par un homme, ou par des hommes que cette manifestation doit avoir lieu. Ce qui est du ressort des hommes, c'est d'en trouver la forme, c'est d'en régler l'exercice. N'est-ce pas l'erreur dans laquelle on est encore sur la véritable nature de la souveraineté, qui fait que l'on est d'opinions si diverses, si incertaines, si contradictoires, sur les moyens d'en fonder la puissance et d'en régler l'exercice? C'est cette erreur qui fait que les États sont toujours placés entre les abus du pouvoir et les atteintes qu'on veut lui porter.

Les principes générateurs ne sont jamais isolés; il faut donc qu'il y ait comme loi correspondante à celle de la souveraineté une autre loi qui la rende possible; cette autre loi est celle de l'obéissance.

L'obéissance a donc été placée dans l'homme; c'est un sentiment inné. Comment expliquer autrement ce phénomène de tous les temps, l'obéissance de tous les peuples à quelques hommes? La force seule ne pourrait jamais y suffire. Quelle humiliation d'ailleurs pour le genre humain que de supposer qu'il ait toujours été réduit à l'obéissance par la force!

L'obéissance morale n'est-elle pas la base de la nature la plus intime de l'homme? n'est-elle pas celle qui seule fait de l'homme un être sociable? L'éducation serait-elle possible si le caractère de l'enfant n'était pas docile au précepte, si son esprit ne s'ouvrait pas à la conviction, si son intelligence n'avait pas la facilité de comprendre l'enseignement, ni la propriété de se l'approprier? Toutes les facultés de l'homme témoignent de ce principe d'obéissance. Celle de l'imitation

pas ; car rien dans le monde ne peut être conservé tel qu' il est. Toute chose doit croître et décroître. Si la force qui fait croître venait à cesser son action, la force qui fait décroître finirait par tout détruire.

Dans les sociétés avancées et bien organisées, la souveraineté est donc toujours agissante ; elle ne laisse aucun rapport des hommes entre eux incertain ; tout y est réglé par des lois. Il n'y a d'arbitraire ni pour le pouvoir ni pour l'obéissance ; la souveraineté se manifeste par des lois d'ordre et de justice, et l'obéissance est rendue volontaire par la conviction.

Les hommes modernes ont donné une fausse définition de l'arbitraire. Ils disent que le pouvoir arbitraire est celui qui n'a d'autre règle que la volonté do prince. Mais ils n'ont pas dit que cette volonté pouvait avoir pour règle l'ordre et la justice ; que le prince avait, comme tous les autres hommes, une conscience ; qo' il pouvait donc trouver dans sa conscience des bornes à sa volonté ; ils n'ont pas dit que le prince pouvait avoir de l'intelligence et que son esprit lui donnerait, dans son intérêt personnel, le conseil de faire usage de sa puissance dans des voies de sagesse et de modération.

En dépouillant le prince de toutes les qualités qui ont été données à tous les hommes, ils ont dit : « Le pouvoir est arbitraire parce qu' il peut l'être ; il ne faut pas lui laisser sa libre volonté, parce qu' il pourrait en faire un mauvais usage. » On a donc pensé qu' il fallait mettre des bornes au pouvoir ; mais quand la souveraineté ne peut pas être exercée dans toute sa plénitude, l'état social languit et dépérit ; car il a besoin de l'action du pouvoir, c'est un des éléments de sa vie.

Voyez toutes les sociétés du moyen âge ; pourquoi les germes de civilisation placés dans le principe chrétien ont-ils mis si longtemps à se développer ? C'est parce que partout l'action du pouvoir était empêchée, soit par une aristocratie trop puissante et trop indépendante, soit par des assemblées déliberantes qui ne défendaient que les intérêts privés de leurs classes. Y a-t-il justice d'accuser des princes dont l'action souveraine n'était pas libre ? En quoi les états généraux, les états provinciaux, les parlements, les diètes et diétines ont-ils contribué au bonheur des peuples ? N'est-ce pas, au contraire, depuis que les forces de résistance ont été brisées que la civilisation a pris un si grand essor dans toutes les directions de l'intelligence ?

L'Angleterre elle même, ce pays si fier aujourd' hui de son état so-

cial, voyez pendant combien de siècles il a été déchiré et retardé par la lutte du peuple contre le pouvoir et par les guerres civiles que les factions suscitaient. Les trois royaumes dont la réunion forme l'empire britannique étaient-ils, jusqu'à l'époque de la révolution que l'on offre au monde pour modèle, plus éclairés, mieux gouvernés, mieux administrés que les États les plus avancés du continent? Aucun Anglais ne trouverait dans son histoire les raisons d'en former la prétention. Si la prospérité de l'Angleterre et le développement de sa puissance datent de sa révolution de 1688, il doit être utile d'en étudier la cause. Que s'est-il passé alors? Le parlement, en changeant la position du prince, a-t-il mis des bornes au principe de la souveraineté? Non, il s'est emparé de l'autorité tout entière; il a consenti à la partager avec le roi; mais il ne lui en laisse que la plus petite part; et cette part, le roi ne peut l'exercer sans le concours du parlement. La constitution anglaise, qui n'est dans son extrême complication, qu'un compromis perpétuel entre des forces et des principes opposés, rend cependant elle-même hommage au principe de la personnification du pouvoir dans la personne du prince; elle ne laisse au roi qu'une autorité, pour ainsi dire, fictive, et cependant c'est en son nom que la justice se rend, que les lois sont promulguées et que l' Angleterre fait la paix et la guerre. Mais la révolution de 1688, loin d'avoir borné la souveraineté, l'a au contraire affranchie de toutes les barrières qui, pendant tant de siècles, avaient fait obstacle à son développement. Elle a été exercée par le parlement dans sa plus entière plénitude. C'est parce que l'application de ce principe n'a plus trouvé d'obstacles, qu'elle a été si puissante et si fertile en résultats. Le parlement s'est fait l' héritier de Cromwell; il a restauré le trône, il est vrai; mais en le soumettant à sa puissance. Ce n'est pas en vertu d'une délégation qu' il a exercé l'autorité souveraine, il s'en était saisi, il l'a gardée. Le principe de l'élection n'affaiblissait en rien celui de la souveraineté; elle résidait tout entière dans le concours des deux chambres du parlement et du roi. Je ne sache pas qu'elle se soit montrée dans aucun Etat plus active et plus puissante. Quel a été le caractère de cette souveraineté?

Suffit-il que la souveraineté soit exercée par un prince dans toute la plénitude de son principe, pour qu'elle soit alors qualifiée d'arbitraire? Le nombre de ceux qui l'exercent change-t-il quelque chose à sa nature? L'arbitraire cesse-t-il, quand il est exercé par plusieurs, au lieu de l'être par un seul? Ce qui constitue l'arbitraire n'est donc pas la possession d'un pou-

voir illimité. S'il en était autrement, le parlement anglais, dans son concours avec le roi, mériterait donc aussi d'être qualifié d'arbitraire; car rien, en Angleterre, ne peut s'opposer à la puissance de ce concours. Ce qui constitue uniquement l'arbitraire c'est l'usage qui est fait du pouvoir, que ce pouvoir soit exercé par un roi, par un doge, par un conseil, sénat ou parlement.

Il y a des règles immuables qui ont été fixées pour le pouvoir; ce sont celles de l'ordre et de la justice. Toutes les fois que le pouvoir se soumet à ces règles, il n'a rien d'arbitraire. Les hommes ne comprenant pas tout ce qu'il y a de mystérieux dans le principe de la souveraineté, et, le prenant comme une convention qu'ils auraient faite, l'ont toujours regardé comme un mal nécessaire, inévitable, dont il fallait, autant que possible, diminuer la pesanteur; en se soumettant au pouvoir comme à un principe hostile, ils ont donc toujours cherché à lui opposer des barrières, à lui fixer des bornes. Ils ont de cette manière affaibli le principe de la souveraineté, sans l'application duquel aucune société humaine ne peut s'établir ni se développer, ni croître, ni prospérer.

Comme je l'ai déjà remarqué, jamais l'application de ce principe n'a été aussi puissante que celle qu'en a faite le parlement d'Angleterre depuis l'année 1688. Et si les Anglais sont fiers à juste titre de cette époque de leur histoire, dans quel esprit cependant le parlement a-t-il fait usage de la puissance illimitée qu'il exerçait?

De nombreuses voix viennent l'accuser aujourd'hui et s'élèvent de toutes parts pour demander justice contre sa tyrannie et son oppression. Un peuple tout entier, qui fait partie de l'association britannique comme les ilotes faisaient partie de celle de Sparte, réclame hautement tous les droits qui lui ont été enlevés depuis si longtemps. De tous côtés des cris de réforme se font entendre. Un principe de véritable tolérance doit remplacer celui de la persécution. Si, en général, le protestantisme a combattu partout ce dogme catholique, que *hors de l'Église il n'y a point de salut*, le protestantisme anglais avait remplacé ce dogme, par la maxime toute terrestre, que *hors de son Église il n'y avait ni puissance ni argent.*

Je vais résumer dans une forme plus concise les idées que je viens d'exposer sur le principe de la souveraineté.

L'existence de l'homme est d'une double nature.

Il existe comme individu et comme être collectif; c'est-à-dire qu'il

y a l'homme et le genre humain. La liberté est la loi morale de l'individu. L'obéissance est la loi morale de l'être collectif.

Le genre humain est soumis à une loi de souveraineté dont le principe est placé hors de lui et qui domine l'homme dans toutes ses relations, comme être collectif. La souveraineté n'appartient pas plus au prince ou au peuple, que la justice n'appartient au juge ou au jury.

La lutte qui existe aujourd'hui entre les deux opinions qui en veulent la possession comme un droit fait descendre un principe d'ordre général à n'être qu'un litige entre deux parties.

La souveraineté procède-t-elle de Dieu ou des hommes? appartient-elle au prince comme lui étant conférée par Dieu? ou bien est-elle un droit du peuple qui lui serait inné? Cette alternative produit un antagonisme qui ébranle la base de toute vie politique. Il a donné naissance aux deux écoles qui se disputent le gouvernement du monde.

De même qu'aucune autorité ne peut enlever à aucun homme le droit de son libre arbitre, de même il est impossible à un peuple ou à un individu quelconque de s'emparer d'une loi générale comme d'un droit qui lui serait particulier et qui serait sa propriété.

Il est dans la nature d'un droit que celui qui le possède puisse, selon son bon plaisir, en faire usage ou le négliger. La souveraineté, loin d'être un droit, est au contraire un élément de nécessité absolue à la vie d'un peuple; elle n'est pas comme principe une loi que l'on puisse, selon sa volonté, ou supprimer, ou laisser subsister. Le souverain qui n'exerce pas, ou ne sait pas exercer la souveraineté, finira toujours par la perdre. Jamais il n'est arrivé qu'une fraction quelconque du genre humain ait pu s'élever à l'existence d'un peuple sans qu'elle ait été soumise à la loi de souveraineté. L'existence de tout peuple sera donc compromise, dès que l'exercice de la souveraineté cessera, soit par négligence, par incapacité, ou par l'effet des obstacles qui lui seront opposés.

Si le pouvoir est la manifestation nécessaire du principe de souveraineté, sans l'application duquel l'état social ne peut pas exister, comment s'établira-t-il?

Des lois ont été données à tout ce qui est nécessaire; la souveraineté aura donc aussi les siennes.

Il y a dans la nature collective de l'homme une force morale progressive, qui conduit les peuples de l'état d'enfance à l'état de la plus haute civilisation.

Le premier principe que l'on voit agir à l'époque primitive des peuples est celui de la liberté individuelle.

Quand, à cette époque, s'établit la souveraineté, cela ne peut être que par une force individuelle, libre, plus puissante que toutes les autres. Cette souveraineté, pour durer, a besoin de soumettre toutes les volontés individuelles à sa loi.

La volonté la plus forte doit, par l'exercice du pouvoir, devenir en même temps la plus intelligente. Elle conduirait les hommes à l'abrutissement, si, après avoir brisé la force d'action et de résistance de la liberté individuelle, elle n'appelait pas leur intelligence à la vie.

Il se fait alors, en vertu du principe progressif qui est dans la nature de l'homme, un travail par lequel le développement des intelligences individuelles transforme les volontés individuelles soumises au pouvoir de la volonté la plus forte en une volonté générale.

C'est ici qu'il faut admirer la coordination des lois morales. Il arrive que plus l'intelligence du pouvoir est active, plus se développera promptement cette volonté générale qui mettra des bornes à la puissance souveraine elle-même. Car il est évident que la souveraineté qui n'aurait su rien ajouter au principe individuel qui lui a donné naissance, et qui n'aurait que la formule de son bon plaisir pour exprimer son pouvoir, serait trop faible en face d'une volonté devenue générale. Il faut, pour rester forte, qu'elle se dépouille de tout ce qu'il y a eu d'individuel et de libre dans son origine.

Il en sera de même pour l'intelligence. L'intelligence individuelle du prince ne pourrait pas seule exercer la souveraineté sur toutes les intelligences individuelles arrivées au même degré de développement que la sienne.

Pour que la puissance d'action de la souveraineté puisse encore dominer cette nouvelle situation, il faut que son principe s'élève à la condition d'une loi morale. C'est alors, qu'intelligente et juste, elle parvient à développer le sentiment inné de l'obéissance par la conviction de sa nécessité.

Nous sommes les témoins du travail de cette transformation ; mais elle n'est pas comprise encore. L'opinion qui regarde le pouvoir comme une convention humaine, comme un contrat social, veut remplacer le fait de la souveraineté du prince par la théorie de la souveraineté du peuple. On prend la modification de la souveraineté par l'action de

la volonté générale pour un acte de souveraineté supérieure à celle du prince. Le principe, et par conséquent le droit de cette nouvelle puissance, doit, d'après cette doctrine, résider dans le peuple. Les partisans de cette théorie disent qu'à la vérité le peuple ne peut pas exercer la souveraineté qui lui appartient, mais qu'il a le droit d'en déléguer le pouvoir, sans cependant conserver celui de le reprendre à sa volonté.

Ainsi l'exercice de la souveraineté du peuple consiste dans deux seuls actes; le peuple enlève la puissance à celui qui la possède pour la laisser prendre ou pour la donner. On en fait donc une espèce de roi fainéant frappé d'incapacité qui, ne sachant pas régner, a besoin de laisser quelqu'un régner à sa place.

Mais pourquoi décorer du titre de souveraineté un acte passager qui se manifeste toujours comme un orage? Un acte qui n'a pas de durée peut-il être un principe sur lequel il soit possible de baser la société, dont le premier besoin est celui de la durée?

La seule manifestation possible, selon vous, du principe de la souveraineté du peuple, n'est donc autre chose qu'un acte de violence contre lequel il n'y a point d'appel, quand on n'a pas eu la force de lui résister.

Dites, si vous voulez, que le peuple est souverain parce qu'il n'y a pas de puissance assez forte pour le forcer à l'obéissance quand il ne veut pas obéir. Ce sera une manière fausse d'exprimer une pensée qui est vraie. Mais ne dites pas que le peuple est souverain parce que c'est en lui seul que réside el principe de la souveraineté. Celui-là peut-il être souverain qui ne peut pas exercer la souveraineté telle que les intérêts du peuple exigeraient qu'elle le fût, ou qui ne peut l'exercer un instant que pour la déléguer? Le peuple est souverain pour détruire tout ce qui est au-dessus de lui, comme l'Océan soulevé par les tempêtes engloutit les vaisseaux qui le sillonnent.

Dites qu'un peuple ne peut appartenir à personne, qu'il ne peut devenir la propriété de personne, que le sol qu'il habite est à lui comme sont à lui les traits de son visage, sa langue et son caractère; vous aurez encore dit des choses vraies, mais qui, pour être vraies, ne l'affranchissent pas de la nécessité d'être gouverné. Or il ne peut l'être qu'en vertu d'un principe placé hors de lui.

Il est sans doute libre à un peuple de ne pas se laisser gouverner.

Si vous entendez comme cela le principe de sa souveraineté, vous avez encore raison ; il a, comme tout individu, la faculté de se condamner à mourir par le désordre de sa conduite, ou de s' enlever la vie d' une manière violente. Le peuple qui ne voudrait pas se laisser gouverner se condamnerait à la destruction, car il a besoin de l' être pour exister.

C' est par suite de cette nécessité que l' obéissance a été mise dans l' homme. Comme toute chose nécessaire, elle ne peut avoir son principe qu' en elle-même ; c' est-à-dire qu' elle doit être volontaire ; elle est indépendante du principe de souveraineté, mais elle lui est correspondante ; la loi morale qui résulte de ce rapport est que le pouvoir doit être juste afin que l' obéissance puisse rester volontaire.

C' est toujours accompagné de ses acclamations que le peuple voit l' homme le plus fort ou le plus habile s' emparer du pouvoir ; le peuple s' engage alors à l' obéissance et ne demande en retour que l' ordre et la justice.

La loi de la création, qui ne laisse aucune force de la nature sans barrière, parce que celle dont l' action n' aurait pas de limites deviendrait destructive, doit trouver aussi son application aux éléments constitutifs de l' état social. Le pouvoir est naturellement borné par l' intérêt qu' il a de rendre l' obéissance volontaire ; s' il ne sait pas reconnaître son intérêt, il se trouvera borné et quelquefois détruit par la résistance que lui opposerait une obéissance que ses fautes auraient cessé de rendre volontaire.

Les époques où se fonde une nouvelle dynastie sont toujours des temps de violence et d' agitation ; car ce n' est que par la lutte des intérêts opposés, ou des ambitions rivales, que le plus fort, ou le plus habile, finit par obtenir l' obéissance ; et ce n'est que du moment où cette obéissance devient unanime et volontaire que sa puissance est affermie. C' est alors que commence d' une manière profitable au peuple l' action du principe de souveraineté.

Il est dans l' intérêt des hommes, toujours placés dans la nécessité d' être gouvernés, que l' agitation produite par la fondation d' une nouvelle dynastie ne se reproduise pas souvent. Cette nécessité réclamée par un sentiment universel a fait naître le principe de la succession au pouvoir. Ce principe est de convention humaine ; car il pourrait ne pas exister. Ce n' est que la conviction de son utilité qui l' a fait adopter. Il a pris le nom de *légitimité*. C' est donc au profit et pour l' avantage des

peuples et non pour celui des princes qu'il a été établi. Il gagne en puissance à mesure que sa personnification dans une même famille devient ancienne ; car les hommes aiment en toute chose la consécration du temps. La prière est plus intime dans un temple que les siècles ont noirci que sous les voûtes claires et resplendissantes d'une construction moderne. Les nombreuses générations qui toutes sont venues prier à la même place, y prononcer les mêmes paroles, y prendre les mêmes engagements, y verser, pour ainsi dire, les mêmes larmes, y avoir le même repentir et s'y réjouir des mêmes espérances, viennent ajouter l'autorité de l'exemple à celle du précepte.

C'est ainsi que le temps transforme l'acte de raison qui a fondé la légitimité dans un sentiment d'attachement, de reconnaissance et de respect. Il est dans les intérêts comme de la dignité des hommes d'entourer d'hommages et d'obéissance les princes qui succèdent au devoir comme au pénible honneur de les gouverner. Le peuple s'honore lui-même en honorant celui qui le gouverne ; il s'honore davantage encore et garantit mieux son repos en ne rendant pas le trône facile à toutes les ambitions ; c'est donc dans les intérêts de sa dignité et de son bonheur que le principe de la légitimité, c'est-à-dire que l'ordre de la succession au pouvoir a été fondé. L'usurpation de Louis-Philippe restera toujours comme un exemple utile à méditer. L'Europe l'avait reconnu, tous les souverains l'avaient accepté ; il avait eu l'art de présenter son règne comme un gage de paix ; tous les peuples le saluaient de leurs acclamations, les peuples libres comme ceux qui ne l'étaient pas ; et cependant il ne pouvait jouir de sa position que comme d'une chose illégalement acquise ; son existence était sans cesse menacée ; au milieu d'une nation qui se dit libre, il était le seul homme de son royaume qui ne le fût pas ; il ne pouvait sortir de chez lui qu'entouré d'une garde nombreuse ; et cette garde n'a jamais suffi pour le préserver contre les tentatives d'assassinat. L'esprit du siècle ne lui permettait pas de mettre son usurpation sous la sauvegarde de l'Église, comme l'avait fait Napoléon, en obtenant du pape que Sa Sainteté vînt le couronner à Paris, ou, comme l'avait fait le premier usurpateur du trône en France. En plein exercice de l'autorité royale qui, déjà depuis plusieurs règnes, était dans les mains des maires du palais, Pépin le Bref avait fait consulter le pape sur cette position. Le chef de l'Église répondit que, pour ne point renverser le principe de l'ordre, il valait mieux donner le nom de roi à ce-

lui qui en avait le pouvoir. Il fut donc sacré par saint Boniface, archevêque de Mayence, par délégation du pape, comme le témoignent les paroles d'Éginhard, secrétaire intime de Charlemagne, qui dit, en retraçant cet événement, dans la chronique que nous avons de lui : *Pipinus per auctoritatem romani pontificis ex praefecto palatii rex constitutus.* « Pépin, par autorité du pontife romain, de maire du palais constitué roi. »

L'idée que Pépin ne pouvait être devenu roi que *par la grâce de Dieu*, grâce dont le pape se faisait collateur, pouvait alors seule lui faire franchir la distance qui le séparait du trône ; cette idée était aussi la seule qui fût assez puissante pour lui en assurer la possession. Cette formule, *par la grâce de Dieu*, en légitimant l'usurpation, fut prise depuis lors et consacrée comme symbole de la légitimité. Loin de rester comme elle l'était dans le premier moment un calcul politique, elle devint une pensée d'humilité chrétienne ; car aucun prince, dans l'ordre naturel de succession au trône, n'aurait jamais pu dire, sans porter lui-même atteinte à son droit de succession : « Je monte sur le trône comme l'élu de Dieu, qui me fait la grâce de m'y élever, parce que j'en suis le plus digne, car je suis à la fois le plus habile, le plus sage, le plus fort, le plus vertueux. » Le droit de succession s'établit d'une manière plus simple ; le droit du prince devint légitime au même titre que le sont tous les autres droits de succession dans l'ordre social. Les tribunaux, assez puissants pour garantir tous les droits inférieurs, ne le sont cependant pas assez pour garantir également la position la plus élevée ; elle fut donc mise sous la protection d'un principe religieux. Ce n'est donc pas le droit spécial qui est divin, mais c'est la protection du droit qui est divine, et qui ne cessera pas de l'être, tant que ne cessera pas l'accomplissement des devoirs qu'impose cette protection.

Cette formule alors établie, et qui fut adoptée par tous les princes, renferme dans ce peu de mots : Nous, par la grâce de Dieu, etc..., deux idées différentes, dont l'une est la pensée d'humilité chrétienne que je viens d'exposer, et l'autre est l'expression d'un principe politique. Quand le prince dit : Nous, cela veut dire moi et les hommes appelés à délibérer avec moi. C'est de même que le président d'un tribunal, en prononçant un jugement, parle collectivement au nom des juges qui siégent avec lui.

Puisque le cours de cette discussion m'a conduit à parler du titre de

la royauté, je crois l'occasion opportune d'ajouter quelques observations sur le titre de roi des Français substitué par la révolution de 1830 à celui de roi de France.

Il n'y a pas un Français qui ne sache parfaitement bien qu'un souverain, quel que puisse être son titre, ne pourrait jamais disposer de la France comme d'un patrimoine qui serait à lui. Tout le monde sait aujourd'hui que la France appartient aux Français, comme l'Angleterre aux Anglais, comme l'Allemagne aux Allemands, comme la Russie aux Russes. Je ne comprends pas comment la crainte de perdre son territoire ou son existence de nation par suite du titre qu'aurait son prince pourrait entrer dans l'esprit d'un peuple. Pourquoi donc a-t-on attaché du prix à substituer le titre de roi des Français à celui de roi de France? Pourquoi ce changement? Quel peut être son objet?

Chez les peuples de la Germanie, entièrement libres, parce qu'ils étaient sauvages, la nécessité de la guerre fit naître celle du commandement; il fallait un chef qui ne l'était que pour la guerre, et qui ne l'était qu'à des conditions; l'obéissance était à la fois volontaire et conditionnelle; cette position qui durait, parce que durait aussi la nécessité de se défendre, devint l'origine, chez les Germains, du principe de la souveraineté qui finit par se revêtir du titre de roi; mais aucun des rois de la Germanie n'était roi du territoire; ils ne l'étaient tous que des hommes qui les avaient élus ou qui avaient pris l'habitude d'obéir à leur famille. Il devait en être ainsi pour des peuples dont la demeure n'était pas encore fixée.

Quand la migration des peuples asiatiques vint mettre en mouvement et précipiter les unes sur les autres toutes les races slaves et germaines, les rois arrivaient partout à la tête de leurs peuples, et s'appelaient rois des Huns, rois des Marcomans, rois des Bulgares, rois des Avares, des Vandales, rois des Goths, des Visigoths, des Bourguignons, des Saxons, rois des Angles, rois des Francs, etc., etc.

Quand ces tempêtes humaines vinrent à se calmer, plusieurs de ces peuples donnèrent leur nom au pays dans lequel ils avaient pris la résolution de se fixer, c'était pour mieux établir le droit de conquête; elle prouvait en même temps la volonté de renoncer à la vie nomade. C'est de cette manière que la Pannonie devint la Hongrie, que la Bretagne devint l'Angleterre; c'est ainsi qu'un grand nombre de petits peuples de race germaine se réunirent sous le nom collectif d'*Allemands*, et qu'un royaume d'Allemagne prit naissance. C'est enfin de la même manière que les Francs

donnèrent leur nom à la partie de la Gaule qu' ils avaient conquise, et que leurs rois finirent par prendre le titre de rois de France. Il y avait dans cette marche progressive de l'établissement des peuples barbares un principe de stabilité; le peuple, le pays, le roi formaient une unité ternaire; le nouveau nom du pays, le nouveau titre du roi indiquaient que le peuple et son chef avaient rendu leur sort inséparable du sol de leur nouvelle patrie.

Que veut dire, après tant de siècles, ce retour à une dénomination qui avait marqué un époque encore sauvage? Dans quel but une certaine école historique a-t-elle voulu replacer au XIX siècle les Gaulois en face des Francs? Le principe d'une pareille division qui va rechercher à quatorze siècles de distance la différence de deux éléments qui n'ont pas cessé pendant un aussi long espace de temps de se mêler et de se confondre, doit nécessairement conduire à l'absurde.

Ainsi, comme il était cependant impossible de se dépouiller d'un nom déjà si ancien, il est arrivé, par une singulière contradiction d'esprit, qu' on a rendu au souverain le titre tel qu' il existait au moment d'une conquête contre laquelle on voulait protester. Le roi de France prit donc le titre de roi des Français, tel que le portaient Pharamond, Clovis, tous les rois mérovingiens et les premiers rois de la race carlovingienne.

On n'a repris de la Gaule que le coq.

Cette nouvelle bannière doit-elle être le symbole de la vigilance, dont aurait besoin un peuple qui ne voudrait faire usage de sa liberté que pour se remettre en mouvement ? Si ce titre de roi des Français ne doit pas avoir cette valeur, que veut-il donc dire? Les hommes de la révolution de 1830 n'auraient-ils été que les plagiaires de celle de 1789? Il y eut, à cette première époque, une révolution sociale. Le principe de l'égalité fut proclamé, toutes les classifications furent abolies; tous les habitants de la France devinrent des Français au même titre et de même aloi. On crut peut-être donner une plus forte sanction à ce principe d'égalité en exprimant, par le nouveau titre, que le roi était d'une manière égale le roi de tous les Français. Pour certains esprits, des souvenirs de féodalité pouvaient aussi se rattacher au titre de roi de France; on voulait les effacer. On comprend cette intention, quoique l' histoire ne la motive pas.

Charles le Chauve prit le premier le titre de roi de France; ce fut précisément sous son règne que les plus fortes atteintes furent portées à l'autorité royale; les grands vassaux usurpèrent une partie des attributions

souveraines, de sorte qu' il serait logique d'admettre que le roi, en changeant son titre, faisait comme un appel à la France des usurpations de la féodalité. Le système féodal avait été une suite nécessaire de la conquête; les compagnons d'armes des rois barbares voulurent entrer en partage de tous ses bénéfices, et céder aussi peu que possible de leur ancienne et sauvage indépendance; ce système était un développement tellement naturel de la manière dont se liaient entre eux les éléments d'un monde qui finissait avec ceux de celui qui commençait, qu'il s'établit simultanément dans tous les nouveaux États, et qu' il n' y eut entre eux d'autres différences que celles des coutumes particulières de chacun des nouveaux peuples.

Hugues Capet, le fondateur d'une race qui devait devenir illustre et durer longtemps, n'était pour ainsi dire que le premier entre ses pairs. Les rois ses successeurs ont tous travaillé à briser l' indépendance féodale et à former la monarchie, telle qu'on la vit plus tard. Tout fut employé à cet effet, les lois de la féodalité elle-même, comme souvent aussi la violation de ses lois. Les grands vassaux disparurent tous devant le principe de l' hérédité du trône, plus fortement établi, et devant une volonté permanente et toujours agissante, héréditaire comme l'était le trône.

Cette portion des Français qui voulaient se refaire Gaulois n'a pas eu, sous ce rapport, à se plaindre de la race capétienne (et bourbonienne); car, si des vestiges de féodalité existaient encore en France en 1789, ce n'était certes pas le trône qu'il fallait en accuser. Rien, dans la politique des princes qui l'avaient occupé, ne pouvait rappeler l'origine féodale qu'on paraissait vouloir attribuer au titre de roi de France. Les rois, depuis longtemps, avaient cessé de régner sur un patrimoine de famille; la France, devenue la patrie de tous les Français, n'était pas la propriété du prince. Le trône, devenu plus fort, plus indépendant et d'une hauteur à peu près égale pour tout le monde, n'avait rien conservé de son ancienne origine.

N' y aurait-il pas bien plutôt dans le nouveau titre un principe d' inféodation individuelle? Car, si ce titre doit avoir une valeur, il doit nécessairement signifier que chaque Français est individuellement placé envers le roi dans de certaines conditions d'obéissance et de devoir, qu' il existe un rapport direct et déterminé entre chaque Français et le roi; qu'aucune autre autorité ne peut s' interposer pour déranger ou troubler ce roi, et que le roi doit toujours avoir le droit d'appeler individuellement chaque Français à remplir ses obligations envers sa personne. Si ce titre n'a pas cette valeur, que veut-il donc dire?

Si, au contraire, cet autre titre de roi constitutionnel apportait une barrière à tous les rapports directs et immédiats du trône, que doit signifier la différence que l'on a voulu faire entre la dénomination de roi de France et de roi des Français ? Ne faudrait-il pas plutôt, en vertu du principe constitutionnel, arriver à la conclusion que, si le titre de roi des Français eût existé au moment de la révolution, c'est ce titre qu'il aurait fallu changer en celui de roi de France, afin de faire disparaître jusqu'au souvenir des rapports directs qui auraient existé entre le roi et ses anciens sujets ; rapports que l'esprit constitutionnel ne peut aucunement tolérer? Puisqu'on a fait l'opposé, il faut qu'un autre calcul ait eu lieu.

L'esprit dans lequel a été faite la révolution de 1830 a été celui d'augmenter la portion de souveraineté dévolue aux deux chambres, afin d'affaiblir ou de limiter davantage l'autorité royale. Faire disparaître du titre du roi l'idée trop unitaire de la France était une pensée républicaine; car placer, comme on l'a fait par le nouveau titre, le roi seul en face de tous les Français, n'était-ce pas changer la nature du mandat des députés, réunis en parlement? De même que le prince était roi des Français, les députés représentèrent des Français.

Les observations faites sur la nature du principe de la souveraineté seraient incomplètes, si ce principe n'était pas aussi examiné sous le point de vue de ce nouveau rapport.

La nature de la souveraineté est d'être indivisible. Quand les imperfections d'une civilisation qui commence, ou quand les complications de celle qui a déjà vieilli, amènent la nécessité de conférer l'exercice du pouvoir à une agrégation d'hommes, qu'elle soit *sénat*, *diète*, *parlement*, *convention* ou *directoire*, c'est toujours au nom de cette agrégation, comme pouvoir unitaire et moral, que la souveraineté est exercée. Ainsi on disait, *Senatus populusque romanus*. Ainsi l'on a dit en France l'*Assemblée nationale*, la *Convention*, le *Directoire*. Dans aucune loi romaine on n'a jamais dit, *les sénateurs*, ni dans les nombreuses lois françaises, *les conventionnels*, *les directeurs*. Il n'était pas question, à Venise, des patriciens qui composaient sa puissante aristocratie ; c'est le nom de la république seule qui commandait le respect au nom de San Marco ; c'est le conseil des Dix qui imposait l'obéissance.

Quand Bonaparte marchait à l'envahissement du pouvoir, il ne fit pas la faute de présenter à la France le consulat comme une unité ; il n'aurait pas voulu créer un corps moral qui eût vécu de la force de son

esprit ; il parla de trois consuls ; il en était le premier en attendant le moment où il serait le seul. Les hommes les plus hostiles au principe de la concentration de la souveraineté dans un seul individu rendent donc cependant tous un hommage involontaire à la nécessité de ce principe, en donnant toujours l' unité pour base à l' expression qui sert de symbole au pouvoir.

On comprendrait encore l' empire que pourrait exercer sur l' esprit des hommes une assemblé délibérant à huis clos, dont les travaux seraient promulgués comme des actes de sa puissance, sans que jamais, ni les noms de ses membres soient prononcés, ni leurs votes publiés. Cette assemblée, apparaissant alors comme une intelligence unitaire, puissante par la sagesse de ses résolutions, soumettrait tous les volontés à la sienne et pourrait, selon ses œuvres, exciter ou calmer l' enthousiasme. Mais y a-t-il quelqu' un qui oserait dire que les discussions des assemblées modernes soient de nature à entraîner tout un peuple ? Des législateurs qui sont divisés par système, quand même ils ne le seraient pas par la différence de leurs principes et de leurs opinions, dont les uns sont faibles d' esprit et les autres trop souvent passionnés, pourraient-ils inspirer à tout le monde un égal degré de confiance et entraîner par admiration, ou par conviction, tous les esprits dans une seule et même direction ? Ou bien, dira-t-on que des lois votées en public, presque jouées à la boule, pourraient commander le respect, enchaîner l' obéissance ? Les discussions publiques qui ont précédé la promulgation de ces lois ne viendront-elles pas d' avance en affaiblir la puissance ?

Croit-on que le nombre des boules puisse garantir l' obéissance à des lois affaiblies d' avance par les arguments employés à en discuter la rédaction, si ce n' est même à en amener le rejet ? Et cette urne du scrutin, dont le nom seul devrait donner du calme, n' est-elle pas semblable à la boîte de Pandore du fond de laquelle sortirent quand on l'ouvrit les vents et les tempêtes ? N' en voyons-nous pas sortir aujourd' hui ces tempêtes de la pensée dont les vagues frémissantes, soulevées par toutes les passions humaines, vont porter au loin le trouble dans tous les esprits, la confusion dans toutes les choses, et ne laissent plus d' espérance à personne ?

Une assemblée présente une idée trop complexe pour exciter l' enthousiasme, ou pour assurer la fidélité. C' est au nom de la république que les légions romaines faisaient la conquête du monde, c' est de même

au nom de la république qu' allaient mourir les Français ; ils ne pensaient ni aux conventionnels, ni aux directeurs ; quand vint l' empire, c' était pour l' empereur ; jamais il ne vint à l' esprit d' aucun de ses soldats de crier : *vive l' empire*, ou *vive l' empereur des Français* ; il était pour eux l' empereur tout court, comme il avait été Bonaparte tout court avant d' être Napoléon. Il était à lui seul pour ses soldats la personnification de la France. C' est un nom et un nom tout seul qui a toujours le plus fortement remué les hommes.

Demandez à un soldat français s' il veut aller mourir pour les Français du département des Landes, ou pour ceux d' Indre-et-Loire, de Lot-et-Garonne, ou pour ceux des Hautes ou Basses Alpes, des Pyrénées ou des Vosges ; nommez-lui toutes les eaux qui coulent, toutes les montagnes qui s' élèvent en France, il vous répondra qu' il ne veut mourir pour aucun de ses compatriotes, qu' il ne les connaît pas ; mais qu' il est prêt à mourir pour la France ; que son coeur et sa vie appartiennent à sa patrie. Mais la patrie où est-elle ? est-ce le sol, qui n' est, comme le disait Montlosier, que de la poussière quand il fait beau, et de la boue quand il pleut ? Non, sans doute ! la patrie est ce lien moral qui unit les hommes d'un même pays dans un même sentiment dans une commune affection. Mais un sentiment, quelconque, pour ne pas rester une abstraction ou stérile ou anarchique, a besoin d' une personnification.

Voyez l' histoire la plus moderne de l' Espagne. Est-ce l' amour de la patrie qui a manqué aux Espagnols ? ce sentiment ne va-t-il pas chez eux jusqu' à l' aveuglement ? Mais cette patrie qui leur est si chère manquait d' une personnification qui aurait eu cette force d' unité correspondante à la sienne. Où était-elle cette patrie ? Était elle au camp de don Carlos ou à Madrid, dans un berceau, ou bien dans la salle des cortès ? Et dans cette salle, qui pouvait la représenter ? Étaient-ce les députés, presque tous encore inconnus ? Les Espagnols, ne sachant plus où la retrouver, la cherchaient partout à coups de fusil ; les uns la demandaient à l' Angleterre, les autres à la France, et ils ne la retrouvèrent que quand ils se furent mis d' accord pour obéir tous à la personnification qui devait la représenter.

L' amour de la patrie a-t-il manqué aux Polonais ? ils chantaient tous avec enthousiasme : *Non, la Pologne ne périra jamais !* et la Pologne a péri. Suffirait-il de ne pas vouloir mourir pour vivre ? Pou quoi donc a-t-elle péri ? Pourquoi, ni le patriotisme, ni le courage, ni le dé-

vouement le plus entier, n'ont-ils pu la sauver ? Parce qu'elle manquait de ce principe de personnification qui fait naître un même sentiment dans tous les coeurs et une même raison dans tous les esprits. Le principe de l'élection en donnant une base trop changeante et trop incertaine au trône de la Pologne a fini par le renverser. Où était la patrie pour les Polonais ? Dans des diètes toujours orageuses et tumultueuses ou sur un trône quelquefois vendu, mais toujours disputé. La belle et grande époque de son histoire n'a-t-elle pas été celle de l'hérédité du trône ?

Ce n'est pas assez de mourir pour son pays, il faut avoir, avant de mourir, la possibilité de le servir et de vivre pour lui. Et comment le servir, quand on ne sait pas où sont placés ses véritables intérêts ?

Si le principe de l'élection n'a pas su conserver un seul trône, croit-on qu'il puisse donner plus de calme, plus de force et plus de durée à ces assemblées électives dans le sein desquelles on veut aujourd'hui placer la puissance ? Le principe change-t-il de nature en s'appliquant à plusieurs au lieu de s'appliquer à un seul ? Tout ce qu'il y a de mobile, de variable, de passionné dans un système électif, peut-il assurer cette obéissance volontaire et cependant passive, cette constante fidélité qui sont nécessaires à l'existence comme à la défense d'un grand État ? A qui le Français doit-il obéir ? à quoi doit-il être fidèle ? Est-ce à la chambre des pairs ? est-ce à celle des députés où à son président ? est-ce à la constitution ? Mais à laquelle ? Par crainte d'une autorité trop forte et trop indépendante, on a voulu diviser le pouvoir, on a fait tomber la souveraineté en fractions ; mais l'obéissance, la fidélité peuvent-elles être ainsi divisées ? Pourraient-elles exister par fractions ? Elles doivent être entières on elles n'existent pas. On ne conçoit pas une demi-fidélité, un quart d'obéissance. Mais peut-on les trouver entières en face d'un pouvoir partagé ?

Il me paraît que l'histoire contemporaine prouve déjà, dans plus d'un endroit, cette difficulté logique.

Quant à la France, le titre de roi des Français ne vient-il pas la rendre plus grande encore ? Quand je l'entends prononcer, il me semble entendre aussi le bruit des épées qui retentissent sur les boucliers ; je crois revoir une foule barbare armée et sauvage qui proclame un chef pour être conduite à conquérir et butiner toutes les richesses d'une vieille civilisation.

Quand Bonaparte se fit proclamer empereur des Français, ce fut

également au bruit des épées de la garde consulaire. Il fit des Français une grande armée qui supportait son trône et ravageait l'Europe. Quand son épée fut brisée, quand son armée fut détruite, son trône s'écroula ; il n'avait d'autre base que sa puissance. La France resta muette. La civilisation a fait naître trop de différence entre les individus d'un même peuple pour qu'une expression collective puisse être moralement vraie.

On dit avec raison, et l'on ne peut pas dire autrement, les *Kirghiz*, les *Tartares*, les *Arabes*, les *Mongols*, parce que tous sont également pasteurs et guerriers dans l'occasion. On dit avec raison : les *jésuites*, les *dominicains*, parce que tous portent le même habit, vivent de la même manière, et que tous apprennent, enseignent et disent les mêmes choses, Malgré le frontispice de la constitution qui place le mot d'*égalité* entre ceux de *liberté* et de *fraternité*, y a-t-il égalité entre un Français qui garde un troupeau de moutons et celui qui est le président de l'Académie des sciences ? entre celui qui joue tous les soirs des héros sur les planches et celui qui est un héros pendant toute sa vie ? entre celui qui fait des lois et celui qui possède à peine assez d'intelligence pour les comprendre et pour s'y soumettre ? Pour que l'expression qui doit renfermer le sens collectif d'individualités si différentes puisse être vraie, il faut donc qu'elle ne présente pas l'idée de ce qui est individuel. La simple et naturelle expression de France a cette valeur ; la France produit le pâtre et le savant, l'historien et le héros, comme elle produit des oranges et des pommes sauvages, les étoffes les plus riches, comme les bouteilles communes dans lesquelles on exporte ses vins les plus généreux.

Depuis que la souveraineté n'est plus l'exercice d'une puissance brutale et matérielle, qui soumettait, au moyen âge, toutes les volontés par la force ; depuis qu'elle s'est élevée à la hauteur de son principe, à celle d'un principe moral, il y a dans la position qu'elle a prise un caractere d'abstraction, devant la grandeur duquel disparaissent les individualités et qui doit entourer celui qui le représente d'un bien plus grand respect et d'une obéissance plus égale que la force seule ne pouvait le faire ; mais ce caractère d'abstraction, qui est nécessairement celui de la concentration, s'oppose au partage de la souveraineté.

Le pouvoir, en Angleterre, paraît être partagé, parce que sa nature est encore toute féodale ; l'obéissance n'y est pas d'une mesure égale pour

tout le monde. Mais là où tout vestige de féodalité a été détruit, là où le principe de la souveraineté domine à un égal degré toutes les positions, son partage est impossible. Les barrières sont nécessaires; mais les barrières ne sont pas un partage.

Le mot de *France* exprime la concentration de toutes les individualités dans une même idée, qui est celle de la patrie, comme le roi exprime en même temps l'idée de la concentration de la souveraineté et la personnification du pays. La réunion de ces deux mots compose donc le seul titre qui puisse également convenir à la France et au roi.

Un des mots qui de nos jours a déjà soulevé et soulève encore le plus d'orages est celui de *liberté*.

Il faut une longue préparation des esprits pour donner autant de puissance à une idée que répresente un seul mot. Il y a des paroles qui, sans jamais avoir été effacées du vocabulaire des nations, restent quelquefois des siècles entiers sans produire aucun effet. Elles n'allument aucune passion, lorsqu'elles ne correspondent à aucune disposition préexistante, soit du cœur, soit de l'intelligence. Ainsi l'ont voit des générations entières, qui se sont dévouées avec fanatisme à la défense de leur foi, être suivies par d'autres qu'un sentiment de tolérance conduit à l'indifférence. On ne comprend pas, dans des monarchies qui ont duré des siècles, l'enthousiasme de républicanisme.

Il y a, cont dans ces mouvements historiques en sensraire, la preuve la plus évidente qu'aucune idée n'a pour l'homme une va'eur absolue et que l'influence qu'elle exerce, ou que l'absence totale de cette influence, dépendent relativement de toutes les conditions morales particulières à chaque époque.

Il faut donc, pour comprendre le mouvement progressif ou rétrograde d'un peuple, faire deux opérations: analyser d'abord la valeur positive d'une idée, puis étudier sa valeur relative.

Pour soumettre le mot de *liberté* à cet examen, il faut d'abord se demander, quelle place doit occuper le principe de liberté? Peut-il être un élément primitif, un élément générateur d'organisation sociale?

Ce principe a été placé dans l'homme; la liberté est la loi morale de l'individu: son action doit donc rester iodividuelle; chaque homme en fait usage selon sa volonté, selon la mesure de son intelligence, mais toujours à ses risques et périls; la liberté est un bien qui appartient à tous les hommes également; mais son usage ne peut jamais être réglé par une

loi générale; on ne fait ordinairement que lui opposer des barrières dans l'intérêt de tous. L'expression la plus large, pour marquer sa position, est de dire que tout ce que la loi ne défend pas est permis.

La liberté comme principe politique n'est pas une chose nécessaire, car son essence est d'être ou de ne pas être. Elle ne peut se manifester qu'en vertu de son principe qui est individuel; elle doit donc être toujours individuelle. C'est une position d'exception; c'est l'affranchissement d'une loi générale qui lui est supérieur et qui éxiste avant elle.

La liberté ne peut pas être conquise; car, devenant alors la plus forte, elle serait elle-même le pouvoir, elle deviendrait nécessairement « souveraineté; » elle en prendrait le caractère. Aussi M. Guizot a-t-il dit que la liberté est la partecipation au pouvoir: mais alors il faut dire la liberté politique; c'est une idée restreinte qui veut dire autre chose.

L'histoire de tous les temps, mais particulièrement l'histoire du jour, n'est-elle pas la preuve de ce fait logique?

Plus un état social est fortement organisé, plus aussi la liberté individuelle, telle qu'il importe au plus grand nombre des hommes de l'obtenir, doit être soumise à des restrictions. Ces restrictions ne peuvent pas être conçues dans une forme générale, ni dans une mesure égale; ce qui répugnerait au principe d'individualité de la liberté; elle change donc de nature selon les positions individuelles; ce qui fait que la vieille expression *les libertés* est plus conforme à la vérité que l'expression *la liberté*, qui veut en faire une loi générale, d'une mesure égale pour tout le monde. La liberté politique est une fonction qui, si elle veut être fidèle à l'origine de son mandat, doit veiller à ce que la liberté individuelle soit garantie contre les atteintes que d'autres pouvoirs voudraient lui porter.

Ce qu'il s'agit de montrer, c'est qu'il y a erreur quand on veut faire de la liberté individuelle un principe de gouvernement, tandis qu'elle ne peut être qu'une conséquence.

La liberté, dans le sens absolu de principe que l'on veut lui donner, loin de pouvoir servir de base à une organisation sociale quelconque, tendrait au contraire à la dissoudre ou à l'empêcher de se former. Elle est d'une nature opposée à la civilisation qui tend, chaque jour qu'elle se développe davantage, à borner tous les droits; tandis que la nature de la liberté consiste précisément à mettre les siens au-dessus de tous les autres, en les affranchissant de tous les obstacles qu'on voudrait leur opposer. Cette position que veut prendre la liberté donne la raison de l'agitation qui

l'accompagne; elle ne veut jamais se soumettre à rien, parce que, dès qu' elle se soumet, elle n'est plus la liberté; elle n'est faite ni pour commander, ni pour obéir. Tel serait son mode d'existence, si on la prenait dans un sens absolu. Mais comme rien au milieu des hommes ne peut exister d'une manière absolue, ce n'est pas ainsi que peut exister la liberté. Elle ne pourrait exister comme principe absolu que s'il n'y avait dans le monde ni pouvoir, ni obéissance; mais alors il n'y aurait pas d'état social; mais alors il n'y aurait que l'homme primitif, l'homme isolé, sans devoirs comme sans droits; il n'y aurait que l'homme; mais la société humaine n'existerait pas. La liberté, ne pouvant exister que d'une manière qui rendrait l'état social impossible, ne peut donc pas en être un des principes générateurs. Sa position, toujours intermédiaire entre le pouvoir et l'obéissance, renferme cependant en soi le germe du développement de l'état social par le mouvement naturel d'action et de réaction que son existence établit entre ces deux principes. Elle est placée là, sentinelle jalouse et vigilante, pour toujours dire au pouvoir qu'il ne doit pas être injuste, et pour dire, de l'autre côté, à l'obéissance, qu'elle ne doit pas obéir à l'injustice. Le jeu de ces trois éléments entre eux constitue la vie de tous les États, quelque forme qu'ils puissent avoir.

Supprimez dans un État ou le pouvoir ou l'obéissance, il cessera à l'instant même d'exister. Ne lui donnez pas la liberté, c'est-à-dire cet élément intermédiaire entre les deux autres, il pourra coutinuer d'être; elle n'est donc pas une chose nécessaire; elle n'est qu'un développement plus grand de l'ordre social.

Ainsi le peuple qui veut établir la liberté individuelle comme le premier principe de son existence, veut faire une chose impossible; il intervertit un ordre naturel, en plaçant une conséquence avant les deux principes qui seuls peuvent la produire. Ainsi, loin d'être un élément nécessaire de l'existence d'un État, la liberté individuelle n'est, au contraire, qu'une situation privilégiée. C'est la raison pour laquelle cette liberté n'a acquis son plus haut degré d'exaltation que simultanément avec l'existence de l'esclavage. L'homme a besoin de se comparer pour se sentir libre, car, malgré son état de liberté, les lois et ses besoins lui imposent des obligations de tous les instants. Ainsi quand il n'ose plus se livrer à un sentiment de supériorité dans son propre pays, quand une fausse direction du mouvement social y porte tout au nivellement, c'est alors, en se comparant à d'autres, que l'homme reprend son orgueil, et, quand il

n'est plus le privilégié entre les siens, il veut être le privilégié entre les nations.

Les deux grands peuples libres de l'antiquité désignaient tous les autres sous l'appellation commune de barbares, et, au moyen de cette distinction, ils se livraient envers eux à tous les genres d'injustice. Les modernes ont pris chez ces deux peuples le mot de liberté dans le sens absolu qu'on veut lui donner et qui doit en faire un principe. Mais ce n'est pas chez les peuples de l'antiquité que j'irai chercher des preuves contre l'opinion que je combats; nous les comprenons moins bien que les modernes; le mouvement de leur civilisation a été différent de celui de la nôtre; il ne descendait pas jusqu'aux dernières classes de la population. L'esclavage donnait une autre valeur à la liberté. Il rangeait les hommes en deux grandes divisions, de mœurs différentes, d'intérêts opposés; l'une dominatrice par la possession des biens que donne la force, et par la culture de l'intelligence qui sait les faire valoir; l'autre soumise par suite de sa pauvreté matérielle et de son indigence morale.

C'étaient le pouvoir et l'obéissance dans d'autres proportions que de nos jours. Le mouvement que donne un gouvernement de formes, que l'on appelle libres, n'était pas alors imprimé à la population tout entière; les secousses qu'il produisait pouvaient être supportées, parce qu'elles étaient bornées aux classes libres. Quand une civilisation plus vieille et plus avancée eut commencé à pénétrer dans la région des esclaves, des dangers jusqu'alors inconnus commencèrent à se manifester. La république romaine fut mise dans un des plus grands périls qu'elle ait courus par la guerre que l'on appelle *guerre sociale*, celle des esclaves contre les hommes libres; c'est-à-dire la guerre des hommes soumis à l'obéissance par les armes, et maintenus dans cette position par les lois sans être admis aux droits de citoyens. L'idée de l'égalité entre les hommes se montrait déjà comme une prétention; elle devait bientôt devenir un principe. Spartacus ne précéda que d'un siècle la venue de Jesus-Christ; mais l'égalité de l'Évangile n'a pas été prêchée pour ce monde; jamais, au contraire, la logique n'a été autant blessée que par l'accouplement de ces deux mots de *liberté* et d'*égalité*, qui désignent deux choses diamétralement opposées l'une à l'autre, et que depuis si longtemps on prononce cependant toujours réunis.

L'essence de la liberté consiste dans la faculté de pouvoir devenir tout ce qu'elle peut être par l'exercice de sa propre puissance; de faire

tout ce qu'elle peut faire par l'usage de sa propre volonté. La liberté est une loi de développement, d'agrandissement, d'ennoblissement; c'est, en un mot, une loi de progression; car aucun individu ne voudrait faire usage de sa liberté pour se rendre plus petit, pour s'amoindrir, pour devenir plus pauvre de biens, plus dépourvu d'esprit, plus rétréci d'intelligence.

L'égalité est au contraire une loi d'obstacle et de restriction. Son principe est de n'être supérieur à rien, et de ne rien souffrir qui lui soit supérieur. C'est donc une loi de diminution, d'amoindrissement, d'abaissement; car le niveau ne peut être trouvé qu'au point le plus bas.

La liberté est un principe de mouvement progressif, tandis que l'égalité reste nécessairement un principe de mouvement stationnaire, et cependant l'on ne cesse pas de tenir ces deux paroles accouplées. On ne se trompe cependant sur la valeur de la liberté, qu'en exagérant ce qu'on exige d'elle et en confondant sa double nature de liberté individuelle et de liberté collective; mais on se trompe de tout point quand on parle d'égalité.

Quelles que soient les opinions que l'on puisse avoir sur l'inégalité du sort des hommes et sur le plus ou le moins de possibilité d'y porter remède, tout le monde sera forcé de reconnaître qu'il existe un genre d'inégalité sur laquelle aucune loi ne peut exercer d'influence; c'est celle de l'intelligence. Contre cette inégalité doivent échouer toutes les théories d'égalité. N'est-ce pas l'intelligence qui crée tous les différents degrés de supériorité: celle du savoir, du pouvoir et de la richesse? A moins de condamner le genre humain tout entier à l'abrutissement le plus entier, personne ne peut admettre qu'il puisse être possible d'empêcher l'intelligence de produire les inégalités dont elle renferme tous les germes.

C'est par suite de l'impossibilité absolue d'établir un système quelconque d'égalité que, pour satisfaire aux cris de ceux qui la demanderont toujours, on a fini par inventer la formule de l'égalité devant la loi. Mais cette formule, que l'on a adoptée comme une des pierres angulaires des codes modernes, exprime une pensée tellement fausse, que c'est précisément dans ce qui constitue la nature de la loi que se trouve la preuve de sa fausseté. N'est-ce pas, en effet, l'inégalité insurmontable, ineffaçable des hommes qui a fait naître la nécessité des lois? Si tous les hommes étaient également méchants, l'état social serait impossible; ils vivraient tous en état sauvage, comme les bêtes fauves dans les bois. S'ils

étaient également bons, la terre serait un paradis terrestre. C'est parce qu'ils sont tous inégaux d'intelligence, de caractère, de passion et d'inclination, qu'il a fallu des lois. Quel est en effet le but des lois? c'est de protéger le faible contre le fort, le pauvre contre le riche, qui veut faire de sa richesse un moyen d'oppression, l'homme simple contre la supériorité d'un esprit qui veut le tromper, l'homme intègre et vrai contre tous les artifices du lucre et de la chicane. Dès que deux hommes paraissent devant un tribunal, c'est que l'un des deux est présumé innocent et l'autre coupable. C'est leur inégalité naturelle, innée, que l'éducation n'a pu vaincre, qui produit l'inégalité de leurs actions. Le texte de la loi peut donc d'autant moins considérer les hommes comme étant égaux, qu'elle s'annulerait elle-même, s'ils l'étaient véritablement. La seule égalité possible est donc celle de la loi.

C'est ainsi que les hommes éclairés l'entendent; mais alors pourquoi laisser subsister une formule qui est fausse, qui fortifie l'erreur et flatte une passion, sans jamais pouvoir la satisfaire? Tous les hommes ont un droit égal à la protection de la loi; mais les lois, loin de proclamer l'égalité, n'ont au contraire pour objet que de protéger les inégalités, c'est-à-dire toujours les faibles contre les forts. Tous les États de l'antiquité ont péri parce que le principe d'une égale justice leur manquait. Dominés par le sentiment d'une nationalité trop exclusive, et la guerre réduisant les vaincus à la condition d'esclaves, la résistance se trouvait excitée jusqu'à la destruction. Il fallait *vaincre* ou *mourir*. Tous ont péri dans cette lutte. Les Romains, au temps de leur toute-puissance, lorsqu'ils avaient tout détruit ou tout soumis, commencèrent à perdre les qualités qui sont nécessaires à l'existence d'un peuple. Leur décadence marcha d'un pas rapide, malgré leur puissance.

Mais, parmi les nations chrétiennes, la qualification de peuple libre a cessé d'être un titre exclusif. Depuis que l'esclavage antique n'existe plus, depuis surtout que le développement progressif des mœurs chrétiennes a fondé parmi les hommes un sentiment de fraternité qui les rapproche, et a rendu le sort des masses à peu près semblable, les degrés seuls de la civilisation marquent les différences, et les peuples soumis à des formes plus avancées ne hasardent donc plus envers les autres l'expression de barbares; leur sentiment de supériorité se dirige contre les gouvernements qu'ils appellent despotiques, et contre lesquels ils veulent soulever toutes les passions.

Deux faux principes troublent l'Europe :

Le premier est de séparer les peuples de leurs gouvernements, comme d'une autorité qui leur serait hostile.

Le second est de séparer les gouvernements en deux catégories et d'opposer l'une à l'autre dans un esprit d'incompatibilité.

Si ces deux principes découlent théoriquement des doctrines d'une liberté mal comprise, qui veut se faire le premier élément de l'état social, tandis qu'elle ne peut être que le produit de son développement naturel, il est important de savoir comment ils se sont établis historiquement dans l'esprit de notre époque.

L'Angleterre est le premier peuple moderne qui soit entré dans la carrière des innovations. Il y avait dans tous les États catholiques, tels que le moyen âge les avait faits, une barrière à la puissance politique des princes. L'autorité religieuse, indépendante de l'autorité civile, prenait le parti des faibles et défendait leurs droits l'Évangile à la main. Le prince et le sujet avaient tous deux à soumettre leur conscience à un même tribunal. Le principe religieux était non-seulement une barrière à la puissance politique, mais les peuples étaient aussi tranquillisés par l'opinion qu'ils avaient que le prince trouvait cette barrière dans sa propre conscience. Le protestantisme vint donner à l'homme une plus grande indépendance ; il devint le seul juge de ses propres actions, et son intention l'excusa souvent là où un juge étranger l'aurait condamné. Chaque homme trouva dans le sentiment de l'indépendance de sa conscience la preuve de celle que le prince avait acquise ; il a donc commencé à désirer de lui voir imposer un autre frein. C'est ainsi que se fit sentir le besoin de liberté politique. L'habitude prise par le protestantisme d'examiner le principe de l'autorité, et principalement le désir défensif de remplacer par des lois le frein religieux, que le catholicisme imposait aux princes, conduisirent aux révolutions politiques.

Quoique le protestantisme eût livré chaque individu au for de sa propre conscience, il n'en restait cependant pas moins nécessaire que le nouvel établissement religieux fût soumis à des règles et dépendit d'une direction ; car malgré toutes les exagérations de l'idée d'émancipation morale, rien parmi les hommes ne peut exister sans le secours d'une autorité ; l'ordre veut une règle, la règle veut une loi, et la loi veut un législateur. Ainsi partout les princes furent investis de cette part d'autorité religieuse dont l'établissement du protestantisme avait besoin.

L'Angleterre fut le premier pays qui devint en entier protestant. Les rois d'Angleterre, exerçant à la fois une double autorité politique et religieuse, se seraient donc trouvés investis d'une puissance plus arbitraire et plus illimitée. On a vu comment Henri VIII en avait usé et abusé. Ce fut donc en Angleterre plus qu'en aucun autre pays que se fit sentir le besoin de mettre des bornes à la puissance du prince.

La tribune politique vint donc y remplacer cette chaire de vérité du haut de laquelle des hommes de savoir et de courage instruisaient à la fois les peuples et les rois de leurs devoirs. Les mouvements, dans l'État, prirent un double caractère, politique et religieux ; cette double révolution fut consommée plus tard par l'expulsion de la maison régnante. La nouvelle royauté se laissa plus facilement dicter des lois. L'établissement religieux avait conservé du catholicisme une forme hiérarchique, qui lui donnait plus de consistance qu'il n'y en avait dans les autres pays protestants. Le nouveau trône et la nouvelle église, solidaires tous deux d'un même principe, devinrent parties intégrantes d'un système politique dont la principale puissance résidait dans l'aristocratie, qui avait su le fonder.

Cependant toute l'aristocratie ne professait pas les mêmes opinions sur la nature de l'autorité souveraine. Elle se divisa donc en deux factions qui n'ont pas cessé depuis de se disputer le pouvoir. Cet état de lutte civile perpétuelle fut rendu légal par une fiction honorée sous le nom d'*opposition* ; cette fiction n'était possible, qu'en renfermant la lutte dans le cercle de la puissante et peu nombreuse aristocratie. Il y eut donc des conditions admises pour ce combat politique, dont le pouvoir était le prix ; le champ était clos ; les règles du combat ne pouvaient pas être transgressées ; c'était un tournoi législatif. Le roi était le juge du camp, et le peuple, sans jamais être appelé à prendre part au combat, applaudissait au vainqueur. Malgré la divergence des principes qui garantissait toujours l'appui secret du trône au parti dont les doctrines lui étaient le plus favorables, on combattait cependant à armes égales : c'étaient celles de l'aristocratie. La supériorité de l'intelligence décidait seule de la victoire, qui donnait au pays la garantie d'être gouverné par les plus habiles.

Mais, de nos jours, un parti fatigué de se voir trop longtemps exclu du pouvoir a violé les lois du combat ; les armes d'opposition ont été changées ; on a défendu d'autres principes ; les barrières du champ clos

ont été renversées; le peuple, qui ne devait être que le témoin de la lutte, a été pris pour auxiliaire; les agresseurs sont enfin arrivés au pouvoir; mais cette ancienne opposition, à l'aide de nouveaux principes, victorieuse de ses vieux adversaires, n'est plus libre dans ses mouvements et dans l'usage qu'elle voudrait faire du pouvoir; poussée par la foule dont elle a invoqué le secours, elle est obligée de marcher à la démolition de l'ancien édifice dont elle faisait partie; elle le fait méthodiquement encore; elle voudrait relever les barrières abattues et maintenir le peuple hors de l'arène; elle lui fait des concessions pour l'arrêter; le pourra-t-elle longtemps? Quand elle voudra résister et reprendre la défense du pouvoir, l'Angleterre sera livrée à toutes les conséquences de ce principe, qui range le peuple d'un côté et le gouvernement de l'autre. Le parti whig, si longtemps l'avocat du peuple, a créé ce principe comme une arme d'opposition; il devait rester une fiction; il a cessé de l'être; l'Angleterre prouve aujourd'hui combien il est dangereux. Mais la preuve du danger est trop tardive; les hommes entraînés par l'exemple d'un état factice auquel la haute prospérité de l'Angleterre fut faussement attribuée, ont érigé le mécanisme de la constitution anglaise en axiome politique. On a institué l'opposition au gouvernement comme un droit; cet état d'agression perpétuelle a été rendu légal; on est membre de l'opposition comme on est membre du ministère; c'est même un titre plus honorable; cela ressemble à un service gratuit au profit de l'opprimé. Cet état de choses a pu exister une fois sous la condition que le peuple ne prêterait que son nom, sans jamais prendre part à la lutte; mais il ne pouvait exister qu'en Angleterre, où l'aristocratie jouissait de la confiance du peuple, parce qu'elle avait pendant des siècles défendu ses intérêts contre le trône. C'était une opposition basée sur de longs antécédents et dont le rôle était convenu entre les partis, ce qui lui avait fait donner ce nom de *constitutionnelle*; mais elle a fini son rôle; en changeant les conditions de la lutte, elle est devenue factieuse, comme elle l'est dans tous les pays qui ont voulu imiter l'Angleterre.

Voyons, en effet, quels ont été pour la France les résultats des formes politiques anglaises. Le mouvement constitutionnel régularisé en Angleterre par des conditions particulières à ce pays, indépendantes de cette forme de gouvernement et antérieures au développement qu'il y avait pris, n'a plus trouvé en France des éléments semblables: ils y avaient tous été détruits depuis longtemps; le mouvement n'y est devenu

que de l' agitation sans règle, parce qu'il n' y avait pas de barrière capable de le contenir et de le renfermer dans le cercle de la fiction. L' opposition proclamée légale y a toujours été factieuse ; elle s' est toujours placée dans le peuple, qu' elle a pris pour auxiliaire actif et obligé. Comment pouvait-il être possible au pouvoir de résister ? Après toutes les vicissitudes successives des régimes populaires et militaires, le rétablissement des Bourbons avait paru, pendant quelques instants, pouvoir régulariser ce jeu constitutionnel ; mais les principes veulent leurs conséquences ; le peuple, toujours appelé à prendre part à cette lutte, donna au gouvernement les secousses que doit produire le mouvement d' une pareille masse. Il y eut une agitation continuellement croissante jusqu' au renversement du gouvernement en 1830.

Les doctrinaires, rêveurs politiques, qui se croient profonds, parce qu' ils tirent leurs doctrines de l' étude philosophique de l' histoire, et qui troublent les États parce que leurs doctrines sont fausses, voulurent alors donner avec la France une seconde représentation des révolutions anglaises ; ils ont pensé qu'il fallait avoir une royauté dépendante, et que, pour la rendre dépendante, il fallait la rendre complice.

Louis-Philippe s' est prêté avec une habileté peu commune à jouer la parodie de Guillaume. Le premier acte a réussi, mais les autres éléments de l' imitation française ne sont pas semblables à ceux du drame anglais. L' église anglicane s' était ralliée au nouveau trône, parce qu' il y avait similitude d' origine et conformité de doctrine religieuse. L' aristocratie soutint également le principe de l' usurpation parce qu' elle saisit l' occasion d' usurper à son profit la plus grande partie de l' autorité royale.

L' église catholique en France, au contraire, n' a jamais été et ne pourra jamais être favorable aux principes qui veulent établir des doctrines d' usurpation. Louis-Philippe n' a pas eu son appui ; cet esprit du clergé était connu ; pour soustraire le peuple à son influence, il fallait qu' il fût irréligieux. On avait donc renouvelé le travail d' autrefois. Rien de semblable n' avait eu lieu en Angleterre. Le principe religieux avait été changé sans être détruit, il y était même devenu plus fort, et allait jusqu' au fanatisme. Ainsi le clergé anglican était pour le nouveau trône non-seulement un auxiliaire dont une commune origine garantissait la sincérité, mais il était un auxiliaire puissant qui lui assurait l' obéissance du peuple. Il n' y avait plus en France aucun corps politique assez puissant pour devenir l' appui du nouveau trône. L' aristocratie, comme puis-

sance politique brisée depuis deux siècles, n'avait que des souvenirs isolés qui ne se manifestaient que sous la forme de prétentions que les autres classes ne veulent plus admettre; elle est ennemie des doctrines populaires sans avoir le moyen de les combattre.

Louis-Philippe élevé, non sur le pavois des soldats, mais sur les épaules des industriels, flatteur du peuple sans être populaire, ne pouvait avoir l'assentiment de l'ancienne aristocratie qui possède encore aujourd'hui une grande partie du sol. Il s'est donc trouvé placé par les formes anglaises seul en face de cette opposition légale qui parle au nom du peuple, qui prend la défense de ce qu'elle appelle ses droits, de ses intérêts, et qui le provoque à la lutte. On a vu qu'il s'est montré souvent facile à cet appel.

Le nouveau roi, placé en tête du pouvoir, ne peut cependant parler que le langage du pouvoir, c'est-à-dire qu'il demande de l'obéissance. C'est à son habileté seule qu'il doit celle qu'il obtient; sa position n'eût pas suffi pour la lui assurer, et s'il eût été moins habile, on la lui eût refusée en vertu de ce principe d'opposition qui met le peuple d'un côté et le pouvoir de l'autre, dans un continuel état d'hostilité, ou tout au moins de défiance, principe qui devient donc nécessairement destructeur dès qu'il cesse d'être une fiction, une convention législative pour devenir une réalité.

Voici donc en deux mots la position de cette nouvelle monarchie constitutionnelle représentative en France; car voilà comment les faiseurs et les adeptes l'appellent.

Le temps a détruit la foi religieuse. L'opposition détruit la foi politique. C'est-à-dire que la confiance dans le pouvoir divin et dans le pouvoir humain a également cessé. De cette situation, où chacun a nécessairement le droit de prendre sa raison pour guide et de l'imposer aux autres comme loi, il naît des tentatives continuelles d'usurpation de pouvoir. Les intelligences n'étant plus soumises à aucun genre de conviction, il ne reste donc que deux choses possibles: l'anarchie ou la force; car on ne peut pas, en parlant principes, tenir compte des hasards d'une individualité. Ce n'est donc pas la forme constitutionnelle, si vantée, qui seule peut donner à une nation le mouvement d'une liberté sage et prospère. Comme l'a fort bien dit un publiciste allemand (Adam Müller), ce n'est pas le parlement qui fait la liberté anglaise; il est seulement le lieu où elle se montre.

C'est, en effet, dans le parlement qu'est placé le mouvement, tandis que les contre-poids sont dans le peuple.

Les imitateurs français des formes anglaises, ne sachant pas en pénétrer l'esprit, ont fait l'opposé. Ils ont placé le mouvement dans le peuple, en calculant le jeu des corps constitués comme devant être les contre-poids de cette nouvelle machine politique.

Les résultats prouvent que ce n'est pas dans une forme que peut résider la liberté; c'est dans l'esprit qu'il faut la chercher. Mais l'esprit sans règles n'est que l'anarchie; il ne peut pas se donner à lui-même cette règle; car l'anarchie consiste précisément en ce que chaque esprit croit avoir le droit de se la donner. Il faut donc que cette règle lui soit imposée et qu'il y ait obéissance; mais il ne peut y avoir de gouvernement et par conséquent de liberté possible que si cette obéissance est volontaire. Il faut donc qu'elle soit l'œuvre de la persuasion, de la conviction, de la foi. Il faut donc, sous peine d'une anarchie toujours croissante, revenir à la foi religieuse et à la foi politique; il faut faire cesser la révolte de l'orgueil; il faut que les modernes Titans désarment leur intelligence et recommencent à croire en Dieu et à croire au pouvoir. Il faut donc cesser les manifestations irréligieuses et renoncer à ce principe légal d'opposition qui rend tout gouvernement impossible.

Les hommes, toujours séduits par la prospérité de l'Angleterre, ne cessent d'opposer son exemple au raisonnement; mais, loin de craindre cet exemple, je le prendrai au contraire comme une preuve de ce que j'avance. L'histoire de l'Angleterre elle même donne cette preuve; il faut donc un instant l'examiner.

Au moment de la réforme, il y avait foi religieuse en Angleterre; comme je l'ai dit plus haut, le principe religieux avait été changé sans que la foi fût détruite; il y avait même fanatisme; les rangs protestants se serraient pour résister au papisme. Quand arriva ce qui devait arriver, c'est-à-dire quand l'affaiblissement des principes chez les catholiques vint à relâcher les rangs protestants, qui trouvaient leur principale force dans le besoin de résistance, l'Angleterre avait encore une autre foi, la foi politique. Des éléments qui s'étaient combattus pendant des siècles sortirent de ce combat, divisés et pondérés de manière à inspirer une confiance qui était devenue de la foi. Le peuple anglais portait à sa constitution un véritable culte; cimentée par son sang, elle avait fini par soumettre toutes

les intelligences à sa loi. Il y eut obéissance passive, mais obéissance de conviction et par conséquent volontaire. L' Angleterre jouissait donc de ce qui fait la plus grande force de l'organisation sociale ; elle eut à la fois le mouvement et la soumission des intelligences. On ne peut assez le répéter, le mouvement de la pensée sans obéissance produit l'anarchie, l'obéissance sans le mouvement de la pensée produit l'abrutissement. Mais ce dualisme ne peut être commandé ; il faut qu' il soit acquis ; et il ne peut l'être que par la foi et la confiance, qui à l'aide du temps rendent seules possible le développement des conditions naturelles de l'ordre social. Ce développement doit alors produire la forme de gouvernement qui sera le plus homogène à l'organisation du peuple, telle que son histoire et ses mœurs l'ont faite.

Chez les Anglais, la foi politique, agissant simultanément avec une nouvelle foi religieuse, a porté leur pays au plus haut degré de force et de puissance.

La foi religieuse avait diminué par l' incertitude de sa nouvelle base ; mais la foi politique lui avait survécu. Elle avait suffi seule pour continuer la prospérité du pays ; cependant toutes les choses humaines sont fragiles ; j' ai montré comment le principe d'opposition, sortant des limites dans lesquelles d' heureuses circonstances l'avaient renfermé, venait de changer l'esprit de la constitution anglaise. L' inquiétude aujourd' hui a remplacé la confiance, et l' Angleterre se trouve comme la France livrée à toutes les conséquences d'un faux principe.

Cependant l'Angleterre, vivant et prospérant pendant un siècle et demi sous l' influence exclusive de ce principe, avait pris une forme politique qui séduisit. Les Anglais aux-mêmes, fiers de leur haute prospérité, regardant leur constitution comme leur ouvrage, tandis qu' il n'était que celui du temps et de toutes les circonstances de leur histoire, prirent l'attitude de législateurs ; ils dirent au monde : Voyez ce que nous sommes ; c'est à nous-mêmes que nous le devons ; nous sommes notre propre ouvrage ; ce sont les lois que nous nous sommes données qui font notre force, notre richesse et notre bonheur ; c'est la division du pouvoir qui assure notre liberté ; c'est sa pondération qui assure l'ordre ; c'est le principe d'une résistance mesurée qui donne le mouvement à notre ordre social, sans jamais le troubler ; notre agitation ne peut jamais être dangereuse ; elle n'est qu' un symptôme de force et de santé. Si vous étiez gouvernés comme nous, vous seriez heureux comme nous le sommes ; mais vous vivez sous l'em-

pire de gouvernements despotiques qui ne veulent que du pouvoir sans penser au bonheur des hommes.

Cet exemple et ce langage produisirent leur effet: les idées anglaises furent inoculées à l'Europe. La France fut la première soumise à cette nouvelle influence, elle s' y livra sans réfléchir que la révolution anglaise n'avait rien détruit de ce qui existait; que tout fut, au contraire, soigneusement conservé et maintenu. Le corps organique de l' État n'avait perdu aucun de ses membres, aucune de ses classifications, aucun de ses droits, aucune de ses inégalités. Le principe du mouvement seul avait été changé.

Les Français, au contraire, se dirent: Oui, renversons notre vieux gouvernement; il s'oppose à notre bonheur. Divisons, équilibrons les pouvoirs, organisons même jusqu'à la résistance et admettons ce principe d'opposition si fertile en grands résultats. Les faiseurs se sont mis à l'œuvre; ils ont bien commencé; l'ancien pouvoir, affaibli déjà depuis longtemps par l'abus qui en avait été fait (Louis XIV) et par le relâchement de l'autorité qui en avait été la suite (Louis XV), fut facilement détruit, et avec lui tout ce qui aurait pu le rappeler: lois, institutions, coutumes, divisions territoriales, tout fut renversé, changé. On commença par le désordre dans l'espoir que la liberté viendrait après; tous les genres de licence furent encouragés, celle des mœurs comme celle de la pensée. Il ne faut gêner en rien, disait-on, ce grand mouvement social qui va renouveler l'état de la France et lui donner de la richesse, de la puissance et du bonheur. La gloire même fut poussée jusqu'aux derniers excès. Mais après de longues années de travaux de tous les genres, après avoir successivement abattu et reconstruit, après voir de toutes les manières divisé, remué, pondéré les pouvoirs, il se trouva qu' il n' y avait que la nation de divisée, et que rien n' y était pondéré. La nouvelle catastrophe de l'année 1830 a montré toute la force du principe de destruction, sans montrer celle du principe de conservation qui devrait lui être opposée. La France, sous la restauration, redevenue matériellement plus heureuse et plus riche, était cependant travaillée d'un malaise intérieur indéfinissable. Les Bourbons en furent accusés. Le principe qui produisait le malaise les renversa et ne fit depuis que se développer davantage. Le peuple seul a eu la sagesse de s'arrêter et de ne pas réclamer les conséquences des principes que ses législateurs avaient promulgués. Mais la France est-elle contente de sa position? a-t-elle confiance en son avenir? sait-elle où elle va? Les formes anglaises ont-elles fait celui d'aucun des États qui les ont adoptées? Comment se fait-il donc

qu'après de pareils exemples, elles soient encore recommandées comme devant nécessairement conduire les nations au bonheur et leur donner de la richesse? Tous les peuples sont-ils donc placés dans les mêmes circonstances? sont-ils arrivés au même point de civilisation? ont-ils les mêmes mœurs? les mêmes besoins? le même caractère? les mêmes passions? Les mêmes formes, les mêmes lois pourraient-elles leur convenir? Et sans vouloir encore discuter sur le mérite de ces formes et de ces lois, n'est-ce pas une singulière pauvreté d'esprit de ne penser qu'une seule forme pour toutes les sociétés humaines? Le mouvement de la civilisation du monde n'a-t-il pas, au contraire, été produit dans tous les temps par le choc de formes opposées? Comment se trouvaient constituées la Grèce, à la plus belle époque de son histoire, et l' Italie, quand elle se préparait à sa seconde époque de gloire, à celle de la renaissance des lettres?

N'est-ce pas la diversité des formes qui a produit dans ces deux pays, à ces deux époques, le développement le plus riche et le plus élevé de toutes les facultés de l' homme? Toute la Grèce, jetée dans un même moule, soit celui de la turbulente démocratie d' Athènes, soit celui de Sparte l'absolutiste, aurait-elle vu le beau siècle de Périclès? Toute l' Italie, gouvernée à la manière de Venise, ou bien à celle de Rome, aurait-elle vu celui de Léon X? Les génies grecs et les génies italiens auraient-ils pu se développer comme ils l'ont fait, si le contraste des positions n'était pas venu les exciter? Et c'est en présence d'une création si riche et si puissante par la diversité de ses formes que des hommes, assez pauvres d'esprit pour n'avoir qu'une seule idée dans la tête, voudraient soumettre le monde à l'empire de cette idée et le jeter tout entier dans le même moule! Ne savent-ils donc pas que c'est dans la différence des formes que réside ce principe d'opposition et de résistance qui donne l'âme et la vie, et qui produit le mouvement? Mais ce principe d'opposition ne détruit pas comme celui qu' ils ont imaginé. Abandonné à lui-même, il agit comme une loi de la nature et féconde l'ordre social; car ce vaste livre, toujours ouvert à nos yeux et que si peu d' hommes savent lire, nous dit que les forces et les formes différentes ont été créées pour être opposées les unes aux autres, et pour se combattre dans un esprit de fécondité et non pas de destruction. La destruction d'une seule des grandes forces de la nature ramènerait peut-être le chaos. C'est là le mystère de la création. L'ordre social n'a-t-il pas aussi le sien? Ne suffira-t-il pas de la destruction d'un des éléments naturels, c'est-à-dire nécessaire de l'organisation de toute

société civilisée, pour la ramener à cet état de trouble qui avait précédé son organisation? Qu'arrivera-t-il donc, si l'on veut détruire non pas un, mais tous les éléments nécessaires à la vie d'un grand peuple, pour n'en laisser subsister qu'un seul? Je conçois qu'une intelligence commune porte haine à un principe qui est opposé à celui qu'elle défend, et qu'elle en croie la destruction nécessaire à son triomphe. Elle ne sait pas que la vie sociale n'existe que par antagonisme, et que ce serait faire cesser cette vie que de détruire un des éléments dont elle se compose. Mais ce que je ne conçois pas, c'est que des hommes d'État, ou au moins des hommes qui ont la prétention de l'être, puissent vouloir dépasser la mesure d'hostilité naturelle qui existe entre deux principes de nature opposée, et proclamer la guerre entre ces deux principes comme le seul moyen d'assurer le triomphe de celui qu'ils défendent. C'est se placer bien bas dans les rangs de cette lutte intellectuelle; c'est s'y confondre avec la foule et perdre toute prévision d'avenir.

Ce n'est que devant ses propres triomphes que la puissance romaine s'est écroulée. Des barbares auraient-ils pu la renverser, si l'uniformité qui avait fini par lui dessécher le cœur ne lui eût pas enlevé le principe qui fait vivre et durer? C'est dans le même ordre d'idées qu'un illustre écrivain (Chateaubriand) a dit que, sans la religion chrétienne, on arriverait par la liberté à la pétrification sociale à laquelle la Chine est arrivée par l'esclavage. Pourquoi donc alors cet écrivain riche d'imagination s'est-il fait tout à coup le défenseur d'une loi d'uniformité qui ruinerait le monde par la destruction, qui serait nécessaire pour l'établir et qui le tuerait après par sa stérilité? Pourquoi donc dit-il que l'Europe devra se niveler dans le même système? N'aurait-il pas dû employer son génie à s'opposer à un pareil malheur, au lieu de contribuer à l'amener par cette sinistre prophétie d'une âme découragée?

Mais c'est de l'Angleterre qu'est parti cet appel à l'uniformité; c'est elle qui, calculant les rouages d'un gouvernement comme ceux d'une machine à vapeur, a cru elle-même à l'infaillibilité de son mécanisme constitutionnel. Mais, en partageant la confiance de l'Angleterre, a-t-on calculé pourquoi la machine anglaise a marché longtemps sans s'arrêter et sans se briser? Les Anglais eux-mêmes ont-ils bien su s'en rendre compte? Il faut approfondir cette question pour qu'il ne paraisse pas trop hardi de l'avoir posée.

La position insulaire de l'Angleterre a donné au développement de

son ordre social un caractère qui lui est particulier. Elle a pu se livrer, sans danger pour son indépendance, à toutes les violences de ses passions intérieures; les vagues de l'Océan, lui servant de rempart et la refoulant en même temps sur elle-même, lui rendaient toujours cette force de cohésion que des guerres intestines paraissaient devoir lui faire perdre. Ces vagues, les pressant de toutes parts, multipliaient sa force par tous les efforts qu'elles lui imposaient pour résister à cette compression. C'était le mécanisme du ressort. Toujours certaine de s'appartenir à elle-même, l'agitation trempait son caractère et lui donnait de l'énergie.

Cromwell la trouva puissante. Il la rendit plus puissante encore. Que fit-il ?

L'Angleterre, ayant successivement perdu les territoires de France qu'elle avait occupés, fatiguée de longues guerres continentales et de sa résistance armée à la France, changea de système, sans cesser de lui être hostile; elle opposa, dans une autre voie, ses intérêts à ceux de son ancienne rivale. Puissante conquérante d'un nouveau genre, elle marcha à la conquête du monde en mettant ses intérêts et ses capitaux en campagne contre les intérêts et les capitaux de tout le continent. Elle fut victorieuse; elle devait l'être, parce qu'elle sut prendre dans toutes les directions l'initiative des opérations, et que le nombre comme le mouvement de ses vaisseaux multipliait ses forces et augmentait ses richesses. Ce fut Mercure qui cette fois fit la conquête de l'Inde.

La grandeur de l'Angleterre était basée sur un système de répulsion pour tout ce qui lui était étranger. Langue, mœurs, coutumes, institutions, tout ce qui était anglais avait pris un caractère à part. L'Angleterre était, pour ainsi dire, une intelligence insulaire. Elle présentait un phénomène moral qui n'avait jamais existé. Un principe d'opposition dominait tout son être et lui donnait cette activité de mouvement qui a fait sa force et sa grandeur. Ayant, depuis Cromwell, donné à sa puissance une base exclusivement maritime, elle a revêtu dès ce moment une nature différente de celle des autres États européens. Les conséquences de ce fait ne tardèrent pas à se manifester.

Mobile ou stationnaire à son gré, selon qu'elle voulait jeter l'ancre ou la lever, elle avait trouvé l'immense avantage de pouvoir, en se mêlant des affaires des autres, conserver la plus entière indépendance. Maîtresse d'elle-même, elle pouvait commander aux événements, ou du moins ne jamais en être dominée. Son acte de navigation a été la manifestation la plus

énergique de cette position d'isolement et de répulsion. Ce principe d'opposition à tous les intérêts étrangers développa un mouvement qui pénétra tous les étages du peuple anglais sans jamais lui devenir dangereux; car l'Océan, dans son immensité, était toujours prêt à recevoir et à transporter au loin cette surabondance de vie; et cependant l'épuisement n'était jamais à craindre, car ce même principe d'opposition pénétrait toute l'Angleterre comme une force constamment reproductive; tous les éléments qui constituent l'état social s'y trouvaient divisés par deux principes différents, opposés l'un à l'autre. Le protestantisme opposé au catholicisme sauvait le pays de l'indifférence religieuse. Une nouvelle dinastie défendant de nouvelles doctrines et de nouveaux droits, luttait contre le souvenir d'anciens principes et d'anciens droits. L'aristocratie, divisée, n'était pas assez forte, ni pour renverser le trône, ni pour asservir le peuple; mais elle l'était assez pour retenir le premier dans les bornes étroites qu'elle lui avait tracées et pour maintenir le second en obéissance. Ce même principe agissait sur une plus grande échelle encore. L'Écosse et l'Irlande répugnaient à se soumettre à l'Angleterre; il fallait être habile à gouverner. Le puritanisme écossais ne s'associait pas à l'église anglicane dont il repoussait la hiérarchie, et l'église catholique d'Irlande était hostile aux deux autres.

Si le peuple des trois royaumes eût pris part à ce mouvement intérieur, l'État n'aurait pas pu résister aux chocs qui en eussent été la suite inévitable; mais le peuple en recevait la vie pour la porter au dehors. Sa force de résistance était opposée, dans des voies commerciales, industrielles et maritimes, à des intérêts étrangers; ses efforts produisaient la richesse, tandis que ceux des hautes classes assuraient la puissance.

Au milieu de ce mécanisme social si compliqué, s'élevait une assemblée délibérante qui devait en régler les ressorts et le mouvement. Le parlement, de vieille origine, mais de puissance nouvelle, reproduisait dans son sein la lutte morale qui faisait la vie de l'Angleterre; il en était l'expression la plus élevée; il réunissait en lui ce dualisme de soumission et d'indépendance qui seul peut, sous quelque forme que ce puisse être, résoudre le problème social. A la fois souverain et sujet, il donnait des lois et obéissait lui-même à des lois qu'il n'avait pas faites; ne laissant au trône qu'une autorité fictive, il payait cette usurpation par toutes les formes du respect; ne laissant au peuple qu'un éclair de puissance qui brillait au moment de l'orage électoral,

il ne gouvernait cependant que sous condition de lui plaire. La puissance était conquise par le talent, mais ce talent se développait librement dans une enceinte respectée comme un temple à la porte duquel venaient s'arrêter les influences profanes ou étrangères. La presse, quoique libre, se bornait à rendre compte des discussions ; elle n'avait pas encore appris à les régenter, à les troubler, ou même à les menacer. Le parlement était un aréopage trop élevé pour entendre le bruit des hommes ; il n'avait que ses propres passions ; mais les passions, quand on sait les gouverner, sont, comme le dit Pope, les voiles à l'aide desquelles on navigue. Les plus hautes questions d'administration intérieure et de politique étrangère s'agitaient au sein du parlement anglais ; les discussions y étaient graves et profondes. On y parlait du sort des nations, toujours dans un intérêt de protection. Cette assemblée avait une couleur antique ; c'était le sénat romain rendu plus humain par la morale chrétienne. Ce nouveau patriciat, enrichi par les conquêtes de l'industrie plutôt que par celles des armes, étendait son influence, sans jamais rien écraser ; aussi ce parlement était-il placé haut dans l'estime des peuples ; sa politique, forte et généreuse, venait toujours au secours des plus faibles. La tribune anglaise était *seule* ; elle parlait au monde un langage qui pouvait être entendu et qui inspirait d'autant plus de confiance qu'il était indépendant ; l'influence de l'Angleterre se présentait isolée, comme l'était son territoire.

Il n'est certainement pas un Anglais qui ne doive donner de douloureux regrets à un genre de grandeur qui n'est plus ; car, je le dis avec le même regret, la vieille Angleterre a cessé d'exister ; elle sera longtemps encore, sous le rapport matériel, le plus riche et peut-être le plus puissant des États ; mais elle a quitté la haute position politique et morale qu'elle avait su prendre ; elle a perdu à la fois la confiance des gouvernements, parce qu'elle leur est hostile, ou sous le rapport des principes, ou sous celui des intérêts ; celle des peuples, parce que les théories anglaises ne leur donnent pas le bonheur qu'ils en attendaient. Son influence agit aujourd'hui sur le monde comme une force de destruction ; elle a cessé d'être protectrice et bienfaisante, parce qu'elle a cessé d'être maîtresse d'elle-même. Elle est tombée par ce péché d'orgueil qui fait tomber tous ceux qui s'en rendent coupable.

Elle avait dans les mains un levier d'une puissance immense ; mais cet instrument, d'une nature morale et mystérieuse, devait lui

échapper dès qu'elle en ferait un usage offensif ; il a été ramassé par d'autres mains qui aujourd'hui en font usage contre elle-même. En effet, qu'est-il arrivé ? Les Anglais ont cru que la puissance qu'ils avaient acquise résidait exclusivement dans les formes de leurs institutions ; ils en étaient fiers comme on l'est de son propre ouvrage. Jaloux de les conserver, ils ont cru donner une nouvelle garantie à leur durée en en prêchant l'adoption aux autres peuples. Ils n'avaient pas reconnu que le principe de leur grandeur résidait dans le système de répulsion qui conservait à l'Angleterre ce caractère particulier qui ne pouvait appartenir qu'à une puissance insulaire. Les rouages si compliqués de la machine anglaise ne pouvaient d'ailleurs continuer leur action régulière que sous condition d'isolement ; toute force étrangère introduite dans ce mécanisme devait en déranger le mouvement.

Les éléments semblables n'agissent en effet les uns sur les autres que par une loi d'assimilation qui exclut l'idée de supériorité ou de domination ; la plus grosse masse entraîne la plus petite, et toutes deux se confondent alors dans une même action ; cette situation, que produit l'amalgame de forces semblabes, ne peut jamais avoir les résultats d'une alliance, car le principe d'alliance exige et sous-entend des existences différentes et séparés qui se réunissent dans un but commun, mais en conservant tout ce qui constitue l'individualité. L'Angleterre, en contribuant à introduire en France des formes semblables aux siennes, a pour ainsi dire abdiqué. En élevant une autre tribune politique, elle a perdu ce genre de puissance que lui donnait la sienne, car la parole perd de son poids quand tout le monde parle à la fois. En substituant un principe d'affinité à celui de répulsion, l'Angleterre a quitté cette haute position d'où elle commandait aux autres, parce qu'elle se commandait à elle-même ; elle n'est plus indépendante comme elle l'a été ; son existence insulaire a cessé. La parole étrangère et les presses libres qui en sont l'instrument ont jeté un pont que les vaisseaux anglais ne peuvent pas détruire. Si l'Angleterre a longtemps agi sur la France, c'est elle, à son tour, qui est soumise au mouvement français. La démocratie française a passé dans le bassin démocratique de la balance anglaise ; elle en a rompu l'équilibre, et l'Angleterre tout entière est emportée par cet amalgame étranger dans une nouvelle direction qu'elle n'a pas choisie ; le mouvement qui l'entraîne lui est venu du dehors et doit nécessairement amener sa décadence ; car un être quelconque, individu, peuple

ou gouvernement, ne peut trouver l'élément d'une véritable puissance morale qu'en lui-même et dans la position d'une entière indépendance.

C'est ici le lieu d'examiner encore la position relative du rapprochement des deux pays sous un point de vue plus général. A Dieu ne plaise que je veuille ramener le temps de leurs longues rivalités ; l'Europe a eu trop à en souffrir pour qu'on puisse en désirer le retour. Mais les États n'ont-ils à craindre que les dangers de la guerre ? En applaudissant au sentiment de réciproque bienveillance que nous voyons succéder à celui d'une longue haine, je me demande cependant s'il ne faut pas de la sagesse pour la paix, comme il fallait de la force et de l'habileté pour la guerre ? Parce qu'on s'est donné la main pour marcher ensemble, est-ce une raison pour fermer les yeux sur les écueils de la route ? Ou bien, croit-on qu'il suffise de ne pas vouloir se faire du mal pour que le mal n'arrive pas ? La volonté de l'homme n'est qu'une des causes des événements ; cette volonté n'atteint jamais son objet quand elle n'est pas d'accord avec les causes qui lui sont supérieures, c'est-à-dire avec les lois générales. Il n'y a jamais eu dans le monde deux centres d'activité morale et d'affaires matérielles aussi considérables que le sont Londres et Paris, placés à une aussi courte distance l'un de l'autre ; ils ont grandi en se combattant, parce qu'une lutte prolongée donne toujours de la force et développe tous les moyens. Napoléon avait donné à sa lutte contre l'Angleterre une base trop injuste et trop égoïste, car la mauvaise foi de son système continental faisait aux alliés qu'il forçait d'entrer dans sa coalition un mal plus grand que celui contre lequel il disait vouloir les protéger. Le triomphe de l'Angleterre fut complet. Cependant les deux pays sortirent de cette lutte épouvantés de la grandeur des coups qu'ils s'étaient portés, et du danger dans lequel tous deux avaient été précipités. Des idées de paix, produites par un profond retour sur soi-même, succédèrent à la guerre ; les deux nations avaient appris depuis longtemps à se respecter et à s'estimer ; car même la haine n'avait été que de la jalousie. La France était sortie de ses longues guerres, dégoûtée de l'abus qu'elle avait fait de sa force, comme elle était fatiguée de ses sanglantes et inutiles révolutions ; elle désirait du repos et cherchait l'ordre et la forme qui pourrait le lui donner. L'Angleterre, si longtemps sa rivale et déjà son modèle, devint enfin son alliée. Les deux pays se sont laissés aller chaque jour davantage à ce nouveau semblant de sympathie et d'attraction qui leur donne une

même direction, les entraine dans un même mouvement et vers un même but.

Ils ont mis non pas leurs affaires, mais au moins leur esprit, pour ainsi dire, en commun ; ils professent, en apparence, les mêmes principes ; les mêmes maximes doivent les diriger ; ils ont les mêmes pensées ; les discussions publiques y portent sur les mêmes objets ; les imaginations y sont toujours simultanément frappées des mêmes idées, et en reçoivent des impressions analogues. La presse anglaise discute toutes les affaires de France, comme la presse française discute toutes celles de l'Angleterre. A-t-on pensé, dans ce temps où les nations se disent si jalouses de leurs droits et de leur indépendance, combien un pareil état de choses y port atteinte ? L'existence sociale serait-elle possible, dans une ville où tous les matins les affaires domestiques et la vie privée de chaque habitant deviendraient en place publique le sujet des discussions de tous ceux qui voudraient s'en occuper ? N'a-t-on pas, au contraire, trouvé nécessaire d'opposer au principe de la publicité cet autre principe, que *le foyer domestique doit être sacré et affranchi de ces investigations ?* Mais les États n'ont-ils donc pas aussi, pour ainsi dire, un foyer domestique ? Doit-il être moins sacré ? Et croit-on que, parce que leurs affaires sont plus grandes, les inconvénients de les livrer ainsi à l'examen d'un forum européen puissent disparaître ? Ce forum parlera-t-il toujours dans un esprit de sincérité, de bienveillance et d'équité ? Et cette guerre sourde de l'intelligence, pleine d'astuce et d'hypocrisie, ne remplacera-t-elle pas cette vieille guerre des champs de bataille, plus violente, il est vrai, mais d'un caractère plus noble et plus élevé ? Ne s'aperçoit-on pas déjà que ce nouveau combat de publicité crée un nouveau genre de domination ? N'est-ce pas une intervention continuelle, que d'examiner ainsi tous les jours les affaires d'un autre État, et de s'arroger le droit de distribuer, selon ses convenances à soi, le blâme et la louange ?

Voyez si depuis le commencement de leurs révolutions l'Espagne et le Portugal sont libres, entourés comme le sont ces deux pays des insinuations, des conseils, des menaces que leur apportent tous les jours les presses de Londres et de Paris. A-t-on calculé la portée politique de cette liberté de la presse et de cette publicité ? N'est-elles pas une violation du foyer domestique ? N'est-ce pas une profanation de cet autel de la patrie, auquel on veut cependant rendre un culte si élevé ? Et que penser de ces petits États qui prennent plaisir, par esprit d'imitation, à

livrer leurs petites affaires à la critique d'autres États plus puissants qu'eux? N'ont-ils donc pas encore senti que, privés comme ils le sont d'indépendance et de l'égalité des forces matérielles, une trop grande publicité doit leur enlever le seul genre d'indépendance dont ils puissent jouir? Si cependant les grands États trouvent dans cette publicité un moyen d'influence sur les plus petits, si cette influence peut arriver jusqu'à la domination, si cet avantage peut les séduire, ont-ils calculé, à leur tour, dans leurs propres intérêts, l'effet réciproque qu'il produiront l'un sur l'autre?

On a trouvé la formule qui exprime la progression de la chute d'un corps soumis à la loi de sa pesanteur. A-t-on trouvé celle qui pourrait exprimer la loi du mouvement progressif de deux corps qui confondent leurs forces d'action dans un même système et dans une même direction? Si tous deux ou si l'un de deux voulait ralentir son mouvement, le pourrait-il? Les voilà donc attachés l'un à l'autre, lancés dans la même carrière sans connaître la progression de leur marche, sans posséder les moyens de la modérer quand elle deviendra trop rapide, ou d'en changer la direction quand elle deviendra dangereuse; forcés de renverser les obstacles qui pourraient se rencontrer sur leur route, ou de se briser contre leur résistance.

Il est d'autant plus essentiel de fixer l'attention sur cette nouvelle position de ces deux grands États, que le genre de danger qu'elle doit produire paraît ne pas être senti. En effet, la distance qui les sépare, quoique déjà si courte, leur semble être encore trop grande; tous les moyens sont employés pour la raccourcir et pour rendre plus prompts tous les échanges entre Londres et Paris, celui des choses, comme celui des idées.

Mais ce rapprochement ne doit-il pas porter atteinte à cette indépendance d'action et à ce caractère d'individualité qui doivent être le bien le plus précieux d'un grand peuple? Quand le mouvement de la civilisation tend, par l'action qui lui est naturelle, à donner à tous les hommes les mêmes idées et la même empreinte, n'est-il pas du devoir des gouvernements de chercher à opposer à ce frottement qui efface le principe qui doit conserver? Ce principe n'est-il pas nécessaire à la durée de l'existence des nations? Le genre humain ne serait-il donc pas soumis à cette grande loi de classification, qui est la base de l'ordre dans l'univers? La création n'existe, en effet, dans l'ordre admirable que nous

voyons que par la classification des espèces ; tout est classé dans la nature. Les hommes eux-mêmes ne sont parvenus au degré de savoir qu'ils possèdent, qu' au moyen de classifications qui règnent dans les sciences. La société ne peut de même exister que par classification ; mais ce ne sont pas les amours-propres et les vanités qu' il faut classer ; ce sont les intérêts, les droits et les devoirs. Serait-ce sans but et sans objet, et comme une simple chance due au hasard, que les hommes sont divisés en peuples, tous différents de couleur, de conformation, d'inclination, de facultés, de moeurs et de langage ? Cette division n'est-elle pas une des bases de l' ordre moral ? n' est-elle pas même un principe de conservation matérielle ? N' a-t-on pas observé que c' est toujours à la suite d' un trop grand mouvement parmi les peuples et de leur contact trop multiplié qu' arrivent les grandes calamités ? C' est le produit nécessaire d'un principe qu' il suffit d' énoncer pour convaincre. On verra toujours qu' un seul malade peut communiquer le germe de sa maladie à un grand nombre d' hommes bien portants, tandis qu' on ne verra jamais ces derniers pouvoir par leur seul contact rendre la santé à un seul malade. De même un homme vicieux et corrompu peut développer le principe du mal avec bien plus de facilité que l' homme vertueux ne ramènera dans la voie du bien, par la raison très-simple que le séducteur s' adresse aux passions pour les caresser et les flatter, tandis que l'autre en exige la répression. Un grand mouvement parmi les hommes et le frottement qui en est la suite compromettent donc toujours les moeurs et la santé.

Dans nos temps où tant de soins sont donnés à la vie matérielle, la santé est mise plus à l' abri du danger du contact ; mais le moral de l' homme en est-il préservé ? Il est donc des époques où les gouvernements, au lieu d' être excitateurs, devraient être modérateurs. Tous les efforts tendent à placer aujourd' hui tous les peuples sur le même niveau, à leur donner à tous le même degré de développement et à le rendre aussi hâtif que possible. On voudrait, du genre humain tout entier, ne former qu' une seule et même masse, qui marcherait du même pas accéléré et dans les mêmes voies vers une destinée commune. Mais a-t-on pensé aux dangers qu' il y aurait de soumettre ainsi tous les hommes dans le même instant aux mêmes impressions, de leur donner les mêmes pensées, de leur faire éprouver les mêmes émotions ? Une parole éloquente ne pourrait-elle pas alors les entraîner tous à la fois et les conduire à l' erreur ? L' erreur, cette maladie de l' intelligence, que nous

avons déjà vue si souvent mettre fin à l'existence d'un peuple, ne viendrait-elle pas alors menacer celle du genre humain tout entier et détruire pour longtemps son état social ? C'est cette division si profonde et si mystérieuse des hommes en différents peuples qui les préserve tous d'un pareil danger. Placés, comme ils l'ont toujours été, à des hauteurs différentes sur l'échelle du développement, leur esprit n'est pas simultanément susceptible des mêmes impressions.

Si leur intelligence ne comprend pas, il est vrai, les mêmes vérités, elle ne se laisse pas entraîner par les mêmes erreurs ; leur mouvement n'est pas de la même vitesse ; les mêmes passions se succèdent, mais elles n'élèvent pas à la fois une tempête qui détruirait tout, si elle était universelle.

Ainsi l'on voit, dans l'ordre naturel du monde, tous les degrés de civilisation exister en même temps ; depuis l'état sauvage où elle n'a pas encore commencé, jusqu'à celui où trop de développement la fait rétrograder ; car l'écliptique du monde moral est mobile ; les latitudes de l'intelligence sont variables ; l'on voit des peuples consumés par trop de chaleur se refroidir et s'éteindre ; tandis que d'autres commencent la vie dont les développements successifs doivent les conduire à cette destinée commune et les soumettre à cette loi qui détruit l'individu pour conserver l'espèce.

Quand un grand mouvement s'est emparé de l'esprit humain, il serait donc du devoir des gouvernements de chercher à en modérer l'excès et à le maintenir dans une bonne direction. Croit-on qu'il serait plus sage de l'abandonner à lui-même et de s'abandonner soi-même à l'impulsion qu'il donne, enchaîné dans sa voie, comme le sont ces chars qui suivent nécessairement cette nouvelle force locomotrice à laquelle ils sont attachés? Les hommes d'État anglais sont de cet avis ; leur erreur est produite par l'application qu'ils font à la politique générale d'une maxime particulière à l'Angleterre. Le principe de faire décider les affaires par la majorité est un corollaire du principe de la souveraineté du peuple ; ce serait ne pas être fidèle à ce principe, si l'opinion publique n'était pas excitée à se manifester sur toutes les questions que le parlement est appelé à decider par ses votes. Les hommes placés à la tête des affaires, intéressés à conserver le pouvoir au parti qui les a choisis pour chefs, cherchent à éviter toutes les résistances qui pourraient compromettre leur situation ; ils ont toujours besoin d'un appui pour faire face à leurs adversaires; la tac-

tique gouvernementale anglaise est donc de s'appuyer toujours sur l'opinion de la majorité de la nation; et, afin de ne pas se tromper, il faut en provoquer, en exciter la manifestation. Le ministère anglais devrait donc bien plutôt prendre le nom d'administration que celui de gouvernement; car il ne fait, selon les strictes conséquences du principe de la souveraineté du peuple, qu'administrer le pays; il ne gouverne pas la nation, puisque c'est au contraire toujours elle qui lui donne l'impulsion et lui signale la direction qu'il doit suivre. Cette forme politique explique pourquoi les moyens de manifester son opinion sont si multipliés en Angleterre. Le peuple a eu effet le droit de s'assembler, de délibérer, de prendre des résolutions et de les adresser au parlement sous la forme de pétition. La liberté de la presse, le nombre des journaux, leur prodigieuse activité et leur rapide circulation ne suffisent pas au besoin de l'opinion publique; il lui faut les associations, les clubs, les voyages des individus, les dîners politiques, les harangues; c'est au milieu de ce mouvement des hommes qu'elle se travaille, qu'elle se forme, qu'elle se mûrit, et qu'elle parvient à se manifester; les journaux ne deviennent alors que son écho; les ministres, quand ils demandent au parlement d'enregistrer les arrêts qu'elle a prononcés, ne sont que ses serviteurs. D'un autre côté, les manifestations nombreuses et spontanées de l'opinion de toutes les classes du peuple anglais opposent à la liberté de la presse un contre-poids qui manque aux autres pays, dans lesquels on voit la presse libre avoir la puissance de créer une opinion, qui prend le caractère d'être l'opinion d'un parti, tandis qu'elle n'est que celle de quelque écrivain. En Angleterre les journaux ne sont que les organes des partis; ils n'en sont pas les créateurs. On comprend qu'il faille à un pareil ordre de choses l'éloignement de tout ce qui pourrait gêner cet esprit général de délibération. Ainsi le parlement décide toujours par son vote de l'existence de l'armée, et les mœurs opposent à l'influence de celle qui est consentie une barrière qui la laisse en dehors du mouvement politique. N'avons-nous pas vu souvent de nos jours, comme expression de ces moeurs et comme une sorte d'équivalent de l'ostracisme, l'insulte populaire prodiguée à la plus haute gloire militaire du pays?

Les ovations, au contraire, sont destinées aujourd'hui à célébrer d'autres victoires; ce sont d'autres héros qui parcourent l'Angleterre en triomphe. Rien, certainement, ne caractérise davantage les moeurs politiques anglaises que la puissance acquise par un individu qui n'a d'autre arme que son intelligence; il se sert des lois comme d'un bouclier, mar-

che à ses ennemis sans les craindre et les attaque avec des principes sur lesquels ils fondaient leur puissance et dont ils firent un aussi long abus.

Le duc de Wellington insulté, tandis que O' Connel parcourt les trois royaumes en triomphe, c'est certainement le signe d'une situation qui ne peut appartenir qu'à un pays placé et constitué comme l'est l'Angleterre. Pour rendre pareille chose possible, il faut une barrière permanente à toute influence étrangère, et une longue absence de toute habitude militaire dans le peuple, c'est-à-dire qu' il faut une puissance insulaire et maritime.

Depuis les anciennes expéditions danoises et normandes, le sol de l' Angleterre n'a pas vu d'étrangers. Si les luttes du protestantisme eussent dévasté ses provinces comme la guerre de Trente ans a dévasté celles de l' Allemagne, son agriculture serait-elle aussi florissante? ses campagnes seraient-elles aussi riches que nous les voyons aujourd' hui? son industrie aurait-elle pu suivre, sans jamais rétrograder, la marche progressive qui l'a portée si haut? Aurait-elle pu employer à son commerce des capitaux aussi considérables si elle eût été forcée, comme l'ont été les peuples du continent, à employer si souvent les leurs à réparer les dévastations de la guerre? Si, dans les derniers temps, les armées de la république française et de l'empire eussent pu passer la Manche, comme elles passaient les Pyrénées, les Alpes et le Rhin, l'Angleterre n'aurait-elle pas appelé des alliés à son secours? N'aurions-nous pas vu des batailles, comme celles de Leipzig et de Waterloo, livrées sur son territoire par des armées allemandes et russes réunies aux soldats anglais? En un mot, si, à toutes les époques de son histoire, l'Angleterre, comme tout autre pays du continent, se fût trouvée dans la nécessité de voir son territoire devenir ces champs de bataille sur lesquels viennent à se décider les grandes luttes européennes, aurait-elle joui de ce long repos interieur qui a fini par lui donner des moeurs politiques qui ne sont possibles chez aucun autre peuple; car nulle part ailleurs n'ont pu se former ces longues habitudes de paix qui, avec cette absence d'état militaire, pouvaient seules associer aux discussions politiques toutes les classes du peuple? L'armée de terre a toujours été regardée avec inquiétude; elle a donc toujours été reduite au plus strict nécessaire. Comme puissance maritime, l'Angleterre, au contraire, a toujours vu sans défiance les armements maritimes, car la marine ne peut jamais devenir un moyen d'oppression, puisqu'elle n'existe comme force militaire qu'au moment où elle monte ses vaisseaux pour s'éloigner.

Aussi n'est-ce jamais un amiral qu'insulte le peuple anglais; toutes ses

sympathies sont acquises aux hommes de mer, qui portent au loin son nom et sa puissance sans jamais lui faire ombrage. Je suis loin d'être jaloux des avantages assurés à l' Angleterre par sa position insulaire; je me réjouis au contraire, dans un intérêt général, de savoir qu' il existe un pays à l'abri des violences et des dévastations de la guerre, un pays dans lequel l' intelligence jouit avec certitude du fruit de ses travaux, qui peut, avec une entière sécurité, cultiver toutes les sciences et tous les arts; un pays dont l' intérieur n'est jamais troublé par une force étrangère et qui n'a d'autres dangers à craindre que ceux de ses propres erreurs. Mais qu' y a-t-il de commun entre une pareille situation et celle d'un État continental?

Quand la France, entraînée par un mouvement de l'opinion publique, travaillée et provoquée dans un ordre d' idées anglaises, fit sa révolution de l'année 1830, son premier soin fut de mettre deux millions d' hommes sous les armes (cinq cent mille de troupes régulières, et quinze cent mille de gardes nationales). Cela pouvait convenir au besoin de protéger son indépendance; mais y a-t-il possibilité de liberté politique anglaise avec une pareille masse d' hommes armés?

Dans le temps où Rome était et osait encore être jalouse de sa liberté, elle avait tracé des limites que les légions ne pouvaient pas franchir; mais il n' y a pas de Rubicon en France. Cent mille hommes armés sont à Paris; les légions sont partout, elles sont avides de gloire; toutes les fois qu'un nouveau César se présentera, elles seront dociles à sa voix et le peuple applaudira à son triomphe. Cette différence de position explique pourquoi toutes les questions, en Angleterre, s'éclaircissent, se mûrissent et se décident par des discussions, tandis qu'en France elles sont toujours tranchées par le sabre. En a-t-il été autrement depuis l'année 1789, époque à laquelle la France dit s'être constituée en pays libre? L'esprit de délibération peut-il avoir chez un peuple, dont les moeurs sont nécessairement militaires, le même caractère que chez celui qui ne voit, pour ainsi dire, jamais un soldat? C'est cependant en face de tout ce qu' il y a de dissemblable dans des positions si différentes que l' Angleterre appelle tous les peuples à l'adoption de ses formes et qu'elle a l'air de croire possible que le mouvement libre de l'opinion publique puisse suffire au gouvernement des États. Mais est-elle sincère dans sa prédication? En élevant ainsi comme bannière cette tunique constitutionnelle qui doit aller à toutes les tailles, est-elle innocente comme l'était Déjanire? ou bien sait-elle, comme le savait Nessus, combien ce vêtement va déchirer les entrailles de celui qui

s'en revêtira ? Des paroles célèbres de M. Canning, centaure politique à tête de tory et à queue de whig, ne seraient-elles pas une preuve que l'Angleterre connaît le pouvoir secret du présent qu'elle veut faire? Mais qu'il y ait dans sa conduite erreur ou intention, sa marque politique indique qu'elle a pour elle-même le sentiment d'une position nouvelle, sans qu'on puisse distinguer encore si elle sait se rendre compte à elle-même des causes qui ont amené ce changement. Comme les hommes qui se trompent sur leur état, l'Angleterre cherche le mal dont elle commence à souffrir où il n'est pas ; elle doit donc comme eux se tromper également sur le remède. Le parti qui la gouverne aujourd'hui ne sachant pas, déjà depuis longtemps, comment ressaisir l'influence politique qui lui était échappée, pour se rendre plus fort, voulut ajouter la puissance des idées à celle des intérêts : il se fit propagandiste par sa diplomatie. La similitude des institutions et des doctrines devint une condition nécessaire de son alliance. Marlborough n'avait jamais demandé au prince Eugène quelle était la forme du gouvernement impérial ; ils agissaient tous deux de concert pour réprimer une ambition rivale, et l'État le plus républicain qu'il y eût alors en Europe était l'intime allié des deux illustres généraux. Or, on conçoit la politique des intérêts ; elle repose sur des faits qui deviennent une base de calculs ; les États peuvent se combattre sans cesser de se comprendre ; la paix ramène par transaction l'ordre et la sécurité ; mais la politique des doctrines cesse de pouvoir être soumise à des calculs ; elle doit nécessairement aboutir à une seule et unique combinaison, à celle de Mahomet propageant le Coran le cimeterre à la main.

Cependant le monde est abusé ; l'Europe se divise chaque jour davantage en deux parties séparées, divergentes de formes et de principes. Le mouvement donné à l'opinion contribue à rendre chaque jour cette idée de séparation plus hostile. Ce mouvement a été provoqué par quelques publicistes novateurs : ils ont partagé l'Europe en deux zones, la constitutionnelle et l'absolutiste ; ils ont rangé les deux partis en bataille ; ils ont fait le dénombrement des forces respectives, morales et matérielles ; ils ont calculé les chances du combat et ont fini par présager la victoire au parti qu'ils voulaient servir. Ce travail n'a pas été l'œuvre d'hommes de conscience, qui auraient avec impartialité cherché la vérité et désiré la paix de l'Europe. C'est l'œuvre d'hommes de parti qui lancent des pamphlets pour engager une lutte. Ils n'ont, certes, que

trop réussi; une foule d'esprits légers ont arboré cette bannière. Cependant une foule n'est pas une armée ; mise en mouvement par des clubs, des intérêts privés et des passions, elle fait naître des orages sans doute, mais des orages passagers ; car une raison forte, basée sur le droit, triomphe de tout ce qui se présente au combat sans organisation régulière. Ainsi, les gouvernements ont pu longtemps négliger de pareilles attaques et mépriser des clameurs populaires. Ce n'était pas encore le bruit des rues qui faisait loi ; l'émeute n'était pas souveraine.

La question a changé de face ; ce n'est plus un thème de polémique pour des ambitieux ou pour des journaux qui veulent se vendre. Ce n'est plus uniquement un moyen d'agitation employé pour susciter des embarras à des rivaux ; c'est un système politique adopté par deux grands gouvernements, proclamé par eux comme une loi, devant devenir universelle et comme une réforme nécessaire au bonheur des hommes. « La France et l'Angleterre, comme deux énormes béliers, dit M. de Chateaubriand, battent en brèche l'ancien ordre social. » Cette force de destruction est incontestable ; nous la voyons opérer partout ; mais y a-t-il une force de réparation, de reconstruction qui puisse succéder à celle de la destruction ? Les deux béliers le disent. Faut-il les croire sur parole ? C'est une situation pleine de dangers : ceux qui les ont suscités ne les nient pas ; mais ils disent qu'un grand mouvement s'est emparé de l'esprit humain, que le danger consiste à vouloir lui résister, que nous sommes arrivés à une époque de transition, de transformation sociale ; qu'il est plus sage de la favoriser que de la combattre ; mais se livrer à de pareilles phrases sans examen, ne serait-ce pas se livrer sans boussole à tous les orages ? Pourquoi précipiter le mouvement ? Ne vaudrait-il pas mieux lui laisser l'impulsion naturelle que lui donne la marche du temps ? Elle est assez forte aujourd'hui ; le monde a bien plutôt besoin d'un principe de modération que d'une action d'excitation. Vous qui vous élevez avec raison contre les maux qu'a produits le fanatisme religieux, pourquoi suscitez-vous donc le fanatisme politique ? Croyez-vous qu'il soit d'une nature plus douce et plus humaine ? Pouvez-vous d'avance calculer les excès auxquels il pourra être entraîné ? N'en avez-vous pas déjà vu de terribles exemples ? L'Europe, dites-vous, doit se niveler dans un même système. Si ce nivellement est une nécessité, vous déclarez donc l'incompatibilité des deux doctrines qui la divisent. N'est-ce pas déclarer en même temps votre volonté de renverser celle qui vous

est opposée ? Vous allez donc inévitablement à la guerre. Mais la guerre a-t-elle jamais produit la liberté politique, ou mieux assuré les libertés des peuples ? Croyez-vous que la croisade évangélique de Gustave-Adolphe ait fait le bonheur de l'Allemagne ? Luther n'aurait-il pas été un meilleur réformateur, si ses prédications eussent été moins violentes ? Car enfin où en est son oeuvre aujourd'hui ? Quand il y a dissidence de dogmes ou de principes, ce n'est pas un glaive qu'il faut au monde, c'est un médiateur. Nous traitons d'affaires humaines, c'est donc aux hommes qu'il faut en appeler ; car le libre arbitre a été donné aux peuples comme à l'homme isolé. Les lois de l'intelligence, c'est-à-dire les lois de l'univers moral, ont été fixées comme celles de l'univers matériel. Ce n'est pas la partie la plus noble et la plus élevée de la création qui aura été jetée sans règle et sans but dans le temps et dans l'espace. Ainsi, la société humaine est soumise aux règles de l'intelligence, qui sont celles de la raison prise dans sa plus haute acception de droit et de justice : voilà ce qu'il y a de providentiel pour le genre humain. C'est à chaque peuple à faire ses destinées, selon son bon plaisir ; les nations montent ou descendent, selon qu'elles sont fidèles aux lois de l'intelligence, ou selon qu'elles s'en éloignent. Elles périssent quand elles les violent toutes à la fois ; car il n'est donné à aucun être de vivre en violant à la fois toutes les condition de la vie. L'abus que l'on fait aujourd'hui du mot providentiel semble trahir l'embarras dans lequel on se trouve. Parce que la direction des affaires échappe à la puissance des hommes, parce que leur orgueil produit un mouvement qu'ils ne savent plus maîtriser, ils disent que les événements sont des décrets de la Providence ; ils imaginent qu'à travers les vices et les passions va se développer une époque de bonheur, que l'humanité va grandir, que les convulsions dont nous souffrons sont les symptômes d'une crise salutaire. Trop orgueilleux pour avouer les erreurs de leur esprit, les écarts de leurs passions, ceux qui se croient les plus profonds disent que la Providence suscite les orages de l'intelligence pour amener de meilleurs jours, comme l'orage des nuées éclate et gronde pour rafraîchir et fertiliser la terre. Mais au milieu de pareils événements, y a-t-il donc un peuple qui puisse avoir l'orgueil de se croire assez sage, qui soit assez tranquille pour s'arroger le droit de devenir législateur universel ? Qu'il déroule ses titres, nous sommes prêts à les reconnaître. Voyons son histoire ; qu'il nous dise ses vertus ; qu'il nous fasse voir la richesse sans

la corruption et sans la misère, la force sans la violence, la puissance politique sans la conquête ; qu'il nous montre des magistrats tous et toujours intègres, des citoyens libres, toujours heureux et toujours soumis ; un peuple enfin toujours fort sans ambition, toujours puissant sans porter atteinte à aucun droit, toujours fier de sa supériorité sans orgueil, ayant la conscience de ce qu'il vaut sans mépris pour les autres, et le sentiment de ce qu'il peut sans en abuser ; religieux sans fanatisme, tolérant sans indifférence, de moeurs fortes et douces à la fois, et sachant unir les vertus publiques aux vertus domestiques.

C'est à ces conditions seules que nous pourrions lui reconnaître la mission de législateur.

Mais s'il n'en est pas ainsi, si les institutions dont on veut nous imposer la forme n'ont rien produit de pareil, si nous voyons les mêmes vices et les mêmes passions, si vos révolutions ne sont autre chose que le déplacement du pouvoir, si les ambitieux qui se le disputent agitent tout le pays, au lieu d'agiter un cabinet ; si l'ordre public, n'ayant plus son principe dans la conscience individuelle, a besoin d'une police armée pour être maintenu ; si votre état social a plus de mouvement, il est vrai, mais moins de sûreté ; si ce mouvement produit, il est vrai, plus de richesses, mais s'il ne les produit que pour montrer davantage le contraste affligeant de la misère ; si la pauvreté, comme une nouvelle lèpre, vous donne la révolte ou la nécessité d'une nouvelle espèce de loi agraire : si le développement plus hâtif de l'intelligence ne sert qu'à conduire plus tôt la jeunesse dans les voies du doute, du libertinage, et peut-être du crime, cessez alors de nous présenter votre mécanisme de civilisation comme le moyen le plus assuré de conduire les hommes au bonheur et vos formes de gouvernement comme l'idéal de la perfection.

Dites-nous d'ailleurs votre dernier mot ; que voulez-vous pour vous-mêmes ? Et que nous conseillez-vous ? Les pays qui recommandent si vivement l'imitation, qui voudraient même l'imposer, sont-ils définitivement constitués ? Le modèle est-il achevé ?

La France travaille depuis plus d'un demi-siècle à trouver la forme définitive de son nouvel état social, sans pouvoir y parvenir ; n'avait-elle pas eu la prétention de dire que la révolution de 1830 avait enfin résolu toutes les questions qui l'agitaient, que tous les esprits français venaient de se soumettre à une même foi, de se réunir dans une même conviction ? Qu'en est-il advenu ? de plus grands troubles encore, de plus

profondes incertitudes. Il y a contradiction entre les faits et les principes ; de quel côté est la raison ? de celui des faits ou de celui des principes ? Est-ce bien quand on se trouve dans une pareille situation que l'on ose se proposer pour modèle ?

Vous nous dites que c'est à l'état de l'Angleterre que vous voulez arriver, que le modèle est achevé, que les preuves sont données et qu'il ne faut que profiter des expériences faites.

Mais cette constitution anglaise, dont la base était la féodalité d'une monarchie du moyen âge, que va-t-elle devenir ? N'est-elle pas soumise à des réformes qui vont en changer entièrement la nature et l'esprit ? Le vieux esprit germanique, qui était celui de la vieille Angleterre, ne comprenait pas la liberté comme un principe politique abstrait ; il ne la cherchait que dans le principe du droit. Loin d'être uniforme pour tous, elle était donc différente, selon la différence des droits ; il y avait à la fois hiérarchie sociale, politique et religieuse ; les États conçus dans ce système représentent une pyramide à large base ; ils pouvaient durer longtemps, comme durent encore les vieilles pyramides de la terre égyptienne ; mais votre forme, à vous, d'égalité, de mouvement et d'ambition, comment la représenter autrement que par un mât de cocagne, auquel sont suspendus tous les gros bénéfices du pouvoir destinés à devenir la pâture des plus agiles et des plus habiles ? Si cependant le droit du plus habile est de nature à devenir oppressif, comme l'avait été le droit du plus fort, ne faudrait-il pas aussi lui opposer des barrières ? Peu importe à quel titre le despotisme veut régner ; ses effets ne changeront pas de nature. L'intelligence n'asservira-t-elle pas le pauvre d'esprit, comme la force asservissait les classes désarmées ? Ce n'est donc pas autant dans un esprit d'égalité que dans un esprit de protection que l'intelligence doit donner des lois.

La révolution anglaise, en conservant l'état social tel qu'elle l'avait trouvé, avait fait cesser l'opposition des classes, en la transformant, par un mode légal, en opposition de partis. Une lutte politique remplaça le principe des guerres civiles.

La révolution française de 1789, au contraire, avait renversé toutes les bases de l'ancien ordre social. Comme elle n'avait substitué aux ruines de l'organisation détruite que des principes qui n'étaient encore que des théories, il n'en sortit que des causes de guerre étrangère et de guerre civile.

Si, dans les premiers moments, l'Angleterre applaudit à la révolution de France; si les premiers élans de la liberté française y trouvèrent de la sympathie, les maximes subversives que les apôtres de cette liberté annoncèrent vouloir porter comme une nouvelle loi chez tous les peuples, firent sentir aux hommes d'État anglais les dangers que ces principes de nivellement général auraient pour leur patrie. La voix de Burke se fit entendre comme l'expression la plus éloquente de cet antagonisme qui alluma la guerre en 1793 pour ne la terminer qu'en 1815. Si cet antagonisme fut sincèrement dans l'origine celui des principes, les Anglais n'ont jamais été assez doctrinaires pour sacrifier leurs intérêts à des doctrines. Ainsi la lutte des intérêts vint bientôt se joindre à celle des principes. Cela en explique la longue durée.

Le parti whig, voulant être, par esprit d'opposition à ses rivaux, le défenseur à tout prix des idées de liberté, et ne cessant de voter pour le rétablissement de la paix avec la France, fut porté au pouvoir par la paix d'Amiens; mais, à peine au pouvoir, Fox donna la preuve la plus éclatante que des principes seuls n'étaient plus la cause de la guerre; car il ne tarda pas à la rallumer; lui pendant si longtemps l'ami de la France, l'homme de la paix, ayant reconnu que la guerre était nécessaire aux intérêts de l'Angleterre, il quitta le pouvoir pour le rendre aux hommes de la guerre; les whigs étaient dans l'impuissance de la faire; ils n'inspiraient pas assez de confiance aux adversaires de la France pour se mettre à la tête des alliances continentales, sans l'aide desquelles l'Angleterre ne pouvait pas la continuer. Pendant cette lutte si prolongée, l'Angleterre était à la fois l'alliée des gouvernements et des peuples; elle défendait les droits politiques des souverains et l'indépendance des nations; la France républicaine, au contraire, voulait renverser tous les princes, révolutionner l'Europe en appelant tous les peuples à la liberté, telle que la France la comprenait pour elle-même. Quand vint l'époque impériale, le rôle de l'Angleterre resta le même; il devint encore plus facile, quoiqu'il s'agrandît; celui de la France avait changé.

Le résultat des temps les plus orageux de la révolution de France, celui qui devait suivre immédiatement tous les excès de la licence et de l'anarchie, devait être le despotisme militaire; c'est toujours la transition nécessaire au rétablissement de l'ordre; la forme que prend l'événement dépend uniquement du caractère de l'homme qui se sera emparé du pouvoir.

Napoléon avait alors deux voies ouvertes à son ambition. Il avait à choisir : il pouvait raffermir la monarchie en France et en Europe et se mettre alors en paix avec les rois ; ou bien il pouvait laisser à son autorité la base du principe qui la lui avait donnée, se faire l'allié des peuples contre les rois, renverser toutes les anciennes monarchies, et donner à l'Europe une nouvelle forme. Cette dernière combinaison ne manquait pas de chances de succès. Il ne fit ni l'un ni l'autre.

La guerre lui avait donné le trône ; son point de départ lui faisait une loi d'illustrer sa couronne par des triomphes qui eussent exclusivement le caractère impérial. Il en avait besoin pour soumettre la France à l'obéissance de l'admiration, et pour imposer aux dynasties par la preuve de la supériorité de sa puissance. Ainsi, ses trois guerres : en 1805, contre l'Autriche ; en 1806, contre la Prusse ; en 1807, contre la Russie, étaient, pour ainsi dire, une nécessité de sa position. Le général des armées de la république avait montré un instinct secret, un instinct presque inné du pouvoir. Il sut, au milieu des illusions et des folies de l'égalité, aller droit à son but. Il n'eut pas un seul rival digne de lui. Sa place au-dessus de tous lui fut bientôt assignée. La gloire l'y conduisait. Il avait su s'emparer du pouvoir suprême comme l'avait fait Octave. Les camées antiques nous montrent combien Napoléon ressemblait à cette tête romaine. Pourquoi, lui qui se disait un homme du destin, n'a-t-il pas trouvé dans cette ressemblance un signe qui l'appelait à une imitation plus complète ? Pourquoi n'a-t-il pas su s'arrêter comme Auguste ? Ne lui fallait-il pas, *pour conserver*, une autre conduite que *pour conquérir ?* N'ayant donné à sa puissance que la base de la force matérielle, sa politique toute personnelle n'ayant aucune force morale, il devint lui-même le plus actif destructeur de ses propres ouvrages ; car la force seule ne peut suffire ni à la conquête, ni au gouvernement du monde.

Le triomphe de l'Angleterre fut complet, aidée comme elle l'avait été par tous les monarques et par tous les peuples.

Cette grande lutte paraissait avoir décidé d'un long avenir. Cet avenir est venu aboutir au cataclysme politique de l'année 1848.

Avant de nous engager dans les détails historiques de ce période de temps, il faut nous arrêter un instant encore sur les deux points extrêmes de cette série d'événements, savoir : — le despotisme de Napoléon, renversé en 1815 par la coalition de l'Europe ; — l'anarchie de toutes les

forces sociales en 1848, et l'absence totale d'un système politique assez fort pour pouvoir la comprimer.

L'influence sur le temps qui sépare ces deux époques n'a pas été la même.

L'Angleterre et la Russie ont dominé, d'une manière absolue, la première de ces deux époques par tout ce qu'un triomphe presque sans pareil dans l'histoire ajoutait de prestige à leur puissance positive. Il y avait de leur côté supériorité de fait et une supériorité morale que n'affaiblissait aucun souvenir d'hésitation.

L'Angleterre, en quittant les rangs de son ancienne alliance continentale pour se rapprocher de la France, avait créé un nouveau poids politique qu'elle mit en opposition à celui des trois puissances qu'elle venait de quitter. Ce furent ces deux gouvernements qui exercèrent alors la plus grande influence sur les événements qui ont rempli cette seconde époque, depuis l'année 1820 jusqu'à 1848. Ils l'ont exercée de fait par le poids naturel de leur puissance; mais plus encore comme un acte permanent de leur volonté. Ils ont tous deux, à chaque occasion, déclaré hautement qu'ils voulaient en agir ainsi; qu'ils avaient le devoir de protéger le mouvement de libre émancipation des peuples contre tous ceux qui voudraient le comprimer. Les moyens d'action d'une égale volonté sont cependant restés différents; ils ont été toujours fortement modifiés par les principes constitutifs des deux pays, de nature essentiellement différent, et qui n'ont de semblable que l'apparence des formes. Il serait impossible de comprendre les événements que nous avons vus se préparer, se développer, et de faire la part qui en revient à chacun, avant d'avoir bien fixé la différence entre le point de départ et celui de l'action. Il faut donc, malgré ce qui a déjà été dit à ce sujet, revenir encore pour quelques instants à des questions primordiales.

M. Guizot a publié, en janvier 1849, un livre : *de la Démocratie en France*. « Un peuple qui a fait une révolution, dit-il, n'en surmonte les périls et n'en recueille les fruits que lorsqu'il porte lui même sur les principes, les intérêts, les passions, les mots qui ont présidé à cette révolution, la sentence du jugement dernier. Tant que ce jugement n'est pas rendu, c'est le chaos, et le chaos, s'il se prolongeait au sein d'un peuple, ce serait la mort. Ce chaos est caché tantôt sous le mot *démocratie*, tantôt sous celui de *peuple*, quand il ouvre à l'égalité tou-

tes les portes et abat devant elle tous les remparts de la société. » Cherchons avec l'auteur la sentence du jugement dernier, qu'il paraît vouloir prononcer sur la démocratie.

Si personne ne peut nier que la base de la démocratie soit placée dans les régions inférieures de la société, n'a-t-on pas le droit de demander quel sera le sort d'un État qui veut prendre la démocratie pour le seul élément de son existence? Ainsi, tout ce qui se trouve faire nécessairement partie d'un État constitué d'après d'autres principes, le haut clergé, la haute administration, la riche propriété foncière, les riches capitalistes, la haute culture de l'intelligence, les sommités industrielles, en un mot, les éléments les plus divers doivent-ils tous être incorporés à la démocratie? Mais alors ce serait, avec ce seul mot, dire le peuple tout entier. Cependant si l'on veut conserver la civilisation, ne faut-il pas laisser subsister toutes les inégalités qu'elle produit nécessairement et qui sont inséparables du mouvement qu'il est de son essence d'imprimer à toute chose? N'est-ce pas alors se tromper que de vouloir donner à l'État une base exclusivement démocratique?

Quelque puissante que soit la faculté de la parole, elle ne l'est pas assez pour exposer avec clarté l'idée politique dominante aujourd'hui.

La démocratie, telle qu'on la veut aujourd'hui, ne peut se réaliser que dans les voies du communisme; seul il pourrait rendre possible que la démocratie devînt l'unique élément d'un État. Le parti démocratique qui veut établir le communisme est donc le seul qui soit parfaitement logique dans les efforts qu'il fait pour parvenir à cette fin.

Si le principe de la souveraineté du peuple doit, en vertu de l'égalité démocratique, changer la base des anciens États, ce changement ne peut donc logiquement avoir lieu que par le communisme. Si ce n'est pas ce que l'on veut, si la démocratie, loin de vouloir abaisser ce qui lui est supérieur, n'aspire, au contraire, qu'à occuper une position plus élevée dans l'État, ne cesse-t-elle pas, dès qu'elle y est parvenue, d'être la démocratie? N'est-elle pas devenue ce dont elle a pris la place? Et la véritable démocratie ne sera-t-elle pas ce qu'elle aura laissé derrière elle en montant?

Il est impossible de sortir de ce dilemme: ou la démocratie, si elle veut régner exclusivement comme telle, doit établir le communisme et remplacer la civilisation telle que les siècles l'ont faite par une autre civilisation qui n'est encore qu'un idéal sans aucun précédent; ou bien

elle doit renoncer à vouloir être le seul élément politique des États ; elle doit se maintenir dans la place que les lois sociales, qui ne sont pas d'invention humaine, lui assignent de fait, afin de remplir dans cette place les fonctions qui s'y trouvent attachées par des liens indissolubles.

L'histoire de France n'a-t-elle donc pas prononcé d'une manière assez solennelle ce jugement dernier que cherche M. Guizot? Napoléon, dans les premières années de son consulat, plus immortelles que celles de sa gloire, n'a-t-il pas montré combien il avait le génie de l'organisation des États?

La France souffrait de l'abus qu'on avait fait en son nom de tous les genres de liberté ; elle ne demandait pas mieux que de se soumettre à la main qui serait assez forte pour enchaîner les passions populaires et faire cesser l'anarchie. Le général Bonaparte, fort de la gloire qu'il donnait à la France encore pure qu'elle était de son ambition, annonça l'œuvre qu'il voulait entreprendre ; la France se montra non-seulement docile à sa voix, mais elle vint l'entourer de tout ce qu'elle avait de lumières. Il établit sur la base nivelée que la révolution avait faite la nouvelle hiérarchie des forces gouvernementales qu'il sut créer ; il mit en relief cette loi d'égalité qui proclamait que chaque Français avait droit d'occuper tous les emplois auxquels son courage et ses talents pourraient le conduire ; dans ce système d'un ordre social rajeuni, l'égalité est une loi morale, mais n'est pas un principe politique. Ainsi chaque soldat pouvait devenir maréchal, mais le soldat n'est pas l'égal du maréchal ; de même que le curé ne devait pas être l'égal de l'évêque, ni le juge l'égal du condamné ; de même que les hommes éminents qui entouraient le nouvel empereur, les uns de leurs conseils, les autres de leur force d'action, n'étaient pas les égaux de ceux qui ne savent encore ni lire, ni écrire, ni penser.

Napoléon qui, pendant son expédition d'Égypte, avait vu combien il avait fallu peu de temps à des assemblées délibérantes, qui ne savaient comprendre ni le gouvernement, ni la liberté, pour ruiner entièrement la position glorieuse que les armées de la république avaient faite à la France, ne pouvait les conserver que comme des conseils législatifs, rouages obéissants du gouvernements qu'il voulait fonder. « Il a rétabli, au sein de la France démocratique, l'ordre et le pouvoir, dit M. Guizot. Il a cru et prouvé qu'on pouvait servir et gouverner une société démocratique sans condescendre à tous ses penchants : c'est là sa grandeur. »

Mais le despotisme dont l'auteur l'accuse n'était-il pas, à la sortie d'une aussi violente commotion des esprits, la seule forme possible de gouverner une aussi large démocratie que l'est celle de France ? C'est la démocratie qui a forcé Napoléon à se faire despote. Ce sont les crimes qui en ont accompagné les excès qui ont sans aucun doute fait prendre à Napoléon la forte résolution de ne jamais appeler à son secours les forces démocratiques d'aucun des pays qu'il a envahis. Il combattait les rois pour les forcer à le reconnaître comme leur égal, sans jamais déchaîner leurs peuples contre eux. Telle fut sa conduite en Pologne, où tant de gens l'excitaient à soulever tous les Polonais contre la Russie ; telle elle fut en Allemagne, dans les États autrichiens, en Italie, où déjà, comme général, il avait rétabli des principes d'ordre et de gouvernement.

Napoléon, à la suite de ses grands revers, trop tardivement maître de lui-même, sut renoncer aux chances de résistance nationale qu'il pouvait encore opposer aux armées d'invasion ; mais il en avait compris les dangers pour l'avenir de la France. L'histoire, plus sage que ne l'ont été et que ne le sont encore ses contemporains, admirera peut-être plus la froide et calme résignation de sa double chute que tout le bruit de son élévation ; car il fascinait encore assez l'esprit du peuple et de ses soldats pour la célébrer par de nombreuses hécatombes.

« Washington ne ressemble point à Napoléon : celui-là ne fut pas un despote, » dit encore M. Guizot.

Mais rapprocher ces deux hommes pour les comparer, c'est parler de gouvernement, de liberté, d'une manière abstraite, sans tenir compte de la différence des pays et des hommes auxquels ces idées doivent être appliquées. Comment vouloir comparer un pays qui commence à celui qui a déjà parcouru toutes les phases possibles de l'ordre moral et de l'ordre politique ? Comment comparer un peuple riche de tous les travaux de l'intelligence, trop aggloméré, trop pressé sur son territoire, entouré de peuples rivaux, placés dans les mêmes circonstances, avec une nation qui est encore en état de formation, qui n'a point d'histoire, point de souvenirs, dont la population est éparse et disséminée sur d'immenses territoires, sans voisins qui pourraient venir lui en disputer la possession ? L'autorité, la liberté, peuvent-elles avoir la même mesure dans des circonstances aussi différentes ?

Parler ainsi, n'est-ce pas méconnaître cette loi de rapport qui doit

exister entre l'homme et l'espace qu'il habite? Le mouvement des idées n'augmente-t-il pas en proportion de la densité des populations? Et cette progression du mouvement des idées ne produit-elle pas une modification continue, également progressive de principes et de pensées? N'est-ce pas d'après ces nouvelles proportions que le gouvernement doit mesurer le caractère et le degré de son activité? Ne doit-il pas être, au besoin, tantôt excitateur ou modérateur? Washington, à Paris, n'aurait eu que peu d'années d'existence politique; il aurait probablement fini comme un des convives du dernier banquet des Girondins. Bonaparte, de son côté, aurait quitté les déserts de l'Amérique pour aller chercher ailleurs des chances toutes prêtes d'activité, de gloire et d'ambition. Washington, dit M. Guizot, n'a fait servir la guerre qu'à la paix. Mais après l'expulsion des Anglais, à qui donc aurait-il encore fait la guerre? Les nouveaux États-Unis n'avaient d'autres voisins que des Indiens, peuples chasseurs, sauvages et désarmés. Washington devint législateur pacifique, parce qu'il ne pouvait pas être autre chose. Il devint le fondateur de la liberté américaine; mais pouvait-il fonder autre chose, quand les immenses espaces qui séparaient les hommes faisaient de la liberté la seule condition possible de leur existence?

Napoléon devait être guerrier; ce n'est qu'à ce titre qu'il pouvait parvenir au pouvoir. Il avait à vaincre l'anarchie; celle des idées comme celle des passions; la raison seule n'y a jamais suffi nulle part; il a toujours fallu l'épée. Mais des victoires, ou trop faciles, ou trop décisives, rendent souvent l'épée dangereuse à celui qui ne sait plus en modérer l'usage. Celle de Napoléon fut brisée. Les traités signés à Paris, qui servirent de base aux transactions du congrès de Vienne, devaient être naturellement conçus dans un esprit de réaction contre la France. La base commune de l'action des puissances alliées avait été le rétablissement de l'indépendance nationale des États; l'Angleterre y ajoutait son principe permanent de protection de leur liberté politique. On verra plus tard comment de cette seule différence est sorti tout le mouvement politique qui a conduit l'Europe aux révolutions de l'année 1848. L'élévation et la chute de Napoléon avaient laissé la France sans conviction. Les principales bases de son ordre social et politique se trouvaient toutes remises en question. Louis XVIII, en rétablissant, sous la nouvelle égide de la restauration, un gouvernement de discussion, ouvrit un champ légal à la lutte de toutes les opinions. C'était l'influence des idées anglaises.

Le demi-siècle qui vient de s'écouler est certainement un des plus riches de l'histoire en enseignements utiles. Rien ne prouve la difficulté de l'art de gouverner comme de voir comment les peuples peuvent être amenés, par des fautes, des erreurs, ou par l'ambition, à devenir les victimes de leurs mauvaises, comme quelquefois aussi de leurs plus nobles passions.

Avant d'entrer dans cette matière, il faut fixer en traits rapides les principaux résultats de la grande guerre qui venait de finir.

L'Angleterre sortit de la lutte riche de dépouilles, plus forte encore de l'affaiblissement des autres, mais avec une dette consolidée annuelle de trente et quelques millions de livres sterling. Cette dette devint le principe générateur du nouveau système politique de l'Angleterre.

L'empereur Alexandre, qui était venu au secours de l'Europe avec tous les moyens de son empire, était personnellement satisfait de la gloire qu'il avait acquise; mais la Russie lui demandait des indemnités pour les pertes et les sacrifices qu'elle avait eu à supporter. Une apparence de réparation fut le sauf-conduit à l'aide duquel devait passer un nouvel agrandissement. Le grand-duché de Varsovie, tel que Napoléon l'avait formé de territoires conquis sur l'Autriche et sur la Prusse, fut érigé en royaume de Pologne.

Avec le titre de roi de Pologne, l'empereur Alexandre prit celui de restaurateur de la nationalité polonaise. Ce titre, à lui tout seul, portait le caractère d'un acte de repentir et de large promesse. Il renfermait donc en lui-même le germe de graves événements. Les traités relatifs à cette création furent inscrits en tête de l'acte général du congrès de Vienne. Cette préséance annonçait l'importance qu'on voulait leur donner et prouvait en même temps la prépondérance de l'empereur.

Le royaume de Pologne devint, en effet, une des causes les plus influentes de l'agitation politique de l'Europe. L'Allemagne en ressentit tout d'abord les effets. La Russie elle-même n'en resta pas exempte; car les intérêts de la Pologne, séparés comme les Polonais voulaient les avoir, ne pouvaient pas être conformes aux intérêts russes.

Quelle était à cette époque la position de l'Autriche envers l'Europe et envers l'Allemagne? Napoléon avait cherché à donner au traité de paix de Tilsitt la portée d'une alliance: l'entrevue d'Erfurt y fut convenue. Cette entrevue avait pour objet de faire prendre corps à la pensée d'une alliance et d'en faire un nouveau système politique. Rien n'indi-

quait encore que les deux empereurs se fussent séparés plus défiants l'un de l'autre qu'ils ne l'étaient auparavant. La fortune du nouvel empereur était à son apogée. L'Angleterre était expulsée du continent: il n'y avait plus de coalition possible contre lui. Tandis qu'il laissait voir que son ambition n'avait pas de mesure, il se trompa dans l'idée qu'il prit de l'empereur Alexandre. Il prit les formes ardentes et faciles d'un entraînement qui était un moyen d'observation, pour l'indice d'un caractère ambitieux et faible tout à la fois, qu'il saurait, dans toute occasion, soumettre à la supériorité du sien. Cette fausse opinion devint la base de son entreprise contre la Russie.

Pendant ce temps, les Espagnols venaient d'entrer en lice; la trahison de Bayonne les ayant réveillés d'une longue léthargie. L'unanimité de leur soulèvement avait inquiété Napoléon. Un de ses calculs à Erfurt avait été de s'assurer du temps qui lui serait nécessaire pour les châtier et les soumettre à sa domination. Cependant leurs premiers succès, grandis encore par l'illusion d'optique que leur prêtait l'éloignement, devaient parler à l'esprit des peuples du continent, qui tous gémissaient sous le poids de la même oppression.

L'empereur François, qui voyait de plusieurs côtés se préparer des événements de nature à frapper son empire d'une véritable destruction, s'ils venaient à s'accomplir, jugea que le moment était venu de tenter un dernier effort.

A la fin de l'année 1808, l'empire d'Autriche avait une armée supérieure à toutes celles qu'il avait jusqu'alors mises en campagne. L'esprit de l'armée, d'accord avec tout le pays, était celui d'une attente silencieuse, mais impatiente. Le sentiment qu'on avait à Vienne de la gravité de la situation recouvrait cette impatience d'une apparence de calme, qui ne l'avait cependant pas dérobée à l'attention de l'ambassadeur de France, le général Andreossy, homme trop éclairé pour ne pas avoir pressenti les projets que l'Autriche cherchait encore à cacher. Quoique les relations personnelles dans lesquelles Napoléon était entré avec l'empereur Alexandre n'eussent aucune probabilité de durée, tant était grande la différence des caractères et des positions, tant aussi était positive la divergence des intérêts, Napoléon cependant tenait l'Europe trop enchaînée, il surveillait tous les cabinets de trop près, pour qu'il eût été possible à l'Autriche de préparer par des négociations secrètes une nouvelle coalition contre lui.

Ce fut donc par un acte de dévouement personnel, ce fut par sa déclaration de guerre en avril 1809 que l'empereur François fit appel à l'Europe. L'Espagne, et l'Angleterre pour la guerre qu'elle soutenait dans la Péninsule, recueillirent les premiers fruits de cette généreuse résolution. Quant à l'Europe, intimidée qu'elle fut par les premiers revers de Ratisbonne, elle se leva tout entière contre l'Autriche.

Une armée russe, peu importe quelles aient pu être les intentions secrètes, vint se réunir en Pologne à l'armée polonaise concentrée près de Varsovie. Cinquante mille Allemands, de toutes les dénominations, combattirent à Wagram, et trente mille Italiens avaient fait irruption dans les provinces méridionales de la monarchie.

Les journées d'Aspern et de Wagram resteront à jamais mémorables; car elles ont changé les destinées de l'Europe, telles qu'elles paraissaient sur le point de s'accomplir; les chances d'alors semblant devoir être: un seul maître ou deux seuls maîtres. La gloire qui revient à l'armée autrichienne de les avoir écartées est impérissable.

Napoléon changea de résolution. Il trouva qu'il serait d'un plus grand avantage pour lui de s'attacher l'adversaire qu'il venait de rencontrer que de le détruire. Il fit donc la paix. Cette paix fut bientôt suivie d'une alliance intime. Le ressentiment que devait éprouver l'empereur François de n'avoir trouvé que des ennemis, quand le courage de son dévouement aurait dû lui donner des alliés, devait être pour Napoléon la garantie de la sincérité de sa nouvelle alliance. Une position d'entre deux ne peut d'ailleurs pas convenir à un État de premier ordre; la position que prit l'Autriche, suite inévitable de circonstances plus fortes que sa volonté, ne fut toutefois pas une capitulation après la défaite. Elle devait devenir un changement de système. Mais un système, pour être fort, doit savoir se prescrire des bornes. L'avenir de l'alliance que concluait l'Autriche dépendait donc de la sagesse de Napoléon. Cette sagesse lui manqua. Son ambition fut sans bornes. Il ne cherchait plus des alliés: il ne voulait plus que des instruments aveugles de sa volonté: sa destinée devait s'accomplir.

Les négociations qui eurent lieu entre la cour de Vienne et Napoléon, à la suite de la campagne de Russie, resteront toujours comme un modèle de dignité et de convenance. Elles furent conduites avec une habileté qui sut réunir à une pensée de véritable paix pour l'Europe, les égards qu'exigeaient des relations personnelles trop rapprochées pour

être dénoncées comme on dénonce un cartel. Il fallait qu' une conviction d' impossibilité, reconnue par tout le monde, vînt les dénoncer. Dresde et Prague ont fourni des documents qu' il faut méditer pour apprécier les difficultés de l' époque. Ce qui en complète le caractère, c' est le passage *inconditionnel* de l' Autriche avec toutes ses forces dans les rangs des alliés. Il leur donna la supériorité du nombre. Après les deux batailles de Lutzen et de Bautzen, une bataille de Leipzig eût-elle été possible, si l' armée autrichienne était restée neutre derrière les montagnes de la Bohême ?

L' importance du poids que l'Autriche venait de jeter dans la balance ne fut méconnue de personne, mais ce fut par des honneurs seuls que le prix lui en fut payé.

Les souverains se réunirent autour de la personne de l' empereur François. Le congrès fut placé sous la présidence du ministre qui dirigeait le cabinet de Vienne. Mais quand arriva la discussion des intérêts, les résolutions généreuses, sans être oubliées, n' étaient point des pièces de négociation. On ne tint compte que des engagements pris, que des stipulations écrites. C' est la force seule des positions qui donna l' influence. L'Angleterre et la Russie, tant à Paris qu' à Vienne, furent les puissances prépondérantes dans les nouveaux conseils de l' Europe. Elles devaient l' être; la persévérance de leur lutte et la grandeur des moyens qu' elles avaient mis en action leur en donnaient le droit; elles en firent usage.

L' Autriche, en effet, ne put rien empêcher de ce qu' elle voulait empêcher, ni rien obtenir de ce qu' elle voulait obtenir.

Elle voulait empêcher la reconstruction d' un royaume de Pologne; elle ne le put pas. Elle voulait empêcher le partage de la Saxe; elle fut contrainte d' y souscrire.

Elle avait voulu empêcher que la Norvége fût enlevée au Danemark. Il lui paraissait qu' il y avait contradiction de principe, à une époque où l' on parlait de restauration, à dépouiller une ancienne monarchie au profit d' un prince nouveau, dont on avait cru devoir s' engager d' avance à payer la défection.

L' Autriche aurait désiré régler les affaires religieuses de l' Allemagne. Elle aurait voulu stipuler des garanties en faveur de l' église catholique opprimée, dépouillée depuis trente ans; stipuler surtout en faveur des populations catholiques soumises à des gouvernements protestants. Il ne fut pas même possible d' aborder ce sujet au congrès.

Deux voix seules, celles de l'Autriche et de la Bavière, étaient trop faibles en face de la réunion de toutes les voix protestantes. Il fut donc convenu qu'on laisserait aux gouvernements le soin de régler les affaires religieuses de leur pays au moyen de négociations directes avec le saint-siége. La cour de Rome elle-même devait désirer qu'il en fût ainsi. Son plénipotentiaire au congrès se serait évidemment trouvé trop faible, assis dans une assemblée en face de tous les dissidents et des indifférents réunis.

L'ancienne influence de la puissance impériale protectrice des intérêts catholiques, en Allemagne, fut donc annulée de fait. Il n'en resta rien à l'Autriche. Le congrès de Vienne acheva, sous ce rapport, l'œuvre du congrès de Munster. La position religieuse et politique du protestantisme avait alors été conquise par la guerre. Au congrès de Vienne, l'indifférence du siècle et la prépondérance politique des puissances catholiques consolidèrent son triomphe.

Le traité de paix de Campo Formio avait mis la maison d'Autriche en possession de Venise et des provinces vénitiennes en deçà de l'Adige, en indemnité de la cession définitive des Pays-Bas autrichiens, qui fut alors faite à la France.

Par la même raison, le congrès de Vienne remit l'Autriche en possession de Venise et de toutes les provinces vénitiennes de terre ferme. Venise, cette reine de l'Adriatique, n'aurait pas été honorée de ce titre, si elle n'avait pas été maîtresse de Corfou. La possession de ce point paraît en effet devoir être inséparable de son existence maritime. Le gouvernement britannique le pensait ainsi. Le congrès avait terminé tous ses travaux ; il ne restait plus d'autre détermination à prendre que relativement aux sept îles ioniennes.

Le plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique ouvrit la séance du 4 juin 1815, en appelant l'attention de l'assemblée sur cet objet. Il exposa que le gouvernement britannique ayant occupé lui seul six desdites îles, et la septième (Corfou) au nom des alliés, il avait toujours eu à se louer des intentions et du bon esprit de leurs habitants ; que, par cette raison, le gouvernement britannique leur avait fait la promesse de s'occuper de leur sort ; que, le moment étant venu de remplir cette promesse, il proposait d'y pourvoir en plaçant les sept îles sous la protection de Sa Majesté l'empereur d'Autriche, en assurant en même temps aux habitants de ces îles la garantie de leur liberté et de leur commerce.

En conséquence, le comte de Clancarty proposa la rédaction d'un article, et remit, à cet effet, une notice au protocole de cette séance.

Les plénipotentiaires d'Autriche déclarèrent « que la possession des îles Ioniennes étant liée à la tranquillité de l'Italie, ainsi qu'aux autres intérêts du golfe Adriatique et des provinces ci-devant vénitiennes, leur cour se chargerait de la protection de ces îles et leur garantirait le maintien de leurs lois et priviléges.

« Les plénipotentiaires de Russie observèrent que Sa Majesté l'empereur de Russie, ne désirant apporter dans cette transaction que l'intention de faire jouir les habitants desdites îles du sort le plus avantageux et le plus approprié à leur situation, croyait devoir seconder le vœu que les habitants avaient manifesté de rester sous la protection de la Grande-Bretagne. »

« Le comte de Clancarty répliqua *que les instructions de sa cour ne lui permettaient pas d'entrer, dans la continuation de l'état actuel des choses, dans les îles Ioniennes, et que le moment semblait venu de ne pas différer de prononcer sur leur sort.*

« Les plénipotentiaires de Russie observèrent que le comte Capo d'Istria, qui avait été chargé de discuter cet objet avec les plénipotentiaires britanniques, se trouvant pour le moment absent, ils ne pouvaient pas régler définitivement cette affaire. Ils proposèrent donc que la conclusion en fût *remise* jusqu'au moment où l'on serait réuni au quartier général.

« Le comte Clancarty revint sur l'importance de terminer cette affaire en même temps que les autres transactions du congrès ; attendu que les habitants avaient compté que la fin du congrès serait l'époque de la cessation de l'occupation provisoire et militaire des îles.

« Mais, comme les plénipotentiaires russes n'étaient pas autorisés à conclure, le plénipotentiaire britannique déclara qu'il n'entendait pas laisser considérer les six de ces îles dont la Grande-Bretagne avait seule la possession, comme étant à la disposition des alliés.

« En conséquence, la question fut ajournée au temps où les plénipotentiaires devaient se retrouver réunis au quartier général.

« *Signé* METTERNICH, HUMBOLDT, TALLEYRAND, HERDENBERG, RASOUMOWSKY, CLANCARTY. »

Par la convention signée à Paris le 5 novembre 1815, les îles Ioniennes furent constituées en un État libre et indépendant, sous la déno-

mination d'États-Unis des îles Ioniennes ; et cet État fut placé sous la protection immédiate et exclusive de Sa Majesté le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, etc., etc.

On se tromperait, si l'on croyait que l'opposition qui fut faite de la part de la Russie à la proposition de l'Angleterre de donner le protectorat des îles Ioniennes à l'Autriche, aurait été dictée par une intention hostile à l'Autriche. Il appert du protocole de la séance du congrès du 4 juin 1815, que l'empereur de Russie avait confié la négociation relative au sort futur des îles Ioniennes aux soins particuliers de M. le comte Capo d'Istria. La part que cet homme d'État prit plus tard aux événements qui devaient amener l'affranchissement de la Grèce et assurer son indépendance, prouve qu'il avait alors la pensée que la manière libérale dont l'Angleterre exercerait le protectorat qui lui était donné sur les îles Ioniennes éveillerait en Grèce des idées d'indépendance que, suivant les voies naturelles, l'exemple et la proximité renforceraient insensiblement. Dans cette combinaison, on voit poindre un rayon de l'aurore de cette liberté qu'on voulut plus tard donner à la Grèce.

Les événements qui se sont passés dans les derniers temps, tant à Athènes qu'à Corfou, n'ont pas répondu à la confiante espérance du plénipotentiaire de Russie.

Le cabinet anglais, envisageant alors la question des îles Ioniennes sans arrière-pensée, d'une manière simple et conforme à leur situation, voulait les rattacher à Venise.

Ces îles étant trop faibles pour exister sans appui, l'appui le plus naturel n'était-il pas celui de l'État limitrophe ?

Venise elle-même, ce grand souvenir historique si digne d'intérêt, pouvait-elle redevenir importante et reconquérir son existence maritime, sans être en possession de Corfou, cette clef de l'Adriatique ?

La guerre de 1812 avait fini par faire de la Prusse l'alliée la plus intime de la Russie. Le traité de Kalisch fut entre les deux cabinets la stipulation d'une alliance déjà conclue par les armées sur le champ de bataille.

Ce fut dans les rangs des troupes russes que les troupes prussiennes rentrèrent en Allemagne. Ce fut aux côtés de l'empereur Alexandre que reparut le roi de Prusse. Ce fut aux dépens de la vieille maison de Saxe et d'autres populations allemandes que la Prusse fut indemnisée de

la rétrocession qu' elle fit à la Russie de la plus grande partie de ce qui lui était échu dans le partage de la Pologne. C' est comme l'alliée la plus intime de la Russie que la Prusse menaçait, au congrès de Vienne, de rallumer une guerre générale, si on ne lui accordait pas tout ce qu' elle exigeait. Mais elle n' était alors forte que d' une force qui n' était pas la sienne.

Qu'avait fait la Prusse depuis la paix de Bâle 1795 jusqu'en 1806? Elle avait restreint son action politique à stipuler en faveur du nord de l'Allemagne une ligue de neutralité ; elle livrait ainsi, en restant l' arme au bras, toutes les provinces rhénanes et tout le midi de l' Allemagne aux envahissements, puis à la domination de la France.

L'époque de ses désastres commença en 1806 et dura jusqu'en 1812. La Prusse, à cette dernière époque, avait, avant tout, à faire réparation à l' Allemagne d' une trop longue et perfide neutralité. Elle avait, comme puissance militaire, à se réhabiliter de ses défaites, qui avaient étonné l'Europe. Elles apparurent alors comme le juste châtiment d' un orgueil qui, plus d' une fois, avait joui des malheurs de sa rivale comme d' un triomphe qu' elle aurait remporté. On avait pris, à Berlin, de glorieux souvenirs pour une gloire contemporaine. La vanité d'anciennes victoires y avait inspiré la plus aveugle sécurité. On s'y regardait sans cesse, immobile, dans ce miroir du passé. Un coup de la main d' un géant vint briser ce miroir. L' illusion disparut : le présent devint horrible. Les fautes furent senties. Le repentir était sincère et l' affront fut lavé.

Une nouvelle force morale, dont personne ne méconnaît le noble principe, associa la Prusse aux victoires qu' une grande alliance remporta sur la France napoléonienne.

La Prusse venait de reprendre, avec une glorie rajeunie, son ancienne position. Mais cette position lui donnait-elle des droits de conquête? Avait-elle à se parer de dépouilles opimes? Et ces dépouilles, à qui pouvait-elle les arracher, sinon à l' Allemagne, cette patrie commune qu' elle disait vouloir délivrer, après l' avoir si longtemps sacrifié à ses intérêts particuliers? Et ces dépouilles, n' est-ce pas la Russie qui les lui fit obtenir, malgré l' avis contraire de toutes les autres puissances?

En dehors de l' Autriche, de la Prusse et des parties de l' Allemagne qui avaient été réunies à la France, ce qui en restait formait la confédération du Rhin. Quelle position fut donnée aux principaux débris de cette confédération?

La plume qui a signé le traité de Ried a marqué la marche du temps comme la marque l'aiguille d'un cadran, avec la même inflexibilité. Ce traité a consacré la reconnaissance finale de tout ce que les guerres de la révolution et de l'empire avaient successivement détruit et reconstruit en Allemagne. La coalition contre Napoléon était dirigée contre sa personne comme souverain, et contre son empire. La victoire des alliés le détrôna et brisa son empire. La France perdit tout ce qui lui avait été annexé, les Pays-Bas, la Hollande, la rive gauche du Rhin. Mais rien d'ancien ne fut restauré en Allemagne. Toutes les spoliations du recès de Ratisbonne, toutes les destructions qui avaient eu lieu depuis restèrent les appoints qui servirent à conserver aux princes de la confédération du Rhin la grandeur que Napoléon leur avait faite. L'auteur fut renversé, mais son œuvre fut conservée. Le but politique qu'il avait eu d'affaiblir l'Allemagne, comme puissance politique unitaire, prit une autre forme, mais cette nouvelle forme ne perdit rien de la force dissolvante qu'avait voulu lui donner Napoléon. Et cependant pouvait-il en être autrement? On ne pouvait d'aucune manière penser à rétablir l'ancienne Allemagne. C'était chose impossible. Renverser ce qui en avait pris la place, c'eût été livrer l'Allemagne au déchirement qu'aurait amené la nécessité de former de nouvelles circonscriptions politiques, car un concert, à cet égard, était aussi chose impossible. Il n'existait, en Allemagne, aucune force assez prépondérante pour en dicter la loi. L'intervention étrangère eût été inévitable. C'était donc en diminuer la pression et faire chose avantageuse à l'Allemagne, que de conserver ce qui existait. La force morale est soumise, comme la force matérielle, à des conditions sans lesquelles elle ne peut pas exister. Un individu ne peut avoir de force que celle que lui donnent ses œuvres et son caractère. De même, un peuple ne peut trouver les conditions de sa force morale que dans sa propre histoire ; mais c'est là qu'il trouve aussi les causes de son affaiblissement. La question, pour un peuple, n'est donc pas de savoir ce qui, dans tel moment donné, lui serait le plus avantageux, mais seulement de savoir reconnaître ce qui est possible.

Plusieurs fois des essais de confédération partielle avaient eu lieu en Allemagne. La confédération du Rhin fut la seule qui prit rang politique, mais un rang qui n'était qu'une forme de l'asservissement imposé par un pouvoir étranger.

La pensée du traité de Ried fut, en conservant les éléments qui

avaient servi à former cette confédération, d'en appliquer le principe à la totalité de ce qui restait encore de l'ancien corps germanique. Substituer la qualification de confédération à celle d'empire, c'était dans le fond donner à ce qui existait le nom qui convenait à son mode d'existence ; car l'affaiblissement successif d'une couronne qui n'était qu'élective avait conduit l'empire d'Allemagne à n'être depuis longtemps qu'une grande confédération. L'organisation plus forte qui fut donnée à la nouvelle confédération germanique ne pouvait cependant pas détruire entièrement le principe de faiblesse inséparable de cette forme politique.

Avant d'entrer dans la nouvelle époque ouverte par le congrès de Vienne, il nous a paru nécessaire de montrer quelles furent les puissances qui exercèrent une influence prépondérante sur les déterminations de cette assemblée.

FIN DU TOME PREMIER.

HA42003974

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

201
28 F
18

LORD

PALMERSTON

L'ANGLETERRE ET LE CONTINENT

PAR

LE COMTE DE FICQUELMONT

Général de cavalerie au service de S. M. l'Empereur d'Autriche
Ancien envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Naples
Ancien Ambassadeur à Saint-Pétersbourg
Ancien Ministre d'État et des Conférences, ancien Président du Conseil
et Ministre des affaires étrangères

ÉDITION ORIGINALE ÉCRITE EN FRANÇAIS PAR L'AUTEUR.

TOME SECOND.

VENISE,
IMPRIMERIE COUR. DE P. NARATOVICH.

1853.

BIBLIOTECA NACIONAL DE MAESTROS
201
28 F
18

Digitized by Google

LORD
PALMERSTON
L'ANGLETERRE ET LE CONTINENT

PAR

LE COMTE DE FICQUELMONT

Général de cavalerie au service de S. M. l'Empereur d'Autriche
Ancien envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Naples
Ancien Ambassadeur à Saint-Pétersbourg
Ancien Ministre d'État et des Conférences, ancien Président du Conseil
et Ministre des affaires étrangères

ÉDITION ORIGINALE ÉCRITE EN FRANÇAIS PAR L'AUTEUR

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

TOME SECOND.

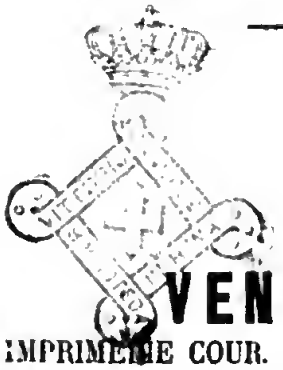

VENISE,
IMPRIMERIE COUR. DE P. NARATOVICH.

1853.

Digitized by Google

Digitized by Google

AVIS DE L'ÉDITEUR.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

L'état de santé de l'auteur a retardé au delà de nos prévisions l'apparition de ce deuxième et dernier volume. Afin d'éviter un plus long retard, et de satisfaire la curiosité des nombreux lecteurs du premier volume, nous nous décidons à publier d'abord la première partie du tome deuxième.

Cette partie retrace l'histoire de la politique anglaise vis-à-vis des autres États de l'Europe depuis le congrès de Vienne ; elle comprend le royaume des Pays-Bas, le royaume de Pologne, la ville libre de Cracovie, le royaume Lombard-Vénitien et s'arrête au congrès de Troppau, époque à laquelle le cabinet anglais commença a se détacher de l'alliance continentale, et entra dans une nouvelle voie politique dont lord Palmerston devint depuis le plus ardent promoteur.

Digitized by Google

LORD PALMERSTON,

L'ANGLETERRE

ET LE CONTINENT.

INTRODUCTION.

Le congrès de Vienne restera longtemps comme un point de partage entre les événements qui l'ont précédé et ceux qui l'ont suivi. Cette position a fait son importance ; cette circonstance a donné à ce que l'on attendait de lui, une mesure qu'il lui était impossible d'atteindre. On n'a pas été juste, envers cette assemblée, parce que l'on exigeait d'elle l'impossible. Était-il, en effet, possible de faire succeder des principes de calme, de justice universelle et de complète réparation, à une époque qui avait renversé pêle-mêle les princes et les peuples les uns par-dessus les autres, par des guerres de révolutions sans principes, et par des guerres de conquête et d'ambition sans mesure ? N'est-ce pas quand les vents se sont apaisés, que commence le roulis du vaisseau? Jeté sans cesse de droite à gauche par des vagues qui vont en direction contraire, le pilote peut-il alors le diriger à son gré ? Des mouvements opposés à la ligne qu'il veut suivre ne viennent-ils pas à chaque instant l'en détourner ou retarder sa marche ?

Telle était la situation dans laquelle se trouvait le Congrès, lorsque le coup de vent qui porta Napoléon de l'île d'Elbe aux rivages de France, ramena tous les courants opposés des négociations dans une seule et mê-

Digitized by Google

me direction. Les nouveaux engagements qui furent pris furent alors dictés par la nécessité de se réunir contre un ennemi que l'on craignait encore, et par l'esprit d'une plus vive réaction contre la France, si elle devait se montrer obéissante à la voix qui l'appelait aux armes. Des questions encore vivement contestées furent sacrifiés au désir de l'union; les négociations furent menées à conclusion, et le Congrès devint un acte clos.

Cet acte a été diversement jugé; cela devait être. Les historiens qui veulent soumettre l'histoire à un esprit systématique devaient blâmer les actes d'une aussi solennelle assemblée, auxquels ils ne pouvaient pas assigner ce caractère. On avait proclamé la restauration d'anciens principes et d'anciens droits; mais était-il possible d'en faire l'application à toutes les transformations nouvelles? Il y a des choses qui, une fois détruites, ne peuvent pas se reconstruire. Il n'est pas facile de faire du neuf et du solide avec des débris, surtout quand ces debris faisaient partie d'organisations différentes. Tous les pays qui retrouvaient leurs princes légitimes pouvaient être facilement restaurés; ils le furent en effet. Mais ces vastes territoires autrefois parties de l'empire d'Allemagne, qui n'avaient plus de maîtres, que fallait-il en faire?

Nous avons déjà indiqué, à la fin du premier volume, les raisons qui imposaient la nécessité de remplacer l'empire d'Allemagne par une confédération. C'est donc entre les membres de cette confédération qu'il fallait faire la distribution des territoires que la guerre avait remis à la disposition des Alliés.

Dès le moment que le principe de l'unité ne pouvait s'établir en Allemagne, il importe peu au point de vue de l'intérêt général européen de mesurer les proportions de cette distribution; ce serait d'ailleurs un travail complétement inutile. Il faut soumettre l'application du principe de restauration, qui devait servir de base aux opérations du Congrès, à un autre genre d'appréciation.

Les deux actes du congrès de Vienne qui devaient exercer le plus d'influence sur l'avenir de l'Europe centrale, furent la reconstruction d'une Pologne et la création du royame des Pays-Bas. Ces deux nouveaux corps politiques ont été détruits par ceux même qui avaient le plus contribué à les constituer. C'est la Russie qui avait voulu, je ne dirai pas *la restauration de la* Pologne, pour être exact, il faut dire, comme je l'ai énoncé plus haut, *la reconstruction d'une* Pologne; c'est la Russie qui fut amenée à détruire son propre ouvrage.

Digitized by Google

C' est l'Angleterre qui avait le plus travaillé à la création du royaume des Pays-Bas; c'est elle qui prit ce nouvel État sous sa protection particulière; ce fut l'homme de guerre illustre au génie duquel elle devait tant de victoires, qui fut spécialement chargé d'organiser le système militaire de ce nouvel État, dont l'Angleterre voulait faire un premier boulevard contre la France. Ce territoire, entouré de citadelles, devait assurer la communication des forces militaires de la Grande-Bretagne avec celles de l'Allemagne.

Et ce fut l'Angleterre qui saisit avec empressement la première occasion qui se présenta pour briser elle-même son propre ouvrage.

Il y a dans ces deux faits une contradiction si grande, si manifeste, qu'il faut, pour se l'expliquer à soi-même, admettre que de faux calculs avaient donné naissance à ces deux nouveaux États.

Si l'histoire de cette époque veut savoir les motifs qui ont pu décider deux Cabinets comme ceux de Londres et de Pétersbourg à donner eux-mêmes la preuve qu'ils s'étaient trompés dans l'usage qu'ils firent alors de l'omnipotence qu'ils avaient acquise, l'homme qui, de son côté, veut aussi s'occuper de cette recherche, ne trouvera-t-il pas dans l'aveu d'une faute, fait d'une manière aussi solennelle, l'avertissement de se défier de ses propres forces; pourra-t-il trouver dans son esprit seul la certitude de ne pas se tromper dans l'appréciation des motifs qui ont mis la destruction si prés de la création? Pour qui n'admet pas le fatalisme de l'histoire (et qui pourrait l'admettre sans rendre la Providence incompréhensible?), ce n'est que dans l'homme qu'il faut chercher l'explication des événements humains. Mais quand la pensée de l'homme qui agit flotte incertaine entre l'erreur et la vérité, la plume de celui qui veut juger n'hésitera-t-elle pas?

Avant d'écrire, j'éprouve donc le besoin de dire où j'ai trouvé le courage nécessaire à l'œuvre que j'ai entreprise. Je demande donc à ceux qui voudront bien prendre la peine de lire ces feuilles, la permission de leur présenter une espèce de lettre de créance. Si je me permets de juger les autres, je veux au moins prouver que ce n'est pas sans conscience.

Ce n'est en effet pas dans mon esprit seul que je pourrais trouver les moyens de juger l'histoire et les hommes qui la font. Comment l'oserais-je, persuadé comme je le suis combien la raison de l'homme est faillible?

Il ne peut donc être permis de juger les actions des hommes qu'en

leur faisant l'application d'un principe. C'est ainsi qu'on distingue entre une bonne et une mauvaise action, entre la justice et l'injustice, entre la vérité et la mensonge.

Mais quand il s'agit de l'application d'un calcul de l'esprit à la conduite des affaires publiques, ce moyen de juger devient insuffisant, car ce n'est plus alors de la moralité subjective qu'il s'agit. Une intention peut être parfaitement irréprochable et cependant devenir la cause de beaucoup de mal si elle est une erreur.

On trouve dans l'histoire de tous les temps des hommes d'État pleins de lumières qui ont fait des fautes; d'autres pleins de vertu qui ont fait du mal. Souvent on les a vus faire une fausse et par conséquent dangereuse application d'un principe juste. On a vu la trop faible défense d'un droit causer la ruine de beaucoup d'autres droits. C'est parce qu'il en est ainsi qu'on a vu beaucoup d'hommes d'État devenir incertains, et faire du mal par suite d'une conscience inquiète et timorée, tandis que d'autres, présomptueux, agissent avec une énergie qui ne pourrait être louable que si elle avait pour base la certitude de ne pas se tromper. La difficulté, pour l'homme privé comme pour l'homme public, est d'acquérir cette certitude. Pourrait-il la trouver hors de lui, quand il voit des hommes qui sont de son avis, tandis que d'autres sont d'un avis contraire? Il est évident que dans une pareille situation, l'homme de conscience ne peut trouver le mobile des actions qui sont du ressort de son esprit, que dans un travail de son esprit; sa conscience seule ne pourrait y suffire; car elle pourrait l'absoudre sous le rapport de la moralité, sans lui donner la garantie que sa décision n'aura que des conséquences de justice et d'utilité. On a vu des hommes s'applaudir d'un courage de conscience qui a fait des millions de malheureux. Ils disent, tranquilles dans un cabinet : J'ai sauvé mon âme !

Mais si la conscience seule ne suffit pas pour faire le bien; si l'esprit seul y suffit encore moins, comment sera-t-il donc possible d'acquérir la certitude si nécessaire à l'activité morale de l'homme?

Il y a dans toutes les opérations de calcul les élements de la preuve de leur exactitude. Ainsi l'addition sert de preuve à la soustraction ; la multiplication prouve l'exactitude de la division. Ce qui élève l'astronomie au premier rang des sciences, c'est que le firmament se charge de donner à l'astronome la preuve de la justesse de ses calculs. Le mouvement de la mécanique céleste lui vient en aide. C'est ainsi que des déviations d'apparence irrégulière, dans la marche d'un corps céleste, furent la preuve de

l'existence d'un centre d'attraction encore inconnu; l'observateur en désigna la position, et bientôt l'œil, armé d'un instrument dont la science a grandi l'effet, découvrit ce nouveau corps, dont l'existence apparaît comme un prodige de prescience de l'intelligence humaine. C'est de même que toutes les fois que l'homme se met en contact avec la nature, ses lois lui donnent la preuve ou de l'exactitude, ou de l'erreur de ses combinaisons. Mais ses propres œuvres lui donnent encore de plus prompts avertissements. Aucune des machines qu'il invente ne peut marcher si les calculs qui doivent lui donner le mouvement ne sont pas exacts.

L'erreur seule constituant l'essence de sa liberté, l'homme faillible se trouverait-il donc placé sous l'empire de l'erreur sans jamais pouvoir s'en affranchir? Aucun moyen ne lui aurait-il été donné de reconnaître s'il marche dans les voies de l'erreur ou dans celles de la vérité? N'est-ce pas la recherche de ce moyen qui devrait devenir l'affaire la plus importante de sa vie, et pourrait-il se trouver ailleurs que dans la complexité de sa propre nature?

L'homme n'est complet que par l'ensemble de toutes les facultés qui lui ont été départies. Ne serait-ce pas dans l'accord intime de ces facultés différentes, qui paraissent, il est vrai, devoir agir dans un esprit de constant antagonisme, qu'il lui deviendrait cependant possible de trouver le degré de certitude, dont sa conscience a besoin? L'homme n'est pas libre de sentir, ni de penser comme il le voudrait; les sensations arrivent à son coeur, comme les idées à son esprit dans des voies dont il n'est pas le maître; ainsi il peut être alternativement ou subjugué par ses sentiments ou entraîné par ses passions; il ne peut échapper à ce double danger qu'au moyen de sa raison qui siége dans sa conscience, pour lui dire de réprimer celles de ses passions que n'approuverait pas son esprit, comme pour lui dire aussi de repousser les pensées de son esprit qui voudraient étouffer son coeur. Ce n'est qu'en mettant de l'accord dans ces trois grandes facultés, c'est-à-dire ce n'est que par l'unité de son être, que l'homme peut acquérir la certitude qui lui donnera de la force et du bonheur. Tel est le genre de travail que fait l'homme raisonnable, quand il s'occupe de régler les intérêts de sa vie privée.

Mais le plus souvent l'homme ne cherche l'unité de son être que par le travail de son esprit; c'est alors en retranchant de sa nature tout ce qu'il croit être opposé à l'unité dont il s'est formé l'idéal, qu'il croit pouvoir y parvenir. Et quand son être ainsi mutilé se perd dans les espaces

illimités de l'intelligence, n'est-ce pas parce qu'il s'est appauvri de toutes les lumières que lui aurait données son coeur? Croit-il donc que se dédoubler puisse être un moyen de se grandir? L'esprit, toujours en danger de s'égarer quand il marche seul, ne peut être ramené à la vérité que par les sensations. L'action constante et réciproque de l'esprit et du coeur fournit à la raison le seul moyen qui puisse exister pour l'homme de diriger sa vie selon les lois de la nature. Serait-ce donc dans la mutilation volontaire de son être, qu'il pourrait trouver l'application de ce principe de communauté, de solidarité qui ne doit pas cesser un instant d'exister entre lui et les autres hommes? Ne faut-il pas qu'il sache aimer pour compatir au malheur, et le coeur n'a-t-il pas toujours été plus actif, plus ingénieux que l'esprit pour trouver les moyens de lui porter secours? Si l'on veut étudier avec attention l'histoire des peuples, on trouvera comme un fait irrécusable, que la plus grande partie de leurs malheurs a toujours eu pour cause le manque de l'intelligence du coeur.

De quoi les gouvernements ont-ils particulièrement, je dirai même, uniquement à s'occuper? N'est-ce pas du sort des hommes? Mais pour le faire, ne faut-il pas sentir? L'esprit seul pourra-t-il y suffire? Et supposé qu'il eût assez de lumières pour en reconnaître les moyens, cette faculté pourrait-elle avoir en elle un mobile assez puissant pour se mettre elle-même en action? A quoi serviront donc toutes les connaissances que peut donner l'esprit, si l'esprit manque de cette force d'action qui pourrait seule les rendre utiles?

Il est des hommes d'État qui craignent les émotions de leur coeur, comme si elles étaient une faiblesse; ils croient sincèrement qu'ils seront plus forts en se posant aux avenues du pouvoir, comme des gardiens du sérail. Mais d'où viennent donc tous les grands sentiments de l'humanité? La religion, l'amour de la patrie, l'amour de la famille, ces trois grandes lois constitutives de tout état social, n'est-ce donc pas dans le coeur qu'elles ont leur racine? Voyez ce que deviennent les peuples qui veulent en faire un simple calcul de l'esprit?

Quand on veut juger une institution, il faut donc d'abord se demander si elle ne fait pas violence au coeur de l'homme; car alors il faudrait la repousser ou la modifier. Pour faire une science de l'art de gouverner, il ne faut eliminer aucun des éléments dont se compose la nature de l'homme.

Mais quittons cette voie de raisonnements trop étroite, trop subal-

terne. N'avons-nous donc pas la solution que nous cherchons dans notre foi chrétienne ? La double nature du Christ, que doit-elle signifier pour nous ? Le Sauveur aurait-il voulu ajouter l'esprit de l'homme à son intelligence ? Qu'en aurait-il fait ? Mais il a pris le coeur de l' homme parce qu'il voulait aimer et souffrir. C'est, en effet, dans cette voie de l'amour et de la souffrance que s'élèvent les sensations de l'homme et qu'il parvient à combattre par son coeur les erreurs de son intelligence, l' orgueil et l'ambition de son esprit. Croit-on que les tortures de la justice eussent duré si longtemps, si le juge eût senti les battements de son coeur dans sa poitrine ? Les bûchers de l'inquisition eussent-ils été allumés, la glaive du fanatisme eût-il été aussi souvent tiré, si l'homme n'eût pas fait de la religion un instrument de son esprit ?

Les États du paganisme, et non-seulement les États, mais les peuples du paganisme, ont tous péri parce qu'il leur manquait cette loi d'amour qui nous a été donnée.

Il est des esprits se disant esprits forts, qui repoussent cet ordre d'idées comme devant conduire à un mysticisme dont ils ne croient pas qu' on puisse faire l'application au gouvernement. Comme le simple énoncé d'un principe reste insuffisant, quand le principe n'est pas compris, je crois devoir entrer dans quelques explications, pour montrer comment je comprends et comment il faut que soit comprise la question que je traite. Il me faut d'abord, à cet effet, placer ici quelques interrogations.

Pourquoi la civilisation a-t-elle été si lente à se faire jour dans des contrées voisines de pays qui jouissent déjà depuis longtemps des avantages qu'elle donne ? Pourquoi le passage des mœurs si dures, quelquefois inexorables du moyen âge, aux mœurs plus douces des temps modernes a-t-il été si lent et si difficile ?

Pourquoi les classes supérieures ont-elles exercé individuellement une si faible influence sur l'amélioration morale des classes inférieures ? Pourquoi les moyens de l'amélioration de leur sort matériel ont-ils été développés si lentement et d'une manière si incomplète ?

Je n'écris pas ces interrogations avec l' intention d'y répondre. Elles n'ont, comme la série de celles que je pourrais encore y ajouter, d'autre objet que de montrer combien l'action individuelle a peu contribué au progrès social. Cette action a donc manqué d'un mobile qui aurait été assez puissant pour produire de plus grands et de plus prompts résultats. La civilisation n'a commencé à descendre dans les classes inférieures que

quand les États ont senti la nécessité de s'en occuper. En me servant du mot de nécessité, je veux dire que la nouvelle direction qui fut donnée au gouvernement des États, n'a pas dû son origine à l'inspiration d'un sentiment, mais simplement à la conviction d'un calcul.

Le mouvement politique avait amené pour tous les États la nécessité de plus grandes dépenses, il fallait, pour y suffire, des impôts plus élevés, et, pour les payer, des sujets plus riches : il fallait alors trouver les moyens de les rendre plus riches. C'est ainsi qu'on vit naître la science de l'économie politique. Cette filiation explique comment il se fait que la civilisation, qui est sortie de cet état de choses, a pu rendre les hommes plus riches sans les rendre meilleurs. L'absence de ces inspirations généreuses qui viennent du cœur a rendu le calcul maître du monde; et voici comment.

Quand le cœur ne donne aucune pensée à l'esprit, quand l'esprit n'est excité par aucun besoin, l'homme tout entier reste stationnaire avec tout ce qui l'entoure. Rien ne se développe alors, ni le sol qui lui appartient, ni les hommes placés dans sa dépendance; mais quand l'aiguillon du besoin est le seul agent civilisateur, la civilisation reste nécessairement incomplète, puisqu'elle laisse la moitié de l'homme en dehors de son action. Ce fait seul explique pourquoi les progrès de l'agriculture et de l'industrie, qui ont tant augmenté la richesse publique, n'ont pas augmenté dans une mesure égale l'aisance et le bonheur des classes inférieures.

Le mouvement des sociétés modernes a, comme les maisons de commerce, un grand livre en partie double, aux deux titres d'*avoir* et de *devoir*; les hommes sont inscrits dans ce livre comme des chiffres : ils ne pourraient reprendre leur place d'homme que dans un autre livre aussi en partie double qui aurait pour titre *penser* et *sentir*. La faculté de penser cesserait de se perdre en vaines et souvent trop dangereuses théories, si la faculté de sentir ne cessait jamais de lui servir de guide. Le bilan de ces deux facultés, rendues inséparables, montrerait, au bas de chaque page de ce livre, un produit toujours net et calculable.

Si une plus juste appréciation de la nature des intérêts matériels doit conduire à la conviction qu'il n'aurait pas fallu leur donner pour base seulement la moitié de l'homme, et pour unique mobile un calcul de multiplication qui fait abstraction de son autre moitié, l'examen de l'histoire conduira plus facilement encore à cette autre conviction que les

États devraient toujours prendre l'homme tout entier pour base de leurs combinaisons politiques.

Ce qu'il y a d'incomplet, et par conséquent d'illogique dans la haute direction des affaires, a fait apparaître le hasard comme ayant souvent seul décidé de la destinée des nations. Il en est résulté une idée de fatalisme qui, d'un côté, décourage les meilleurs esprits, tandis qu'il excite de l'autre les hommes de désordre à tout entreprendre, à tout oser.

C'est donc, à ce qu'il me paraît, faire chose utile de montrer que si la politique a été incertaine, flottante entre des principes opposés, c'est qu'elle a manqué d'une base fixe; et cette base, ne doit-elle pas être la même pour tous les États qui, par leur situation, rapprochés les uns des autres, doivent, pour ainsi dire, vivre en communauté?

On repousse le plus souvent l'idée d'une politique de sentiments comme dangereuse, parce qu'elle ne pourrait pas être soumise aux calculs de la raison; énoncé de cette manière, le fait est vrai. L'homme politique qui se livrerait à tous les mouvements de son cœur, compromettrait tous les intérêts confiés à ses soins, autant que l'homme privé compromet sa vie entière, quand il cède à ses passions.

Mais l'homme politique qui dans le silence de son cabinet, et je dirai pour parler à tout le monde à la fois, les hommes politiques qui dans l'isolement de leur conseil, vont prendre une décision qui sera de nature à faire naître une guerre civile dans un pays qui n'est pas le leur, ne seraient-ils pas arrêtés, si le battement de leur cœur avertissait leur esprit de tous les malheurs, de toutes les douleurs dont ils vont être cause? N'est-ce pas l'immobilité du cœur, qui laissant l'esprit sans contrôle, le conduit à ce genre de froide obstination, qui finit même par repousser comme importuns, les avertissements salutaires qu'une raison plus éclairée voudrait lui donner?

Quand les grands conseils d'une nation délibèrent en public sur la politique que suit le gouvernement, la dépense n'est-elle pas, pour ainsi dire, la seule considération qui soit assez puissante pour motiver le blâme? Ne voyons-nous pas les ministres intervenir à leur gré dans les questions intérieures des pays étrangers, y faire naître du trouble ou en augmenter les causes; avoir en un mot, sous ce rapport, une entière liberté d'action, et leur activité ne trouver d'autre barrière constitutionnelle, que la question d'argent?

Aucun homme d'État n'a sans doute le droit d'engager son propre

pays dans une lutte aventureuse, qui lui imperait des sacrifices de tous les genres en faveur d'un peuple étranger. C'est toujours le sort de ses proches qu'il faut prendre en considération avant de s'occuper de celui des étrangers. Mais l'égoïsme du cœur, plus humain que celui de l'esprit, ne cherchera jamais à soulever des orages aux dangers desquels il ne veut pas s'exposer, et il ne le veut pas, parce qu'il ne le doit pas. Son devoir envers les siens est de maintenir l'État dans une position de naturalité; de même que cette naturalité est un devoir plus imperieux encore envers les étrangers qu'un secours de quelque nature qu'il puisse être, compromettrait davantage s'il n'était pas décisif.

Mais les peuples de nos jours sont facilement excités; ils ne veulent rester indifférents à aucune lutte. Tous blasés, soit par les désordres de leur intelligence ou par ceux de leurs passions, ils ont besoin d'émotions, et quand ils ne peuvent plus les trouver dans leur vie privée, ils les demandent aux événements.

Une sort de sensibilité maladive repousse avec horreur le spectacle du cirque espagnol où des chevaux et des taureaux sont tués pour amuser des hommes. Le cirque antique est frappé d'une réprobation qui ne peut être trop vive, car là des hommes étaient livrés aux bêtes. Les spectacles qu'on nous donne aujourd'hui sont plus grands, sont plus nobles; ce sont des hommes qui combattent d'autres hommes. Qu'est-ce, en effet, que le cirque des anciens en comparaison de celui des modernes, dans lequel on voit des nations entières entrer en lice? le *morituri te salutant*, qu'on exige de ces nouveaux gladiateurs, doit devenir une vérité. Ils doivent triompher ou mourir, sans cela le spectacle n'aurait rien d'émouvant. Il faut aux oisifs l'admiration de la victoire ou celle d'une mort glorieuse. Le peuple qui ne sait pas mettre le feu à ses villes, ni incendier ses chaumières, et qui ne se dévoue pas toute entier à la destruction, sera honni et sifflé comme on sifflait les vaincus dans les jeux du stade.

Et voyez, en effet, pour qui sont les fêtes et les ovations. Tandis que l'on s'amuse à danser ou à chanter au profit de victimes obscures et résignées, les hommes qui demandent de nouvelles armes, pour rentrer en lice, sont promenés en triomphe. Le dernier acte, celui d'une destruction totale a été mal joué; il faut le recommencer. Les deux hémisphères leur dornent à cet effet des armes, de l'argent et profusion de promesses de gloire et d'immortalité.

Il y a des hommes qui en repoussant une politique sentimentale, repoussent également celle qui fut appelée *utilitaire;* c'est-à-dire la politique qui cherche du profit à tout prix. Ils ont sans doute raison, si les profits ne doivent s'obtenir qu'en abandonnant les principes; car après l'abandon des principes, les États n'ont plus pour se mouvoir que l'unique voie des intérêts matériels, qui finiront par conduire le monde à l'asservissement le plus absolu.

Cependant un système de négation dans les deux directions, engendre une politique de stagnation qui en manquant de vie et de mouvement doit conduire les États à leur anéantissement. Des principes sans action deviennent une abstraction insuffisante pour le gouvernement du monde. Ce n'est donc pas là qu'est la vérité.

Si au milieu des contradictions si manifestes de systèmes opposés, le raisonnement peut aspirer à la trouver, il faut, pour prouver qu'elle est la vérité, quitter la voie d'une discussion qui finirait par mériter aussi le reproche de n'être qu'une abstraction. C'est-à-dire qu'il faut rentrer dans la réalité des faits qui montreront que le principe dont je viens d'exposer la théorie a toujours été et qu'il sera, par conséquent, toujours *principe générateur* de plus grands événements de l'histoire.

Le mal que Napoléon fit à l'Europe, par l'abus de la puissance, ne fut pas seulement celui de la guerre; ce fut bien plus encore celui de l'atteinte qu'il porta au principe de l'autorité. La chute d'un pouvoir que le génie avait su rendre si fort, en détruisit le prestige. Les meilleurs esprits se mirent alors à chercher d'autres garanties d'ordre et de stabilité.

La révolution de France, révolution sociale, avait, sinon détruit, au moins ébranlé partout les anciennes bases de l'ordre. Quand la force gigantesque issue de la révolution fut détruite à son tour, l'idée de restauration s'empara de tous les esprits. Après être devenu le plus fort, on pouvait sans doute à son gré, rétablir d'anciens États dans leurs limites géographiques; c'est-à-dire, qu'on pouvait jusqu'à un certain point, restaurer les droits de possession territoriale; mais on ne peut restaurer ni d'anciennes mœurs, ni d'anciennes opinions; les unes et les autres s'unissent pour former un seul courant, qui pas plus que celui d'un fleuve, ne peut remonter vers sa source.

Les gouvernements qui devaient adopter le principe de restauration pour base le leur politique, mais qui ne surent pas distinguer en-

tre ce qui pouvait et ce qui ne pouvait pas être restauré, rendirent fausse la base sur laquelle ils se placèrent. Ils devinrent stationnaires entre des ruines et de nouvelles exigences; ce qui formait la plus difficile et la plus faible des positions: les anciennes formes étaient devenues trop incomplètes pour inspirer de la confiance. La chute de Napoléon n'en laissait aucune dans le gouvernement de la force. Il en résulta pour l'Angleterre le double triomphe de sa lutte matérielle et de ses principes. Elle les proclama comme le seul moyen d'empêcher à la fois, et les excès du pouvoir et l'anarchie de la liberté. L'Angleterre a donc exercé depuis cette époque un degré d'influence materielle et morale, tellement prépondérante, que depuis longtemps l'histoire n' en vit aucun exemple qui pût lui être comparé.

Cependant, soit que, dans ses intérêts particuliers, l' Angleterre ait abusé de cette prépondérance, soit que l'application de ses doctrines ait été faite à des pays et à des peuples auxquels ces doctrines ne pouvaient pas convenir, la confiance illimitée qu'on avait en elle, cessa d'exister.

L'abus de la force par Napoléon, l'abus des principes par l'Angleterre, telles sont, en deux mots, les deux causes du désarroi si profond auquel l'Europe se trouve livré. Je suis cependant loin d'attribuer à ces deux causes seules les événements de notre époque ; je veux seulement dire qu'elles ont amené cette sorte de banqueroute morale de tous les caractères et de tous les esprits qui ne pensent à l'avenir qu' avec cette inquiétude constante que donne un aussi grand appauvrissement de principes.

Il faut, dans ce grand conflit, savoir aussi faire la part de l' inertie, de la faiblesse et des erreurs; j'ai, à cet égard, le désir le plus prononcé d'être impartial.

Mais c'est précisément par cet esprit d'impartialité, qu' en prenant pour l'objet principal de l'étude historique que j'écris, la part d'influence qu'a exercée l'Angleterre, je dois examiner si le langage qu'elle tient est fondé en droit et en raison. Les resultats produits par l'activité politique de l'Angleterre, seraient-ils donc de nature à fonder en sa faveur le droit de donner des leçons à tous les gouvernements, des conseils à tous les peuples ? et puis obtenir des succès, est-ce toujours une preuve qu'on ait la raison de son côté ? Un des plus grands avantages de la force est celui de pouvoir commettre une faute sans dommage pour soi, parce qu'il suffit de la reconnaître pour en faire payer les frais aux plus

faibles. Ce qui perd la force, ce ne sont pas des fautes isolées, mais c'est une suite de fautes, qui par leur succession prouvent qu'elles sont produites par l'obstination mise à suivre un faux système.

L'invasion de l'Espagne, tout à la fois faute politique et morale, car elle était une trahison, n'aurait pas suffi, seule, pour perdre Napoléon. Le désir de la corriger, après l'avoir sentie, la conduisit à une autre faute, à celle de l'invasion de la Russie.

Laisser une armée devant Cadix pour en continuer le siége, pendant qu'il entrait à Moscou à la tête de la grande armée, accompagné de nombreux auxiliaires qui ne pouvaient rester enchaînés à sa cause que par le succès, c'était une erreur d'une trop grande échelle pour qu'elle ne fût pas mortelle. Napoléon devait succomber; il succomba en laissant au monde cette grande leçon sur l'abus de la force.

Nous verrons plus tard l'Angleterre commettre de même des fautes dans l'application qu'elle voulut faire de ses principes à la reconstruction de l'Europe; mais elle n'y mit pas une aveugle obstination. Elle sut, dans la voie des faits, selon les occasions, ou rétrograder ou changer de direction, élevant d'autant plus le ton dogmatique des principes qu'elle professe et trouvant toujours dans sa constitution le moyen de couvrir la versatilité de sa politique par l'instabilité de la possession du pouvoir. On change de ministère quand on veut changer de direction; c'est une marche convenue; ce qui a fait dire depuis longtemps, que l'alliance d'un peuple libre est toujours incertaine.

Les Anglais se plaignent que les étrangers qui écrivent sur l'Angleterre le font, ou sans connaissance de cause, sans la veritable appréciation de la nature de ses institutions, ou bien dans un esprit de malveillance, et souvent même directement hostile.

Il y a erreur dans les motifs de ces plaintes; quelquefois elle ne sont aussi qu'une espèce de fin de non-recevoir, pour se dispenser d'une réfutation qui ne serait pas toujours facile contre l'évidence des faits.

Traiter ainsi la question ne serait pas de la part des Anglais le faire d'une manière équitable. De quoi s'agit-il entre l'Angleterre et le Continent ? Est-ce d'une simple question de théorie ? d'un simple procès entre la liberté et le despotisme ? entre le protestantisme et le papisme, comme les défenseurs du premier feignent de le croire, pour se placer sur un terrain plus national ?

Non, il ne s'agit d'aucune de ces questions. Celle que nous traitons

est plus simple, plus naturelle; elle est plus dans notre droit. Il s'agit pour nous de comprendre l'influence qu'exercent sur nos intérêts les principes politiques, mis en action par l'Angleterre, *hors de l'Angleterre*; et après l'avoir comprise, de démontrer aux Anglais ce que cette influence peut avoir de nuisible pour nous. Nous avons l'incontestable droit de le faire, car on ne peut certes refuser à aucun homme le droit de dire si les sensations qu'il éprouve lui font du bien ou du mal; c'est, l'acte de la vie le plus simple, le plus naturel.

Comme il y a dans les faits une logique toujours superieure à celle de l'esprit, c'est dans les faits que nous puiserons nos preuves. Nous allons donc en faire l'exposition.

Digitized by Google

I.

DU ROYAUME DES PAYS-BAS.

L'érection du royaume des Pays-Bas a eu pour base la convention de Chaumont, signée entre les quatre cours alliées, le 15 février 1814.

La pensée première de cette création venait de l'Angleterre; le préambule de la convention en donne la preuve; on y lit: « Que Sa Majesté Britannique ne pouvant pas en justice être tenue de faire des sacrifices considérables de ses conquêtes faites sur la France, pour le bien-être général de l'Europe, sans être au moins rassurée relativement aux arrangements sur le Continent qui concernent le plus directement ses intérêts et son honneur, leurs Majestés Impériales et Royales pour donner à Sa Majesté Britannique une marque de leur reconnaissance des secours persévérants et libéraux qu'elles ont reçus de sa dite Majesté pendant la durée de la guerre, et regardant les demandes de Sa Majesté Britannique comme justes en elles-mêmes et conformes aux véritables intérêts de l'Europe, consentent, etc., etc.»

Les articles 3 et 4 du traité de Paris, tracent la délimitation du nouvel État.

La Prusse fit une réserve à la convention de Chaumont, qui ne portait ni sur le principe ni sur la quantité de cessions à faire à la Hollande, mais seulement, dans sa qualité d'État limitrophe, sur la ligne des frontières établies par ces cessions.

Le texte de l'article 3 de ce traité s'exprime ainsi: « L'établissement d'un juste équilibre en Europe, exigeant que la Hollande soit constituée dans des proportions *qui la mettent à même de soutenir son indépendance par ses propres moyens*, etc., etc.» Suit alors la désignation des territoires qui devront être remis à la Hollande à toute perpétuité.

Lord Castlereagh, plénipotentiaire anglais, par une note remise au congrès de Vienne le 28 janvier 1815, demanda l'exécution des engagements pris par les alliés de l'Angleterre et déclara qu'il regardait la

ligne tracée par la convention de Chaumont, comme constituant le minimum de l'étendue des possessions assurées par ces stipulations à la Hollande.

Une carte géographique et des tableaux statistiques montrant l'étendue des territoires et le chiffre des populations, apparaissent comme les éléments principaux des calculs qui, du côté du gouvernement anglais, servirent de bases à la constitution de ce nouvel État.

Cependant les négociations qui ont eu lieu à Vienne, prouvent que l'Autriche et la Prusse avaient envisagé cette question sous d'autres points de vue que l'Angleterre. Dans une note du prince de Metternich, remise au protocole de la séance du Congrès du 28 janvier, la même dans laquelle lord Castlereagh remit la note citée plus haut, on lit le passage suivant :

« L'alliance de 1813 a été conclue dans l'intention de mettre un terme au système d'envahissement du chef du gouvernement français, dans l'intention de conquérir la paix de l'Europe et de consolider cette paix par l'établissement d'un système d'équilibre fondé sur une juste répartition des forces entre les puissances, etc., etc. *L'empereur regarde le mode de reconstruction des États, par le simple calcul des hommes, comme le moins compatible avec les principes d'une saine politique.*»

Cette phrase *seule* suffit pour prouver que des tableaux statistiques *seuls* ne suffisaient pas à la pensée politique du cabinet de Vienne dans l'application qu'elle en faisait au projet de l'Angleterre.

Parmi les pièces et projets qui furent échangés entre les puissances relativement à la constitution qu'il s'agissait de donner à la Confédération germanique, le plan présenté par le prince de Hardenberg, au nom de la Prusse, divisait l'Allemagne en sept cercles ; une note ajoutée à un des articles de ce plan était de la teneur suivante :

« On a proposé de faire entrer dans la Confédération germanique la Belgique et peut-être les Pays-Bas en général et cette idée paraît excellente. Si on y donnait suite, ce pays devrait former le cercle de Bourgogne, dont le prince souverain des Pays-Bas serait le chef. »

La manière dont le royaume des Pays-Bas fut constitué prouve qu'aucune des observations qui furent faites par l'Autriche et la Prusse, ne fut prise en considération et que la prépondérance de l'Angleterre fut assez puissante pour construire le nouvel État, tel qu'elle voulait l'avoir.

La base principale d'une affaire détermine toujours les développements qui doivent en résulter. Une fois le principe de l'agrandissement de la Hollande admis jusqu'au point d'en faire un État assez fort pour exister par lui-même et défendre son indépendance, il était clair que ce but ne pouvait être atteint que par la réunion de territoires contigus. Le souvenir de la réunion des Provinces-Unies, effectuée par le dernier des ducs de Bourgogne, fut sans doute le point de vue historique qui fît apparaître la nouvelle érection d'autant plus facile à réaliser qu'elle semblait se présenter comme la restauration d'un état de choses qui avait déjà existé. La courte durée de cette nouvelle création n'a prouvé que trop tôt combien cette manière de voir avait été superficielle.

Il ne faudra pas des longues considérations pour montrer tout ce qu'il y avait de dissemblable entres les deux époques.

En effet, le rôle que les Pays-Bas ont joué dans tous les temps, a été tel que personne ne devrait se tromper, ni sur le degré, ni sur la nature de leur importance. Le but que l'Angleterre voulait atteindre, faisait de cette affaire une question d'équilibre européen. Dans quel bassin de la balance fut placé ce nouveau poids? et ce poids lui-même avait-il une force de cohésion assez grande pour qu'on n'eût pas à craindre de le voir se dissoudre? Les deux premiers rapport sous lesquels il faut examiner cette question sont donc les suivants : 1.° La place politique assignée au nouveau royaume des Pays-Bas correspondait-elle au but qu'on s'était proposé? 2.° Les parties dont il se composait avaient-elles assez d'homogénéité pour garantir la durée de leur réunion?

Le but politique, hautement avoué et proclamé, était d'élever, au nord-ouest de l'Allemagne, une barrière contre l'ambition de la France. On voulait se prémunir contre le retour d'une époque napoléonienne; c'était donc sur l'Allemagne qu'aurait dû s'appuyer le nouvel État. Dans cette position, doué d'une existence distincte et libre, il aurait dû cependant rester attaché au système politique, dont il serait redevenu une partie importante, par des liens qu'il ne devait pas avoir la faculté de rompre à son gré.

Les sacrifices que parut faire l'Angleterre pour rendre plus solide la construction du nouvel État, furent une preuve de l'intérêt qu'elle y attachait ; mais ils prouvaient en même temps que c'était sur elle-même qu'elle voulait en asseoir la base.

L'Angleterre s'engagea à payer trois millions de livres sterling à

ROMA

Sa Majesté Néerlandaise, dont deux millions devaient être employés à fortifier la frontière, en se réservant la surveillance de l'exécution du système de places fortes à construire, en face de celui de la France. Le gouvernement anglais faisait ces sacrifices pour obtenir de la Hollande la cession des anciennes colonies hollandaises, qu'il voulait ajouter à son vaste système colonial.

D'autre part le gouvernement anglais voulait par ces sacrifices prouver aux puissances allemandes combien il attachait de prix à faire du royaume des Pays-Bas, un boulevard assez fortement constitué pour soutenir un premier choc et devenir pour l'Angleterre une tête de pont, au moyen de laquelle elle pourrait mettre en toute occasion ses forces militaires en communication directe avec celles de l'Allemagne.

Afin d'obtenir aussi plus facilement l'assentiment de la Russie à cette nouvelle combinaison politique, l'Angleterre prit a son compte la moitié de l'emprunt de vingt-cinq millions de florins, que la Russie avait fait en Hollande, tandis que le roi de Hollande se chargeait de l'autre moitié. Le motif de cette disposition, faite en faveur de la Russie, était qu' elle n'avait contracté cet emprunt que pour subvenir aux frais de cette partie des opérations de la guerre, par lesquelles l'armée russe avait directement contribué à la délivrance de la Hollande.

Les intérêts materiels paraissaient de nature à devoir cimenter l'union la plus intime entre les dix-sept provinces. Les sept provinces hollandaises apportaient en même temps à la communauté tous les éléments de une marine militaire, fière, à juste titre, de son ancienne histoire, et tous ceux d'une marine marchande qui s'appuyait à la fois sur les capitaux du commerce hollandais et sur de riches possessions coloniales. La Belgique de son côté ajoutait à cela l'agriculture la plus avancée, une grande activité d'intelligence industrielle et des populations qui toujours s'étaient montrées douées de toutes les qualités qui font les bonnes armées.

Tous les habitans du nouvel État avaient d'ailleurs des habitudes d'ordre et d'économie qui forment la base la plus solide de la force et de la richesse des États.

La confiance que devaient avoir les Pays-Bas dans l'appui moral de l'Angleterre, et en cas de besoin, dans son appui matériel, paraissait devoir resserrer d'autant plus facilement et fortement les liens qui devaient unir les différents parties de ce royaume que, bien que leur histoire les eût presque toujours tenues séparées, elles n'étaient cependant jamais

restées étrangères les unes aux autres, et elles avaient dans presque toutes les circonstances partagé leur bonne comme leur mauvaise fortune.

Et cependant ce fut au bout de quelques années, et à la première commotion politique qui se présenta, qu'un mouvement de répulsion intérieure vint briser ce que l'on croyait avoir si solidement établi, et que les mains qui avaient le plus contribué à l'élévation de l'édifice furent les plus actives au travail de sa démolition.

Pour comprendre ce double phénomène si imprévu, il faut en chercher les causes. Les unes doivent nécessairement se rattacher aux Pays-Bas; les autres à l'Angleterre elle-même, qui doit avoir commis une double erreur en se trompant à la fois sur la nature des Pays-Bas et sur ses propres intérêts.

Pour juger de sa première erreur, il faut parler de l' histoire des Pays-Bas; elle est tellement connue dans tous ses détails et depuis si ancienne date, qu'on peut le faire d'une manière concise, sans craindre de ne pas être compris.

La position politique faite au royaume des Pays-Bas par le traité de Paris de 1814, a été entièrement nouvelle: cette position a rompus un des liens les plus anciens de l'ordre politique de l'Europe centrale.

Les Pays-Bas avaient été le berceau de l'empire d'Allemagne: Charlemagne y passa la plus grande partie de sa vie; d'Aix-la-Chapelle, sa résidence habituelle, il gouvernait d'une main son royaume des Francs, et de l'autre il travailla, pendant plus de vingt années de guerres consécutives, à soumettre à son sceptre toutes les terres germaniques, qui plus tard formèrent l'empire d'Allemagne.

Quand, par le traité de Verdun, l'empire d'Occident, qu'il avait rétabli, fut partagé entre ses successeurs, tous les Pays-Bas restèrent unis à l'empire d'Allemagne; ils n'en furent jamais séparés. Toutes les grandes époques de l'histoire en rendent témoignage; l'Angleterre en trouve des preuves dans ses propres annales.

Édouard III, voulant attaquer Philippe, roi de France, chercha à se liguer avec les Flamands, qui étaient alors en état d'insurrection ; il entra en négociation avec Artevelle, brasseur de Gand, espèce de Rienzi flamand, chef des rebelles. Celui-ci répondit au Roi que les Flamands avaient juré de ne pas faire la guerre au roi de France. Que si cependant, ajoutent les chroniques du temps, il voulait prendre le titre de roi de France, lui, Artevelle, s'engageait à entraîner les Flamands dans son

parti, qu'il leur dirait être celui du roi de France, et qu'ainsi ils croiraient rester fidèles à leur serment. Ce calcul, qui prouve que Machiavel avait eu des précurseurs, ne parut pas à Édouard être une garantie suffisante pour se lancer dans l'entreprise qu'il méditait, et qui occasionna, à cause du titre de roi de France qu'il prit alors, cette lutte qui devint si sanglante et si longue. Afin de gagner plus d'empire sur ses nouveaux alliés, Édouard sollicita de l'empereur d'Allemagne (Louis de Bavière) le titre de Vicaire Général de l'Empire dans les Pays-Bas, et il se rendit à Cologne, où l'Empereur se trouvait, afin d'y recevoir de ses mains l'investiture de ce titre.

Le lien qui unissait les Pays-Bas à l'empire d'Allemagne était cependant faible comme l'était la puissance impériale elle-même. Les Pays-Bas avaient pris le même caractere que toutes les autres parties de l' Empire; divisés en un grand nombre de petites principautés plus jalouses de conserver leur indépendance individuelle que de chercher la garantie de leur existence politique dans un principe d'union, aucune de ces principautés n'avait toutefois jamais cessé de reconnaître la suzeraineté de l'Empereur.

Jean sans Peur, duc de Bourgogne, possédait, outre les États de son père, du chef de sa femme, le Hainaut, la Hollande et la Zélande.

Charles le Téméraire, qui aspirait à se construire un trône et qui voulait fonder cette ambition sur l'étendue du territoire qu'il soumettrait à son autorité, porta ses vues sur les Pays-Bas; il fit la conquête des provinces qui ne lui appartenaient pas encore; elles furent pour la première fois réunies en un seul corps, que Marie sa fille, étant sa seule héritière, apporta à la maison d'Autriche par son mariage avec l' archiduc Maximilien.

Les Pays-Bas étaient donc devenus une puissance héréditaire de sa maison. Mais le droit de suzeraineté de l'empire d'Allemagne était un droit si fortement établi, que Maximilien, devenu empereur, soumit cette possession héréditaire à l'Empire, en la classant comme cercle de Bourgogne, dans l'ordre de division par cercles qu' il donna à l'Allemagne. Empereur élu, il n'hésita pas à soumettre son droit de souveraineté héréditaire à un droit plus ancien, plus élevé, celui de la suzeraineté de l'empire d'Allemagne.

Jamais les Pays-Bas n'avaient protesté contre le lien qui les unissait à l'Empire; ils cherchaient seulement à défendre leurs droits et priviléges particuliers. Ainsi, par exemple, lorsque les dix-sept provinces

Digitized by Google

réunies vinrent à former le cercle en Bourgogne, la transaction d'Augsbourg du 26 juin 1548, qui en contenait la stipulation, portait à l'article 6 la clause suivante :

« A la réserve des cas concernant les contributions de l'Empire auxquelles le *Souverain* et les États du cercle de Bourgogne auraient nommément consenti, ces provinces demeureront exemptes de toutes sortes de juridictions de l'Empire et de ses tribunaux. »

Un siècle plus tard, l'article 4 du traité de Münster, du 24 octobre 1648, porte que le cercle de Bourgogne demeurerait membre de l'empire.

Jusqu'à l'époque où l'Autriche se vit forcée de faire la cession des Pays-Bas à la Republique française, ils n'avaient jamais cessé un instant de faire partie de l'empire d'Allemagne. La faiblesse du lien tenait à la faiblesse de l'Empire, mais elle n'était pas celle du droit.

Différentes causes avaient contribué à rendre l'autorité de l'Empire presque insensible en Belgique. Les Pays-Bas, à plusieurs époques importantes de leur histoire, n'ayant reçu aucun secours de l'Empire, avaient fini par ne se croire rattachés à l'Allemagne que parce qu'ils étaient sujets de la maison d'Autriche. Une circonstance particulière et tout à fait locale avait contribué à faire naître cette idée.

Les trois Électorats ecclésiastiques formaient la majeure partie de la rive gauche du Rhin ; ces territoires si riches d'ailleurs ne pouvaient inspirer aucune confiance à leurs voisins. Les trois Électeurs, dans leur qualité de Princes de l'Église, étaient naturellement disposés à suivre une politique de paix, de neutralité, toujours prêts à se délier des obligations qu'impose cette loi suprême de solidarité qui ne doit jamais cesser d'unir entre elles toutes les parties d'une confédération. Mais la cause qui vint le plus fortement ébranler la confiance des Pays-Bas dans la nature de leurs relations avec l'Empire, avait un caractère plus grave. Louis XIV, voulant rendre certain le succès de sa première campagne de Flandre, dirigée contre l'Espagne en 1667, était parvenu, par l'active habilité de sa diplomatie, à s'assurer de la neutralité de l'Empereur et de l'Empire ; ce coupable abandon éteignit tout esprit public chez les habitants de ces belles et riches contrées, naguère encore si jalouses de toutes leurs libertés provinciales et municipales.

Il faut lire l'histoire des négociations, au moyen desquelles Louis XIV obtint ce résultat, dans la publication qu'avec l'autorisation du gou-

vernement français, M. Mignet a faite des documents diplomatiques qui se rattachent à cette importante époque du règne de Louis XIV. Plus les soins qu'il mit à neutraliser l'Allemagne furent *actifs* et *variés*, plus ils prouvent en même temps que les liens qui unissaient les Pays-Bas à l'Empire imposaient l'obligation de les défendre.

On y verra que ces soins actifs et variés étaient des voies *larges*, quoique *secrètes*, par lesquelles le roi de France sut aller à son but et fonder la grandeur de son règne.

Pourquoi donc ne pas avoir rendu à la Confédération germanique le droit de suzeraineté que l'Empire avait exercé sur les Pays-Bas depuis *mille ans*, lorsqu'en 1814 on proclamait le congrès de Vienne comme une époque de restauration des anciens droits?

De quoi s'agissait-il? n'était-ce pas, disait-on, d'élever un boulevard contre la France, pour empêcher qu'elle ne s'emparât une seconde fois de ces provinces? Mais ce boulevard n'aurait-il pas été plus fort, plus naturellement construit en l'appuyant sur l'Allemagne plutôt que sur l'Angleterre?

Quittons un instant cette question à laquelle nous reviendrons, pour en aborder une autre d'une nature plus élevée.

Un point de vue qui n'était pris qu'à la surface des choses, parce qu'il était uniquement matériel, avait fait croire que les anciennes Provinces-Unies seraient heureuses de se retrouver réunies pour ne former qu'un seul État. Les événements ont prouvé qu'il y a dans les peuples, riches de *souvenirs et de sentiments*, quelque chose de plus profond que le commerce et l'industrie. Il y a des forces *qu'il faut sentir* pour en apprécier la puissance. Il faut que l'intervention de l'âme agisse de concert, mais en conservant la prééminence sur le calcul de l'esprit.

Les troubles des Pays-Bas, sous le règne de Philippe II, avaient déchiré et séparé les provinces d'une manière trop violente et trop profonde pour admettre que de simples convenances d'intérêt matériel eussent pu suffire pour les réintégrer dans leur ancienne union. L'avoir admis comme on l'a fait, fut une erreur qui provenait d'une plus ancienne erreur, car les erreurs ont aussi leur généalogie, et c'est dans l'esprit faillible de l'homme qu'il faut en chercher la racine.

Il n'est pas vrai que la répression sanguinaire du duc d'Albe ait été la cause qui avait empêché les dix provinces de l'ouest de se joindre à l'union des sept provinces du nord. Le prince d'Orange, entraîné dans le

Digitized by Google

mouvement de la réforme par les relations que ses riches possessions allemandes le mettaient dans la nécessité d'entretenir avec l'Allemagne, se mit en Hollande à la tête du double mouvement qui finit par conduire l'union d'Utrecht à la république et à la reformation.

Le duc d'Albe venait d'être rappelé; Alexandre Farnèse, homme de guerre et politique à la fois, était d'un caractère modéré. Le prince d'Orange venait de fonder, en 1579, l'union d'Utrecht. La diminution des rigueurs du gouvernement espagnol lui ouvrit des voies pour chercher à entraîner les autres provinces dans cette union. Cette proposition fut acceptée à Gand, à Anvers, à Bruges, à Bruxelles, comme dans beaucoup d'autres villes de moindre importance et dans presque toutes les provinces. Mais on y reconnaissait encore le roi d'Espagne comme souverain, et la réforme y comptait un très-petit nombre de partisans; on ne voulait de l'union que pour s'opposer à des mesures du gouvernement opprimant leurs libertés ou de formes vexatoires.

Les États-généraux assemblés à la Haye, en 1581, déclarèrent solennellement Philippe II déchu de sa souveraineté pour avoir violé contre son serment les priviléges des peuples.

Pendant que la Hollande se constituait en republique et se réunissait à la confession protestante la plus éloignée du catholicisme, et qui depuis en fut toujours, pour cette raison, la plus ardente ennemie, les autres provinces persévérèrent sans aucune altération dans leur fidelité monarchique et religieuse.

La conquête française fit subir aux Pays-Bas toutes les variations et convulsions politiques que la France elle-même eut à supporter. Ils étaient trop faibles pour ne pas être emportés par les commotions politiques; ils furent donc successivement républicains et impériaux; mais l'impiété de ces temps ne parvint jamais à les rendre, je ne dirai pas, infidèles à l'Église, mais seulement indifférents. Il n'y avait plus de duc d'Albe; il n'y avait plus les rigueurs de l'Espagne; il y avait liberté entière, et cette liberté ne rendit la foi que plus vive et plus ardente.

Par suite de la révolution de 1830, qui livra la Belgique à elle-même, l'Église n'y devint plus libre que pour montrer davantage encore, et d'une manière plus prononcée qu'à aucune autre époque, combien les convictions catholiques y étaient restées profondes. Ce nouvel élan de consciences affranchies d'un lieu politique qui les gênait, devint pour la Belgique une nouvelle expèce de joyeuse entrée; éloquente, mais impruden-

te protestation contre l'union mal assortie qui venait de se rompre par suite d'incompatibilité d'humeur.

Pour nos temps moralement affaiblis, cette fidélité d'un peuple à son passé presque tout entier, a été un phénomène tellement imprévu qu'il est pour ainsi dire encore incompris.

La Belgique avait été tellement remuée et fatiguée par toutes les vicissitudes qu'elle avait eu à subir depuis l'année 1788, qu'on avait supposé qu'elle se trouverait heureuse du sort que lui avait fait le congrès de Vienne.

Le rapport intime qui n'avait jamais cessé d'exister entre les croyances, les moeurs et l'organisation sociale, avait doué la Belgique d'une vitalité particulière et tellement puissante, que les commotions politiques les plus violentes n'y apportèrent aucune altération. Les formes politiques furent changés; c'était l'oeuvre d'une force étrangère et d'opinions étrangères. Le fond du pays resta le même: il était le domaine des consciences, des moeurs et des habitudes. Mais comment cette stabilité au milieu de tant de mouvement?

Il y a eu en Belgique deux principes de stabilité qui, en se réunissant, se sont conservés en se fortifiant réciproquement et qui ont fini par donner au pays cette physionomie qui le distingue entre tous les autres. Ces deux principes sont ceux de l'aristocratie et du système municipal.

Quand les habitudes guerrières des temps de féodalité duraient encore, il en avait été des provinces des Pays-Bas comme alors de tous les autres pays. Partout on voyait la guerre entre les nobles et les bourgeois, les campagnes contre les villes. Ces dissensions etaient d'autant plus vives aux Pays-Bas que les villes y étaient, comme en Italie, nombreuses et populeuses.

Cependant la marche du temps fit cesser les guerres de caractère féodal; elle adoucit les moeurs des bourgeois en leur donnant de l'industrie; mais ce qui restait de l'antagonisme des éléments qui se combattaient, tourna au profit du pouvoir souverain qui les dominait tous en les tenant divisés.

Charles V avait trouvé dans les villes de Flandre le même esprit de résistance armée qu'il avait été forcé de combattre en Espagne. Mais l'éloignement prolongé du centre du pouvoir, sous la domination espagnole, comme sous celle de la maison d'Autriche, et la faiblesse de l'autorité de l'Empire, amenèrent pour les Pays-Bas un autre état de choses.

Digitized by Google

Les nobles et les bourgeois reconnaissant qu'ils avaient à défendre leurs franchises et priviléges contre un pouvoir dont l'éloignement amenait souvent l'abus, se mirent d'accord pour se protéger réciproquement. Leurs priviléges, quoique de nature différente, avaient la même base, celle de droits acquis. Toute guerre intestine cessa; l'agriculture et l'industrie se tendirent la main.

Il y avait de plus, dans ces deux éléments d'aristocratie et de municipe, un autre rapport qui les maintenait unis par les souvenirs d'une histoire qui, pour tous les deux, avait eu de l'éclat et quelquefois même de la grandeur.

Les lois politiques peuvent enlever à l'aristocratie la transmission de ses biens, qui avait lieu selon des règles qu'elle avait pu se donner à elle-même dans le but de leur conservation ; un principe de partage peut être substitué dans le but de diminuer la fortune, mais aucune puissance législative ne peut exercer d'empire sur l'héritage moral que l'aristocratie transmet à ses descendants.

Il en est de même de la vie communale ; ses traditions ne s'éteignent pas quand la bourgeoisie sait les transmettre vivantes comme elle transmet ses maisons. La puissance de la vie communale a toujours été grande là où elle a pu se développer librement; elle a été grande dans les commencements de la vie des nations, grande surtout dans le système de l'organisation romaine. Toutes les villes de l'Empire, sans aspirer à la souveraineté de Rome, essayaient cependant de se former à son image; telle était la forme qu'avait prise la liberté romaine.

Sans entrer dans des détails à l'appui de cette opinion sur la nature de la vie communale, ce qui serait étranger au but de cet écrit, j'en citerai cependant un exemple, parce que je le trouve dans les provinces du sort desquelles je parle.

Trois grandes colonies militaires étaient devenues des municipes importants : Trèves, Cologne et Mayence. Il y a une telle vitalité dans l'existence communale que ces trois villes, en passant du monde antique à la civilisation chrétienne, survécurent aux ruines de l'Empire; elles conservèrent comme métropoles de l'Église l'ancienne influence qu'elles avaient exercé sur ces contrées. Villes romaines du paganisme elles devinrent métropoles romaines du christianisme, plus puissantes qu'elles ne l'étaient alors, car elles devinrent en même temps des siéges de cette souveraineté partagée d'un nouvel empire. Elles avaient un élément de plus de force

et d'union, celui de leur association au principe de l' universalité de l' Église, qui, dans chaque métropole, se personnifie par la cathédrale, comme dans chaque commune par la paroisse ; c' est-à-dire, qu'en face de l'Église qui reste universelle, la paroisse devient municipale. A ces trois principes, catholique, aristocratique et communal, vient se joindre celui d'un grand soin pour le patrimoine des familles comme pour celui des communes et des associations. Ainsi le principe catholique produisit grand nombre de dotations pieuses pour l'entretien des églises, pour la fondation des hôpitaux, des écoles, des maisons de charité, lieux de refuge, tels, par exemple, que le grand hôpital de Saint-Jean à Bruxelles. Le principe aristocratique sut se maintenir en honneur, par le souvenir de son ancien lustre et parce qu'il sut se faire le protecteur des nouveaux intérêts du pays, dans le sens des opinions qui le dominaient.

L'aristocratie exerce un patronage de bienfaisance et de charité : la richesse, conservée par son économie, est un lien de plus qui la rapproche du peuple par l'exemple qu'elle donne et par l'usage qu'elle sait en faire. Le principe communal si fort, autrefois si remuant en Belgique, n'a plus en lui ce levain de révolte qui le faisait toujours prêt à prendre les armes pour la défense d'un droit. Sans rien perdre de ce caractère d'individualité qui lui donnait une existence particulière et distincte, il a cependant plus de raison, plus de réflexion, une administration plus sage, n'ayant plus les vices des anciens temps d'oligarchie patricienne.

Telle était la Belgique, jouissant d'une organisation sociale pleine de vitalité ; toutefois, corps politique trop petit pour avoir la force de résister seule à ses puissants voisins, elle pouvait être conquise.

Elle avait assez de raison pour se résigner à cette inévitable loi de la soumission du plus faible au plus fort ; mais cette soumission peut devenir, pour ainsi dire, un acte de libre volonté, quand le plus faible trouve la certitude d'entrer dans un système politique à la fois juste et protecteur.

Mais la Belgique avait trop la conscience d'elle-même pour être donnée, et surtout pour être donnée à qui n'avait sur elle ni aucun droit ni aucun titre de supériorité.

L'acte de la réunion à la Hollande rendit donc aux traditions qui s'étaient conservées si vivantes dans les provinces belges, toute la vivacité de leurs sentiments à l'ancienne époque de leur séparation.

Les illustres et anciennes maisons des comtés de Flandre, du Brabant, du Hainaut, du Tournaisis, etc., prirent en main l'ancienne mesure de la

Digitized by Google

maison d'Orange ; ils la retrouvèrent leur égale, mais avec une autre foi et la fidélité de moins : et cependant la suprématie du nouveau titre amenait inévitablement celle de la position ; et cette suprématie n'avait aux yeux des Belges, nobles ou bourgeois, aucun motif de supériorité, ni celui de l'origine de la maison qui devenait régnante, ni celui de l'état du pays, qui n'était ni plus fort ni plus glorieux ; car les Belges réprouvaient les actes dont la Hollande se faisait gloire.

Je dois me prémunir contre l'idée qu'il pût y avoir quelque chose de personnel dans mes paroles. J'ai toujours fait profession de respect pour les hautes illustrations, pour les positions suprêmes ; mais c'est l'histoire qui parle, je l'écoute, j'écris sous sa dictée. Faudrait-il ne pas écrire ? mais alors il faudrait ne pas écouter. Car à quoi bon prêter l'oreille à de si hautes paroles pour les enterrer dans sa mémoire ? Ce serait se faire semblable à ces hommes sauvages, qui sont encore sauvages parce qu'ils ne possèdent aucunes annales et ne se transmettent aucune tradition.

Je crois donc utile de répéter ce que j'entends : je le fais à mes risques et périls ; je ne recherche pas la tranquillité d'outre-tombe ; je me sens trop petit pour ne parler qu'à la postérité; je ne rends pas des oracles qui ne devraient être connus que longues années après moi ; je ne dispose cependant pas librement de secrets qui ne seraient pas à moi ; je désire seulement parler à mes contemporains, et, de concert avec eux, chercher la vérité.

Pour comprendre notre époque, ne serait-il pas important de savoir pourquoi l'Angleterre a mis tant de hâte à détruire ce qu'elle avait mis tant de soins à édifier ? Après avoir examiné la question sous le point de vue des Pays-Bas, il reste donc à chercher les raisons qui ont pu motiver la marche politique qu'a suivie l'Angleterre.

Tous les anciens liens politiques qui rattachaient les Pays-Bas à l'Allemagne ont été rompus : telle a été la condition constante des deux combinaisons si différentes qu'a voulues l'Angleterre l'une après l'autre.

Selon la première de ces combinaisons, la Belgique était un vaste camp retranché qui devait servir de point de rendez-vous aux armées de l'Angleterre et de l'Allemagne. C'était le système d'une alliance défensive permanente en opposition à la France. L'engagement pris par l'Angleterre de défendre le royaume des Pays-Bas ne peut, dans aucun cas, se séparer de l'idée de son alliance avec l'Allemagne. L'Angleterre ne

peut plus soutenir seule une guerre continentale contre la France ; le temps des batailles de Créey et d'Azincourt est passé.

La seconde de ces combinaisons a été conçue dans un esprit entièrement différent.

Deux faibles États ont été formés des fractions de celui qu'on avait eu l'intention de rendre fort.

Un cordon de neutralité a été substitué à la ligne des places fortes qui avaient été construites et dont plusieurs furent démolies.

Le droit public, devenu garant de la neutralité, a remplacé la certitude du secours matériel promis par l'Angleterre. Ce paravent de neutralité devait donner à la Hollande le degré de sûreté qu'elle avait autrefois cherché dans le traité de la Barrière.

On voit que cette nouvelle position faite aux débris du royaume des Pays-Bas, est conçue dans un tout autre ordre d'idées que celui qui lui avait donné l'existence.

Avant de nous enquérir des causes qui ont pu motiver un aussi grand changement dans les déterminations du gouvernement anglais, il faut ajouter encore ici une considération qui achèvera de montrer combien ce changement a été grand; tellement grand, que le second système est entièrement l'opposé du premier.

Comme la neutralité de la Belgique est devenue à la fois base principale de l'existence de la Belgique et de la Hollande, il faut se demander si cette neutralité a en elle-même les conditions de sa durée, et pour répondre à cette question il faut en poser une autre, a savoir :

Dans quelle mesure cette neutralité est-elle avantageuse à chacune des trois puissances? c'est-à-dire l'Angleterre, la France et l'Allemagne.

La question militaire est, relativement à la neutralité, une question préjudicielle; il faut donc en parler.

Pour la Belgique, ce n'est qu'une question de géographie politique. L'invasion de la Belgique sera toujours pour la France une opération facile. Mais la possession permanente de la Belgique ne serait possible qu'en y ajoutant celle de tous les territoires qui l'avoisinent jusqu'à la rive gauche de Rhin.

Dumouriez, après avoir conquis la Belgique, en 1792, entre en Hollande; son armée faisait en même temps le siége de Maëstricht ; il avait placé, pour le couvrir, des corps d'observation à Juliers et à Duren. L'armée autrichienne, qui s'était retirée jusqu'au Rhin, ayant, pendant l'hiver,

reçu des renforts considérables, reprit l'offensive le 1er mars 1793. Les corps français, trop faibles, furent délogés de leurs postes d'observation, le siége de Maëstricht fut levé.

Dumouriez eut hâte de sortir de la Hollande; il rassembla son armée; il marcha à la rencontre des Autrichiens. Après quelques combats d'avant-garde les deux armées en vinrent à une bataille générale, le 18 de mars, à Neerwinden, champ de bataille déjà célèbre, situé entre Tirlemont et Louvain; Dumouriez la perdit; cette seule journée le força de se retirer jusqu'à la ligne des forteresses françaises.

La France républicaine fit une seconde fois, en 1794, la conquête de la Belgique, celle de la Hollande et de toute la rive gauche du Rhin. La Prusse, par la paix qu'elle fit à Bâle, en 1795, stipula une ligne de neutralité pour le nord de l'Allemagne. Dès ce moment la possession tranquille de tous les Pays-Bas fut assurée à la France.

A la fin de la campagne de 1813 un corps de l'armée prussienne, suivi d'un corps de l'armée russe, enleva pour ainsi dire en courant la Hollande et la Belgique. D'accord avec l'histoire, ces faits militaires de notre époque prouvent la domination stratégique de l'Allemagne sur les Pays-Bas.

La nature a fait du nord de la France la plus faible de ses frontières, toutes les anciennes guerres le prouvent. C'est aussi là que l'art était venu avec le plus de soin au secours de la nature. Le système des places fortes depuis la mer jusqu'a la Meuse, est le plus complet de ceux que la France présente à ses ennemis.

La neutralité de la Belgique vient donc au secours de la France dans sa partie la plus faible. Il ne lui reste à défendre que la ligne qui part de la Moselle, dont Thionville et Metz forment la gauche, et qui s'étend jusqu'à cet autre territoire neutre de la Suisse. Béfort est le point d'appui de la droite de cette ligne.

La France est donc de toutes les puissances la plus intéressée à respecter elle-même et à faire respecter la neutralité de la Belgique.

Quant à la Prusse, cette neutralité couvre une partie de ses provinces rhénanes; ce qui en reste ouvert est défendu par le système des places de Luxembourg, de Sarrelouis, Coblence et Mayence.

La neutralité de la Belgique implique nécessairement celle de la Hollande; car il n'existe plus pour ce dernier pays une seule combinaison qui pourrait ou l'entraîner, ou l'engager dans une guerre contre la France. Il

n'a plus rien à en craindre; il est trop faible pour espérer qu'une guerre continentale pût lui être utile. La maison d'Orange pourra regretter son influence politique; mais les hommes d'argent hollandais jouiront d'une position plus tranquille, plus favorable à leurs grands intérêts de commerce et de navigation.

La neutralité de la Belgique et celle de la Suisse, en resserrant le théâtre de la guerre, la rendent plus difficile et diminuent la probabilité qu'elle vienne à éclater entre la France et l'Allemagne. La forme de confédération donnée à l'Allemagne est une autre garantie de plus, en faveur du maintien de la paix.

Si cependant des chances imprévues, quelque-fois plus fortes que les hommes, devaient amener une grande guerre entre les puissances allemandes et la France, des succès trop décisifs du côté de cette dernière puissance entraîneraient probablement l'Angleterre a y prendre part. Pourrait-elle le faire autrement que par des diversions maritimes, à présent qu'elle n'aurait d'autre voie possible, de concert avec l'Allemagne, que par les embouchures du Veser et de l'Elbe? Pour le cas où elle voulût rétablir une communication directe de son armée avec les armées allemandes, ne serait-elle pas alors obligée de violer elle-même cette neutralité qui est la base de la seconde organisation qu'elle a donnée aux Pays-Bas?

L'Angleterre n'a pas voulu que l'influence politique de l'Allemagne s'avançât jusqu'à la mer; elle n'a pas voulu la restauration de ce qui avait existé. Il est impossible qu'elle échappe aux complications que doit nécessairement produire une mesure aussi fausse que l'est celle de placer quelque chose de faible là où l'on avait dit vouloir placer quelque chose de fort.

Il y a dans le caractère anglais comme une espèce d'instinct qui le rapproche de celui de son existence maritime. L'Angleterre aime le vent pour sa politique comme elle l'aime pour ses vaisseaux; elle l'aime avec toutes ses incertitudes, même avec tous ses dangers, plutôt que la stabilité du calme. Le sentiment de sa science nautique lui donne de la confiance. Les États faibles que les tempêtes politiques soulèvent avec facilité conviennent donc aux croisières de sa diplomatie. L'Angleterre a sa propre boussole, elle la dérobe à tous les regards; les déviations dans sa marche, amenées par des vents ou des courants contraires, apparaissent comme des contradictions, comme des irrésolutions, tandis qu'elle poursuit toujours le même but.

Mais pourquoi donc l'Allemagne, qui dans son ensemble devrait être

d'un poids si prépondérant, a-t-elle laissé l'Angleterre disposer à son gré d'aussi importantes positions politiques, sans revendiquer aucun de ses anciens droits sur des territoires, qui ne sont que des alluvions détachées d'une commune patrie?

Ce degré de faiblesse est un des résultats de son histoire, mais plus particulièrement de la direction de son intelligence. Si d'autres peuples ont encouru le reproche d'avoir suivi, avec un égoïsme souvent injuste, la politique des intérêts, le peuple allemand s'était depuis longtemps créé un genre de politique à lui, la politique de l'idéal. Tel a été le cas dans ses rapports avec les Pays-Bas.

L'Allemagne n'avait-elle pas, dès les premiers instants, applaudi aux efforts que firent les Hollandais pour se soustraire à la domination espagnole? N'avait-elle pas célébré leur triomphe comme une conquête faite au profit de l'humanité tout entière, double conquête de la liberté politique et de la liberté de conscience?

N'avons-nous pas vu de nos jours son poëte le plus brillant écrire l'histoire de cet événement du style exalté d'un dithyrambe, sans qu'il ait eu une seule pensée de regrets pour ce que ce triomphe avait enlevé de positif à l'Allemagne? La Hollande n'avait-elle pas à cette occasion, en fondant son indépendance, rompu tous les liens qui l'attachaient à sa mère patrie? Schiller ne devait-il pas au moins faire honneur à son pays d'un aussi généreux désintéressement? Le même reproche ne pourrait-il pas se faire à l'illustre auteur de la tragédie d'Egmont? Et quand ils ne l'ont pas fait n'a-t-on pas le droit de dire qu'ils ne l'avaient pas compris? Deux siècles s'étaient déjà écoulés; et le dommage que la separation de la Hollande avait causé à l'Allemagne était si peu senti, qu'on ne s'aperçut pas même de celui qui devait résulter de la séparation de la Belgique; on la laissa se consommer sans mot dire.

L'Angleterre aurait-elle dû être plus soigneuse des intérêts de l'Allemagne que ne l'était l'Allemagne elle-même? et cependant c'était une armée prussienne qui avait fait la conquête de la Belgique, et ce fut encore une armée prussienne qui, dans les plaines de Ligny et de Waterloo, versa son sang pour la consolider. L'armée anglaise seule aurait-elle été victorieuse? L'Angleterre aurait-elle risqué de laisser son armée seule en Belgique, sans l'appui d'un allié? Et cet allié pouvait-il être autre qu'une armée allemande, et cette armée pouvait-elle être autre qu'une armée prussienne?

La politique, la vraie politique de l'Allemagne n'était-elle pas écrite dans ces événements? et quand la Russie refoulait la Prusse hors de la Pologne, l'armée prussienne n'avait-elle pas marqué la direction que devait suivre la Prusse? Devait-elle s'arrêter au centre d'Allemagne?

Il y eut alors des écrivains, organes de l'enthousiasme qui existait dans le nord de l'Allemagne, qui voulaient que la France fût forcée à la rétrocession de la Franche-Comté, de l'Alsace et de la Lorraine; leur style à une pareille époque ne rappelait que trop ce genre de coup de pied que le fabuliste a rendu célèbre. Ces écrivains oubliaient que la coalition qui combattait la France, était la coalition de l'Europe; que les alliés au moment où leurs armées allaient entrer sur le territoire français, avaient, de Francfort, proclamé leurs intentions à l'égard de la France; qu'ils la séparaient de la cause de Napoléon; que c'était donc une autre guerre que l'Allemagne seule aurait dû engager pour reconquérir ces provinces que la France lui avait enlevées autrefois. Combien de temps et de victoires n'aurait-il pas fallu pour abaisser la France au point de consentir à les rendre? De pareils pamphlets, dictés par une école qui a prétendu longtemps se faire illustre, pouvaient-ils suffire à pareille œuvre? et pendant que l'on s'enivrait d'avance d'une gloire impossible, on oubliait que les Pays-Bas étaient déjà reconquis; qu'il eût été plus utile et plus facile de rétablir les anciens liens politiques qui pendant tant de siècles les avaient unis à l'Allemagne: mais cet oubli ne provenait-il pas d'une pensée qui a donné à l'histoire de l'Allemagne la direction qu'elle a suivie? N'y a-t-il pas de l'analogie entre l'opinion qui célébrait au XVIe et au XVIIe siècle l'émancipation de la Hollande et la récente fondation d'une association faite, je ne dirai pas sous *l'invocation*, mais sous *l'évocation* de Gustave-Adolphe, comme si ce nom rappelait une époque de prospérité et de grandeur nationale pour l'Allemagne?

L'ambition qui perd les individus comme elle perd les nations est celle qui court après l'impossible en négligeant d'atteindre le possible. L'histoire avait admis depuis longtemps, comme une thèse d'enseignement, que l'établissement de la maison d'Autriche dans les Pays-Bas avait été un événement qu'il avait fallu déplorer comme ayant été la cause la plus directe des longues guerres qui eurent lieu entre la France et l'Autriche. Les historiens allemands de leur côté ont accusé l'Autriche d'avoir entraîné l'Allemagne dans des guerres qui n'avaient pour objet que ses intérêts particuliers et non pas ceux de l'Empire. Ils n'avaient pas com-

pris que la cause de la guerre n'avait jamais été que la maison d'Autriche possédât les Pays-Bas, mais uniquement le fait que la France voulait s'en emparer. N'importe qui les eût possédés, l'ambition de la France n'aurait-elle pas été la même? N'aurait-elle pas même été plus facilement excitée, si une puissance moins forte que l'Autriche eût eu seule à les défendre? La possession des Pays-Bas n'était pas une question autrichienne, mais une question strictement allemande, pour la défense de laquelle l'empire d'Allemagne aurait toujours dû se placer en première ligne.

En politique, comme dans la plupart des circonstances de la vie, il faut avoir plus de bon sens que de génie. Il n'y a pas d'affaire à laquelle on puisse faire l'application de cette observation, d'apparence trop prosaïque peut-être, à plus juste titre qu'à celle du royaume des Pays-Bas. Les singulières contradictions qui ont été amenées par l'œuvre de sa démolition ont prouvé que cet État avait voulu prendre envers ses voisins un degré d'indépendance au-dessus de ses forces. Il n'avait voulu se rattacher à rien, ni aux hommes, ni aux principes.

Bruxelles était un asile toujours ouvert à tous les débris révolutionnaires hostiles à la restauration de France; on les y recevait avec bienveillance.

Des lois et règlements de navigation intérieure, en opposition à tous les principes adoptés comme règle pour tous les États par le congrès de Vienne, avaient indisposé l'Allemagne tout entière. Les vieilles susceptibilités de l'aristocratie belge avaient été blessées dans plus d'un endroit.

La fondation du collége philosophique de Louvain excitait l'inquiétude de l'ancienne université de cette ville, chef-lieu de la plus ardente orthodoxie catholique.

A l'exception du parti orangiste, qui était celui de l'industrie et du commerce de Gand et d'Anvers, tous voulaient la séparation; les uns sans savoir ce qu'ils deviendraient après, la voulaient par éloignement pour un gouvernement qui n'avait su ni ménager de justes prétensions, ni caresser les amours-propres; les autres, révolutionnaires, pour se réunir à la France révolutionnaire.

Quelques milliers de blouses françaises à la façon de 1830 firent la révolution de Bruxelles; personne dans le pays ne s'y opposa.

Tel était le terrain sur lequel la conférence de Londres prit la réso-

lution d'agir; son but principal fut d'empêcher que la révolution ne devînt une cause de guerre générale. Les trois puissances continentales avaient de puissants motifs pour en agir ainsi.

La révolution de Pologne, autre émanation de celle de Paris; l'état effervescent des esprits en Italie qui provenait de la même source, la sourde et profonde agitation des États de la Confédération commandaient partout la prudence. Cependant les trois puissances prenaient hautement la défense des droits du roi de Hollande.

La démolition du royaume des Pays-Bas se fit pas à pas, méthodiquement.

On crut d'abord que la séparation administrative des deux parties suffirait pour conjurer l'orage.

Puis on espéra faire reconnaître le second fils du roi de Hollande comme souverain de la Belgique; ce qui aurait été une espèce de paraphrase des traités de 1814. Mais les whigs venaient de rentrer au pouvoir; à côté de la conférence des cinq puissances, lord Palmerston fit un pacte particulier avec le prince de Talleyrand. C'était d'un seul coup faire l'abandon du système politique qui avait donné naissance au royaume des Pays-Bas. C'était se détacher, au profit de la révolution, de cette maison de Nassau avec laquelle l'Angleterre entretenait depuis plus d'un siècle et demi les relations les plus intimes de principes et d'intérêts.

Le roi de Hollande voulait la guerre; il avait raison de la vouloir. Mais une guerre générale était loin de sa pensée; il n'aurait sans doute pas voulu que sa cause en devînt le motif; il ne demandait que la liberté d'employer les puissants moyens qu'il avait rassemblés pour faire rentrer la Belgique sous son obéissance. C'était son droit: les trois puissances continentales lui en auraient laissé faire l'essai, si l'Angleterre avait pris la même décision; la France seule, dans la situation indécise dans laquelle la tenait encore la révolution de 1830, ne pouvait pas risquer de courir les chances d'une guerre contre la réunion expectante des quatre puissances. Malgré les différences de sentiments, de mœurs et d'opinions, qui avaient amené la rupture, malgré les torts qu'on avait eus des deux côtés, l'esprit dominant du siècle, qui est celui du commerce et de l'industrie, déjà si développé dans tout le royaume, aurait fini par rapprocher d'une manière plus durable les deux partis, si on les eût laissés vider leur querelle sans intervention.

Le danger d'une guerre générale n'était nullement dans la question

hollando-belge. Il n'a existé que par l'alliance que fit alors l'Angleterre avec la France.

Il n'y a certainement dans les fastes de la diplomatie rien d'aussi remarquable que le changement qui s'opéra dans la position des puissances prenant parti pour la Belgique contre le roi de Hollande. Ce n'était pas le parti des anciens Belges que l'on prenait, ni celui de l'aristocratie, ni celui de l'Église, mais le parti de la faction révolutionnaire, fille de celle de la France de 1830.

Le besoin de conserver la paix générale imposait ce sacrifice aux trois puissances. La France restait fidèle à la politique qui alors lui était naturelle ; mais comment expliquer la conduite de l'Angleterre, elle que rien ne menaçait ? Y avait-il en Belgique quelque chose d'assez puissant, d'assez irrésistible pour la lui imposer ? Quelles raisons pouvait-elle avoir de prendre la révolution belge sous sa protection particulière ?

Son intervention directe amena la convention signée devant Louvain le 13 août 1831, entre le prince d'Orange et le maréchal Gérard, en vertu de laquelle les deux armées évacuèrent la Belgique ; car une armée française y était entrée en même temps que l'armée hollandaise.

Ce fut donc l'armée française et une flotte anglaise entrée dans les eaux de l'Escaut, qui empêchèrent que les Belges ne retombassent sous la domination de la Hollande. La Belgique n'avait encore organisé aucun moyen de défense.

Pourquoi donc l'Angleterre a-t-elle apporté cet empêchement ? D'où lui venait ce respect pour cette manifestation de la volonté populaire en Belgique, tandis qu'elle ne montrait pas ce même respect sur plusieurs autres points ?

Vint plus tard le siége d'Anvers, convenu d'avance entre la France et l'Angleterre. Cette expédition avait pour objet spécial d'assurer la liberté de la navigation de l'Escaut. La décadence des florissantes manufactures de Gand ne tarda pas à montrer à qui elle devait profiter.

Mais un intérêt aussi minime pouvait-il motiver pour l'Angleterre un changement de système politique aussi complet, et la protection si directe, si agissante en faveur d'une révolution qui s'établissait comme succursale de celle de France ?

La diplomatie de la Conférence s'agitait à la surface des événements dans le but de concilier, de rapprocher les intérêts opposés ; ce n'était déjà plus pour elle une question de principes ; c'était la paix, mais cependant

la paix en diminuant le plus que possible les sacrifices qu'on exigeait du roi de Hollande.

Sans se séparer de la Conférence, l'Angleterre agissait d'un autre côté, et pour son propre compte, par son concert avec la France; elle agissait comme une de ces forces souterraines, qui ne manifestent leur existence et leur action que par le soulèvement des surfaces. Pouvait-elle donc mettre tant de prix à la formation du nouveau royaume belge, qui ne pouvait être viable que par cette loi de neutralité sous l'égide de laquelle le concert unanime des puissances l'a placé ? C'était trop de bruit et trop de contradiction pour un si petit objet. Il y eut donc de la part de l'Angleterre un autre enjeu plus considérable, mais éloigné. Il faut le chercher ; et puisque la Hollande était le corps sur lequel tout le monde agissait, il faut commencer par se demander ce qu'était alors la Hollande.

La Hollande était alors pour les puissances allemandes le Rhin, la Meuse, l'Escaut ; c'était Ostende, Gand, Anvers, Amsterdam et Rotterdam ; c'était de l'industrie, du commerce et la mer. C'étaient des débouchés dont l'Allemagne ne peut pas se passer, et que la Hollande lui fermait, quoique ce royaume ne pût lutter contre personne sans le secours de l'Allemagne. La séparation du royaume en deux parties donnait à l'Allemagne l'espoir que la liberté de la navigation de l'Escaut, qui en devenait une des conditions, lui assurerait un des avantages que la Hollande lui avait refusés.

L'opinion publique en Allemagne resta passive de fait; c'était dans la nature de sa forme politique ; mais ses vœux paraissaient se prononcer en faveur de la Belgique.

Quant à la France, M. de Talleyrand eut la singulière destinée, après avoir fait épouser la légitimité au congrès de Vienne, en faveur de la restauration, de marier à Londres l'usurpation de 1830 à l'Angleterre. De même qu'un père se montre facile sur les conditions du mariage d'une fille mal famée, M. de Talleyrand le fut également sur celles de la nouvelle union de la France avec l'Angleterre.

La France ne fit en tout que ce que voulait l'Angleterre ; une armée française entra en Belgique quand l'Angleterre le permit, pour en sortir quand elle le voudrait. Elle y rentra de même pour y faire le siége d'Anvers, sans oser faire autre chose.

Il fallait un roi au nouveau royaume ; le congrès national était

occupé de son élection. Ce fut à cette occasion que lord Palmerston, dans la séance de la chambre des communes du 18 février 1831, développa les motifs qui donnaient aux puissances le droit d'intervention.

Il dit que « dans l'histoire des temps modernes, la Belgique n'avait jamais été un État indépendant, qu'elle avait été d'abord espagnole, puis autrichienne, puis française, reconquise enfin par la coalition des puissances de l'Europe. Selon le cours naturel des choses, la souveraineté de la Belgique devait revenir à l'Autriche ; mais l'Autriche ayant renoncé à ses droits, les puissances de l'Europe, la France y comprise, réunirent par un traité la Belgique à la Hollande, non pour faire un avantage à la Hollande, ou une faveur au roi des Pays-Bas, mais comme la disposition qui pouvait le plus contribuer à la sûreté et à la paix de l'Europe.

« Les événements, dit-il, qui viennent d'avoir lieu, rendant la durée de l'union impossible, les puissances signataires du traité qui l'avait fondée ont le droit de s'occuper des conditions de la séparation. »

Passant ensuite à l'examen de la question d'élection, lord Palmerston ajoutait:

« Si ce qui se passe dans un pays voisin est de nature à menacer la paix générale de l'Europe, on comprendra qu'alors et jusqu'à un certain degré, l'intervention devienne justifiable, et que, conformément à ce principe, si la Belgique choisissait pour souverain un prince qui devrait nécessairement être jugé dangereux pour les États voisins, ces États auraient le droit de protester contre un tel choix. »

Ce fut par suite de ce principe que l'Angleterre donna l'exclusion au duc de Nemours, que la France en fit de même pour le duc de Leuchtenberg, et que tout en disant que la Belgique avait le droit de choisir, il y eut un compromis de passé entre ces deux puissances, en vertu duquel l'Angleterre donna le roi et la France donna la reine.

L'élection se fit, elle fut acceptée, l'installation eut lieu sans attendre l'acte de renonciation de l'ancien maître; il avait été chassé de cette partie de son royaume, on ne lui permit plus d'y rentrer. Tel fut le gage que l'Angleterre donna à l'usurpation avec laquelle elle venait de s'allier en France. C'était, de la part de la France, une alliance à tout prix ; il s'agissait alors pour elle de rompre cette coalition signée à Chaumont pour vingt ans. Ce terme n'était pas encore écoulé ; le temps ne l'avait pas encore dénoncée naturellement ; la rupture fut violente: elle ne fut pas *ostensiblement* celle des intérêts, mais celle des principes.

L'Angleterre sortit alors des rangs pacifiques et conservateurs des puissances pour entrer dans ceux de la révolution. La voyant renaître, peut-être encore plus ardente, fatiguée qu'elle avait été de la combattre, l'Angleterre, dans cette occasion, la saisit au corps, pour la serrer dans ses bras, pour la conduire comme elle le voudrait, pour enfin s'en servir comme d'une servante à ses ordres, qu'elle saurait employer partout où elle le trouverait convenable à ses intérêts.

Pour justifier la conduite que l'Angleterre avait tenue, lord Palmerston dit plus tard, dans la séance du parlement 7 décembre 1831 :

« La Hollande et la Belgique désiraient se séparer ; il leur fut impossible de convenir des conditions de cette séparation ; l'inévitable conséquence de les abandonner à elles-mêmes eût été d'entraîner l'Europe dans une guerre générale. L'intervention qui eut lieu sauva l'Europe d'une guerre qui serait devenue guerre de principe, dans laquelle l'Angleterre n'aurait pas tardé à être entraînée. »

Mais ce n'est pas une intervention qui eut lieu, dans le sens qu'il faut attacher à cette expression ; ce fut un jugement qui eut lieu ; ce fut une sentence qui fut prononcée. Le sacrifice des principes fut fait au spectre de la guerre générale dont l'Angleterre avait fait apparaître l'image par son alliance avec la France, et ce spectre, le ministre anglais le montrait aussi bien à l'Angleterre elle-même comme justification, qu'au Continent comme menace. C'était un moyen coercitif pour amener les consciences à capitulation.

Examinons un instant les conséquences morales qui devaient nécessairement découler de ce précédent politique. Elles n'ont pas manqué de se manifester depuis dans plus d'un endroit.

Il est impossible de séparer les mœurs des questions politiques, car c'est avec leurs mœurs que les peuples font leurs destinées.

Il faut qu'il y ait pour les nations, comme pour les individus, quelque chose d'indissoluble dans la vie. L'idée d'une impossibilité fortifie les caractères en même temps qu'elle les assouplit, tandis que la facilité de la séparation les énerve parce qu'elle affranchit de la nécessité de se vaincre soi même et de ne pas céder à ses résolutions de premier mouvement qui, le plus souvent, n'ont rien d'autre de réel, que les fâcheux résultats qu'elles ont amenés par le libre cours qu'on leur a laissé.

La puissance des mœurs chrétiennes a longtemps résidé dans l'indissolubilité des liens du mariage. Le divorce affaiblit les mœurs parce

qu'il leur donne plus de liberté. Il est d'une nature tellement dissolvante, que son action précède même la conclusion du mariage, car on s'engage avec plus de facilité, il faut même dire avec plus de légèreté, dans un lien que l'on sait être soluble; souvent même ce n'est pas sans une sorte de préméditation que se fait l'échange de l'anneau. Ce qu'il y a de mobile dans la nature de l'homme produit, dans ce moment, à l'insu même de la conscience, une réserve mentale qui, si elle devait s'exprimer, prendrait la formule du serment politique aragonais: Sinon, *non*.

Les peuples de grande, nombreuse et forte nationalité ont, en eux-mêmes, une force de cohésion qui réunit comme dans un faisceau des millions de volontés individuelles, dans une seule et même volonté générale; ce faisceau devient indissoluble.

Mais des fractions de peuples, détachées de leur source primitive par le mouvement de l'histoire, trop faibles pour former seules un État, ne peuvent avoir d'existence politique qu'en se rattachant, ou à d'autres fractions, ou à un corps plus puissant qu'elles. Pour prospérer, elles doivent alors regarder ce lien comme indissoluble; elles ne doivent pas, au premier mouvement d'humeur, à la première cause de mécontentement, quelque fondé qu'il puisse être, rompre ce lien pour se joindre à une autre association.

Les Belges se sont révoltés à la fois contre le prince qui était leur souverain et contre les Hollandais. Cette double rupture rendait sans doute un raccommodement difficile; mais il n'a pas même été essayé. Encourager, comme on l'a fait, le divorce politique par tous les soins qui furent apportés à en régler les conditions, n'était-ce pas, par cet exemple, ajouter un nouveau ferment de troubles à tout ce qu'il y avait déjà d'incertain dans les relations politiques de l'Europe?

Quant à la Belgique elle-même, si elle n'a pas eu encore à en ressentir les plus dangereux effets, elle ne le doit qu'aux éminentes qualités du prince qui a été appelé à régner sur elle. Formé depuis sa jeunesse à réfléchir sur les difficultés qu'aurait pour lui la position élevée à laquelle il était destiné en Angleterre, sa pensée avait acquis cette faculté de pondération qui sait tenir le temps, les hommes et les affaires dans un juste équilibre.

Le roi Léopold ayant à régner sur un pays placé sous une loi de neutralité perpétuelle, avait compris que la seule mission politique qu'il eût à remplir comme souverain était celle de médiateur. Il sut la remplir

et gagner la confiance en puisant ses motifs et sa force d'action dans la simple vérité, que la paix générale était la plus sûre garantie du maintien de la neutralité de la Belgique.

C'est au roi Léopold seul, et non pas au principe de libre arbitre qui l'a constituée, que la Belgique doit l'existence dont elle jouit: il a fallu même toute sa sagesse pour triompher du vice et des dangers d'une pareille formation.

Un de ces dangers a été, pour les autres, celui de l'imitation que cet exemple a suscitée.

Ainsi, on a vu la Sicile renouveler ses anciens efforts de séparation; on a vu Gènes, à qui on avait donné l'occasion de protester contre la réunion au Piémont, revenir à la pensée de s'en détacher; les Polonais du grand-duché de Posen vouloir cesser d'être réunis à des Prussiens; le Holstein et le Schleswig faire une guerre obstinée pour se séparer du Danemark. On a vu enfin cette frénésie de divorce politique envahir le vaste empire d'Autriche, depuis la Lombardie jusqu'à la Transylvanie, et menacer de le briser en morceaux.

Et qu'auraient fait ces faibles fractions de l'indépendance d'un jour qu'elles auraient acquise? Pouvait-on les placer toutes comme on l'a fait de la Belgique, sous la protection d'une loi de neutralité? Mais il aurait fallu pour cela une paix universelle, et une pareille paix aurait-elle pu résulter d'un pareil état de troubles?

Mais ce n'est pas assez.

En Suisse, un grand parti politique, pour vaincre plus sûrement la résistance du parti qui lui était opposé, se mit à persécuter les consciences. Le Sonderbund prit naissance comme ligue catholique défensive; l'inégalité des forces et l'impossibilité pour de communions différentes excitées par un double fanatisme politique et religieux, d'exister en communauté, avaient fini par donner à quelques chefs la pensée désespérée de la transmigration de populations, de manière à former deux Suisses, l'une composée de cantons protestants, l'autre composée de cantons catholiques.

Que serait-il advenu de l'Allemagne tout entière si l'on eût ajouté ce divorce pour cause d'incompatibilité religieuse à tous les autres sujets de dissensions politiques qui ne la déchiraient déjà que trop?

Tout cela se passait en l'année 1847. L'avenir de l'Europe était mis en question. L'année 1848 répondu. L'année 1852 paraît devoir donner des conclusions.

Digitized by Google

Mais avant qu'elles soient prises, que les hommes qui croient sincèrement que la démocratie seule soit capable de donner au monde un nouvel avenir de paix et de bonheur, veuillent se donner la peine de comparer la *neutralité monarchique* de la Belgique à la *neutralité démocratique* de la Suisse. Ils verront qu'avec un égal degré de liberté dans les deux pays, la première est un gage de concorde entre la Belgique et ses voisins, tandis qu'à l'abri de la seconde, la Suisse professe les doctrines, et s'entoure des hommes qui menacent de porter partout le désordre et la guerre.

Les Anglais sont trop profonds politiques et trop bons calculateurs pour s'être trompés sur tout ce qu'il y avait de faible dans la nouvelle forme donnée au royaume des Pays-Bas. Loin de s'être laissé arrêter par la prévision des dangers que cette forme pourrait amener, il y eut, au contraire, dans la manière dont l'Angleterre conduisit cette affaire, quelque chose qui semblait trahir un parti pris d'avance.

Dans la séance du parlement du 26 mars 1832, lord Palmerston, appelé à défendre la politique qu'avait suivie le cabinet, s'exprima de la manière suivante :

« La question de savoir si on devait employer la force pour faire rentrer la Belgique sous la domination de la Hollande, était déjà résolue quand l'administration actuelle entra aux affaires. Le roi de Hollande fit au commencement de la révolution de Belgique un appel à ses alliés pour leur demander de l'aider à faire rentrer ses sujets révoltés sous son obéissance, et le dernier gouvernement conseilla sagement à Sa Majesté de se refuser à donner tout secours de cette sorte. Dès ce moment, la marche que devait suivre la Conférence était tracée ; la seule question qui restait encore à résoudre était celle-ci : les deux pays devaient-ils être réunis sous une seule couronne avec des législatures séparées et indépendantes l'une de l'autre, de la même manière que cela existait entre l'Angleterre et l'Écosse avant l'union ; ou la séparation devait-elle être complète et devait-il y avoir deux pays et deux souverains ? »

Il résulte de cette manifestation que les whigs n'ont fait que mettre à exécution la résolution prise par les torys de séparer la Belgique de la Hollande.

Ces deux partis ont toujours été et sont encore séparés par la différence de leurs principes politiques ; quand ils sont d'accord sur une

question, on peut être certain que cela ne peut être qu'une question d'intérêt. Et il faut que dans cette circonstance cet intérêt ait été d'une bien haute importance pour avoir déterminé les torys à laisser détruire leur création principale de 1814; eux qui depuis cette époque s'étaient toujours maintenus, et avaient toujours travaillé à maintenir les autres sur la base des traités consignés dans l'acte du congrès de Vienne.

Tout le monde doit comprendre quel intérêt nous devons attacher à connaître les motifs des déterminations que prend l'Angleterre relativement aux affaires politiques du Continent.

Cette considération doit servir d'excuse à la longueur d'une discussion historique qui n'a d'autre but que de nous faciliter les moyens de trouver ces motifs.

Les torys avaient reconnu sans hésitation le changement de dynastie que la révolution de juillet 1830 avait amené en France. Cet événement était de nature à ébranler la base sur laquelle avait été élevé le nouvel ordre politique de l'Europe. Cette révolution, sans rétablir l'Empire, s'annonçait cependant comme un mouvement de réaction contre sa destruction. Le royaume des Pays-Bas avait été construit pour servir de boulevard contre un événement de la nature de celui qui venait d'avoir lieu en France; et le ministère tory, qui sous aucun autre rapport ne paraissait avoir abandonné aucun de ses anciens principes, le détruisit dans le moment même où se réalisait le cas pour lequel on avait cru devoir le construire.

La nouvelle révolution de France était le seul changement qui eût eu lieu en Europe. Ce n'est donc pas le continent qui donna au cabinet anglais les motifs du changement de sa politique; pour en trouver l'explication, il faut considérer la Hollande, telle que la voulait l'Angleterre déjà comme détachée de la Belgique. Il faut alors se demander, comme nous l'avons fait plus haut à l'égard des puissances du continent :

Qu'est-ce que la Hollande pour l'Angleterre?

La Hollande seule ne serait qu'une puissance de troisième ordre si ses possessions coloniales ne lui donnaient pas dans le monde l'importance d'une puissance de premier ordre. L'Angleterre, en comparant l'exiguïté de son propre territoire en Europe à l'immensité de ses colonies dans les cinq parties du monde, doit nécessairement puiser en elle-même la conviction qu'il pouvait être possible au royaume des Pays-Bas d'acquérir une puissance coloniale bien supérieure à celle que possédait déjà et que possède encore la Hollande.

Ce n'est pas une succession fortuite d'événements heureux qui a fait monter l' Angleterre au degré de puissance auquel elle est parvenue. Le hasard amène successivement des chances de bonne et de mauvaise fortune ; il ne suit pas une marche continuellement progressive ; il ne fonde rien de stable, rien qui ait en soi des conditions de durée. Il faut donc admettre que l' Angleterre s'est formé un système, qu'elle agit d' après des principes fixes et qu'elle les suit avec persévérance.

Je ne suis pas de ceux qui croient que les Romains n'étant encore que de pauvres républicains maîtres d'un faible territoire, eussent déjà formé le projet de conquérir le monde. L' histoire des hommes marche d'une manière plus simple. Ainsi, je ne crois pas, quand les Anglais prenaient Seringapatam, et conduisaient leur captif Tippo-Saïb en triomphe, qu'ils eussent déjà le projet de former ce qui s' appelle aujourd'hui l'Empire Indo-Britannique.

Cet empire, le plus beau monument que l'intelligence ait jamais élevé à la supériorité que donne la civilisation, comprise comme l'application de lois d'ordre et de justice au gouvernement des hommes, n'a cependant d'autre base en faveur du pouvoir des Anglais, que cette supériorité elle-même. Ils perdront cet empire dès le moment que des princes indiens et les classes élevées de l' Inde auront compris le gouvernement comme le comprenoent les Anglais.

Ce ne sont pas des Marattes et des Siekhs qui pourraient le leur enlever. Leur excellente organisation militaire saurait en faire prompte justice: mais soixante mille nationaux anglais ne pourraient pas continuer à dominer comme sujets cent millions d'hommes parmi lesquels des idées européennes auraient pris racine.

Les Anglais eux-mêmes, entraînés par leur propre esprit, travaillent tous à amener l'émancipation morale qui doit un jour leur enlever cet empire, non successivement, province par province, mais tout entier et à la fois.

L'esprit anglais tout en travaillant à rendre cet événement inévitable, croit cependant d'un autre côté travailler à en retarder l'époque par tous les efforts que fait le gouvernement pour rapprocher le plus possible l'Inde de l' Angleterre.

La rapidité, la fréquence des communications, la facilité de transport pour les voyageurs, augmentent la force morale de la métropole. Mais cette force mise continuellement en action, bien loin de nuire au développe-

ment moral progressif des populations indiennes, doit au contraire le rendre plus hâtif.

Les hommes d' État anglais sont trop sages pour ne pas faire entrer toutes ces chances dans leurs calculs. Ils se seront donc déjà demandé quelle sera la position de l'Angleterre dans les Indes quand l'émancipation de l'empire indo-britannique aura eu lieu.

Avant de nous occuper de la réponse qu'ils doivent se faire à eux-mêmes, et que nous pouvons facilement trouver, car elle est dans les faits, il sera plus important pour nous de chercher le principe qui a servi et qui sert encore de règle à la politique coloniale qu'a suivie l' Angleterre. Ce principe est simple comme le sont toujours les principes qui produisent de grands résultats.

A l'exception de la puissance nouvelle des États-Unis d'Amérique, ce n'était et ce n'est encore qu'en Europe que pouvaient exister des États assez forts pour disputer à l' Angleterre sa suprématie coloniale. Elle prit donc le résolution d'agir en Europe sur les États qui pouvaient devenir ses rivaux. Ainsi elle a cherché toutes les occasions d' affaiblir les puissances maritimes. Tous les moyens qu'a employés l'Angleterre pour parvenir à ce but sont consignés dans l' histoire. Nous ne voulons que signaler ici l'application qu'elle fit de son principe à la Hollande.

La Hollande possède, sans concurrence européenne, le magnifique groupe des îles de la Sonde et les Moluques qui en sont le prolongement. Elle domine le détroit de la Sonde et tous les parages qui conduisent des mers de l' Inde aux mers de la Chine et du Japon, comme à tous les archipels de l'Océanie.

Cette position explique comment il s'est fait que les Hollandais aient été les seuls qui se soient mis et maintenus, depuis plus de deux siècles, en rapport direct avec le Japon ; personne n' a pu leur faire concurrence.

Des documents officiels font monter la population soumise aux Hollandais à plus de vingt millions, dont la moitié est de race malaisienne, race industrieuse, active, intelligente, susceptible de civilisation.

Depuis le rétablissement de la paix générale, le gouvernement hollandais était parvenu à soumettre toute l'île de Java, et à y introduire, sur la plus grande échelle, la culture du café : cette île seule compte près de dix millions d'habitants.

Il soumit également en 1825, la totalité de l'île des Célèbes, qui com-

pte trois millions de population. Sumatra, entièrement soumise, a trois millions cinq cent mille habitants.

Les possessions hollandaises de Bornéo comptent quatre millions sept cent cinquante mille habitants; si les Hollandais parvenaient à soumettre la totalité de cette île, la plus grande de toutes les mers australes, si l'on donne le nom de continent à la Nouvelle-Hollande, la position coloniale des Hollandais deviendrait alors inexpugnable, car Bornéo la defendrait contre le continent indien. N'y a-t-il pas une vue d'avenir dans la protection particulière que lord Palmerston fit accorder à sir James Brooke, cet aventurier anglais qui, de son propre chef, avait formé un établissement dans cette partie de Bornéo, la plus rapprochée de l'empire indo-britannique, et située au revers occidental de la partie occupée par les Hollandais?

Le développement rapide que prit la puissance coloniale de la Hollande, depuis la formation du royaume des Pays-Bas, devait donner de l'inquiétude à l'Angleterre pour le cas de l'émaucipation de l'empire indo-britannique.

Comme il n'existait en Europe aucune cause qui pût raisonnablement engager l'Angleterre à briser son propre ouvrage, il faut bien admettre, comme la seule base du calcul, qu'elle voulut dédoubler le royaume, pour affaiblir dans la même mesure la puissance coloniale de la Hollande; car c'est la force des métropoles qui fait celle des colonies.

C'est en dehors de tout esprit de parti que cette détermination fut prise. Les torys en prirent l'initiative, les whigs furent d'accord avec eux, mais ces derniers allèrent plus loin dans la direction qui leur est particulière. Nous avons montré comment ils profitèrent de l'occasion pour faire prendre à l'Angleterre, envers le continent, une position différente de celle que leurs adversaires lui avaient donnée depuis longtemps. Il y eut à la fois changement de principe, de politique et d'alliance.

Les révolutions font naître des circonstances qui ne peuvent être que passagères, mais souvent de nature impérieuse; on ne peut se soustraire aux sacrifices qu'elles exigent; sacrifices d'autant plus pénibles, qu'ils n'ont d'autre avantage que celui de conjurer le danger du moment, aux dépens de l'avenir. Les révolutions jettent donc les États dans une série de nécessités imprévues, qui les forcent d'agir dans un sens nuisible aux intérêts permanents qu'ils ne devraient jamais perdre de vue pour toujours savoir les protéger et les défendre.

C'est ainsi que la révolution de juillet 1830 jeta la France dans une fausse voie. Elle fit dans l'affaire hollando-belge l'abandon de ses véritables intérêts à la nécessité dans laquelle se trouvait placée l'usurpation, de se servir de la révolte de la Belgique pour échapper à l'isolement qu'elle redoutait.

Quoique la possession de la Belgique eût été de fort courte durée, le regret de l'avoir perdue avait cependant égaré l'opinion publique en France, au point de ne pas savoir tenir compte, ni des circonstances qui l'avaient donnée à la France, ni de celles qui la lui avaient fait perdre.

Les grands conseils de l'État, de leur côté, induits en erreur par les motifs qui avaient donné lieu à la création du royaume de Pays-Bas, n'y voyant qu'une intention hostile, ne surent pas comprendre que ce nouvel État renfermait en lui un autre principe d'existence que celui que l'Angleterre avait voulu lui donner, et que c'était parce que l'Angleterre avait eu l'occasion de s'en convaincre, qu'elle travaillait à le détruire.

La France ne devait pas considérer le nouveau royaume comme n'étant qu'un État continental ; elle devait mettre plus de prix à sa puissance coloniale, elle devait chercher à se l'attacher comme un allié, car les deux États avaient des intérêts de même nature à défendre. Nous n'avons, sous ce rapport, rien à ajouter à l'exposé que nous venons de faire. Il ne nous reste plus, relativement à la France, que quelques observations à faire sur la nouvelle position d'isolement faite à la Belgique. C'est l'histoire à la main qu'il faut en parler.

Que l'on compare la facilité avec laquelle la France obtint, par le traité de Münster, la possession des trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, et des deux landgraviats de la haute et de la basse Alsace ; plus tard, par le traité de Nimègue, la réunion de la Franche-Comté, que Louis XIV avait rendue après l'avoir conquise, et qu'il obtint enfin d'une manière définitive, en échange de la rétrocession qu'il fit à la Hollande et à l'Espagne, des conquêtes qu'il avait faites sur les Pays-Bas ; puis enfin l'acquisition de la Lorraine, que la France fit par voie de négociation ; que l'on compare, disons-nous, l'ensemble de ces faits à toutes les guerres que fit la France dans les Pays-Bas pour n'y acquérir que quelques places et districts des Flandres, et l'on comprendra alors le rapport intime qui doit exister entre la politique d'un État et la géographie, qu'à cause de ce rapport je voudrais désigner du nom de géographie politique. Personne en Europe n'a pensé à disputer à la France la tranquille possession des con-

quêtes si considérables et si importantes faites depuis le règne de Louis XIV; tandis qu'une guerre générale deviendrait la suite inévitable de l'entreprise qu'elle ferait pour se remettre en possession de la Belgique.

Cette différence est expliquée par le rapport intime qui existe entre la politique et la géographie, tel que je l'ai signalé plus haut. L'habileté consiste à savoir distinguer entre les avantages qui, une fois acquis, seront durables et deviendront une véritable augmentation de puissance, parce qu'ils ne seront plus contestés, et entre ceux qui ne cesseront jamais de l'être.

En deux mots, les États qui ne savent pas se renfermer dans les frontières que leur assigne leur position sous le double point de vue de la géographie physique et de la géographie politique, augmentent les difficultés de leur existence et s'affaiblissent par les efforts qu'ils sont toujours obligés de faire pour défendre ce qui leur est toujours disputé. La question devient alors militaire, c'est-à-dire locale, et ne peut être jugée qu'à l'aide de calculs stratégiques. La neutralité de la Belgique nous a donné l'occasion d'exposer ceux qui se rattachent à sa position.

Si la révolution de juillet a agi sur la politique de la France d'une manière nuisible à ses intérêts, la révolution de la Belgique a produit le même effet sur les fractions du royaume des Pays-Bas. L'histoire fera toujours au gouvernement du royaume des Pays-Bas le reproche de ne pas avoir su s'élever à la hauteur de sa véritable destinée. Des calculs étroits, qui blessèrent souvent les consciences et toujours les amours-propres, donnèrent une nouvelle vigueur à d'anciens germes de dissension. Les Belges furent emportés jusqu'à la révolte par des passions, de noble caractère il est vrai, mais qui les aveuglèrent au point de les priver de cette lucidité de raison qui leur aurait montré que leur séparation de la Hollande leur enlevait des avantages que rien ne pouvait remplacer.

Les Hollandais, plus aveugles encore quoique moins passionnés, demandèrent avec une égale insistance leur séparation. Peuple colonial et marchand, n'ont-ils donc pas eu le sentiment de leur position dans les mers de l'Inde? n'ont-ils pas vu ces vives clartés de l'aurore d'un nouvel Orient montrer déjà le mouvement d'un monde surgissant pour ainsi dire des profondeurs de ces vastes mers, auxquelles les vaisseaux étrangers ne demandaient encore que des baleines? N'ont-ils pas senti que les Américains, qui sont encore en âge de grandir, mais déjà plus forts, parce

qu'ils sont plus rapprochés, viendront bientôt disputer aux Européens, sinon la possession, au moins les avantages des colonies qu'ils ont fondées ? Et les Hollandais ne seront-ils pas les premiers appelés à défendre leurs intérêts, parce qu'ils seront les premiers menacés ? Croient-ils donc que s'être ainsi séparés de gaieté de cœur, comme ils l'ont fait, de quatre millions et demi d'hommes intelligents, actifs, industrieux, belliqueux, ce ne soit pas avoir affaibli leur puissance quand l'avenir leur imposera la nécessité de lutter pour la conserver ?

Je ne me suis permis de faire un examen critique aussi détaillé des causes qui ont amené la destruction du royaume des Pays-Bas et des suites qu'elle doit avoir, que parce que cet épisode historique, renfermant de nombreux et utiles enseignements, a servi le but que je me suis proposé, et qui est de montrer combien les idées qui amènent les révolutions doivent être erronées, pour aveugler autant les gouvernements et les hommes sur leurs propres intérêts.

Digitized by Google

II.

DU ROYAUME DE POLOGNE.

Ce qu'il y avait eu, dans la création du royaume des Pays-Bas, d'originairement défectueux, ne devait cependant pas amener nécessairement sa destruction. La révolte de la Belgique de 1830, en montrant les dangers d'une politique trop astucieuse, ainsi que les défauts de l'organisation du pays, avait aussi fait voir les moyens qu'il y aurait eus d'amener le prince et le peuple à composition. Le nouvel État, plus sagement conseillé, plus loyalement protégé et mieux gouverné, pouvait s'affermir et prospérer.

Il ne pouvait pas en être ainsi du nouveau royaume de Pologne. Le principe de son existence était nécessairement hostile à tout ce qui l'entourait. Composé d'éléments trop divers, trop incomplets, trop excités pour qu'il lui fût possible de vivre en paix, et cependant trop faible pour triompher les armes à la main, la guerre, une guerre inévitable, devait le conduire à sa perte.

Il y a des pensées généreuses qui, pour ne pas devenir dangereuses, n'ont pas moins besoin de frein que si elles étaient des passions ; c'est-à-dire qu'il faut, pour le bonheur de ceux auxquels on veut du bien, savoir réprimer l'ambition de son cœur, comme il faut, pour son propre bien, réprimer celle de son esprit.

L'histoire d'aucun pays ne renferme autant d'enseignements utiles que celle de la Pologne ; on les trouve dans les temps où elle s'appartenait encore à elle-même, mais plus nombreux encore dans ceux où les membres de ce grand corps, déchiré en morceaux, cherchaient à se rejoindre, à se resouder, pour ainsi dire, croyant que cette opération matérielle suffirait pour lui rendre la vie qu'il avait perdue.

Les deux souverains qui ont le plus rempli le premier quart de notre siècle, de leur nom ainsi que des effets de leur puissance, ne pouvaient pas laisser la Pologne en dehors de leurs combinaisons politi-

ques. Trop grande pour n'être qu'un champ de bataille, son importance variait cependant selon la différence des positions. Napoléon s'était servi des parties qu'il en avait conquises, pour construire le grand-duché de Varsovie; les Polonais le regardaient comme étant la première assise de leur avenir. Mais la guerre contre la Russie n'avait pas le rétablissement de l'ancienne Pologne pour objet. Napoléon ne pouvait, d'ailleurs, pas alors prendre la Gallicie à l'empereur François son allié. Ce serait une question oiseuse que de se demander ce qu'aurait fait Napoléon de la Pologne, s'il avait réussi à enlever à la Russie les parties qu'elle en possédait. Il y aurait, pour une pareille éventualité, des questions plus importantes à se faire. L'âme de Napoléon, devenue par sa fortune inaccessible à de certaines impressions, ne dérangeait pas les calculs de son esprit; elle n'en a jamais arrêté les écarts. Les faits prouvent qu'il tenait le rétablissement de la Pologne pour impossible. Il aimait à se servir des troupes polonaises; il les estimait comme gens de guerre; il les envoyait depuis longtemps blanchir leurs os dans tous les climats: à Saint-Domingue avec Leclerc; en Égypte, en Italie, en Espagne, sur tous les champs de bataille de l'Allemagne, de la Pologne elle-même et de la Russie. Il louait leur valeur; il encourageait leur dévouement; mais jamais il n'avait prononcé le nom de Pologne, jamais il n'avait parlé de la nationalité polonaise. Pouvait-il en parler tandis qu'il en humiliait, qu'il en asservissait tant d'autres? La création du grand-duché de Varsovie n'avait donc été qu'un nouveau partage: il y avait un copartageant de plus. Les Polonais, de leur côté, depuis l'issue de la campagne de 1812, ne se faisaient plus d'illusion de couleur française; ils se retournèrent tous vers la Russie: car peu importait aux Polonais qui deviendrait leur maître. Depuis l'extinction des Jagellons, la Pologne n'avait-elle pas toujours appartenu au plus fort ou au plus offrant, n'importe de quel pays? Et quand je dis plus offrant, ce n'est pas d'argent qu'il s'agit, mais de concessions, de droits, de libertés.

Depuis le partage, les Polonais n'ont eu qu'une seule pensée, celle de se réunir, de se donner un seul maître, espérant bien trouver alors des chances de reconquérir ainsi leur indépendance. On sait de combien de prestige ils circonvinrent alors l'empereur Alexandre. Son âme généreuse se laissa entraîner à rétablir une Pologne et à se laisser donner le titre de restaurateur de la nationalité polonaise, *reconnaissant cependant, et faisant déclarer, qu'il était impossible de faire renaître, dans*

l'ensemble de ses combinaisons primitives, cet ancien système politique de l'Europe, dont l'indépendance de la Pologne faisait partie.

Mais il y a des idées trop puissantes pour qu'il soit possible de les satisfaire à demi. Une noble ambition vint flatter de nobles regrets ; une grande espérance, trop excitée pour ne pas tout exiger, ne sachant plus se maîtriser elle-même, conduisit plus tard à la révolte.

L'esprit qui avait dicté les traités signés entre les grandes puissances, et qui dominait les négociations du Congrès, était animé d'un mouvement de réaction contre le système de Napoléon et contre tous ceux qui l'avaient soutenu, au profit de ceux qui l'avaient renversé. Les avantages devaient se mesurer d'après les efforts qui avaient été faits. Dans l'esprit de cette réaction, le grand-duché de Varsovie, conquis sur Napoléon et sur les Polonais, ses alliés fidèles, était un territoire qui devait rester à la disposition des Alliés.

Mais l'empereur Alexandre *seul*, en ayant fait la conquête, crut pouvoir profiter de la supériorité de sa position, pour garder ce qu'il avait pris, bien certain qu'il croyait être que personne n'oserait l'en empêcher les armes à la main.

Tout le monde sait combien les négociations relatives à la Pologne agitèrent le congrès de Vienne. La Pologne devint un brandon de discorde jeté au milieu d'une assemblée qui voulait uniquement s'occuper d'une œuvre de paix et de réparation. On y fut, au contraire, sur le point de ressembler aux Grecs, précipités dans une guerre de trente ans, pour s'être disputé les honneurs de la victoire et les dépouilles des Perses.

Avant de continuer ce récit, dont l'objet principal doit être de montrer la part d'influence qu'a exercée l'Angleterre sur les destinées de la Pologne, il faut rappeler une intempestive proclamation que le grand-duc Constantin avait adressée aux Polonais le 11 décembre 1814, au moment où il avait été envoyé à Varsovie, pour en prendre le gouvernement. Une des phrases de cette proclamation disait : « L'empereur, votre puissant protecteur, vous fait un appel. Réunissez-vous autour de vos drapeaux. Que votre bras s'arme pour la défense de votre patrie et la conservation de votre existence politique. » Cet appel s'adressait aux nombreuses légions polonaises qui venaient d'être rappelées dans leur patrie. Mais de quel esprit pouvaient être animées ces vieilles bandes ? Parce qu'elles avaient suivi jusqu'au dernier moment les drapeaux de Napoléon, était-ce une raison de les croire animées d'un véritable sentiment de fidélité monarchique.

Elles servaient, dans Napoléon, l'héritier de toutes les révolutions de son époque. Elles le servaient surtout parce qu'il n'avait jamais cessé de combattre *les trois puissances* qui s'étaient partagé la Pologne. Après l'affaiblissement de l'Autriche et de la Prusse, il n'aurait plus fallu que vaincre la Russie, pour leur faire lâcher prise à toutes les trois. Le rétablissement de la Pologne devait se trouver au bout de la dernière victoire. La proclamation qui était adressée à ces vieux soldats polonais ne devait-elle pas leur donner le même espoir, et la guerre entre les trois puissances ne devait-elle pas les conduire au même but? Ce n'était que changer la route qui devait y conduire. De telles paroles renfermaient donc en elles le germe des événements que l'on a vus plus tard se développer.

Et pendant qu'on écrivait cette glorification d'une armée qui avait cimenté de son sang son dévouement à Napoléon, on insistait pour que le roi de Saxe fût puni de sa fidélité envers lui! De pareilles contradictions pouvaient-elles rendre durable l'édifice qu'on voulait élever?

Mais d'autres causes vinrent le rendre plus faible encore.

L'Autriche, l'Angleterre et la France agissaient de concert au Congrès pour faire rentrer les prétentions de la Russie dans des bornes plus restreintes. Il n'y avait aucune puissances qui regardât le rétablissement d'une Pologne indépendante comme une chose possible. Le partage était donc maintenu; l'opposition faite à la Russie n'avait pour objet que de diminuer la part qu'elle voulait s'approprier.

L'attitude qu'avait prise la Prusse prouvait qu'il existait des engagements secrets entre elle et la Russie. On connaissait le traité qui avait été signé à Breslau le 26 février 1813, ainsi que les articles secrets qui l'accompagnaient.

Un de ces articles prouvait implicitement que la Prusse faisait à la Russie l'abandon d'une partie des anciennes provinces polonaises qu'elle avait possédées, et que la Russie, de son côté, s'engageait à faire obtenir à la Prusse des indemnités territoriales équivalentes à la rétrocession qu'elle ferait.

Ces engagements pris sans concert préalable avec les Alliés, devinrent la cause de toutes les difficultés contre lesquelles le Congrès eut à lutter.

Il y a eu complication dans la position du roi de Saxe. Il avait été, bon gré mal gré, fait grand-duc de Varsovie. Ce choix se rapportait sans doute aux anciens rapports qui avaient existé entre la maison de Saxe et la Pologne. Le nouveau grand-duché avait été formé, en grande partie, de

territoires polonais qui étaient tombés en partage à la Prusse. La Prusse ne pouvant pas rentrer dans cette possession, fut appelée à en chercher l' indemnité aux dépens du roi de Saxe, qui devait être à la fois puni de sa fidélité envers Napoléon, et de l'agrandissement qu'il lui avait donné en Pologne. Dans cette double circonstance, des sujets catholiques du roi de Prusse furent donnés au roi de Saxe, et plus tard, comme par un principe de rétribution, des protestants passèrent de la domination du prince catholique sous celle du roi protestant. Il semblerait y avoir, dans la connexité de ces événements, des motifs semblables à ceux que l'on trouve quelquefois dans les replis de la pensée de l'homme privé, motifs qui l'entraînent à certaines actions, sans qu'il sache s'en rendre compte à lui-même. Cette force secrète d'intuition, agissant pour le mal comme elle agit quelquefois pour le bien, n'est-elle pas un des nombreux mystères de l'intelligence ?.

La diplomatie française sut profiter avec habileté de la désunion des Alliés, pour donner de prime abord à la France, après tant de défaites et en face de tous ses ennemis, une position qui la maintenait au rang qu'elle avait toujours occupé, et qu'elle reprenait tout naturellement en vertu de cette force qu'elle retrouvait dans le principe de l'hérédité monarchique.

Placée comme alliée entre deux grandes puissances, naguère ses ennemies, elle souriait secrètement de l'appui qu'elle donnait à l' Autriche, et se réjouissait d' opposer, de concert avec l'Angleterre, des idées de liberté à la Russie. Il lui paraissait aussi, de cette manière, rester fidèle à cette inclination qui unissait depuis longtemps la France à la Pologne.

On connait les efforts directs et persévérants que fit lord Castlereagh, pour obtenir de l'empereur Alexandre qu' il renonçât à son projet sur la Pologne. On sait, que, n'ayant pu réussir, l' Angleterre voulut au moins stipuler que le royaume de Pologne aurait une administration distincte de celle de l'empire de Russie, et que, pour mieux en garantir la séparation, l'empereur donnerait à la Pologne une charte constitutionnelle. Les actes du congrès de Vienne donnent sur ce sujet toutes les lumières désirables.

Dès ce moment, c'est le sort de cette nouvelle Pologne constitutionnelle qu' il faut examiner. La liberté politique qu'a voulu lui garantir l'Angleterre n'est-elle pas devenue la cause principale de sa ruine ? Cette circonstance mérite d'autant plus de fixer l'attention, qu'elle montre plus qu' aucune autre la portée que donne l'Angleterre à ses principes de liberté.

L'Angleterre, en insistant sur ce que l'empereur de Russie prit au moins l'engagement de donner une constitution au royaume de Pologne, n'a-t-elle pas prouvé elle-même de quelle nature est l'importance qu'elle donne à cette forme politique? Les idées que nous allons exposer à cet égard ne sont que l'histoire des événements.

Il est évident que l'Angleterre n'aurait pas attaché autant de prix à mettre, au moyen d'une constitution, des bornes à l'autorité trop absolue de l'Empereur, si elle n'y eût pas vu le moyen d'affaiblir en même temps la puissance politique de la Russie.

Il y a donc dans toute constitution de forme représentative une cause d'affaiblissement de la puissance politique exercée par le souverain. Ce but est hautement avoué; mais quelles en sont les conséquences?

Si cette cause est continuellement agissante, la puissance politique sera exposée à une véritable progression de décadence; et comme le souverain n'est que la personnification du pays, c'est donc le pays, c'est-à-dire le peuple, qui marchera vers la décadence.

Le seul moyen de l'empêcher sera donc de placer dans le peuple tout entier la force et le mouvement que la puissance politique donnait au prince, c'est-à-dire qu'il faut qu'avec l'orgueil et l'ambition que donne le sentiment de cette puissance, le peuple possède aussi le degré d'intelligence qui lui sera nécessaire pour en régler l'usage.

Avant de donner cours à cette théorie, qui conduit à substituer la souveraineté du peuple à celle du prince, l'Angleterre aurait dû se demander, dans le cas spécial de la Pologne, à laquelle elle voulait en faire l'application: s'il était possible de placer la puissance politique dans le peuple, quand une absence totale de civilisation n'avait encore donné à ce peuple aucune des facultés nécessaires à l'exercice de cette puissance?

En Pologne, l'aristocratie seule était instruite et civilisée; les formes constitutionnelles devaient donc nécessairement la mettre sans contre-poids aux prises avec le souverain. En important à Varsovie un esprit et des formes de liberté calculées pour des pays plus avancés en civilisation, on a donc fait naître un conflit entre le souverain d'un grand empire et l'aristocratie de la Pologne. Quelle pouvait en être l'issue?

Cette faute était d'autant plus grande, qu'un passé qui n'était pas encore éloigné, avait déjà montré combien il avait été facile à la concentration du pouvoir souverain en Russie de profiter de tous les désordres qu'avait amenés en Pologne l'anarchie de son ancienne liberté. Les mêmes

causes ne devaient-elles donc pas amener les mêmes résultats? L'observateur le plus superficiel n'aurait pas dû s'y méprendre.

Des éléments nouveaux avaient-ils été créés en Pologne depuis sa chute? La classe moyenne était-elle devenue plus forte, plus nombreuse, plus éclairée? L'agriculture, le commerce, y étaient-ils en progrès? Y avait-il des ponts sur les rivières, des routes à travers les bois et les marais? N'est-ce pas sur ces surfaces immenses de population clair-semée, de chétive production, que la grande armée d'invasion venait de périr? Ne pouvant s'arrêter nulle part, devant marcher pour vivre, devant inévitablement cesser de marcher quand elle ne trouverait plus ni vivres ni moyens de transport, ne devait-elle pas mourir?

La Pologne ne pouvait exister qu'à l'abri d'un pouvoir tutélaire sous l'autorité duquel les classes moyennes auraient pu se former, grandir en nombre et en richesse. Il n'y avait en Pologne, au-dessous de l'aristocratie, d'intelligence et d'activité que chez les juifs, placés par les lois en dehors de toute existence politique. Y avait-il là matière pour un gouvernement représentatif parlementaire, tel qu'il y fut introduit?

Cet exemple et tous ceux de même nature que nous fournit l'histoire contemporaine prouvent que la liberté politique n'est pas un principe abstrait dont on puisse faire l'application dans la même mesure à un peuple quelconque, et quelle que soit la différence des conditions dans lesquelles chacun d'eux se trouve placé. La liberté, ce levier si puissant, veut être enseignée. Il faudrait donc, avant de s'en faire les apôtres, profondément étudier les règles à donner à cet enseignement. Il faudrait, avant tout, que cet enseignement fût dépouillé de tout ce qui serait calcul d'intérêt personnel. Il faudrait, sous ce rapport, prendre le caractère des apôtres de l'Évangile.

Consultons un instant la manière dont se donne l'enseignement religieux. La différence des âges ne détermine-t-elle pas la différence de l'instruction? Le prêtre catholique, le pasteur protestant donnent-ils la même instruction aux enfants qu'aux hommes arrivés à l'âge des passions? Et les admonitions adressées aux vieillards seront-elles de la même nature que celles qui leur auront été données dans le temps où ils vivaient encore dans le tourbillon du monde, dans le trouble des affaires? Et quand l'espérance a cessé, quand le repentir ou seulement quand des regrets ont pris sa place, ne faut-il pas d'autres paroles? Ne faut-il pas rendre à l'âme trop vieillie sur la terre une autre espérance, pour ainsi dire une autre jeunesse?

Les peuples ne sont-ils donc pas comme les hommes? Les jésuites qui ont fondé le gouvernement théocratique et civilisateur du Paraguay, adressaient-ils à leurs néophytes encore sauvages les mêmes oraisons que les jésuites célèbres de Versailles adressaient à la cour de Louis XIV?

Les vieux parlementaires de Londres qui s'en vont par le monde prêchant un évangile constitutionnel, ne devraient-ils pas suivre l'exemple que leur donnent tous les jours les missionnaires de l'autre Évangile? Qu'ils se rappellent une règle des établissement d'éducation. N'ont-ils pas eux-mêmes été divisés en classes? Les enfants sont-ils laissés en communauté avec les adolescents? Pourquoi cette séparation? N'est-ce pas parce que l'on travaille à donner aux adolescents, à leur assimiler les idées grandes et fortes qui en feront des hommes distingués entre tous, tandis que ces mêmes idées troubleraient des intelligences trop faibles pour les comprendre, et bien moins capables encore de se les assimiler; elles troubleraient ces jeunes intelligences peut-être au point de les éteindre, ou bien les exciteraient au point de ne plus leur laisser ce calme d'esprit qui seul peut voir la ligne qui sépare en toute chose la vérité de l'erreur.

Outre le premier danger pour la Pologne d'avoir une constitution trop étrangère aux mœurs du pays pour qu'elle pût lui être profitable, la seule classe qui pût la comprendre et qui eût pu jouir de la liberté qu'elle donnait était trop divisée d'opinions pour ne pas ébranler elle-même ce nouvel édifice.

Il faut plus de vertus et d'autres vertus pour rappeler un État à la vie que celles qui avaient été necessaires pour le fonder.

Après la campagne de Russie, la haute aristocratie polonaise, mais plus particulièrement le parti lithuanien, avait senti la nécessité de se rapprocher de la Russie; à la tête de ce parti se trouvaient les Czartoryski, les Oginski, les Sapieha, etc., etc. La position géographique, en amenant souvent des guerres de voisins, avait cependant aussi dans tous les temps multiplié les rapports entre la Russie et la Lithuanie.

C'est à ce parti que la Pologne devait toutes les faveurs que l'empereur Alexandre venait de lui accorder. Mais le rappel de la nombreuse émigration militaire à Varsovie vint y apporter un autre esprit. Dès ce moment, la Pologne se trouva divisée en deux grandes fractions: l'une qui cherchait la régénération de sa patrie dans la souveraineté de l'empereur de Russie; l'autre, élevée dans toutes les idées de liberté de la France,

forte encore des souvenirs qu'elle conservait de l'Empire, ne voyait d'avenir pour la Pologne que dans l'alliance française.

Cet esprit se rendit bientôt le maître des chambres polonaises, qui se firent l'écho fidèle des chambres françaises. Les premières mesures que crut devoir prendre l'empereur Alexandre pour réprimer des dissensions qui devaient devenir dangereuses à son propre empire, firent passer le parti russe dans les rangs de celui qui voulait à Varsovie se faire le représentant des idées révolutionnaires de l'Europe occidentale. Il avait fallu, pour obtenir ce résultat, gagner le prince Adam Czartoryski, le chef de ce parti. L'émigration montra plus tard qu'on avait fait briller à ses yeux la perspective de la couronne de Pologne. Il voulait rester fidèle à sa patrie ; il crut mieux la servir en lui donnant une autre direction.

Ce changement perdit la Pologne. Croit-on qu'il soit possible de jouer au jeu de bascule avec d'aussi grands, mais cependant d'aussi faibles débris que l'étaient ceux de la Pologne, se balançant entre deux corps politiques comme ceux de France et de Russie ?

Le prince Czartoryski fut parjure à la foi qu'il devait personnellement à l'empereur Alexandre pour la confiance dont Sa Majesté Impériale l'avait honoré, et pour tous les bienfaits qu'à ses sollicitations ce souverain avait accordés à sa patrie. Il y a des actions qu'aucun patriotisme ne saurait jamais absoudre. Quand tout un pays croit devoir changer la ligne politique dans laquelle il était engagé pour en prendre une autre qu'il croit être plus conforme à ses intérêts, l'homme patriote n'a sans doute plus le droit de s'opposer à ce qu'il ne lui a pas été possible d'empêcher ; mais ce n'est qu'après avoir épuisé la résistance que lui commandaient d'anciennes convictions qu'il doit cesser une opposition devenue inutile. La loi morale des pays qui veulent adopter des principes de liberté exige la résistance des chefs de parti. Le parti russe parait ne pas même l'avoir essayé ; j'entends par cette dénomination, ainsi que je l'ai déjà dit, le parti qui croyait ne pouvoir parvenir au rétablissement de la Pologne que par l'alliance et la protection de la Russie. Ce parti devint transfuge sans se laisser aucune voie de retour ouverte. Ce qui parut être du courage n'était qu'un acte de faiblesse: il n'avait pas su résister à la bruyante impatience du parti qui lui était opposé. La révolution de Paris, comme celle de Varsovie, les formes constitutionnelles octroyées à la Pologne en facilitaient l'explosion ; rien ne lui fit obsta-

Digitized by Google

cle. La liberté qu'on avait donnée à la Pologne la conduisit donc plus promptement à une nouvelle chute.

Si une sorte de rêverie politique peut jusqu'à un certain point expliquer cette erreur par ce genre de fascination qui produit une foi aveugle dans cette forme constitutionnelle, ne faut-il pas s'étonner qu'il ait pu se trouver une raison assez peu clairvoyante pour admettre qu'il eût été possible de reveler, avec la Pologne, une barrière politique contre la Russie? La Russie seule pouvait reconstruire une Pologne, mais devait-elle le faire pour se créer un nouvel ennemi ? Certes personne ne pouvait avoir la naïveté de le prétendre. Dès que la Russie eut acquis la conviction que la Pologne ne voulait profiter de ses bienfaits que parce qu'elle y trouverait plus tôt les moyens de la combattre, sa résolution de l'effacer une seconde fois devenait naturelle.

Il y a, dans l'histoire, des événements qui seraient de nature à donner du repentir aux États qui les ont causés. Mais si la conscience d'un homme isolé reconnaît difficilement un tort, les États, bien loin de les avouer, en font ordinairement un acte d'accusation à la charge d'autrui. Cependant il peut y avoir de la sincérité dans ce genre d'accusation, c'est-à-dire qu'il y a de l'erreur. La plupart des hommes, même des chefs de cabinet, ne prennent le plus souvent les affaires que comme ils les trouvent dans l'instant où ils sont appelés à les diriger, sans trop en rechercher les causes premières. De nos jours surtout où le mouvement de toute chose est tellement accéléré, on n'a que le temps d'aller au plus pressé. A chaque jour suffit sa peine, on n'aime pas celle du passé ; c'est ainsi que s'est rompue la chaîne des temps.

Il y a dans l'histoire de la Pologne des contradictions singulières. Les Polonais n'ont commencé *à se dévouer si généreusement à leur patrie qu'après l'avoir perdue.*

De même l'Europe n'a commencé à lui porter de l'intérêt que depuis sa chute. Et l'Angleterre qui, dans ces derniers temps, a cherché plusieurs fois à lui venir sincèrement en aide, n'avait-elle pas, dans les temps antérieurs, puissamment contribué à sa perte ?

La véritable histoire de la chute de la Pologne n'a pas encore été faite ; nous allons essayer d'en tracer le sommaire, afin qu'il soit rendu à chacun la part qui lui en revient.

Digitized by Google

DES CAUSES QUI ONT AMENÉ LA DÉCADENCE DE LA POLOGNE.

Beaucoup d'écrivains se sont occupés de l'histoire de la Pologne: ses malheurs inspiraient à juste titre de l'intérêt. Les uns recherchèrent les causes de sa décadence. Ils les trouvèrent dans la faiblesse de son organisation politique. Un trône électif n'avait aucune force en face des puissantes factions d'une aristocratie déchirée par les excès de sa propre liberté. Son organisation sociale mettait obstacle au développement de l'intelligence du peuple; elle paralysait donc toutes les forces matérielles du pays. La Pologne n'était, pour ainsi dire, qu'un vaste champ de bataille toujours ouvert à toutes les ambitions : à l'ambition des Polonais eux-même, comme à celle des étrangers. Voltaire écrivait en 1739 au marquis d' Argenson : « J'ai toujours regardé la Pologne comme un beau sujet de harangue et comme un gouvernement misérable; car avec tous ses beaux priviléges, qu'est-ce qu'un pays où les nobles sont sans discipline, le roi un zéro, le peuple abruti par l'esclavage ? »

Ce côté de l' histoire de Pologne a été suffisamment éclairci. Tout le monde a compris comment les écarts de la liberté polonaise avaient amené l' anarchie, et comment l' anarchie avait affaibli la Pologne, au point qu'elle n'était non-seulement plus en état d' opposer de la résistance au partage, mais qu'elle dut subir l'extrême humiliation d'en régler elle-même les conditions par des traités.

D'autres écrivains firent l' histoire du partage. Leurs ouvrages n'ont pas eu le caractère qu'aurait exigé le récit de cet événement, qui mit fin à l'existence de l'ancienne Pologne. Ce récit ne devint qu'un acte d'accusation permanente contre les puissances copartageantes. On en fit un puissant moyen d' excitation dont les hommes apôtres des principes de la révolution que commença la France surent faire usage au profit de leur nouvelle religion politique. La Pologne ne fut plus qu'un levier de soulèvement dont on se servit le plus souvent dans des intérêts étrangers à la Pologne elle-même. Les Polonais sont devenus à la fois, depuis cette époque, les artisans et les victimes d'une immense intrigue qui vint se faire

Digitized by Google

révolution sociale. L'émigration polonaise, successivement augmentée par les nouvelles secousses qu'eut à subir la Pologne, donna constamment les ouvriers employés à manier ce levier, ce qui lui conservait les apparences d'un caractère national. Mais cette émigration elle-même n'a-t-elle pas montré qu'elle devint la cause, je ne dirai pas la plus profonde, mais au moins la plus active, la plus immédiate, des nouveaux malheurs de la Pologne ?... Ne l'a-t-on pas vue se ranger en deux factions ennemies l'une de l'autre, agir continuellement en sens contraire, et diviser de la même manière les moyens insurrectionnels de la Pologne ?

Le parti aristocratique avait son centre à Paris et se faisait représenter à Londres, tandis que le parti qui avait pris la désignation de centralisation démocratique avait son quartier général à Versailles, et s'était affilié à toutes les sociétés démocratiques de Paris, de Londres et d'Allemagne.

Les encouragements donnés à l'activité de cette émigration, par des manifestations officielles, comme par les secours directs que lui fournissait l'opinion publique, restèrent comme une preuve que les chefs qui imprimaient cette direction avaient d'autres intérêts en vue que ceux de la Pologne : car il est impossible d'admettre qu'eux aussi eussent pu partager les illusions auxquelles tout émigré ne se livre qu'avec une trop malheureuse facilité.

N'est-ce pas, en effet, folie de croire que des comités directeurs, établis dans des pays étrangers, puissent parvenir à rendre une existence politique indépendante à un État détruit depuis soixante-dix ans, dont les territoires ont été partagés entre trois puissances qui, soustraction fait de leurs sujets polonais, comptent près de cent millions d'habitants ? Ce ne sont certes pas des conspirations, fussent-elles ourdies avec toute l'habileté que notre siècle sait en mettre à de parcilles entreprises, et protégées par une adhésion manifeste de l'opinion publique, qui pourraient jamais parvenir à reconquérir l'indépendance d'un pareil pays.

On dit : la nationalité est un imprescriptible droit. Qui donc pourrait jamais le contester ? Un homme est polonais comme il peut être arabe ou mongol. La nationalité est pour un peuple ce que la vie est pour l'homme. Rien de moins, mais rien de plus. Elle est cette loi mystérieuse qui divise le genre humain en peuples différents de visage, de caractère, d'inclination, de mœurs et de langage. Loin d'être un principe d'union, la nationalité est au contraire un principe de séparation, de conserva-

tion ; mais ce principe, à lui tout seul, est si loin de pouvoir conduire un peuple à une existence politique, que là où il existe dans toute la force de sa nature primitive, la vie politique est impossible ; c'est une nationalité trop exclusive qui conserve les hordes des steppes.

L'état social n'est qu'un compromis perpétuel entre les différentes nationalités qui veulent vivre, comme faisant partie d'un même système politique.

Quand on parle de la nationalité polonaise et des Polonais, comme peuple, on parle donc de deux choses distinctes ; car la première peut exister sans la seconde. De lois matérielles, qui sont celles de la nature, suffisent à la conservation d'une race ; il faut des lois morales pour la formation comme pour la conservation d'un peuple constitué en corps politique ; et croit-on que la vie d'un corps politique soit possible, quand les conditions qui doivent la conserver n'existent plus ? Suffit-il qu'un peuple dise je ne veux pas mourir, pour qu'il puisse continuer à vivre ? A ce compte-là, jamais un peuple ne périrait, car jamais aucun peuple n'a voulu périr. Tous seraient grands et forts, car tous voudraient l'être. Mais la vie d'aujourd'hui est modifiée par celle d'hier. Le passé, hors de la puissance des hommes, commande irrémissiblement au présent et à l'avenir. Vous qui voulez de l'avenir, pensez donc à faire votre passé ; c'est-à-dire, usez de votre présent avec prévoyance, modération, sagesse et justice; car une fois le temps hors de votre puissance, les regrets sont inutiles ; les lois morales seules subsistent ; elles vengeront dans vos descendants le mal que vous aurez fait à vos contemporains. Nul peuple n'a encore échappé à cette justice. Moïse a dit que les fautes des pères seraient punies dans les enfants jusqu'à la quatrième génération. Il faisait alors une loi de moeurs. Appliquez ce principe aux destinées des peuples, et qu'il devienne une loi politique. Ne vous livrez pas avec tant de confiance à vos ébats révolutionnaires ; c'est un plaisir de débauche, il conduit avant le temps à la vieillesse et la prépare pleine de regrets.

Voyez cet homme couché sur un lit de douleurs, consumé par un feu qui lui dévore les entrailles ; la tête pleine de pensées, le coeur plein d'émotion, les pensées nobles ; les émotions généreuses et naturelles. Faut-il donc quitter cette terre que j'aime tant ? s'écrie-t-il. Faut-il me séparer de tous les objets de mon amour et de mes affections ? Faut-il, si jeune encore et si riche, renoncer à la vie ? Et les amis silencieux le plaignent et ne peuvent lui porter secours ; il meurt victime de l'intem-

pérance de ses passions, du désordre matériel de sa vie ; l'individu disparaît pour ne plus revenir ; tout est fini pour lui sur cette terre.

Mais un peuple qui perd aussi l'existence par l'intempérance de ses passions redevient race ; il rentre dans cette situation primitive qui avait précédé sa vie de peuple ; il faut qu'il se soumette à un travail de renaissance sociale, travail de nature toujours lente. Croirait-on que l'État qui a péri par le désordre pût trouver les conditions de sa renaissance dans un plus grand désordre ? L'insurrection peut donner un autre chef, peut-être même une autre forme à l'État, mais elle est inhabile à en fonder un. Et si l'insurrection ne le peut pas, la conspiration le pourra-t-elle ? Suffirait-il à pareille entreprise de changer une épée que l'histoire avait ennoblie contre un poignard ? La raison seule, sans autre secours que celui de sa propre volonté, voudrait-elle entreprendre de reconstruire un État par un coup de main ? La machine la plus compliquée du monde moral pourrait-elle ainsi s'improviser ? Voyez les pays les plus avancés en civilisation ; gouverner vous paraît-il donc être chose si facile ?

On raisonne beaucoup sur la formation des États ; on en recherche l'idée, le principe ; mais ce principe on le cherche où il n'est pas. Les peuples existent ; nous les voyons tous, nous les nommons tous, nous savons leur histoire ; nous comptons ceux qui n'existent plus. Il y a donc pour eux des conditions de vie et de mort ; il y a tous les modes d'existence qui se trouvent placés entre la vie et la mort. Il y a des périodes de formation, de développement, de jeunesse, de virilité, de force, de sagesse, de maladie, de dépérissement et de fin.

L'État n'est en effet autre chose que le mode de l'existenze morale d'un peuple. Cette existence morale peut être plus ou moins développée ; elle peut suivre la ligne de la vérité et prospérer, ou suivre celle de l'erreur et cesser d'être.

Ainsi l'État est l'expression de la vie du peuple ; il ne peut être autre chose que le produit de la culture de son intelligence.

Le germe de l'État est sans aucun doute dans la nationalité ; mais, semblable à l'arbre, ce germe finit, en grandissant, par abriter et couvrir d'une ombre tutélaire le sol qui lui a donné naissance. Sans le secours de l'État, la plus haute production du sol de la nationalité ne s'élève pas au-dessus de la tribu.

Il y a donc pour les nations deux modes d'existence ; l'un n'a pour

base que le principe de la nationalité ; c'est la vie primitive ; la forêt vierge en est l'image. On y voit l'homme chasseur appliquer toute son intelligence à saisir la proie qui doit le nourrir.

L'autre, c'est l'état civilisé ; c'est celui du rapprochement des races. Le sol qu'habite le peuple civilisé ressemble alors à un jardin, où sont éloignées toutes les plantes parasites, et dans lequel on voit les fleurs se doubler, s'embellir de couleurs plus vives, s'enrichir de parfums plus odorants ; les fruits s'adoucir et grandir sous la main du jardinier. Les Polonais, pour se reconstituer comme peuple, voulaient, sans redevenir sauvages cependant, recommencer leur vie par le premier de ces deux modes d'existence. Mais alors il faut se demander : que voulaient-ils donc reconstituer ? Était-ce la Pologne des Jagellons qu'il s'agissait de rétablir, ou bien la Pologne telle que l'avait fait Casimir le Grand ? ou bien cette nouvelle Pologne libre de 1791, en faveur de laquelle Koziusko prit les armes ; seule, unique, mais trop tardive protestation armée contre le partage ? Protestation d'ailleurs impuissante, car les paysans qu'il appelait à l'insurrection, pour la plupart armés de faux, se dispersèrent à la première rencontre ; et les nobles ne se montraient pas empressés de prendre part à une insurrection qui proclamait l'affranchissement des paysans.

Ne sachant pas de quelle Pologne on voulait parler, on prit pour base de ce rétablissement le principe de la nationalité. Mais quand il faut faire abstraction de la nationalité politique, à quoi se réduit donc en Pologne la nationalité de race ? La Lithuanie et les habitants des provinces conquises sur la Russie, ne sont pas polonais. Les Ruthènes, qui forment les deux tiers de la population de la Gallicie, ne sont pas polonais. Les habitants de ce qui a porté le nom de Grande-Pologne, ceux de la Mazovie, de la Podlachie, des territoires compris entre le San, la Vistule, les Carpathes et la Silésie, étaient les seuls de pure race polonaise ; ils étaient à peine huit millions. La couronne de Pologne ne devint importante que par sa réunion au grand-duché de Lithuanie.

On peut, dans un intérêt de parti, et pour servir une cause, altérer l'histoire ; c'est une arme semblable à celle qu'emploient les pamphlets, contre laquelle les lecteurs ont à se tenir en garde. Ainsi, quand on dit que les Polonais ont preservé l'Europe de l'invasion des Tartares, il suffit d'une seule considération pour prouver la fausseté de l'assertion.

La Lithuanie fit, pendant près de deux siècles, seule la guerre aux

grands-ducs de Russie; cette guerre devint plus vive depuis la réunion de la Pologne à la Lithuanie.

Les Russes se trouvaient donc placés entre les Tartares et les Polonais. Ce furent donc bien plutôt les longues guerres que les Russes eurent à soutenir contre les Polonais, pour la défense de leur territoire, qui favorisèrent les incursions des Tartares, et leur donnèrent la possibilité de former des établissements fixes en Russie, tels que les royaumes d' Astrachan et de Kasan.

Ce fut à l' aide de cet affaiblissement, qui eut aussi une durée de deux siècles, que les Polonais, sous le règne de Sigismond, parvinrent à prendre Moscou, à s'y établir; et l'on ne peut calculer ce qui serait arrivé de la Russie, si dans cette grande circonstance le patriotisme des Russes, excité par un aussi grand danger, ne les eût fait triompher des indécisions de Sigismond et de toutes les intrigues d' origine polonaise, qui firent naître l' episode historique, si extraordinaire, des faux Démétrius.

Ce fut seulement après avoir triomphé des Polonais, et à l'avénement de la famille Romanoff au trône, en 1613, que les Russes finirent par s'affranchir entièrement du joug que les Tartares leur avaient longtemps imposé. Les faits historiques seuls suffisent pour rétablir la vérité dans ses droits.

Les guerres de cette époque, entreprises le plus souvent par une noblesse aventureuse, avide de puissance et de renommée, conduites sans plan politique, sans ensemble, devaient finir par des désastres pour la Pologne; le plus grand des désastres ne fut cependant pas d'avoir été vaincue par un ennemi étranger, mais bien de ce qu'une anarchie turbulente, guerrière, et qui ne manquait pas de grandeur, fut suivie d'un profond découragement.

L'invasion du roi de Suède, Charles-Gustave, eut lieu en 1655. Il trouva la Pologne sans défense; il fut reçu comme un libérateur par toute la noblesse de la Posnanie. Il s'empara de Posen, de Cracovie, de Varsovie, d'une partie de la Lithuanie.

Plusieurs palatins le reconnurent pour leur roi, la Lithuanie pour son duc. C'est de cette guerre que la décadence de la Pologne fut rendue visible à tous les yeux. Sans vouloir en retracer l'histoire, qui est connue de tout le monde, il est cependant d'autant plus nécessaire de montrer quel en a été le caractère, que les historiens, polonais ou étrangers, ne

sont pas exempts de fausses interprétations, ou de ce genre de réticence que dicte l'esprit de parti.

Varsovie, d'abord repris par Czarniesky homme de guerre remarquable, qui commandait les troupes du roi Jean-Casimir, fut prise une seconde fois par les Suédois.

Charles-Gustave, plus sérieusement engagé qu'il ne devait s'y attendre, d'après la facilité de ses premiers succès, chercha des alliés. Il leur proposa le démembrement de la Pologne. Il offrit la Grande-Pologne à l'électeur de Brandebourg; la Petite-Pologne au prince de Transylvanie, Rakotzy, qui pénétra en Gallicie, et vint occuper Cracovie.

Léopold, qui n'était encore que roi de Hongrie, sentit la nécessité de secourir la Pologne; il y fit entrer une armée autrichienne sous les ordres du général Hatzfeld, qui reprit Cracovie et qui, après avoir chassé les Transylvains, alla jusqu'à Marienbourg, où il défit les Teutoniques. Pendant ce temps, Léopold soutenait la cause de la Pologne par des négociations. Le grand-duc de Russie, qui était en guerre contre la Pologne, depuis 1654, et qui venait de prendre la Lithuanie et Vilna, inquiet, dans son propre intérêt, des trop grands succès du roi de Suède, dont il n'était pas l'allié, car cette guerre, bien que simultanée, ne s'était pas faite de concert, fit attaquer, en 1656, les troupes suédoises qui occupaient la Livonie. L'électeur de Brandebourg se détacha du roi de Suède et fit la paix avec la Pologne, en 1657. Il obtint par ce traité l'affranchissement du droit de suzeraineté que la Pologne exerçait sur le duché de Prusse.

Enfin, la paix d'Oliva se fit entre le roi de Suède d'une part, et le roi de Pologne, l'empereur Léopold et l'électeur de Brandebourg, d'autre part.

Pendant que ces événements se passaient, un traité avait été signé, en 1656, entre Louis XIV et Charles-Gustave. Le roi de France soutenait par tout les intérêts du roi de Suède en Danemark, près de Cromwel, à la Haye, pour empêcher les États-Généraux de se déclarer contre le roi de Suède, puis à Oliva en qualité de médiateur, pour lui faire obtenir une paix plus avantageuse.

Louis XIV avait fini par se convaincre que la Pologne était tellement affaiblie, qu'il y avait tout à craindre pour son existence. On trouve dans la collection des dépêches de Louis XIV à cette époque (publiées par Mignet) la notice d'une dépêche qu'il adressa en 1666 à M. de Pomponne, son ministre à Stockholm, pour lui enjoindre d'agir près des États du royaume, qui en dirigeaient la régence pendant la minorité de Charles XI,

afin d'obtenir que non-seulement la Suède renonçât au projet de démembrement de la Pologne qu'avait poursuivi Charles X, mais même qu'elle s'y opposât si d'autres puissances y pensaient encore (1).

Le cardinal de Richelieu, prince de l'Église, qui écrasait en France les protestants, les soutenait hors de France de tout son pouvoir. Il avait fait avec Gustave-Adolphe un traité qui mit ce prince à la tête de la ligue protestante en Allemagne. Richelieu avait nourri de tous ses soins la guerre de Trente ans. La paix de Westphalie avait été négociée après lui et les articles en avaient été rédigés selon son esprit. Elle avait brisé la puissance impériale de la maison d'Autriche et ruiné la cause catholique en Allemagne.

La paix d'Oliva, signée douze ans plus tard en 1660 en fut le contre-coup mortel pour la Pologne; ce fut comme puissance catholique qu'elle fut brisée.

Quand l'empereur Léopold était venu la défendre les armes à la main, ce prince n'était encore que roi de Hongrie; la qualité d'empereur, loin de lui donner plus tard plus de moyens de soutenir la cause de la Pologne, paralysait au contraire la volonté qu'il aurait eue de le faire; car il était, comme Empereur, lié par le traité de Westphalie envers la Suède, comme envers tous les princes protestants de l'Allemagne. Il ne pouvait agir nulle part contre l'esprit de ce traité; c'eût été remettre en question la pacification de l'Allemagne. La Pologne, entraînée dans une politique qui n'était que religieuse, devait y périr. Ella faisait à la fois la guerre contre la Russie, comme grecque désunie, et contre tous les dissidents. Au milieu de toutes ces guerres, un des coups les plus sensibles lui fut porté par la défection de tous les Cosaques ses sujets: inquiétés dans l'exercice de leur rite de grecs non unis, ils se retirèrent tous en Ukraine, et devinrent depuis lors, c'est-à-dire depuis l'année 1648, des ennemis qui ne se sont montrés que trop dangereux au pays dont ils s'étaient séparés.

Pour mettre en complète évidence la situation politique que l'Autriche et la Pologne occupaient alors l'une envers l'autre, il suffira de citer les extraits suivants des traités de cette époque, qui placent cette situation comme dans un cadre pragmatique.

(1) On a appelé le traité d'Oliva la paix de Westphalie du nord. Ce mot seul suffit pour en indiquer le caractère.

Digitized by Google

Traité d'Oliva, conclu le 31 mai 1660 (1).

(Traduit du latin.)

ART. II.

§ 2. Jouiront de cette générale amnistie tous et chacun de quelque état, condition et religion qu'ils soient, ainsi que toutes les communautés qui de part et d'autre ont suivi le parti ennemi, ou qui sont tombées sous sa domination; et cette guerre ne sera préjudiciable et ne fera tort à personne dans ses droits, priviléges et coutumes générales et spéciales, tant dans les matières ecclésiastiques que temporelles et civiles, dont ils ont joui avant cette guerre; mais ils en jouiront entièrement selon les lois du royaume. Ni l'on n'intentera point d'action à aucune communauté, ou à des particuliers, pour avoir pris le parti de l'ennemi; de sorte qu'il ne sera permis à personne d'intenter une poursuite contre qui que ce soit, à raison de ce rapprochement de l'ennemi, ni de lui en faire un reproche.

§ 3. Les villes de la Prusse royale qui, durant cette guerre, ont été au pouvoir de Sa Majesté Royale et du royaume de Suède, conserveront de même tous les droits, libertés et priviléges dont elles ont joui, soit en matière ecclésiastique ou temporelle, avant cette guerre (en maintenant, comme il était en vigueur avant la guerre dans lesdites villes, le libre exercice de la religion catholique et évangélique), et Sa Majesté Polonaise usera, à l'avenir, de la même clemence et grâce royale comme par le passé, et protégera et défendra avec le même soin les territoires de ces villes, leurs magistrats, communautés, citoyens, habitants et sujets. Ils seront aussi autorisés à refaire et à rebâtir les édifices publics et particuliers qui ont été détruits par la guerre; mais pour ce qui est de ceux que l'on a dû démolir pour se défendre, ils n'y seront nullement tenus. Mais à l'égard de ce qu'il a fallu que les sujets de l'une et de l'autre île payassent aux troupes suédoises au lieu de tribut, ils ne seront pour ce fait inquiétés par personne, non plus que pour les dîmes et autres impôts que les sujets des îles n'ont pas pu payer pendant la guerre.

ART. IV.

§ 2. Pour ce qui concerne la religion catholique et son exercice dans la Livonie suédoise, tous les habitants et sujets de la Livonie qui sont attachés à cette religion, jouiront de toute sûreté et liberté de conscience, et suivront les pratiques de leur religion en particulier dans leur maison, sans qu'on puisse les soumettre à aucun genre d'inquisition ou de poursuite.

(1) Voy. Dumont, corps diplomatique. Amsterdam, 1728; in-fol. t. VI, part II et III, p. 303.

ART. XVIII.

On donnera et on ne refusera pas les corps des généraux et officiers morts, lesquels soit en Pologne, soit en Prusse, ne sont pas encore enterrés et sont conservés dans quelques lieux, à ceux qui seront chargés de les en tirer. Mais pour les morts qui, ou pendant la première ou durant la dernière guerre, ont été enterrés dans les églises d'Elbing, de Marienbourg ou autres temples de la Prusse et de la Pologne, ils y seront conservés sans qu'on y touche, et leur sépulcres seront protégés contre toute violation.

Traité entre Léopold Ier, empereur des Romains, et Jean III, roi de Pologne, fait à Vienne et à Varsovie, le 24 avril 1677 (1).

(Traduit du latin.)

En vertu des présentes, nous reconnaissons et savoir faisons à tous et à chacun en particulier, présents et futurs, qui en auront connaissance, puisqu'il convient que ceux qui tiennent le lieu du Christ sur la terre fassent surtout leurs efforts afin de marcher sur les traces de celui dont ils tiennent la place: ayant présent à la mémoire que notre pouvoir ne provient d'ailleurs que de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont nous tirons le nom que nous portons et en vertu duquel nous voulons être honorés, qui a voulu qu'à sa place nous régissions et gouvernions les peuples que lui-même nous a soumis, nous avons cru devoir diriger tous nos soins et nos pensées, de manière que, autant que faire se peut, il nous devienne possible avec le secours d'en haut d'imiter celui par lequel les rois règnent, les princes ordonnent, et les puissants décrètent la justice; mais comme il n'a voulu nous donner ni sa puissance, ni sa sagesse, mais seulement nous recommander cette dilection par laquelle la société des hommes peut être maintenue, dilection dont il nous a donné l'exemple en nous la portant à nous-mêmes, indignes que nous en étions, afin que nous nous entr'aimions comme lui-même nous a aimés, et afin que nous conservions entre nous paix, concorde et tranquillité, et aucun sacrifice ne pouvant lui être offert par les mortels qui lui soit plus agréable que la charité fraternelle entre les membres d'un seul et même corps, nous avons cru devoir imiter, autant que possible, cette dilection de celui qui a voulu nous soumettre tant d'États, tant de peuples différents entre eux de langue, de moeurs et d'habitudes, tant de provinces largement étendues, tant de vastes royaumes; c'est pourquoi ayant reconnu que, déjà depuis très-longtemps, il y a eu entre nos ancêtres, de glorieuse mémoire, émulation d'amour et de bienveillance réciproque, témoin les traités et alliances qui ont été faits entre les maisons d'Autriche et celle des Jagellons, entre leurs royaumes, empires, provinces, peuples et nations, mais nommément les traités et alliances entre feu Albert, archiduc d'Autriche et feu

(1) Voy. Dumont, *l. c.*, t. VII, part. I, p. 332.

le roi de Pologne, Casimir; entre feu l'empereur Frédéric et le même roi Casimir; puis entre les empereurs Ferdinand et Maximilien, d'heureuse mémoire, et le roi Sigismond, également d'heureuse mémoire; et enfin entre les empereurs Rodolphe II, et successivement Matthieu et Ferdinand II, et feu Sigismond III et Vladislas, rois de Pologne et de Suède, de glorieuse mémoire: nous.... avons cru devoir continuer, confirmer, restaurer, renouveler et amplifier lesdits traités et alliances....

.... Si l'un de nous, ou ses royaumes, principautés et sujets, avait, soit à présent, soit à l'avenir, contre l'autre, ou contre ses sujets, principautés ou domaines, une action réelle ou personnelle, civile ou criminelle, ou une querelle quelconque sur laquelle nous ne puissions nous arranger à l'amiable, alors ni nous-mêmes, ni nos sujets ne doivent rien attenter par voies de fait ni contre l'autre, ni contre ses sujets, royaumes, principautés, domaines, ni aucun d'eux se rendre eux-mêmes la justice, ni se venger, mais ils devront plaider leur cause en justice, et pas autrement....

.... Nous voulons, en outre, que les voies publiques et les fleuves, ainsi que le commerce et le trafic mutuel par nos royaumes et provinces, soient libres, par terre et par eau, de part et d'autre, à tous et à chacun de nos regnicoles, provinciaux et sujets, et qu'ils ne soient jamais empêchés par des interdictions, arrêts, ou par des concessions de représailles; mais que nos sujets puissent et doivent, dans les royaumes et domaines de chacun de nous, jouir du libre passage et du sauf-conduit que leur garantit la foi publique, à l'égal de ses propres sujets.

Enfin il ne sera permis à aucun de nous, ni à ceux qui sont nos sujets, de poursuivre, autrement qu'en justice, les querelles et actions qu'ils ont déjà, ou qui pourront naître à l'avenir. Mais afin de prévenir toutes les plaintes de justice différée ou déniée, tant entre nous qu'entre nos sujets, et afin qu'il soit fait à chacun droit et justice prompte et sommaire, et que l'on puisse effectivement en obtenir l'exécution due, nous sommes convenus et avons arrêté que, si quelqu'un de nous ou de nos sujets intentait une action personnelle ou réelle contre l'autre, ou contre plusieurs sujets particuliers, le demandeur doive toujours suivre le for et le tribunal du défendeur...., etc.

Ces deux transactions portent un caractère essentiellement religieux; la seconde, en particulier, prouve combien était ancienne et grande alors l'intimité entre les deux États. C'est un véritable traité de *sainte alliance*, ayant la religion pour base. On voit évidemment qu'il avait pour objet principal de mettre un terme à cet esprit d'injustice, de violence et de cruauté engendré par le fanatisme religieux des longues guerres qui avaient eu lieu.

Traité d'alliance offensive et défensive, entre Léopold Ier, empereur des Romains, et Jean III, roi de Pologne, fait à Varsovie le 31 mars 1683, ratifié à Laxembourg, le 2 mai 1683 (1).

(Traduit du latin.)

.... Comme il a été traité, depuis quelques années, entre l'empereur Léopold et le roi de Pologne, d'une amitié et correspondance plus intimes entre eux et d'une alliance pour la défense réciproque de leurs États..., et comme on doit craindre maintenant que, dans la Hongrie voisine, le mal ne continue à se propager sourdement et ne finisse par s'étendre aux États.... de Leurs susdites Majestés..., l'on est convenu, de part et d'autre, de renouer, mûrir et achever, par des ministres spécialement nommés à cet effet, une oeuvre aussi salutaire....

Après avoir dûment échangé leurs pouvoirs, les plénipotentiaires sont convenus des conditions, lois et articles d'une alliance plus étroite, offensive et défensive, ainsi qu'il suit....

.... Et voilà les motifs qui ont porté Sa Majesté Royale et la république de Pologne à la nécessité de cette alliance : c'est qu'en considérant les dangers voisins comme les siens propres, l'on avait bien prévu que la paix, qui, il y a quelques années, avait été conclue avec les Turcs, et qui avait été lésée par beaucoup d'infractions, ne durerait pas long-temps ; mais surtout lorsque la sollicitude paternelle du pasteur universel, Innocent XI, n'a pas cessé, depuis quelques années, d'exciter, par des encouragements très-fervents, très-ardents et réitérés, et par la faveur promise de subsides, la magnanimité de Sa Majesté Royale et la piété des États du royaume à faire cette guerre sacrée.

Qu'il y ait donc entre Leurs Majestés susmentionnées et leurs successeurs sur le trône, et entre leurs royaumes et provinces, alliance de guerre offensive et défensive. La première durera jusqu'à une glorieuse et stable pacification avec l'ennemi commun des deux parties ; l'autre restera perpétuelle pour la conservation de cette même paix.

Pour corroborer davantage et par un lien indissoluble une oeuvre aussi sacrée et pieuse, les deux parties prennent pour protecteur, conservateur et pour garant de cette alliance leur père commun, le souverain pontife, avec ses successeurs..., et elles ne doutent nullement que Sa Sainteté fera de la sorte qu'aucune des deux parties ne se repentira jamais d'avoir prêté une oreille facile aux très-ardents encouragements de Sa Sainteté, et de s'y être rendue avec une filiale promptitude.

.... De même, Sa Majesté Impériale annule les titres résultant du traité fait du temps de la guerre suédoise à l'occasion des subsides ; elle en décharge entièrement Sa Majesté Royale et la république, et nommément elle déclare

(1) Voy. Dumont, *l. c.*, t. VII, part. II, p. 62.

nul le diplôme sur l'élection, émané du conseil du sénat ; elle y renonce et le rend au royaume de Pologne et à ses libres suffrages; elle remet entièrement à perpétuité et annule l'hypothèque, s'il y en a, les inscriptions et prétentions aux salines de Vieliczka. En échange, Sa Mayesté Royale et la république polonaise annule et dissout à perpétuité toutes les obligations ou prétentions qui résultent du traité susdit; de sorte que la présente convention mette pour toujours un terme aux difficultés et aux prétentions élevées de part et d'autre. C'est pourquoi les parties permanentes dans l'alliance de la guerre offensive n'accepteront, sous aucun prétexte, séparément, la paix, quoiqu'elle fût offerte à l'une ou à l'autre, plausible, désirable et très-avantageuse, à moins qu'en même temps, et ensemble, l'autre partie n'y eût consenti et ne l'eût acceptée...

Cette alliance de guerre se bornera uniquement à la nécessité de la guerre turque, et ne pourra être étendue à une autre guerre, sous quelque couleur ou prétexte que ce soit.

En vertu de la présente alliance, Sa Majesté Impériale déclare entretenir soixante mille hommes pour la guerre en Hongrie, dans ce sont compris vingt mille hommes de troupes auxiliaires des princes amis de Sa Majesté Impériale, ainsi que les troupes qui demeurent dans les forteresses de l'Italie

Par contre, Sa Majesté Royale, le royaume de Pologne et le grand-duché de Lithuanie déclarent vouloir entretenir, pour la guerre à faire, les forces compétentes à une armée de quarante mille hommes.

Mais au cas qu'un siége menaçât les Villes de Vienne ou de Cracovie, alors Leurs Majestés Impériale et Royale se sont promis réciproquement et mutuellement la jonction effective de leurs armées, et l'une des parties aidera l'autre, avec les armées entières, à délivrer cette ville, qui est la capitale et la métropole, et tâchera de chasser les assiégeants. Elles en feront de même toutes les fois que la nécessité exigera de s'assister réciproquement avec secours armé, soit avec la totalité, soit avec une partie de leurs forces.

A cet effet, et pour rendre les communications plus intimes, des officiers versés dans la guerre et spécialement choisis pour cela, résideront mutuellement auprès des deux parties....

Mais comme la guerre est déjà imminente, et qu'il est impossible d'obtenir aussitôt l'exécution des diètes dans les contributions à payer, Sa Majesté Imperiale va, immédiatement après la signature du présent traité, secourir le royaume de Pologne et le grand-duché de Lithuanie, pour les premières et instantanées dépenses de la guerre, de la somme de douze cent mille florins polonais d'argent courant, somme dont Sa Majesté ne prétendra jamais le remboursement de la part de la république. Il lui sera libre, néanmoins, de s'en procurer une compensation quelconque de la part du souverain pontife.

En outre, Sa Majesté Impériale promet, en vertu du présent traité, d'interposer sans délai ses offices les plus efficaces auprès du roi catholique pour

Digitized by Google

l' extradition des dimes dans le domaines italiens de Sa Majesté, c'est-à-dire dans le royaume de Naples et dans l'État de Milan, aussitôt que Sa Sainteté les aura imposées. Les subsides de ces dimes, qui dureront jusqu'à une honorable paix, seront uniquement affectés au royaume de Pologne, Sa Majesté Impériale n'y mettant aucun obstacle et ne prétendant nullement à ce qu'il lui en soit donné une partie comme indemnité de ses dépenses. . . .

. . . . Les parties contractantes ne demanderont pas à être déliées de leur serment, et n'accepteront pas l'offre qui pourrait leur en être faite.

Cette transaction importante, sans rien enlever ni à la gloire, ni au service que rendit alors Sobieski à la cour d'Autriche, prouve cependant que sa marche sur Vienne ne fut pas un acte de générosité, de mouvement spontané, mais l'accomplissement d'un engagement sacré; que c'était une dette d'honneur et de reconnaissance que la Pologne payait à l'Empereur, pour avoir si puissamment contribué, et sans engagement préalable à la sauver les armes à la main, et par le poids de ses négociations, du démembrement dont l'invasion de Charles-Gustave l'avait menacée.

Et le roi de Pologne n'agissait-il pas dans cette circonstance autant dans les intérêts de la Pologne elle-même, que dans ceux de l'Autriche ? Que serait-il donc arrivé de la Pologne si les Turcs eussent pris Vienne ? Ne lui avaient-ils pas enlevé la Moldavie, province à la vérité indépendante, mais qui relevait cependant de la couronne de Pologne ? N'avaient-ils pas enlevé la Bessarabie, la Bukovine, la Podolie ? Ne s' avançaient-ils pas jusqu'à Chotim, en face de Kaminiec-Podolski, position si rapprochée de Léopol, et toutes ces positions si avancées ne les ont-ils pas conservées jusqu'à la fin du XVIII siècle?

Par une de stipulations de ce traité de l'année 1683, le roi de Pologne avoue combien l'organisation politique de la république apportait d'obstacles au développement de sa puissance.

Vu l' Impossibilité d' obtenir en temps utile, de la part des diètes, le payement des contributions qui étaient nécessaires pour mettre une armée sur pied, l'Empereur prit l'engagement de venir au secours du trésor polonais, par le payement d'une somme de douze cent mille florins de Pologne, en s'engageant de plus à ne jamais en prétendre le remboursement. Et cependant la marche de l'armée polonaise fut si tardive, qu'elle n'arriva devant Vienne que la veille de l'attaque; le prince Charles de Lorraine ne pouvait pas la retarder d'un seul jour, tant était grande l' extrémité à laquelle la ville était réduite ; il ne restait plus aucun moyen de prolonger

son héroïque résistance. Un jour de plus, et elle devait infailliblement succomber et périr : tels étaient les derniers avis du comte de Starhemberg, qui en dirigeait la défense avec une si haute intrépidité.

La délivrance de Vienne, opérée par le concert des deux puissances de l'Autriche et de la Pologne, donna de nouvelles inquiétudes à la ligue protestante de l'Allemagne. Ces inquiétudes amenèrent la conclusion du traité fait à Berlin le 10 février 1686, deux ans et demi après le triomphe de la cause chrétienne, qui aurait dû être un sujet de joie et de satisfaction pour toute l'Allemagne ; il en fut cependant autrement. Les articles secrets de ce traité prouvent explicitement dans quel esprit d'hostilité contre la Pologne agissait la ligue protestante, à la tête de laquelle l'électeur de Brandebourg continuait à placer le roi de Suède.

Articles secrets du traité d'alliance défensive, conclu à Berlin, le 10 février 1686, entre Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, et Charles XI, roi de Suède (1).

(Traduit du latin).

ART. I.

Comme il est bien à regretter et doit blesser les plus nobles sentiments de l'âme, que naguère, en quelques lieux, la cause évangelique allait être affligée et altérée par des événements tout à fait inopinés et atroces, et le mal devenant chaque jour plus grave et s'étendant ultérieurement comme un torrent ; S. M. R. de Suède et S. A. E. de Brandebourg ayant ensuite réfléchi à combien de calamités et de troubles il serait facilement donné lieu si le mal s'étendait plus largement et enveloppait à la fin d'une manière quelconque l'Empire romain-germanique, ils désirent ardemment de le prévenir par leur coopération et leurs efforts communs, et de l'écarter tout à fait. Par conséquent ils ont établi par l'article présent et ils promettent de vouloir se concerter avec Sa Majesté Impériale et les États de l'Empire (et ils ne doutent nullement qu'également ceux d'entre eux qui sont attachés à la religion catholique romaine n'aient tout à fait en horreur des menées aussi funestes que téméraires) sur les moyens par lesquels on doit sans délai mettre un terme à de semblables machinations et attentats pernicieux et dangereux ; mais surtout afin qu'il soit conservé et prêté aux États de l'Empire romain germanique, et à chacun de ses membres en particulier, cette liberté et sûreté de la paix temporelle et religieuse à laquelle ils ont droit, et qui leur est due en vertu des claires dispositions de la paix de Westphalie et des autres sanctions pragmatiques de l'Empire.

(1) Voy. Dumont, t. VII, IIe part. pag. 123.

Art. II.

Et comme il est de la plus haute importance pour les alliés que, dans leur voisinage, mais surtout en Pologne, la tranquillité et la paix ne soient pas troublées, ils emploieront tous leurs efforts pour la conserver et la protéger, et ils y pourvoiront autant que possible, afin qu'à tout événement les droits et priviléges du royaume et de la république de Pologne soient laissés entiers et intacts.

Art. III.

Ce qui a été statué et convenu dans l'article 9 du traité, savoir: que les troupes auxiliaires à prêter de part et d'autre ne doivent pas être retirées ni transportées hors des frontières de l'Empire romain, doit aussi s'entendre spécialement de la Livonie et de la Prusse; de sorte que si l'un ou l'autre des alliés allait essuyer quelque trouble ou invasion hostile dans ces provinces, et qu'il demandât des secours à son allié, ces secours doivent être placés et envoyés dans telle province de l'Empire que le requérant aura indiquée, à moins que, le cas échéant, il ne soit convenu autrement entre les alliés.

Art. IV.

En attendant, on gardera le secret non-seulement sur les articles présents, mais encore sur le traité lui même, et il ne sera communiqué que du consentement des deux parties.

Art. V.

Les ratifications de ces articles secrets seront échangées dans le temps convenu et exprimé dans le traité.

Depuis les temps les plus anciens jusqu'au moment du partage, la meilleure intelligence n'avait, au contraire, jamais cessé de régner entre les princes de la maison d'Autriche et la Pologne, soit que la couronne y ait été héréditaire ou élective, constituée comme monarchie ou comme république.

Les archives de tous les Cabinets possèdent de nombreux témoignages qui prouvent combien l'impératrice Marie-Thérèse était opposée au projet du partage. La chancellerie du Vatican en renferme des preuves manifestes. Même après le partage, les actes diplomatiques de l'époque font foi du vif et actif intérêt que l'Impératrice-Reine n'avait cessé de prendre au sort des Polonais. Les historiens, en accusant l'Autriche d'ingratitude envers la Pologne, ont donc commis un faux à la fois moral et maté-

riel : moral, puisque les intentions de la maison d' Autriche n' avaient jamais un instant cessé d'être celles d'un allié fidèle ; matériel, puisq'une série de traités positifs, conclus entre les deux pays, ont amené des faits conformes à l'esprit qui les avait dictés. Si les destinées de la Pologne se sont accomplies telles que nous le voyons, ce n'est donc pas en Autriche qu'on peut en trouver la cause : il faut la chercher ailleurs. L'histoire indique, d'une manière assez claire, que c'est en Russie qu'elle a existé ; mais, pour comprendre l'histoire, il faut faire, aussi succinctement que possible, l' exposé de la formation et du développement de la puissance russe. Il faut montrer en même temps quelles sont les puissances européennes qui ont contribué, soit par leurs armes, soit par leur alliance avec la Russie, à la destruction de la Pologne.

Le partage n'a été que les funérailles d'un corps déjà mort. Les plus coupables, je dirai plus, les seuls coupables, ne sont-ils pas ceux qui ont causé la mort?

Nous ferons dans cette étude la part qui en revient à l'Angleterre ; ce plaidoyer est une réponse qu'exige de nous *le rôle d'accusateur public qu'elle remplit en Europe ;* si elle le croit utile, sa justice doit admettre la défense. Il est cependant loin de notre pensée d'aller jusqu'à l' accusation. L'Angleterre a été libre d'agir comme elle l'a fait ; ce n'est que dans son erreur que nous cherchons à la fois notre défense et notre justification.

DE LA POSITION DE LA RUSSIE ENVERS LA POLOGNE, ENVISAGÉE PRINCIPALEMENT SOUS LE POINT DE VUE RELIGIEUX.

La Russie a toujours été, sous le rapport religieux, plus séparée de l'Europe que sous celui de la politique. Ayant été convertie au christianisme par l'Église byzantine, elle en a conservé les dogmes et la liturgie, sans jamais s'en écarter; ce n'est que depuis qu'elle possède la Pologne qu'elle s'est trouvée forcément mise en contact direct avec la cour de Rome. Sa législation et sa politique en matière religieuse sont donc une suite de la position d'isolement que, sous ce rapport, les événements lui ont faite. Le règne d'Ivan III est l'époque qui a fait prendre à l'Église grecque, en Russie, une position indépendante, et qui lui a imprimé le caractère qu'elle a conservé depuis. Deux événements importans, et qui se sont suivis de près, y ont concouru: *le concile de Florence* qui avait prononcé la réconciliation et la réunion des deux Églises, et *la chute de l'empire d'Orient.* La conquête de Constantinople et l'établissement des sultans dans cette capitale de l'Empire, où siégeait le Patriarche, apportèrent un obstacle invincible à la réunion, dans les voies de négociations que le Saint-Siége n'avait jamais entièrement abandonnées. Plusieurs papes, et notamment Martin V et Eugène IV, avaient profité avec habileté des dangers qui entouraient les empereurs d'Orient, pour leur faire comprendre que la cessation du schisme serait le seul moyen de les sauver, parce que cette condition seule pouvait leur assurer le secours des princes latins. La destruction de l'Empire fit cesser tous les moyens de négociation; les Grecs asservis ne pouvaient plus entretenir aucune communication avec l'Europe; ils restèrent donc abandonnés à eux-mêmes et à leur schisme; dans les derniers moments qui précédèrent la prise de Constantinople, ce schisme avait pris une nouvelle intensité.

De longues négociations avaient enfin amené le Concile, rassemblé d'abord à Ferrare, puis à Florence. La cour de Rome, dans l'espoir de décider l'empereur d'Orient à se rendre en personne à cette réunion, avait consenti qu'elle fût convoquée en son nom: c'était l'ancien droit des Empereus et l'ancienne coutume de l'Église.

La position morale de l'Église de Rome se trouvait alors affaiblie par

l'esprit hostile au Saint-Siége dominant au concile de Constance, qui se montra plus hostile encore à celui de Bâle et auquel l'Europe commençait à céder. On ne vit aucun de ses princes à Florence; les uns ne voulaient pas accorder au Pape les honneurs d'une suprématie qu'on lui disputait déjà; les autres se refusaient à se réunir à une assemblée convoquée au nom d'un Empereur à qui personne ne voulait plus accorder un pareil droit. Un très-petit nombre des princes de l'Europe consentit à y envoyer des représentants; les princes italiens furent les seuls qui se rendirent à la convocation promulguée par le Saint-Siége. La superiorité de l'Église latine dans les discussions qui eurent lieu, et la volonté de l'Empereur qui politiquement voulait s'assurer le secours de l'Europe, finirent par amener le décret de réunion des deux Églises. Il ne fut cependant pas mis à exécution; deux causes se réunirent pour l'annuler. Le clergé grec était parti de Florence sans confiance dans l'avenir de l'Église latine, menacée dans son existence par la dissidence du concile de Bâle, et à laquelle il ne voyait pas les princes prêter l'appui de leur puissance dans une occasion qui leur paraissait à juste titre être d'une si haute importance.

Cependant l'Empereur aurait triomphé de la tiédeur de son clergé, et il eût pu faire exécuter le décret de réunion, si sa puissance politique n'eût pas déjà été aussi ébranlée qu'elle l'était. L'Empire était à la veille de sa chute.

L'Église primitive, fondée et gouvernée par les Empereurs, était dans l'esprit des masses inséparable de la puissance impériale; tous les Conciles avaient été convoqués et présidés par les Empereurs ou par des représentants de leur nomination; ainsi pour le peuple grec, la véritable Eglise était celle de l'Empereur. Ce peuple, placé comme il l'était en dehors de la discussion dogmatique, avait toujours regardé Rome comme étant à la fois rebelle à l'Empereur et à l'Église.

Si l'empereur Paléologue eût encore joui de la plénitude de la puissance imperiale, il n'y a pas à mettre en doute qu'ayant voulu la réunion, il eût su la réaliser. Mais le clergé grec, voyant sa faiblesse, cessa de lui obéir, et le premier acte d'independance que fit cette Église, précipita la chute de cet Empire, dont la durée, du reste, paraissait déjà marquée.

Paléologue II mourut sans avoir pu réaliser l'union dont son intérêt politique n'avait cessé de lui faire une loi. Le dernier des Empereurs, Constantin, son successeur, fit par le même motif des efforts qui restèrent également infructueux. Le schisme se prononça de nouveau, d'une ma-

nière d'autant plus fanatique, que la chute de l'Empire fut annoncée comme devant être la punition de l'apostasie de l'Empereur.

Isidore, Grec de naissance, nommé par le patriarche de Constantinople à l'église métropolitaine de Kiew, la plus ancienne et la plus vénérée de Russie, avait été envoyé au concile de Florence; il revint à Moscou dogmatiquement convaincu et politiquement persuadé des avantages que l'union offrirait à la Russie; il fut reçu avec bienveillance par le grand-duc Wassiliy Wassiliewitsch, qui ne voulut cependant pas proclamer l'union sans avoir consulté le clergé et le pays; il n'était pas encore assez sûr de son autorité pour risquer un acte qui aurait pu lui faire perdre un trône encore mal affermi. L'union fut unanimement réprouvée à Moscou, par le métropolitain, par les boyards, et surtout par le peuple; la réprobation de Constantinople doit avoir contribué à cette détermination.

Isidore ne se laissa pas ébranler: il retourna dans son diocèse pour y proclamer l'union; mais le Grand-Duc le fit enfermer dans un couvent, d'où il trouva plus tard le moyen de s'échapper, et se réfugia en Italie.

Cependant l'église métropolitaine de Kiew resta fidèle à l'acte de la réunion, et les évêchés qui étaient de sa dépendance ne se séparèrent pas d'elle: c'étaient ceux de Briansk, Smolensk, Peremyschl, Turow, Lusk, Wladimir, Polotsk, Chelm et Halitsch: telle fut l'origine de l'Église grecque unie en Russie.

Wassiliy, de son côté, profita de la décision prise à Moscou, et de la circonstance que l'Empereur et le Patriarche avaient souscrit à l'union pour se séparer entièrement de Constantinople. Jusqu'à cette époque, l'Église russe n'avait eu depuis son établissement que six métropolitains (primats) de nation russe, qui avaient été à Constantinople pour s'y faire sacrer par le Patriarche; tous les autres avaient toujours été envoyés soit à Kiew, soit à Moscou, et choisis de préférence parmi les évêques grecs de nation, ou parlant le slavon, ce qui n'était pas rare, vu les populations nombreuses bulgares et serviennes. Depuis cette époque, l'Église russe s'est constituée indépendante, et la chute de l'empire d'Orient consolida cette indépendance. Ainsi le résultat du concile de Florence a été, pour la Russie, l'indépendance de son Église et la formation de l'Église grecque unie.

Il faut, avant d'aller plus loin, faire mention des circonstances qui se rattachent à cette époque et qui déterminèrent à la fois le caractère de l'Église russe et la position que le Souverain prit envers elle.

Le concile de Florence avait fait naître des relations entre la Russie et l'Italie, et en même temps aussi des agents intermédiaires. Il y eut d'autant plus de motifs d'entretenir ces relations que l'acte d'union avait été accepté par la métropole la plus éminente des vastes régions russes. Quand l'empire de Constantinople fut détruit, un des frères de l'empereur Paléologue régnait en Morée comme vassal de l'Empire. Les Turcs ne tardèrent pas à venir faire aussi la conquête de cette province. Ce prince se réfugia en Italie; il fut accueilli à Rome où il mourut bientôt après; le Pape fit élever ses enfants. La princesse Sophie, qui annonçait un caractère distingué, fut signalée à Ivan III, devenu veuf, comme un parti qui pouvait lui convenir. Après avoir obtenu, par ses agents secrets, la certitude qu'il serait agréé par la Princesse, et que la cour de Rome n'y mettrait point d'obstacle, il fit partir pour Rome une ambassade chargée de sa demande.

Les annales ecclésiastiques pour l'année 1472 rendent compte de la réception qui fut faite à Rome aux envoyés moscovites, et des raisons qui décidèrent le Saint-Siége à consentir au mariage dont ils faisaient la demande (1).

Le Pape fit accompagner la Princesse jusqu'en Russie par un légat, qui faisait sur toute la route une entrée solennelle dans toutes les villes qu'il traversait, précédé par une croix latine portée devant lui. Arrivé sur le territoire russe, la vue de cette croix produisit de l'étonnement, mais n'excita nulle part ni trouble ni résistance. Ivan III n'y avait pas mis obstacle, puisqu'il n'avait donné nulle part l'ordre de l'empêcher. Mais quand la Princesse s'arrêta à quelques verstes de Moscou, pour se préparer à y faire le lendemain son entrée, le Métropolitain vint déclarer au Grand-Duc que s'il permettait au légat d'entrer à Moscou précédé de la croix latine, il en sortirait par la porte opposée avec tout son clergé. Le peuple se déclara dans le sens fanatique de ses prêtres. Le Grand-Duc envoya donc des boyards de sa confiance au légat pour lui expliquer la nécessité que lui imposait la circonstance; la croix fut enveloppée et mise dans un traîneau de la suite de la Princesse; le Métropolitain vint alors à sa rencontre à la barrière; elle fut conduite à la cathédrale où la cérémonie du mariage eut lieu.

La primatie sur l'Église russe, qui avait toujours appartenu au siége de Kiew, était passée à celui de Moscou depuis que Kiew, fidèle au décret

(1) Extrait de ces Annales, d'après l'exemplaire de la bibliothèque impériale de Vienne.

du concile de Florence, se trouvait séparée de la partie de l'Église russe qui n'avait pas voulu s'y soumettre. Le métropolitain de Moscou avait donc acquis une puissance dont il fit preuve dans cette circonstance.

En suivant avec attention la conduite de Wassiliy Wassiliewitsch pendant tout son règne, on se trouve autorisé à admettre comme certain qu'il inclinait sincèrement, à l'époque du concile de Florence, à se réunir à l'Église latine, pour se soustraire à la suprématie politique à laquelle les empereurs d'Orient paraissaient avoir droit par suite de la primauté du patriarche de Constantinople sur l'Église russe.

La primauté du pape ne pouvait pas avoir le même effet ; le pape n'ayant pas l'appui d'une force temporelle comme celle des empereurs d'Orient, le Grand-Duc y voyait de plus grandes chances de liberté pour son Église et pour lui-même. L'histoire de tout son règne prouve qu'il était guidé par un calcul politique plutôt que par un sentiment religieux. Ainsi quand la chute de l'empire d'Orient l'eût affranchi de l'inquiétude de dépendance que lui inspirait la nature de ses relations religieuses avec cet Empire, non-seulement il ne trouvait plus le même intérêt à se réunir à Rome, mais même un autre intérêt, d'une nature entièremente opposée, venait de prendre naissance. Ivan III pensa et agit de même que son père, mais son mariage avec une princesse de la maison impériale qui venait de perdre le trône le conduisit plus loin : il se fit l'héritier de tout le lustre impérial qui s'éteignait à Constantinople ; il prit pour lui les armes de cet empire ; il mit avec habileté à profit la circonstance que l'Église de Orient venait d'être réduite en état d'esclavage pour exercer sur l'Église de Russie cette portion de puissance souveraine que les Empereurs avaient de tout temps exercée sur l'Église d'Orient. Ainsi on le vit, à l'exemple des Empereurs, convoquer des conciles, les présider par des délégués de son pouvoir. Il n'avait plus, dès ce moment, aucun intérêt à se rapprocher de Rome et à donner au Pape un pouvoir dont il venait de se saisir pour son propre compte ; dès ce moment, il devint l'adversaire le plus redoutable de l'Église grecque unie, dont il avait favorisé ou du moins facilité l'établissement par sa tolérance.

Des historiens, éblouis par les actions d'éclat de Pierre le Grand, se sont plu à établir l'opinion que le nouvel Empire russe ne datait que de son règne et qu'il en a été le créateur. Cette opinion fausse rend difficile l'appréciation des faits que nous voyons se passer en Russie. Le véritable fondateur de l'empire de Russie a été Ivan Wassiliewitsch. Les travaux que

ce prince put accomplir pour arriver à ce but ont été souvent des actes de telle violence, que les annalistes russes lui ont donné le surnom de Terrible, tandis que les historiens russes et étrangers l'ont appelé le Grand. Pierre le Grand a trouvé l'Empire tout fait ; mais c'est lui qui le premier en a montré la grandeur ; il eut le génie de la reconnaître, d'en donner le sentiment à son peuple et d'en mettre tous les moyens en action.

L'élément constitutif le plus fort de l'empire de Russie est le principe de l'unité, qui lui fut donné par Ivan III. Ce prince créa l'unité du pouvoir, en concentrant tous les droits de souveraineté dans sa personne ; l'unité politique, en détruisant toutes les existences politiques auxquelles des formes différentes donnaient plus ou moins d'indépendance ; l'unité religieuse, en asservissant l'Église à sa puissance. Ce principe d'unité est déjà, depuis près de quatre siècles, comme un foyer d'où sortent toutes les mesures du gouvernement russe.

Toutes les principautés isolées, qui existaient comme des fiefs des princes apanagés de la maison régnante, indépendants du pouvoir, mais seulement réversibles, ceux de Kerson, de Tver, de Tschernigow, de Wladimir, de Iaroslaw, de Wiatka, etc., etc., furent tous incorporés par Ivan III. Des formes politiques indépendantes comme celles de Novgorod et Pskow, qui comptaient six siècles d'existence, furent détruites et absorbées par le principe d'unité ; tous les États voisins indépendants qui ont été conquis, Kasan, Astrachan, la Biarmie, la Crimée ont disparu de la même manière ; les provinces polonaises de Lithuanie, Samogitie, Wolhynie, Podolie ont perdu leur nom ; cette immense surface a été divisée en fractions administratives auxquelles un certain chiffre de population a servi de mesure. Ce principe d'unité, en se manifestant sous trois formes différentes auxquelles le temps a ajouté une quatrième, celle de l'armée, pénètre l'État tout entier de l'esprit qui est inséparable de son essence, et qui consiste à empêcher le développement de toute force qui pourrait devenir de nature à lui faire opposition. Ivan III sut en même temps poser le principe et donner l'exemple.

L'objet de ce travail n'exige d'autre citation que celle de sa conduite avec Novgorod. Cette ville, devenue puissante par la supériorité de sa législation, d'origine scandinave, et par les richesses qu'elle avait acquises au moyen de ses relations avec les villes hanséatiques, avait su dans plus d'une occasion résister aux grands-ducs de Russie, autant par l'esprit de ses institutions que par les armes ; c'était pour Ivan III une double raison

pour l'accabler. Après l'avoir vaincue, désarmée et pillée, les étrangers nombreux qui l'habitaient furent expulsés, les marchands d'origine slave furent enlevés et transportés dans les villes les plus éloignées des différentes provinces, sous le prétexte d'aller y enseigner le commerce.

Le Métropolitain qui n'avait pas voulu reconnaître la primatie de celui de Moscou, et qui à la tête de son clergé avait excité les Novgorodiens à la résistance, fut déposé et enfermé dans un couvent. Le Grand-Duc exigea que la moitié des biens de l'archevêché et des couvents lui fût remise ; cette portion se composait de deux mille sept cents fermes, qu'il distribua plus tard aux familles des boyards qui l'avaient servi dans cette expédition. Cet archevêque fut en Russie le dernier élu du peuple ; depuis cette époque, tous les siéges épiscopaux dépendants de celui de Moscou furent soumis à la nomination du Prince, d'après la proposition du métropolitain de Moscou, qui fut mis en possession de tout le pouvoir qu'avait exercé le patriarche de Constantinople. Une circonstance, que l'histoire n'a pas regardée comme importante, a contribué cependant à donner à l'Église de Russie le sentiment que c'est en elle seule que réside intact le principe de l'orthodoxie de l'Église d'Orient. Ce sentiment est d'autant plus fort dans le peuple russe qu'il n'a jamais connu les discussions dogmatiques qui ont amené la séparation des deux Églises, puisque ce n'est qu'après cette époque qu'il est devenu chrétien.

La séparation n'a été, à la vérité, consommée que par le patriarche Michel Cerularius, dans le xie siècle, mais Photius en avait posé le germe et l'avait essayée dès le ixe siècle.

Quand Mahomet II s'établit à Constantinople, maître comme il l'était devenu d'un aussi grand nombre de sujets chrétiens, il voulut connaître quelle était leur religion et si elle pouvait continuer à exister dans son nouvel empire simultanement avec l'islamisme.

Gennadius était alors patriarche ; laïque encore, il avait accompagné l'empereur Paléologue au concile de Florence ; sa science en matière théologique lui avait valu cette distinction ; il avait été un zélé partisan de l'union ; rentré en Grèce, il en devint l'adversaire et se fit moine. Après la chute de l'empire, sa réputation de science et de zèle religieux le fit élire patriarche. Mahomet le trouva revêtu de cette dignité. Il le fit sommer de lui faire l'exposé des doctrines chrétiennes. La position des populations grecques, livrées sans défense à la merci de maîtres aussi cruels que barbares, lui imposait le devoir de s'acquitter de l'ordre du Sultan de manié-

re à ne pas mettre en évidence l'incompatibilité absolue des deux religions. Il termina son travail, qui ménageait l'islamisme, par un résumé auquel l'approbation de Mahomet donna pour ainsi dire la valeur d'un nouveau symbole de foi; c'était le moyen d'obtenir sa tolérance pour l'Église devenue, comme le pays, son esclave; c'était au moins un concordat qui réglait les rapports de l'ancienne Église avec la nouvelle puissance temporelle. Ce fait seul explique comment il avait pu devenir possible que des évêques allassent, de Constantinople dans les provinces qui n'étaient pas encore occupées par les Turcs, prêcher la soumission au nouvel Empire; ce qui eut particulièrement lieu en Valachie et en Moldavie. On comprend dès lors comment l'Église russe fut pénétré depuis, même sur le terrain dogmatique, du sentiment de sa supériorité.

Le grand-duc de Russie ne tarda pas à faire de son Église un instrument politique. Depuis plus de deux cents ans la Russie et la Lithuanie étaient continuellement en guerre, faisant des efforts pour agrandir leurs territoires aux dépens l'une de l'autre. Le jeune prince Alexandre, grand-duc de Lithuanie, effrayé par la supériorité des forces que Ivan III avait soumises à sa puissance, voulut terminer ces longues querelles, qui n'avaient d'autre but et d'autre résultat que la possession de quelques territoires de plus ou de moins, par une paix durable; et pour donner une garantie de sa sincérité et en même temps obtenir un gage de celle de son voisin, il lui fit demander la main de sa fille. Traité de paix et contrat de mariage furent signés en même temps, l'année 1494, et déjà l'année 1500 la guerre recommençait avec plus d'animosité qu'autrefois. Le but politique du grand-duc de Russie était de reprendre sur la Lithuanie Kiew et tout son territoire, dont la Lithuanie avait fait la conquête. Cependant, comme la cession en avait été faite par des traités antérieurs que la nouvelle alliance venait de ratifier, ce fut sous le prétexte de protéger ses coreligionnaires, sujets lithuaniens, et de faire cesser en même temps la séparation qu'avait amenée le concile de Florence qu'Ivan III chercha querelle à son beau-fils. Un seul fait suffit pour prouver que ce motif de guerre n'était pas fondé. Le prince Alexandre ne persécutait pas l'Église grecque, car il confia le commandement de ses armées à un général Ostroskim, duquel le légat du Saint-Siége en Lithuanie écrivit au Pape : « Il est à la guerre un Romulus, à la maison un sage et pieux Numa, mais un schismatique aveuglé par un trop grand dévouement à l'Église grecque. »

Un autre fait prouve qu'Ivan III mettait souvent dans sa conduite

l'avantage politique au-dessus du principe religieux. Il avait fait de longue main une alliance offensive et défensive avec le khan des Tartares de la Crimée, dont la horde venait récemment de s'y établir. Il avait déjà, l'année 1482, sommé ce Tartare de remplir son traité, et l'invita à tomber sur les provinces lithuaniennes limitrophes de son territoire. Cette horde vint envahir Kiew, piller la ville et ses églises, ravager et brûler toute cette contrée. Le jeune prince de Lithuanie avait espéré que son mariage avec la fille d'Ivan III préserverait son pays du retour de pareils malheurs; mais au moment où ce prince suscita, en 1500, une nouvelle guerre dont la religion seule lui servait de motif, il invita son fidèle allié, le khan de Crimée, à faire une nouvelle invasion en Lithuanie; celui-ci vint pour la seconde fois y brûler un grand nombre de villes et ramena avec lui beaucoup d'habitants comme esclaves.

Le roi de Pologne mourut en 1501; le prince Alexandre fut élu à sa place, et *pour la première fois, la Pologne, réunie à la Lithuanie, entra corps à corps en lice avec la Russie.*

Ivan III mourut en 1505, et son beau-fils, Alexandre, roi de Pologne, en 1506. Vassiliy Ivanowitsch, successeur du premier, montra qu'il avait hérité de tous les principes politiques de son père. Au moment où il apprit la mort du roi de Pologne, son beau-frère, l'envoyé, qui devait porter à sa sœur ses lettres de condoléance, eut la commission secrète de l'engager à employer son crédit pour le faire élire roi de Pologne, en *lui disant qu'elle rendrait son nom immortel par la réunion des trois pays de Lithuanie, Pologne et Russie, parce qu'elle ferait ainsi cesser les guerres qui les déchiraient; que la différence de religion ne devait pas y apporter obstacle; qu'il s'engageait d'avance par serment à protéger l' Église romaine, et qu'il ferait plus de bien au peuple que ne pouvait lui en faire un souverain de la confession.* Ces paroles arrivèrent trop tard; la Pologne ne pouvait sans danger prolonger la vacance du trône; le frère du roi défunt obtint donc tous les suffrages. La reine veuve répondit à son frère le grand-duc de Russie en lui donnant la nouvelle de cette élection.

Ce prince ne tarda pas à montrer qu'il suivrait, à l'intérieur comme à l'extérieur, la politique d'Ivan III, son père. La ville de Pskow, fatiguée d'une longue résistance à la Russie, finit par se soumettre à lui. Quoique la prise de possession de cette ville eût eu lieu sans combat, trois cents des familles les plus considérables furent enlevées et conduites à Moscou. Un annaliste, dont Karamsin a consigné les paroles dans son histoire, dit:

Digitized by Google

« C'est ainsi que s'éteignit la glorieuse existence de Pskow, prise, non par des infidèles, mais par des chrétiens ses frères. O toi, ville jadis florissante, tu exhales aujourd'hui tes plaintes, languissante et désolée. Un aigle à puissantes ailes, armé de griffes de lion, s'est jeté sur toi et a détruit les trois cèdres du Liban qui avaient leurs racines dans ton sein ; il t'a enlevé la beauté, la richesse et tes citoyens ; il a bouleversé tes places et balayé tes maisons comme du fumier ; il a enlevé nos frères et nos sœurs pour les conduire dans des contrées éloignées, où ni leurs pères, ni leurs aïeux n'avaient jamais été.

Ces paroles, qui rappellent les lamentations des Hébreux, en rappellent aussi les souffrances. Pskow avait existé pendant six siècles comme une ville indépendante, se gouvernant elle-même, civilisée et enrichie par ses relations avec l'Allemagne et la Hanse.

Les guerres avec la Pologne ne tardèrent pas à reprendre, non-seulement leur ancienne animosité de puissances rivales, mais elles devinrent plus acharnées, ayant, depuis ce moment, pris *des deux côtés* le caractère de guerre de religion.

Les détails qui précèdent suffisent pour faire voir quelle avait été depuis des siècles la position religieuse de la Russie ; il reste à examiner en traits rapides quelle a été celle de la Pologne.

Ce royaume, entouré comme il l'a été d'ennemis qui l'attaquaient sans cesse, a toujours eu à soutenir des guerres à la fois politiques et religieuses contre les rois de Suède, les électeurs de Brandebourg, les grands maîtres de l'ordre Teutonique, les princes de Moldavie, plus tard les Turcs, les khans de Crimée, enfin contre la Russie ; elle eût succombé beaucoup plus tôt si elle n'eût pas trouvé, dans le principe catholique qui la pénétrait, un élément de résistance plus énergique qu'elle ne pouvait le trouver dans sa constitution politique. Les questions religieuses furent traitées à Oliva comme elles l'avaient été à Münster, dans un esprit de conciliation et de tolérance entièrement à l'avantage des dissidents.

Toutes les garanties réciproques stipulés par le traité d'Oliva furent renouvelées dans le traité de Kardis, conclu l'année 1686 entre la Pologne et la Russie. Mais si les deux États signèrent une paix religieuse, les deux peuples ne la ratifièrent pas. Tous deux étaient dominés par le seul principe qui, dans plus d'une phase de leur histoire, les avait sauvés de la destruction ; lorsqu'un funeste interrègne et les épisodes si singuliers des faux Dimitris déchiraient la Russie par des guerres intestines, la Po-

logne sut avec habileté profiter de ces circonstances pour attaquer son ancien ennemi. Le succès de ses armes fut complet et lui aurait donné une supériorité qui lui serait restée, si la foi religieuse n'était venue rendre à la résistance de la Russie l'unité qui commençait à lui manquer ; car beaucoup de Russes de la classe des boyards, craignant déjà la nouvelle puissance des czars, s'étaient faits les alliés des Polonais ; les deux Églises furent donc encore une fois mises en présence, et la Russie finit par triompher. Il y eut des traités de paix, mais qui n'étaient que des trêves. La législation des deux États séparait les deux peuples ; elle rendait la paix entre les deux religions impossible. Le passage d'une confession à l'autre était traité comme un crime de haute trahison envers l'État, et puni comme tel par les lois criminelles ; ce n'était pas l'inquisition qui scrutait les consciences pour les punir ou les affermir dans la foi, c'était une loi politique qui châtiait le crime accompli par l'apostasie. Les Polonais avaient lutté pendant deux siècles contre les attaques incessantes du protestantisme et de l'Église d'Orient ; ils avaient trouvé, dans un vif sentiment de la foi catholique, le principe de leur union et de leur résistance. Les conditions auxquelles ils souscrivaient par le traité d'Oliva en faveur des dissidents, au nombre desquels comptaient les Grecs non unis, leur furent dictées par la nécessité de mettre enfin un terme à des guerres si prolongées, qui avaient déjà tant ébranlé leur position politique ; mais ces conditions furent signées sans conviction, et sans vouloir tenir les anciennes lois du royaume pour abrogées. Il arriva donc que, pendant le cours du siècle qui suivit la paix d'Oliva, c'est-à-dire depuis 1660 jusqu'à l'année 1766, les conditions stipulées en faveur des dissidents cessèrent peu à peu d'être observées ; les anciennes lois du royaume pénétraient encore l'esprit de l'administration. Les sujets de plaintes de la part des puissances directement intéressées ou solidaires pour leur garantie des traités, se multiplièrent au point d'amener la nécessité d'une entente entre elles. Ainsi la Russie, la Prusse, la Suède et l'Angleterre, firent à la Pologne, en 1766, des représentations identiques pour lui demander le redressement de ses torts et l'observation des traités. Le sénat de Varsovie répondit en promettant d'examiner et de faire justice à qui de droit. Cette réponse, d'un caractère évasif, resta sans résultat. Les puissances firent alors une déclaration positive en 1767, exigeant l'abrogation de toutes les lois et ordonnances qui avaient été rendues en opposition aux anciens traités, et demandant la conclu-

sion de nouveaux traités plus explicites et plus conformes à l'esprit du temps.

Les dissidents évangéliques se réunirent en confédération pour exposer leurs griefs et demander justice ; les villes de Thorn, d'Elbing, de Dantzick et les états de Courlande se réunirent à cette confédération et au manifeste qu'elle avait publié.

Une confédération générale du grand-duché de Lithuanie, dans laquelle le nombre des Grecs non unis était considérable, fit une déclaration par laquelle tous les nobles du grand-duché, *sans distinction de confession*, s'engageaient à travailler à la première diète au rétablissement des dissidents dans tous leurs droits, et donnaient leur entière adhésion au manifeste que la Russie venait de publier en leur faveur.

M. Wroughton, ministre de la cour de Londres, remit au roi et aux états de la république de Pologne la déclaration ci-dessous du 4 novembre 1766, portant *que Sa Majesté Britannique se trouvait forcée, par une étroite alliance entre les cours de Pétersbourg, de Berlin et de Copenhague, à s'intéresser pour les dissidents dans toutes les formes de droit et en sa qualité de garante du traité de paix d'Oliva*, etc....

Cette déclaration formule une demande identique avec celle des autres alliés ou ayants cause.

Déclaration du roi de la Grande-Bretagne, remise au roi et aux états de la république de Pologne, par M. Wroughton, ministre de la cour de Londres, du 4 novembre 1766 (1).

Sa Majesté Britannique, toujours disposée à protéger de toute manière les chrétiens protestants, et surtout ceux qui, en vertu des conventions particulières, ont droit de prétendre à son assistance, se voit obligée de réitérer ses pressantes représentations en faveur de cette partie opprimée de la nation polonaise, connue sous le nom de dissidents. En conséquence, le soussigné, conformément à de nouveaux ordres du Roi, son Souverain, a l'honneur de vous représenter, Sire, et à la république de Pologne, que Sa Majesté Britannique, outre tant de solides motifs de justice et d'humanité qui lui donnent lieu d'espérer un heureux succès des négociations actuelles relativement à cette affaire, se trouvant forcée, *par une étroite alliance entre les cours de Pétersbourg, de Berlin et de Copenhague*, à s'intéresser pour les dissidents dans toutes les formes de droit, et en sa qualité de garante du traité de paix d'Oliva, souhaite qu'en la présente diète, cette vertueuse, mais malheureuse par-

(1) Martens, *Recueil des traités*, t. I.er p. 384. Actes relatifs aux dissidents.

tie des sujets polonais, soit rétablie, comme membres de l'État, dans la possession de leurs droits et priviléges, de même que dans la jouissance paisible de leur culte, que chacun sait leur avoir appartenu avant la signature dudit traité d'Oliva. En même temps Sa Majesté Britannique considère combien est grande la connexité des intérêts mêmes de la république avec la justice de cette affaire, ainsi qu'avec les lois fondamentales du royaume, lois qui non-seulement furent observées depuis deux siècles, mais renouvelées par des traités si solennels avec les puissances du nord, qu'ils ne permettent pas que l'on entreprenne d'y rien changer, si ce n'est avec le consentement des parties contractantes. Aussi Sa Majesté Britannique, pleine de confiance en l'équité et en la pénétration de Sa Majesté Polonaise, elle qui, dès le commencement de son règne, a donné tant de témoignages de zèle pour le bonheur du genre humain et d'amour pour l'administration de la justice et de la république, ne doute nullement qu'enfin on ne cesse d'opposer à ses justes désirs des constitutions inefficaces, établies au milieu des troubles intérieurs, contredites par des protestations formelles et des déclarations expresses de la part des puissances étrangères.

Quoique les droits et les priviléges des dissidents soient fondés sur une doctrine dont les principes de charité et de bienfaisance donnent le vrai caractère du christianisme, et que la divinité de son instituteur, qui la prêcha le premier, la rende encore moins douteuse, c'est cependant cette religion dont on trouble l'exercice, et dont ceux qui la professent sont exclus de tous les emplois d'honneur et privés de tous moyens de servir leur patrie. Néanmoins leurs droits et priviléges leur ont été confirmés par les ordonnances du royaume, assurés par les traités appuyés sur les fondements si saints et si évidents aux yeux de toutes les nations, que le soussigné, ministre d'un monarque qui conserve pour la république les plus sincères sentiments d'amitié et d'inclination à lui en donner des preuves en toute occasion, se flatte que la médiation du roi son maître produira les effets que l'on peut naturellement s'en promettre ; que la sagesse de la nation assemblée apportera des remèdes aux maux qui déchirent l'État et oppriment les dissidents ; et qu'à l'égard tant des choses ecclésiastiques que civiles, elle les rétablira dans le même état qu'elles étaient avant la conclusion du traité d'Oliva. Au reste, les souhaits sincères de Sa Majesté Britannique pour la gloire du roi de Pologne et pour la prospérité de la république sont si notoires qu'il serait inutile de leur en donner de nouvelles assurances. Cependant le soussigné ne peut se dispenser de les réitérer, comme une preuve incontestable de leur réalité.

Signé WROUGHTON.

La simultanéité de ces démarches amena, entre les puissances qui les faisaient et la république de Pologne, la conclusion des traités négociés et signés à Varsovie en 1768. On ajouta à chacun de ces traités, qui ne fi-

xaient que le principe, un acte séparé qui réglait les droits, les prérogatives, les obligations des différentes confessions les unes avec les autres, tant pour le spirituel que pour le temporel.

Ainsi le titre de dominante continuait à être donné à la religion catholique romaine; il était stipulé que nul ne pouvait être élu roi de Pologne qu'il ne fût catholique. L'action de passer à une autre religion continuait à être regardée comme criminelle.

L'acte séparé, annexé au traité entre la Russie et la Pologne, fut beaucoup plus soigneusement et minutieusement rédigé que celui des autres puissances, parce que le grand nombre de Grecs non unis dans les provinces lithuaniennes rendait les rapports des deux confessions très-compliqués.

Par l'article 2 de cet acte séparé, d'égale teneur dans tous les traités, furent abolis tous les anciens statuts et édits donnés par Jagellon, en 1424 et 1439, contre les hérétiques, lesquels ne pouvaient être allégués contre les Grecs non unis et les dissidents dans la religion chrétienne. De même furent abolis tous les articles insérés dans les confédérations et constitutions de 1717, 1732, 1764 et 1766.

L'extrait du statut des Jagellons ci-dessous suffit pour montrer la rigueur de cette législation et le zèle que mettait la diète à le maintenir.

Décret du roi Ladislas Jagello, en date de Vilún, dimanche de Judica, l'an 1424.

(Extrait du statut des Jagellons).

.... Tout hérétique ou suspect d'hérésie et tout fauteur et promoteur d'hérésie dans nos États seront arrêtés comme coupables du crime de lèse-majesté et punis à raison de leur forfait. Et tous ceux qui de la Bohême entreront dans notre royaume seront soumis à un examen sévère de leur dépravation hérétique, par les évêques ou par les maîtres que le saint-siége a délégués ou déléguera à cet effet. Mais si un habitant de notre royaume, de quelque condition ou dignité qu'il soit, néglige de revenir de la Bohême d'ici à...., il sera censé convaincu d'hérésie et soumis aux peines qui ordinairement sont imposées aux hérétiques. Et de même, leur biens meubles et immeubles sans distinction seront confisqués au profit de notre trésor, et leurs enfants, mâles et femelles, seront privés de leur droit de succession et de leurs prérogatives d'honneur, et ne seront plus jamais élevés à des dignités, mais resteront à tout jamais infâmes; avec leurs parents et descendants, ni ne jouiront plus jamais de la noblesse ou de quelque droit d'honneur....

Arrêt de la diète polonaise, en date de Neuf-Corczyn, la Saint-Marc de l'an 1438.

Si quelques propriétaires polonais, habitants de ce royaume, voulaient se permettre des empiétements sur le droit commun, ou d'entreprendre des guerres nuisibles au royaume, sans le consentement de notre très-gracieux Roi, ou enfin de commettre ou de favoriser des erreurs hérétiques, nous promettons sur notre foi et honneur de nous lever pour leur destruction, de quelque état, rang, dignité, ecclésiastique ou laïque, qu'ils soient, et de ne leur prêter secours, nous fussent-ils même unis de parenté ou d'affinité, ou d'une manière quelconque....

La Russie, qui seule n'avait pas été et n'était pas encore assez forte pour dicter des lois à la Pologne, avait toujours fait comprendre, dans toutes les transactions qui eurent lieu de concert avec elle entre les Etats protestants et la Pologne, les Grecs non unis, sous la désignation commune de dissidents; en conséquence, le § 2 de cet article 2 fut rédigé de la manière suivante:

« La loi fondamentale de l'an 1573, et la forme du serment de tous les rois de Pologne jusqu'à notre temps, font voir clairement que le nom de dissidents convient également à toutes les communions chrétiennes. . . . . Les noms d'hérétiques, de schismatiques ou de désunis ne leur seront plus donnés; mais on les appellera plutôt Grecs orientaux non unis, dissidents ou évangéliques; leur religion ne portera plus le titre de secte ou d'hérésie, mais celui de foi, de religion ou de confession.

« § 10. Les mariages entre des personnes de religion différente, savoir entre des catholiques, des Grecs non unis et des évangéliques de l'une et l'autre confession, ne seront ni défendus ni empêchés par qui que ce soit. Les enfants qui en proviendront seront élevés, les fils dans la religion de leur père et les filles dans celle de la mère. Les personnes nobles pourront faire un autre arrangement par un contrat de mariage, avant la bénédiction nuptiale. Cette bénédiction doit être administrée par un prêtre ou ministre de la communion dont est la promise. »

Les autres nombreux paragraphes de cet article 2 ont pour objet le règlement de toutes les affaires administratives des différents cultes dans leurs rapports réciproques; ils fixent tous les droits de leur juridiction, tant pour le spirituel que pour le temporel. Tous ces règlements, minutieusement rédigés, se terminaient ainsi, article 5:

« § 4. Or, comme tous les points ci-dessus spécifiés sont fondés tant sur le droit de la nature et des gens, que sur d'anciens priviléges et constitutions qui servent de base à l'égalité et à la liberté des Polonais, et que, de plus, les Grecs non unis et les dissidents de l'une et de l'autre confession ont été dans une paisible possession de toutes les prérogatives et libertés pendant une longue suite d'années, et qu'on ne les y a troublés que par des constitutions illégales, faites longtemps après le traité d'Oliva et le traité de 1686 (celui de Kardis entre la Russie et la Pologne); *qu'en outre S. M. l'impératrice de toutes les Russies, en qualité de voisin de la république; aussi bien que LL. MM. les rois de Suède, de Prusse, d'Angleterre et de Danemark, relativement à la garantie des susdits traités, insistent sur le rétablissement des droits et des libertés qui sont dus aux Grecs non unis et aux dissidents, tant dans le spirituel que dans le temporel;* ainsi tous les points qui sont exprimés dans les articles du présent acte séparé doivent être regardés et observés comme une loi constante, perpétuelle, invariable. »

Ainsi, comme dans les temps antérieurs, lorsque la Pologne était une puissance politique prépondérante, l'alliance des puissances protestantes avec la Russie continuait à exister, et elle enlevait, en 1768, à ce pays affaibli et désarmé, le seul principe d'unité et de résistance qui lui restait encore.

La Pologne, forcée d'ouvrir une large voie au mouvement de l'entière égalité des cultes, et perdant ainsi la conscience du seul sentiment qui lui restait de son ancienne existence, ne devait pas tarder à tomber en lambeaux. Le traité de 1768 devint sa dernière transaction politique. Les puissances protestantes, entraînées par leur esprit constant d'opposition au catholicisme, précipitèrent la destruction d'un État qu'il aurait été de leur intérêt de conserver.

L'époque napoléonienne a changé plusieurs fois l'état de possession des puissances copartageantes, sans jamais avoir changé aucun des engagements que chacune d'elles avait pris envers ses nouveaux sujets; aucun acte de cession ou de rétrocession n'avait modifié aucune des stipulations existantes à cet égard. Le congrès de Vienne a créé un autre ordre de choses; il a constitué un nouveau royaume de Pologne, en laissant subsister le partage.

L'empereur Alexandre octroya à ce royaume une constitution qui lui donnait plus de liberté qu'il ne pouvait en supporter. La révolution

de France vint exercer sur tous les éléments que cette constitution avait rendus à la Pologne une influence aussi active qu'elle fut irrésistible.

Tout ce dont l'empereur Alexandre avait doté la Pologne, une administration intelligente, des finances bien réglées, une armée nombreuse, bien exercée, disciplinée, et commandée par des chefs polonais expérimentés, toutes ces ressources furent tournées contre la Russie. La lutte qu'elle eut à soutenir fut opiniâtre et sanglante; le danger en fut augmenté par l'insurrection presque générale des anciennes provinces polonaises qui ne faisaient pas partie du royaume. La révolte fut vaincue et désarmée. Le droit de l'empereur de Russie, de reprendre au royaume la constitution qui lui avait été donnée, était incontestable.

Cette révolte vint agir sur l'esprit de l'Empereur comme un avertissement soudain du danger qu'il y aurait pour la Russie à laisser la Pologne constituée et favorisée comme elle l'avait été. L'acte de déchéance prononcé contre sa personne et sa maison devint un motif personnel qui devait l'exciter davantage. Cet acte, qui n'aurait pu être que le résultat d'une victoire complète, était une folie au commencement de la lutte. La Pologne, dans cette circonstance, revint à son ancienne histoire. Le sentiment qui se montra le plus actif et le plus puissant sur l'esprit des masses fut le sentiment religieux; il était le seul débris encore debout de l'ancienne Pologne.

Une lettre signée Valère Vieloglovsky, insérée dans le feuille de l'*Univers* du 8 mars 1846, prouve combien la Pologne moderne faisait d'efforts pour revenir à son ancien esprit. Cette tendance n'explique-t-elle pas pourquoi ses efforts sont tous restés infructueux?

On y lisait le passage suivant:

« Toute la Pologne conçoit parfaitement que le catholicisme est l'unique base de sa nationalité et l'unique espérance de son avenir; tout le monde sait que, malgré nos écarts, nous avons su conserver cette foi vive qu'aucune doctrine humaine ne saurait nous faire abandonner. La foi est en nous comme le sang de nos pères, et c'est aussi le plus bel héritage qu'ils nous ont légué. Notre langue même est éminemment chrétienne, et toutes nos institutions primitives ont été puisées dans la sagesse de l'Église. Notre armée, en corps, porte le nom de foi, Viara, et le soldat en particulier s'appelle homme de foi ou croyant, Viarus (1).

(1) Le mot en russe comme en serbe est *vjera*; celui de *viarus*, pour guerrier, paraît n'avoir été admis en polonais que depuis 1830.

« Il ne faut pas d'autre levier que la foi et le patriotisme, et tout le peuple se lèvera en masse pour défendre le plus cher de ses intérêts. »

Cette lettre aurait peu d'importance si elle n'était que l'expression d'une conviction individuelle; mais elle est plus que cela: elle manifeste l'opinion de tous les Polonais; on en trouve la preuve dans tout le cours de leur ancienne histoire. Elle indique une des causes principales de la décadence politique de la Pologne. N'y a-t-il pas en effet une cause de destruction dans l'alliance forcée de deux idées diamétralement opposées l'une à l'autre? La nationalité, principe de séparation, suscite un sentiment de rivalité qui ne va que trop souvent jusqu'à la haine, tandis que le christianisme doit être un lien de fraternité entre tous les hommes. Mais quand on fait descendre la religion au rang d'une institution nationale, le fanatisme politique ne finit-il pas par engendrer le fanatisme religieux? Et ce levier de foi et de patriotisme au moyen duquel on a depuis si longtemps remué la masse du peuple polonais, et dont on veut user encore aujourd'hui, n'est-il pas celui qui a soulevé tous ses ennemis contre elle? N'a-t-il pas été depuis quatre siècles le ressort de tout le mouvement politique de la Russie contre la Pologne? N'y a-t-il pas plus que de l'imprudence d'en appeler à de pareilles forces, sans avoir tenu compte de l'inégalité d'étendue et de population qui existe entre les deux pays?

Voyons si les faits ne sont pas d'accord avec ce que nous avançons.

Pour faciliter l'appréciation de cet examen, il faut se rappeler que l'introduction du rite grec-uni n'avait eu lieu que dans des provinces d'origine russe placées sous la juridiction de l'église métropolitaine de Kiev. Ce rite, là où il existait en Pologne, prouvait deux choses: l'origine russe, et une conquête faite par la Pologne sur la Russie.

Le gouvernement de la Lithuanie, pour s'assimiler davantage ces provinces, y avait introduit le code de lois lithuanien. La chose était facile, parce que cette législation était supérieure à celle qu'avait alors la Russie. Cet état de choses existait particulièrement en Volhynie et en Podolie. La noblesse polonaise qui les avait conquises en avait pris possession pour son compte. On y voyait donc une aristocratie étrangère au peuple de langue, de race et de religion.

Ce fut en considération de ces faits que l'impératrice Catherine, après le premier partage de la Pologne, supprima dans ces deux provinces le code lithuanien, et fit rentrer le peuple du rite grec-uni dans le sein

de l'Église russe. On ne tint aucun compte des événements qui avaient amené et maintenu leur longue séparation.

L'histoire, pour se rattacher immédiatement au règne du grand-duc de Russie, Ivan III, fit, d'un seul mouvement, un seul pas rétrograde de près de quatre siècles.

Cependant, comme la législation civile qui doit régler les rapports si multipliés de tous les intérêts de propriété et de famille, ne peut pas être changée d'un instant à l'autre sans mettre un grand trouble dans toutes les affaires, l'empereur Paul Ier, dès son avénement au trône, rendit à ces provinces le code lithuanien.

L'insurrection de la Pologne de l'année 1830 montra combien l'action de la noblesse et du clergé avait exercé de puissance sur les masses du peuple. Le rite grec-uni, là où il existait encore, ne produisit aucune différence dans le mouvement de l'insurrection. On vit au contraire toutes les populations rurales de la Volhynie et de la Podolie rester sourdes à l'appel de la révolte; la noblesse seule y prit les armes.

Ce fut pour la seconde fois que ces provinces présentèrent le même phénomène. Lors de l'insurrection de Koziusko, un corps polonais, qui comptait à peine deux mille hommes, y avait pénétré pour y propager l'insurrection ; n'y ayant trouvé aucun appui, il fut en entier fait prisonnier sur les bords du Stir, dans la même position où, quarante ans plus tard, Dvernicky, faisant la même entreprise à peu près avec le même nombre d'hommes, aurait eu le même sort, s'il ne s'y était soustrait en allant mettre bas les armes sur le terrain neutre de la Gallicie.

La cause de ce contraste entre la révolte et la fidélité ne pouvait échapper à l'attention de l'empereur Nicolas. Il prit donc la résolution de continuer l'œuvre qu'avait commencée l'imperatrice Catherine, et qu'avait interrompue Paul Ier.

Le premier moyen employé à cet effet fut de donner à toutes les anciennes provinces lithuaniennes, qui avaient fait une fois partie de l'empire russe, la dénomination officielle *de provinces occidentales réincorporées à l'Empire*. Leur réunion fut promulguée comme une loi de l'Empire qui ne faisait que rendre à ces provinces ce qu'une domination étrangère leur avait enlevé. La rentrée de tous les grecs-unis dans le sein de l'Église de laquelle ils avaient été détachés fut célébrée comme une fête de famille.

L'examen de ces questions n'appartient pas à la nature de cet écrit,

qui n'a d'autre objet en vue que de prouver que c'est l'alliance des puissances protestantes avec la Russie, en faveur des dissidents, au nombre desquels les Russes consentaient alors à se compter, qui a detruit la Pologne. Quand l'Angleterre, au congrès de Vienne, protestait le plus qu'elle le pouvait contre la prépondérance de la Russie en Pologne, elle ne s'apercevait pas encore que la suprématie religieuse, qu'elle travailla pendant longtemps à donner à la Russie, devait en même temps lui assurer la suprématie politique.

Personne dans le parlement d'Angleterre n'a donc le droit de porter accusation contre qui que ce soit pour tout ce qui est relatif aux affaires de Pologne. Il ne faut, pour s'en convaincre, que consulter les faits enregistrés par l'histoire, tels que nous venons de les mettre sous les yeux du lecteur.

L'Angleterre n'a jamais eu et n'a jamais pu avoir l'intention de détruire l'existence politique de la Pologne. Et cependant elle a fait, pendant une longue période de temps, partie d'une alliance qui l'a mise à mort. Elle s'est donc trompée sur la portée de ce qu'elle faisait.

Si l'Angleterre n'a pas compris le degré d'influence politique dont la Russie trouvait la force dans la position religieuse que cette puissance occupait envers la Pologne, elle a bien moins compris encore la nature de la position religieuse que la Russie occupait en Orient. Ce n'est pas accidentellement que l'on peut parler de la Russie et de l'Orient. Ce sujet est trop vaste, trop compliqué, trop important pour cela. Nous ne voulons qu'emprunter, en passant, un fait isolé à l'histoire du protectorat que l'Angleterre exerce sur les îles Ioniennes, parce qu'il donne la preuve la plus évidente que le ministère que dirigeait lord Palmerston n'a pas mieux compris la Russie en Orient que l'ancienne Angleterre ne l'avait comprise en Pologne.

La source de l'erreur est la même dans les deux cas, mais innocente en Pologne, car l'erreur peut l'être souvent, elle est coupable en Orient. Cette question mérite examen.

L'influence qu'exerce la Russie sur tous les peuples de l'Église d'Orient découle naturellement de tous les souvenirs que conserva l'Église primitive, pour laquelle l'obéissance à la puissance impériale qui en avait assuré le triomphe, était inséparable de la foi en son orthodoxie.

L'empereur et l'Église, réglée qu'elle était par les conciles, personnifiée plus tard dans le patriarche, étaient les deux éléments dont l'union fit toute l'histoire du Bas-Empire.

Les sultans ont pris la place des empereurs ; mais l'Église a survécu à leur chute. Veuve éplorée, réduite en esclavage, trop faible pour exister toute seule et sans appui, elle se mit à chercher un nouvel empereur qui pût l'affranchir, la protéger et, de concert avec elle, restaurer l'empire.

Pendant ce temps, le pouvoir souverain suivait, en Russie, un mouvement de concentration, et prenait un développement qui bientôt en rendit la puissance visible à tous les yeux. Le czar était le seul souverain qui professât le rite oriental ; tous les regards se tournèrent donc vers ce nouvel astre.

Il se fit dans tout l'Orient, pour ainsi dire, une élection mentale suivie d'un acte de soumission volontaire, acte de foi et d'espérance dans le souverain à qui le ciel paraissait réserver la vocation de rétablir l' empire, et de replacer l'Église avec lui sur le trône.

L'alliance de la maison des czars avec une fille du dernier Paléologue, et les nombreux rapports qui s'établirent à cette occasion entre les Grecs et la Russie, firent naître un espoir qui, comme une tradition sainte, se transmettait sans s'affaiblir.

Telle est l'explication d'une influence que la Russie n'a pas cherchée par de sourdes intrigues. Elle est le résultat naturel de deux grands faits historiques : la chute de l'empereur grec de Constantinople, l'élévation de l'empereur grec de Russie.

D'autres circonstances ajoutèrent encore plus de force à ce rapprochement.

Les croisés avaient laissé de fâcheux souvenirs à Constantinople. Ils s'étaient montrés aux Grecs, ainsi qu'à tout l'Orient, plus sauvages, plus ignorants, et cependant plus orgueilleux que ne l'étaient alors les Arabes et les Sarrasins. Les Orientaux en furent tellement effrayés, qu'aucun d'eux ne voulut plus entendre parler, ni de l'Église latine, ni de l'Europe. La nouvelle domination des Turcs, sans rien changer à cette disposition des esprits, ne fit que rendre l'alliance morale des Grecs avec la Russie plus intime.

Le gouvernement anglais s'est trouvé, par la position qu'il occupe dans les îles Ioniennes, mis en contact direct avec le patriarche de Constantinople. L'autorité supérieure de l'Église d'Orient avait eu des raisons de craindre que des lois étrangères, données à ces îles, ne vinssent altérer la pureté des preceptes et des pratiques de cette Église, à la communion de laquelle ces îles appartenaient.

Digitized by Google

Le synode avait adressé, dans chaque occasion où il avait trouvé motif de le faire, des exhortations au clergé ionien, et donné l'instruction de résister à l'introduction des lois qui porteraient atteinte à la pureté de la foi et à la légitime autorité de l'Église. Tel paraît avoir été particulièrement le cas à la suite de la conspiration qui eut lieu à Athènes en 1840; car ce fut alors que le gouverneur des îles loniennes porta plainte à son gouvernement contre le patriarche de Constantinople. L'ambassadeur d'Angleterre reçut, en conséquence, l'ordre de lord Palmerston, de demander à la Porte la destitution du patriarche.

On avait vu plusieurs fois des gouvernements rechercher l'alliance de la Turquie, et la faire entrer, comme puissance belligérante, dans des combinaisons de politique européenne. Mais je ne sache pas qu'on eût jamais vu, avant ce fait, un cabinet solliciter, exiger même, les sévices du Coran contre l'Évangile. Avait-on déjà oublié à Londres quels avaient été le motif et le caractère du supplice du patriarche mis à mort à Constantinople en 1821?

Si le gouvernement ionien avait des raisons de se plaindre du patriarche, n'avait-il pas deux moyens pour faire valoir ses droits?

D'abord, celui d'une negociation avec le synode, afin d'obtenir que les instructions pastorales qui émanent de lui fussent mises d'accord avec la législation des îles loniennes; et puis, si cette voie de négociation ne lui eût pas fait obtenir le redressement de ses griefs, le gouvernement ionien eût pu, selon le degré d'influence qu'il était en mesure d'exercer sur la détermination du clegé et du peuple ionien, se séparer du patriarcat de Constantinople, et organiser son Église d'une manière indépendante.

En un mot, l'Angleterre pouvait protester contre le patriarche de Constantinople, ainsi qu'elle proteste déjà depuis si longtemps contre le pape. Mais elle ne pouvait jamais regarder comme un de ses droits, de troubler toute l'Église d'Orient à l'occasion d'un point de dissidence locale qui ne concernait qu'une partie très-minime de cette Église.

Est-il possible que le gouvernement musulman puisse être jamais appelé à être juge d'une question religieuse qui s'élève entre deux autorités chrétiennes? Ce procédé ne prouve que trop ce qui depuis longtemps serait advenu de l'Église catholique, si la puissance temporelle du pape, en donnant la garantie de son indépendance politique, n'eût pas, en même temps, protégé la liberté de sa puissance spirituelle.

On disait alors à Constantinople que l'Angleterre insistait sur la de-

stitution du patriarche, parce qu'elle le croyait entièrement dévoué aux intérêts de la Russie. Abstraction faite du point de vue religieux qui se rattache à la question orientale prise dans son ensemble, ce n'est que le côté politique de cet épisode qu'il s'agit ici de mettre en lumière. Croit-on que l'Église d'Orient tout entière n'ait pas appris et n'ait pas ressenti l'insulte que venait de lui faire l'Angleterre dans la personne de son patriarche? Mais il y avait plus que l'insulte. N'était-ce pas river plus fortement les fers de son ancien asservissement? L'inquiétude que ce commencement de nouvelle persécution, suscitée par l'Angleterre, donnait à tout l'Orient, ne devait-elle pas rapprocher de la Russie tous les fidèles de l'Église byzantine?

Ainsi nous voyons l'Angleterre, qui veut faire à Constantinople l'application de son principe protestant, commettre en Orient les mêmes fautes que celles qu'elle avait commises en Pologne. Les voies sont différentes, il est vrai; mais les résultats sont les mêmes; et ces résultats sont en opposition directe au but politique que, dans les deux pays, se proposait et se propose encore l'Angleterre.

Les intrigues diplomatiques les plus actives et les plus habiles ne peuvent jamais parvenir à corriger les suites inévitables d'une fausse position.

III.

DE LA VILLE LIBRE DE CRACOVIE.

La même pensée politique fit naître à la fois le royaume de Pologne et la ville libre de Cracovie. C'était la pensée polonaise de la restauration de l'ancienne Pologne, indépendante de la Russie autant que cela deviendrait possible, mais ayant pour roi l'empereur du Russie, ces deux souverainetés différentes réunies sur la même tête.

Cracovie était un point trop avancé, trop menaçant pour les communications de l'Autriche avec la Gallicie, pour qu'il eût alors été possible d'en faire une partie intégrante du royaume de Pologne. Les Polonais impatients, hardis outre mesure, ne se sentaient pas cependant encore assez sûrs de leur fait pour en élever la prétention ; ils se bornerent à empêcher que cette ville ne retombât au pouvoir de l'Autriche ; pour sortir de cette difficulté on en fit une ville libre. L'origine de cette liberté fut un principe de négation.

Cracovie, ville libre, enfermée comme un atome entre trois puissants États, ne pouvait subsister qu'en vertu d'une loi de neutralité. Mais la neutralité d'un État n'est qu'une autre principe de négation ; ce n'est, en effet, qu'en sacrifiant la liberté politique pour la neutralité qu'un petit État obtient la garantie de son existence.

La création du royaume de Pologne fut le sujet de vives controverses au congrès de Vienne. L'État libre de Cracovie fut créé par un traité conclu entre les trois puissances copartageantes. La conclusion de ce traité fut l'exercice d'un droit qui ne leur fut contesté par aucune autre puissance. Ce traité fut enregistré dans l'acte général du Congrès sans qu'il eût donné lieu à aucun genre d'observation, ni sur la nature du droit de l'avoir conclu, ni sur aucune de ses clauses.

Il apparaissait comme un compromis entre des prétentions opposées ; ce compromis tournait au profit d'une liberté qu'on voulait favoriser : tout le monde en fut satisfait.

Digitized by Google

Les Polonais se réjouissaient d'avoir conservé, comme une sorte de relique, le lieu le plus vénéré, le souvenir le plus illustre de leur histoire. C'était dans la cathédrale de Cracovie que les rois de Pologne étaient couronnés, c'était aussi là qu'ils avaient leur sépulture. Le premier usage que les Polonais firent de la possession libre de ce lieu, fut d'élever des monuments à Koziusko et à Poniatowski dans le même caveau où reposait Sobieski. Ainsi s'élevait un nouveau culte à côté de l'ancien. Tous les souvenirs devaient se confondre en un seul pour donner à tous les fidèles de ce culte une seule et même esperance. Le salut de la Pologne devait devenir pour les Polonais ce que le salut de l'âme est pour les chrétiens, la pensée constante de leur vie. Mais s'il faut triompher de soi-même pour faire son salut, ce ne fut que par le déchaînement de toutes leurs passions que les Polonais voulurent gagner celui de la Pologne.

Cracovie avait la plus ancienne université de la Pologne: c'est donc là qu'on devait trouver le plus de moyens de rallumer la lumière de l'ancienne nationalité polonaise. A peine l'existence politique de Cracovie eût-elle été assurée, que l'on vit de tous les côtés les Polonais y arriver comme en pèlerinage pour se retremper dans la *pureté de cette atmosphère*; ils en repartaient conspirateurs, résolus à tout entreprendre, électrisés comme le sont les pèlerins de la Mecque après avoir touché la pierre noire de la Kaaba, prêts à massacrer les chrétiens que rencontrerait leur caravane.

Cracovie avait une existence d'autant plus faible qu'elle ne pouvait, comme État politique, entrer en relation avec d'autres États que par l'entremise des puissances créatrices et protectrices. Son principe de nationalité et sa constitution l'entraînaient donc irrésistiblement vers le royaume de Pologne. Varsovie était le foyer d'attraction qui seul lui donnait du mouvement et de la vie. L'avenir qu'espérait Cracovie était d'en être un jour absorbé. Mais jusqu'à cet événement qui ne pouvait être amené que par un mouvement dangereux pour la Russie, l'existence de l'État libre de Cracovie devait susciter de graves difficultés aux trois puissances et devenir pour elles un germe de discorde toujours prêt à éclore. La diplomatie de l'Europe laissa donc faire ce qu'elle regardait comme devant affaiblir des positions dont elle jalousait la force.

Le recit que nous avons fait des causes qui ont amené la chute du nouveau royaume de Pologne serait incomplet, si celui de la part qu'y a prise la ville de Cracovie n'y était pas ajouté. Les événements qui y ont été préparés et qui s'y sont passés ont une importance historique d'autant

plus grande qu'ils ont, plus que tous les mouvements qui ont eu lieu dans les autres provinces polonaises, mis au grand jour ce que voulaient les Polonais. Cracovie était le seul point où leur esprit pouvait se montrer en liberté. C'était l'ancienne Pologne avec toutes ses passions, son anarchie, son imprudence.

Il serait inutile de parler de ce qui s'était passé jusqu'à l'année 1830. On peut ne juger par les résultats qui se sont manifestés à l'occasion de la révolte qui eut lieu à Varsovie au mois de novembre 1830. Ces résultats ont été de nature à prouver qu'aucune des libertés qui avaient été accordées à la ville de Cracovie ne lui avait été enlevée.

Il nous suffira donc de parler de cette époque et de ce qui la suivit.

On vit l'État de Cracovie prendre ouvertement parti pour l'insurrection de la Pologne. Son territoire devint une vaste manufacture d'armes, de munitions et d'équipements de toutes sortes.

Des corps de troupes furent organisés, armés, complétement équipés et mis en marche pour aller se joindre à l'armée polonaise. L'évêque de Cracovie bénit les drapeaux et les armes de ces troupes; il publia des pastorales pour exciter toutes les populations à la guerre contre la Russie.

Le gouvernement de Cracovie ne sut ou ne voulut opposer aucune résistance à tout ce mouvement. Le comte Wodzicky, président du sénat, qui avait osé recommander de la prudence et de la modération, fut contraint par une émeute d'étudiants à se démettre de sa place et à quitter la ville.

Après que l'armée russe eut pris Varsovie, les fractions débandées de l'armée de l'insurrection gagnèrent les frontières des deux États limitrophes. Une division de cette armée se retira sur le territoire de Cracovie. Le gouvernement de la ville libre ne fit rien pour l'engager à mettre bas les armes; il n'avait du reste aucun moyen de l'y forcer.

Un corps de l'armée russe, aux ordres du général Rüdiger, entra donc à Cracovie le 27 septembre 1831. Il en expulsa les insurgés et en occupa le territoire jusqu'au 24 de novembre.

En conséquence de ces événements, les puissances protectrices avaient établi une Conférence ministérielle à Vienne, composée de leurs représentants, pour délibérer sur les moyens qu'il y aurait à prendre pour garantir à l'avenir Cracovie de l'influence des factions révolutionnaires et pour donner à cet État un gouvernement qui sût d'un côté apporter plus de soins aux véritables intérêts de ses habitants, et de l'autre remplir envers

les puissances protectrices les obligations qui lui étaient imposées par l'acte additionnel du 3 mai 1815.

Cette conférence ministérielle crut que le meilleur moyen d'atteindre ce double but serait de renforcer le pouvoir exécutif, dont l'exercice était confié au sénat, et qu'il fallait, à cet effet, le rendre indépendant de l'assemblée législative.

Au mois de mars de l'année 1833, les trois cours protectrices envoyèrent des commissaires à Cracovie, qui, après s'être adjoint les principaux notables de la ville, modifièrent, de concert avec eux, la constitution de cet État dans le sens de la détermination qui avait été prise.

Une nouvelle organisation fut donnée aux autorités administratives et judiciaires, ainsi qu'à celles de l'université. Des mesures furent prises pour faire sortir du territoire tous les réfugiés de l'insurrection polonaise qui depuis que les troupes russes l'avaient évacué, étaient revenus s'y rassembler en grand nombre.

Mais à peine les commissaires des puissances protectrices avaient-ils quitté Cracovie, au mois d'octobre de cette même année 1833, que l'on vit se reproduire le même état de choses. Le territoire de la ville libre redevint le foyer de toutes les intrigues révolutionnaires et le rassemblement principal de l'émigration polonaise. Les exhortations réitérées qui furent données au gouvernement de veiller avec plus de soins à sa propre sûreté, ne furent pas écoutées. Les sommations qui lui furent adressées de mettre un terme à une situation qui menaçait le repos des États voisins n'amenèrent également aucun résultat.

Quand enfin l'activité des sociétés secrètes, qui avaient établi leur siége principal dans l'État de Cracovie, vint à se manifester par l'agitation croissante qui se propageait dans les États voisins et par des assassinats politiques dans les rues mêmes de Cracovie, les puissances protectrices se virent avec regret placées dans la nécessité de recourir au moyen d'une intervention matérielle, pour conjurer à la fois les dangers qui les menaçaient et pour rétablir à Cracovie un ordre de choses conforme aux traités existants.

L'occupation de la ville et du territoire de Cracovie fut résolue. Les troupes des trois puissances y entrèrent au mois de février 1836.

Plus de deux mille réfugiés politiques, à aucun desquels l'État de Cracovie n'aurait dû donner asile, en furent expulsés.

Une nouvelle révision de la constitution eut lieu, toujours dans le but

de donner plus de force au pouvoir exécutif, une action plus libre aux tribunaux, une surveillance plus active à la police. Le corps de la milice, formé par des engagements volontaires, s'était montré composé d'hommes qui n'inspiraient aucune confiance. Il fut donc licencié et remplacé par un autre corps formé de volontaires pris dans les régiments galliciens et commandés par d'anciens officiers autrichiens.

Après que ces nouvelles bases de gouvernement eurent été établies, les troupes prussiennes et russes furent retirées du territoire de Cracovie; celles de l'Autriche y restèrent seules. Cette occupation avait pour objet de donner au nouveau gouvernement le temps de s'établir et de rendre à la population trop agitée, trop excitée, des habitudes d'ordre et de tranquillité. Il fallait, à cet effet, interrompre ou tout au moins rendre plus rares et plus difficiles les communications que les foyers étrangers avaient établies avec Cracovie. Le temps seul pouvait, sans violence, conduire à ce résultat. L'occupation fut donc prolongée jusqu'au mois de mars 1841. Elle avait duré cinq ans. Cracovie fut alors rendue à sa propre liberté, avec l'espoir qu'elle saurait mieux la défendre et qu'elle aurait appris qu'il fallait pour la conserver ne pas en abuser. Mais ce fut une vaine espérance ; à peine la ville eut-elle été évacuée que la fièvre révolutionnaire y reprit avec d'autant plus d'intensité qu'elle avait été plus longtemps comprimée. Il avait été facile de changer des institutions, mais il était impossible de changer une direction des esprits qui partait de plusieurs points de l'Europe pour s'emparer à la fois des éléments de troubles qui existaient dans toutes les parties de l'ancienne Pologne. Les meneurs pensaient que la grandeur de l'entreprise devait en assurer le succès. C'est ainsi que fut préparée la crise qui éclata en 1846. L'entreprise était trop vaste pour réussir telle qu'elle avait été conçue ; elle échoua par l'impossibilité de rendre simultanée l'action de conjurés si nombreux et séparés les uns des autres par d'aussi grandes distances. L'homme est toujours placé sous l'empire d'une justice inexorable ; il ne s'abaisse jamais autant que quand ses projets dépassent la mesure de ses forces.

Les événements de Gallicie de 1846 ont suscité tous les genres d'outrages qui furent alors proférés contre l'Autriche. Des voix honorables se laissèrent entraîner jusqu'à se faire l'écho de calomnies sorties écumantes de rage des bouches révolutionnaires. La fidélité aussi active qu'inébranlable qu'a montrée la Gallicie pendant la seconde crise de 1848 en a fait si éclatante justice que nous tiendrions à déshonneur pour elle et pour

nous d'en parler encore. C'est à une autre accusation qu'il nous faut répondre.

L'incorporation de la ville libre de Cracovie et de son territoire à l'empire d'Autriche fut promulguée à Cracovie par une proclamation en date du 16 novembre 1846.

Les faits avaient parlé ; cette proclamation en donnait l'exposé.

Le cabinet de Londres ne tint compte ni des faits, ni des motifs qu'avaient eus les trois puissances pour prendre la détermination qu'elles venaient de mettre à exécution.

Le discours de la couronne adressé aux deux chambres réunies pour l'ouverture du parlement le 19 janvier 1847, contenait, relativement à cet événement, la phrase suivante :

« L'extinction de l'État libre de Cracovie me semble être une violation si manifeste des traités de Vienne, que j'ai ordonné qu'une protestation contre cet acte soit adressée aux cours de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Berlin, qui étaient parties contractantes de ce traité. Des copies de ces différents actes seront déposées devant vous. »

Ce paragraphe du discours de la Reine devint le sujet d'une discussion dans les deux chambres du parlement. Il fut blâmé par les adversaires du ministère.

Lord Stanley, lors de la discussion de l'adresse à faire en réponse au discours de la reine, dit :

« Que l'annexion soit une violation des stipulations d'un traité conclu entre l'Autriche, la Prusse et la Russie, inséré ensuite dans le traité de Vienne, je l'admets. Mais je ne sais pas si l'on ne pourrait pas soutenir avec raison, que même la violation d'un traité primitif, inséré ensuite dans un traité subséquent, pourvu *que les trois parties qui ont fait le traité primitif soient d'accord, n'est pas ou ne peut pas être regardée comme une violation du traité subséquent dans lequel il a été inséré.* Je ne prétends pas encore exprimer mon opinion sur ce point, je la suspendrai jusqu'au moment où je verrai les documents. »

Lord Stanley terminait son discours en disant :

« Je ne nie pas que l'acte des trois puissances qui ont conclu un traité entre elles sous les auspices de l'Angleterre, soit entre nations un manque d'égards et de courtoisie que le pays n'aurait pas subi, si la bonne intelligence entre la France et l'Angleterre avait été basée sur la même cordialité qu'auparavant. »

Digitized by Google

Cette dernière expression de blâme se rapportait à la position politique que lord Palmerston voulait prendre envers la France.

Lord Palmerston ne voulait, en effet, se servir de l'affaire de Cracovie que sous le point de vue de son opposition à la France. Il lui convenait alors de maintenir cette puissance dans les limites du traité de Vienne; il regrettait donc de ne plus pouvoir se ranger en ligne sur le terrain de l'ancienne alliance, à côté des trois puissances qui venaient de montrer si peu d'égard pour l'opinion de l'Angleterre et de son gouvernement; il ajoutait, par des communications de caractère confidentiel, que c'était avec la plus profonde douleur qu'il en faisait la déclaration : « Quand même ma conviction personnelle ne m'y obligerait pas, encore devrais-je la faire à cause de mes collègues, à cause des chefs de l'opposition, à cause de l'opinion unanime du pays enfin, qui comme vous le verrez bientôt, se prononcera très-clairement dans le parlement. »

Lord Bentinck, bien plus explicite que lord Stanley, disait dans la même séance :

« Je ne comprends pas que nous trouvions une violation flagrante du traité de Vienne, dans l'infraction de l'un des dix-sept articles supplémentaires *que le ministre d' Angleterre n'a jamais signés.* Si l' incorporation de Cracovie dans les domaines de l'Autriche est une violation flagrante du traité de Vienne, je demande combien d'autres violations de ce traité ont eu lieu auparavant? Ce traité a été réduit en poudre *au moment où l'Angleterre s'est réunie à la France pour effectuer d'un commun accord la séparation de la Belgique, et lorsque la Grand-Bretagne a envoyé ses vaisseaux de ligne bloquer la côte au moment où les canons français tonnaient contre les murs d'Anvers.*

« Je regrette profondément que le secrétaire des affaires étrangères ait cru devoir formuler dans le discours du trône, dans un langage si fort, la réprobation de la conduite de trois des plus anciens alliés et amis naturels de la Grande-Bretagne. »

Sir Robert Peel, lord Aberdeen et leurs amis politiques tenant déjà une position intermédiaire, blâmaient la résolution prise par les trois puissances; mais sir Robert Peel, après avoir dit les phrases oratoires de nécessité en faveur de la liberté de la ville libre, qui n'avait fait du mal que parce qu'elle avait été gênée dans l'exercice de ses droits, terminait son discours par l'assertion : « Que si les trois puissances eussent fourni à leurs alliés signataires du traité de Vienne des preuves irrécusables qu'il y avait

impossibilité absolue d'empêcher l'État de Cracovie de troubler la paix de ses voisins, qu'alors l'agrément de la France et de l'Angleterre eût pu être obtenu pour une mesure qui a été exécutée sans leur participation. »

Cette mesure ne pouvait pas, en effet, être attaquée comme violation de traité. Le fait est simple. Les trois puissances avaient, dans la plénitude de leurs droits, créé l'État libre de Cracovie ; l'existence qui lui fut donnée ne lui imposait qu'une seule condition, celle d'une neutralité absolue: non la neutralité de ses forces matérielles ; le comprendre ainsi, était une dérision ; mais une neutralité morale.

L'enregistrement de ce traité dans l'acte du congrès de Vienne, aurait été une formalité de nulle valeur, s'il n'en était résulté pour personne ni obligation ni droits. Il ne s'agit donc que de les définir.

Les trois puissances avaient contracté l'obligation de ne porter aucune atteinte à l'existence de la ville libre de Cracovie, telle qu'elle lui avait été donnée et telle qu'elle lui avait été garantie par l'acte de l'enregistrement. La ville de Cracovie, de son côté, avait l'obligation de remplir toutes les conditions qui lui avaient été faites, obligation d'autant plus sacrée pour elle, qu'elle était le seul principe de sa vie.

Il y aurait eu violation de traité, si une des trois puissances isolément eût voulu enlever à la ville de Cracovie les droits qui lui avaient été assurés, sans aucun autre motif que celui de son intérêt particulier ou de son bon plaisir ; ou si toutes les trois réunies eussent voulu enlever à la ville libre de Cracovie l'existence politique dont elle jouissait, sans qu'elle en eût amené la nécessité, ne fondant cet exercice de leur force sur aucun autre argument que sur celui qu'elles avaient le droit de reprendre, sans demander l'avis de personne, ce qu'elles avaient eu le droit de donner. Il y aurait donc eu de leur part, dans ce qui s'est passé, violation du traité, si la ville de Cracovie ne se fût pas ouvertement déclarée ennemie. La longue série de tous ses actes n'a-t-elle pas été bien plus qu'une violation de traité ? Cracovie n'a-t-elle pas déchiré, foulé aux pieds le traité tout entier?

Les puissances signataires au congrès de Vienne avaient acquis par l'enregistremeot le droit de veiller au maintien de l'acte enregistré. L'objet dont il s'agissait était trop minime pour qu'il pût devenir un sujet de guerre entre les grandes puissances : ce n'était donc qu'une question de droit public ; les puissances signataires avaient à faire dans cette circonstance les fonctions d'un jury qui déclare par *oui* et *non*, s'il y a culpabilité, et qui désigne le coupable.

On a dit que le droit public n'existe qu'en faveur des faibles. Les publicistes qui se donnent la mission de plaider pour une cause, font, sans doute, une action noble et généreuse; mais la noblesse, la générosité, qui sont des vertus, n'exigent-elles pas, comme toute vertu, l'impartialité de la justice? Le droit des faibles ne peut pas être plus absolu que celui des forts. Sous l'empire de la justice, chaque droit ne peut être que conditionnel.

Ceux qui voulaient protéger la ville libre de Cracovie, devaient donc veiller à ce qu'elle ne violât aucune des conditions de son existence ; ils devaient, comme Hamlet, une tête de mort à la main, lui rappeler sans cesse ce terrible dilemme : *être ou ne pas être.* Mais bien loin de là ! de ces lieux qui auraient dû ne jamais cesser d'adresser à la ville de Cracovie des conseils de prudence, ne lui arrivaient, au contraire, que des excitations continuelles. Les paroles éloquentes qui tous les ans prenaient à Paris le caractère d'un vote solennel, pouvaient-elles rester sans effet sur les esprits des habitants de Cracovie ?

Les Anglais qui veulent être justes, sans savoir toujours rester équitables, n'ont pas nié les torts qu'avait eus la ville de Cracovie; mais ils ont accusé les trois puissances de ne pas avoir employé les moyens qu'elles avaient à leur disposition pour empêcher qu'un État aussi faible que l'était celui de Cracovie, pût leur faire du mal ; ils ajoutaient que les moyens dont les gouvernements despotiques peuvent disposer sont nombreux ; et de telles paroles ont été dites par des hommes considérables du parlement. Comment ne pas y répondre? N'est-il pas facile de le faire en peu de mots? Il ne faut, pour cela, qu'une définition exacte de ce qui doit s'appeler gouvernement despotique. Dites, si vous le voulez, gouvernement absolu, quand tous les pouvoirs se réunissent dans la personne du prince, pour en émaner comme lois. Mais quand il existe des codes civils, des codes criminels, des lois de finances et d'administration, quand il y a des tribunaux qui jugent d'après ces codes, un corps d'administration qui ne peut agir que d'après ces lois, le despotisme a cessé ; car le caractère d'un pouvoir despotique est de faire, selon son bon plaisir, acte d'autorité pour chaque cas spécial, sans tenir compte ni des lois qui existent, ni de l'organisation sociale qui garantit à chacun ses droits, ses priviléges, selon que cette organisation les a réglés. Sous ce rapport, nous repoussons l'appellation de gouvernement despotique comme nous étant tout aussi étrangère qu'elle peut vous l'être à vous-même. Absolu, oui, comme principe opposé à votre dogme de la souveraineté du peuple ; despotique, non, car nous avons des

conseils constitués, des codes obligatoires pour tout le monde, même pour le prince, aussi longtemps qu'il n'aura pas trouvé nécessaire de les modifier. Et ces modifications ne peuvent être faites que dans les voies délibératives établies; et parce que ces délibérations ne se tiennent pas en place publique, vous en niez l'existence! Mais une pareille doctrine ne conduit-elle pas l'homme à ne croire que ce qu'il voit, à nier tout ce qu'il ne comprend pas? Et cette doctrine de place publique ne suffit-elle pas à elle seule pour expliquer la confusion que nous voyons partout? Cette base établie, nous allons en faire l'application à nos rapports avec la ville libre de Cracovie.

Nous avons tracé plus haut l'historique des mesures que les trois puissances avaient cru devoir adopter pour rétablir l'ordre dans Cracovie et pour en garantir la durée. D'après la nature de l'origine de cette ville libre, le pouvoir législatif suprême résidait nécessairement dans le conseil des trois puissances.

L'organisation d'un aussi petit État ne pouvait pas être chose difficile, car elle devait être plutôt municipale que politique. Comment se fait-il donc que ni la maturité du conseil des trois gouvernements protecteurs, ni le poids de leur puissance n'aient pu jamais parvenir à maintenir la ville libre de Cracovie dans les limites de l'existence qui lui avait été donnée? Ce fait mérite d'autant plus d'être expliqué, que cette explication donnera en même temps la clef de plus graves événements.

Cracovie, territoire libre, permettait à tous les émigrés polonais, volontairement ou forcément émigrés, comme à tous les émissaires, d'y arriver de tous les points de l'Allemagne, de Londres, de Paris, de Belgique et d'en repartir à leur gré, pour y revenir encore; agents infatigables, colporteurs fidèles d'argent, d'écrits de toute sorte, pamphlets, catéchismes politiques; propagateurs intelligents de faux bruits, de calomnies de tous les genres et contre toutes les personnes, ils allaient partout nouer des fils d'intrigues, de conspirations.

De même que les hommes, les marchandises de toute espèce entraient librement dans le territoire de Cracovie; elles y arrivaient de toute l'Allemagne et en transit par l'Allemagne, d'Angleterre et de France. Cracovie était devenu un lieu considérable d'entrepôt; les magasins avaient organisé un vaste commerce de contrebande avec toutes les provinces des trois empires limitrophes. Le mouvement que se donnèrent, en 1846, les principaux capitalistes de Breslau, pour empêcher la suppression de l'État

de Cracovie, a prouvé qu'ils avaient engagé leurs fonds dans ce commerce.

Toutes les classes de la population de Cracovie se trouvaient donc entraînées dans des voies de désordre et de conspiration permanente ; car quand la contrebande ne reste pas l'action isolée d'un individu qui cherche à gagner son pain quotidien par la fraude, mais qu'elle est entreprise et soudoyée par de riches industriels, ne devient-elle pas une véritable conspiration ? Elle porte, il est vrai, un autre caractère que les conspirations politiques ; elle fait donc un autre genre de mal. Mais elle jette également les hommes qui en deviennent les instruments dans des voies de démoralisation et de perdition. L'État de Cracovie marchait donc à sa ruine par tous les chemins à la fois.

Cracovie était la ville la plus considérable de toutes les contrées qui l'environnaient. La Gallicie occidentale venait y chercher tout ce dont elle avait besoin, comme tous les objets de luxe qu'elle pouvait désirer. La population rurale allait y porter tous les produits qui alimentent le marché quotidien des grandes villes.

Le mouvement de communication entre la Gallicie et Cracovie était considérable ; il était de tous les jours, d'un avantage réciproque, nécessaire à la Gallicie ; il était impossible de l'empêcher. On allait y vendre, y acheter ; beaucoup de familles nobles de toutes les parties de la Pologne étaient venues s'y établir à domicile fixe. D'autres venaient seulement y passer l'hiver. Les nobles de Gallicie allaient fréquemment y jouir de la vie de plaisirs qu'on y menait. Derrière cette vie se cachait la conspiration.

On voit comment la Gallicie avait été mise, au moyen de Cracovie, en communication *directe* et *personnelle* avec les comités directeurs de Londres et de Paris, avec les individus de toutes les provinces polonaises qui venaient y chercher le mot d'ordre.

Mais outre la facilité qu'avaient les nobles de Gallicie d'entrer à Cracovie et d'en sortir quand ils le voulaient, ils avaient encore celle plus dangereuse de recevoir chez eux les émissaires et conspirateurs étrangers, de dérober leurs voyages et leur séjour à l'attention du gouvernement.

Il y a eu d'honorables et même de nombreuses exceptions. Mais comme mon livre n'est pas un pilori auquel je voudrais clouer des noms de condamnés, l'expression de nobles de Gallicie constate seulement un fait qui d'ailleurs est connu de tout le monde : c'est que toutes les conspirations qui ont eu lieu dans chacune des parties de l'ancienne Pologne ont

toutes été organisées, dirigées et conduites par la noblesse. On est d'autant plus autorisé à le dire, qu'elle-même, en toute occasion, en revendique l'honneur : le dire n'est donc pas un acte d'accusation, ce n'est que la citation d'un fait qui depuis longtemps dominait toute l'histoire de la Pologne.

L'organisation politique de la Gallicie, en tout semblable à celle des provinces allemandes de la monarchie, donnait à la noblesse le droit exclusif d'exercer dans ses terres le droit de surveillance de police que le gouvernement exerce directement dans les villes. Non-seulement les émissaires étrangers trouvaient un asile certain, mais ils pouvaient aller avec sûreté d'un manoir seigneurial à l'autre et parcourir ainsi tout le pays ; les nobles eux-mêmes, dans leurs terres, ne pouvaient être soumis à aucun genre de surveillance personnelle. Ces franchises privilégiées de la noblesse en Gallicie, combinées avec la liberté de la ville de Cracovie, ont fini par produire un état de conspiration permanente contre laquelle le gouvernement n'avait aucun moyen de se garantir.

D'autres causes augmentaient le danger de la position de la Gallicie.

Les Polonais avaient trouvé dans la mauvaise issue de l'insurrection du royaume, en 1830, deux enseignements : le premier qu'ils ne devaient jamais compter sur aucun secours matériel étranger, aussi longtemps que leur cause resterait isolément une cause polonaise ; le second que la base d'action polonaise qu'ils avaient prise avait été trop étroite.

L'émigration polonaise prit donc deux résolutions : la première de susciter partout simultanément un mouvement de révolution semblable à celui qu'elle prendrait soin de préparer en Pologne ; ce qui explique l'apparition de Polonais dans toutes les villes du continent où il y avait des émeutes. On les vit en effet partout, orateurs ou défenseurs des barricades, formant des légions d'insurrection mobile, servant dans toutes les armées de la révolution, chacun selon sa capacité, comme chef ou comme soldat.

La seconde résolution que prit l'émigration polonaise fut celle de ne laisser aucun des territoires de l'ancienne Pologne hors de la sphère de l'insurrection.

Le grand-duché de Posen et la Gallicie avaient, en 1830, montré de la sympathie pour l'insurrection du royaume, mais sans y prendre aucune part directe. La Gallicie était restée d'autant plus tranquille que les jeunes têtes les plus exaltées en étaient sorties pour aller rejoindre l'insur-

rection. Mais ces efforts partiels qui avaient aussi lieu dans le grand-duché de Posen n'avaient suscité aucun embarras sérieux aux deux gouvernements d'Autriche et de Prusse, et n'avaient ajouté aucune force morale à la révolte. La lutte prolongée que la Russie eut à soutenir dans le royaume et plusieurs faits d'armes brillants avaient gagné beaucoup de suffrages à la cause polonaise. On n'avait pas fait attention que l'armée polonaise, après avoir usé, pendant les premiers mois de campagne, le capital d'ordre, de discipline et d'obéissance que l'organisation militaire russe lui avait donné, était retombée dans tous les désordres, dans toutes les intrigues de parti et de factions qui avaient si souvent neutralisé les forces militaires de l'ancienne Pologne et rendu son courage inutile. Tous ces anciens vices se manifestèrent par la lutte des partis dans le sein de la diète, comme par l'irrésolution des chefs militaires et le manque d'ensemble, le décousu de leurs opérations. Mais on était aveuglé par le courage de l'entreprise, par le dévouement du sacrifice. Les Polonais disaient, et l'on disait avec eux, que la Russie ne devait son triomphe qu'à la supériorité numérique de ses forces ; qu'il ne fallait donc, pour assurer le succès d'une nouvelle lutte, qu'augmenter le nombre des combattants.

La Gallicie compte cinq millions d'habitants. Cette province, depuis qu'elle était devenue autrichienne, n'avait pas vu d'ennemis. Une armée russe y pénétra en 1809, comme alliée de la France et de l'armée polonaise du grand-duché de Varsovie ; mais sa conduite n'était pas celle d'un ennemi déclaré ; elle ménageait le pays, paraissant vouloir tenir ouverte une voie de retour vers un ancien allié.

Les ressources matérielles de toutes les autres parties de la Pologne avaient beaucoup souffert par les campagnes de 1807 et de 1812. La révolution de 1830 et les deux années de guerre qui en furent la suite, avaient à la fois appauvri le pays et consommé la plus grande partie des moyens de la révolution ; l'argent, les hommes et la confiance, tout était épuisé. La Gallicie seule était intacte ; ce fut donc vers elle que fut dirigée l'activité des comités directeurs.

Cracovie devint le foyer principal du nouveau mouvement. Il faut en montrer les ressorts.

Il y avait à Varsovie deux choses entièrement distinctes l'une de l'autre : le gouvernement y était russe, l'administration polonaise. Il faut, pour comprendre les événements, ne pas perdre cette distinction de vue. Parmi les nombreux avantages que l'empereur Alexandre avait faits au royaume

de Pologne, se trouvait celui de plusieurs libertés de commerce avec la Russie et celui du libre transit des produits de son industrie qui étaient de nature à pouvoir être importés en Chine. De nombreuses manufactures de drap avaient été établies dans le royaume; elles y prosperaient. Le commerce avec la Chine (par Kiachta) leur donnait des bénéfices considérables. Le gouvernement reprit après la révolte tous les avantages qui avaient été faits au royaume. Une ligne de sévère séparation fut rétablie aux frontières de la Russie. Les intérêts materiels cherchèrent une autre direction. Cette nouvelle situation favorisait la pensée secrète de l'administration polonaise, qui avait toujours été de ne rien faire pour faciliter les communications du royaume avec la Russie, et de tout faire au contraire pour multiplier et rendre plus promptes celles de Varsovie avec l'Europe centrale, dans les deux directions de Posen et de Cracovie. Il existait entre les deux anciennes capitales de la Pologne trois voies de communications: la Vistule, une excellente route de poste bien servie, et l'on avait obtenu de Pétersbourg la concession de l'établissement d'une route de fer. La construction n'en fut retardée que par l'incapacité de la direction polonaise, qui laissa ruiner l'entreprise par des malversations subalternes. Un service de diligences accélérées partait journellement des deux points à la fois.

Une convention commerciale avait été conclue entre la ville de Varsovie et la ville libre de Cracovie. Elle concédait à cette dernière de grandes facilités pour l'alimentation journalière des marchés de Varsovie. Tous les interêts du petit commerce des deux villes étaient étroitement liés; ces rapports journaliers forment le lien le plus populaire.

Il existait une convention entre l'Autriche et l'État de Cracovie, en vertu de laquelle les salines de Wieliska ne devaient livrer à cet État que la quantité de sel nécessaire à sa consommation. Cette convention ne paraissant cependant pas être une garantie suffisante pour empêcher que l'État de Cracovie n'introduisît du sel en contrebande dans le royaume de Pologne, le gouvernement russe crut devoir en chercher une autre. Moyennant une somme d'argent que l'administration russe devait payer annuellement à la ville de Cracovie, cette dernière lui concédait le monopole du débit du sel dans tout le territoire de l'État de Cracovie. Cette convention donna à l'administration polonaise du royaume le droit d'avoir ses employés dans l'État de Cracovie et d'y organiser un service de surveillance à toutes ses frontières. Le gouvernement russe ne cherchait dans

cette mesure qu'un moyen de protéger le fisc du royaume non-seulement contre la contrebande du sel, mais aussi contre celle de toute autre sorte de denrée et de marchandise. Il en résultait toute-fois, dans le sens de l'opinion polonaise, l'établissement régulier d'un lien politique entre les deux capitales.

Chacune des trois puissances protectrices jouissait du droit d'avoir son bureau de poste particulier à Cracovie. Le bureau russe était une succursale naturelle de l'administration générale des postes du royaume établie à Varsovie. Les différents liens matériels qui, outre le lien naturel de la nationalité, unissaient les deux villes, devaient nécessairement entrainer la plus faible dans le mouvement de la plus forte; c'est ce que l'on vit en 1830.

Cependant, après la destruction du royaume, la Russie ne changea rien aux rapports qui existaient entre les deux villes antérieurement à cet événement. On pouvait admettre que la tranquillité rendue au royaume tranquilliserait d'autant plus la ville de Cracovie, qu'il avait cessé d'être un État polonais. Mais, quand après plusieurs années d'observations, le cabinet russe eut acquis la conviction que les conspirateurs polonais, qui ne trouvaient plus dans le royaume aucun des instruments dont ils s'étaient servis, avaient concentré une nouvelle activité dans l'État de Cracovie, et quand il fut prouvé que les mesures prises par les trois puissances protectrices étaient insuffisantes pour l'empêcher, le gouvernement russe prit alors la résolution de rompre les rapports plus rapprochés qui avaient existé entre l'État de Cracovie et le royaume. Les Polonais, de leur côté, tenaient peu de compte des avantages matériels que ces rapports donnaient à la ville de Cracovie; leur but principal était de continuer à s'en servir pour entretenir l'agitation insurrectionnelle dans le royaume, les libertés commerciales accordées à Cracovie n'étaient de fait qu'une faveur sans profit pour la Russie. Comme elles ne cessaient pas d'être un danger politique, la Russie trouva conforme à ses intérêts de replacer l'État de Cracovie dans la position d'un pays qui lui devenait entièrement étranger. En conséquence, quand le temps pour lequel les deux conventions citées plus haut avaient été conclues fut expiré, l'ordre fut donné au gouvernement de Varsovie de ne pas les renouveler; il fut en même temps conseillé au sénat de Cracovie de remplacer les relations commerciales que l'État de Cracovie avait entretenues avec Varsovie, par des rapports plus intimes avec l'empire d'Autriche, dont le commerce intérieur plus actif et

Digitized by Google

plus rapproché lui procurerait de plus grands avantages. Le cabinet de Vienne, de son côté, fit au sénat de Cracovie la proposition la plus large qui pouvait lui être faite, celle d'entrer dans le sistème commercial de l'empire.

L'État de Cracovie était trop faible, trop petit pour lutter dans les voies régulières du commerce contre les douanes des trois empires qui le tenaient enfermé. La liberté d'importation qui lui était garantie livrait donc son territoire au commerce illicite de l'étranger, La cour de Vienne offrait une large voie à ses habitants pour les aider à sortir d'une position qui les jetait inévitablement dans tous les genres de désordre. La ville libre de Cracovie, en conservant ses lois particulières et toutes ses libertés municipales, se serait trouvée associée au mouvement industriel d'un grand empire, et n'aurait perdu que cette position de soi-disant liberté politique qui ne lui laissait aucune liberté morale. Cette proposition, discutée publiquement par les autorités et par les habitants, soutenue par l'ancienne bourgeoisie et par les hommes sages des classes élevées, fut vivement combattue par les deux partis qui s'appuyaient sur l'étranger, dont l'un voulait conserver à tout prix Cracovie comme un point d'agression politique, et l'autre comme un entrepôt de contrebande. Cette position indéterminée durait encore quand arriva l'explosion de 1836.

L'exposé qui vient d'être fait a pour objet de prouver que les puissances n'avaient pas cessé un instant d'agir envers l'État de Cracovie selon l'esprit de la protection qu'elles lui devaient; mais qu'à aucune époque cet État ne sut être assez sage ou, pour mieux dire, ne pouvait être assez fort pour rester dans les conditions de sa position politique.

Pendant les soixante premières années de la domination autrichienne, la Gallicie avait vu s'augmenter considérablement sa population, ainsi que son bien-être. Pour la première fois, un territoire polonais vit de bonnes routes et du commerce; pour la première fois, il vit des paysans affranchis du servage. Quoique nouvellement acquise, cette province, pendant cette période de temps, ne se montra accessible à aucun travail de propagande; elle fut fidèle et dévouée sans en excepter la ville de Cracovie elle-même, qui était le chef-lieu de la Gallicie occidentale. C'était cependant l'époque des grandes révolutions et des grandes guerres. Mais à peine Cracovie, après avoir fait partie du grand-duché de Varsovie depuis 1809, jusqu'en 1814, était-il devenu État libre, à peine avait-il eu vingt ans d'existence, que l'on apercevait déjà dans toute la Gallicie, jusqu'alors si tranquille, cette

Digitized by Google

sorte de frémissement encore inarticulé, qui, dans la nature, annonce les gros orages. Les deux partis qui divisaient l'émigration polonaise d'une manière si profonde agissaient simultanément sur la Gallicie. Les doctrines du communisme socialiste agitaient le peuple, tandis que la conspiration politique cherchait et trouvait des affiliés dans les hautes classes.

Les événements de l'année 1846 ont prouvée ce double mouvement.

Depuis la prise de possession de la Gallicie par la maison d'Autriche, les paysans avaient été placés sous la protection directe, immédiate de l'administration civile; pour toutes les affaires contentieuses entre eux et leurs seigneurs, les capitaines de cercle avaient l'ordre de remplir gratuitement l'office de leurs défenseurs: de sorte que les paysans soustraits à l'influence des avocats et des petits écrivains étaient affranchis des dépenses qu'ils leurs auraient causées et en même temps assurés de la protection du gouvernement; c'est dans cet esprit que furent faites toutes les lois de la fin du règne de Marie-Thérèse et de celui de Joseph II. Le seigneur conservait la liberté du recours aux tribunaux dans le cas où il pouvait prouver que l'administration eût injustement prononcé contre lui.

Tel était, en deux mots, l'esprit de la législation qui avait fini par inspirer à l'ordre entier des paysans une confiance illimitée dans les employés du gouvernement, une confiance qui a continué à se manifester depuis par une inébranlable fidélité. C'est par cette cause que l'on vit les doctrines subversives de révolte contre les riches et contre l'autorité, importées en Gallicie par l'intermédiaire de Cracovie, ne frapper que les riches et leur porter des coups d'autant plus terribles que les paysans ajoutaient à la haine à laquelle la propagande étrangère les avait excités, le sentiment de fidélité à l'autorité contre laquelle on voulait les armer.

Si le gouvernement, surpris par la conjuration politique, ne peut plus prévenir les premiers coups d'une explosion dont tout le danger retomba sur les conjurés eux-mêmes, son intervention les sauva cependant de la destruction dont ils étaient menacés.

Mais le danger de cette position ne cessa pas; il se reproduisit en 1848. A cette époque de la révolution générale de l'Empire, le gouvernement central de Vienne avait, dans les premiers moments, voulu tirer des troupes de la Gallicie. Le gouverneur général de cette province, le comte de Stadion, déclara qu'il était impossible d'en prendre un seul régiment; que la fermentation du pays était grande; qu'elle avait le même caractère qu'en 1836; que si le gouvernement n'était pas en mesure d'imposer as-

sez au parti de la révolution, qui comptait ses adhérents les plus ardents parmi les nobles, pour empêcher le soulèvement, dans ce cas rien ne pourrait arrêter la fureur des paysans; qu'il valait mieux courir le risque d'être moins fort dans les autres provinces que de s'exposer à voir se renouveler en Gallicie des scènes qu'il serait impossible cette fois de réprimer, et de donner à l'Europe une nouvelle et plus terrible occasion d'accuser l'Autriche de laisser les hommes se livrer à l'emportement de toutes leurs passions, faute de savoir les gouverner. L'Autriche, au lieu de pouvoir disposer librement de ses troupes de Gallicie pour sa propre défense, se vit forcée de s'en servir pour veiller à la sûreté de ses ennemis, dont une population fidèle se croyait le droit de faire justice elle-même. Et c'est en face de semblables dangers, suscités par l'abus que la ville de Cracovie fit et laissa faire de sa liberté, que l'on vint alors, avec une assurance insulaire, accuser la cour d'Autriche de violation de traité.

L'empire d'Autriche avait eu à subir deux grands invasions. Il avait dû se soumettre à des cessions de territoires considerables; il avait eu à supporter des pertes et des charges matérielles immenses. Mais ses ennemis n'avaient pas attaqué les principes organiques de sa vie. Les apôtres de la paix font aujourd'hui plus de mal aux États que ne leur en faisaient alors les hommes de la guerre. C'est ainsi qu'il a été possible au petit État de Cracovie, qui n'est qu'un atome en comparaison de l'empire d'Autriche, d'ébranler une des grandes provinces de cet Empire jusque dans ses fondements.

Parmi les révolutions que nous voyons, il en est une plus grande et plus dangereuse que celle que font les peuples : car n'est-ce pas une révolution que d'avoir élevé tous les écarts de la conscience à la hauteur d'un système politique?

Un gouvernement qui veut rester digne de ce nom ne doit pas s'exposer au retour d'événements pareils à ceux que nous avons vus en Gallicie. Les individus meurent par des causes toujours naturelles, maladies ou accidents; les nations ne périssent que par les maladies de l'intelligence, maladies toujours de nature contagieuse.

Il n'y a pas de théories au nom desquelles on oserait demander l'abrogation des lois sanitaires, établies en tout pays contre la peste et la fièvre jaune. Quand les mesures les plus sévères sont non-seulement approuvées, mais qu'elles sont même exigées lorsqu'il s'agit de préserver les hommes des dangers d'une maladie contagieuse, toute précaution doit-elle cesser quand il est question de l'état sanitaire des nations?

Il est sans doute difficile d'empêcher la contagion des idées ; dans cette sphère, l'établissement d'un cordon sanitaire est impossible ; car des hommes de la meilleure apparence, qui n'expriment que des idées *saines*, sont souvent des pestiférés. Toute maladie physique finit toujours par se montrer telle qu'elle est ; la maladie morale possède la faculté de se cacher elle-même ; elle ne se découvre que par les suites de l'infection : force mystérieuse inséparable du germe du mal.

Mais la difficulté de se préserver doit-elle être une raison pour se livrer sans défense ? Ne faut-il pas, au contraire, employer avec d'autant plus de courage les moyens possibles de préservation qu'ils sont plus difficiles et peu nombreux ?

La distance, en diminuant la vitesse de la circulation des idées et le nombre de leurs conducteurs, peut seule affaiblir l'intensité de leur propagation, c'est-à-dire de leur contagion ; rétablir la distance, quand il est possible de le faire, est donc une mesure commandée par la prudence.

L'État de Cracovie était devenu le laboratoire où se fabriquaient tous les genres de poisons particulièrement destinés à être importés en Gallicie. L'Autriche n'avait-elle pas acquis le droit de briser ce laboratoire, et d'éloigner, autant que possible, de ses frontières les distillateurs de poison et les agents colporteurs qui s'y étaient rassemblés en grand nombre ?

Le cabinet de Vienne, après la longue et patiente expérience qu'il avait faite depuis l'année 1830 jusqu'en 1846, déclara donc à ses alliés que Sa Majesté Impériale et Royale ne consentirait d'aucune manière et sous aucune condition au rétablissement de la ville libre de Cracovie. Les deux cours impériales, qui avaient eu le plus à souffrir de son existence, étaient d'accord sur la nécessité d'y mettre fin, et la cour de Prusse partageant cette même conviction, la suppression de cet État et la réincorporation de son territoire à l'empire d'Autriche, dont il avait une fois fait partie, fut résolue et mise à exécution.

Le gouvernement anglais fit le reproche aux trois puissances d'avoir pris cette résolution sans le concours des puissances avec lesquelles elles auraient eu l'obligation de s'entendre : ce qui, d'après d'autres précédents, voulait seulement dire la France et l'Angleterre.

Mettons pour le moment la France hors de cette cause ; elle s'était, dans chaque circonstance, montrée trop ouvertement la protectrice de

tous les mouvements polonais, pour qu'il eût été possible de traiter avec elle des moyens de les réprimer ; d'ailleurs, à cette époque de 1846, se manifestaient déjà à Paris des symptômes d'une telle effervescence, que l'on ne pouvait plus mettre en doute l'irruption prochaine d'une nouvelle révolution. Bornons-nous donc d'autant plus à parler de l'Angleterre seule, qu'elle était déjà alors aussi fière du calme et de l'indépendance de son attitude, qu'elle l'est encore aujourd'hui.

Mais le calme de son attitude existait-il dans ses conseils ? Qu'avions-nous à en attendre ? Pouvions-nous espérer que le Cabinet anglais examinerait avec impartialité les motifs de la détermination que voulaient prendre les trois puissances ? Quand il y a dans le fond d'une affaire divergence de principes, demander conseil, c'est en rendre la solution impossible, ou c'est mettre la guerre au bout de la question. Cette situation qui, dans les derniers temps, s'est renouvelée souvent, a produit la politique des *faits accomplis*. Cette politique conserve la paix ; elle profite à l'intérêt général, quand il n'y a, ni d'un côté ni de l'autre, l'abus de la force ou la soumission de la faiblesse. Il ne faut donc pas la condamner avant d'en avoir apprécié l'application.

Dans le cas spécial de Cracovie, les trois puissances avaient à se demander si les principes du cabinet anglais étaient alors encore les mêmes que ceux qu'il professait dans le temps de l'alliance qui avait amené les traités de 1814 et de 1815.

Quand on invoque des traités, ce n'est pas de la lettre morte de ces traités qu'il faut parler, et ne sont-ils pas devenus lettre morte quand les principes qui les avaient dictés ont fait place à d'autres principes ? Dans ce cas, les clauses matérielles restent seules obligatoires. Toutes celles qui se rattachent à des principes, rentrent nécessairement dans le domaine de la discussion. Nous avions donc à nous demander quels sont aujourd'hui les principes de l'Angleterre ? Dans quel acte faut-il les chercher ?

Les séances du parlement ne sont politiquement en Angleterre que la mise en scène de principes opposés qui se disputent le pouvoir. Pour savoir à une époque donnée quels sont les principes qui servent de base à la politique de l'Angleterre, il faut donc consulter les actes diplomatiques les plus importants.

Nous n'en trouvons pas un plus considérable, en dehors de son alliance avec les puissances du nord, que le traité de la quadruple alliance.

Ce traité a été l'œuvre de deux ministres qui dirigeaient alors les

affaires politiques de la France et de l'Angleterre. On disait à Londres, que le but principal de ce traité avait été d'opposer un contrepoids dans l'ouest de l'Europe à l'alliance des puissances du nord. Mais ce but n'était évidemment pas le véritable, car ni l'Espagne, ni le Portugal ne pouvaient plus compter comme des forces dans les calculs d'équilibre européen. Et qu'il le soit dit en passant, ce ne sont certes pas les puissances du nord qui ont réduit cette péninsule, longtemps si puissante et si riche de tous les genres de gloire, à l'état de faiblesse dans lequel elle est tombée.

Ce traité ne devait être qu'une éclatante manifestation de l'alliance des peuples libres contre les gouvernements despotiques. Mais à l'exception de l'Angleterre, les trois autres parties contractantes de ce traité n'étaient encore que des peuples en pleine révolution.

La France, en le signant, continuait la marche qu'elle avait suivie dans les affaires de la Belgique ; elle plaçait une fois de plus l'usurpation sous la sauvegarde de l'alliance anglaise.

L'Espagne cherchait l'appui des deux puissances en faveur d'Isabelle contre don Carlos.

Le Portugal, l'appui des trois puissances en faveur de dona Maria da Gloria contre don Miguel.

Mais que cherchait l'Angleterre, elle qui avait sacrifié tant d'hommes et tant d'argent pour replacer en France, en Espagne et en Portugal les trois maisons régnantes sur le trône ? L'Angleterre, qui dans cette longue lutte avait fait une si riche moisson de victoires et de profits, détruit elle-même son propre ouvrage dans les trois monarchies avec lesquelles elle fait alliance ; l'ordre de succession légitime a été interverti, et c'est à l'ordre nouveau qu'elle donne l'appui le plus prononcé, le plus solennel. Voyons comment lord Palmerston expose dans le parlement (séance du 10 mars 1839) les motifs qui ont amené l'intervention de l'Angleterre dans les affaires d'Espagne.

« Nous considérons, disait sa seigneurie, que la question : qui doit être le souverain de l'Espagne ? implique en elle la plus grave question des intérêts européens. »

Mais pourquoi poser ainsi la question ? Personne en Europe n'en avait le droit. L'ordre de succession n'était-il donc pas réglé ? A l'Espagne seule appartenait le pouvoir de le changer, à tort ou à raison, à ses risques et périls. C'est une affaire strictement nationale et domestique. Aucun cabinet, aucun parlement n'a le droit et ne peut avoir le droit

de prendre publiquement un pareil sujet en délibération, car il n'est au pouvoir de personne d'empêcher un pareil événement. Une puissance étrangère peut, dans la mesure de ses intérêts, le contredire ou le favoriser, mais elle ne doit jamais en discuter le principe; un État monarchique surtout ne le doit pas, car la première base de l'État monarchique, la base qui lui donne la supériorité sur toutes les autres formes de gouvernement, n'est-elle pas la stabilité de l'ordre de succession au trône? Il faut toujours qu'il y ait, pour le maintien de l'ordre public, un droit placé hors de l'atteinte des hommes; quelle que puisse être la forme du gouvernement. Ce qu'il y a de plus difficile, c'est de fonder un pareil droit. Ne le voyons-nous pas?

Dans le cours de la discussion que lord Palmerston soutint à ce sujet, il s'exprima de la manière suivante:

« Nous avons vu à différentes époques de l'histoire, l'Espagne être liée avec différentes puissances. Nous l'avons vue une fois liée avec l'Autriche; une autre fois liée avec la France; nous désirons ne plus voir ni une Espagne autrichienne, ni une Espagne française, mais une Espagne qui soit essentiellement espagnole..... J'ajoute qu'il est de l'intérêt de l'Angleterre, *que l'Espagne soit riche, qu'elle soit puissante, qu'elle soit indépendante. Il est clair que sous un gouvernement pareil à celui qui a existé en Espagne sous le règne de Ferdinand VII, ce pays ne pouvait jamais devenir ni indépendant, ni puissant, ni riche.* »

Ainsi lord Palmerston, dans le parlement d'un État qui veut encore s'appeler monarchie, fait découler de la conduite du prince le droit de changer l'ordre de succession. Sans nous arrêter à une maxime qui ne nous paraît pas mériter discussion, nous nous bornerons à faire remarquer que la base de son argumentation est entièrement fausse, car Ferdinand VII est mort sur le trône. Et c'est après avoir accusé ce prince d'avoir été le plus incapable, le plus despotique et le plus arbitraire des souverains, que l'Angleterre reconnaît l'acte le plus despotique et le plus arbitraire qu'un roi puisse jamais commettre, celui de changer l'ordre de succession établi par les lois les plus solennelles d'un État monarchique, et de disposer de sa couronne par un simple acte testamentaire, comme si cette couronne eût été un bien patrimonial dont il eût pu disposer en faveur de qui bon lui semblerait.

Le bill de la réforme que les whigs ont fait passer ne s'est pas borné à modifier l'organisation intérieure de l'Angleterre. Les effets de ce

bill ne se sont pas arrêtés au parlement ; et c'est avec l'aide du parlement, modifié, que les wighs ont changé tous les anciens principes politiques de l'Angleterre. Il fallait le montrer pour repondre au reproche que les hommes modérés du parlement firent aux anciens alliés de l'Angleterre, d'avoir, dans l'affaire de Cracovie, manqué d'égards envers elle. Nul autre acte ne le montrait mieux que le traité de la quadruple alliance. Les anciens alliés ne pouvaient plus rien y trouver de l'ancienne Angleterre.

Du reste, lord Palmerston ne pouvait être ni surpris ni blessé de l'attitude d'indépendance réservée dans laquelle se placèrent les trois puissances envers l'Angleterre. Il ne faut, pour s'en convaincre, qu'avoir sous les yeux un discours qu'il prononça dans la séance du parlement du 18 mars 1836, à l'occasion de l'occupation de Cracovie par les troupes des trois puissances, mesure qui fut prise sans en avoir préalablement prévenu le ministère anglais.

Après avoir exposé le côté diplomatique de la question d'une manière conforme au traité existant entre les trois puissances et la ville libre de Cracovie, et dans un esprit aussi impartial que le permettait l'opposition parlementaire qui prenait la défense d'un petit Etat libre contre ses voisins, qu'elle appelait ses puissants oppresseurs, lord Palmerston continuait ainsi :

« Je ne me suis pas levé pour défendre ici une mesure que je dois, au contraire, censurer et condamner ; j'ai seulement exposé les circonstances qui, quoiqu'elles n'excusent pas l'occupation de Cracovie, auraient pu cependant servir de justification à la demande des trois puissances, si elle eût été faite dans une forme plus modérée. Je pense qu'il convient d'observer que comme la Grande-Bretagne a été une des parties contractantes du traité de Vienne, il eût été du devoir des trois puissances, avant de faire à Cracovie la demande qu'elles lui ont faite, de faire connaître au gouvernement anglais les principes d'après lesquels elles avaient l'intention de procéder ; mais dès qu'elles se décidaient à faire une démarche qui, pour le dire en un mot, était une violence qui n'eût pas été nécessaire, il sera peut-être juste de dire qu'elles ont rendu un hommage involontaire à la justice et à l'équitable sincérité de ce pays, en reconnaissant le fait que jamais nous n'eussions donné notre assentiment à une pareille manière d'agir ; que si elles nous eussent fait connaître leurs intentions, nous eussions fait tous nos efforts pour les dissuader de mettre leurs projets à exécution. »

En parlant de l'indépendance de Cracovie, lord Palmerston ajoutait : « Ce n'est pas l'étendue relative d'un pays ou la grandeur relative d'une nation qu'il faut considérer dans une affaire de cette espèce, mais le grand principe qui doit être maintenu entre des États voisins. Il est pour nous d'une plus grande importance de veiller à ce que l'indépendance d'un État comme celui de Cracovie ne soit pas troublée sans cause et comme si de rien n'était, que s'il s'agissait de la Prusse ou de toute autre puissante nation. Si les grands États sont aussi sages que je crois qu'ils le sont, s'ils savent se préparer aux événements de l'avenir et tenir compte de leurs propres intérêts, ils trouveront que le plus sûr moyen d'assurer leurs possessions, c'est de ne jamais violer leurs traités avec les petits États ; de même que ces derniers, à leur tour, doivent être convaincus qu'ils ne pourront obtenir de leurs amis de bons offices et des secours en temps de menace et de danger, que s'ils remplissent avec une attention soutenue les engagements qu'ils ont pris envers des voisins plus puissants qu'eux. »

Deux choses importantes ressortent de ce discours.

Premièrement. En déclarant, à l'occasion d'une occupation de Cracovie qui ne devait être que temporaire, que les puissances ne pouvaient pas en prévenir le gouvernement anglais, convaincues qu'elles étaient que ce gouvernement n'eût jamais donné son assentiment à cette mesure, loin de les blâmer de cette réserve, ne la tenant, au contraire, que pour un hommage rendu à l'équité du gouvernement anglais, lord Palmerston n'avait-il pas lui-même montré aux puissances la conduite qu'elles devaient tenir à l'occasion de tous les conflits qui pourraient encore avoir lieu entre elles et l'État de Cracovie ?

Secondement. Lord Palmerston, parlant devant une assemblée qui s'est donné la mission de siéger comme un aréopage entre les nations, en avertissant les grands États que *le plus sûr moyen d'assurer leurs possessions, c'est de ne jamais violer leurs traités avec les petits États*, mais en prévenant ces derniers qu'*ils ne pourront compter, dans des temps de menace et de danger, sur le secours de leurs amis que s'ils remplissent avec une attention soutenue leurs engagements envers des voisins plus puissants qu'eux*, n'a-t-il pas établi de la manière la plus formelle que chaque occasion de désaccord devenait une question d'examen ?

Le cabinet anglais a-t-il suivi cette règle lors de la suppression de l'État de Cracovie ?

C'est en date du 16 novembre 1846 que fut proclamée cette suppression. C'est en date du 19 janvier 1847 que fut prononcé devant le parlement le discours de la couronne par lequel Sa Majesté la reine de la Grande-Bretagne dit, que cet acte lui semblait être une violation si manifeste du traité de Vienne, qu'elle avait ordonné qu'une protestation contre cet acte fût adressée aux cours de Vienne, de Pétersbourg et Berlin.

Le temps écoulé entre ces deux promulgations est si court, qu'il est matériellement impossible que le cabinet anglais ait pu connaître tous les détails d'une affaire dans laquelle il se reconnaît le droit d'intervenir comme juge. Mais au lieu de la juger, n'est-ce pas la préjuger ?

Les dépositaires de la dignité de la couronne d'Angleterre sont seuls appelés à prononcer si, dans cette occasion, cette dignité n'a pas été compromise, en ordonnant une protestation avant l'enquête diplomatique du fait. Une circonstance aussi irrégulière ne pouvait échapper à la sagacité des conseillers de la couronne. Mais ce n'est pas à nous qu'il appartient de parler d'une question constitutionnelle, très-grave pour l'Angleterre elle-même. Nous n'avons à nous enquérir que des motifs qui ont pu donner lieu à une résolution, qui s'écarte tant de cette prudente réserve toujours observée dans les discours de la couronne.

Le ministère anglais a-t-il voulu simplement opposer au fait accompli de la suppression de l'État libre de Cracovie le fait accompli de la protestation de la couronne d'Angleterre ? Cette protestation devait-elle rester un acte d'impuissance ? Or le ministère qui n'a pas cessé un instant de se dire le gardien de la paix, ne voulait certainement pas mettre une guerre générale au bout de cette protestation ; ne pouvant pas se flatter qu'elle pût amener les trois puissances à retirer leur promulgation et à rétablir l'État de Cracovie, il plaçait donc l'exercice de la puissance de l'Angleterre sur un autre terrain.

C'est pour défendre l'existence de la dernière fraction libre de l'ancienne Pologne que l'Angleterre, sans vouloir la guerre, n'hésite pas à rompre en visière avec les trois puissances copartageantes, complices encore une fois de cette dernière oppression. Cette démarche, du caractère le plus élevé qui puisse être imprimé à un acte politique du gouvernement anglais, n'était-elle pas un brandon jeté au milieu de tous les partis polonais ? N'était-elle pas un brûlot lancé pour s'attacher à leurs passions et les enflammer ?

Nous trouvons dans l'histoire du congrès de Vienne, une autre protestation, c'est celle du Saint-Siége contre le droit de garnison dans Ferrare et Comacchio, que le Congrès concédait à l' Autriche. Ce rapprochement n'est pas une oiseuse comparaison. Ces deux protestations ne sont-elles pas devenues simultanément, à la même époque, une cause de haute agitation politique? N'a-t-on pas vu, en effet, les pamphlets de l'année 1847 marqués du sceau d' une nouvelle alliance entre les deux nationalités opprimées de la Pologne et de l'Italie ?

Et quand, dans cette même année, l' Autriche appuyait son droit de garnison dans Ferrare sur l' acte du Congrès, et que l' Italie, pour le lui disputer, lui opposait la protestation du Saint-Siége, n'entendait-on pas une voix, partie de l' Angleterre, proclamer en même temps que l' Autriche, en déchirant les traités de Vienne sur la Vistule, les avait déchirés sur le Pô? La chaîne de ces événements ne se rattache-t-elle pas à ces deux protestations, qui, comme deux piles galvaniques, ont produit la commotion de l' année 1848? On voit que le nom de batterie, donné à ce genre d' appareil, trouve dans ce cas une juste application.

Les nations de religion peu éclairée prêtent toutes leurs passions à la divinité. Ainsi Dieu se venge quand les hommes l' ont offensé. C' est pour les punir de ne pas obéir à ses commandements qu' il suscite les guerres ou qu' il fait des orages pour détruire leurs récoltes.

N'est-ce pas ainsi qu' un homme aura prêté ses passions à la couronne d' Angleterre? Mais les effets des passions sont toujours tels qu'il est de leur essence de les produire ; c' est à leurs œuvres qu' on en reconnaît le caractère La hauteur à laquelle elles veulent se placer ne les change pas. Cette hauteur peut, pour quelque temps, faire illusion et masquer une origine inférieure. Toutefois, incapables de s'élever, elles ne font au contraire qu' abaisser le pouvoir qu' elles entraînent dans la sphère de leur action ; le pouvoir, tout en s' abaissant, leur donne cependant momentanément une plus grande puissance.

C' est ainsi qu' on a vu l' irruption des passions soulevées à l'occasion de la petite question de Ferrare, ne pas avoir la mesure de cette question, mais celle que lui donna le Saint-Siége. Elle perdit son importance dès qu' elle fut rendue par le Souverain Pontife à la sphère des affaires à laquelle elle appartenait.

Les passions dénaturent les affaires, la raison seule leur rend leur veritable mesure. En a-t-il été autrement de celle de Cracovie ?

IV.

DU ROYAUME LOMBARD-VÉNITIEN.

Les fractions du royaume d'Italie qui devinrent partie intégrante de l'empire d'Autriche furent réunies sous le titre de royaume lombard-vénitien. On comprend qu'il était impossible de leur laisser celui de royaume d'Italie. Les souvenirs de Venise, plus illustres que ceux de Milan, ne permettaient pas non plus qu'on en fît une simple province d'un royaume lombard.

Dès qu'on avait pris la résolution de les réunir et d'en former un seul corps politique, le titre qui leur fut donné était le seul convenable.

Mais n'y avait-il pas une autre question à poser ?

Pouvait-il convenir aux intérêts de la cour d'Autriche, qui travaillait à fonder l'unité politique des différents États, royaumes et provinces qui appartenaient à son empire, d'y ajouter une fraction considérable, constituée comme un corps politique distinct et séparé ? N'était-ce pas ajouter une difficulté de plus au travail d'unité, condition devenue nécessaire de l'existence politique et de la durée de l'empire d'Autriche ?

Le royaume lombard-vénitien formait environ les quatre cinquièmes du royaume d'Italie. Les guerres de la révolution et de l'empire avaient amené la formation de ce royaume; la grande fraction qui en fut conservée devait inévitablement aussi conserver quelque chose du caractère de son origine; cette partie d'une oeuvre de violence révolutionnaire et d'ambition pouvait-elle être de nature à se laisser ranger tranquillement parmi les anciens États de l'empire d'Autriche ?

Pour apprécier la profonde importance de cette question, il faut examiner d'abord ce qu'était l'Italie telle que l'avait faite Napoléon. Nous verrons ensuite ce qu'elle devait devenir après la destruction de son système et quelle était la nouvelle position de l'Autriche envers ce pays.

Napoléon avait donné à l'Italie une forme qu'elle n'avait jamais eue. Un royaume d'Italie, tel qu'il l'avait composé, n'avait jamais existé.

Napoléon n'avait laissé subsister en Italie que trois souverainetés : celle de la France, — Rome était devenue la seconde ville de l'empire français ; — celle du roi de Naples et celle du royaume d'Italie dont il portait aussi la couronne ; un vice-roi le gouvernait.

Il avait réuni à la France tous les pays italiens, depuis les Alpes jusqu'aux anciennes frontières du royaume de Naples, situés à l'ouest des Apennins ; il y avait ajouté le bassin du Piémont.

La France possédait trois des routes principales des Alpes ; celles du mont Cenis, du mont Genèvre et du col de Tende.

Alexandrie était la place d'armes principale du système militaire français en Italie.

Le royaume d'Italie était formé de tous les pays italiens depuis les Alpes jusqu'aux frontières du royaume de Naples situés à l'est des Apennins.

Ce royaume possédait donc sur la rive droite du Pô les duchés de Parme et de Plaisance ; le duché de Modène, les Légations, les Marches. Il possédait tout ce qui était situé sur la rive gauche du Pô, depuis la frontière française-italienne. Cette frontière partait du Monte Rosa et suivait le cours de la Sessia jusqu'au Pô ; Napoléon avait ainsi réintégré à la Lombardie le Novarais et la Lomeline ; aux pieds des Alpes, la Valteline reprise sur la Suisse ; le Tyrol italien, dont le nom seul indique le centre duquel il avait été détaché ; au delà de l'Adige, toutes les anciennes provinces vénitiennes jusqu'à l'Isonzo. Milan était devenue la capitale d'un État considérable, qui avait environ une population de 6,500,000 habitants, et qui comptait Venise et les îles Ioniennes comme possessions maritimes. La route du Simplon appartenait au royaume d'Italie ; cette route était la communication la plus directe de la France avec le centre de la haute Italie ; elle traversait les territoires de la confédération suisse, dont Napoléon était aussi le chef sous le titre de protecteur.

Le royaume de Naples était resté tel qu'il était, ayant seulement absorbé l'enclave de Bénévent, mais ayant perdu de fait la possession de la Sicile.

Sans parler de la suppression de la puissance temporelle du pape, ce qui était une révolution européenne, il y avait dans le nouveau partage de l'Italie, tel que Napoléon venait de le faire, une pensée d'avenir prise de l'ancienne Rome. Le royaume d'Italie, entièrement séparé de la Méditerranée, n'avait d'autre mer que l'Adriatique. Placé comme une

avant-garde soutenue par l'Italie française, ce royaume, poussé vers l'Orient comme l'avait été Venise, devait ouvrir à l'empire les voies qui jadis conduisaient les légions romaines vers la Pannonie. N'avons-nous pas vu déjà, en 1809, le commencement du rôle d'avenir destiné à l'Italie? Une armée italienne pénétrer par la Hongrie jusqu'au Danube, et l'occupation des provinces illyriennes se prolonger pendant plusieurs années? Cette combinaison disparut avec l'empire; car le génie trop impatient de Napoléon ne laissa venir aucune de ses grandes pensées à maturité. C'est par cette route militaire, que Napoléon voulait rétablir, qu'avait eu lieu la communication entre les deux empires d'Orient et d'Occident. Mais cette ligne était trop longue et l'empire déjà trop faible pour qu'elle pût être défendue. Des flots de barbares arrivant à la fois du nord de l'Europe et de l'Asie centrale, vinrent se disputer la possession orientale de l'Europe et s'interposer entre les deux grandes fractions de l'empire; toutefois leurs établissements n'avaient encore rien de stable.

Attila, à la tête d'une nouvelle invasion, devint d'autant plus dangereux à l'ancien monde romain, qu'il soumit à son autorité tous les barbares slaves et germains campés dans les contrées qu'il venait d'envahir. Sa longue domination, aussi astucieuse que violente, détruisit ce qui restait encore à la puissance romaine des anciens prestiges de sa supériorité.

La bassesse des intrigues et des concessions enleva plus encore à cette puissance le respect des peuples que ne l'avaient fait les batailles perdues.

La seule expédition que fit Attila en Italie laissa la péninsule sans défense contre tous ceux qui vinrent après lui l'envahir. Il ravagea et pilla toute la haute Italie; il détruisit de fond en comble Aquilée, la place de guerre la plus importante et l'entrepôt de commerce le plus considérable que possédassent les Romains dans la Vénétie. Les lagunes devinrent pour ces contrées le berceau d'une renaissance; Venise en grandissant absorba ce qui pouvait encore leur rester de vie. Aquilée fut la seule de toutes les villes saccagées par les Huns qui ne se releva jamais; le siége épiscopal de cette illustre métropole fut transféré à Venise, qui trouva dans la ferveur chrétienne de ces temps primitifs de l'Église un principe de développement de plus, seule source de vie qui eût pu faire renaître Aquilée de ses cendres; cette ville depuis lors fut condamnée à

rester par ses ruines un témoignage permanent des fureurs du plus puissant des barbares.

Depuis Attila, cette riche et florissante province romaine fut séparée de l'Italie.

Venise se sentit bientôt assez puissante pour rompre tous les liens qui pouvaient encore la rattacher à l'Italie. Elle craignait la domination des rois barbares qui venaient d'y fonder un royaume ; elle craignit plus tard Charlemagne plus encore qu'elle n'avait craint les rois lombards.

A mesure que toutes les traces de l'ancien empire disparaissaient en Italie et en Occident, Venise cherchait à se rapprocher de l'Orient, que l'on respectait comme s'il eût encore été l'ancien empire romain ; car ce reste d'empire était encore le seul dont on pût espérer du secours contre les barbares de l'Occident. Cette situation, en faisant de Venise un État maritime oriental, la sépara entièrement de l'Italie du moyen âge ; elle n'eut à subir aucun de ses malheurs ; elle ne passa par aucune de ses nombreuses transformations. Puissance prépondérante en Orient par les territoires qu'elle sut y conquérir, par les colonies qu'elle sut y fonder et par l'étendue qu'elle sut donner à son commerce, elle devint en même temps prépondérante en Europe, autant par l'habileté de sa politique que par les richesses qu'elle avait acquises.

Après une longue période de gloire et de prospérité, l'invasion des Turcs vint lui enlever ses possessions en Orient et lui fermer les voies de son commerce. Venise, refoulée sur elle-même, fit alors sentir sa puissance à l'Italie. Ce fut aux dépens des princes et des États italiens qu'elle chercha à s'indemniser des pertes qu'elle venait de faire. Ses conquêtes sur l'Italie furent considérables ; on sentit la nécessité de s'opposer à cet esprit d'envahissement. Il y eut d'abord une ligue des princes italiens contre la république ; les guerres qui en furent la suite amenèrent en 1516 la ligue de Cambrai, par laquelle il fut convenu de reprendre sur Venise toutes les conquêtes qu'elle avait faites sur terre ferme et de les partager entre les puissances signataires. Ce partage adjugeait à l'empereur Maximilien toutes les possessions vénitiennes depuis l'Isonzo jusqu'à l'Adige.

La république parvint, il est vrai, à conjurer ce danger ; cependant le déclin de sa puissance date de cette époque.

Quand, près de trois siècles plus tard, Napoléon mit fin à l'existence de cette ancienne république, le traité de Campo Formio donna à l'An-

triche, avec la ville de Venise, tous les territoires vénitiens que la ligue de Cambrai avait reconnu devoir tomber en partage à l'empereur Maximilien. N'y a-t-il pas dans le rapprochement de ces deux faits historiques, si éloignés l'un de l'autre, une preuve de plus du rapport intime qui existe entre la formation des États et la position géographique des territoires dont ils se composent ?

Depuis le mont Gothard jusqu'aux Alpes illyriennes, il n'arrive pas une goutte d'eau dans les plaines de l'Italie qui ne sorte d'une source allemande ; les torrents n'y apportent aucun fragment de roche qui ne soit détaché de roches allemandes ; toutes les alluvions sont formées de terre allemande. Toutes les fois que l'empire auquel les habitants de ces hautes Alpes appartiendront sera puissant, les plaines qui s'étendent à leurs pieds devront aussi lui appartenir. C'est en vertu de cette loi de géographie politique que le général Bonaparte avait signé le traité de Campo Formio. Ce ne fut qu'après avoir affaibli la puissance de l'Autriche en Allemagne que l'empereur Napoléon trouva possible de porter les frontières du royaume d'Italie jusqu'à l'Isonzo.

Si les esprits italiens, si souvent égarés dans les divers jugements qu'ils ont portés sur la force ou la faiblesse relative de leur patrie, devaient se refuser à l'évidence de ce que je viens d'exposer sur la position des provinces vénitiennes, habitués comme ils l'ont été à reconnaître la supériorité du génie stratégique de Napoléon, il leur sera impossible de ne pas comprendre qu'il avait lui-même la conviction de l'extrême faiblesse de position de ces provinces. La construction politique du royaume d'Italie était incomplète. Que fit-il pour la fortifier ? Il prit le Tyrol à l'Autriche ; il le donna au roi de Bavière, le plus fidèle allié qu'il eût alors en Allemagne, et, pour marquer que cette donation se rattachait au système politique qu'il voulait fonder en Italie, il demanda une des filles du roi de Bavière pour le prince Eugène, vice-roi du royaume d'Italie ; mais cela ne suffisait pas. Il se fit céder par l'Autriche le cercle de Villach en Carinthie, qui confine au Tyrol, Laybach et la Carniole, Trieste et l'Istrie, la Croatie civile et militaire, la Dalmatie et Raguse. Il entoura de cette manière les faibles provinces vénitiennes d'une ceinture de montagnes qui partait du Tyrol pour descendre jusqu'au fond du golfe Adriatique. Le Tyrol compte 900,000 habitants ; les autres parties de cette ceinture, réunies sous le nom de provinces illyriennes à l'empire français, en comptaient 1,500,000. Le système militaire du royaume d'I-

talie comptait donc une population de 8,900,000 habitants. Et quand arriva l'époque de la réaction contre l'empire napoléonien, ce ne fut qu'à la double ligne de l'Adige et du Mincio que l'armée française se mit en position de défendre l'Italie.

Le général Hiller, chargé du commandement de l'armée autrichienne qui devait agir contre l'Italie, couvert par les montagnes, avait dérobé, à la tête d'une partie de son armée, plusieurs jours de marche au prince Eugène, posté avec la sienne sur l'Isonzo. Dès que ce dernier eut connaissance de ce mouvement, il se hâta de se retirer ; mais il trouva une division d'avant-garde de l'armée autrichienne, descendue de la vallée de l'Adige, déjà sur la Piave ; il en força le passage et eut encore le temps de regagner Vérone. A la paix toutes les Alpes qui dominent l'Italie firent retour à l'Autriche avec une population de 2,900,000 habitants.

Il est évident qu'aucune autre puissance que l'Autriche ne peut posséder et défendre ces terres étroites, allongées et resserrées entre les Alpes et la mer Adriatique, *situées comme elles le sont en dehors de la péninsule*. Ce ne fut pas comme puissance italienne que la république de Venise a possédé ces terres. Venise, au contraire, pendant tout le cours de sa longue et glorieuse histoire, a toujours été la rivale de toutes les puissances italiennes et souvent leur ennemie.

L'étude de l'histoire n'aura jamais le degré d'utilité qu'elle devrait avoir, aussi longtemps qu'on ne saura pas tirer une ligne de séparation entre les causes permanentes qui n'ont jamais cessé d'agir sur les destinées des peuples et les causes variables dont l'influence change selon les temps, les hommes et les circonstances.

Faisons l'application de cette observation aux deux parties dont se compose le royaume lombard-vénitien.

Il n'y a eu dans l'histoire moderne rien d'aussi stable que l'État vénitien. La Dalmatie avait été la première conquête de la jeune république. Deux fois elle l'avait perdue, mais elle mit toujours de la persistance à la ressaisir, car cette province lui donnait des bois de construction pour les vaisseaux et d'excellents marins pour les monter. Elle lui appartenait encore à son dernier jour. Cette force de stabilité a eu près de quatorze siècles de durée.

Quelles ont été pendant ce temps les destinées des provinces lombardes ? Tour à tour ou royaume fondé par des princes étrangers ou ré-

publiques nationales; ligues de villes indépendantes ou principautés asservies; disputées par la France, dominées par l'Espagne, puis définitivement par l'Autriche, jusqu'à l'époque des nouvelles révolutions; une partie de ces provinces, Brescia, Bergame, conquises et possédées par la république de Venise.

Nul territoire n'eut en aucun temps à supporter autant de chances d'instabilité. Milan, encore fière des derniers souvenirs de la puissance impériale de Rome, avait voulu être au commencement du moyen âge la capitale d'un royaume qui ne parvint jamais à établir sa domination sur le pays dont il avait pris le nom. L'esprit républicain de l'Italie avait fait déposer cette couronne de fer, plus célèbre par l'antiquité de son origine que par sa grandeur, dans le reliquaire de la cathédrale de Monza. Quand, après plusieurs siècles, Napoléon vint l'y prendre pour en ceindre sa tête, Milan reprit avec orgueil le lustre, tous les avantages et toutes les prétentions d'une capitale.

Le royaume d'Italie fut la partie de la péninsule la plus sincèrement dévouée à Napoléon, parce qu'elle avait compris l'avenir qui lui était destiné. Les troupes italiennes restèrent jusqu'au dernier moment fidèles à l'empereur qui les avait créées.

Le principe de restauration qui devait succéder à la domination française devait aussi nécessairement annuler la nouvelle importance politique qui avait été donnée à la Lombardie et laisser des regrets à tous les Italiens qui y avaient attaché une grande espérance d'avenir pour leur patrie.

A peine l'Autriche avait-elle occupé cette province que son rôle y devint difficile; car il lui fallut détruire ce que l'Italie moderne voulait encore conserver de cette espérance. Ainsi les principaux propriétaires du Novarais, tous Lombards, demandaient que cette province restât réunie à la Lombardie et fût réintégrée à l'Autriche, en vertu de ses anciens droits. Les habitants de Pavie se trouvaient plus généralement encore dans la même situation; la plus grande partie de leurs possessions, même leurs jardins potagers, étaient sur territoire étranger, car les traités placèrent encore une fois Pavie à l'extrême frontiere.

Plusieurs autres parties importantes du royaume d'Italie, situées sur la rive droite du Pô, demandèrent à n'en pas être séparées. La plus grande partie de l'Italie, si profondément révolutionnée, ne voulait plus redevenir l'ancienne Italie; l'Autriche ne pouvait cependant pas en vou-

loir une autre. Cette première opposition fit naître, contre l'Autriche, un germe de défaveur, qui, exploité comme il le fut depuis par d'autres adversaires que les Italiens, devint le principe générateur de tous les événements qui eurent lieu en Italie.

Après avoir rendu à chacun ce qui lui avait appartenu, conserver réuni, sous le titre de royaume lombard-vénitien, ce qui restait du royaume d'Italie, était une concession faite aux regrets qui s'étaient manifestés en Lombardie. Le principe du mouvement, quand il est toujours actif, l'emportera toujours sur le principe de la stabilité; ainsi l'esprit d'instabilité de la Lombardie, excité comme il ne cessait de l'être par son contact avec le reste de l'Italie, devait infailliblement entraîner les provinces vénitiennes, naturellement calmes, dans la sphère du mouvement.

Cette première concession faite à l'Italie moderne devint donc un danger pour l'empire d'Autriche. Un corps politique de cinq millions d'habitants, riches, actifs, d'une imagination facilement ardente, n'est pas une force qui puisse rester indifférente. Du moment que l'Autriche ne voulait et ne pouvait pas laisser agir cette force comme puissance italienne, l'activité de cette vie devait se tourner contre elle. Le seul moyen de prévenir ce danger eût été de ne pas laisser exister une réunion que la violence seule des temps modernes avait accomplie. L'histoire et la géographie se réunissaient pour conseiller de ne laisser subsister aucun autre lien de solidarité politique entre les deux grandes fractions dont s'est composé le nouveau royaume lombard-vénitien, que celui d'une obéissance commune à l'empereur; Sa Majesté Impériale n'avait aucune obligation, n'avait contracté aucun engagement envers ces provinces; l'Autriche pouvait gouverner la Lombardie, comme elle avait longtemps gouverné le duché de Milan; toutes les sages institutions de l'impératrice Marie-Thérèse y existaient encore. Le gouvernement des provinces vénitiennes pouvait être reconstitué tel qu'il avait été établi, quand l'Autriche en prit possession pour la première fois à la suite du traité de paix de Campo Formio.

Le royaume lombard-vénitien compte une population de cinq millions d'habitants, tous de pure race italienne; ces territoires sont riches de culture, de commerce et d'industrie; il suffisait de traverser ces provinces en simple voyageur pour en emporter la conviction qu'elles étaient administrées avec autant d'intelligence que de justice; car l'image de la prospérité s'y présentait partout et sous toutes les formes. Ce ro-

yaume était donc appelé à devoir exercer une salutaire influence sour toute l'Italie, mais particulièrement sur celles de ses parties qui lui étaient limitrophes. Il n'en a cependant pas été ainsi. Ce sont, au contraire, les parties les moins riches, les moins bien gouvernées, et qui sont le patrimoine de gouvernements plus faibles, qui ont, en sens contraire, exercé cette influence.

D'où pouvait donc provenir un pareil phénomène? Une loi naturelle suffit pour en donner l'explication. Des corps politiques voisins les uns des autres ne peuvent être maintenus dans une position de complet isolement. Cet isolement est une impossibilité absolue entre des États qui sont formés du même peuple; celui qui se refuse à exercer de l'influence sur les autres doit subir la leur.

Il n'y a pas de nationalité plus vivace que celle des Italiens; elle a depuis des siècles résisté à toutes les dominations, à toutes les révolutions qu'on a voulu lui imposer, à l'occupation prolongée de toutes les armées étrangères. L'Italie, qui n'a jamais été assez forte pour fonder son indépendance, l'a toujours été assez pour repousser tout ce qui ne lui était pas homogène.

Il y a donc en Italie une impuissance politique qui tient à sa configuration géographique, à côté d'une force morale naturelle, dont il faut savoir tenir compte pour la gouverner et la satisfaire. Les éléments du caractère italien sont indestructibles; il sont trop vifs et trop prononcés pour être neutres; il faut donc les avoir pour soi si l'on ne veut pas les avoir contre soi.

Dans leurs relations privées, la haine n'est que trop souvent voisine de l'amour; mais il y a dans la région du gouvernement la sphère des intérêts qu'il faut apprendre à satisfaire pour les tranquilliser, sans toutefois en espérer de reconnaissance.

L'égoïsme des peuples est toujours en raison progressive du sentiment de nationalité. L'Italien aime le soleil qui fertilise sa patrie, comme il est fier des œuvres si diverses dont son intelligence a su la couvrir. *L'impuissance d'en faire un seul État politique y a développé au plus haut degré le principe municipal et communal.* L'administration, qui blesse l'Italien dans le sentiment qui l'attache à la commune, en a toujours fait et en fera toujours un sujet mécontent. *C'est alors qu'il prête l'oreille à ceux qui viennent lui parler d'une Italie réunie, parce qu'il espère retrouver dans la force de cette patrie agrandie la portion de liberté qui lui est le plus chère, celle de la patrie communale.*

Il y avait déjà en 1848 plus de trente ans que l'Autriche avait pris possession de ses provinces italiennes et qu'elle y avait donc fondé le royaume lombard-vénitien ; les générations viriles de sa population avaient déjà été élevées sous la domination autrichienne, et cependant on voyait leur désaffection, depuis la commotion produite par la révolution française de Juillet, augmenter progressivement, surtout en Lombardie.

L'État vénitien, déjà presque mourant de caducité, devait tomber devant les violences de l'invasion révolutionnaire française. Il s'était donné sincèrement à son nouveau maître ; il avait accepté franchement sa réunion à un empire qui paraissait devoir lui donner une sûreté que sa propre faiblesse ne pouvait plus lui garantir. Les regrets qu'on pouvait sentir à Venise de cette position n'avaient rien de coupable, car aucun Vénitien ne pouvait penser que la restauration de son ancienne patrie fût possible ; c'était le culte du passé, sentiment religieux plutôt que politique. Cependant les provinces vénitiennes, depuis 1838, commencèrent à se montrer indifférents. Une agitation prolongée en Italie, dont le contact, loin d'être empêché, était favorisé par le principe de l'union, devait inévitablement les conduire à des sentiments aussi hostiles contre l'Autriche que l'étaient déjà ceux de Milan.

Les relations officielles qui viennent d'être publiées par l'état-major général autrichien sur les campagnes des deux années 1848 et 1849 en Italie, prouvent de combien de dangers la révolte du royaume lombard-vénitien avait entouré l'armée autrichienne. L'événement le plus considérable de toute cette guerre a été sans contredit la défection de Venise et la résistance prolongée que cette ville a opposée aux armes autrichiennes. Bien que l'armée piémontaise, après des combats, militairement honorables pour elle, eût été forcée pour la seconde fois de cesser la guerre ; bien que l'abdication du roi Charles-Albert ne dût plus laisser à personne en Italie l'espoir que les troupes piémontaises voulussent une troisième fois entrer en lice ; bien que toutes les autres troupes, ou bandes italiennes de toutes dénominations, eussent disparu des champs de bataille ; bien que les puissances étrangères, sur l'appui desquelles les populations italiennes croyaient avoir eu des raisons de pouvoir compter, eussent laissé tous ces événements s'accomplir sans y prendre aucune part, la ville de Venise continua sa résistance avec une obstination qu'il est impossible à la raison de comprendre. Comme il sera toujours utile de montrer les voies par lesquelles les erreurs ou les passions peuvent conduire les hommes à leur

perte, il nous paraît important de fixer l'attention sur ce qui s'est passé à Venise.

Les relations officielles que nous avons citées plus haut n'hésitent pas à déclarer que ce sont les fautes du gouvernement qui ont amené la catastrophe dont l'armée d'Italie pouvait devenir la victime sans l'énergie d'une résistance que l'on doit appeler héroïque dans les premiers moments du danger. Le courage moral de son illustre chef, le dévouement absolu de toute son armée, depuis les grades les plus élevés jusqu'au simple soldat, ont commencé par gagner du temps, cet élément si précieux pour toutes les combinaisons de la guerre. Le temps amena des secours; ce fut seulement alors que commença la guerre du côté de l'Autriche. L'histoire a dit de quel côté a été la gloire; elle est tombée en partage à la fidélité, à la persévérance et au courage; elle est devenue pour le chef la juste récompense de la prévoyance, qui, dans la juste mesure d'une action bornée et trop souvent contrariée, sut préparer les moyens, qui, bien dirigés, finirent par assurer la victoire. Les fautes commises par l'ancien gouvernement ont été si multipliées, le nombre de ceux qui les ont commises a été si grand, qu'il est facile d'en faire le récit, tant la part du blâme qui en reviendra à chacun sera légère.

Cependant quand on voit errer des hommes auxquels on ne peut, sous aucun des rapports de leur sphère d'activité, refuser de l'habileté, il faut qu'une cause supérieure les ait entraînés à leur insu dans une voie d'action où rien ne les avertissait des dangers qu'ils couraient.

Il suffit quelquefois, dans la région la plus élevée de gouvernement, de commettre une erreur pour engendrer les fautes de l'administration. L'union des deux grandes fractions du royaume lombard-vénitien ayant été donnée comme la base sur laquelle devaient se placer toutes les autorités administratives, chacune d'elles travailla à atteindre le but où devait tendre toute son action; mais plus on approchait de ce but, plus se multipliaient les dangers de la position de l'Autriche. N'était-ce pas, en effet, travailler soi-même au développement des nouvelles forces qui surgissaient en Italie que de faire un tout du royaume lombard-vénitien et de multiplier tous ses points de contact avec l'Italie? Tout ce qui s'y passait prouvait qu'il ne s'agissait plus d'insurrections partielles, qu'il avait toujours été facile à l'Autriche de comprimer, mais que l'on voulait, pour mieux résister à sa puissance, y faire une révolution sociale complète, qui devait s'exécuter au moyen d'une transformation des États italiens et de change-

ments dans l'état de possession territoriale. L'exclusion de l'Autriche de tous les territoires italiens avait été prise pour point et départ de cette révolution.

Dans de pareilles conjonctures, visibles à tous les yeux, le cabinet de Vienne crut que les voies diplomatiques seraient les plus sûres et les plus efficaces pour en conjurer les dangers. Tel fut le terrain sur lequel la cour impériale prit position en s'adressant aux grandes Cours pour leur demander si elles entendaient tolérer que le parti révolutionnaire italien détruisit tout ce que des droits séculaires et des nouveaux traités avaient établi en Italie. Le cabinet de Vienne reçut la réponse unanime que les puissances maintiendraient l'état de possession territoriale en Italie tel qu'il avait été réglé par les traités de 1814 et de 1815.

Cette déclaration, de nature à tranquilliser sur les résultats des insurrections de l'Italie, inspira cependant un sentiment de trop grande confiance dans l'avenir. Des clubs dirigeaient la révolution italienne, les sociétés secrètes étaient leur instrument d'exécution le plus actif. De pareilles associations n'ont que la force de détruire ; on ne craignait donc pas à Vienne d'en voir sortir une organisation assez puissante pour combattre un empire comme celui de l'Autriche ; on croyait donc qu'on n'aurait à conjurer qu'un danger passager.

Dans tout le cours de cet ouvrage, j'ai cherché à montrer combien est fausse la théorie qui veut prendre le principe de nationalité comme base fondamentale des États. S'il me paraît impossible de réfuter d'une manière victorieuse les arguments que j'ai employés pour prouver que cette théorie est une erreur, je comprends cependant qu'un peuple nombreux, riche des glorieux souvenirs de son histoire, puisse se laisser entraîner à se replacer sur cette base, quand tout le monde lui présente l'entreprise comme étant d'une facile exécution. Les hommes de talent et d'énergie se seraient crus coupables de trahison envers leur patrie s'ils n'en eussent pas pris la direction. Je ne veux donc pas tenir compte à tous les Vénitiens qui ont pris part à la révolte du crime de félonie. Ils ont cru le moment arrivé où ce crime deviendrait un triomphe ; célébrer ce genre de triomphe, comme l'histoire ne l'a fait que trop souvent, n'est-ce pas encourager l'insurrection ? n'est-ce pas mettre le succès seul au-dessus du principe ?

Dans de pareilles circonstances, les gouvernements ont le devoir de venir au secours des peuples qu'on entoure de séductions. Il faut leur faire voir et leur faire comprendre la faiblesse positive de leur position

politique dès le moment qu'ils se trouveraient séparés de l'État qui seul a les moyens de les protéger. Il faut en même temps imposer aux hommes aventureux et aux aventuriers, en organisant des moyens de défense qui soient de nature à ne leur laisser aucun espoir de pouvoir gagner leur indépendance par un coup de main. Certes, elle est un bien trop précieux pour qu'un peuple, quel qu'il soit, puisse espérer pouvoir s'en assurer la possession par un acte qui a toujours le caractère d'un emportement auquel on se livre sans réflexion.

Du moment où pas une des grandes puissances ne se déclarait contre l'Autriche en faveur de l'insurrection, la défaite de cette dernière devenait inévitable.

Avant de mettre sous les yeux du lecteur les faits militares principaux auxquels le siége de Venise a donné lieu, nous avons encore une observation à faire sur la position politique dans laquelle se trouvait l'Italie. Tout ce qui s'y passait n'était pas l'ouvrage de la révolution seule; il y avait des intrigues qui rappelaient celles des cabinets d'un autre temps; il faut appeler intrigues ces sourdes menées politiques qui ont pour objet d'affaiblir ou de déchirer même des traités dans le temps même que l'on déclare diplomatiquement vouloir en garantir le maintien. Il en est de l'ivresse politique comme de celle de la table: *In vino veritas*. Les années 1847, 1848 et 1849 nous ont donc montré des pensées que les tribuns des peuples avaient longtemps comprimées. Se croyant déjà sûrs du succès, ils mirent tous leurs projets au grand jour, et quand l'époque de leur défaite arriva, les regrets qu'ils en éprouvèrent, les reproches qu'ils s'adressèrent réciproquement, les rendirent encore plus indiscrets.

Parmi les hommes d'État qui, de gré ou de force, avaient bu à la même coupe, nous retrouvons sur plus d'un point le même genre d'indiscrétion. Nous nous bornerons à citer ceux qui se rapportent à l'Italie.

Dans la séance de la chambre des communes du parlement anglais, du 29 juin 1852, le ministère fut attaqué sur ce fait que l'Autriche avait expulsé de son territoire des hommes faisant partie de l'Église anglicane. La résolution proposée n'ayant pas été communiquée d'avance, ce fut le chancelier de l'échiquier qui répondit en attendant à cette interpellation. A la fin de la réplique, que lord Palmerston crut devoir faire au ministère, se trouvent les paroles suivantes:

« La première occasion où se montra le ressentiment de l'Autriche

(contre l'Angleterre) fut par rapport aux affaires d'Italie ; mais l'orateur hasarde humblement de soutenir que le gouvernement autrichien eût fait acte d'une plus haute sagesse s'il eût adopté les vues du gouvernement britannique sur les affaires du nord de l'Italie. Il (lord Palmerston) avait la conviction que la possession du nord de l'Italie n'ajoutait rien au pouvoir de l'Autriche, mais au contraire qu'elle contribuait à amener de plus en plus la désaffection des populations italiennes. Il y a peut-être de la présomption de la part d'un individu à faire le projet de changer quelque chose à la carte de l'Europe ; mais si des arrangements eussent pu être faits, au moyen desquels le territoire du nord de l'Italie eût été tracé du port de Gènes à celui de Venise, et si les États toscans eussent pu être étendus de Livourne à l'Autriche, il est persuadé que ces arrangements eussent contribué à la paix de l'Europe, à la prospérité de l'Italie, sans faire descendre la puissance autrichienne du rang qu'elle occupe entre les nations. »

Cette politique posthume d'un ministre, qui a plus d'une fois trahi le regret qu'il avait de ne plus l'être, a quelque chose du nébuleux et de l'ambiguïté d'un rêve. En admettant la formation d'un nouvel État, qui comprendrait les territoires depuis Gènes jusqu'à Venise, cette ligne eût entierement séparé l'Autriche de la péninsule ; comment donc alors serait-il devenu possible d'étendre les États toscans jusqu'aux frontières de cet empire ? Toute contiguïté territoriale entre ces deux États ne devenait-elle pas une impossibilité absolue ? Mais cette difficulté n'est pas le point qui nous occupe. Nous avons été frappé de trouver dans l'esprit de l'ancien secrétaire d'État les traces bien positives d'un projet de changer l'état de possession territoriale des puissances en Italie, tandis qu'il venait de donner comme ministre, dirigeant alors la politique de l'Angleterre, la déclaration la plus formelle que le gouvernement de Sa Majesté Britannique maintiendrait les traités de 1814 et de 1815, qui avaient fixé les limites des États italiens.

Nous trouvons dans une publication que faisait la presse italienne, dans le même temps que le ministre anglais tenait son discours à Londres, un autre exemple de ce genre d'indiscrétion.

Un ministre d'État, qui a dirigé près de douze ans le cabinet de Turin dans le sens d'un système de conservation qui n'a rien su conserver nulle part, a publié, dans le cours de l'année 1852, un mémorandum, qui est une sorte de journal de son action ministérielle, en mê-

me temps qu'une défense des principes qu'il a suivis. Toujours en butte aux attaques du parti libéral constitutionnel et de cet autre parti libéral révolutionnaire, accusé d'avoir sacrifié les intérêts du Piémont au maintien de ses principes politiques, M. le comte Solar della Margherita se défendit contre cette accusation en prouvant par des aveux d'une grande sincérité qu'il avait toujours voulu chercher et gagner, dans les voies d'une ancienne politique, les avantages que ses adversaires demandaient de vive force à la révolution ; que, fidèle aux anciens principes des princes de la maison de Savoie, il aurait dans chaque occasion conseillé de profiter des embarras de la maison d'Autriche pour s'agrandir en Lombardie aux dépens de cette maison.

Tel est le sens des aveux spontanés d'un ministre qui dirigeait le cabinet d'une cour alliée à la cour de Vienne par une alliance intime, et qui se rattachait par cette alliance à celle des deux autres grandes puissances continentales. Sa conscience royaliste était tranquille, parce qu'une fois la maison de Savoie, sans cesser d'être monarchique, s'était enrichie d'une dépouille de l'Autriche. C'était dans les voies de cette ancienne politique que M. le comte de Solar voulait encore procéder.

Ne trouve-t-on pas qu'il y avait affinité de vues entre ce discours parlementaire que nous avons cité et les aveux spontanés dont nous parlons ? Il y avait donc au-dessous de la surface revolutionnaire qui recouvrait tout le sol de l'Italie des influences secrètes, qui, ne voulant se servir de la révolution que comme d'un embarras pour les autres, poursuivaient un but particulier que l'ancienne politique d'intrigue ne condamnait pas.

On voit comment se compliquaient les affaires de l'Italie ; il y avait l'ancienne politique des princes, qui se mettait en face de la nouvelle politique des peuples ; il y avait un autre parti qui voulait recommencer la guerre des guelfes et des gibelins ; mais s'il n'y avait plus en Italie de gibelins pour la défense des droits de l'empereur, le sacerdoce d'un autre côté y était sans puissance, car les meneurs exaltaient la personne du Pape sans vouloir le règne de l'Église.

Quant à la conduite particulière de la maison de Savoie envers l'Empereur, nous aurons l'occasion d'en montrer les effets lorsque plus tard nous en viendrons à parler de la Lombardie. Venise doit encore pendant quelques instants nous occuper exclusivement.

Des mouvements populaires qui s'y étaient manifestés dès le 16 mars,

y devinrent plus vifs quand on y apprit la révolution de Vienne, et quand peu de jours après la nouvelle de l'insurrection de Milan y arriva. La république y fut proclamée *le* 22 *mars* 1848. Venise capitula *le* 29 *du mois d'août* 1849. Ainsi la révolte de cette ville eut dix-sept mois de durée. Elle ne fut réduite que par un blocus de terre et de mer et par une attaque de vive force. Les annales militaires conserveront le souvenir d'un siége qui doit être mis au rang des plus mémorables. L'attaque et la défense devinrent une véritable guerre des lagunes, dans laquelle l' armée autrichienne, qui ne pouvait posséder en terre ferme aucun des moyens maritimes nécessaires pour la soutenir, fut obligée de construire ces moyens sur place, et chercha souvent l' occasion de les enlever à l' ennemi. Les Vénitiens, placés sur leur véritable terrain, conduisirent leur défense avec l' intelligence des avantages que leur donnait la connaissance intime qu'ils avaient de toutes les sinuosités et des difficultés des lagunes. Cependant ils furent loin de profiter de tous les avantages de leur position. La population de Venise ne servait la révolte que par sa soumission, et les troupes, composées de toute sorte de gens étrangers à la ville, n' eurent pas toujours le courage de leur entreprise. Cette observation doit s'appliquer surtout à la marine, qui avait été trop perfide pour ne pas se mieux dévouer.

Le blocus et le siége coûtèrent à l'armée autrichienne près de vingt mille hommes, dont quatorze mille moururent pendant la durée de l'opération dans les hôpitaux par suite de la fièvre des lagunes. La relation de ces opérations montre quels efforts les corps scientifiques du génie, de l'artillerie et des pionniers eurent à faire pour conduire les travaux de l'attaque de vive force. Les sacrifices furent immenses.

Ce fut avec de l'artillerie autrichienne, avec des troupes de nationalité italienne et la marine exclusivement italienne qui firent défection, que Venise fut défendue. Ainsi l'attaque et la défense se firent également aux dépens de l'Autriche.

Quand on voit d'un autre côté combien la défection de Venise rendit difficile la position de l'armée réduite à n'avoir d'autre terrain à sa disposition que celui qu'elle avait sous les pieds, et combien l' arrivée des renforts qui devaient lui parvenir fut retardée, on comprend l' immense importance que de pareils événements avaient pour tout l'empire. Ils doivent exciter tout soldat à en scruter les causes ; car les connaître ne devrait-il pas suffire pour en prévenir à jamais le retour ?

Le laisser-aller d'une trop aveugle confiance dans la fidélité d'un peuple que l'on cherchait de toute part à ébranler, a perdu Venise. Il est évident que rien, dans le système de défense de cette place, n'avait été calculé pour des événements que l'on voyait cependant se préparer ouvertement. Si cette observation peut s'appliquer à tout le royaume lombard-vénitien, c'est plus particulièrement à Venise, qu'on a pu juger combien de fautes de négligence contribuèrent à en favoriser le développement.

Venise doit être envisagée sous trois points de vue différents. Elle est port de commerce; elle a été, dans le moyen âge, le siége d'une industrie florissante; elle est en même temps place de guerre maritime de premier ordre, d'autant plus importante pour l'Autriche, qu'elle est la clef de la communication la plus directe et la plus prompte par Fiume et Trieste des provinces intérieures de l'empire avec les provinces italiennes. Dans le système de gouvernement à établir à Venise, on devait tenir compte de ces trois différentes destinations; mais c'est plus particulièrement le point de vue militaire qui devait attirer l'attention.

Les larges concessions faites à Venise ne pouvaient évidemment lui rendre son ancienne splendeur, ses anciennes richesses, et ne firent qu'en compromettre la possession. Toutes les voies furent ouvertes pour attirer à Venise du commerce et des étrangers; ils y affluèrent, en effet, de tous les coins de l'Europe. La population de Venise devint tout à fait étrangère non seulement à l'Autriche, mais même à la population de la terre ferme, car la jouissance du port franc accordée à toute la ville et aux parties principales des lagunes éleva un mur de séparation fiscale entre Venise et l'intérieur, tandis que toutes les voies étaient ouvertes aux vaisseaux, aux marchandises comme aux personnes qui venaient du dehors, et qui y arrivaient en grand nombre des autres parties de l'Italie. L'esprit de surveillance et de sévère discipline qui doit régner dans le service militaire d'une place de guerre aussi considérable pouvait-il être maintenu dans de pareilles circonstances? La nouvelle concession que l'empereur vient d'accorder à Venise a réduit le port franc dans de justes limites, dans celles qui ont été assignées, par exemple, à Gênes et à Gibraltar. Le port franc de ces deux places de guerre, qui sont aussi de premier ordre, ne change rien à la position de leurs habitants, et ne peut ni altérer ni affaiblir sous aucun rapport leur destination de places de guerre; et la rigidité avec laquelle se fait à Gibraltar le service de la garnison anglaise peut servir d'exemple.

La configuration particulière de Venise y rend la séparation du port franc plus difficile; mais elle impose précisément par cette raison une activité de surveillance qui ne doit jamais se relâcher.

Il faut dire quèlques mots de plus encore sur l'échelle trop large qui fût donnée au port franc de Venise.

Il n'y a pas de population de grande ville qui soit appelée d'une manière plus naturelle, et je dirai même, d'une manière plus impérieuse à se livrer aux travaux de l'industrie que celle de Venise; non pas de ce genre d'industrie qui exige de grandes fabriques, mais de cette industrie à domicile qui fait fleurir les arts et métiers. Le désœuvrement dans les rues, comme on le voit dans les grandes villes pour les basses classes, est impossible à Venise. Les oisifs ne peuvent s'arrêter dans aucune des ruelles qui servent de voies de communication à la population sur terre, comme les canaux sur l'eau. Personne ne s'arrête à Venise; ceux qui se mettent en mouvement marchent toujours ou rament toujours. La gondole coûte toujours de l'argent, quelque court qui puisse être le trajet que l'on fait; les basses classes ne s'en servent donc que dans les cas d'urgente nécessité. L'intelligence naturelle à la population et son activité de caractère, enfermées dans ces maisons étroites, seraient heureuses d'avoir l'occupation d'une industrie à domicile. La décadence de l'ancienne Venise, les longues guerres de la révolution, qui lui avaient enlevé tout commerce extérieur et toute communication avec l'intérieur des pays qui l'avoisinent, y avaient fait cesser tout travail. On comprend qu'un pareil état de choses avait dû faire descendre tous les métiers de manière qu'ils ne pouvaient plus suffire qu'aux besoins les plus ordinaires.

Tandis que le commerce extérieur enrichissait les hautes classes par les gros bénéfices de sa grande activité, l'industrie qu'il y avait dans le moyen âge donnait au moins du bien-être à la population inférieur de Venise. Il ne reste plus aucune trace de cet état de choses. Si le port franc pouvait encore rendre un peu d'activité au commerce, il apportait un obstacle invincible à la renaissance de l'ancienne industrie vénitienne. Tous les intérêts de Venise eussent exigé de multiplier autant que possible ses rapports journaliers avec la terre ferme. Une population de près de trois cent mille habitants se trouve tellement rapprochée de Venise, qu'elle peut dans un jour y entrer, en sortir, y apporter tous les matins ses denrées, en remporter le soir ce qu'il faut à ses besoins. Tous les moyens de communication ont été mis pour cela à sa disposition ; pour-

quoi donc alors apporter à cette immense circulation naturelle, avantageuse à la capitale comme aux villes de terre ferme et aux populations des campagnes, un nouvel obstacle? Et cet obstacle n'existait-il pas, quand il fallait pour sortir de Venise se soumettre à toutes les formalités qu'exige nécessairemet la nature d'un port franc? N'y avait-il pas un contraste singulier entre ces deux courants en sens opposé, dont l'un séparait par le port franc et l'autre réunissait par le pont des lagunes et la route de fer?

Aussi le gouvernement de Vienne avait-il résisté longtemps à ces demandes réitérées, qui ne cessaient de représenter que la concession du port franc était le seul moyen de faire pour ainsi dire renaître Venise de ses ruines. Il y a dans les opinions de notre époque l'idée fixe qu'une liberté quelconque doit toujours attirer une pluie d'or. Les hautes classes ont sans doute gagné à cet ordre de choses; elles y ont gagné les moyens de restaurer leurs palais et de les louer à des étrangers; elles y ont gagné de vivre mieux, à meilleur marché et plus agréablement; mais le peuple de Venise, et particulièrement cette classe qui s'élève au-dessus des hommes de peine et des simples mariniers, sont restés misérables et sans travail.

Comme place de guerre, Venise n'avait été envisagée que sous un seul point de vue, celui d'une invasion d'armée étrangère à l'Italie. C'est ainsi, par exemple, selon la remarque qu'en fait la relation officielle des événements de Venise, que le fort de Malghera avait été construit, non pas dans le but d'augmenter la force de défense de la place, mais bien dans celui de mettre dans les mains de la garnison de Venise un point d'où elle pourrait, quand elle le voudrait, prendre l'offensive contre la terre ferme, supposant toujours que l'ennemi qu'on viendrait y attaquer serait une armée étrangère, qui aurait réussi à jeter l'armée autrichienne hors des provinces italiennes. Personne n'avait admis à Vienne la possibilité d'une insurrection pareille à celle qui éclata dans toute l'Italie et qui se montra si dangereuse à Venise. Les signes de l'époque, si nombreux, n'avaient pas suffi pour avertir. Aussi aucun changement ne fut fait dans le système de la défense de Venise; aucun point stratégique n'avait été préparé dans l'intérieur de la ville pour rendre la garnison maîtresse de tout le mouvement de Venise. Et pour ne citer que les plus essentiels, je ne veux nommer que les deux avenues du Rialto et les débouchés du Campo Santo Stefano d'un côté verso le canal Grande, et de l'au-

tre vers la place Saint-Marc. Des logements militaires adaptés pour la défense eussent suffi pour se rendre maître de ces points.

La garnison de Venise n'avait pas une barque, pas une gondole qui lui appartînt ; la garde des lagunes, pour laquelle il eût fallu une flottille particulière, ne lui était pas confiée ; les barques nécessaires au service journalier de la place, pour transporter les troupes sur les différents points qu'elles devaient occuper, lui étaient fournies tous les matins, sur sa réquisition, par des entrepreneurs particulieres. Dès le premier jour de l'insurrection, barques et gondoles de toutes grandeurs leur furent retirées, et toutes perdirent les seuls moyens de mobilité qui existent à Venise.

Mais pourquoi, dira-t-on, raconter une fois de plus ce qui est connu, et pourquoi le faire surtout depuis que les mesures les plus efficaces ont été prises pour y porter remède?

La gloire de l'armée n'en a été que plus grande. Elle a fait partout rempart de sa poitrine; elle a su reconquérir ce qui était perdu; mais perdre et reconquérir sont les opérations les plus dispendieuses de la guerre, car il faut payer les frais des deux opérations. L'armée a prouvé, son illustre chef en tête, que ce n'est pas en elle que fut la cause de la catastrophe italienne. L'organisation de l'ancienne armée s'est montrée, sur tous les points de la monarchie, tellement forte, sa discipline tellement solide, qu'il faut bien chercher ailleurs ce qui a pu amener tant de fautes et de négligence. Les unes et les autres ont été les suites inévitables d'un vice organique dans la haute sphère des conseils de l'État. N'avons-nous pas vu comment l'homme illustre, le grand capitaine, qui vient récemment en Angleterre de prendre possession de son immortalité, n'avait cessé depuis plusieurs années d'avertir le gouvernement de Sa Majesté Britannique de l'urgence qu'il y avait à donner plus de soins aux institutions militaires de la Grande-Bretagne; que les progrès de tous les moyens d'attaque étaient devenus si grands, qu'il fallait sérieusement s'occuper de mettre ses côtes en meilleur état de défense? Cette nécessité n'est-elle pas plus impérieuse pour un État continental dont les frontières sont plus faciles à franchir que l'obstacle naturel qui entoure l'Angleterre de ses vagues ?

L'histoire de tous les pays, mais celle de l'Autriche en particulier, nous donne la preuve qu'il se fait toujours, après des guerres de longue durée, une réaction du gouvernement administratif contre la trop

grande prépondérance de l'état militaire et contre l'influence de ses chefs. C'est ainsi qu'après les longues guerres des Turcs et de la succession d'Espagne, la voix du prince Eugène ne fut plus écoutée. Les grands ressorts militaires s'étaient tous relâchés. On vit peu de temps après sa mort (1736) la paix de Belgrade enlever à l'Autriche tous les avantages qu'il avait conquis par celle de Passarowitz. On vit l'Espagne à la même époque lui enlever, en Italie, le royaume de Naples et la Sicile. Quoique président du conseil de la guerre, il n'avait eu depuis longtemps aucun poids dans les conseils de l'État. Après lui, la direction du ministère de la guerre passa successivement dans les mains d'hommes de moindre considération et plus faibles de capacité.

Il en fut de même pendant la longue époque de paix qui suivit le congrès de Vienne. La direction du département de la guerre s'affaiblit de jour en jour davantage, parce qu'aussi de jour en jour on l'éloignait davantage des conseils dans lesquels se réglait le mouvement politique de l'État. On a vu les dangers qui résultèrent d'avoir ainsi séparé le bras de la tête, ou plutôt d'avoir fait de ce bras un instrument passif aux ordres d'une autre tête, qui ne savait ni donner de la force à l'instrument ni saisir l'opportunité des coups qu'il devait porter. Cette immense lacune, qui a causé tous les embarras dans lesquels l'ancien gouvernement a fini par se trouver placé, vient d'être heureusement comblée et de manière à ne plus reparaître. N'y avait-il pas de l'utilité à le montrer, pour expliquer le passé à ceux qui ne l'avaient pas compris et pour tranquilliser ceux qui ne comprennent pas encore l'avenir ?

Mais revenons à Venise.

S'il faut être indulgent pour les hommes égarés, il est impossible d'avoir la même indulgence pour ceux qui séduisent, corrompent et entraînent. En face des immenses malheurs qu'ils ont causés n'a-t-on pas le droit de scruter leur conduite et de les traduire au tribunal de l'opinion publique qui doit alors se charger de les condamner ou de les absoudre ?

Venise, pendant l'époque préparatoire de l'insurrection, paraît avoir joué un rôle passif ; elle recevait l'impulsion du mouvement sans le donner, sans même encore communiquer l'impulsion qu'elle avait reçue. Sa défection entraîna les provinces vénitiennes par la seule force de l'exemple ; Palmanova tomba au pouvoir de l'insurrection comme Venise y était tombée.

Cependant, depuis l'année 1849, le rôle que joua Venise dans ce grand drame devint plus actif. Jusqu'alors les deux foyers révolutionnaires qui avaient exercé le plus d'influence sur la ville des lagunes étaient Milan et Bologne; mais cette influence était encore éloignée, elle était encore secrète. L'année 1847 vit changer cette position.

Le congrès scientifique italien avait tenu sa séance de l'année 1846 à Gènes. Il lui fut proposé de tenir sa prochaine réunion l'année suivante à Venise. L'assentiment de la cour de Vienne fut sollicité et fut obtenu. On craignit sans doute que le refus d'y consentir ne fût stigmatisé par l'opinion publique comme un acte d'obscurantisme. Mais qu'importent les motifs de la condescendance autrichienne?

On avait su à Rome que les savants, directeurs du mouvement italien, avaient nommé à Gènes un comité constituant; que ce comité avait proposé que les États de l'Italie, à l'exception de l'Autriche, qu'il faudrait en expulser, formassent une confédération dont le Pape devait être le chef. On y savait aussi que Mazzini avait refusé d'adhérer à cette proposition. Il voulait aller plus loin.

La réunion du congrès à Venise avait pour objet de faire entrer ouvertement tout l'Italie autrichienne dans ce mouvement. Les coryphées principaux de Milan y précédèrent le congrès pour préparer la société vénitienne et pour lui faire prendre la même attitude qu'avait prise celle de Milan.

Venise montra dans cette occasion qu'elle avait conservé la tradition de ses anciennes magnificences. Le grand canal, la place Saint-Marc, le palais des doges revirent pendant quelques jours la vie et le mouvement d'autrefois.

Les séances du congrès, divisé en sections, conservèrent toutefois le calme et la dignité qui siéent à une assemblée occupée d'objets scientifiques.

Le mouvement qui l'agitait secrètement ne se trahissait pas; mais on pouvait déjà remarquer que l'agitation du public allait chaque jour en augmentant. Au milieu des fêtes on travaillait à donner aux Vénitiens, d'esprit plus retenu que les autres Italiens, le courage de manifester leurs opinions à la première occasion. Cette occasion ne tarda pas à se présenter.

La séance de clôture du congrès devait se tenir dans la salle du grand Conseil, dans cette salle où l'on voit, comme si c'était un arrêt du sort, la

série des portraits des doges se terminer, sans qu'il y ait eu une place pour en mettre un de plus à côté du dernier. L'audience se composait de près de trois mille personnes, appartenant aux classes les plus distinguées de Venise. Le président du congrès, le prince Giovanelli, ouvrit la séance. Son discours fut convenable, tel qu'on devait l'attendre d'un homme aussi distingué par ses qualités morales que par sa grande position sociale. Il dit, quant aux travaux du congrès, que chacun des secrétaires des différentes sections allait faire un rapport sur les travaux particuliers de chacune.

On avait eu l'occasion, pendant le cours des séances, de remarquer que M. Cantù, Milanais, l'historien connu par des ouvrages à juste titre estimés du public, pensionnaire de l'empereur d'Autriche, avait été le seul qui eût donné lieu à de l'agitation dans sa section. Le public attendait donc avec impatience le discours qu'il devait tenir. Soit intention, soit que sa section, qui était celle de la géographie et de l'histoire, dût être la dernière, il parla le dernier. Il plaça dans son discours des phrases adressées aux Italiens du mouvement; il mit de l'éloquence à célébrer la position qui avait déjà été faite à Pie IX, et que Sa Sainteté, dans la sincérité d'un cœur qui voulait le bien, avait acceptée. Ses paroles furent accueillies par des applaudissements frénétiques qui se répétaient à chaque nouvelle phrase qui les excitait. Ce moment fut un événement; dès ce jour Venise entra pleinement et ouvertement dans les voies de la révolution moderne qui se préparait pour l'Italie tout entière.

Un observateur curieux de juger les scènes qu'il avait sous les yeux, ainsi que le lieu où elles se passaient, pouvait le faire facilement. Pour mesurer combien Venise, sous la domination autrichienne, avait été entraînée à la dérive de ses anciens principes, il ne lui fallait que visiter les salles des archives de l'ancienne république. Il y eût trouvé une preuve visible à tous les yeux de la politique qu'elle suivait envers la cour de Rome. Cette preuve, en apparence de forme indifférente, conduit à en découvrir une des maximes fondamentales.

On lit sur un grand nombre de dossiers rangés dans ces archives les syllabes initiales suivantes: *Exp. P. P.*, ou bien : *Expulsis P. P.*, ou bien seulement : *Expulsis*. Tous les dossiers ainsi marqués appartiennent à la même catégorie. Ils forment la collection des actes des séances du sénat, des colléges et des conseils, dans lesquels on avait eu à traiter d'affaires, soit publiques, soit particulières, pour lesquelles le gouvernement romain

ou des individus romains avaient à intervenir comme parties. Pour ce cas, tous les individus, sénateurs ou membres des conseils, qui avaient des relations d'intérêt avec le gouvernement romain, ou des liens de famille ou de parenté dans les États romains, devaient quitter la séance pour le moment de la délibération.

Cette formalité était tellement rigoureuse que toutes les affaires de cette sorte étaient enregistrées séparément et désignées par les mots écrits sur les dossiers. Cette circonstance, que tout le monde peut vérifier, prouve quel soin mettait la république à ne laisser se former aucune espèce de lien entre les Vénitiens appelés à la gouverner et les gouvernements italien. Nous citerons à l'appui plusieurs ordres du conseil des Dix, qui se trouvent dans ces archives.

Un décret du conseil des Dix, du 9 novembre 1459, ordonne : que rien ne soit lu ou référé avant que les papalistes soient expulsés des conseils, ni qu'aucune communication leur soit faite.

Un décret du même conseil, du 12 février 1504, prescrit : que dans les affaires avec Rome, les papalistes sortent du sénat et qu'ils soient pendant la délibération renfermés dans une chambre au-dessus de la chancellerie.

Un décret du même conseil, du 9 octobre 1525, ordonne : que ceux qui ont des descendants (*nepoti*) ou des fils naturels dans les ordres soient exclus de toutes les affaires de Rome.

On voit comment la stabilité des maximes produisit à Venise la stabilité de l'histoire.

Quel contraste de voir, dans ces siècles de la splendeur de Venise, la politique qu'elle suivait alors envers la cour de Rome, et l'enthousiasme avec lequel elle accueillait aujourd'hui, dans ces mêmes salles, où régnait son ombrageuse défiance, le nom d'un pape que l'Italie commençait à saluer d'un titre qui suffisait à lui tout seul pour caractériser la folie de l'époque.

C'est, en effet, au pape du progrès, *al papa del progresso*, que l'Italie demandait sa renaissance.

Cependant dès que les premiers succès, qu'eut l'insurrection dans toutes les parties de l'Italie, eurent donné aux Vénitiens l'espoir que la république proclamée avait pour elle des chances d'un rétablissement durable, l'ancien esprit de séparation ne tarda pas à reparaître.

On vit bientôt que Venise, en se déclarant pour la cause de l'indé-

pendance italienne et se montrant obéissante à l'impulsion qu'elle venait de recevoir, n'était pas entrée dans les intrigues politiques préparées en Lombardie. Les premiers instants de liberté vénitienne mirent, en effet, en évidence que Venise, loin de vouloir se donner au Piémont comme la Lombardie venait de le faire, ne se donnait à la révolution que pour reconquérir son ancienne indépendance; c'est-à-dire qu'elle voulait encore une fois rompre tous les liens par lesquels le gouvernement autrichien l'avait rattachée à la Lombardie.

Ceux des Italiens qui commençaient à craindre que la partie que jouait la révolte ne fût pas aussi facile à gagner qu'ils en avaient eu l'illusion, et que l'idée qu'ils s'étaient faite de l'affaiblissement de l'Autriche pourrait bien ne leur avoir été donnée que par le calme d'une confiance qui avait manqué de clairvoyance, mirent tout en mouvement pour obtenir de Venise l'acceptation de la réunion au Piémont. Les calculs de l'ambition piémontaise mis à part, tous, Piémontais, Lombards, Parmesans et Romains, voyaient déjà que l'union seule pouvait les sauver.

La population vénitienne, habituée pendant tant de siècles à l'obéissance et au respect pour le pouvoir, n'avait pas fait difficulté de reconnaître comme dictateur l'homme, jusqu'alors obscur, qui le premier avait eu la hardiesse de proclamer la république, quand personne encore n'aurait osé en prononcer le nom.

Dès ce moment Manin devient pour nous le seul homme responsable des événements de Venise. La première preuve qu'il donna de son ascendant fut d'avoir obtenu l'acte de soumission de Venise au Piémont. Mais que devenait-il lui, partant de la république qu'il avait proclamée à ses risques et périls et aux plus grands risques encore de sa patrie, pour arriver à la monarchie, et de plus à une monarchie étrangère? Pour qui devons-nous le tenir, sinon pour un aventurier qui se lance tête baissée, les yeux fermés dans tous les hasards d'une destinée qu'il affronte? Mais voyons les actes.

Le 5 février 1849, le lieutenant général baron Haynau avait fait la proposition de procéder à l'attaque régulière du fort de Malghera et demandé l'autorisation d'en préparer les moyens. Le maréchal comte Radetzky, toujours aussi sage et modéré après les batailles que plein d'ardeur à les gagner, voulant ménager les efforts médiateurs que paraissaient vouloir faire la France et l'Angleterre pour le rétablissement de la paix, ne permit que les mesures qui ne porteraient pas encore le caractère d'ho-

stilité ouverte, couvrant ainsi Venise des avantages de l'armistice que existait entre lui et le Piémont.

Charles-Albert ayant bientôt après dénoncé cet armistice, adressa à Venise la sommation d'agir avec vigueur sur les derrières de l'armée autrichienne. C'est alors que Manin fit usage de sa dictature pour confier à des chefs étrangers les opérations militaires de la défense.

La nouvelle campagne ne fut pas longue (1). Après la victoire de Novare, l'attaque contre Malghera fut ouverte et conduite avec vigueur. Le maréchal comte Radetzky, arrivé des bords du Ticino le 4 mai à l'armée de siége, renouvela, par une proclamation adressée le même jour à la ville de Venise, la sommation de se rendre aux mêmes conditions qui lui avaient été faites par le général baron Haynau, en date du 5 février.

Le 5 mai, Manin répondit qu'il ne pouvait, en réponse à la proclamation du maréchal, que répéter celle qui avait été donnée au général Haynau, qui était : *Que la ville de Venise avait pris unanimement la résolution de continuer sa résistance ; que, du reste, lui Manin s'était adressé, en date du 4 avril, aux cabinets de France et d'Angleterre, afin qu'en continuation de leur oeuvre de médiation ils voulussent bien intervenir auprès du gouvernement autrichien pour qu'une existence indépendante et convenable fût assurée à Venise.*

Ainsi l'homme qui avait donné Venise à Charles-Albert demanda, après que ce souverain eût été vaincu, aux puissances qui n'avaient pas trouvé de leur politique d'intervenir en faveur d'un roi qui se présentait cependant hardiment sur les champs de bataille à la tête d'une nombreuse armée, de faire donner et d'assurer à la ville de Venise une existence politique indépendante, à cette ville qui n'avait à faire valoir en sa faveur qu'un acte de révolte, et qui ne se défendait qu'à l'aide d'aventuriers étrangers qui s'y étaient plutôt réfugiés que réunis pour la servir, enfants perdus qu'ils étaient de toutes les révolutions anciennes et nouvelles.

Le maréchal comte Radetzky répondit en peu de mots le 6 mai : *que Sa Majesté Impériale étant résolue à ne plus souffrir aucune intervention étrangère entre elle et ses sujets révoltés, le gouvernement révolutionnaire, ne pouvant plus sous ce rapport avoir aucun espoir, ne cherchait à l'entretenir dans l'esprit de la population de Venise que pour la tromper.*

(1) Voy. la relation officielle de la campagne de l'armée autrichienne en Italie, en 1849, III.e partie.

Toute négociation fut rompue. Le maréchal repartit pour la Lombardie. L'attaque contre Venise fut reprise.

Ce fut pendant cette période de temps, du mois de mai au 24 août, date de la reddition de la place, que l'armée autrichienne fit la plus grande partie des pertes qu'elle eut à subir et qui ont été mentionnées. C'est aussi pendant ce même laps de temps que la population de Venise eut à supporter tous les genres de maux dont elle fut affligée, sans compter les sacrifices d'argent qui lui furent imposés. Elle eut à faire tous les frais de la défense ; elle eut encore à payer pour se délivrer des defenseurs.

Le dictateur n'était-il pas coupable de tous ces maux, et si l'on fait valoir en sa faveur l'excuse qu'il n'était pas le maître de la situation, pourquoi donc en avait-il assumé la responsabilité ?

Quel espoir Manin pouvait-il avoir au mois de mai 1849 ? S'il en nourrissait encore, ne serait-ce pas la preuve d'une folie sans pareille ? Il a donc été, ou incapable ou indigne de la confiance que Venise avait mise en lui. Et s'il se flattait encore de quelque espoir de salut, pouvait-il le trouver ailleurs que dans les communications qu'il entretenait avec d'autres chefs semblables à lui ; et pour les caractériser par les noms qui ont été le plus en réputation, nommons Kossuth et Mazzini ?

Résumons en peu de mots l'ensemble de cette situation. Des conjurations, des sociétés secrètes, qui organisent l'assassinat, qui répandent le mensonge et la calomnie, ne sont-elles donc pas des signes de décadence, bien plutôt que des moyens de renaissance ? En effet, un État, la plus haute association morale qui existe, ne peut trouver les conditions de son existence et de sa durée que dans des lois d'ordre et de justice, que dans des principes de vérité et de dignité. Le peuple qui souffre qu'on emploie de pareils moyens en faveur de ses intérêts, marche donc dans des voies de perdition. Je ne dirai donc pas : *Et nunc, reges, intelligite,* car les rois ont compris. La justice est dans leur coeur ; elle est rentrée par l'intelligence dans le coeur même de ceux qui auraient pu pendant quelques instants en méconnaître les lois ; mais je dirai : *Et nunc, populi, intelligite.*

Et le plus grand signe de la décadence des peuples n'est-il pas de les voir confier leurs destinées à des hommes qui en sont aussi peu dignes sous le rapport de l'intelligence que sous celui du caractère ? Quel est donc l'esprit de ce Mazzini, par exemple, que beaucoup veulent encore croire habile et distingué ? Qu'a-t-il fait quand il siégeait comme

triumvir à Rome ? tout le monde le sait. Mais que pense-t-il encore aujourd'hui ? Consultons sa dernière production, son livre *du Pape au* XIX.e *siècle*. Qu'on le juge par le court extrait que nous allons en donner. On lit à la page 23 :

« La loi est une et l'humanité doit l'accomplir jusqu'à la dernière syllabe. Dieu, en nous jugeant, ne nous demandera pas : qu'as-tu fait pour ton âme, mais qu'as-tu fait pour les autres âmes, pour les âmes que je t'avais données pour soeurs ? Pour tous ceux qui admettent l'unité de Dieu et, comme conséquence, l'unité de la famille humaine, c'est une vérité de foi que nous sommes tous solidaires les uns des autres. La malédiction de Caïn veille sur quiconque n'est pas le gardien de son frère. Devant Dieu il n'y a ni maîtres ni esclaves, ni riches ni pauvres, ni patriciens ni plébéiens ; et ce qui n'est pas bon devant Dieu ne peut être bon devant les hommes. Il n'existe point d'inégalité de nature, d'inégalité fatale de conditions et de classes, et quiconque, pape ou autre, peu importe, soutient la proposition contraire, renie Dieu, Jésus et l'unité humaine pour s'égarer dans une fausse doctrine du péché originel. Il existe des inégalités qui ont leur source dans les formes sociales, dans l'élément même où se développe la vie, et nous devons travailler à changer ces formes, à transformer au nom de Dieu, au nom de la guerre que Dieu nous commande de faire au mal, au péché et à ses conséquences, cet élément susceptible de se modifier continuellement. La loi ne sera pas humainement accomplie tant qu'un seul pauvre, privé de travail et des fruits dus au travail, et livré par suite à la merci de l'aumône du riche, pourra accuser d'imposture le don de la terre que Dieu fit à l'humanité dans la personne du premier Adam, ou bien encore cette communion fraternelle dont la religion leur parle tous les jours lorsqu'elle dit : Afin que tous ensemble nous soyons un. Il n'est pas vrai que tout pouvoir vient de Dieu. Dieu est Dieu et le peuple est son prophète. »

On lit à la page 26 : « Chaque syllabe de l'Évangile ne respire-t-elle pas l'esprit de liberté, d'égalité, de guerre au mal, à l'injustice, au mensonge, qui souillent les oeuvres humaines ? »

Après avoir établi le principe d'unité, de la solidarité humaine, Mazzini finit par faire l'application de ce principe de fraternité à la seule nation italienne. Il l'excite à la révolte, à la guerre, pour fonder son unité, son indépendance ; les autres hommes ne sont plus des frères, ce sont des ennemis contre lesquels tous les moyens de combattre sont bons.

Et c' est à l' auteur d' un pareil galimatias de philosophie démocratique et social qu'un peuple intelligent, si positif pour le cours ordinaire de la vie, a consenti à confier la direction de ses destinées ! C'est pour lui qu' on recrute des adeptes, et c' est de lui qu' on attend sa renaissance ! Peut-il exister un plus grand signe de décadence morale ?

Pour compléter le tableau que nous traçons, il faut encore dire quelques mots sur la Lombardie. Quand, en 1846, le mouvement de l' Italie commença à se montrer plus prononcé et marchant plus directement vers des voies de fait, les rapports entre Milan et Turin devinrent plus fréquents, plus intimes ; les sujets mixtes en étaient les entremetteurs naturels. Les signes du mécontentement lombard étaient accueillis à la cour du roi de Sardaigne, avec cet empressement que sait y mettre l'intention d' en profiter. On en vint à ces paroles douces et flatteuses que l'on échange si volontiers dans les premiers temps d' une nouvelle liaison. On en vint aux promesses. Le roi Charles-Albert, d' un caractère naturellement réservé, rendu plus défiant par l' histoire de sa propre vie, l'était encore davantage, en raison des difficultés de l' entreprise dans laquelle il consentait à entrer, pourvu qu'il y trouvât la sûreté de ne pas se compromettre avant le moment décisif. A Turin, on disait donc aux Lombards : *Avancez, vous suivrons.*

Ce fut alors que les Milanais organisèrent une révolte morale, dont les formes furent empruntées à l' école des salons polonais et parisiens : genre d' opposition puérile, et dangereuse à tous les partis qui en font usage, quels qu' ils soient, tant à ceux qui ont le droit de leur côté, qu'à ceux qui ne l' ont pas.

La première manifestation populaire qui eut lieu à Milan, fut à l'occasion de l' archevêque qui venait d' être appelé à remplacer le cardinal comte de Gaisruck. Malgré les vertus de ce prince de l' Église, malgré le sentiment d' une charité digne du siége de saint Charles Borromée, qui lui faisait distribuer en actes de bienfaisance et en aumônes la plus grande partie des revenus de l' archevêché, les Italiens ne lui donnèrent cependant pas de regrets ; ils attendaient au contraire avec impatience le temps qui amènerait sur le siége de cette illustre métropole, un prélat choisi dans les rangs du clergé lombard. La nomination du nouvel archevêque fut donc célébrée comme un triomphe de nationalité ; ce sentiment que l'on cherchait d' ailleurs à exciter de toute manière, produisit dans cette occasion un désordre populaire, pour la répression duquel l' inter-

vention de la police armée devint nécessaire. Le vice-roi était alors à Venise, où il s'était rendu pour l'époque du congrès scientifique. Cet événement peu considérable en lui-même, qui n'était pour ainsi dire qu'un symptôme, avait eu cependant l'importance d'être un premier essai de mouvement ; c'était compromettre la population. Ce fut aussi un premier gage donné au Piémont ; mais ce gage donna le droit aux meneurs secrets de Milan d'en exiger un autre.

Les promesses du roi Charles-Albert étaient secrètes ; elles ne pouvaient donc entraîner que le petit nombre de ceux qui en avaient connaissance. Sous ce rapport le passé du roi n'offrait aucune certitude. Il fallait un engagement public ; mais quelle forme lui donner sans se compromettre prématurément ?

La Lombardie voulait se donner au roi. Les familles les plus considérables de la noblesse lombarde étaient les promoteurs de cette trame ancienne, mais qui ne devint, à ce qu'il paraît, un pacte qu'en 1846. Le mouvement italien imprimé à toute la péninsule précipita l'entreprise. Elle était signalée dans tous les écrits de l'époque ; la marche qu'il fallait suivre était minutieusement tracée. Les rôles étaient assignés à chaque pays, à chaque classe. Le livre qui avait pour titre *le Speranze d'Italia* de Cesare Balbo, Piémontais, était devenu le catéchisme du parti ; il n'y avait pas à s'y méprendre. On vit à Milan ce parti, fidèle aux prescriptions qui lui étaient données, prendre en face de la cour du vice-roi et de toutes les autorités du gouvernement, la position la plus hardie.

Des négociations pour un système d'union commerciale, confiées à monsignor Corboli dont l'initiative partait de Rome, devaient ouvrir les voies à l'union politique. Charles-Albert était proclamé comme l'Agamemnon de cette nouvelle croisade. Mais à quelles conditions ? Milan voulait les connaître, il voulait les rendre non-seulement obligatoires, mais en même temps irrévocables.

La publicité seule pouvait donner aux conjurés lombards la garantie qu'ils exigeaient en retour du don qu'ils voulaient faire au roi de leur pays. Ce fut alors qu'on vit paraître à Turin, au mois d'octobre 1847, un programme constitutionnel donné par le roi à son pays. Aucun parti en Piémont n'était encore, à cette époque, assez fortement organisé pour imposer au roi une pareille manifestation qui eut, au grand étonnement de tout le public, le caractère d'être un acte de la libre volonté du roi. On en fut d'autant plus surpris que les principes sur lesquels reposait cette pu-

blication étaient entièrement opposés à toutes les opinions politiques que Sa Majesté paraissait professer.

Le programme du roi adressé à son peuple devait donner aux provinces italiennes-autrichiennes la garantie, qu'en se donnant au Piémont elles jouiraient des mêmes avantages. Ce programme promettait tout ce que Milan désirait ; il était calqué sur l'ancienne base de la législation civile et criminelle du royaume d'Italie. Il correspondait aux doléances qui depuis plusieurs années étaient exprimées dans le royaume lombard-vénitien. Quand la marche de la révolution donna du courage à tout le monde, ces doléances prirent la formule de demandes faites par les deux Congrégations centrales de Venise et de Milan.

Les hommes instruits des intrigues secrètes de cette dernière ville, ne mirent pas en doute que la publication piémontaise ne fût le résultat d'un travail convenu entre les chefs du mouvement lombard et piémontais. On vit, en effet, depuis ce jour la Lombardie se livrer ouvertement et activement à l'entreprise. Chaque jour en fournissait de nouvelles preuves. La population de Milan ayant appris qu'elle avait à travailler pour ses propres intérêts, s'était soumise à une discipline secrète qui montrait la forte organisation du parti. Il y avait un mot d'ordre pour la fréquentation des spectacles et des promenades. On voyait tout à coup toute la population apparaître en habits de fête ou en habits de deuil selon les bonnes ou les mauvaises nouvelles qui arrivaient aux chefs directeurs. Les murs de Milan se couvraient de symboles mystiques, de lettres initiales et de chiffres, langue des clubs, écrits à côté des injures en toutes lettres contre le gouvernement. L'excitation augmentait pour ainsi dire à vue d'œil, elle devint agressive, mais encore désarmée; ce n'était que la guerre des insolences, on voulait provoquer une répression armée, on voulait des victimes ; tactique déjà employée ailleurs avec succès par les artistes en révolution. La guerre des cigares fut imaginée. Le 3 janvier 1848 devint un signal donné à toute l'Italie ; la péninsule y répondit, toutes les églises italiennes à Rome, à Florence, à Gênes, à Turin, à Bologne, même à Ferrare sous les canons de la citadelle, célébrèrent avec toutes les pompes du rituel des services funèbres pour les martyrs, disait-on, tombés sous le fer des hordes étrangères sanguinaires et sans discipline.

Depuis ce jour toute la Lombardie, mais particulièrement Milan, devint sombre et taciturne; ce silence était le calme qui, dans la nature, précède les grands orages. La fumée des cigares devait être bientôt suivie de

celle des canons. Un danger véritable ne pouvait cependant exister pour l'empire d'Autriche, que par le secours que le roi de Sardaigne donnerait à l'insurrection; car lui seul avait une armée capable de se mettre en campagne.

La Lombardie était restée territoire entièrement ouvert : la citadelle de Plaisance, la seule construction nouvelle, ne fut ni armée ni approvisionnée, de manière qu'elle fut abandonnée lors de la retraite, comme toutes les villes ouvertes de la Lombardie. La seule ligne de défense était l'ancien système des places fortes du Mincio et de l'Adige. Cette position invitait à l'offensive.

Le maréchal comte Radetzky représentait, que le caractère du roi, de nature indécise, devait flotter entre l'excitation de l'Italie et les obligations de ses alliances politiques. Il devait flotter entre les difficultés de l'entreprise et les avantages qu'il pouvait en tirer ; mais ces difficultés, il fallait les lui montrer.

Les circonstances devenaient chaque jour plus impérieuses, plus pressantes; la seule chose encore possible, c'était la formation d'une armée pareille à celle qui avait été rassemblée en Italie, l'année 1840. Cette armée, demandée par le maréchal, ne fut pas mise sur pied.

On connaît les événements; mais, pour les mieux comprendre, il faut encore en donner une autre clef. Deux ambitions de différente nature avaient fait alliance : Charles-Albert, ambitieux comme un roi, voulait à la tête de son armée, conquérir le royaume d'Italie et la couronne de fer qui en est le symbole. Il prit la révolution comme auxiliaire. Milan, qui voulait à la fois ressaisir son ancien rôle de capitale, et l'influence que ce rôle lui avait donné sur l'Italie, confiait ses destinées au suffrage universel d'une révolution. Les Lombards soldaient le Piémont en se donnant à lui; c'était, certes, le plus large subside qui pût être donné. La conduite des Lombards pendant la guerre ne donne-t-elle pas l'explication de ce fait ?

A l'exception de la légion Manara, qui disparut après le premier échec qu'elle éprouva, et à l'exception de quelques tirailleurs de montagnes, les Lombards ne prirent aucune part à la guerre. Les soldats italiens eux-mêmes, qui avaient quitté les drapeaux autrichiens, s'en retournèrent tous chez eux; tous les Lombards s'en reposaient de leur sort sur l'armée piémontaise, croyant avoir assez fait en disant au roi : *Nous serons vos sujets.*

Les événements se sont accomplis d'une manière conforme aux pas-

sions qui les avaient suscités. Il faut le dire encore une fois de plus : la guerre de l'insurrection fit voir que le royaume lombard-vénitien, loin de former un corps moral, était composé de deux parties entièrement différentes et séparées. Milan voulait régner en Italie, tandis que Venise ne vit dans la révolution de l'Italie que l'occasion de retrouver son ancienne existence distincte et placée en dehors de tout.

Des écrivains italiens ont fait eux-mêmes justice de l' incapacité du gouvernement provisoire de Milan. Ils ont montré que ces hommes, les détracteurs les plus ardents de l'administration autrichienne, ces hommes qui furent souverains pendant quelques mois, qui voulaient renvoyer l'empereur comme on renvoie l' intendant d'une province parce qu'il n'a pas su l' administrer, ne surent eux-mêmes porter aucun remède aux vices d'administration qu'ils avaient signalés. Ils ne surent, après en avoir appelé à la guerre, ni la préparer ni la faire. Il ne reste donc rien à en dire.

Lors de la défaite, le peuple de Milan, semblable à tous les peuples qui n'applaudissent qu'au succès, se conduisit envers le roi de Sardaigne avec la plus noire et la plus insolente ingratitude. Charles-Albert, qui n'avait pris son chemin de retraite par Milan que pour avoir l' occasion d'y donner une dernière preuve de dévouement à ses complices, tous compromis par sa défaite, fut exposé non-seulement aux insultes, mais encore à des coups de fusil d'assassins.

Et cependant cette expérience faite des deux côtés n'était pas encore suffisante. Des intrigues politiques réunies à ce qui restait encore d' intrigues populaires, amenèrent une seconde campagne, qui termina en cinq jours ce que la révolte de Milan avait commencé en cinq journées.

Les leçons données par les événements n'avaient été comprises que par le bon droit : il sut en profiter.

J'ai désiré prouver par les exemples du royaume des Pays-Bas, du royaume de Pologne et de l'État libre de Cracovie, combien de dangers peuvent sortir d'une construction politique mal faite. Je crois que les événements qui ont eu lieu dans le royaume lombard-vénitien en fourniront une preuve de plus.

Cependant quand les défauts d'une construction politique ont été reconnus, le nom qu'elle porte n'a plus d'importance. La sagesse des mesures des gouvernements suffira toujours pour prévenir le mal qui sortirait inévitablement d'un défaut auquel on laisserait une entière liberté d'action.

V.

CONGRÈS D'AIX-LA-CHAPELLE, 1818.

La coalition de l'Europe contre Napoléon avait, en 1814, amené la fin de l'empire. La France se soumit à cet événement avec une résignation triste, sans doute, mais qui provenait de la conviction générale, qu'il était inévitable. En effet l'abus du pouvoir qu'avait conquis le génie, avait été tel, que ni l'Europe ni la France elle-même ne pouvaient plus le supporter. Les puissances ne voulurent régler entre elles et la France que les relations internationales ; la France put librement disposer de son sort ; la restauration de l'ancienne maison régnante ne lui fut pas imposée ; elle devint le résultat naturel d'une immense réaction contre l'empire. Une grande partie des Français avaient été ramenés par l'empire aux principes de la royauté.

L'ancienne royauté n'était séparée de l'empire que par tous les désordres de la révolution ; il était naturel qu'en brisant le trône impérial, on en revînt à celui des rois ; car il n'y avait eu dans tout le cours de la révolution aucun instant ni aucune institution qui eût pu servir de bases à un ordre de choses quelconque.

Le rétablissement des Bourbons était donc le seul acte qui pût se faire sans aucun secours étranger ; il était donc le seul qui pût garantir à la France sa liberté, son indépendance. Le traité de Paris fut signé ; les armées étrangères évacuèrent le territoire français. Les puissances crurent trouver dans la volonté unanime que manifestèrent les Français de reprendre le principe de l'hérédité légitime comme base de leur ordre social, la garantie du maintien de la paix.

Cependant tout facile qu'a paru être le premier acte de la restauration, le gouvernement du roi ne s'en trouvait pas moins placé vis-à-vis d'immenses difficultés. Le roi seul, accompagné d'un très-faible parti, était ancien. Du reste tous les Français étaient des hommes nouveaux, les idées

étaient nouvelles, la législation entièrement neuve, l'administration entièrement conforme à ce nouvel ordre d'idées et de lois.

La révolution et plus encore l'empire avaient effacé le souvenir des Bourbons : la révolution par la destruction, l'empire bien plus par son éclat que par sa durée. Il eût fallu pour renouer la chaîne des temps, si violemment rompue, des conditions personnelles qui n'existaient pas. Les révolutions qui se prolongent font seules naître les hommes capables de les maîtriser et d'y mettre un terme; ceux d'autrefois n'y suffisent jamais. De là provient la difficulté des restaurations.

Cependant on ne peut pas dire, que celle des Bourbons ne se serait pas consolidée, tant la France y apportait de bonne volonté, tant elle avait de reconnaissance pour un acte de médiation, puissant comme s'il était venu d'en haut, qui avait réconcilié la France avec l'Europe, si de nouvelles excitations n'étaient pas venues la troubler avant qu'elle eût pu se rasseoir.

Les débris armés de l'empire étaient nombreux, encore frémissants ; ils n'avaient pas comme la France la résignation de leur défaite. La voix puissante à laquelle ils avaient eu l'habitude d'obéir, leur fit un nouvel appel ; ils vinrent de tous côtés se réunir autour du drapeau impérial.

Le roi fut abandonné.

Dès ce moment une véritable restauration, une restauration qui eût trouvé en elle-même les conditions de sa durée, devint impossible. On avait pu dire une fois de Napoléon, qu'il avait ramassé la couronne de France là où ceux qui la portaient l'avaient laissée tomber, mais cette fois ce fut lui, et lui tout seul, qui brisa le trône des Bourbons, en lui enlevant le caractère national que ce trône avait toujours porté. Dès lors il n'eut plus qu'un support étranger. Ce fut la campagne de 1815 qui ruina la restauration.

Napoléon avait disparu cette fois pour ne plus revenir, mais il laissa derrière lui son œuvre tout entière. La forme politique fut seule modifiée dans le but de limiter le pouvoir royal, quand la circonstance eût bien plutôt exigé la dictature. L'instrument législatif fut changé, mais les lois et leur esprit restèrent. Tous les rouages de l'administration, tous ceux de l'ordre judiciaire et du système financier furent conservés ; personne n'eût osé toucher à l'organisation de l'armée ni à son personnel. Le roi fut ramené dans sa capitale par les armées de l'Europe. Il se trouva seul en face de l'Empire resté debout. L'Empereur seul y manquait.

L'Europe pensa donc à prendre des sûretés pour elle-même. Il fut

stipulé que la France resterait militairement occupée pendant cinq ans, période de temps qui avait paru nécessaire pour donner au gouvernement du roi un degré de force susceptible de durée. Il fut convenu que ce temps pourrait être abrégé si l'ordre se montrait assez solidement établi pour donner la garantie de sa durée.

Pour la seconde fois, le roi intervint comme médiateur. Le congrès d'Aix-la-Chapelle amena la libération du territoire français. Les conseils constitutionnels que Louis XVIII avait donnés à la France firent, avec autant de sagesse que de dignité, les sacrifices qu'exigeait la situation.

Mais le pays sentit trop tôt sa nouvelle force, il s'émancipa trop tôt de l'autorité royale.

Les événements qui s'étaient passés depuis l'année 1814 n'étaient pas de nature à faire reprendre racine à l'ancienne maison régnante dans l'opinion des générations nouvelles. Les Bourbons se trouvèrent donc, dès leur début, trop faibles pour jouer avec succès ce jeu politique qu'exigent les formes constitutionnelles. Le rôle naturel du pouvoir souverain est de défendre ses droits contre les atteintes que voudraient lui porter ou les factions, ou les autres pouvoirs. Mais ce rôle, le souverain peut-il avoir la force de le remplir, quand lui-même a limité sa puissance? Personne ne respectera le *nec plus ultra* qu'il voudrait opposer à l'agression. Il faut des forces vives et entières pour le gouvernement des États. La force du pouvoir souverain peut être limitée par d'autres forces; mais n'est-ce pas se désarmer que de se limiter soi-même? Une constitution octroyée sera toujours violée au préjudice de son auteur; car les moments de sagesse sont rares dans l'histoire des nations. Les hommes dominés par les mêmes passions retombent sans cesse dans les mêmes erreurs. Dans les grandes situations comme dans les choses ordinaires de la vie, les victoires les plus difficiles sont celles que l'on remporte sur soi-même. La France ne quitta que trop tôt cette voie de sagesse dans laquelle elle était entrée.

On ne remporte pas facilement les victoires morales; elles sont plus difficiles, parce qu'elles ont moins d'éclat; elles captivent moins de suffrages; elles ne sont pas accompagnées de ce murmure de renommée, de cet enivrement de pouvoir et de flatterie qui entraîne. Il y a une sorte de gloire dans les combats qu'on se livre à soi-même, tellement supérieure, que le vulgaire ne sait pas la comprendre. Elle est cependant la seule durable, la seule impérissable; modeste dans sa naissance, elle grandit avec le temps, parce que les siècles sont toujours justes. Le peuple qui veut des

siècles de gloire devrait donc penser que la sagesse seule peut les lui donner. Il pourra parfois briller d'un plus vif éclat, mais, passager, cet éclat ne laisse après lui que des nuages qui obscurcissent l'horizon ; trop heureux quand ces nuages ne sont pas gros de tempêtes.

A l'exception des ambitieux qui avaient suivi avec ardeur et dévouement la fortune d'un grand homme de guerre, le reste de la France, sous l'Empire, se composait de deux partis. Les révolutionnaires, encore franchement libéraux, asservis par une force qui leur était supérieure ; les royalistes par principe qui préféraient l'Empire à tout ce que la révolution avait enfanté.

Cette classe de royalistes, la plus nombreuse, ne se ralliait pas au roi légitime par ce sentiment d'attachement personnel qui soutenait les vieilles monarchies. Ils ne sentaient d'ailleurs pas l'influence des grandes actions qui entraînent. Ils laissèrent le trône isolé pour se jeter dans le mouvement politique créé par le souverain lui-même.

Les libéraux de la révolution, ne sentant plus la main qui les avait asservis, mais sans les convertir, ne tardèrent pas à reprendre en secret leurs anciennes allures. L'occupation du territoire français ne leur permettant pas d'attaquer directement un pouvoir dont ils haïssaient la restauration, leur activité se porta au dehors. Continuant à poursuivre la maison de Bourbon de leur haine, et d'une haine d'autant plus envenimée qu'ils avaient à se venger d'une défaite, ce fut contre les branches cadettes de cette maison, celles d'Espagne et de Naples, que se dirigèrent leurs conspirations.

L'évacuation du territoire français ne fut pas le seul événement important amené par le congrès d'Aix-la-Chapelle. En même temps que la France recouvrait sa liberté, l'Angleterre retrouvait la sienne.

Le duc de Wellington était le général en chef de tous les corps d'armée d'occupation ; il était pour ainsi dire le généralissime de l'Europe. L'Angleterre était donc liée au système des puissances du continent du lien le plus étroit ; sa politique était enchaînée par sa position militaire. C'était la coalition sous les armes aux ordres de l'Angleterre, mais en état d'armistice.

Cette position, en conservant au parti tory la force qu'il avait eue pendant la guerre, suscitait un vif sentiment d'opposition chez ses adversaires. Ils attendaient donc avec autant d'impatience que les Français eux-mêmes la délivrance de la France.

Digitized by Google

Quand le moment de cette double liberté fut arrivé, on ne tarda pas à voir éclater de nouvelles révolutions. La chaîne des temps anciens n'avait pu se renouer ; trop d'anneaux en avaient été brisés : les intermédiaires manquaient. Celle des révolutions, au contraire, qui n'était tombée que par son propre poids, ne s'était pas rompue; elle fut de nouveau tendue quand des mains plus nombreuses vinrent la relever.

Nous allons voir à Troppan comment les deux années de 1818 à 1820 modifièrent la position du ministère anglais.

VI.

CONGRÈS DE TROPPAU.

L'Espagne est le pays qui, après le rétablissement de la paix générale, rentra le premier dans le cycle des révolutions. Les affaires de l'Espagne n'ont pas toujours été jugées avec la maturité d'examen qu'il eût fallu y apporter pour rester équitable envers elle. On doit, pour en parler avec clarté, les séparer en deux périodes qui sont entièrement distincts. Les événements qui ont suivi la mort de Ferdinand VII sont d'une autre nature que ceux qui l'ont précédée. Ce n'est que de ces derniers, c'est-à-dire de la révolution constitutionnelle qui se rattachait directement à l'histoire des cortès de Cadix, que nous parlerons pour le moment.

Les événements de Bayonne, auxquels il est impossible de donner un autre nom que celui de la plus imprudente et de la plus noire trahison envers l'Espagne, suscitèrent dans l'esprit de toute la nation un ressentiment si vif, ils furent regardés comme une telle injure, que tout le pays se leva pour en tirer vengeance. Le gouvernement espagnol était dissous, toute la famille royale traînée prisonnière en exil. Des juntes populaires se formèrent partout, et demandèrent la convocation des cortès, selon les anciennes lois du royaume, pour reconstituer un gouvernement et organiser la défense du pays.

L'on vit alors deux partis se former. Le premier, qui avait sa racine dans le peuple, voulait à tout prix se venger de l'insulte. Il voulait d'abord expulser de son territoire un allié perfide, devenu son ennemi, puis créer un gouvernement qui gérât les affaires du pays jusqu'à la rentrée du roi dans ses États.

Le second parti voulait, au contraire, commencer par organiser un gouvernement afin de trouver dans sa nouvelle organisation la force qu'avait perdue l'Espagne, ensuite, à l'aide de cette force, reconquérir l'indépendance.

Les cortès qui, selon l'esprit du peuple qui les avait demandées, ne devaient s'occuper que du premier parti, embrassèrent le second. Elles travaillèrent longtemps et péniblement à faire une nouvelle constitution. Réunies pour être les ennemies de la France, elles ne furent que les plagiaires de la première révolution, dans le sens le plus exagéré. Dès ce moment cette assemblée perdit la confiance du pays, qui ne voulait d'abord que la guerre, et qui sut la faire et la soutenir pour son propre compte.

Les armées, mal organisées, mal commandées, n'essuyèrent que des défaites. La guerre populaire prit le dessus ; l'élan de la nation, quoique sans ordre et sans discipline, fit beaucoup de mal à la France, mais encore plus à l'Espagne, qui ne joua que le second rôle dans une lutte, qui lui fit, du reste, individuellement tant d'honneur. Le premier rôle échut à l'Angleterre ; et les Espagnols ne devinrent, pour ainsi dire, dans leur propre pays, que les auxiliaires de l'armée anglaise.

La guerre de guerrillas, à laquelle la plus grande partie des populations devait, bon gré mal gré, prendre une part active ou de connivence, en se prolongeant plusieurs années, avait fini par détruire dans les provinces tout esprit d'ordre, d'obéissance et d'autorité. Les cortès ne jouissaient plus d'aucune confiance ni d'aucune considération ; la régence n'avait d'autre pouvoir que celui que lui prêtait le simulacre de royauté que donnait à tous ses ordres le nom du roi qui y était imprimé.

Au moment où la coalition de l'Europe allait mettre fin à l'empire de Napoléon, les frontières d'Espagne se rouvrirent pour Ferdinand VII, qui dissipa par sa seule présence les brouillards politiques dont les cortès avaient couvert l'Europe.

Les cortès et toutes lois disparurent. L'ancienne loi monarchique fut rétablie. Le peuple la redemandait ; Ferdinand VII obéissait aux vœux qui se manifestaient de toutes parts. Mais la vieille Espagne n'existait plus, ne pouvait plus exister. Elle avait perdu, pendant ce court espace de temps, l'Amérique tout entière, car elle ne pouvait plus défendre ce qui lui en restait encore. Chaque jour lui enlevait un nouveau royaume, une nouvelle province. Ce n'est pas encore ici le lieu de parler des causes qui ont fait perdre l'Amérique à l'Espagne ; elles sont de nature compliquée, elles sont nombreuses et à peu près connues. Mais il en est une seule que je veux citer, parce qu'elle a suscité toutes les autres.

Le peuple espagnol, dans cette effervescence des sentiments élevés qui ont marqué l'époque de sa résistance contre Napoléon, animé comme

il l'était du désir de fonder son indépendance sur la base inébranlable de l'union de tous les Espagnols, appela des députés de toutes ses provinces américaines pour siéger dans les cortès de Cadix, au même titre et avec les mêmes droits qu'avaient les députés des provinces de l'Europe.

Cette transition, d'une position qui jusqu'alors avait été sans volonté à celle de législateur de tous les domaines de l'Espagne, y compris la mère patrie elle-même, était trop peu préparée, trop en contradiction avec tout ce qui existait antérieurement pour pouvoir porter de bons fruits. Ces députés se trouvèrent pour la première fois réunis sur un seul et même point ; c'est là que devait leur venir et que leur vint, en effet, pour la première fois, l'idée d'une Amérique en face de l'Espagne.

Le projet de la France d'asservir l'Espagne avait fait de son indépendance le mot d'ordre des cortès. Ce mot s'était emparé de tous les esprits et les dominait exclusivement. Les députés américains ne pouvaient pas et ne voulaient pas rester étrangers à l'esprit de cette assemblée ; mais il était naturel qu'ils fissent l'application de ce mot d'indépendance à l'ensemble de leur commune patrie et que chacun d'eux en son particulier commençât à concevoir l'idée de cette indépendance pour l'Amérique et pour chacune de ses parties.

Les députés ne tardèrent pas d'un autre côté à avoir l'occasion de se convaincre combien l'état intérieur de l'Espagne était affaibli et combien peu de probabilité il y avait, que cette mère patrie pût se tirer avec avantage des difficultés sans nombre de la position présente. Cette conviction les réunit dans le sein des cortès comme un parti dont l'intérêt manifeste était de profiter des discussions pour augmenter la discorde qui n'était déjà que trop naturelle dans une pareille situation.

Ce n'était en effet que par la réunion concentrique de toutes ses forces que l'Espagne pouvait espérer se sauver et rester encore, après tous ses efforts, assez puissante pour maintenir cette politique qui lui appartenait de droit, mais pour la conservation de laquelle la possession matérielle de son territoire affranchi ne pouvait plus être suffisante.

C'est à l'histoire qu'il appartiendra de montrer combien les députés américains, aux cortès de Cadix, surent contribuer à la violente séparation des colonies. Cet événement était devenu peut-être inévitable ; nous voulons seulement faire remarquer, à cette occasion, que l'on trouve dans la voie par laquelle il s'est accompli, une nouvelle preuve de cette

inaltérable justice distributive qui restera toujours inséparable de la destinée des nations.

Les Espagnols, dans un moment du plus noble enthousiasme, se sont punis eux-mêmes du mal qu'ils avaient fait à l'Amérique ; ou plutôt ils se sont punis de ne pas avoir su lui faire le bien qu'il eût été dans leur pouvoir de lui faire.

Des vues fiscales de la nature la plus étroite empêchèrent le développement des germes de civilisation que les Espagnols apportaient avec eux. Ils enlevèrent aux peuplades indiennes le calme de leur ignorante simplicité, ils leur donnèrent la connaissance du bien et du mal, mais ils n'éveillèrent en elles que le sentiment des maux de cette nouvelle situation, sans leur en donner les bienfaits. L'Amérique tout entière était encore dans l'enfance. L'Espagne voulut l'empêcher de grandir dans la crainte que sa majorité n'arrivât trop tôt. Elle n'établit donc en Amérique que de vieux Espagnols, avec leurs qualités, il est vrai, mais aussi avec tous leurs défauts. Et ce sont ces Espagnols, sans jeunesse, sans virilité, qui se sont affranchis de la mère patrie.

L'Espagne, dans une position aussi importante, a dû subir, en face de l'humanité, l'humiliation d'avoir possédé pendant trois siècles d'immenses territoires, dont les indigènes n'ont appris d'elle qu'à faire le signe de la croix sans comprendre ni les droits que ce signe leur donnait, ni les devoirs qu'il leur imposait. Ils sont devenus des chrétiens, mais restés encore sauvages. L'Espagne, en perdant l'Amérique, ne conserva aucun avantage de l'avoir possédée si longtemps.

Que l'on compare cette position à celle de l'Angleterre envers les colonies au moment où elles s'émancipèrent en prenant le nom des États-Unis du nord de l'Amérique. Cette comparaison, mieux que tous les raisonnements que l'on pourra faire à ce sujet, fera voir, avec une incontestable évidence, combien la science ou l'ignorance dans l'art de gouverner peuvent produire de bien ou de mal.

La plus grande partie de la vaste Amérique méridionale était soumise à l'Espagne. Elle n'était considérée que comme un domaine qu'il fallait exploiter au bénéfice de la mère patrie. Ce système avait nécessairement apporté avec lui des changements importants dans l'état intérieur de l'Espagne. Le moment où l'Espagne perdit cette possession devint donc de fait une révolution plus grande que celle que subissaient dans le même temps d'autres États européens. Les lois, l'administra-

tion, l'état militaire, la marine, l'industrie, le commerce, tout en Espagne était lié étroitement au système colonial. La destruction de ce système rendait donc une réforme de l'Espagne inévitable. Il fallait y faire une véritable révolution administrative et financière; c'était une révolution d'organisation; il fallait, pour la faire, des connaissances qui manquaient encore à l'Espagne. Or, il arriva qu'au lieu de faire une révolution d'économie politique, des esprits peu préparés au genre de travaux qu'elle eût exigés, firent tout simplement une révolution politique, opération pour laquelle tant d'hommes se croient de la capacité, parce qu'il ne s'agit, pour commencer, que de détruire l'ordre de choses existant.

La guerre de l'indépendance, qui avait été tant admirée, qui avait été donnée en exemple à tous les peuples asservis par Napoléon, avait mis en mouvement des forces populaires organisées dans la mesure large qu'un gouvernement qui venait de s'établir pour ainsi dire à l'improviste ne pouvait pas les empêcher de prendre.

Cependant, peu de temps après son retour, le roi vit s'amonceler sur sa tête les nuages politiques auxquels avait donné naissance l'assemblée des cortès, nuages un instant comprimés au fond des coeurs, mais qui s'échappaient de nouveau et venaient rembrunir l'atmosphère monarchique. Une constitution, qui avait été faite en abusant d'une guerre d'invasion qui ne laissait au peuple espagnol d'autre soin que celui de sa délivrance, fut cette fois proclamée par une révolte à main armée.

Le royaume de Naples ayant fait pendant longtemps partie de la monarchie espagnole, n'avait pas cessé, malgré sa séparation, d'être soumis à son influence morale. Le titre de roi catholique continuait à jouir d'un grand crédit dans l'esprit du peuple napolitain. Il devint donc facile à la propagande du parti libéral d'importer à Naples la révolution qui venait de se faire à Madrid. Les mêmes moyens y furent employés; une révolte militaire ouvrit la scène: un parlement fut convoqué. Ce parlement décréta que la constitution donnée à l'Espagne deviendrait celle du royaume de Naples. Mais quand on voulut en faire la promulgation, on n'en possédait pas à Naples un seul exemplaire. Il fallut l'attendre d'Espagne. Ce fait seul prouve que la révolution qui, en Espagne, était pour ainsi dire sortie du sol et des nouveaux besoins du pays, n'était pour le royaume de Naples qu'une conception étrangère importée par spéculation politique, sans racine et sans application possible, moins applicable encore à la Sicile qu'à la partie continentale du royaume.

Toute l'Italie ressentit la secousse qu'on venait d'éprouver à Naples. On voyait dans cette secousse, qui se montra plus vive en Piémont que dans les autres parties de la péninsule, le travail d'une force de propagande, dangereuse pour tous les États, mais dangereuse surtout pour ceux qui en étaient les plus rapprochés. L'Autriche voyait la tranquillité de ses provinces italiennes compromise; des signes certains ne prouvaient déjà que trop les progrès que faisait le mal; elle avait donc à prendre des mesures pour assurer le repos de ses propres États.

Mais le mouvement révolutionnaire ne se bornait pas aux deux péninsules; on en voyait les ferments s'agiter sur une plus large surface; l'avenir de l'Europe paraissait de nouveau devoir être mis en question.

Les trois cours de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Berlin, appelées par leurs engagements réciproques à veiller au maintien des traités existants, prirent la résolution de se réunir pour délibérer sur les dangers de la situation et sur les moyens à employer pour les prévenir. La cour d'Angleterre, liée par les mêmes engagements, fut invitée à se faire représenter à cette réunion.

Telle fut l'origine du congrès de Troppau.

Laissons parler les Cabinets qui s'y trouvaient réunis.

« Les Cabinets alliés s'étant réunis à Troppau à l'effet de prendre en mûre considération les dangers auxquels l'Europe se trouve exposée, par suite des révolutions qu'un coupable oubli de tous les devoirs a fait éclater dans plusieurs États; voulant recourir, dans des circonstances aussi graves, à une application légitime et salutaire des principes sur lesquels se fonde leur alliance;

« Voulant aussi maintenir les droits consacrés par les traités et préserver les peuples et l'Europe de la contagion du crime et de ses déplorables effets; désirant enfin assurer le développement heureux et paisible de la civilisation, le règne de la justice et des lois, sous les auspices de la morale chrétienne, de l'ordre et d'une sollicitude éclairée, les-dits Cabinets, après avoir consigné leur pensée sur les questions relatives à ces grands intérêts dans les mémoires donnés aux actes de leurs conférences du 23 octobre et du 7 novembre, sont convenus, d'un commun accord, de stipuler, par le présent protocole préliminaire, les bases de l'acte en vertu duquel ils se reconnaîtront le droit et l'obligation d'arrêter définitivement les mesures qu'il est en leur pouvoir de prendre, afin de prévenir les progrès du mal, dont le corps social est menacé, et d'y apporter remède là

où il exerce déjà ses ravages et où les puissances alliées peuvent l'atteindre. »

Après ces considérants et après avoir posé des principes, ce projet préliminaire passant à l'application, continuait ainsi : « Lorsque les États où de pareils changements effectués par des voies illégales feront craindre à d'autres pays un danger imminent par leur proximité, et lorsque les puissances alliées pourront exercer à leur égard une action efficace et bienfaisante, elles emploieront, pour les ramener au sein de l'alliance, premièrement des démarches amicales, en second lieu, une force coercitive, si l'emploi de cette force devenait inévitable.

« Le royaume des Deux-Siciles venait de subir une des altérations ci-dessus caractérisées, et l'adoption des mesures indiquées au paragraphe précédent, étant à la fois impérieusement nécessaire et possible envers ledit royaume, les puissances alliées statuent, que ces mesures seront mises à exécution avec l'intention invariable :

« De respecter l'existence politique et l'intégrité dudit royaume ;

« Et dans le but unique :

« De rendre la liberté au roi et à la nation ; de mettre le pouvoir royal à même de fonder dans le royaume des Deux-Siciles un ordre de choses qui puisse le maintenir sur ses propres bases et sans l'appui d'une force étrangère, de se garantir de toute nouvelle secousse révolutionnaire, et d'assurer à la nation sa tranquillité et son bonheur.

« Soit que les puissances alliées parviennent au but ci-dessus signalé, par des démarches amicales, soit qu'elles se trouvent obligées de l'atteindre par l'emploi de la force militaire, il est convenu que le fruit de leurs efforts communs pourra être garanti au royaume des Deux-Siciles et à l'Europe, par la présence temporaire dans les États napolitains d'une armée d'occupation.

« Dans le cas d'un arrangement amical, ce gage de sûreté serait accordé au roi, s'il le réclamait de la part des puissances. En tout état de cause, l'occupation militaire serait effectuée par l'armée autrichienne, au nom des puissances contractantes et accédantes au présent acte. Pour exécuter l'ensemble de ces dispositions, les puissances alliées nommeront des plénipotentiaires spéciaux, lesquels seront munis d'instructions communes, et composeront, sous la présidence d'un plénipotentiaire autrichien, une conférence chargée de toutes les négociations et transactions qui pourront avoir lieu entre lesdites puissances et Sa Majesté Sicilienne. »

Le dernier article de ce projet de protocole, était ainsi conçu :

« Ce sera sur ces bases que se poursuivront les travaux de la réunion de Troppau, jusqu'à ce que les Cabinets connaissent, d'une part les résultats des démarches qui seront faites auprès de Sa Majesté Sicilienne, et que de l'autre, ils reçoivent les réponses par lesquelles les Cabinets des Tuileries et de Saint-James manifesteront leurs déterminations à l'égard du présent protocole préliminaire. Il sera en conséquence communiqué à ces Cabinets avec tous les développements et toutes les explications convenables. »

« Fait et signé à Troppau, le 19 novembre 1820. METTERNICH, HARDENBERG, BERNSDORFF, NESSELRODE, CAPO D'ISTRIAS.

La teneur de cet article prouve que les trois Cabinets alliés réunis à Troppau avaient commencé par formuler une base pour servir de point de départ et de direction à leurs travaux, mais que ces travaux étaient rendus dépendants de l'assentiment que leur donneraient les deux Cabinets des Tuileries et de Saint-James, auxquels communication devait en être faite.

Voici le préambule textuel de la réponse que le ministère anglais fit à cette communication.

Extrait d'une dépêche adressée par lord Castlereagh à lord Steward, ambassadeur de Sa Majesté Britannique près de la cour de Vienne.

Foreign-Office, le 16 décembre 1820.

« La note que Votre Excellence a déjà présentée à la conférence, aura suffisamment fait connaître pourquoi le roi se trouve engagé à refuser toute participation à ces mesures.

» Sa Majesté envisageant ainsi son devoir, ne trouve pas opportun de désigner un plénipotentiaire qui prendrait, au nom de Sa Majesté, part aux discussions qui doivent avoir lieu à Laybach, mais elle ne voit pas d'objection à ce que ses ministres, à Vienne et à Naples, accompagnent à cette entrevue les souverains auprès desquels ils sont accrédités, si toutefois ils en reçoivent l'invitation, et qu'une fois là, ils assistent aux conférences qui peuvent y être tenues, de la même manière et avec la même réserve qui a été prescrite à Votre Excellence, lors du congrès de Troppau ; le roi éprouvera la plus sincère satisfaction, si ces discussions pouvaient conduire à l'aplanissement de toutes les divergences d'opinion.

» Le sujet sur lequel je dois particulièrement appeler votre attention dans la présente dépêche, c'est *le protocole préliminaire*, qui paraît avoir été présenté à la conférence de Troppau du 19 novembre, comme un acte convenu et arrêté entre les plénipotentiaires des trois puissances, sans préalable communication aux ministres de France et d'Angleterre. En suite des

observations de Votre Excellence, les signatures formelles de ce protocole ayant été retirées, les trois Cours déclarèrent le lendemain, qu' elles regardaient ce document comme étant plutôt de la nature *d' un projet* que de celle d' un instrument signé, et comme contenant simplement les bases sur lesquelles elles se proposaient de poursuivre leurs délibérations dans cette branche de leurs travaux, jusqu' à la réception de la réponse de Sa Majesté Sicilienne, et jusqu' à ce qu'on ait obtenu les observations des deux Cours absentes sur le protocole en question. Si ce protocole préliminaire est seulement regardé comme la base raisonnée sur laquelle les trois Cours veulent en venir à la conclusion des affaires de Naples, que cet acte et les instructions transmises à Naples prennent en considération, et que les puissances se donnent réciproquement l' assurance confidentielle de l' esprit de précaution avec lequel elles sont déterminées à veiller sur la sûreté de leurs propres domaines, en regardant d' un oeil inquiet des événements semblables à ceux qui dernièrement ont eu lieu dans le royaume de Naples ; le gouvernement britannique ayant déjà déclaré qu' il était disposé à respecter la marche que dans ce cas particulier les trois Cours se proposent de suivre, se serait d' autant moins senti appelé à refuser d' accéder à ce protocole et à entrer plus avant dans la question, que les trois Cours viennent tout récemment d' établir les raisons sur lesquelles reposait leur décision.

» Mais comme ce protocole parait avoir bien plutôt pour objet de former la base d' un système général qui, après avoir été proposé à la considération des autres Cours alliées, prendrait, si elles y donnaient leur assentiment, le caractère d' un traité, ou pourrait bien être promulgué à l'Europe, comme un système de loi internationale, auquel les autres Cours seraient engagés à accéder, cette question, sous ce point de vue, prend un caractère qui nécessairement doit éveiller l' attention de tous les États européens, autant à cause des principes qu' il énonce, que de ses dispositions.

» En considérant les effets et la portée de ce protocole sous ce dernier point de vue, la première question qui s' élève est celle de savoir dans quelle position il placerait les parties contractantes, premièrement les unes envers les autres, et secondement, vis-à-vis des États indépendants qui seraient en dehors de ces obligations. »

La seconde partie de cette réponse très-longuement élaborée, avait pour objet d'exposer les motifs pour lesquels Sa Majesté Britannique devait décliner d'accéder à un acte qui serait de nature à devenir la base d'un nouveau système politique, en vertu duquel la liberté des États secondaires serait annulée.

Le ministère anglais, en écrivant cette dépêche, était évidemment placé sous l'influence de deux sentiments opposés. Les hommes d'État an-

glais qui avaient trouvé dans l'intimité de leur alliance avec les cabinets alliés, les moyens de triompher du puissant ennemi que l'Angleterre avait eu à combattre, regrettaient sincèrement de se séparer des ministres avec lesquels ils avaient traversé une époque aussi remarquable par la grandeur du danger que par celle du triomphe. Cependant leur responsabilité devant le parlement ne leur permettait pas d'adhérer à des principes qui jamais n'avaient été ceux de l'Angleterre. Ils se bornèrent donc à donner à Troppau et à Laybach (1) leur assentiment au cas spécial de l'intervention armée des alliés dans les affaires de Naples et de l'Italie.

L'histoire de cette époque est connue. Elle n'a d'autre importance pour le sujet qui nous occupe, qui d'avoir été la première occasion qui modifia l'attitude du gouvernement britannique. L'inquiétude qu'éprouvait le Cabinet de Saint-James dans cette circonstance était si grande, qu'un simple projet de déclaration, présenté sous condition qu'il serait retiré s'il n'obtenait pas son assentiment, détermina cependant ce Cabinet à reprendre l'ancienne indépendance qui avait toujours été la base de la politique de l'Angleterre ; ce pays n'ayant jamais admis et ne voulant jamais admettre que des éventualités pussent servir de base à des engagements.

Pour apprécier à leur juste valeur les changements qui eurent lieu dans les positions relatives des puissances depuis l'année 1820 jusqu'à 1848, il sera utile de résumer les événements et de remonter à l'époque à laquelle on peut tous les rattacher.

La coalition contre la France, formée d'abord par la nécessité, puis cimentée par le succès, avait pris la forme d'une alliance, à laquelle la France fut invitée d'accéder depuis la Restauration. Cette alliance des cinq puissances avait duré, sans altération dans son principe, jusqu'au moment où les révolutions d'Espagne et d'Italie vinrent porter les premières atteintes à l'union de l'Angleterre avec les puissances continentales.

Nous avons montré comment le congrès de Troppau avait éloigné l'Angleterre des trois Cabinets qui avaient été ses intimes alliés depuis l'année 1813. La France s'était au contraire rapprochée d'eux, en soutenant franchement de son appui diplomatique l'intervention armée de l'Autriche dans le royaume de Naples.

(1) Les Cours réunies à Troppau avaient pris la résolution de transférer le congrès à Laybach, afin de le rapprocher du théâtre des événements et de faciliter au roi Ferdinand de Naples, que les souverains alliés avaient invité à venir y prendre part, les moyens de s'y rendre.

VII.

CONGRÈS DE VÉRONE.

Le congrès de Vérone suivit de près ceux de Troppeau et de Laybach. Son objet principal fut de prendre en considération la situation de l'Espagne. Il eut pour résultat l'intervention armée de la France. Les quatre Cours firent à la révolution de l'Espagne l' application du même principe d'intervention qui avait été faite à celle de Naples et du Piémont.

L'Angleterre, représentée à ce congrès, n'y mit pas obstacle; cependant la lutte de ces deux pays sur le sol de l'Espagne avait été trop vive, trop prolongée, le souvenir en était encore trop récent pour supposer que l'entrée d'une armée française en Espagne ne vînt pas faire revivre toutes les défiances d'une ancienne rivalité.

Le résultat de cette époque fut donc l'isolement complet de l'Angleterre. Elle voyait la France rapprochée par la Restauration des principes politiques des trois grandes puissances continentales. Elle voyait renaître le pacte de famille des trois maisons de Bourbon : de France, d'Espagne et de Naples. L'Autriche, jadis rivale de cette maison, agissait aujourd'hui de concert avec elle. La Confédération germanique était dominée par l'alliance de l'Autriche et de la Prusse, rendue plus forte par celle de la Russie. Cette position, si elle se fût prolongée, devait finir par ne plus laisser à l'Angleterre aucune influence sur le continent. Elle devait donc saisir avec empressement la première occasion qui se présenterait de rompre un système d'alliance dont elle ne faisait plus partie et qui réunissait la presque totalité des forces de l'Europe.

La révolution grecque lui offrit cette occasion. L' opinion publique s'était emparée de cette question ; elle agitait tous les esprits. Les genres d'intérêts les plus divers venaient s'y rattacher ; des intérêts de religion, d'humanité, de finance et d'ambition.

L'Angleterre envoya son négociateur le plus illustre à Saint-Pétersbourg

bourg, le duc de Wellington, pour engager l'empereur Nicolas à accéder au traité que lui proposaient les deux puissances maritimes en faveur de la Grèce. Mais cette pensée, d'un si vif intérêt pour l'Angleterre à en juger par l'importance des négociations, a-t-elle duré? ou plutôt était-elle sincère? Pourrait-on le croire après avoir vu toutes les contradictions qui ont marqué la conduite que l'Angleterre a tenue depuis envers la Grèce ?

L'Angleterre ne pouvait pas encore à cette époque compter avec assez de certitude sur la France, pour trouver dans son alliance un contrepoids à opposer à celle des trois puissances continentales. C'est donc cette alliance qu'il fallait rompre. Entraîner la Russie à se placer en Orient en ligne avec les deux puissances maritimes, c'était non-seulement la détacher de l'alliance de l'Autriche, mais la mettre dans des rangs opposés.

Il faut interroger les faits pour bien juger de cette situation.

La révolution grecque fut protégée par la France et l'Angleterre comme doctrine. Elle le fut par la Russie dans un tout autre ordre d'idées. Un but qui n'était commun qu'en apparence, suffit cependant pour faire naître le traité de la triple alliance.

L'Autriche devait rester en dehors de cette transaction ; car elle ne partageait ni les doctrines de la France et de l'Angleterre qui voulaient soutenir l'insurrection par principe libéral, ni la doctrine de la Russie qui la soutenait par principe religieux, base constante de sa politique en Orient. La triple alliance n'avait donc pas en elle-même la condition de sa durée, car elle manquait d'un intérêt qui eût été commun aux trois puissances.

Il y a dans la nouvelle diplomatie de l'Europe des arguties qui font un singulier mélange de l'état de paix avec celui de guerre. Ainsi, les trois flottes réunies des trois alliés brûlaient à Navarin tous les vaisseaux ottomans, ceux de l'Égypte comme ceux de la Porte, sans que ces puissances eussent été en guerre avec l'empire ottoman. L'esprit des Orientaux ne s'élève pas encore au point de comprendre comment les puissances peuvent se faire la guerre sur un point et conserver la paix sur tous les autres. Il arriva donc ce qui devait inévitablement arriver, c'est que les armées russe et turque rapprochées l'une de l'autre par leur situation naturelle, devaient finir par en venir aux mains.

C'est cette même nature des choses, supérieure à la volonté des hommes, qui eût fait nécessairement éclater la guerre entre les deux empires d'Autriche et de Turquie, si le cabinet de Vienne eût aussi accédé au traité

Digitized by Google

de la triple alliance. L'Autriche voisine comme elle l'est des territoires ottomans, depuis l'Adriatique jusqu'à la Valachie, eût été placée dans l'impossibilité absolue d'éviter une guerre entre les deux empires ; une conflagration générale entre toutes les populations chrétiennes et musulmanes de toute la Turquie d'Europe aurait infailliblement eu lieu. Et rien n'était préparé en Europe pour de pareils événements. Les hommes et les intérêts eussent été jetés pêle-mêle les uns sur les autres dans des directions opposées, incertaines et que personne n'eût eu la force de dominer.

La sagesse du cabinet de Vienne, le courage qu'il eut de s'isoler, a seul neutralisé les dangers qu'eût infailliblement amenés une politique qui avait un autre but que celui qu'elle paraissait poursuivre.

Les deux puissances maritimes, sans se rendre compte de ce qu'il y avait eu d'inévitable dans la position faite à la Russie par leur alliance, reconnurent par le traité d'Andrinople qu'elles avaient servi un autre intérêt que celui qu'elles avaient eu l'intention de servir. Mais le mécompte principal pour l'Angleterre n'était pas encore arrivé. Les deux puissances, sans se brouiller encore avec la Russie, leur nouvelle alliée, s'en éloignèrent cependant. La Russie se trouva donc isolée comme l'Autriche l'était de son côté.

Le principe d'isolement ne pouvant convenir à aucune puissance, les deux Cours impériales furent naturellement amenées à se rapprocher. *Le résultat de cette seconde époque fut que les deux Cours impériales rattachèrent plus intimement* LA PRUSSE *à leur système, et que, l'alliance des quatre puissances dissoute, son esprit redevint celui de la nouvelle union des trois Cours qui se trouvèrent en face de l'Angleterre rapprochée de la France par la question spéciale de la Grèce, mais encore bien loin d'être son alliée politique, dans l'acception générale de cette idée.*

Ce dernier résultat ne fut amené que plus tard par la révolution de 1830. Cette révolution n'en fut cependant pas la première cause ; il aurait eu lieu sans elle ; il était la suite voulue du double fait que l'Autriche était séparée de la France et de l'Angleterre à raison de leurs doctrines, et que la Russie venait d'en être quittée par suite de la guerre faite à la Turquie dans un but étranger et même opposé à leur alliance.

Le ministère tory qui dirigeait alors les affaires de l'Angleterre, répondit à la notification de l'avénement de Louis-Philippe avec autant d'empressement et avec la même facilité de forme que s'il eût été l'héritier légitime du trône. On peut se poser la question, si l'isolement dans lequel se trouvait alors l'Angleterre ne fut pas la cause principale de la détermi-

nation que prit alors cette puissance de reconnaître aussi vite, et sans aucune réserve, les résultats de la révolution de 1830.

Indépendamment du principe anglais de reconnaître, sinon comme légitime, au moins comme inévitable, ce qui émane directement de la volonté du peuple, l'Angleterre n'était pas sans une véritable inquiétude sur la portée que pouvait avoir la politique que suivait la Restauration. La Cour de France ne déguisait d'aucune manière tous les soins qu'elle mettait à établir les rapports les plus intimes avec celle de Russie. La brillante expédition d'Alger qui venait de se faire, occasion pour laquelle la France déploya des moyens maritimes considérables, en même temps qu'une grande habileté dans leur emploi, combinée avec son rapprochement de la Russie, devait sans doute éveiller la défiance de l'Angleterre, que l'activité de sa politique tient toujours attentive. La chute de la Restauration lui parut donc avantageuse à ses intérêts.

Dans tous les cas, cette révolution ne fit que montrer davantage les deux systèmes d'alliance qui existaient déjà de fait; les forces étaient classées et mises pour ainsi dire en équilibre avant cet événement; c'est ce qui explique comment il a pu être possible qu'une secousse aussi violente donnée à un pays aussi grand que la France, ait pu ne pas troubler la paix de l'Europe. Cette révolution n'avait rien dérangé dans la position des puissances; elle l'avait seulement rendue plus positive et plus claire. Les doctrines étaient à peu près d'accord avec les intérêts; le partage des forces était à peu près égal. La paix fut maintenue par la crainte qu'on avait d'une lutte qui aurait engagé toutes les forces sans promettre de succès à personne; il n'y avait d'ailleurs encore rien d'hostile dans ce nouveau classement des puissances.

La guerre que fit Méhémet-Ali au sultan et le secours que donna la Russie à ce dernier, sans déranger ce classement, devint l'occasion d'un changement d'attitude. Cet événement fut comme une clarté soudaine, qui vint montrer l'Orient à l'Angleterre et lui faire voir tout le terrain qu'elle y avait perdu. Au sentiment du dommage qui devait en résulter pour ses intérêts et au regret d'avoir elle-même contribué à donner cette position à la Russie, vint se joindre le reproche qu'elle se croyait le droit de lui faire d'avoir abusé de sa confiance. Le Cabinet anglais eut donc deux motifs d'action : l'un puisé dans le domaine des passions, l'autre dans celui des intérêts; l'un servant d'aiguillon à l'autre. Il faut se rendre compte de cette position pour comprendre les événements qu'elle a produits.

Cette troisième époque exige d'autant plus d'être étudiée qu'elle embrasse de plus vastes intérêts, et qu'elle a produit une évolution totale dans les attitudes des puissances. L'opposition des doctrines devint, depuis cette époque, une arme de plus dont il fut fait usage pour servir des intérêts opposés.

Depuis ce moment, le théâtre des événements s'agrandit au point, qu'il n'est plus facile d'en dominer l'ensemble. Les intérêts mis en jeu entre l'Angleterre et la Russie, allaient jusqu'à l'*Indus*.

L'empereur Nicolas qui craignait, à la suite des événements survenus dans l'Afghanistan, qu'une lutte maritime, basée sur l'alliance anglo-française, ne finit par compromettre sérieusement la position prépondérante qu'il avait en Turquie, mit de la facilité à faire ce qui, dans le fond, n'avait que l'apparence d'un sacrifice; puisque ce n'est qu'au travers de la Perse qu'on peut arriver à l'Indus. En laissant donc, sans en montrer de jalousie, l'armée anglaise opérer dans l'Asie centrale, l'empereur Nicolas espérait qu'il lui deviendrait possible, au moyen de ce gage donné à l'Angleterre, de se rapprocher d'elle et de la détacher de la France.

Il prit donc la résolution d'envoyer, au mois de septembre 1839, un négociateur à Londres pour y traiter à la fois de l'accord sur les deux questions de l'Asie centrale et de la querelle turco-égyptienne.

Pendant la durée de cette longue complication orientale, lord Palmerston avait mis en jeu contre la Russie toutes les intrigues des opinions libérales. C'était donc à la fois une lutte d'*intérêts* et de *principes*.

Louis-Philippe n'avait pas voulu suivre le ministère anglais aussi loin qu'il voulait aller. A l'époque de l'arrivée du négociateur russe à Londres, lord Palmerston avait plusieurs griefs contre la France.

Les plus graves étaient que : 1.° le ministère français s'était montré trop timide, quant aux opérations des deux flottes combinées dans les mers du Levant ;

2.° Louis-Philippe s'était personnellement refusé à se charger du rôle que lui voulait assigner l'Angleterre, d'une intervention armée en Espagne, à laquelle M. Thiers, alors ministre des affaires étrangères, avait déjà consenti ;

3.° Les négociations du ministère anglais pour la conclusion d'un traité de commerce entre les deux pays, avait échoué contre la résistance que leur opposait le ministère français.

Lord Palmerston avait besoin du succès de cette dernière négociation

pour renforcer sa position dans son propre pays, compromise qu'elle était par ce qu'il y avait de trop aventureux dans sa politique extérieure. Il ne pardonna pas au gouvernement français de ne lui avoir pas donné ce moyen; ayant d'ailleurs trouvé la France trop incertaine de principe et d'action, il fit volte-face; il quitta la ligne des doctrines pour reprendre l'alliance des intérêts; *le protocole du mois de février 1840 replaça l'Angleterre dans les rangs des trois puissances continentales; les quatre puissances se retrouvèrent en face de la France isolée.*

Les évolutions qui eurent lieu entre les puissances depuis le congrès de Troppau en 1820, jusqu'à la signature du protocole de Londres, février 1840, ont montré les deux résultats suivants:

1.° Toutes les fois qu'il s'est agi d'une déclaration positive ou d'une manifestation collective de principes, l'Angleterre s'est séparée des trois puissances pour se rapprocher de la France;

2.° Toutes les fois qu'il s'est agi d'intérêts politiques séparés d'une question de principes, l'Angleterre s'est éloignée de la France pour se rapprocher des trois puissances.

Il n'y a certes rien à objecter contre cette marche politique, elle est du droit de chaque État libre et indépendant; mais elle donne aussi le droit d'en tirer la conclusion, que puisque l'Angleterre met dans toutes les occasions importantes la question de ses intérêts au-dessus de ses principes, son apostolat constitutionnel n'est pour elle qu'un moyen de servir ses intérêts. Cet apostolat manque donc de sincérité. N'est-ce pas en effet le reproche que les adversaires de lord Palmerston lui ont fait en plein parlement? Ne lui ont-ils pas dit, qu'il abandonnait ceux que ses encouragements engageaient dans une lutte qu'ils n'avaient pas le moyen de soutenir? N'ont-ils pas ajouté, que cette conduite n'était pas digne de l'Angleterre? Nous trouvons cependant lord Palmerston plus hardi sur une autre question, qu'il paraissait décidé à pousser jusqu'à ses dernières limites. Nous voulons parler des mariages espagnols. Cette question était toutefois le terrain le plus désavantageux que l'Angleterre pût choisir pour se brouiller avec la France; elle devait nécessairement la jeter, encore une fois, dans une position entièrement isolée; car les trois puissances continentales ne pouvaient pas à cette occasion se rallier à l'Angleterre, qui avait suivi envers l'Espagne une ligne de conduite diamétralment opposée à la leur.

Le Cabinet des Tuileries qui ne pouvait pas faire entrer dans ses cal-

culs la direction révolutionnaire que prirent plus tard les événements, avait été hardi sans être aventureux comme l'avait été celui de Saint-James. Louis-Philippe ne regardait pas comme possible que lord Palmerston voulût en venir à la guerre.

Cette négociation était engagée d'une manière presque inextricable, quand les whigs sortirent momentanément du ministère. Lord Aberdeen ne partageait pas l'esprit d'aventure du ministre qui l'avait précédé dans la direction des affaires étrangères. Il transigea donc, au château d'Eu, avec Louis-Philippe, en consentant de la part de l'Angleterre, à ce que la succession du trône d'Espagne fût assurée aux descendants de Louis XIV.

Lord Aberdeen fut accusé par ses adversaires d'avoir, par faiblesse, sacrifié les intérêts de l'Angleterre. Il devint alors évident que la reconnaissance de la reine Isabelle avait eu pour objet principal d'enlever, au moyen de son mariage avec un prince étranger, le trône d'Espagne à la maison de Bourbon. L'Angleterre n'avait jamais cessé, depuis le pacte de famille, de trouver que la réunion des deux couronnes de France et d'Espagne dans la même maison, donnait à la France une trop grande prépondérance politique.

Ce qui n'avait pas pu se faire en Espagne par voie de négociation, se fit plus tard en France par la révolution de 1848. La maison de Bourbon ne perdit pas l'Espagne, mais elle perdit la France. La position de Louis-Philippe n'était pas de nature à lui donner les moyens de continuer avec succès la politique de Louis XIV.

L'Angleterre est un corps politique trop considérable pour qu'il ne soit pas de l'intérêt de tout le monde de connaître les motifs qui la font agir. Avant de commencer la revue des négociations importantes qui ont occupé les grands Cabinets depuis 1830, nous avons cherché pour nous-même à nous expliquer la conduite de celui qui y a pris la part la plus active ; et pour que cette revue, qui ne peut être que sommaire, puisse être mieux comprise, nous avons cru nécessaire de la faire précéder de l'aperçu général que nous venons de tracer. Nous le terminerons par une dernière observation.

Il n'y a pas de peuple qui soit appelé par les rapports si multipliés et si divers qu'il entretient avec tous les autres peuples, à professer plus que tout autre, des principes de tolérance politique. L'homme qui entre dans toutes les églises, serait-il bien venu à déclarer hautement, qu'il n'y a de salut que dans la sienne? les autres fidèles n'auraient-ils pas le droit

de lui conseiller de s'abstenir des visites qu'il leur fait ou de se taire? Cette discussion, qui nous a conduits jusqu'à l'époque des révolutions de 1848, m'entraîne presque involontairement à manifester mon opinion, que c'est le trouble moral des relations politiques entre les grands gouvernements qui, ne laissant plus d'autre issue que celle d'une guerre générale que personne ne voulait, devait nécessairement aboutir aux révolutions sociales dont nous avons été les témoins.

NOTE.

Les recherches qui viennent de nous occuper n'ont rien d'hostile pour personne. Je fais cette observation, parce qu'après la publication du premier volume de cet écrit, des publicistes m'ont accusé d'avoir cherché des motifs à ma haine de l'Angleterre. Je ne croyais pas que le caractère de mon écrit eût pu donner lieu à m'accuser d'un sentiment qui serait l'acte le plus bas d'impuissance morale, quand il s'agit d'une nation. L'expression de la fierté ressemble-t-elle donc à de la haine? J'aurais, dans ce cas, fort mal rendu mes pensées. Ce que j'ai voulu exprimer alors et ce que je veux encore exprimer dans ce moment, c'est qu'une puissante nation doit laisser à l'usage qu'elle fait de sa force, sa véritable couleur. A-t-on le droit de déclarer que les formes constitutionnelles parlementaires soient le *sine qua non* du bonheur des peuples, quand on transige si souvent avec les formes opposées? La seule chose que je ne veuille pas, c'est que l'Angleterre, puissance insulaire, fasse aux agneaux du continent le reproche de troubler le courant de ses eaux. Ce reproche sied-il à la haute position qu'elle occupe? On pardonne à la faiblesse le besoin qu'elle a quelquefois de l'hypocrisie, mais il ne faut jamais le pardonner à la force. Il ne faut pas laisser ajouter ce genre de mépris des hommes à leur asservissement.

Il existe en France et sur le continent une école politique, animée de sentiments nobles et généreux, qui prend dans toutes les occasions le parti des libertés anglaises, comme étant le palladium de la liberté des autres pays. J'ai exprimé la même opinion; mais la question principale est aujourd'hui de savoir, si le mouvement social moderne, qui est le produit des libertés anglaises, ne porte pas atteinte, par la grandeur des proportions qu'il acquiert chaque jour, à la liberté morale individuelle. Et sans l'existence de cette liberté morale, la liberté politique pourrait-elle exister?

Nous soumettons cette question, au moins comme défense de nos intentions, aux écrivains qui ont bien voulu, un instant, s'occuper du travail que nous avons publié.

VITTORIO EMANUELE BIBLIOTECA NAZIONALE

TABLE DES MATIÈRES

DE LA PREMIÈRE PARTIE DU DEUXIÈME VOLUME.

Avis de l'Éditeur . . . . . Page 3
Introduction 5

I. Du royaume des Pays-Bas 19
II. Du royaume de Pologne. 53
Des causes qui ont amené la décadence de la Pologne. 63
De la position de la Russie envers la Pologne, envisagée principalement sous le point de vue religieux. 80
III. De la ville libre de Cracovie 103
IV. Du royaume lombard-vénitien. 129
V. Congrès d'Aix-la-Chapelle 162
VI. Congrès de Troppau 167
VII. Congrès de Vérone 177

FIN.

MAG 200 3975

Digitized by Google

Errata Corrige al Volume Secondo P. 1.
di Lord Palm ston ec. del conte Ficquelmont.

Pag.	24	ligne	27 puissance héreditaire	lisez	possession
»	88	»	28 de la confession . . .	»	de sa
»	118	»	20 de 1836	»	de 1846.

Prix A. L. 2 : 50.

Digitized by Google

Digitized by Google